

HISTOIRE
DU
CARDINAL DE RICHELIEU

PAR

GABRIEL HANOTAUX
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

LE DUC DE LA FORCE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME VI

SUITE DE LA LUTTE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE
CINQ-MARS — LA CONQUÊTE DU ROUSSILLON
LA RELIGION — LES LETTRES — LES ARTS
LA MORT DU CARDINAL ET DU ROI
LA FRANCE OFFERTE A LOUIS XIV



PARIS

SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE NATIONALE

LIBRAIRIE PLON
LES PETITS-FILS DE PLON ET NOURRIT

8, rue Garancière — 6°.



LE CARDINAL DE RICHELIEU
d'après le portrait de Philippe de Champaigne conservé à la Sorbonne

LIVRE QUATRIÈME
LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

CHAPITRE SIXIÈME

SUR LA FRONTIÈRE DES PYRÉNÉES

Depuis six mois, les regards du cardinal, qui se portaient tour à tour sur tous les théâtres de guerre, s'étaient arrêtés plus d'une fois sur la frontière des Pyrénées. Qu'avait tenté durant cette campagne, le vaincu de Fontarabie? Le 27 avril 1639, Richelieu, dans une de ses lettres, passant en revue les autres commandants d'armées, avait essayé de stimuler son amour-propre, il lui avait écrit : « Monsieur le Grand Maître de l'artillerie entrera dans quatre jours dans le pays ennemi. L'armée de M. de Feuquières est en état de voir ce que les ennemis feront pour se conduire ainsi que l'occasion le requerra. Nous garderons M. de Châtillon pour l'arrière-saison. M. le Comte d'Harcourt est parti pour l'armée navale du Levant. J'envoie le marquis de Brézé pour commander les galères cette année. M. de Weimar est plus satisfait de la France que jamais, et plus ardent à bien faire. Les Hollandais seront en campagne le dixième du mois de mai. Bannier fait des merveilles en Allemagne. Voilà au vrai ce que je sais des affaires. Reste à vous à agir maintenant selon que vous l'estimerez plus à propos. En ce cas, vous aurez MM. d'Halluin, d'Arpajon, Argencourt qui m'a promis de faire des merveilles, Lecques et Espenan, si vous voulez, pour agir

sous vous, MM. de Gramont et d'Alluye suffisant, avec quatre mille hommes et quatre à cinq cents chevaux, pour garder la frontière de leur côté. Tout est remis à votre jugement et je vous assure que je ferai ce que je dois pour faire valoir votre zèle, votre affection, et vos services. Surtout je vous conjure, autant que je le puis, de gagner du temps et de croire qu'en matière d'entreprises la diligence et le secret sont l'âme des bons succès (1). »

Douze jours plus tard, le cardinal ne cache pas son impatience à Monsieur le Prince : « Ce gentilhomme que bien connaissez, écrit-il le 9 mai, vous témoignera l'étonnement auquel il m'a vu de ce que M. d'Halluin (le maréchal de Schomberg) m'a mandé n'avoir eu ordre de se tenir prêt pour entrer dans le pays ennemi qu'au premier juin. Je vous assure qu'un tel ordre est si contraire aux intentions du Roi et à l'avantage de son service, que je ne sais comme on a pu prendre cette résolution. S'il vous eût plu croire vos amis, vous eussiez été bien plus tôt en état de rappeler les malheurs passés, et correspondre à l'attente qu'on doit avoir de vous cette année, telles longueurs donnent tant de temps aux ennemis de se préparer, que, si on les avertissoit de ce que l'on veut faire, ils n'auroient pas plus de commodité de se disposer à rendre nos entreprises vaines (2). »

Schomberg n'a pas craint d'excuser ses propres lenteurs en accusant celles de Monsieur le Prince. Fort prodigue, il ne peut souffrir ce Condé si avare qui jette un regard de convoitise sur son riche gouvernement de Languedoc. Il est, d'ailleurs, fort capable de « griveler sur les gens de guerre », pour subvenir à ses énormes besoins d'argent. Richelieu le sait et, à la suite d'une revue passée par Monsieur le Prince, il adresse au griveleur Schomberg ces lignes cinglantes : « Votre régiment de Languedoc, qui devoit avoir, à mon avis, deux mille hommes complets, n'en a que douze cents et encore en partie de milice. Votre compagnie de gendarmes n'a que cinquante mestres au lieu de cent vingt payés. Ces deux articles font croire au vulgaire, ou que vous avez moins de crédit que vous n'avez prétendu dans votre gouvernement, ou

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 861-802.

(2) *Ibidem*, pages 345-346.

que ceux qui prétendent que vous savez où va cet argent sont bien renseignés (1). »

Les plaintes continuelles de Richelieu n'en ont pas moins porté. Le 19 juin, le cardinal mande à l'un de ses agents : « Le Roi a été si étonné de savoir que ses armes qui eussent été prêtes, si on eût voulu entrer dans le pays des ennemis à la mi-mai n'y soient pas entrées, ni au premier juin, ni au troisième, ni au sixième, qui sont les trois termes qu'on avoit pris, qu'il m'a commandé d'avoir un soin particulier de savoir qui sont ceux qui avancent ou retardent ses entreprises. Puisqu'on porte toutes les forces de Sa Majesté de ces quartiers-là dans le Roussillon, il faut, à mon avis, avoir deux fins devant les yeux : l'une de prendre avec des brigades de l'armée, la redoute de Saint-Ange, Salces et Opoul, s'il se peut, comme on l'a proposé; l'autre de combattre, avec le principal corps de l'armée, les forces des ennemis, qui sont faibles en ces quartiers-là, auparavant qu'elles se puissent rassembler. Je m'assure que Monsieur le Prince fera quelque chose digne de lui et que M. d'Halluin (Schomberg) y fera ce qui sera de son pouvoir (2). » L'impatience du cardinal fut vite apaisée. Le 24 juin 1639, il avait la satisfaction d'écrire à l'archevêque de Bordeaux : « Monsieur le Prince est dans le Roussillon avec les forces du Roi que vous savez. Son entrée a été fort heureuse, ayant en trois jours emporté Opoul, qui est la meilleure place du Roussillon après Perpignan, le fort de Saint-Ange, qui fermoit le passage entre la mer et l'étang Clair et Rivesaltes, qui tient le passage de la rivière d'Égly et (il) est maintenant attaché au siège de Salces (3). »

La flotte du Ponant.

C'est d'Abbeville, où il se tenait à bonne portée des tranchées d'Hesdin, — que le cardinal donnait ces détails à M. de Sourdis. L'armée du Ponant, que l'archevêque de Bordeaux commandait en ce début de l'été 1639, comptait quarante vaisseaux de guerre,

(1) Voir Charles Vassal-Reig, *La guerre en Roussillon sous Louis XIII*, pages 96-97.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 396-397.

(3) Eugène Sue, *Correspondance de Sourdis*, tome II, page 111.

vingt et un brûlots et douze flûtes, chargées d'artifice et d'infanterie « pour les descentes ». Ayant quitté, le 18 mai, la rade de Saint-Martin-de-Ré, elle avait été retenue à Belle-Ile jusqu'au 1^{er} juin par « un sud-ouest contraire à sa route » et elle était arrivée, le 8, en vue de La Corogne. Le cardinal ne s'était pas trompé, lorsque, le 1^{er} mai, il avait donné cet avis à Sourdis : « L'Espagne est en grand étonnement de votre armement, toute la côte est en une terrible crainte (1). » Trente-cinq vaisseaux de guerre espagnols, qui mouillaient devant la baie de La Corogne, ne se hasardèrent point à attendre la flotte du Roi. Ils se réfugièrent dans la baie, qui était défendue par trois puissants forts et soixante pièces de canon, sans compter six cents mousquetaires, que l'on espérait pouvoir envoyer en Flandre par mer. Puis l'entrée fut fermée « par une estacade de barques, bateaux et pièces de bois fortement liés, laquelle était flanquée du canon des forts et gardée par six frégates de Dunkerque, plusieurs pinasses et doubles chaloupes, armées et soutenues de quelques-uns des plus grands vaisseaux ». Il fallut se contenter d'une simple escarmouche. « Impossible de forcer les Espagnols chez eux. Impossible de piquer d'honneur l'amiral, à qui M. de Sourdis avoit envoyé une lettre par un vaisseau anglais, pensant l'obliger au combat, s'il sortait en mer. » L'on tenta quelque descente, mais l'on apprit que don Antonio de Oquendo était posté sur la rivière de Suaso, avec vingt-cinq vaisseaux de guerre. Sourdis dut se résigner à rebrousser chemin, tout en longeant et en incommodant la côte d'Espagne, pour contraindre les ennemis à venir la défendre. Rien ne put les tirer de leurs ports. Lorsque la flotte revint à Belle-Ile le 28 juin, elle avait essuyé une si furieuse tempête, que presque tous les bâtiments se trouvaient démâtés et que, durant près de quarante jours, aucun d'eux, selon le mot de Sourdis, « ne put mettre le nez dehors (2). »

Le même Sourdis fit demander au cardinal par M. du Ménillet s'il devrait appuyer, avec sa flotte remise en état, un nouveau siège de Fontarabie. Richelieu répondit que l'absence de Monsieur le Prince ne permettait pas d'entreprendre ce siège cette année.

(1) Eugène Sue, *Correspondance de Sourdis*, tome II, page 107.

(2) *Ibidem*, page 118.

S'emparer de Guetaria? Ce n'est pas « un fort digne emploi pour les forces navales du Roi, vu que la suite n'en sauroit être avantageuse ». Enlever Santander? « On ne voit pas, expliquait le cardinal, que la prise de Santander puisse avoir autre fin que le pillage de la ville, tous ceux qui en ont parlé ayant toujours rapporté qu'ils en estimoient la garde impossible à cause des montagnes qui la commandent. » Attaquer La Corogne? « Si pour rompre l'estacade, disait Richelieu, et tâcher de brûler les vaisseaux ennemis, il faut hasarder l'armée du Roi sans grande espérance de succès, il n'y faut point penser, vu que si la France avoit perdu les vaisseaux qu'elle a présentement, elle n'en sauroit retrouver autant dans dix ans. Mais on peut tenter toutes sortes de moyens. Je crois qu'il seroit bon de faire cinq ou six brûlots de chaloupes, afin que, n'étant pas plus hauts que les petits vaisseaux qui portent l'estacade, ils puissent aisément les brûler. Il me souvient qu'à La Rochelle, jamais Targon ne put faire une estacade de bois qui sût résister à l'effort d'un vaisseau... Si ce dessein est impossible, on estime que l'armée du Roi peut demeurer à l'ancre devant La Corogne et empêcher, tout le reste de cet été, que les vaisseaux qui sont dans ce port et les gens de guerre n'en sortent, ce qui n'apportera pas peu d'incommodités aux ennemis, qui s'affameront dans ce lieu peu fertile et qui conséquemment y éviteront difficilement de grandes maladies, et peut-être que, dans cette attente, il se présentera quelque occasion de faire quelque chose de bon qu'on ne sauroit prévoir (1). »

La flotte quitta la rade de Belle-Ile les 6 et 7 août, « en résolution d'aller pour la seconde fois à La Corogne sonder la résolution et le courage des ennemis ». Mais en mer on apprend qu'il y a, dans la rade de Saint-Oigne, près de Laredo en Biscaye, « neuf galions d'Espagne tout prêts à mettre à la voile ». Le 13 août, la flotte est en vue de Saint-Oigne. Malheureusement des neuf galions, il ne reste que l'*Amiral de Galice* qui jauge plus de mille tonneaux et un navire de huit cents tonnes. Ils sont là-bas « dans un amas de sable », protégés par le fort de Saint-Oigne, que garnissent des batteries et que défendent deux mille hommes « bien retranchés »,

(1) Eugène Sue, *Correspondance de Sourdis*, tome II, pages 112-113.

sous les ordres de Juan Refón de Silva. On va les attaquer, voici l'infanterie mise à terre avec force chaloupes, voici les bataillons formés sur le sable avec une incroyable diligence, tant par M. de Sourdis que par le comte de Tonnerre, maréchal de camp. Quatre bataillons ennemis ont fait mine de vouloir disputer la descente. Ils ne tiennent pas devant des gens qu'ils voient venir si gaillardement droit à eux. Ils fuient. Mais rien n'arrête la poursuite. Tout le monde a voulu être de l'affaire, même les abbés de Gaucourt et de Chezelles, qui, dispensés de toute rencontre par leur profession, « ont cru, raconte l'archevêque de Bordeaux, que, puisque le général étoit ecclésiastique, ceux qui ont ennui de l'être, y pouvoient aller ». « La ville même de Laredo, si l'on en croit un récit du temps, quoique fermée de murs et défendue par trois redoutes faites sur des éminences pleines d'artillerie qui en rendoient les avenues très difficiles, fut emportée de vive force par trois endroits en moins d'une demi-heure, bien que don Juan de Silva eût écrit à son maître, peu auparavant, qu'il ne craignoit point en ce lieu les forces du Roi, et qu'il eût reçu les remerciements du roi d'Espagne par une lettre qu'on a trouvée dans ses papiers. »

Les fortifications furent démolies, la ville et le bourg de Saint-Oigne pillés, les Espagnols incendièrent le petit galion, mais ils ne purent empêcher l'*Amiral de Galice* de tomber au pouvoir des troupes du Roi, qui l'emmenèrent ainsi que cent cinquante pièces de canon (1). Le 29 août, Richelieu, en route pour Grenoble, mandait au vainqueur : « Quant à ce qui a été pris de galions, tous les canons, munitions de guerre et agrès, en un mot ce que vous jugerez nécessaire au Roi étant réservé, vous pourrez faire partager le reste entre tous ceux qui doivent y avoir part, ce que j'estime très raisonnable (2). » Le 4 octobre, il ajoutait : « J'é vous accorde bien volontiers le canon qui est rompu et que vous demandez pour grossir une des cloches de votre église de Bordeaux (3). » Car la saison étoit trop avancée, pour que l'on pût songer encore à La

(1) Eugène Sue, *Correspondance de Sourdis*, tome II, pages 118-126 et la note pages 118-119.

(2) *Ibidem*, page 127.

(3) *Ibidem*, page 132.

Corogne et, d'ailleurs, il y avait longtemps que don Antonio de Oquendo était passé avec ses vaisseaux dans la Manche.

Il fut attaqué le 18 septembre et le 21 octobre par Martin Tromp, amiral des Provinces-Unies. « Le roi d'Angleterre, lisons-nous dans l'*Histoire* du Père Griffet, avait aussi envoyé une flotte dans la Manche pour garder ses côtes. On dit que les Anglais pour montrer qu'ils observaient une stricte neutralité tirèrent sur les deux flottes (1). » Ce fut don Antonio qui fut battu. Il vit brûler ou couler la plupart de ses vaisseaux et ne put que se réfugier dans le port de Dunkerque avec les sept qui lui restaient, débris d'une flotte qui était composée de soixante-dix voiles et portait dix mille hommes de débarquement.

Les déceptions de Monsieur le Prince.

Tandis que Philippe IV éprouvait ces revers sur l'Océan et dans la Manche, Monsieur le Prince ne demeurait pas inactif en Roussillon. Le château de Salces, qu'il assiégeait vers la fin du mois de juin 1639, dressait sa masse de pierres rougeâtres sur la frontière d'Espagne, à une lieue au sud d'Opoul, à quatre au nord de Perpignan. Le bourg était séparé du château par une esplanade. Henri de Campion, qui servait dans l'armée de Monsieur le Prince, décrit ainsi la forteresse : « Elle est bâtie dans la plaine du Roussillon, hors de la portée du canon des montagnes. Ses murailles ont trente-six pieds d'épaisseur et les parapets seize, de sorte qu'ils sont à l'épreuve du canon. Il y a, aux quatre coins, quatre tours de la même épaisseur et un donjon ou réduit entre deux de ces tours, le tout contremuré quasi partout. Le fossé, des plus larges et des plus profonds, est sec et revêtu de briques; il y a une excellente contrescarpe. Enfin pour une place sans nulle fortification de terre, je la tiens la meilleure de l'Europe (2). »

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 233.

(2) Voici ce que dit le marquis de Montglat à propos de Salces : « Cette place a été bâtie par l'empereur Charles-Quint pour opposer à Leucate, que François 1^{er} se faisait construire du côté de la France, sur le bord du lac de Malpes. Comme Leucate, en langage du pays, vouloit dire *oie*, l'Empereur nomma cette ville-ci, ou plutôt cette forteresse

Le 19 juillet 1639, on était au quarantième jour d'un siège où la tranchée avait été exécutée avec des précautions infinies. « Le prince de Condé, nous dit Henri de Campion, ne manquait point de venir deux fois par semaine la visiter. On ne crut point le désobliger de la rendre la moins périlleuse possible. Les Espagnols avaient été chassés du fossé et la mine que l'on avait creusée dans une muraille si dure, si bien liée et si épaisse, se trouvoit chargée et prête à jouer en présence du prince de Condé, qui s'y étoit rendu... Nous étions, un peu reculés pour être à couvert des effets du feu de la mine : elle fit un trou à fleur de terre, à passer trois hommes de front, remplissant toute la cour du château de fumée et de ruines, aussi bien que le fossé. Tréville, notre major (Pierre-Arnaud de Peyre, sieur de Tréville, cousin du capitaine lieutenant de mousquetaires immortalisé par Alexandre Dumas), Tréville, qui s'étoit trouvé en quantité de pareilles occasions, où il avoit toujours emporté un principal honneur, ne témoignant jamais tant de gaieté que quand il étoit dans le péril, se trouva ce jour-là moins délibéré qu'à l'ordinaire. Il avoit employé une partie de la nuit à se confesser et à faire son testament, ce qui ne lui étoit jamais arrivé, il s'étoit armé d'une cuirasse à l'épreuve, ce qu'il n'avait jamais fait, et parla à tout le monde, comme un homme qui dit le dernier adieu. Il ne laissa pas, sitôt que la mine eut joué, de venir où j'étois, et marcha avec les autres jusque dans le fossé, où voyant que les deux sergents qui étoient devant nous ne passaient point au-delà de la brèche à cause des décharges que les ennemis y faisoient, il s'avança l'épée d'une main et sa canne de l'autre... Nous le suivimes, Labadie et moi avec nos piques, et trouvâmes un des sergents avec l'épaule cassée auprès de plusieurs soldats morts et que la peur empêchoit l'autre d'avancer. Tréville le poussa de sa canne en le maltraitant de paroles, et sans marchander, passa hardiment la brèche, comme je fis aussi, suivi des plus résolus de nos soldats. Un capitaine des ennemis qui en gardoit l'entrée avec beaucoup d'hommes, vint fort brusquement à moi. Mais ayant

Salcos, qui signifie *sauce pour manger l'oie*; et il la construisit sur l'autre bord du lac, du côté de l'Espagne » (*Mémoires du Marquis de Montglat*, édition Petitot, tome I, page 257).

été renversé mort avec les plus déterminés des siens, le reste lâcha le pied au travers de la cour du château. Nous les poussâmes vigoureusement, mais, en traversant la cour, ceux du donjon firent une décharge, dont une mousquetade donna sous le bras droit de Tréville qu'il avoit levé, et passant entre le devant et le derrière de la cuirasse, l'étendit mort sur le pavé, sans qu'il dit autre chose sinon : *Donnez!* ce que nous fîmes si bien qu'ayant poussé les ennemis jusqu'au fond de la cour, l'on en tua une partie, tandis que l'autre se jetait dans le donjon. Le Breuil et d'Alvimar, bien accompagnés d'officiers et de soldats tant de notre régiment que des autres, nous joignirent, tandis que d'Espagnelle et le vicomte d'Arpajon se saisirent des tours qui étoient au-dessus de la brèche. Nous en fîmes de même de celles qui se trouvoient de l'autre côté de la cour, où ceux qui se montraient étoient tués ou blessés par le feu du donjon (1). » Quelques instants plus tard, un drapeau blanc flotta sur le donjon, la forteresse capitulait. Monsieur le Prince écrivit au Roi : « Votre Majesté verra la capitulation que j'ai faite à ceux du donjon, étant moi-même dans le château. MM. d'Arpajon d'Espenan et d'Argencourt ont fait des merveilles (2). »

La joie de Richelieu ne paraît pas avoir égalé celle de Condé. Le 24 juillet, le cardinal mandait à La Meilleraye : « Enfin Salces a été, par la grâce de Dieu, emportée par assaut. Le gouverneur a voulu mourir sur la brèche et a réussi à son dessein. Tout ce qui s'est trouvé non retiré dans le dernier donjon a été passé au fil de l'épée (3). » En réalité le gouverneur Michel Lauranso Branco avait mieux aimé se rendre que de mourir et de même que ses officiers, il étoit prisonnier de guerre. Condé le remplaça par M. d'Espenan. Vers la fin du mois d'août, M. du Plessis-Besançon présenta à la Cour un mémoire, « sur lequel il demandoit de la part de Monsieur le Prince, les réponses qu'il plairoit au Roi de lui donner ». Il désiroit savoir « si M. d'Espenan demeureroit à Salces et avec quelles troupes ou s'il agiroit dans l'armée le reste de la campagne (article 6), Richelieu dicta cette réponse, qui fut inscrite en

(1) *Mémoires de Henri de Campion*, pages 98-101.

(2) Voir Charles Vassal-Reig, *La guerre en Roussillon sous Louis XIII*, page 108.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 449.

marge : « On croit que M. d'Espenan doit laisser un bon lieutenant dans Salces, avec toutes choses nécessaires à la conservation de la place et qu'il doit agir dans l'armée le reste de la campagne. » L'article 8 montrait que l'ardeur de Monsieur le Prince ne montait pas à la hauteur de celle de M. le Cardinal. Condé demandait « si, après avoir mis en train vers le sud-ouest » l'expédition de la vallée de Conflent, « il pourroit venir faire un tour à la Cour », afin d'en solliciter lui-même et remporter les pièces nécessaires pour l'établissement et subsistance des troupes durant l'hiver. Mais la voix inexorable de Richelieu dictait au secrétaire Cherré : « Cette proposition est la meilleure qu'on puisse faire pour empêcher l'exécution des desseins qu'on propose. Monsieur le Prince ne doit penser à venir à la Cour que cet hiver, après avoir établi toutes ses troupes en quartier d'hiver, ce qu'il est prié de faire le plus qu'il se pourra à la décharge des sujets du Roi, établissant le plus grand nombre qu'il pourra de nos garnisons dans le pays ennemi. » L'article 10 du mémoire est peut-être celui qui déplut davantage au cardinal : « Si l'intention de la Cour, disait cet article, étoit de n'agir dorénavant en Roussillon que par diversion seulement, Monsieur le Prince estime que le soin de cette entreprise peut être commis à un autre; mais si l'on veut la continuer puissamment, il s'y offre, non que son âge (cinquante et un ans) et ses incommodités (dont l'une étoit la gravelle) lui puissent permettre de demeurer ordinairement dans le camp, mais à telle distance qu'il s'y rendra toujours à toutes les occasions nécessaires et capitales. » La fermeté de la réponse n'exclut pas l'ironie : « En vain auroit-on commencé l'affaire de Roussillon, déclare Son Éminence, si on ne faisoit état de la poursuivre avec la même chaleur qu'elle a été commencée et partant, puisque Monsieur le Prince en veut prendre le soin, c'est à lui de projeter les desseins dès cette heure pour l'année qui vient et de les conduire si secrètement que les ennemis n'en puissent avoir le vent par quelque voie que ce puisse être (1). »

Condé étoit retourné à Narbonne, tandis que Schomberg opérait dans la vallée de la Têt. Le maréchal avait occupé Ille et Canet :

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 483, 485, 486.

la première de ces bourgades au pied des montagnes, la seconde non loin de la mer. Il voyait avec dépit ses miliciens regagner leurs villages la conscience en paix, persuadés qu'ils ne devaient pas plus long service : « L'infanterie s'en va, écrivait-il à Condé le 8 août, et de la cavalerie les chevaux dépérissent à la grande joie de cette canaille. » Sous la chaleur accablante de l'été, la fièvre le minait ainsi que MM. d'Arpajon et d'Espanan. L'infanterie s'en allait, mais une puissante armée ennemie arrivait. Laissant Espanan à Salces, dont il grossissait la garnison de trois régiments, le maréchal réussit, après maintes escarmouches, à atteindre Sigean sur la route de Narbonne. Derrière lui, le cercle des ennemis se ferma, le 20 septembre, autour de Salces (1). Condé résolut de débloquer la place. Il rassembla dix-huit mille hommes et quatre mille chevaux : on ne voyait que gentilshommes accourant avec des recrues ; l'archevêque de Narbonne, les évêques d'Albi, de Mende, de Montpellier, de Nîmes et de Viviers s'empressaient à la tête des contingents de leurs diocèses : « Vos lettres, mandait le cardinal à Monsieur le Prince le 6 octobre, m'ont extrêmement réjoui en représentant le bon état du siège de Salces et la confiance que vous avez que les ennemis seront défaits ou réduits à s'enfuir (2). » Mais le 2 novembre, ni les efforts de Condé, ni la bravoure du duc de Saint-Simon, « chargeant audacieusement avec vingt-cinq maîtres », ne réussirent à chasser l'armée espagnole qui assiégeait Salces sous les ordres du marquis Spinola, fils du fameux preneur de villes. Six jours plus tard, avant même de connaître la nouvelle déroute de Monsieur le Prince, Louis XIII était fort pessimiste. Il mandait à Richelieu : « Je vous envoie les lettres de Salces que vous m'avez envoyées par Minard ; je suis toujours dans mon ancienne opinion qui est que j'ai bien peur que cette affaire ne réussisse pas à notre contentement. Tant plus je vas en avant et tant plus je m'y confirme. Je vois le déchet des troupes et la froideur avec laquelle écrit Monsieur le Prince (3). » Lorsque la nouvelle de la défaite fut arrivée à la Cour, le cardinal ne cacha

(1) Voir Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, tome III, pages 408-409.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 572-573.

(3) Bibliothèque Victor Cousin.

point son mécontentement au vaincu : « J'ai différé longtemps à ouïr le sieur de Rogles (qui était auprès de Condé le 2 novembre), parce que j'estimois que c'était chose inutile ensuite de ce qui s'est passé, et que sa relation ne feroit que renouveler ma douleur. Mais Madame votre femme m'ayant fait connaitre qu'il importait pour votre satisfaction que je l'écoutesse, je l'ai fait et appris par lui beaucoup de malheurs. Je n'accuse la conduite de personne, mais, en vérité, les affaires de la guerre requièrent une grande diligence, et donner le temps aux ennemis, c'est leur donner le moyen de venir à leurs fins (1). »

Monsieur le Prince crut prudent de se justifier auprès de Chavigny : « J'espérois, lui écrit-il le 27 novembre, de recevoir des remerciements de mes soins et de la consolation de mon déplaisir et non pas de me voir chargé des plus noires calomnies dont on ait jamais usé envers personne... Je pensois aussi que l'on me sauroit gré de Leucate, que j'ai conservée à la France. Dieu soit loué de tout! Je ne me puis tenir de vous dire qu'encore que les orages m'aient empêché de secourir Salces, je croyois être parfaitement bien en l'esprit de M. le Cardinal, j'ai eu prospérité cinq mois en toutes choses, j'ai pris Salces en cinq semaines et ai été en personne à l'assaut. Cette même place tient depuis trois mois et a défait une armée de trente mille hommes, qui devoit être en Italie. Il me reste de mes conquêtes Opoul et Tautavel. J'ai été par tous périls, j'ai exposé ma personne à tout, mes troupes, les plus belles de France ont bien servi, le régiment de mon fils est dans Salces, j'ai fait deux armées pour la secourir, eh! bien cela n'a pas réussi, méritai-je disgrâce ou louange? Obligez-moi de dire ceci à M. le Cardinal ou à Monsieur votre père (2). »

Ce que Monsieur le Prince appelait avoir conservé Leucate à la France, c'était d'en avoir ôté le gouverneur Henri de Barri, sieur de Saint-Aunnez. Ce gouverneur était le fils de M. de Barri, défenseur héroïque de Leucate l'année précédente, un fils extravagant et fort dangereux, dont l'état mental se ressentait d'une

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 627.

(2) *Ibidem*, page 629 note.

mousquetade reçue lors du combat de Leucate (1). Il trafiquait avec l'ennemi, livrait à Spinola, sur l'étang de Salces, qui communiquait avec la mer, les barques destinées à ravitailler Espenan et sa garnison. De Grenoble le 1^{er} octobre 1639, le cardinal lui avait écrit : « La mauvaise intelligence en laquelle j'ai appris que vous étiez avec Monsieur le Prince fait que, vous aimant comme je fais, je vous conseille de l'aller trouver étant très assuré que vous n'en recevrez point de mauvais traitement. J'estime qu'ensuite vous devez venir trouver le Roi à Lyon, où je ferai valoir votre innocence, comme vous le pouvez désirer d'une personne qui est, Monsieur, affectionnée à vous rendre service. »

Cette lettre était suivie de ce post-scriptum : « Venant trouver le Roi, vous devez prier M. de Barri, votre père, de demeurer dans Leucate (2). » Recommandation inutile, car il ne semble pas que M. de Saint-Aunnez soit allé se justifier auprès du Roi et du cardinal, Monsieur le Prince affectait d'être fier de la manière dont il l'avait mis à la raison : « L'affaire de Leucate a réussi, expliquait-il à Chavigny le 4 novembre, car j'ai si bien tout ajusté qu'à la vue de Leucate, approchant l'armée, j'ai arrêté Saint-Aunnez. Il promet rendre la place demain. S'il ne le fait, elle sera sur-le-champ investie et lui conduit à Montpellier selon les ordres du Roi. S'il ne la rend pas, je crois qu'il lui faut couper le cou à la vue de la place. Il n'y a que deux coquins dedans et quelque cent hommes, mais ils sont proches des ennemis et notre armée en mauvais ordre. J'espère que tout ira bien. C'étoit un coup nécessaire. Au moins ai-je bien gardé le secret (3). »

Saint-Aunnez remit la place à M. de La Houdinière et M. de Sérignan y entra à la tête de cinq cents hommes. Il avait été convenu que M. de Barri recevrait une « récompense », mais ce père cornélien ne voulut point l'accepter : « J'aurois, écrivit-il au cardinal, plutôt passé l'épée dans le corps de mon fils que de le voir manquer au service du Roi, ma famille ayant gardé Leucate pendant

(1) Voir Charles Vassal-Reig, *La guerre en Roussillon sous Louis XIII*, page 146.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 575, note.

(3) Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, tome III, pages 609-610.

soixante-quatre ans sans reproche au service de trois rois de France (1). » Nobles paroles qui n'empêchèrent pas Saint-Aunnez d'aller sous les murs de Salces, s'attacher à la personne de Spinola et prêter, quelques mois plus tard, serment de fidélité à Philippe IV. Cependant le cardinal ne renonçait pas à sauver la forteresse de Salces. Avec quelle chaleur il presse Condé le 1^{er} décembre 1639 : « Ayant vu la lettre que M. d'Espanan vous a envoyée, par laquelle il mande qu'il peut encore tenir plus d'un mois, j'ai cru qu'il n'y a rien qu'il ne faille faire pour le secourir. J'écris à M. de Coislin pour prendre part à la fête. J'écris à M. le Maréchal de Schomberg comme il faut sur ce sujet, je vous conjure de rassembler tout ce que vous pourrez de troupes et quand il n'y auroit que six, sept ou huit mille hommes et deux mille chevaux, les ennemis étant affaiblis et abattus comme ils sont, c'est plus qu'il ne faut pour tenter un secours contre une armée presque ruinée. Il sera de votre prudence de voir si vous y devez aller ou si, ayant ramassé les troupes qui se pourront vous devez laisser faire M. de Schomberg avec les autres chefs de l'armée, vous contentant d'être à Narbonne pour faire fournir tout ce dont on aura besoin. Cette occasion est pour la France, pour votre réputation et pour la satisfaction de vos amis, elle peut réparer tous vos malheurs passés et vous remettre au plus haut degré de gloire que vous puissiez désirer (2). »

Monsieur le Prince n'y fut point remis, car le 6 janvier 1640, M. d'Espanan, qui avait dû capituler, sortait de la place à la tête de ses troupes. Quelque huit jours plus tard, à Saint-Germain, Louis XIII griffonnait ce billet, qu'il fit porter à Rueil, où se trouvait Richelieu : « Je n'ai point été surpris de la nouvelle de Salces, car je m'attendois à ce qui est arrivé. Cette nouvelle ne laissa pas pourtant de me donner du chagrin tout hier soir (3). »

(1) Voir Charles Vassal-Reig, *La guerre en Roussillon sous Louis XIII*, page 148.

(2) Avenel. *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 630-631.

(3) Archives des Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII à Richelieu*.

CHAPITRE SEPTIÈME

FAVEUR GRANDISSANTE DE CINQ-MARS

Les affaires privées ne donnaient alors pas moins de chagrin à Louis XIII que les affaires d'État. Le 14 décembre 1639, le Roi écrivait à son ministre : « Les dames cabalent fort et ferme à Paris et ici, ce qui donne grande impatience au terrible (1). » Les dames de Paris étaient M^{me} de Hautefort et M^{lle} de Chemerault, quant au terrible, il se nommait M. de Cinq-Mars et tout le monde à la Cour l'appelait M. le Grand, car le Roi venait d'acheter pour lui au duc de Bellegarde, en disgrâce et fort désargenté, la charge de grand écuyer de France : « Ce n'est pas un vilain début pour un homme de dix-neuf ans, avait mandé Chavigny à Mazarin le 26 octobre 1639... Jamais le Roi n'a eu passion plus violente pour personne (2). »

Arnauld, futur évêque d'Angers, observait : « On ne peut pas encore bien juger ce que deviendra M^{me} de Hautefort. Quelques lettres qu'elle écrivait à son père pour les faire voir au Roi, pour remerciement d'un étui qu'il lui avait envoyé de Grenoble, se sont trouvées perdues (3). »

Il est probable que Richelieu savait où elles se trouvaient. Le cardinal n'avait, en effet, nulle confiance en M^{me} de Hautefort. Par M^{lle} de Chemerault, par La Chesnaye, un valet de chambre qu'il avait placé auprès de Louis XIII, il connaissait le sujet des conversations qui s'échangeaient le soir chez la Reine, entre le prince et la jeune fille, il n'ignorait pas que les deux interlocuteurs

(1) Archives des Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII à Richelieu*.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 654.

(3) *Ibidem*, tome VI, page 645.

ne parlaient pas uniquement de chasse, d'oiseaux de proie et de chiens. A l'instigation d'Anne d'Autriche, M^{me} de Hautefort cherchait à dégoûter Louis XIII de Richelieu. Le cardinal avait d'abord essayé de la mettre dans ses intérêts. Elle en avait reçu d'utiles conseils pour se maintenir dans la faveur du Roi. Richelieu avait travaillé plus d'une fois à la réconcilier avec son singulier adorateur et il avait écrit notamment à son maître l'année précédente : « Je suis très fâché de ce que le raccommodement de M^{me} de Hautefort n'est point encore fait, jugeant combien cela travaille l'esprit du Roi, le contentement duquel je considère comme ma vie. Je ne saurois m'empêcher de la blâmer en mon cœur de ne pas faire tout ce qu'elle doit pour contenter Sa Majesté. Si les mauvais conseils qui l'abordent lui persuadent que je ne suis pas pour elle, elle a très grand tort. Cela n'empêchera pas d'aller toujours mon grand chemin et de la servir toujours en préférant les contentements du Roi, qui sont justes et innocents, à toutes choses (1). » Comme le remarque fort justement le Père Griffet, Louis XIII voyait sans déplaisir Richelieu « s'intéresser pour M^{me} de Hautefort, et quand elle s'opiniâtrait à le contredire, il la menaçait du cardinal comme d'un homme bien plus redoutable que lui. Un jour après avoir longtemps disputé avec elle, il sortit pour aller écrire au cardinal le sujet de leur contestation. Il revint ensuite chez la Reine, tenant sa lettre à la main et, la montrant à M^{me} de Hautefort, il lui dit : *Voilà votre sauce que je fais à M. le Cardinal.* Elle lui arracha la lettre, il voulut la reprendre, elle la mit dans son sein et l'on remarqua qu'il aima mieux la lui laisser que d'y porter la main (2). »

Mais combien d'autres billets allèrent confier à Richelieu les plaintes et les désespoirs de Louis XIII, qui ne pouvait se consoler de l'attitude de la jeune fille. Nous n'en citerons que deux, qui furent écrits le 5 février et le 8 mars 1639. Voici le premier : « La créature gémit, est en mauvaise humeur contre moi, on ne sait comment on se doit gouverner avec elle, trouvant mauvais tout ce qu'on fait pensant lui plaire. Pour moi, j'y perds mon latin; si cela dure encore aujourd'hui, je m'en irai demain à Versailles chercher du

(1) Voir Victor Cousin, *Madame de Hautefort*, page 453.

(2) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 236.

repos (1). » Et voilà le second billet : « Je parlai à M^{me} de Hautefort avec beaucoup de raison, sur la créance que j'ai qu'elle dit tout ce que je lui dis à la Reine, elle se fâcha, me disant que je voulois qu'elle fût mal avec la Reine. Je vous prie de l'assurer du contraire et que je ne désire autre chose que l'égalité, qui est qu'elle garde le secret à la Reine des choses qu'elle lui dit et que quand je lui dirai quelque chose, elle ne lui aille pas redire. Je reconnais tous les jours la mauvaise volonté qu'elle a contre moi, ce qui me met au désespoir, l'aimant comme je fais (2). »

Richelieu, qui se défiait de la jeune fille encore plus que Louis XIII n'eut pas grand peine à l'en dégoûter. M^{me} de Hautefort était la seule personne au monde à qui ce prince eût confié certains secrets. Le cardinal ne manqua point de montrer à son maître qu'il les connaissait. Il ne cacha point davantage que chez la Reine, la railleuse dame d'atour parlait fort irrévérencieusement du Roi (3). Cet ingénieux travail avait porté ses fruits, lorsque Louis XIII était revenu de Grenoble. Arnauld observait : « Le Roi est de retour à Fontainebleau depuis le 3 novembre. La Reine s'est empressée de s'y rendre... Elle a amené avec elle M^{me} de Hautefort, ce que l'on ne croyait pas. On a grande envie de savoir de quelle façon se sera passée l'entrevue. » Arnauld le sut bien vite, car il écrivait le 9 : « Je viens d'apprendre que le Roi avait, hier au soir, dit nettement à M^{me} de Hautefort qu'elle ne devait plus prétendre à son affection, qu'il l'avoit toute donnée à M. de Cinq-Mars (4). Cette entrevue qui excitait si vivement la curiosité du futur évêque d'Angers, Louis XIII l'avait contée ainsi à Richelieu dès le 8 novembre : « Je fis hier la déclaration à M^{me} de Hautefort en présence de Cinq-Mars, de quoi il a témoigné être satisfait. Elle fut étonnée. Mes espions m'ont rapporté ce matin que, depuis que je fus parti, la Reine, M^{me} de Hautefort et Chemerault s'enfermèrent ensemble et appelèrent ce que j'avois dit à M^{me} de Hautefort violence. Je ne sais pas sur quoi ils se fondent, car je lui parlai

(1) Archives des Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII à Richelieu*.

(2) *Ibidem*.

(3) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 236.

(4) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 643.

avec toute la civilité et le respect que je pus, en lui disant que je ne désirois plus vivre avec elle comme j'avois fait par le passé et qu'on m'avoit assuré qu'elle faisoit des cabales pour essayer à me regagner, que tout cela ne servoit à rien et que pour Cinq-Mars, je lui avois donné toute mon amitié; ce sont les mots que le terrible (Cinq-Mars) m'avoit fait promettre de dire. Ensuite je lui dis que, quand il se présenteroit occasion de la servir, je le ferois très volontiers, mais que d'attendre de l'affection particulière de moi, je la priois de ne s'y plus attendre. On me vient de dire que, depuis que je suis parti (de Fontainebleau pour Villeroy d'où il écrivait) ils ont tenu force discours et entre autres, que c'étaient les effets des conseils que nous avons tenus. On dit qu'elle veut demeurer à Paris et que c'est la Reine qui lui conseille. A la première vue, je vous dirai le reste. J'irai demain coucher à Chilly et jeudi à Versailles, pour être plus près de vous. Excusez si ce mémoire est si mal écrit; c'est la peur que j'ai eue, en écrivant, que mon frère ne vint mettre le nez dedans (1). »

Il est probable que Monsieur eût conté à toute la Cour ce beau secret, qui déjà n'en était plus un. Et s'il eût connu le billet que Louis XIII écrivit à Richelieu le 26 novembre, nul doute qu'il ne se fût hâté de le divulguer et d'en faire des gorges chaudes. Le billet était incroyable : « Vous verrez, par le certificat que je vous envoie, en quel état est le raccommodement que vous faites hier : quand vous vous mêlez d'une affaire, elle ne peut mal aller. » Le certificat n'est pas moins surprenant : « Nous, ci-dessous signés, certifions à qui il appartiendra être très contents et satisfaits l'un de l'autre et n'avoir jamais été en si parfaite intelligence que nous sommes à présent. En foi de quoi, nous avons signé le présent certificat. Fait à Saint-Germain, ce 26 novembre 1639. Louis. Et par son commandement, Effiat de Cinq-Mars (2). »

Comment les deux signataires eussent-ils pu demeurer longtemps très satisfaits l'un et l'autre? Le roi de trente-sept ans avait l'humeur chagrine. On croit entendre un écho de ses jalousies dans le billet qu'il avait fait porter au cardinal le 23 novembre, l'avant-veille

(1) Bibliothèque Victor Cousin.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 644-645.

du raccommodement : « Je m'en vas à la chasse, d'où je ne reviendrai qu'il ne soit nuit, parce que le logis me déplaît et m'y ennuie extrêmement... Ces Messieurs qui vinrent hier soir me dirent qu'on attendoit à Paris M. le Grand et qu'on disoit qu'il devoit souper chez M. Martin (1). » Louis XIII haïssait l'inconduite. C'est d'un œil sévère qu'il regardait ce favori de dix-neuf ans qui, si l'on en croit la rumeur publique, s'échappait de Saint-Germain la nuit et montait à cheval pour s'en aller courir les lieux de plaisir de Paris ou retrouver au Marais la belle Marion de Lorme. Rentré au château à l'aube, il dormait jusqu'à midi et le Roi, qui se levait de bonne heure, n'avait que des paroles de blâme pour la paresse de son favori. Quand, le soir de quelque journée de novembre, Louis XIII écrivait à Richelieu : « J'ai pris cinq merles avec grand plaisir (2) », Cinq-Mars songeait que cet amusement ne valait pas ceux du Marais. Louis XIII haïssait aussi le faste que déployait Cinq-Mars. Celui-ci achetait-il un carrosse magnifique, le Roi refusait de voir la dispendieuse acquisition « C'est un dépensier (3) », disait-il. Parfois son irritation ne se traduisait que par un visage morose, dont Richelieu s'inquiétait : « Il m'est impossible, lui mandait le ministre le 11 décembre 1639, de n'être point en peine, quand je vois que Votre Majesté n'est pas contente, c'est ce qui fait que j'envoie ce matin pour savoir l'état de sa disposition, m'ayant semblé qu'elle partit hier d'ici sans être bien satisfaite en elle-même. Sur cela, je la supplie de croire et de tenir pour assuré que, si elle ne se résout de dire ses mécontentements, quand elle en aura, et ses volontés à M. le Grand, elle sera en des peines qu'elle pourra éviter sans doute, si elle veut en user comme je lui propose. Il est impossible d'être jeune et tout à fait sage; c'est à Votre Majesté à suppléer au défaut de ses créatures en les conduisant par ses avis et par ses conseils (4). »

Soudain, le 7 janvier 1640, Louis XIII sembla rasséréiné et le ministre reçut ce billet que son maître lui écrivait de Saint-Germain :

(1) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII à Richelieu*.

(2) *Ibidem*.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 664.

(4) *Ibidem*, p. 641-642.

« M. le Grand m'ayant dit qu'il vous alloit voir, je l'ai chargé de ce billet pour vous prier de vouloir oublier tout ce qui s'est passé et lui vouloir faire la même bonne chère que vous faisiez auparavant. J'espère qu'il se gouvernera en sorte à l'avenir que vous n'aurez plus occasion de vous plaindre de lui. Ma santé va très bien. Je m'en vas à la chasse (1). » Mais, le 20 mars, au même Saint-Germain, nouveaux orages : « J'irai après dîner vous voir, gémissait le Roi, pour chercher consolation avec vous, car où je suis je n'ai que des déplaisirs. Comme hier je pensais dormir, que j'étais fatigué de ma médecine, M. le Grand vint, qui me dit tant de choses fâcheuses que je n'en ai point dormi toute la nuit. Si cela dure, je ne puis avoir de santé. Je vous en dirai tantôt davantage. Je vous recommande d'avoir soin de vous (2). »

Il y avait alors près de trois mois que M^{me} de Hautefort et M^{lle} de Chemerault avaient été exilées, l'une à quarante, l'autre à quatre-vingts lieues de Paris (3). Combien de temps le cardinal pourrait-il supporter l'insupportable favori qui n'avait servi qu'à le débarasser des deux intrigantes?

(1) Bibliothèque Victor Cousin.

(2) *Ibidem*.

(3) M^{me} de Hautefort se retira dans une terre que sa grand-mère possédait non loin du Mans, M^{lle} de Chemerault en Poitou.

CHAPITRE HUITIÈME

LE NONCE DU PAPE

Dans la lettre du 14 décembre 1639, où Louis XIII se plaignait des dames et de leurs cabales, on lit cette phrase : « Je crois qu'on peut attendre du nonce toutes les extravagances que peut faire un fou; s'il me fait parler de sa part, celui qui me parlera n'en sera pas bon marchand (1). » Ce diplomate se nommait Scoti. Il remplaçait le nonce Bolognetti et, manquement voulu aux usages, le Pape, avant de l'envoyer, n'avait informé de ses intentions ni le Roi ni l'ambassadeur de France. Urbain VIII ne pardonnait pas à Louis XIII d'avoir choisi pour représentant le maréchal d'Estrées, dont la raideur et le caractère altier lui étaient peu agréables et qui, naguère ambassadeur en Suisse sous le nom de marquis de Cœuvres, l'avait profondément froissé par un zèle extrême à défendre les intérêts de la politique française. Scoti était tout dévoué aux intérêts espagnols.

Non content de ces représailles diplomatiques, le Saint-Père refusait de dire une messe pour le cardinal de La Valette récemment décédé, il refusait de laisser la congrégation du Saint-Office célébrer, à la Minerve, un service funèbre pour le même cardinal, qui avait été l'un des membres de cette congrégation; il refusait d'accorder à Mazarin le chapeau demandé par le Roi. A ces griefs s'en ajoutaient d'autres plus graves, d'abord cinq esclaves turcs échappés de l'ambassade d'Espagne, réfugiés au couvent des Minimes français de la Trinité du Mont qui avait le droit d'asile et... enlevés de force par trois cents soldats du Pape, qui les avaient mis en lieu sûr. Autre affront pour l'ambassadeur de France : un certain

(1) Archives des Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII à Richelieu*.

Biasone, domestique du chevalier de Rouvrai, écuyer lui-même du maréchal d'Estrées, ayant ouvert un tripot malgré la défense du Pape, dont il était sujet, avait été arrêté, jugé et condamné aux galères. Avec l'aide de trois domestiques de l'ambassade, l'écuyer avait arraché Biasone à trente ou quarante sbires, qui l'emmenaient. L'aventure avait eu un dénouement tragique dont le maréchal venait d'envoyer à Saint-Germain, par l'un de ses secrétaires, les sanglants détails : Rouvrai arquebuse le 28 octobre par des bravi qui l'attendaient à sept heures du soir derrière une haie, décapitèrent le cadavre et reçurent, disait-on, six cents écus du cardinal François Barberini pour prix de leur forfait; la tête exposée deux heures durant par le bourreau, qui en faisait ainsi les honneurs aux passants : « Voici la tête de l'écuyer de l'ambassadeur de France »; le hideux trophée jeté enfin près du pont Saint-Ange dans le cloaque où l'on jetait les têtes des condamnés à mort. Et cela sous la protection de la garde corse, sous les regards d'une foule nombreuse.

Lorsque Louis XIII eut connaissance de l'assassinat et des scènes qui avaient suivi, il prescrivit à son ambassadeur de ne paraître ni à l'audience du Pape ni à celle du cardinal neveu. Chavigny eut ordre de remettre au nonce un écrit interdisant à celui-ci de paraître à l'audience du Roi. Venu à Paris d'abord en qualité de nonce extraordinaire et sous prétexte de travailler au rétablissement de la paix, Scoti aurait toutefois, la permission d'envoyer à Chavigny son auditeur, s'il avait à proposer quelque chose qui fût relatif à ce rétablissement si désiré. L'écrit était daté du 8 décembre. Quelle ne fut pas la surprise du nonce en voyant arriver, le matin du 9, M. de Ramefort, cousin de Chavigny! Le nonce, qui était logé à l'hôtel de Cluny, n'oubliait pas que le secrétaire d'État ne lui avait jamais rendu la visite qu'il lui avait faite cinq mois plus tôt et Ramefort venait lui dire que le même Chavigny aurait volontiers une conférence avec lui. Chavigny était prêt à se présenter chez le nonce, mais à condition que le représentant du Saint-Père voulût bien lui donner la main (c'est-à-dire la droite), honneur que plusieurs des nonces qui l'avaient précédé n'avaient jamais refusé à M. de Villeroy. Scoti fut moins accommodant que

ceux dont on lui citait l'exemple : il alléguait qu'il était obligé de s'en tenir à l'usage de « ses derniers prédécesseurs, qui ne donnoient la main qu'aux seuls princes du sang ». Et comme il se plaignait que l'on ne prêtât nulle attention à son secrétaire, quand celui-ci allait chez M. de Chavigny demander des passeports, il reçut de M. de Ramefort le conseil de porter ses plaintes à M. de Chavigny lui-même. S'il consentait à se trouver à quatre heures de l'après-midi, au couvent des Cordeliers, à quelques pas de son hôtel (1), il pourrait s'y rencontrer avec le secrétaire d'État.

Le nonce fut exact au rendez-vous. Chavigny, arrivé après lui, s'excusa de ne lui avoir pas rendu sa visite plus tôt : les voyages de la Cour l'avaient empêché de remplir ce devoir. Puis il rappela que le Saint-Siège n'avait guère à se louer des Espagnols, qui l'avaient menacé d'un concile national et l'avaient accablé des plus irrévérencieuses protestations; la France au contraire s'était toujours montrée pleine de respect pour le Pape, qui ne cessait de la maltraiter, témoin la messe et le service refusés au cardinal de La Valette, l'affaire de La Trinité du Mont et l'assassinat de M. de Rouvrai.

Ce discours n'embarrassa point Scoti : les outrages des Espagnols, il était vrai que le Saint-Père les avait reçus, mais uniquement pour avoir observé à l'égard de la France une stricte neutralité; si le service avait été refusé au cardinal, c'était parce que le Sacré-Collège n'avait coutume d'en faire célébrer que pour les cardinaux qui mouraient à Rome; quant à l'assassinat de M. de Rouvrai, il ne pouvait être imputé au cardinal Barberini que par d'infâmes calomniateurs; le nonce avait l'honneur de connaître fort bien ce prince de l'Église, qui était « un ange de pureté et un modèle d'intégrité et d'innocence ». Pourquoi M. le Cardinal de Richelieu s'en tenait-il à la version de M. le Maréchal d'Estrées et ne voulait-il pas admettre les justifications orales et écrites du Père Valerio, visiteur des Carmes déchaussés? Le nonce trouvait l'affaire des esclaves turcs fort simple. Il en avait averti le cardinal de Richelieu. Une congrégation de cardinaux s'en occupait, l'ambassadeur du

(1) Ce couvent était situé rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École de Médecine; il n'en reste plus que le réfectoire, qui est devenu le musée de cette École.

Roi pouvait lui exposer lui-même son point de vue. Pourquoi le Saint-Siège n'aurait-il pas supprimé un droit d'asile qu'il avait accordé? Le Pape n'avait-il pas, dans ses États, les prérogatives d'un souverain? Était-il possible qu'il laissât Rome devenir le champ clos des sanglantes disputes des Français et des Espagnols,

L'autorité du Pape, Chavigny ne la discuta point, il se contenta de demander pourquoi la France seule avait à en souffrir, il ajouta que l'argument invoqué par le nonce pouvait justifier tous les abus de pouvoir des souverains absolus.

Scoti alors à son tour attaqua. Il parla de certain concile national au moyen duquel quatre ou cinq évêques de France songeaient à « chagriner » le Pape : heureusement, il savait bien que la plus grande partie de l'épiscopat français se rangeait du côté de Sa Sainteté.

Chavigny répondit que l'on pourrait soupçonner que le nonce n'était si bien informé des dispositions des évêques du Royaume que parce qu'il voulait exciter du trouble dans l'État; il nia, d'ailleurs, que la proposition d'un concile national eût été faite. Enfin? pour ne pas s'éterniser en contestations, il en vint à l'objet de son entrevue: il était chargé de remettre au nonce un écrit de la part du Roi. Le diplomate pontifical répondit qu'il ne pouvait le recevoir, le Roi n'avait-il pas un ambassadeur à Rome, qui le remettrait fort bien. — « Quoi! Monsieur, s'écria le secrétaire d'État, vous ne voulez pas recevoir cet écrit? — Non, Monsieur, je ne le dois pas, et je me repens même d'avoir pris celui qui me fut présenté à Dijon pour m'interdire l'audience du Roi en qualité de nonce ordinaire, après que, quatre jours auparavant, le Roi et M. le Cardinal n'avoient fait aucune difficulté de recevoir les brefs qui me donnoient cette qualité. »

Chavigny savait son écrit par cœur, il commença de le réciter : « Le Roi, étant contraint par l'injurieux procédé avec lequel son ambassadeur est traité à Rome, — si excessif qu'on n'a point craint de violer le droit des gens, — d'en témoigner le ressentiment qu'il en doit avoir, en lui ordonnant de n'aller plus en l'audience de Sa Sainteté et de M. le Cardinal Barberin jusqu'à ce que Sa Majesté ait été satisfaite d'une telle injure et de celle qui a été faite à la

mémoire de feu M. le Cardinal de La Valette, désire aussi que M. le Nonce Scoti s'abstienne de la sienne. »

A ces mots, le nonce interrompit le secrétaire d'État : il comprenait à présent combien la France était loin de vouloir la paix, c'était la seule question dont il fut autorisé à entretenir Sa Majesté et on lui ôta tout moyen de la traiter avec le Roi.

Chavigny observa qu'on ne l'avait pas laissé achever ce qu'il avait à dire; son écrit portait que « toutes et quantes fois que ledit Sieur Nonce auroit à faire quelque proposition qui pût avancer effectivement le repos de la chrétienté, il la fit faire » à lui Chavigny par son auditeur.

Le nonce répondit que toute proposition serait vaine; il y avait trois ans que la France « amusoit M. le Légat à Cologne, sans y avoir voulu envoyer ses plénipotentiaires », quoique ceux des rois de Hongrie et d'Espagne s'y trouvassent déjà. Et comme Chavigny assurait que « le Roi étoit prêt à faire partir les siens, pourvu que l'on accordât les passeports qu'il avoit demandés pour ses alliés », Scoti observa qu'un nonce ne pouvait « se mêler des affaires des puissances hérétiques ». Justiniani, ambassadeur de la République de Venise à La Haye, s'étoit chargé de l'affaire des passeports. Les Hollandais, — Scoti le savoit par le Vénitien, — n'avoient nulle hâte de mettre en route leurs plénipotentiaires, et ils ne cachaient point que, s'ils montraient si peu d'empressement, c'étoit pour se conformer au désir du Roi et du cardinal.

Chavigny ne voulut point lire une copie de la lettre de Justiniani que le nonce avoit dans sa poche. Le secrétaire d'État ne tenoit pas à se laisser convaincre. Il dit seulement que le Roi « ne pouvoit traiter sans ses alliés » et il étoit sur le point de s'en aller, lorsque le nonce reprit : « Après avoir parlé beaucoup, je désire en trois paroles, vous faire connaître que je sais que des intérêts particuliers sont cause de la mauvaise intelligence qui est entre le Pape et le Roi et que le refus des bulles du généralat de Citeaux fait que le châtiment du crime de Rouvrai passe pour une affaire d'État, quoiqu'il ne touche en aucune façon la réputation du Roi. Encore que je ne sois plus admis en l'audience de Sa Majesté, je trouverai bien moyen de lui faire entendre comme les choses se passent. —

Le grand mérite et la réputation de M. le Cardinal, répliqua Chavigny, lui ont acquis beaucoup d'ennemis fort considérables, qui ont plutôt servi à augmenter sa réputation qu'à la diminuer. Son Éminence ne s'est laissée porter à accepter le généralat de Cîteaux que pour le bien de l'Église et l'avantage particulier de cet ordre. M. Bolognetti pourroit témoigner qu'elle ne lui en a jamais parlé. Il ne s'est fait aucune instance sur ce sujet qu'au nom de Sa Majesté. Je crois M. le Cardinal Barberin trop sage pour vous avoir ordonné de parler de la sorte. C'est au Roi à juger si la mort de Rouvrai le touche ou non, il n'y a pas apparence que Sa Majesté voulût affecter d'avoir reçu une injure, si cela n'étoit en effet. Si vous étiez bien informé de la façon qu'on vit avec le Roi, vous sauriez qu'on lui rend un compte exact de toutes ses affaires. Il ne sera pas besoin que vous preniez le soin de l'en avertir. Je vous promets de lui faire savoir mot pour mot ce que vous m'avez dit. »

Passant à l'affaire du chapeau demandé pour Mazarin : « Sa Sainteté, dit le nonce, ne presse point le Roi de faire des chevaliers du Saint-Esprit; Sa Majesté ne le doit presser non plus de faire des cardinaux contre son gré. » Et Chavigny comprit fort bien que « le Pape ne feroit point M. Mazarin cardinal ».

« Après avoir montré au Sieur Nonce, raconte le secrétaire d'État, la différence qu'il y a entre le cardinalat et l'ordre du Saint-Esprit, je lui dis que Son Éminence savoit si bien le respect qu'elle devoit au Pape et ce à quoi le service du Roi l'obligeoit, qu'elle ne feroit ni ne diroit rien à l'égard de l'un et de l'autre qui ne fût approuvé de tous les gens d'honneur et qui ne seroient point préoccupés, et que pour ce qui regardoit les intérêts de M. Mazarin, Sa Majesté les soutiendrait, suivant en cela l'exemple du roi d'Espagne, qui porte ceux de l'abbé Beretti avec la vigueur et fermeté que tout le monde sait. Et là-dessus nous nous séparâmes (1). »

Cependant le Père Valerio avait eu une audience de Richelieu et il en avait demandé une autre à Louis XIII, que le ministre

(1) Voir la *Relation* de Chavigny dans les *Mémoires d'Omèr Talon*, édition Petitot, 4^e partie, pages 30-35. — Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 521-527. — Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 241-244.

s'était hâté de styler ainsi : « Le Père Valerio dira au Roi que M. le Cardinal Barberin dénie que la tête de Rouvrai ait été exposée en qualité de celle de *Cavallerizo dell'ambasciatore di Francia* et qu'il n'avoit jamais promis d'aller voir M^{me} la Maréchale d'Estrées pour faire excuse de ce qui s'étoit passé à la Trinité du Mont. Sur quoi le Roi lui répondra, s'il lui plait, que c'est une chose si publique qu'à la reconnaissance de la tête de Rouvrai, il a été qualifié et par les témoins et par les ministres de la justice *cavallerizzo dell'ambasciatore di Francia*, qu'il n'y a pas lieu d'en douter et que cette circonstance blesse tellement sa réputation qu'il ne peut s'imaginer que cela soit arrivé avec la participation du Pape. Ce qu'il ne croit pas de M. le cardinal Barberin, parce qu'autrement il en auroit fait faire déjà la satisfaction en châtiant ceux qui auroient commis un tel manquement à son insu. » Le Roi devait ajouter qu'il « savoit bien que M. le Cardinal Barberin s'étoit engagé à voir M^{me} la Maréchale d'Estrées, ainsi qu'il avoit fait l'ambassadrice d'Espagne en pareille rencontre, ce qui auroit accommodé l'affaire de la Trinité du Mont et auroit empêché le désordre qui étoit arrivé sur le fait de Rouvrai, ce que ledit cardinal Barberin auroit pu encore éviter, s'il eût fait faire la plainte à Sa Majesté de l'action de Rouvrai, à quoi elle eût aussitôt apporté le remède qui auroit été nécessaire ». Louis XIII ne devait pas oublier non plus de dire au Père Valerio « qu'il avoit commencé de témoigner son ressentiment en la personne de M. le Nonce, qui, par ses discours imprudents, l'avoit contraint d'aller plus loin qu'il n'avoit résolu (1) ».

Ni le Roi ni le cardinal ne s'arrêtèrent en si beau chemin. Le 11 décembre 1639, à l'hôtel de Cluny, les gens du nonce virent arriver, sur les quatre heures de l'après-midi, M. de Berlize, introducteur des ambassadeurs. Accompagné du sieur Le Gay, huissier du Conseil, il venait remettre au représentant du Saint-Père une lettre de Sa Majesté. On lui dit que le nonce était allé voir le cardinal de La Rochefoucauld. L'hôtel abbatial de Sainte-Geneviève, où logeait ce cardinal, n'était pas fort éloigné : le nonce ne tarderait

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 638-639.

pas à rentrer. Les deux visiteurs montèrent à la chambre haute.

A cinq heures et demie, le nonce parut enfin. Ils lui présentèrent la feuille signée du Roi, contresignée du secrétaire d'État, qu'il avait refusée l'avant-veille. Il ne l'accepta pas davantage cette fois et même à plusieurs reprises il la repoussa de la main : « Monsieur, dit alors M. de Berlize, j'ai charge de la part du Roi de vous en faire la lecture en présence d'un officier de son Conseil. » Et il remit la feuille à l'huissier. Mais déjà le nonce avait disparu dans une pièce voisine, dont la porte s'était aussitôt fermée. Il fut impossible d'obtenir que les domestiques du nonce remissent l'écrit à leur maître. Loin de consentir à recevoir cette feuille, les domestiques la jetèrent à l'introducteur des ambassadeurs, qui ne voulut point la reprendre. Berlize en fut réduit à remonter dans son carrosse. Il allait s'éloigner de l'hôtel de Cluny, lorsqu'un domestique accourut précipitamment, jeta le papier dans la voiture et s'esquiva dans la maison. Porte close. Ce fut en vain que Berlize y fit heurter, l'introducteur des ambassadeurs ne fut pas introduit (1).

Voilà pourquoï, dans la lettre qu'il écrivait à Richelieu en ce 14 décembre 1639, Louis XIII fulminait contre « les extravagances » du nonce. Le 16, le Roi défendit aux évêques et prélats qui étaient à Paris « d'avoir aucune communication avec M. Scoti, nonce extraordinaire en ce Royaume ». Et cela pour deux raisons. La première était que « Sa Majesté ne l'ayant reçu qu'en cette qualité, il n'avoit aucune fonction ordinaire en vertu de laquelle il dût avoir communication avec eux ». La seconde était l'audacieux propos que le nonce avait tenu à Chavigny : « La plupart des évêques de France se trouveroient pour Sa Sainteté contre le Roi ». « Il faut, commandait le ministre, donner ordre au chevalier du guet, d'être plus au guet que jamais à la porte dudit Sieur Nonce et d'arrêter au sortir de son logis tous ceux qui iront à heure indue, c'est-à-dire depuis que la nuit sera fermée. Si par hasard il s'y rencontroit quelques-uns de ceux que vous savez, il y auroit plaisir à en recevoir des nouvelles le lendemain matin, après qu'ils auroient

(1) Voir Aubery, *Mémoires pour l'Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, édition de Cologne, tome IV, pages 345-346 et Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 246.

couché chez ledit chevalier du Guet. S'il y a lieu d'arrêter quelqu'un, il ne le doit pas faire proche du logis dudit Sieur Nonce, mais dans le retour de la rue de la Harpe ou de Saint-Jacques, afin que le bruit n'en aille pas, dès le soir, jusqu'au logis dudit Sieur Nonce (1). »

En attendant, Richelieu se plaignait au cardinal Bagny de la conduite de M. Scoti, qu'il jugeait peu considérée et trop violente : « Je veux croire que ce bon prélat a beaucoup de zèle, mais certainement il connaît si mal la France et défère si peu aux bonnes instructions que vous lui avez données, qu'assurément il lui sera plus préjudiciable qu'utile, s'il ne se modère. » Et, repoussant avec dédain les imputations relatives au généralat de Cîteaux, le ministre déclarait : « Je ne considère point, comme vous pouvez croire, ce qu'il lui plaît de dire à mon désavantage, tant parce que, quand il pourroit me porter préjudice, je l'oublierois de bon cœur pour l'amour de Dieu, que parce qu'étant comme je suis dans le monde, on sait bien qu'il n'y a point d'intérêt particulier, quelque grand qu'il puisse être, qui soit capable de me faire passer par dessus le moindre de l'État (2). » Noble langage qu'il devait avoir à la bouche jusque sur son lit de mort.

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 650 et 651-652, note.

(2) *Ibidem*, page 645, note.

CHAPITRE NEUVIÈME

LES VA NU-PIEDS

Une quinzaine de jours auparavant, les évêques de France qui étaient de passage à Paris, s'étaient assemblés à l'abbaye de Sainte-Geneviève, chez le cardinal de La Rochefoucauld, pour discuter une affaire qui ne se rapportait pas au différend survenu entre le Roi et le Saint-Siège. Ils nommèrent une députation chargée d'obtenir que le cardinal duc fit cesser les poursuites intentées à divers ordres religieux. Ces poursuites avaient leur cause dans la nécessité où se trouvait la Cour « d'inventer tous les jours de nouveaux moyens d'attirer l'argent des particuliers dans les coffres du Roi (1) », que la guerre ne cessait de vider. Le 30 mai 1639, un long grimoire n'avait fait savoir que trop clairement à « tous ecclésiastiques, gouverneurs et administrateurs des hôpitaux, hôtels-Dieu, maladreries, léproseries, aumôneries, commanderies, prévôtés, stipendies, confréries, marguilliers ou gagers des fabriques, recteurs, principaux et procureurs des collèges et universités, prévôts des marchands, maires, consuls et échevins des villes, bourgs, bourgades et villages et tous autres gens de main-morte généralement sans rien excepter, sinon les hospices et hôtels-Dieu le revenu desquels était actuellement employé à l'entretien et nourriture des pauvres et les nouveaux monastères et couvents établis depuis trente ans en çà... qu'ils eussent à porter ou envoyer dans un mois ès mains de Jacques Potier, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances... déclaration au vrai, par le menu, en bonne et due forme signée d'eux et des notaires et greffiers des lieux dûment affirmés par procurations spéciales... de toutes

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 247.

les maisons, terres, possessions, héritages, rentes foncières, dîmes inféodées, droits de champart, usages, aisances, et généralement tous autres droits et biens immeubles, tant nobles que roturiers, que chacun d'eux possédait, savoir les bénéficiers et payant décime soit par acquisitions ou donations à eux faites depuis l'an mil cinq cent vingt seulement : et pour le reste de tous les gens de main-morte non payant décime, de tous les biens immeubles généralement qu'ils possédoient, non amortis et compris dans les amortissements particuliers et en bonne et due forme qu'ils avoient pu ci-devant obtenir de Sa Majesté ou des Rois ses prédécesseurs ». Il y avait vers la fin du grimoire cette phrase menaçante : « Et s'il se trouve quelque omission desdits biens ès dites déclarations, ils seront confisqués, acquis au Roi, réunis à son domaine (1). »

Les officiers des finances estimaient que l'on pouvait, sans injustice, « exiger du Clergé quatre-vingts millions pour le seul article des amortissements ». Richelieu ne parla pas très différemment aux députés des évêques, le droit du Roi lui semblait incontestable. Mais « il s'était déjà plaint à MM. des Finances des voies extraordinaires que l'on prétendoit avoir été employées contre les ecclésiastiques », il promit de dire au Roi que le Clergé ne refusait pas de payer ce qui était juste, et qu'il espérait obtenir de la bonté de Sa Majesté le traitement le plus favorable pour les bénéficiers du Royaume.

Richelieu ne s'était pas montré moins conciliant en une autre occasion, le 27 août de cette même année 1639. A Langres, l'une de ses étapes sur le chemin de Grenoble (2), tandis qu'il s'en allait, en compagnie de Louis XIII, conférer avec la duchesse de Savoie, il avait rédigé ce mémoire : « MM. du Conseil trouveront bon que je leur dise qu'il est de leur prudence de regarder si bien dorénavant aux établissements nouveaux qu'ils voudront faire, qu'il n'en puisse arriver d'inconvénients pareils à ceux de Normandie. Le nom de gabelle est si odieux et le fruit de l'établissement qu'ils ont voulu faire de si peu de conséquence, que je ne saurois assez

(1) Voir *Mercure François*, tome XXIII, pages 367-369.

(2) Richelieu venait d'Abbeville. Voir ci-dessus, page 3.

m'étonner comme ils ont voulu faire une adjonction à la ferme des gabelles, qui peut apporter tant de trouble et si peu de profit. On pouvoit, ce me semble, considérer qu'il falloit être d'autant plus retenu en telles affaires que l'éloignement du Roi pouvoit donner hardiesse aux méchants de faire éclore leurs mauvais desseins. Toutes et quantes fois qu'on en usera ainsi, on rappellera, dans la mémoire des peuples, le souvenir de tout ce qui les blesse et, bien que la dernière nouveauté soit la vraie cause de leur mouvement, pour rendre leur cause plus plausible, ils l'imputeront à tout ce qui leur est à charge. Je supplie MM. du Conseil de considérer l'avenir par le passé et ne s'embarquer plus dans des affaires dont les conséquences soient si mauvaises qu'on ne puisse jamais apaiser la rébellion qu'en révoquant avec honte ce qu'on a fait (1). »

Quels étaient donc ces « inconvénients de Normandie », cette rébellion dont parlait le cardinal? Les officiers des finances avaient été assez imprudents pour déclarer que, dans chaque paroisse, les habitants seraient solidaires pour le paiement de la taille. Un certain nombre de paysans fort aisés qui avaient payé leur part, refusèrent de payer celle des autres. Emprisonnés, ils envoyèrent leurs plaintes au parlement de Rouen. Le Parlement et la Cour des Aides donnèrent l'ordre de les élargir : « La Cour des Aides, raconte le Père Griffet, rendit, le 4 de juin, un arrêt qui défendait à toutes personnes, sous quelque prétexte que ce fût, de faire aucune levée sans lettres patentes du Roi, dûment enregistrées, avec ordre de la publier dans toutes les paroisses et tous les marchés du ressort et de l'afficher aux portes des villes (2). » Il n'en fallut pas davantage pour provoquer une révolte, — la révolte des *Nu-pieds*, — dont le nom était destiné à rappeler la misère.

Comme il était d'usage sous l'ancien régime, les rebelles, qui comptaient sur le parlement de Rouen, se réclamèrent du Roi. Le placard que leur général diffusait dans toutes les paroisses de basse Normandie, commençait fort loyalement : « Il est commandé aux paroissiens et habitants de cette paroisse, de quelque qualité et

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 495-496.

(2) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 248-249.

condition qu'ils soient, de se fournir d'armes et munitions de guerre, pour le service du Roi et maintien de son État, dans quinzaine; pour, au premier commandement et avertissement dudit seigneur (général des Nu-pieds), se rendre en bon ordre et équipage au lieu qui leur sera ordonné, pour la défense et franchise de la patrie oppressée des partisans et gabelleurs (1). » Le général écrivait « de son camp » et scellait son placard « du sceau de ses armes ».

Richelieu avait bientôt connu tous les détails des « inconvénients de Normandie » : les paysans s'assemblant en armes à Avranches et à Coutances, élisant des chefs, formant une infanterie et une cavalerie; la population de Rouen assommant, le 4 août, un contrôleur des teintures, qui s'était réfugié dans la cathédrale; le général de la vicomté se gardant bien de réprimer le désordre; les troubles renaissant le 21, les bureaux de recette mis au pillage; dans les maisons des commis, meubles, papiers, registres précipités par les fenêtres, alimentant des feux de joie qu'on attisait dans les rues; et toujours le lieutenant général de « la vicomté » observant une neutralité étrange, même lorsque le sieur Le Tellier, commis général des gabelles, avait vu son logis assiégé par les séditieux. Ce qu'il y avait de plus grave, c'était que le Parlement ne se préoccupait guère de la non-exécution de ses arrêts et que les trésoriers de France avaient osé répondre au fermier des Aides, qui demandait le rétablissement de son bureau saccagé : « Le Roi n'a aucune maison à lui appartenante dans la ville de Rouen, où l'on puisse mettre le bureau des Aides (2). » Le 23 août 1639, le cardinal en était réduit à écrire à Bouthillier, surintendant des Finances : « J'ai su les désordres de Rouen, mais je ne sais pas le remède, étant impossible de trouver les gens de guerre qui sont demandés, si on ne veut pas perdre toutes les affaires du Roi et abandonner la France aux étrangers. Et encore, quand on voudroit s'exposer à cet inconvénient, vous ne sauriez avoir ce remède de deux mois, et le mal que nous en recevrons ne seroit pas si tardif (3). »

Il n'en fallut pas moins recourir à ce remède si redouté, distraire

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 243.

(2) *Ibidem*, tome III, page 250.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 500.

les meilleures troupes de l'armée de Picardie, acheminer cinq mille hommes et huit cents chevaux vers Caen, Avranches et Coutances, où s'étaient déchaînés les mêmes désordres qu'à Rouen. Le 24 novembre, le colonel Gassion, qui commande ces troupes, occupe la première de ces villes, dont il désarme les habitants. Le 27, il décide d'y laisser le gros de l'armée; mais, à la tête de mille fantassins et de cinq cents cavaliers, il va « loger, le 29, à cinq petites lieues d'Avranches ». Les rebelles, au nombre de huit cents, viennent de se barricader dans les faubourgs de la ville. Gassion envoie le comte de Tourville, père du futur maréchal, vers les grèves d'Avranches, avec soixante chevaux. Cependant, à la tête de deux bataillons d'infanterie, le marquis de Courtomer et M. de Marolles attaquent les barricades. Après deux heures de combat, les troupes royales avaient perdu le marquis et quinze hommes, mais trois cents rebelles, dont quatre chefs, gisaient morts sur la place et les survivants fuyaient vers les grèves du côté où la Sée va confondre ses flots avec ceux de la mer. Les fuyards tombèrent sur les cavaliers de Tourville : chargés, sabrés, ils n'avaient plus d'autre ressource que de tenter le passage de l'estuaire, — qui les engloutit. « Ainsi, constate avec une satisfaction officielle le *Mercur* *François*, un peu de sang éteignit ce grand feu qui sembloit devoir embraser toute la province, pendant que la prudence du chancelier amortissoit le reste, donnant au parlement de Rouen toute la bride dont il avoit besoin pour se maintenir au devoir (1). »

Quelles précisions cachait cette expression vague et cavalière : *donner la bride*? Le chancelier Séguier avait proposé au cardinal d'interdire le parlement de Rouen, la Cour des Aides, les trésoriers de France le lieutenant général de la vicomté : Parlement, Cour des Aides et trésoriers de France devaient payer les dégâts occasionnés aux maisons et bureaux des commis. Il fallut arbitrer une somme « pour la perte que souffroit le Roi par la cessation de la levée des droits de ses fermes et la faire payer à la ville et surtout aux bourgeois qui avaient des charges de capitaines, lieutenants et enseignes, qui seroient taxés plus que les autres »; il fallait

(1) *Mercur* *François*, tome XXIII, pages 409-410. •

« casser le corps de ville »; ôter à Rouen « tous ses privilèges, dons, octrois, deniers communs et patrimoniaux et réunir le tout au domaine du Roi »; il fallait « raser l'hôtel de ville et mettre à la place une pyramide où serait gravé l'arrêt du Conseil ». Séguier enfin, n'avait pas oublié de parler du procès que l'on ferait aux séditieux. Le cardinal eut assez de sens et de goût pour faire écrire au bas des propositions du chancelier : « Ce mémoire me semble bon à l'exception du rasement de l'hôtel de ville de Rouen. »

Ce fut au début du mois de janvier 1640 que le chancelier, avec une suite nombreuse, entra dans la capitale de la Normandie. Gassion, depuis le 31 décembre, s'y trouvait avec sa petite armée. Le 3 janvier, une scène que laissait prévoir le mémoire de Séguier, se déroula dans la grand chambre. Les magistrats étaient assis sur leurs sièges, entre sept et huit heures du matin, lorsque parurent deux huissiers du Conseil, dont l'un donna lecture d'une déclaration que le Roi avait signée le 16 décembre. Ils apprirent qu'ils étaient interdits, chassés de Rouen, mandés à la Cour. A quoi ils ne manquèrent pas de satisfaire : « Et, constate le procès-verbal des huissiers, sommes demeurés en ladite chambre jusques après les avoir vus tous sortir d'icelle (1). » Les mêmes huissiers s'en allèrent ensuite remplir le même office à la Cour des Aides et au bureau des trésoriers de France. Quelques jours plus tard, tout ce que le cardinal avait approuvé dans le mémoire du chancelier était exécuté. Il fut désormais défendu, sous peine de mort, de « proférer les mots de monopoliers, gabeleurs et maltôtiers et autres noms excitant à la sédition ». Quelques condamnations capitales, dont plusieurs par contumace, formèrent l'épilogue du drame des va nu-pieds.

Mais quoi! toujours du sang et toujours des supplices!

comme disait, en cette même année, dans *Cinna*, Corneille, avocat à la Table de marbre. Mais aussi la clémence paraissait au cardinal hors de saison en Normandie : « Je vous conjure, écrivait Son Éminence au chancelier, de vous souvenir toujours qu'on ne sauroit

(1) *Mercurie François*, tome XXIII, page 452.

faire un trop grand exemple en cette occasion. Je persiste toujours à croire que, le désordre ayant été tel à Coutances qu'on l'a représenté, outre les bâtiments des particuliers qui se trouveront coupables, il est expédient de raser les murailles de la ville, afin que les villes du Royaume craignent un pareil traitement en cas de désobéissance (1). »

(1) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 255.

CHAPITRE DIXIÈME

TURIN. — ARRAS. — LA HOLLANDE. — L'ALLEMAGNE.
LA CATALOGNE. — LE PORTUGAL

En attendant la campagne.

Dans les premiers jours de l'année 1640, le prince Casimir, frère du roi de Pologne Ladislas, commençait à s'ennuyer fort au château de Vincennes. Il avait été arrêté, au mois de mai 1639, à Saint-Tropez, où il venait de débarquer et, le 25 août suivant, le cardinal l'avait ainsi recommandé à Chavigny : « Je ne crois pas qu'il y ait rien à faire en l'affaire du prince Casimir, qu'à représenter à son secrétaire, quand il vous parlera, le tort qu'il a eu de venir passer en France et en reconnaître la côte, allant servir en Espagne, et cependant le bien garder (1). » Richelieu avait ajouté le 30 : « Il y a ici un envoyé de Pologne qui s'en va trouver le Roi sur la détention du prince Casimir, lequel ne vous déplaira pas, étant assez gaillard de sa nature. Vous l'écouteriez; ensuite, il lui faudra donner *bona verba* et demeurer *in deliberatis* quant à la détention du prince Casimir (2). »

Trouvant que cet *in deliberatis* se prolongeait outre mesure, le roi de Pologne avait envoyé un ambassadeur extraordinaire pour hâter la délivrance du prisonnier. Elle lui fut accordée, mais le prince Casimir dut promettre de ne rien faire contre les intérêts de la France, tant que la guerre durerait, et le roi Ladislas dut assurer que, lors de la prochaine diète, lui-même, quelques sénateurs et l'assemblée tout entière garantiraient l'exécution de la promesse (3) : « Je suis bien aise que l'affaire du prince Casimir soit terminée, mandait Richelieu à Chavigny le 26 février 1640.

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 114.

(2) *Ibidem*, page 127.

(3) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 256.

On ne sauroit à mon avis, s'exempter de le traiter. Soit qu'il demeure à l'hôtel des Ambassadeurs (rue de Tournon), soit qu'on le loge à l'hôtel de Schomberg, il faut faire les choses honorablement : s'il demeure à l'hôtel des Ambassadeurs, il est besoin de lui faire promptement bien meubler un appartement et le traiter par présents, ses officiers et ceux de l'ambassadeur étant suffisants pour le servir; s'il va à l'hôtel de Schomberg (rue de Bussy), il faudra le traiter par les officiers du Roi, ce qui sera un peu plus incommode. Quand il partira d'ici, j'estime à propos que Sa Majesté lui donne une épée de trois ou quatre mille écus. Pour cet effet, Lopez en a une. Il y en a d'autres dans Paris (1). »

Avant de quitter le Royaume, le prince se rendit au château de Saint-Germain, où il dina avec le Roi. Le Père Griffet observe à ce propos : « Monsieur ayant déclaré qu'il ne pouvait ni lui rendre la première visite ni lui donner la droite chez lui, parce que la couronne de Pologne est élective, Casimir aima mieux s'abstenir de l'aller voir que de renoncer à ses prétentions. Il eut plus de complaisance pour celles du cardinal, qui refusa de lui donner la droite chez lui, sans que ce prince parût s'en offenser, *tant cet homme le portait haut*, dit le marquis de Montglat, et tant il était redouté des étrangers (2). » Quelques jours plus tard, Chavigny écrivait au baron d'Avaugour, qui s'en allait représenter le Roi en Pologne : « Toutes choses ont été ajustées avec M. l'Ambassadeur de Pologne Gosienski. Le prince Casimir et lui, sont partis pour retourner en Pologne. Le prince s'en va fort content du bon traitement qu'on lui a fait depuis qu'il est sorti du château de Vincennes. Il a été régalé de ~~forts~~ beaux présents et particulièrement d'un diamant de grand prix que le Roi tira de son doigt et lui donna (3). » Les instructions rédigées pour M. d'Avaugour montrent combien Richelieu craignait que le roi de Pologne ne subit l'influence de la maison d'Autriche; l'ambassadeur devait parler discrètement au Roi de l'entrevue que Sa Majesté Polonaise venait d'avoir « avec le prétendu Empereur »,

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 812-813.

(2) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 256.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 813, note.

il devait représenter le danger d'une alliance avec cette maison d'Autriche « qui n'avoit d'autre pensée que de s'insinuer dans le royaume de Pologne afin d'en faire comme de ceux d'Hongrie et de Bohême (1) ».

Le prince Casimir n'était pas seul à peu goûter le séjour de Vincennes. Le prince palatin avait trouvé que le château ressemblait beaucoup plus à une prison qu'à une maison royale. Il y était toujours enfermé au mois de janvier 1640, malgré les efforts qu'avait déployés la diplomatie anglaise pour l'en tirer. Au commencement du mois de décembre 1639, le jeune Windebank, fils d'un secrétaire d'État britannique, était venu à Paris demander que le prince fût mis en liberté, M. de Bellièvre, ambassadeur de France à Londres, l'avait annoncé comme un diplomate peu redoutable : « Ce n'est pas, avait-il écrit à Chavigny le 2 décembre, l'éloquence, la suffisance ni la vivacité de l'esprit de celui qui vous est envoyé qui obtiendra de vous ce qu'il prétend (2). » Reçu le 17 par le Roi, le 20 par le cardinal, Windebank écrivit à son père le 23 : « Le cardinal m'a traité avec infinis respects. » Plus clairvoyant, Leicester, ambassadeur d'Angleterre, expliquait le même jour au même père : « Le cardinal a parlé à M. Windebank du traité de ligue offensive et défensive... C'est leur but de se servir du motif de la liberté du prince pour faire consentir le roi d'Angleterre à la ligue. » Et bientôt Richelieu, ayant décacheté une lettre que le secrétaire d'État Windebank adressait à son fils, pouvait lire dans la traduction qui lui fut présentée : « La France a intention de se servir de la liberté du prince Électeur pour établir une plus étroite conjonction entre l'Angleterre et la France, mais, s'ils ont dessein de retenir le prince Électeur jusqu'à ce que Sa Majesté descende si bas au-dessous de lui-même, le pauvre prince sera en pauvre état, mais ce à quoi ils s'attendent leur manquera certainement (3). »

Le 1^{er} janvier 1640, le cardinal résolut de permettre au jeune Windebank de voir le Palatin en présence de M. de Chavigny, à

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 813, note.

(2) *Ibidem*, tome VI, page 665, note.

(3) *Ibidem*, page 666.

condition que l'envoyé anglais voulût bien ne parler que français durant cette visite (1). Sachant que le roi d'Angleterre ne voulait pas entendre parler de ligue offensive et défensive, il avait trouvé trois moyens de rendre la liberté au Palatin. Le premier était que Sa Majesté voulût bien mettre le prince à même de « lever des troupes pour agir de son chef vers la Westphalie, comme il avait commencé ». Le Palatin, de son côté, donnerait assurance qu'il « n'avoit point eu dessein de débaucher l'armée » du Roi en Allemagne et que pour rien au monde il ne voudroit penser à une telle chose. Le second moyen exigeait toujours du Palatin la même assurance, mais il ne comportait que cette déclaration de Charles I^{er} : « Le roi de la Grande-Bretagne ne donneroit point de troupes aux ennemis ni permission d'en lever dans son État et il fermeroit les yeux à celles que Sa Majesté (Très Chrétienne) y voudroit lever ci-après, pour être employées tant en Allemagne qu'ailleurs, pour l'avantage de la cause commune et le particulier du prince son neveu. » Le troisième moyen ne comportait plus que l'assurance demandée au Palatin (2). Celui-ci ne sortit de Vincennes à la fin du mois de mars 1640, qu'après l'avoir signée.

Il avait fallu pour obtenir sa mise en liberté, l'insistance de Grotius, ministre de Suède qui, sur l'ordre de la reine Christine, était venu dire à Louis XIII, au cours d'une audience obtenue à grand peine : « Sire, il ne m'appartient pas d'entrer dans les raisons qui ont conduit votre Majesté dans ses résolutions, mais s'il m'est permis de dire ce que je pense à un si grand Roi, sans manquer au respect que je lui dois, il me paraît que le meilleur remède que l'on puisse apporter à ces sortes de maux, c'est de les oublier et d'empêcher qu'il n'en arrive de semblables à l'avenir. Je pourrais ajouter que si M. l'Électeur est tombé dans quelque faute, elle doit vous paraître d'autant plus excusable qu'il n'est ni assez avancé en âge pour avoir acquis une grande expérience des affaires du monde, ni assez puissant pour avoir à son service les gens les plus capables de lui donner les meilleurs conseils (3). »

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 667.

(2) *Ibidem*, page 668.

(3) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 258-259.

Le prince palatin, qui avait dû, avant de quitter Vincennes, assurer, par un écrit signé de sa main, qu'il ne sortirait point du Royaume sans la permission du Roi et qu'il « n'entreprendrait rien contre les intérêts de Sa Majesté », fut conduit par Chavigny à l'ambassade d'Angleterre. Il y vécut dans la retraite jusqu'au départ du prince Casimir. Il fut alors installé à l'hôtel des Ambassadeurs, servi aux frais du Roi, par quatre-vingts domestiques et reçut quinze cents francs chaque jour pour ses dépenses personnelles. L'audience que le Roi lui accorda le 3 avril, le dîner qui suivit semblaient lui prouver que tout ressentiment était oublié. Étant allé visiter ensuite le cardinal à Rueil, il lui laissa prendre la droite et dit à son entourage « qu'il ne devait rien à M. de Richelieu comme cardinal, mais qu'il ne disputait aucun honneur au plus grand homme de son siècle (1) ». Quatre mois plus tard, le grand homme lui permit enfin de partir : il n'y avait plus, en effet, aucune raison de retenir ce Palatin, puisque le roi d'Angleterre était bien résolu de ne jamais s'allier à la Suède pour le rétablir dans le Palatinat.

Au secours de Casal.

Le 14 avril de cette année 1640, Richelieu écrivit à M. d'Estrades, ambassadeur du Roi près MM. les États de Hollande : « Vous direz, s'il vous plait, à M. le Prince d'Orange que l'armée de M. de La Meilleraye sera de plus de vingt mille hommes de pied effectifs et sept mille chevaux, et qu'outre cette armée MM. de Chaulnes et de Châtillon en commanderont une autre qui regardera la Flandre, qui sera de plus de quinze mille hommes de pied et quatre mille cinq cents chevaux. Outre cela, M. du Hallier aura quinze cents chevaux et sept mille hommes de pied en Lorraine, du côté du Luxembourg, et le marquis de Villeroy autant en Bourgogne. Voilà l'état de notre campagne, pour ce qui est de la France, à l'égard des côtes de deçà, où je ne comprends point la Guyenne et le Languedoc, qui ont pour faire une armée de quinze mille hommes de pied et de trois mille chevaux. Pour ce qui est des pays

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 260.

étrangers, les recrues arrêtées, payées et assurées, pour le cours de cette année en Italie, viennent à plus de trente mille hommes, sans compter huit à neuf mille hommes de pied et douze cents chevaux, que M. de Bordeaux aura en Provence, avec une armée navale de vingt-deux galères et de cinquante vaisseaux destinés pour le secours de l'Italie. Je ne vous dirai rien de l'armée de M. de Longueville et de l'union de M^{me} la Landgrave (1), parce que vous en savez autant que nous, et seulement dois-je vous faire savoir qu'on lui envoie quatre mille hommes de pied et mille chevaux de recrues. Je vous avoue qu'en vous écrivant ce que je fais, j'ai de la peine à le croire, mais cependant c'est chose si véritable que je puis vous assurer que le tout sera effectif et qu'outre ce que dessus, le marquis de Brézé (Armand de Maillé), assisté de bons tuteurs pour apprendre son métier, sera en la mer océane avec vingt-quatre bons vaisseaux de guerre et dix brûlots (2). »

Cependant en Italie, le comte d'Harcourt, sans attendre les trente mille recrues annoncées par le cardinal, attaquait le marquis de Leganès, qui assiégeait Casal. Turenne commandait la cavalerie, le comte de La Mothe-Houdancourt et le comte du Plessis-Praslin, les marquis de Ville et de Pianezza commandaient les trois corps de l'infanterie, dont l'un était savoyard. Dès le 6 mai, Richelieu put écrire à Mazarin, dont il francisait, dans sa joie, le sobriquet italien (3) : « Colmard, la France a gagné une bataille en Italie, trois mille hommes sont demeurés sur la place, quatre canons et la moitié du bagage des ennemis sont es mains des victorieux. Casal n'est pas seulement délivré, mais il voit l'orgueil de ceux qui le vouloient perdre sous ses pieds et, après les avoir vus remuer beaucoup de terre pour sa ruine, il en remue à son tour pour les faire jouir du dernier office qui se rend aux chrétiens bien qu'ennemis. Le Dieu des batailles a fait ces merveilles (4). »

(1) La Landgrave de Hesse qui, moyennant un subside de cent cinquante mille reichsthalers, s'était engagée à unir ses troupes à celles du duc de Longueville.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 681-682.

(3) Colmardo.

(4) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 814.

Richelieu avait ajouté ce post-scriptum : « Je ne vous saurois dire la satisfaction que j'ai de M. le Comte d'Harcourt et de tous ceux qui servent en l'armée d'Italie. » Satisfaction qui ne cessait de croître, tandis que le vainqueur de Casal s'efforçait de reprendre Turin aux Espagnols : « Il ne me reste, écrivait Richelieu le 26 juillet 1640, qu'à exhorter la bravoure de M. le Comte d'Harcourt à conserver sa personne dans la continuation des actions héroïques qui, le rendant célèbre dans l'Italie et la chrétienté, font qu'en l'estimant autant que sa vertu m'y convie je l'aime comme un autre moi-même (1). »

C'est au comte d'Harcourt que Richelieu adressait ces lignes enthousiastes. Ce fameux cadet de la maison de Lorraine, connu sous le sobriquet de *Cadet la Perle*, parce qu'il portait toujours une grosse perle en pendant d'oreille, se trouvait alors resserré entre les murailles de Turin, qu'il avait entourées d'une circonvallation et le marquis de Leganès, accouru pour délivrer la ville. L'armée de Leganès comptait douze mille hommes de pied et quatre mille chevaux, la garnison de Turin, que commandait le prince Thomas de Savoie, était de quinze cents chevaux et de cinq mille hommes, infanterie que grossissaient quelques milliers de bourgeois armés. Mais un corps français occupait la citadelle. Se croyant sûr de la victoire Leganès avait mandé au prince Thomas d'inviter les dames de Turin à louer des fenêtres pour voir passer dans les rues *Cadet la Perle*, qui ne pouvait manquer d'être pris. Cette rodomontade n'avait pas empêché Leganès d'être repoussé le 11 juillet et de perdre quatre mille hommes à l'assaut des retranchements du comte d'Harcourt. Le lendemain, Turenne avait amené au camp six mille fantassins et quelque huit cents cavaliers. Bientôt le marquis de Villeroy et le comte de Tonnerre le suivirent à la tête de nouveaux renforts. Leganès recevait également de nouveaux contingents.

Il n'entreprit que d'arrêter tous les convois de vivres, réduisant ainsi les assiégeants à une disette qui ne le cédait qu'à celle des assiégés. Ceux-ci, mal ravitaillés par les bombes sans fusée, mais

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VIII, page 364.

pleines de poudre et de farine que leur envoyait l'artillerie de Leganès, tentèrent une sortie le 14 septembre. Le marquis n'ayant point exécuté à l'heure convenue la diversion promise, la sortie échoua. Leganès, découragé, s'éloigna avec ses troupes.

Mazarin en Italie.

Ce même 14 septembre 1640, Mazarin, que Richelieu avait chargé de négocier la capitulation de la cité piémontaise, recevait ces instructions : « Le Roi veut que M. Mazarin sache et fasse savoir à M. le Comte d'Harcourt que, si le prince Thomas ne veut faire un traité dans des conditions convenables, on fasse toute sorte d'efforts imaginables et possibles pour prendre sa personne et la ville tout ensemble... Le moindre traité auquel on puisse recevoir le prince Thomas est de rendre purement et simplement Turin entre les mains du Roi et de se rendre à Coni sur la foi du traité secret qu'il aura passé d'entrer ouvertement dans trois mois au service du Roi (1). »

Le 20 septembre, Mazarin, ambassadeur extraordinaire du Roi près Madame, n'était pas encore arrivé au camp et, depuis la veille, le comte d'Harcourt, qui n'était pas averti de son départ, avait signé la capitulation. Il était convenu que « M. le Prince Thomas de Savoie remettrait la ville de Turin au Roi entre les mains du comte d'Harcourt, lieutenant général de l'armée de Sa Majesté, laquelle voulait établir dans ladite ville la régence de Madame dans la souveraineté de M. le Duc de Savoie ». Les autres articles de la capitulation réglaient notamment la sortie de la garnison fixée au 22 septembre, la sortie de ceux des bourgeois qui voudraient partir et qui seraient libres d'aller où bon leur semblerait, pourvu qu'ils ne prétendissent point entrer dans les places tenues par les troupes du Roi sans le consentement des gouverneurs. Les princesses de Savoie, qui étaient demeurées à Turin durant le siège, pourraient y continuer leur séjour, y recevoir le paiement de leurs apanages, y laisser leurs domestiques, meubles, hardes et

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 820.

bijoux », dont la sûreté leur était garantie. Elles préférèrent partir avec le prince Thomas. Ce n'est que le 24 septembre que le temps, affreux les 22 et 23, permit le départ des cinq mille hommes d'infanterie et des deux mille cavaliers de la garnison. Le prince partit avec les clefs du saint suaire de Turin. Il se rendait à Yvrée. Croisant sur la route le comte d'Harcourt, à cheval comme lui, il se contenta de le saluer sans mettre pied à terre (1).

Tandis que le vainqueur et le vaincu échangeaient un bref compliment, Louis XIII, à Saint-Germain, mandait au cardinal ce même 24 septembre : « Vous saurez par Vaucocourt, qui est à ma sœur, la reddition de Turin, il faut bien remercier le bon Dieu des grâces qu'il lui plaît de nous faire et les bien reconnaître (2). » A Rueil, le ministre regrettait que le prince Thomas n'eût pas été fait prisonnier et contraint d'accepter les conditions du Roi. Mais il faisait écrire à Mazarin par Chavigny : « Il ne faut pas témoigner que Son Éminence n'ait pas approuvé la capitulation, car elle ne veut faire aucun reproche à M. d'Harcourt, qui, après tout, a pris Turin et secouru Casal. Son Éminence espère que vous réparerez un peu cela et croit que vous êtes capable de faire des merveilles (3). »

Un des moyens de réparer un peu l'erreur commise était de n'omettre aucun moyen raisonnable pour attacher le prince Thomas au service du Roi (4). Richelieu ne se lassait point de le répéter. Il ajoutait que l'arrestation du comte Philippe d'Aglié, le mauvais génie de Christine, était nécessaire. On devait y procéder aussitôt que la duchesse de Savoie serait arrivée à Turin : « En même temps qu'on aura fait arrêter le personnage, expliquait le cardinal le 13 octobre, lesdits Sieurs Comte d'Harcourt et Mazarin iront trouver Madame, pour lui en dire les raisons, toutes avantageuses pour son service, puisqu'elles vont à lui assurer plus aisément ses États et rejeter sur le prisonnier le blâme de sa mauvaise conduite passée. Après cela, on priera Madame, de la part du Roi, d'établir un bon

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 264-265.

(2) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu*, page 384.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 821-822.

(4) *Ibidem*, page 823.

conseil, en quoi on tâchera de lui faire choisir ceux que le Roi peut désirer (1). » Richelieu n'estimait pas que la mission confiée à Mazarin fût sans danger, car, le 11 novembre, il écrivait à son ambassadeur extraordinaire : « Souvenez-vous de vous faire escorter, lorsque, après avoir fait toutes vos affaires, vous reviendrez par le Dauphiné, ainsi que M. de Chavigny vous l'a mandé. Je crois bien qu'on n'entreprendra pas grande chose contre une si misérable personne que la vôtre, mais, puisqu'elle m'est chère, elle est assez précieuse pour être conservée avec soin (2). »

Six jours plus tard, un carrosse de velours noir brodé d'or entra dans Turin. Il ramenait Christine à son palais. Acclamée par le peuple, Madame reçut une lettre de compliment et les clefs du saint suaire, que le comte Pallavicino lui avait apportées au nom du prince Thomas, et le comte de Mussan la félicita au nom du cardinal de Savoie, qui se trouvait à Nice. Ce cardinal paraissait être sur le point de s'accommoder avec la France. L'approbation donnée par le Roi à son mariage avec la princesse de Savoie, sa nièce, l'octroi de quelques terres considérables et de deux galères armées et équipées à mettre dans le port de Villefranche, le paiement d'une pension égale à celle que lui payaient les Espagnols et qui était de cinquante mille écus, le paiement d'une somme qui ne serait pas inférieure à la pension et servirait à acquitter quelques dettes, la remise d'une des places occupées par les Français en Piémont, place d'où il travaillerait à la soumission des peuples révoltés contre la maison de Savoie, le rétablissement des pensions du prince Thomas, telles étaient les demandes que le cardinal Maurice faisait présenter à Mazarin. Mazarin n'en refusa aucune « pourvu que le prince cardinal se réconciliât sincèrement avec le Roi et avec Madame (3) ».

Le prince Thomas, dont la femme, sœur du comte de Soissons, était à Madrid, ne voulait pas rompre avec les Espagnols sans avoir tiré sa famille d'Espagne. Il entendait, avant cette rupture, que les

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 824.

(2) *Ibidem*, page 831.

(3) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 297-298.

Français rendissent à Madame les places qu'ils occupaient en Savoie, à condition que les Espagnols fissent de même.

Cet article des places, Richelieu pensait qu'« il fallait le coucher avec grande délicatesse : deux choses y sont à considérer, expliquait-il, la première de le coucher en termes qui ne donnent point d'ombrage aux princes, et le second, qu'ils soient tels qu'ils ne nous embarquent pas insensiblement à une chose du tout avantageuse aux Espagnols et préjudiciable à la France... Quant à moi qui ai pour maxime de dire franchement ce qu'on veut faire et ne vouloir que la raison... je crois qu'on peut accorder la restitution des places, disant que, lorsqu'on les restituera, on aura tout l'égard qui sera requis à la sûreté d'icelles, entendant, comme vous le proposez, obliger par ces paroles Madame à y mettre des troupes françaises payées par le Roi. Et pensant, comme le portent vos lettres, qu'en tel cas il faudroit s'ouvrir le chemin de Casal et par après penser au duché de Milan et non au reste des places tenues dans le Piémont, je ne vois pas de difficulté à dire que le Roi ne fera jamais la paix sans la restitution des places, qu'il n'accordera pas une trêve longue sans que le prince Thomas ait sa femme et ses enfants (1). »

Le cardinal avait ajouté : « Après tout, si vous voulez savoir franchement ce que je pense de toute votre négociation, je vous avoue que, ne la tenant pas désespérée, je n'en ai pas grande espérance (2). » Un mois environ plus tard, le 21 novembre 1640, Richelieu pouvait écrire à Mazarin : « Je ne saurois vous dire le contentement que j'ai reçu de ce que l'accommodement de M. le Prince Thomas a réussi. Je crois que Dieu a permis que vous ayez fait voir, par cet échantillon, ce que vous pouvez faire aux plus grands et plus importants traités auxquels vous êtes destiné... Il ne me reste qu'à vous dire que j'ai en vérité impatience de voir le signor Colmardo, tant pour l'amour de sa personne que parce que je désire fort qu'après avoir fait ces exploits en Italie, il vienne prendre part à nos réjouissances de carême-prenant. » Et comme la lettre se terminait ainsi : « Il s'assurera cependant qu'en tout temps et

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 833.

(2) *Ibidem*.

en tous lieux, je serai toujours, non inutilement son serviteur (1) », Mazarin disait : « Son Éminence m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre capable de me ressusciter si j'eusse été mort (2). »

Mazarin avait encore à faire « une chose si importante, qu'il tardoit », à Richelieu de la voir accomplie au contentement de Sa Majesté et à l'avantage de Madame sa sœur (3). Elle le fut le 31 décembre 1640. Le soir de ce jour, le comte d'Harcourt, Mazarin et M. de La Court, l'ambassadeur ordinaire, se rendirent au palais. Ils trouvèrent Madame « ajustant la princesse sa fille pour le bal qui se devoit donner, à quelque temps de là, dans l'appartement du comte Philippe ». Ils commencèrent sans nul doute par lui présenter une lettre du Roi. Voici ce qu'y lut Christine : « Ma sœur vous avez pu si clairement remarquer, par les conseils et assistances que je vous ai donnés jusques ici, mon affection particulière envers vous... Mon Cousin le Comte d'Harcourt et le sieur Mazarin vous représenteront les raisons qui m'ont porté à leur donner les ordres, desquels ils vous feront part, qu'il auroit été à désirer qu'on eût pu exécuter plus tôt... Je vous prie donc d'ajouter autant de créance à ce qu'ils vous diront de ma part comme si c'étoit à moi-même, qui serai toute ma vie votre bien bon frère (4). » Madame apprit alors que le comte Philippe venait d'être arrêté chez le marquis de Montpezat, avec qui il soupait fort gaiement. Elle éclata en pleurs, supplia, se jeta à genoux. Elle n'obtint que ces explications : le Roi a voulu seulement « ôter au comte Philippe la principale part qu'il prenoit aux affaires sans avoir la prudence et l'expérience nécessaires pour les bien conduire, et ôter à la noblesse et au peuple le prétexte de ne pas rendre l'obéissance qui était due à Son Altesse ». Voyant l'inutilité de sa douleur, Madame se contenta de répliquer aux envoyés du Roi que le comte Philippe n'était impopulaire qu'en raison de son dévouement à la France : « On le sacrifiait, et elle aussi, aux princes de Savoie (5). »

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 839.

(2) *Ibidem*, note.

(3) *Ibidem*, page 839.

(4) *Ibidem* page 842.

(5) *Ibidem*, page 841.

Le prisonnier fut amené à Paris, où l'on attendait le prince Thomas : « Quand le prince viendra ici, avait écrit le cardinal, il y sera très bien reçu et je m'assure qu'il avouera que le procédé des Espagnols n'a rien qui puisse être comparé à celui des Français (1). »

Le siège d'Arras et les conseils de Richelieu.

On lit dans une lettre du cardinal datée du 19 juin 1640 : « Turin et Arras doivent être l'objet qu'on doit avoir devant les yeux pendant cette campagne. Il ne faut rien oublier pour avoir bonne fin de ces deux affaires, dont les commencements sont fort beaux (2). »

C'est le maréchal de Châtillon qui avait eu l'idée d'assiéger Arras, il avait dépêché Puysegur à Soissons pour soumettre son dessein au Roi et au cardinal : « J'ai le même dessein que M. de Châtillon, avait répondu Richelieu, mais j'appréhende le grand nombre d'habitants qui se trouvent dans la ville et qui sont plus ennemis des Français que tous les Espagnols ensemble. Je crains encore que l'on ne leur ait donné une forte garnison pour les défendre. » Puysegur affirma que la garnison d'Arras ne comptait pas plus de deux mille cinq cents hommes de troupes réglées, le maréchal le savait. Il entendait faire une démonstration sur Aire et Béthune, ce qui obligerait Arras à se dégarnir pour envoyer des secours à ces deux places.

Les paroles de Puysegur ne laissèrent pas d'impressionner Richelieu. Lorsque le Roi tint conseil dans le cabinet de l'évêché, avec le cardinal et M. de Noyers, Puysegur demeura dans la chambre voisine, près de la porte, mais, au bout d'un quart d'heure, il fut appelé par M. de Noyers et introduit dans le cabinet : « Nous venons de résoudre le siège d'Arras, lui dit Louis XIII, il faut tenir la chose secrète, n'en parlez à personne, dites seulement à M. de Châtillon d'en faire de même. Je vais dépêcher un courrier au maréchal de La Meilleraye, afin qu'il prenne le temps qu'il faut pour s'y rendre par le côté de deçà l'Escarpe. Le maréchal de Châtillon

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 839.

(2) *Ibidem*, tome VI, page 701.

saura ainsi le jour qu'il lui faudra passer la Somme pour entrer dans le pays ennemi et donner jalousie aux autres places. Et moi j'irai à Amiens et je ferai venir les troupes que du Hallier commande vers la frontière de Champagne (1). »

Le maréchal de Châtillon, secondé par le maréchal de Chaulnes, exécuta la démonstration qu'il avait proposée. Arras aussitôt se dégarnit au profit d'Aire et de Béthune. Cependant le maréchal de La Meilleraye s'avancait à la tête de seize régiments d'infanterie et de quatre mille chevaux. Il parut bientôt sous les murs d'Arras, où la garnison n'était plus que de quinze cents hommes et de quatre cents chevaux, et les deux autres maréchaux reparurent avec lui : à présent vingt-trois mille fantassins et neuf mille cavaliers encerclaient la place. Ils s'enfermèrent dans des retranchements, coupés de forts et de redoutes et défendus par des fossés larges de dix-huit pieds, profonds de douze (2). Le 1^{er} juillet, Richelieu félicitait ainsi le maréchal de Châtillon : « Je ne vous témoigne pas par ces lignes la joie que j'ai de voir que les Français, qu'on n'avait pas jusques ici tenus autrement propres à si bien remuer la terre, aient au moins égalé les Hollandais en cette occasion, qui n'en firent jamais une telle étendue en si peu de temps (3). » Il est vrai que, dans une autre lettre datée du même jour, le cardinal reprochait aux maréchaux de n'avoir envoyé à Doullens, dont M. de Saint-Preuil était gouverneur, que mille chevaux et six cents hommes de pied, pour escorter un grand convoi qui devait partir dans les derniers jours de juin : « J'avoue, disait-il, que, si ces Messieurs n'ont une révélation par laquelle Dieu leur donne assurance que ledit convoi ne sera point attaqué des ennemis, je ne sais quelle raison ils peuvent avoir de hasarder une affaire si importante avec si peu de sûreté (4). »

C'est alors que le cardinal infant crut le moment venu d'attaquer les troupes du Roi, pour les obliger à lever le siège. La Meilleraye proposa de sortir des lignes, afin de prévenir la marche des ennemis.

(1) *Mémoires de Puységur*, l'Édition Tamizey de Larroque, tome I, pages 236-237.

(2) *Gazette de 1640*, page 441.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 712.

(4) *Ibidem*.

Châtillon ne goûta point cette proposition : si les troupes espagnoles voyaient le camp dégarni, elles profiteraient de l'occasion pour introduire un secours dans la ville et si, après ce coup de main, elles réussissaient à rentrer dans leurs lignes sans avoir été attaquées, la prise d'Arras deviendrait impossible. La Meilleraye dit alors : « Monsieur, vous êtes d'un avis et moi d'un autre. On doit suivre la pluralité des voix : il faut faire opiner M. de Chaulnes et MM. les Maréchaux de camp. — Pour M. de Chaulnes, reprit Châtillon, je suis assuré qu'il sera de votre avis et que tous ces Messieurs seront de même, parce qu'ils n'oseroient être d'un sentiment contraire à celui qui est en faveur. Mais pour moi je ne partirai point, je vous le répète, sans un ordre exprès du Roi. »

On résolut de demander l'avis du cardinal, qui était à Doullens. Fabert partit, monté sur un excellent coureur et ne tarda pas à apporter ce billet dont le style tranchant diffère quelque peu du style ordinaire de Richelieu : « Je ne suis point homme de guerre. Il est vrai que j'ai beaucoup lu, mais je n'y ai pas trouvé que l'on soit sorti des lignes pour combattre les ennemis, après avoir demeuré dix-huit jours entiers à les faire. Lorsque le Roi vous a donné à tous trois le commandement de ses armées, il vous a cru capables et il lui importe fort peu que vous sortiez ou que vous ne sortiez pas, mais vous répondrez de vos têtes, si vous ne prenez point la ville d'Arras (1). »

Bien qu'il eût déclaré qu'il n'était pas homme de guerre, Richelieu n'épargna point les conseils les jours suivants : « Il faudrait être aveugle, écrivit-il le 14 juillet pour ne voir pas que, si les ennemis eussent eu le dessein d'attaquer la circonvallation, ils l'eussent fait d'abord. Et maintenant ils n'y peuvent plus penser sans faire une extravagance incroyable, laquelle ne convient ni à l'humeur espagnole ni à l'état présent des Pays-Bas, qui seroient perdus, s'ils avoient perdu un combat général... Le dessein des ennemis ne peut être maintenant que de traverser les convois... donc le principal but que MM. les Généraux doivent avoir de leur côté et nous

(1) Voir Père Griffet, pages 270-271. Avenel dit qu'il n'a trouvé nulle part le manuscrit de ce billet, que Puysegur cite dans ses *Mémoires (Lettres du Cardinal de Richelieu, tome VI, pages 712-713)*.

du nôtre, est de faire passer un grand convoi par le moyen duquel la prise d'Arras soit assurée. » Le cardinal entra dans les moindres détails, il ajoutait le 17 : « La nuit du mercredi au jeudi, M. de La Meilleraye doit sortir du camp avec trois mille cinq cents chevaux, ainsi que s'il voulait venir à Miraumont et cependant il tournera droit vers Vaux, sur le chemin de Péronne; en même temps nous ferons partir un faux convoi de Doullens, qui ira jusque sur la montagne; par ce moyen les ennemis ne penseront qu'à ce qui partira de Doullens et de Corbie (1). » Tant de soins ne pouvaient demeurer inutiles. Le 2 août 1640, Bouthillier reçut de Richelieu cette lettre aussi brève que triomphante : « Ce billet est pour vous dire que, par la grâce de Dieu, l'armée de M. du Hallier, composée de dix-neuf mille hommes effectifs, est arrivée au camp avec quinze cents chariots de vivres et de munitions. Elle a passé à la barbe des ennemis, qui n'ont osé entreprendre de l'attaquer. J'ose vous dire maintenant que je tiens la prise d'Arras assurée (2). »

Le cardinal se hâtait trop de triompher. Il était vrai que l'armée de du Hallier avait pu faire sa jonction avec les troupes que La Meilleraye avait conduites à sa rencontre. C'est à Beaufort, à trois lieues des lignes françaises, que cette jonction s'était opérée. Aussitôt un courrier avait été dépêché au Roi, tandis que les deux armées se mettaient en marche vers le camp. « Le maréchal de La Meilleraye, dit la *Gazette*, fit faire halte et grand déjeuner de campagne, où tous les chefs et les princes firent une rude charge, témoignant qu'ils avoient plus d'une faim, la principale néanmoins étant celle de combattre. Pour laquelle apaiser aussi en son lieu, voici un cavalier qui apporte avis à toute bride, de la part du maréchal de Châtillon, que les ennemis attaquoient nos lignes... A cette nouvelle notre armée vola plutôt qu'elle ne courut (3). »

Le combat finit avec le jour : les ennemis n'avaient pu empêcher le convoi d'arriver au camp. Aussi, dès le 8 août, le maréchal de Châtillon put mander à Richelieu : « Ceux d'Arras viennent de faire la chamade à la brèche de la mine de M. le Maréchal de La Meille-

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 714.

(2) *Ibidem*, pages 716-717.

(3) *Ibidem*, note.

raye. Nous sommes après à lier la capitulation. » Nouvelle dont le cardinal fit ses compliments à son neveu : « Je ne saurois vous dire la satisfaction qu'a le Roi de la prise d'Arras et le contentement que j'ai en mon particulier de ce que vous avez fait paraître ce que vous valez. J'ai toujours attendu ce bon succès et de la bénédiction de Dieu et du soin et du courage de ceux qui y ont servi (1). »

La capitulation alors n'était pas encore signée. Le cardinal en ignorait même les articles. Elle accordait à la garnison les honneurs de la guerre. Les Espagnols devaient être menés à Douai par le chemin le plus court. Ils pourraient emporter quatre canons et un mortier. Quant aux habitants, ils reçurent les promesses suivantes : « Dans la ville, cité, faubourgs et banlieue d'Arras, la foi catholique apostolique et romaine seroit seule maintenue et conservée. On essaierait d'obtenir du Roi que jamais ni les gouverneurs de la ville ni les officiers ni les soldats de la garnison ne fussent d'une autre religion. On laisserait dans Arras le saint cierge et toutes les reliques. Nulle atteinte ne serait portée aux privilèges des ecclésiastiques ou des séculiers. Le Roi prendrait le mont de piété sous sa protection, il ratifierait tous les articles de la capitulation dans quatre jours (2). »

Louis XIII et Richelieu désiraient conquérir les cœurs de leurs nouveaux sujets. Le 17 septembre 1640, le Roi écrivait à son ministre : « J'ai été bien aise d'apprendre ce que le Père Dinet vous a rapporté de l'affection des habitants d'Arras à la France (3). »

Le gouvernement de la ville fut donné à M. de Saint-Preuil, qui fut « averti » d'en traiter les bourgeois avec « police et douceur » et, au mois de décembre, Richelieu fit écrire à Rome par Chavigny pour empêcher que la nomination du cardinal infant à l'évêché d'Arras « ne fût reçue (4) ».

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 716-717.

(2) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 275.

(3) Affaires étrangères, *Lettres du Roi Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

(4) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 1047.

Encore M. le Grand.

Parmi les gentilshommes qui se distinguèrent au siège d'Arras, il en était un dont Louis XIII et Richelieu, pour des raisons bien différentes, se montraient de plus en plus occupés, c'était Cinq-Mars. « M. le Cardinal, disent les *Mémoires* du vicomte de Fontrailles, voyant M. le Grand mieux établi qu'il ne l'eût désiré, se résolut d'attendre que cette affection du Roi reçût quelque diminution d'elle-même. Sa Majesté étant à Amiens, M. le Grand qui désiroit avec une extrême passion de faire paraître son courage et qui étoit pleinement informé en quel état il étoit auprès de M. le Cardinal, se proposa de demander au Roi le commandement des troupes qui devoient conduire les convois que l'on envoyoit à Arras. Sa Majesté le lui accorda dès les premières ouvertures, sans en donner part à Son Éminence, qui l'ayant su, la fut trouver à l'instant pour la faire changer. » Il était fort imprudent en effet de confier à l'inexpérience d'un jeune homme de vingt ans une entreprise d'où dépendait le succès du siège. Mais, continue Fontrailles, le ministre rencontra son maître « ferme et inébranlable, persistant à vouloir que son favori eût cet emploi, qui lui étoit extrêmement glorieux. Enfin M. le Cardinal, s'apercevant que le Roi ne se relâcheroit point, il s'adressa à M. le Grand, qui dans la crainte de n'être pas soutenu aima mieux se relâcher de lui-même que d'y être contraint par force, et ainsi il se désista de sa prétention, et pour satisfaire le Roi, le commandement des volontaires, des gendarmes et cheveu-légers de la garde lui fut donné (1) ».

Après le combat du 2 août, Cinq-Mars put lire dans un récit officiel : « Le grand écuyer étant accouru des premiers à la tête des volontaires, eut un cheval tué sous lui, ensuite il se présenta pour donner avec l'infanterie à l'attaque du fort de Rantzau, mais les généraux n'y voulurent jamais consentir ni exposer son courage à un si grand péril (2). » Par malheur Cinq-Mars fut bientôt informé des commentaires oraux dont le cardinal assaisonnait la belle re-

(1) *Relation du Vicomte de Fontrailles*, édition Michaud et Poujoulat, page 247.

(2) Père Griffet, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome III, page 308.

lation imprimée : si l'on en croyait Son Éminence, le héros de la charge avait fort goûté la décision par laquelle les généraux mettaient désormais sa précieuse personne à l'abri du danger. Il était, au moment de l'attaque du fort de Rantzau, à peine remis de la frayeur que lui avait causée la mort de son cheval. En un mot, son maintien à la guerre n'était point celui qu'il se vantait d'y avoir, quand il était à la Cour. Ces blessures d'amour-propre lui laissèrent « une si profonde plaie dans le cœur, qu'il n'en guérit jamais (1) ». Et une telle humiliation lui était infligée, alors que Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, écrivait : « Il y a eu brouillerie entre le Roi et M. le Grand, qui a été mal reçu à son retour de ce que, pendant son voyage, il n'a point écrit à Sa Majesté (2). » Louis XIII et son favori avaient cependant pris de fortes résolutions quelques mois plus tôt, comme le prouve ce ridicule certificat : « Aujourd'hui, neuvième mai 1640, le Roi étant à Soissons, Sa Majesté a eu agréable de promettre à M. le Grand que, de toute cette campagne, elle n'aura aucune colère contre lui, et que, s'il arrivoit que ledit Sieur le Grand lui en donnât quelque léger sujet, la plainte en sera faite par Sa Majesté à M. le Cardinal sans aigreur, afin que, par l'avis de Son Éminence, ledit Sieur le Grand se corrige de tout ce qui pourroit déplaire au Roi et qu'ainsi toutes ses créatures trouvent leur repos dans celui de Sa Majesté. Ce qui a été promis réciproquement par le Roi et M. le Grand en présence de Son Éminence. Louis. » Et en marge : « Effiat de Cinq-Mars (3). »

Bien que Louis XIII, poussé peut-être par son favori, eût « témoigné vers le 13 août, de très mauvaises humeurs contre le cardinal », celui-ci demeurait toujours le confident des joies et des mélancolies de son maître, qui lui écrivit le 6 septembre : « L'intelligence est très grande entre M. le Grand et moi; il y a eu quelques brouillards, mais ils sont maintenant dissipés (4). »

Le futur Louis XIV ne semblait point partager le goût de son père pour le favori. Louis XIII mandait à Richelieu le 7 septembre

(1) *Relation du Vicomte de Fontrailles*, édition Michaud et Poujoulat, page 247.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 718, note.

(3) *Ibidem*, pages 647 et 646.

(4) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

1640 : « Je suis arrivé aujourd'hui en ce lieu (Saint-Germain), où j'ai trouvé la Reine et mon fils en très bonne santé. Mon fils est extrêmement opiniâtre; je ne suis nullement résolu de lui souffrir ces mauvaises humeurs. » C'était le grand écuyer qui était cause de tout le mal, ainsi que le baron de Brassac (1) l'expliquait, le 10 septembre au cardinal. Le Roi était entré dans la chambre de son fils. Cinq-Mars ayant voulu caresser ce Dauphin de deux ans, l'enfant s'était mis à crier. Louis XIII aussitôt avait paru « fort courroucé » et, rencontrant Anne d'Autriche, tandis qu'il regagnait sa chambre, il s'était arrêté et lui avait dit « avec un visage fort plein de passion » : « Mon fils ne peut souffrir ma vue; c'est une étrange nourriture (éducation) que la sienne, mais j'y mettrai ordre. » Atterrée, tremblant que le Roi ne lui enlevât le Dauphin, elle avait écrit à Richelieu, dont elle implorait les bons offices. Heureusement lorsque M. Legras, son secrétaire, envoya sa lettre à Chavigny le 13, il put dire au secrétaire d'État : « La Reine a été aucunement consolée, ce matin, par les caresses que M^{er} le Dauphin a faites au Roi, l'ayant embrassé vingt fois, l'appelant papa et couru après lui pour lui embrasser les jambes, enfin la tristesse s'est changée en joie (2). »

Joie de courte durée pour Louis XIII. Le 11 octobre 1640, le Roi mandait au cardinal en post-scriptum d'une lettre consacrée aux affaires : « Je ne vous en parlerai pas davantage, seulement vous prierai-je de m'excuser, si elle n'est pas faite de trop bon sens, étant tout hors de moi depuis hier une heure après midi qu'il plut à M. le Grand me quereller et me faire la mine. Grâce à Dieu j'ai des témoins et (il) ne sauroit rien nier. S'il n'eût reçu la lettre de M. de Noyers qu'il a été obligé de m'apporter, il ne m'eût pas encore vu, ne l'ayant point fait depuis hier trois heures après midi qu'il a fait toujours bande à part, ce que je crois qu'il continuera encore. M. de Noyers sait si, avant-hier au soir, je ne lui témoignai pas toute la tendresse et l'amitié qu'il se peut. Tant plus on témoigne

(1) M. et M^{me} de Brassac étaient chargés d'avertir le Cardinal de tout ce qui concernait la Reine et le Dauphin. Le Roi était appelé *Alexandre*, le Dauphin l'*Éillet*, Cinq-Mars, *Scipion*, le cardinal *Marc-Antoine*, la Reine *Diane*, M^{me} de Brassac *Aminte*, M. de Brassac, *Jasmin*.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal Richelieu*, tome VI, page 728, note.

l'aimer et le flatter, tant plus il se hausse et s'emporte. Je crois qu'il écrira quelque chose à M. de Noyers sur ses promptitudes, je vous prie n'y avoir point de foi que vous ne m'ayez entendu en sa présence et devant Gordes (1) qui a tout entendu. Je n'ai point dormi de rage... Je ne puis plus supporter ses hauteurs, car elles sont venues à trop haut point (2). »

Voilà ce que le Roi avait mandé à son ministre à neuf heures du matin et voici ce qu'il lui mandait du château de Monceau, à neuf heures du soir : « Je vous écris ce billet, parce que j'ai peur que vous soyez en peine de moi sur ce que je vous ai écrit ce matin. Dès aussitôt que M. le Grand a voulu revenir il a été très bien reçu de moi, et sommes à cette heure bien ensemble (3). » Mais le 22 novembre 1640, Louis XIII alors au château de Livry, adressait de nouvelles plaintes à Richelieu : « J'ai eu patience jusques à cette heure, avant que vous vouloir écrire pour voir si les mauvaises humeurs de M. le Grand ne passeroient point... Voyant que, depuis que j'ai passé à Rueil, elles durent toujours, quoique j'aie été deux fois à sa chambre pour le prier que, si j'avois fait ou dit quelque chose qui le pût fâcher, de le vouloir bien oublier, il dit que je ne l'aime point, parce que, quand il me demande quelque chose contre la justice ou contre les formes, je le lui refuse, et veut de plus que je lui die ce que je ferai dans quatre, cinq ou six jours, ce que je ne sais pas moi-même une heure devant que je le fasse, voilà les raisons qu'il a de se plaindre de moi. Avec la maladie de mon fils, voilà de quoi me tenir bien gaillard, et sans la chasse, où je suis le plus longtemps que je puis, — parce que, quand je suis au logis, j'ai toujours cet homme devant moi avec sa morgue, — je passerois bien mon temps. Je ne puis plus souffrir ses hauteurs, il croit tout au-dessous de lui et qu'il n'a que faire de personne. Je suis bien marri de vous importuner, mais n'ayant que vous seul en qui j'aie confiance entière, je ne puis à qui dire mes déplaisirs qu'à vous (4). »

(1) Guillaume de Siminane, marquis de Gordes, capitaine des gardes.

(2) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

(3) *Ibidem*.

(4) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

Cinq-Mars paraissait incorrigible. Qu'ils vinsent de Louis XIII ou de Richelieu, les reproches ne réussissaient qu'à l'aigrir, comme le prouve cette lettre, datée de Saint-Germain, que le Roi écrivit au cardinal le 5 janvier 1641, à quatre heures du soir : « Je suis bien marri de vous importuner sur les mauvaises humeurs de M. le Grand. A son retour de Rueil, il m'a baillé le paquet que vous lui avez donné; je l'ai ouvert et l'ai lu. Je lui ai dit : *Monsieur le Cardinal me mande que vous lui avez témoigné avoir grande envie de me complaire en toutes choses, et cependant vous ne le faites pas sur un chapitre de quoi je l'ai prié de vous parler, qui est sur votre paresse.* Il m'a répondu que vous lui en aviez parlé, mais que, pour ce chapitre là, il ne se pouvoit changer et qu'il ne feroit pas mieux que ce qu'il avoit fait. Ce discours m'a fâché. Je lui ai dit : *Un homme de votre condition qui doit songer à se rendre digne de commander des armées, et qui m'avez témoigné avoir ce dessein-là, la paresse y est du tout contraire.* Il m'a répondu brusquement qu'il n'avoit jamais eu cette pensée ni n'y avoir point prétendu. Je lui ai répondu que si et n'ai pas voulu enfoncer ce discours. Vous savez bien ce qu'il en est. J'ai repris ensuite le discours sur la paresse, lui disant que ce vice rendoit un homme incapable de toutes bonnes choses et qu'il n'étoit bon qu'à ceux du Marais (1), où il avoit été nourri, qui étoient du tout adonnés à leurs plaisirs, et que s'il vouloit continuer cette vie, il falloit qu'il y retournât. Il m'a répondu arrogamment qu'il étoit tout prêt... Ensuite de cela je lui ai dit que, m'ayant les obligations qu'il m'a, il ne devoit pas me parler de la façon. Il m'a répondu son discours ordinaire, qu'il n'avoit que faire de mon bien, qu'il étoit tout prêt à me le rendre et qu'il s'en passeroit fort bien et seroit aussi content d'être Cinq-Mars que M. le Grand et que, pour changer de façon de vivre, il ne pouvoit vivre autrement. Et ensuite est venu, toujours me picotant, jusque dans la cour du château, où je lui ai dit qu'étant en l'humeur où il étoit, il me feroit plaisir de ne me point voir. Il m'a témoigné qu'il le feroit volontiers. Je ne l'ai point vu depuis. Tout ce que dessus a été en présence de Gordes (capitaine des gardes). » Et Louis XIII prenoit le peine d'ajouter

(1) Voir ci-dessus, page 19.

en post-scriptum : « J'ai montré à Gordes ce mémoire avant que vous l'envoyer, qui m'a dit n'avoir rien lu que de véritable (1). »

Nouvelle lettre du Roi le lendemain 6 janvier, à huit heures du matin : « M. le Grand s'avisa hier au soir de dire à Montespan de me demander si je trouvois bon qu'il me vînt voir; depuis, l'humeur lui changea et manda audit Montespan qu'il n'y pouvoit venir, parce qu'il se trouvoit mal. Je vous prie faire voir mes deux mémoires à MM. de Noyers, comte de Guiche, de Senneterre, Bautru et Saint-Aoust, qui sont ses amis, afin qu'on voie qui a tort de nous deux et si je ne lui ai pas parlé pour son bien et pour son honneur (2). » Enfin le 8 janvier : « Depuis la querelle que nous avons eue, M. le Grand et moi, le 5 de ce mois, gémissait Louis XIII, je n'ai ouï aucune nouvelle de sa part, et il attend toujours que je l'aïlle rechercher, ce à quoi je ne suis point résolu, m'ayant traité comme il a fait. Je dis hier à de ses amis que je trouvois bien étrange qu'il ne me fît point parler pour se raccommoier avec moi, afin que, eux lui rapportant, cela le portât à le faire. Tout cela, n'a servi à rien, et se tient toujours dans son opiniâreté et sa hauteur. Je vous donne avis de ceci, afin que, s'il vous faisoit entendre par ses amis la chose autrement, vous sachiez qu'il vous trompe de toutes les belles paroles qu'il vous dit ou vous fait dire, et qu'il n'en fait rien (3). » Et le Roi s'en allait à la chasse.

Les lenteurs du prince d'Orange.

Il n'avait pas que la chasse pour le divertir de ses ennuis. Les affaires ne lui laissaient guère de répit et revenaient sans cesse dans les lettres qu'il adressait au cardinal : « Il est très à propos, écrivait-il le 4 septembre 1640, d'envoyer M. de La Tuilerie diligemment en Hollande, pour empêcher le prince d'Orange de se mettre en garnison (4). » Louis XIII et Richelieu s'inquiétaient de voir le prince beaucoup plus pressé de terminer la campagne qu'il n'avait été de la commencer. S'il rentrait dans ses quartiers

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 647-648.

(2) Affaires étrangères, *Lettre de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

(3) *Ibidem*.

(4) *Ibidem*.

d'hiver et si le cardinal infant joignait son armée à celle du comte de Fontaine, ce seraient les troupes du Roi qui auraient à supporter tout l'effort de l'ennemi. M. de La Tuilerie emportait des instructions fort précises : « Empêcher la trêve, mais ne pas le faire connaître de delà, ni témoigner que nous appréhendions que MM. les États ni M. le Prince d'Orange soient capables de prendre une telle résolution. Insister sur le désir de la paix. Tâcher de pénétrer la pensée du prince, qui est fort couvert, et celle des membres des États bien disposés pour la France. Avoir un soin particulier de bien vivre avec la princesse d'Orange et d'assurer le prince de l'affection de Son Éminence. Le cardinal ne manquera pas de lui faire payer le quatrième quartier, si ce n'étoit que ledit prince ne prit tout à fait le contrepied des affaires de France (1). »

Cet allié peu sûr promit bientôt de ne pas mettre ses troupes dans leurs quartiers d'hiver avant le mois de novembre et, le 11 octobre 1640, Louis XIII mandait à Richelieu : « Je suis bien aise que les Hollandais aient battu les Espagnols au fort de la Croix. Je prie Dieu que cela leur mette un peu le cœur au ventre (2). » Le prince d'Orange n'en échoua pas moins devant la ville de Gueldre. Ne pouvant plus tenir contre les pluies, contre l'envahissement des eaux que ne retenaient plus les écluses détruites, se sentant découragé par la marche d'une armée de dix mille hommes qui accourait sous les ordres de don Philippe de Silva, d'Andrea Cantelmi et du comte de Fontaine, il se retira vers Genep (3).

L'inaction du maréchal Banner.

Le 11 octobre, Louis XIII disait aussi à Richelieu : « Les affaires d'Allemagne vont très bien, à ce que je vois par vos lettres. Vous m'avez fait grand plaisir de me mander que vos armées trouvent quantité de fourrages où elles sont. Je vous avoue que j'en étois en peine (4). » Le duc de Longueville, épuisé par une fièvre

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VIII, page 364.

(2) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

(3) Voir : *Mémoires du Maréchal de Bassompierre*, tome IV, page 338.

(4) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

continue, avait dû céder au comte de Guébriant le commandement de l'armée d'Allemagne. Banner, maréchal de Suède, ne voulait pas admettre que les officiers weimariens fussent nommés par le Roi ou par les généraux du Roi. Guébriant sut déjouer ses intrigues. Il parla avec tant d'énergie aux officiers weimariens, réunis en conseil, qu'il leur en imposa : « Messieurs, dit-il notamment au duc de Wurtemberg, quel rang prenez-vous? Si c'est celui de colonel, comme vous l'êtes dans l'armée du Roi, vous parlerez à votre tour; si c'est comme prince que vous êtes ici, vous n'avez rien à faire dans cette assemblée (1). »

Ce 11 octobre où Louis XIII écrivait à Richelieu, il y avait plus d'une semaine qu'une poignée de Suédois, cramponnés à la méchante bicoque d'Höxter sur le Wéser, s'étaient rendus à Piccolomini, après quatre jours de siège et huit assauts. La capitulation était à peine signée, que l'armée du Roi parut en vue des murailles en ruines, dont la séparait le fleuve. Jointe à celle de Banner, l'armée du Roi gardait tous les gués. Le général de l'Empereur, ne trouvant ni vivres ni fourrages, ne tarda guère à se mettre en marche avec ses troupes vers Munster et Paderborn.

La chute d'Höxter était imputable à l'inertie du maréchal suédois. Celui-ci avait perdu, le 2 juin, sa deuxième femme, la comtesse de Nassau, qui le suivait dans ses campagnes. Il pleurait en elle son « bon génie », « la meilleure partie de lui-même » « toute sa conduite et son esprit ». C'étaient les expressions dont il se servait pour exhaler son désespoir. La maréchale avait été enterrée en grande pompe à Erfurt le 13 juin 1640 et aussitôt le veuf inconsolable était devenu amoureux de Jeanne de Bade Dourlach, qui assistait aux funérailles. Puis il avait épousé cette princesse au bout de trois mois de fiançailles, que les troupes de l'Empereur avaient su mettre à profit pour balancer la puissance de la Suède.

(1) Voir Vicomte de Noailles, *Le Maréchal de Guébriant*, page 161.

(2) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 377.

La Catalogne.

Richelieu n'était pas encore sorti de ce mauvais air d'Amiens, comme disait Louis XIII, lorsqu'il fit expédier à du Plessis-Besançon, sergent de bataille, un pouvoir daté du 9 août 1640. « Traiter au nom du Roi avec les députés des États, peuples et pays de Catalogne, munis d'une commission suffisante pour l'établissement de la République qu'ils prétendaient former sous la protection de Sa Majesté, dont la ville de Barcelone seroit la capitale, pour leur donner à cet effet toute l'assistance dont ils auroient besoin, convenir de la sûreté des armées qu'on enverroit à leur secours et de tout ce qui concernoit l'accomplissement de leur dessein, et en passer par tous les traités qu'ils jugeroient à propos, dans la meilleure forme qu'il se pourroit, promettant Sa Majesté foi et parole de Roi d'avoir pour agréable et de tenir ferme et stable tout ce qu'il auroit arrêté ou négocié en son nom sur ce sujet, sans y contrevenir en aucune manière », telles étaient les mesures que du Plessis-Besançon était autorisé à prendre (1). « Je vous renvoie le papier touchant l'affaire des Catalans, écrivait Louis XIII au cardinal le 2 septembre... Je crois que c'est une affaire de quoi nous pouvons tirer grand avantage, tant pour l'embarras que cela donnera au roi d'Espagne dans son pays que pour la crainte que nous pouvions avoir du côté de Leucate et de toute cette frontière, qui sera à couvert par ce moyen et même cela l'empêchera de songer à nous attaquer du côté de Bayonne, s'il en avait envie, étant empêché de ce côté-là (2). » Il y avait alors deux mois que la Catalogne avait dépêché deux députés à Pézenas, où se trouvait Monsieur le Prince, afin d'implorer l'appui du Roi (3).

Qui donc poussait ainsi les Catalans à se mettre sous la protection de Louis XIII? Ce n'était point Richelieu. Ne dit-il pas au Roi dans son *Testament politique* : « La révolte des Catalans arriva sans que Votre Majesté y ait contribué aucune chose. » Les Catalans se

(1) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 285-286.

(2) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après, sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, pages 374-375.

(3) Voir Charles Vassal Roig, *Richelieu et la Catalogne*, pages 48-49.

révoltaient, parce que le roi d'Espagne, comte de Barcelone, ne respectait pas leurs privilèges. Leur indignation était d'autant plus justifiée que lors de l'avènement de Philippe IV en 1621, Sa Majesté Catholique avait accordé à leur député, qui venait la saluer, « les mêmes prérogatives qu'au nonce du Pape et aux ambassadeurs des têtes couronnées (1) ». C'était la campagne de 1639 qui avait exaspéré leur mécontentement. Voyant que les troupes qui assiégeaient Salces, manquaient de fourrage et de vivres, le comte duc avait commandé au comte de Santa-Coloma, vice-roi de Catalogne, de recourir, faute de chariots et d'attelages, à des porteuses, à qui l'on ne donna pas la moindre rémunération : « Ne souffrez pas, avait dit Olivarès, qu'il y ait un seul homme dans la province, capable de travailler, qui n'aille à la guerre, ni aucune femme qui ne serve à porter sur ses épaules de la paille et du foin et tout ce qui sera nécessaire pour la cavalerie et pour l'armée. C'est en cela que consiste le salut de tous. Il n'est pas temps de prier, mais de commander et de se faire obéir. Les Catalans sont naturellement légers, tantôt ils veulent et tantôt ils ne veulent pas. Faites-leur entendre que le salut du peuple et de l'armée doit être préféré à toutes les lois et à tous les privilèges. Ayez soin que les soldats soient bien logés et qu'ils aient de bons lits, et si l'on en manque, prenez hardiment ceux des gentilshommes les plus qualifiés de la province : il vaut mieux les réduire à coucher sur la terre que de laisser souffrir les soldats... ne dissimulez pas la moindre faute, quand même on crierait contre Votre Seigneurie jusqu'à la vouloir lapider. Choquez hardiment tout le monde. Je consens que l'on m'impute ce que vous ferez, pourvu que nous restions avec honneur en Espagne et que nous ne soyons pas méprisés des Français (2). »

Salces, reprise le 6 janvier 1640 (3), avait rendu libres les troupes qui l'assiégeaient : dix-sept régiments de mille hommes, composés de Napolitains, de Modénois, de Wallons et d'Irlandais, sans compter quatre mille cavaliers, les « nations », comme on disait depuis le temps de Charles-Quint. Les « nations » étaient méprisées,

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 278.

(2) *Ibidem*.

(3) Voir ci-dessus page 14.

mais redoutables à cause de leur indiscipline. Les régiments catalans, qui avaient reçu l'ordre de déposer leurs armes à Perpignan et de se disperser dans leurs foyers, voyaient sans plus de plaisir que le reste de la population catalane, les « nations » prendre avec armes et bagages, leurs quartiers d'hiver en Catalogne.

Olivarès trouvait les Catalans trop riches. Ce fut le moment qu'il choisit pour les contraindre, par des garnisaires, à payer les impôts exorbitants dont il les accabla. Il prescrivit, en outre, à M. de Santa Coloma la levée de six mille hommes à répartir en trois régiments destinés à l'Italie. Or les Catalans prétendaient que le roi d'Espagne n'avait pas le droit de les forcer à servir en dehors de leurs frontières.

Clarís, chanoine de l'église cathédrale d'Urgel, député du Clergé au tribunal souverain de la province, « défendoit aux peuples de contribuer aux logements de gens de guerre ». Il fut arrêté ainsi que le député de la Noblesse François Tamarit, dont l'opposition au gouvernement n'était pas moins vive. Le gouverneur les fit arrêter, mais n'osa les transférer à la citadelle de Perpignan, comme l'avait ordonné le roi d'Espagne, de peur « de violer trop ouvertement les privilèges de la province ».

Cependant « les nations » ne manquaient point de profaner et d'incendier les églises des villages qui refusaient de payer les contributions. Le village, d'ailleurs, lui-même n'était pas épargné par les flammes. Au bourg de Rio de Arenas, l'église fut consumée, les saintes hosties carbonisées. L'évêque de Gironne excommunia les sacrilèges et instruisit leur procès. De naïves cantilènes signalaient à la vengeance des paysans les troupes scélérates qui coupaient les moissons vertes pour les donner aux chevaux, prélevaient des armes, tuaient, volaient et se livraient aux violences sur les femmes (1).

Une immense jacquerie souleva la campagne contre les « nations », que leurs chefs furent réduits à emmener en Roussillon, — par terre et non sur les galères du Roi Catholique, afin de continuer les atrocités.

(1) Charles Vassal-Reig, *Richelieu et la Catalogne*, page 28.

L'escopette est braquée au coin de tout buisson.

Dans Barcelone même, de petits groupes de paysans armés pénétrèrent le 22 mai, forment bientôt une armée de trois mille hommes qui, marchant derrière une bannière énorme, sur laquelle est représentée le Christ en croix, ne cessent de crier : *Vive l'Église! Vive le Roi et mort au mauvais gouvernement!* La clameur des paysans retentit sous les fenêtres du palais, que vient de quitter le vice-roi pour se réfugier à l'arsenal, elle retentit devant la prison. Les séditeux en ouvrent les portes, mettent en liberté les prisonniers et, parmi eux, Tamarit, dont le loyalisme est tel qu'il ne consent à sortir que sur l'ordre du vice-roi épouvanté. Celui-ci ne doit pas rendre responsable de cette tempête populaire, « l'infernal cardinal (1) ». C'est l'expression de certains écrivains espagnols qui, sans preuves, accusent Richelieu. La sédition est née des crimes atroces des soldats du roi d'Espagne.

Celle qui éclata le 7 juin 1640, fut autrement grave. La veille, Santa Coloma venait d'écrire à Juan de Arce, l'un des chefs des « nations », qui était sur le point d'atteindre Perpignan avec ses troupes. Le vice-roi reprochait à Juan d'avoir perdu la Catalogne, il lui commandait d'arrêter les capitaines responsables et d'arquebuser les soldats criminels. Justice tardive. Cependant Barcelone pavoisée se préparait à la fête du lendemain, à la Fête-Dieu, à la procession traditionnelle du Saint-Sacrement. Ses rues étaient encombrées d'une foule, au milieu de laquelle se reconnaissaient les *segadors*, enveloppés de leur longues capes. C'étaient les montagnards venus se louer aux propriétaires pour la saison prochaine. Portant sur une épaule un paquet de hardes et leur faux, sur l'autre leur espingole, ils remplissaient la place du Marché, que coupait la Rambla ou promenade de l'ancien rempart. Ils formaient une armée toute prête pour la sédition.

A la députation de Catalogne, Santa Coloma avait fait porter en grande pompe une lettre du Roi, qui témoignait d'intentions conciliatrices, auxquelles nul ne croyait, et un courrier de Leucate

(1) Charles Vassal-Reig, *Richelieu et la Catalogne*, page 41.

avait remis, dans le plus grand secret, une lettre annonçant que les envoyés chargés de s'entendre avec Monsieur le Prince approchaient de Pézenas.

Ce 7 juin, un minuscule incident précipita la catastrophe, tandis qu'on célébrait l'office à la cathédrale. Une querelle s'élève sur les marches de Sainte-Marie-de-la-Mer entre le valet d'un alguazil et un *segador* : celui-ci est grièvement blessé de plusieurs coups de poignard, ses camarades de la place du Marché accourent, allument un bûcher devant la porte du vice-roi. En vain le prieur du couvent de Saint-François, qui est tout voisin, sort tenant l'ostensoir et présente le Saint-Sacrement aux émeutiers, qui l'espingle au poing lui répondent par les cris de *Vive la Sainte Mère Église! Vive le Roi! Mort aux traîtres!* Soudain un coup de feu parti d'une fenêtre du Palais frappe un *segador* en pleine poitrine. La fureur de la foule redouble. La maison d'un conseiller royal, les écuries de M. de Fernandina, général des galères, deviennent la proie des flammes et le vice-roi se réfugie à l'arsenal, tandis qu'une galère, qui l'attend, navigue avec lenteur le long du rivage. Mais un conseiller de Catalogne a été tué devant la maison de M. de Fernandina. L'injure est irrémissible. Les *segadors* assiègent maintenant l'arsenal. Ils réussissent à pénétrer dans une tour, forcent un canonier à tirer sur la galère. L'artilleur met à dessein une charge trop faible dans sa pièce, pointe mal et manque le navire, qui s'éloigne à force de rames dans la direction de Gênes. Alors le vice-roi se décide à quitter son refuge. Il sort de l'arsenal par une porte de derrière, fuit à travers les rochers sur les pentes de Montjuich, descend vers le bord de la mer, où doit venir le prendre une barque. Poursuivi, couché en joue, il perd brusquement l'équilibre et tombe à pic sur des rocs en contre-bas. Relevé par un de ses fidèles qui, de son bras, cherche à l'abriter des mousquetades, conduit jusqu'à une grotte à quelques pas de la mer il est rejoint par ses poursuivants à longues capes et meurt transpercé de six coups de dague. La cour de Madrid, à la nouvelle de cet événement, crut prudent de se montrer clément. Elle commença par confier la vice-royauté de Catalogne au duc de Ségorbe et de Cardona, seigneur fort populaire, qui, malgré une santé délabrée, accepta cette charge par dévouement. Les Catalans

demandaient la punition des criminels des « nations », excommuniés par l'évêque de Girone. Il obtint du comte duc des ordres pour châtier les coupables, qui s'étaient retirés en Roussillon. Avec une suite nombreuse, il prit le chemin de Perpignan, mais fut rejoint par des ordres contraires. En vain il dépêcha à Madrid son fils le marquis de Povar. L'envoyé fut mal reçu par Philippe IV. Les nouvelles qu'il rapporta à Perpignan accablèrent son père, qui s'y trouvait de plus en plus souffrant. Le 17 juillet 1640, le vice-roi fit appeler à la maison du procureur où il était descendu, le représentant du Principat de Barcelone et il lui dit : « A la volonté de Dieu ! En ce qui me concerne, j'ai toujours désiré et tâché de réaliser la paix et la tranquillité du Principat. J'ai écrit au Roi qu'il falloit le libérer des gens de guerre, que j'ai offert de conduire moi-même... J'ai garanti à Sa Majesté qu'elle ne perdrait pas un soldat en route, mais j'attends toujours la réponse de Madrid. » Le 22 juillet 1640, Cardona, découragé, expirait (1).

Le marquis de Brézé devant Cadix.

Ce même jour, sur la côte de l'Atlantique, au large de Cadix, la flotte du Ponant, que commandait Armand de Maillé, marquis de Brézé et qui était composée de vingt et un navires de guerres défaisait la flotte espagnole qui était sur le point de cingler vers la Nouvelle-Espagne et dont les dix galions étaient fort redoutables. Le combat reprit le lendemain, l'amiral ennemi s'enfonça dans la mer avec deux galions : « Le soleil ayant dissipé les brumes, lisons-nous dans une relation contemporaine, on vit les ennemis entrer dans la baie de Cadix, ce qui obligea M. le Marquis à tenir conseil, auquel il insistait fort de donner dans cette baie pour les achever de ruiner, mais l'exécution en ayant été jugée impossible, on se contenta de demeurer en leur présence et à leur vue, comme maître de la mer où s'étoit donnée la bataille. Cependant M. le Marquis commanda aux capitaines qui avoient des prisonniers... que, s'il y avoit entre eux quelqu'un de condition, il lui fût amené. L'on reconnut seulement le neveu du duc de Maqueda, qui se trou-

(1) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 234

vait dépouillé, pour ce qu'il s'étoit mis tout nu pour se sauver à la nage. M. le Marquis lui donna un de ses habits et un baudrier fort riche et, après avoir usé envers lui des compliments favorables, non tant à la condition présente qu'à celle de son extraction, le renvoya avec les autres prisonniers... qu'il congédia, le chargeant de convier son oncle, qui est amiral d'Espagne, à faire provoquer par cet exemple, meilleur traitement que par le passé aux Français qui pourroient tomber entre ses mains (1). »

Le cardinal estima que la victoire eût été plus grande, si quelques-uns de ceux qui avaient le commandement en cette année, étonnés de la grandeur des vaisseaux qu'ils avoient à combattre, n'eussent plutôt agi selon la portée de ceux qu'ils commandoient que selon la grandeur du courage qu'ils devoient avoir en servant le Roi. Richelieu n'en était pas moins sensible à la gloire qu'avait acquise son neveu : « Trois considérations, déclare-t-il dans son *Testament politique*, rendent cette victoire signalée. La première que, bien que cette flotte eût été diverses fois attaquée des Anglais et des Hollandais, elle avoit toujours été victorieuse... à raison de quoi elle portoit le nom de *Vierge*. La seconde est le prix de quatre vaisseaux perdus, estimés avec leur charge près de deux millions d'or. La troisième, qu'interrompre et faire différer le partement d'une telle flotte, c'est la mettre au hasard de se perdre en repartant à contre temps (2). »

La Hermandad.

Bien que remportée sur une côte fort éloignée de la leur, la victoire du marquis de Brézé, ne pouvait manquer d'encourager les Catalans dans leur révolte. Le comte duc leur donna pour vice-roi l'évêque de Barcelone, en qui ils avaient grande confiance. Mais que pouvait un prélat qui demandait à la cour de Rome la dispense dont il avait besoin pour prononcer des arrêts de mort et qui ne la recevait pas, le comte duc feignant d'appuyer sa demande, mais conjurant en secret le Saint-Père de ne point l'accueillir? Voilà

(1) Eugène Sue, *Correspondance de Sourdis*, tome II, page 242.

(2) *Testament Politique*.

pourquoi les Catalans, qui n'attendaient plus rien de la mauvaise foi du Roi Catholique, s'étaient tournés vers le Roi Très Chrétien.

Quelques semaines plus tard, du Plessis-Besançon avait, à Céret sur la frontière du Roussillon, une conférence avec don Raymond de Guymera, général des troupes catalanes. Mais le comte duc ne reste pas inactif. Tortose (cinquante lieues au sud-ouest de Barcelone) a envoyé un député à Madrid pour plaider la cause de la Catalogne. Le ministre le gagne. Tortose se donne au gouvernement de Madrid. Elle devient une place d'armes où s'assemblent les troupes du Roi Catholique, débouchant, les unes de la plaine de Valence et les autres des montagnes de l'Aragon. Cependant du Roussillon, accourt, le 22 septembre 1640, don Juan de Garay. Il paraît, avec huit mille hommes et six cents chevaux devant Millas, dont le seigneur lui apporte les clefs, puis, le 24 septembre, devant Ille, où, sur l'ordre de Richelieu, le maréchal de Schomberg et M. d'Espenan ont fait jeter deux cents hommes. Garnison composée de Français et de Catalans, chez laquelle le courage supplée au nombre. Dès que la brèche est suffisante, il donne l'assaut : trois fois repoussé et croyant qu'un secours français est en marche, il lève le siège. Puis s'apercevant de son erreur, il revient et recommence les opérations dans toutes les règles : rien n'y manque, ni les tranchées ni les batteries armées de canons de quarante livres de balles, qu'il a fait venir de Perpignan. La brèche est bientôt large de quinze toises. La place succomberait, si, tout à coup le 29, Schomberg et d'Espenan ne se présentaient à une demi-lieue des remparts, à la tête de quinze cents hommes de pied, trois compagnies de cavalerie et cent gentilshommes. Déjà ils ont occupé une hauteur. Ils introduisent dans la ville deux cents soldats, et les assiégés s'efforcent de réparer la brèche. Et lorsque don Juan de Garay ordonne l'assaut, lorsque ses troupes s'arrêtent à vingt-cinq pas des murailles, devant la mousquetade des assiégés, il constate avec effroi que les Français attaquent son camp et qu'il va être pris entre deux feux. Il ne lui restait plus qu'à battre en retraite. Ce qu'il s'empresse de faire, poursuivi, mais non rejoint. Malgré ce succès, Tortose refusa de revenir au parti de la Catalogne, qui, de son côté, ne

voulut pas accepter la médiation que lui offrait l'Aragon, désireux de la « réconcilier » avec Madrid.

Elle n'accepta pas davantage le marquis de Los Velez, que le comte duc lui envoyait pour vice-roi et qui s'avancait à la tête d'une armée. Le marquis, prêtant à Tortose le serment de vice-roi puis entrant en Catalogne avec douze mille hommes et quatre mille chevaux, brûlant Xerza et Cambrils, dont il tortura et massacra les habitants, d'Espanan poussant jusqu'à Tarragone, s'y enfermant, mais capitulant entre les mains de Los Velez et stipulant qu'il pourra se retirer en Languedoc avec ses troupes, tels sont les événements qui amenèrent les Catalans à signer un traité avec le Roi Très Chrétien (1).

Le 3 janvier 1641, Louis XIII, avant de quitter Saint-Germain pour aller courre le loup en forêt des Alluets, au nord-ouest de Versailles, entre la Seine et la Mauldre, écrivait à Richelieu : « Si la chasse dure trop longtemps, je me retirerai à Wideville (château situé au sud-ouest de la forêt des Alluets), sinon je reviendrai ici. Si je couche dehors, je reviendrai demain à telle heure que vous me manderez par ce porteur, afin que, si vous jugez à propos que je voie demain les Catalans, je le fasse, sinon je reviendrai au soir (2). »

Ce même 3 janvier, à cinq heures du soir, les ambassadeurs du Principat arrivaient au château de Rueil, dans un carrosse aux armes de Richelieu qui était venu les prendre à Paris, à l'hôtel où ils étaient descendus le 26 décembre 1640. Le 16, d'Espanan et du Plessis-Besançon avaient mandé de Barcelone au cardinal : « Nous n'avons perdu aucun temps ni omis aucune chose dont nous puissions être capables pour porter l'affaire où nous sommes employés aux points qui nous ont été prescrits par les instructions du Roi et par vos commandements. Le traité de la Hermandad a été signé seulement aujourd'hui, selon les derniers sentiments de Votre Éminence. Nous l'envoyons à M. de Noyers avec cette dépêche par le sieur du Vergier, vous assurant qu'encore que ce qui est contenu dedans

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 286-290.

(2) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 394.

soit assez important, ce n'est pourtant rien auprès de la suite qu'aura cette affaire (1). »

Tandis que le carrosse amenait les ambassadeurs au pied des escaliers conduisant aux appartements de Son Éminence, « privilège et prérogative accordés seulement aux rois et aux princes du sang », le cardinal avait fort présent à l'esprit ce qui avait été convenu à Barcelone et que le Père Griffet a résumé ainsi : « Il y aurait une alliance perpétuelle entre le Roi et la principauté de Catalogne, le comte de Cerdagne et les places et lieux du Roussillon occupés par les Catalans. Le Roi leur donnerait un lieutenant général de l'artillerie, un lieutenant général de l'infanterie et des ingénieurs, avec six mille hommes de pied et deux mille chevaux; savoir trois mille hommes de pied et mille chevaux présentement, et le reste dans le mois de mars prochain ou même plus tôt, si la nécessité des affaires le demandoit. Sa Majesté leur fournirait les armes et les munitions de guerre dont ils auroient besoin, le tout en payant ponctuellement et par avance, de mois en mois, à raison de six réaux par jour pour chaque cavalier et de deux pour chaque fantassin. Les officiers de l'état-major seroient payés suivant un état particulier, qui avoit été dressé de concert avec les sieurs d'Espenan et du Plessis-Besançon. Le Roi s'engageoit à faire comprendre les Catalans dans le traité de la paix générale et au cas qu'il ne pût être conclu à leur satisfaction, de se réserver dans ledit traité la liberté de les assister (2). »

Mais déjà le cardinal est dans l'antichambre. Bientôt les ambassadeurs sont assis avec lui dans son cabinet et sur des « sièges égaux au sien ». Ils ont remis leurs lettres à Son Éminence et ils lui dépeignent la cruelle oppression sous laquelle les a maintenus le gouvernement de Madrid. Puis le cardinal parla à son tour, — en « un castillan très pur », nous dit M. Charles Vassal-Reig, qui a donné un récit fort vivant de cette scène : « Les dommages que la Catalogne subit du roi d'Espagne et de ses ministres préoccupent beaucoup Son Éminence. Les Catalans peuvent être certains que le Roi les protégera, aidera et favorisera pour leur permettre de

(1) *Mémoires de du Plessis-Besançon*, page 132.

(2) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 290-291.

devenir république indépendante et souveraine. C'est au titre d'ambassadeurs de cette République qu'il les reçoit et les prie de se couvrir. Sa Majesté n'entend tirer de cette faveur et de cette aide d'autre intérêt que celui de conserver les Catalans dans leurs lois et privilèges et de les libérer des oppressions. En ce qui le concerne, le cardinal s'engage à les appuyer comme s'il étoit catalan. » Il s'enquiert des forces militaires de la Catalogne, et l'un des ambassadeurs lui répond fort à propos : « Les plus grandes sont celles que vous voudrez bien nous envoyer de la part du Roi. » Richelieu pressa les envoyés de faire de la Catalogne une république semblable à celle de Gênes. Ils répondirent qu'ils seraient heureux de se voir sous la protection du Roi, comme Gênes l'étoit sous la protection du roi d'Espagne : « Il suffit, reprit le cardinal, que vous précisiez par écrit cette demande. — Pourrons-nous compter sur l'appui de l'armée de mer? — Certes, dès qu'elle aura achevé ses préparatifs et à condition de donner à un chevalier de Malte que je vous enverrai des renseignements sur les ports où pourra mouiller la flotte (1). »

Ce fut le 7 janvier 1641 que Louis XIII reçut les ambassadeurs à Saint-Germain. M. Charles Vassel-Reig nous montre deux carrosses de la Cour allant chercher les ambassadeurs à leur hôtel. Dans l'un des deux carrosses, est assis le maréchal de La Force, qui va les présenter tout à l'heure au Roi. Louis XIII, dans sa chambre, les prie de se couvrir, il leur donne les mêmes assurances que son ministre et il ajoute qu'il ne fera pas de paix « que n'y soit comprise la province de Catalogne ». Les Catalans dînent ensuite avec le Roi, le maréchal et le capitaine des gardes, puis se recommandent à la reine Anne d'Autriche. La sœur de Philippe IV leur dit sans plaisir qu'elle « se réjouissait des faveurs du Roi à l'égard de leur province ». Cependant, lisons-nous dans la belle histoire de M. Charles Vassal-Reig, le Dauphin, « assis sur un haut tabouret » et « maintenu par sa gouvernante, attendait, digne et distrait que les ambassadeurs vinssent à leur tour lui baiser les mains et le remercier des faveurs reçues de son père. Le futur

(1) Charles Vassal-Reig, *Richelieu et la Catalogne*, pages 198-199.

Louis XIV n'avait à ce moment que deux ans et quatre mois. Sa gouvernante, prenant la parole, répondit que Son Altesse Royale se réjouissait fort des bienfaits du Roi envers la province. Elle les assurait *qu'en toutes occasions Son Altesse agiroit de même* ».

Six jours plus tard, après une nouvelle audience où Richelieu leur annonça qu'ils recevraient un secours de mille hommes et de trois mille chevaux, Chavigny leur remit un exemplaire de la Hermandad « rectifié » et « définitif. »

Le Portugal.

C'était dans les premiers jours du mois de décembre 1640. Tout l'après-midi, Philippe IV s'était diverti à contempler des courses de taureaux splendides. Rentré au palais, il jouait avec quelques seigneurs sans connaître la nouvelle que les Madrilènes se répétaient les uns aux autres dans l'allée des Menteurs ou dans la Calle Mayor et que personne n'osait lui annoncer. Il ne parut point surpris, lorsque Olivarès s'approcha de la table d'un air joyeux, mais ses partenaires n'entendirent pas sans étonnement le dialogue qui s'échangea entre lui et le comte duc : « J'apporte de grandes nouvelles pour Votre Majesté. — Qu'y a-t-il? — Eh bien! Sire, vous avez en un instant gagné un grand duché et d'immenses richesses. — Comment cela? — Sire, le duc de Bragance, devenu fou, s'est proclamé roi de Portugal, vous allez ainsi être obligé de lui confisquer toutes ses propriétés. — Que l'on trouve remède à cela (1). » Et le jeu reprit.

Le remède n'était pas facile à trouver, le Portugal, dont Philippe II s'était emparé en 1531, étant bien résolu de ne plus supporter la tyrannie de Philippe IV et d'Olivarès, qui tendaient à transformer l'ancien Royaume en une province espagnole. Des conjurés, un matin, se rendant au palais de Lisbonne, pénétrant dans la salle des gardes, criant soudain : *Liberté! Liberté! Vive don Juan IV, Roi de Portugal!* les gardes tués ou désarmés : Vasconcellos, ministre de Marguerite de Savoie, duchesse douai-

(1) Voltaire, *Essai sur les Mœurs*, tome XIII, page 36. — Martin Hume, *Philippe IV et la décadence de l'Espagne* (traduction Bonnet et Condamin, page 270).

rière de Mantoue, se cachant dans une armoire, où il est bientôt découvert et massacré; le nouveau Roi accourant de la résidence où il vit en simple particulier, franchissant les trente lieues qui le séparent des conspirateurs; la vice-reine se résignant, pour ne pas être massacrée elle aussi, à donner au marquis de Puebla, gouverneur du château, qui peut écraser la ville sous les bombes, l'ordre de remettre sa forteresse aux rebelles, il n'en fallut pas davantage, — en apparence du moins, — pour arracher à Philippe IV une de ses plus riches provinces.

En réalité, on trouve, dans la révolution de Portugal, la main de Richelieu. Dès le 2 février 1638, Louis XIII avait écrit au cardinal, — d'une plume quelque peu déçue : « Je vois que la révolte de Portugal s'apaise fort et que les nouvelles de Lopez sont fausses (1). » Richelieu, de son côté, avait prescrit à M. de Sourdis archevêque de Bordeaux, commandant l'armée navale du Ponant : « Si les Portugais se saisissent de quelques ports de mer ou, ayant quelque dessein à exécuter, envoient demander secours, il leur sera envoyé cinq ou six vaisseaux avec des forces à proportion du besoin qu'ils en auront; et en cas qu'ils réussissent à quelque chose, le Roi ou M. le Cardinal en sera promptement averti, afin de pourvoir au secours qu'il sera nécessaire de donner auxdits Portugais (2). » Ces instructions étaient datées du 12 mai 1638. Le 18, le comte d'Avaux, ambassadeur du Roi, mandait de Hambourg à Chavigny : « Un Cordelier français, travesti, qui dit avoir été en Angleterre pour passer en Portugal, et depuis renvoyé par Saint-Malo, est arrivé avant-hier au port de cette ville (Hambourg), d'où il cherche commodité pour rentrer en France. Il vient de Lisbonne, où il a tout vu et su, s'étant même introduit dans la maison de la duchesse de Mantoue, qui en est gouvernante, mais il dit n'avoir trouvé aucune disposition pour son dessein, comme il vous rapportera particulièrement de bouche (3). »

Durant l'été de cette année 1638, les affaires de Portugal avaient continué d'intéresser fort le cardinal. Le sieur de Saint-Pé, s'em-

(1) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII à Richelieu*.

(2) Eugène Sue, *Correspondance de Sourdis*, tome II, page 10.

(3) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 296.

barquant pour l'ancien royaume que Richelieu rêvait de détacher de l'Espagne, avait reçu de Son Éminence ces instructions significatives : « Le sieur de Saint-Pé se rendra au plus tôt près M. le Grand Prieur de Champagne, pour de là prendre tous bons expédients pour savoir des nouvelles certaines du Portugal. Pour cet effet, il prendra part dans quelque navire anglais qui ira à Lisbonne, et fera mettre dessus celui qu'il estime lui être confident; lequel s'adressera au capitaine Georges d'Azevedo, lui rendra les lettres et distribuera les autres dont il sera chargé. Ledit envoyé rapportera réponse sur toutes sortes de propositions, afin qu'on puisse prendre une résolution certaine. Premièrement il saura du chancelier et du capitaine d'Azevedo si les Portugais se veulent ouvertement révolter, au cas que les Français aillent, avec une armée navale, prendre tous les forts qui sont depuis la rivière de Lisbonne jusques à la Tour de Belem et les leur mettre entre les mains : auquel cas la France les laissera agir purement et simplement d'eux-mêmes, sans faire autre chose que de les assister dans ce commencement. Si ledit chancelier, d'Azevedo et autres à qui il fera cette proposition, lui témoignent désirer un plus grand secours, il leur demandera quelle assurance le pays de Portugal veut donner aux Français et aux Hollandais ou aux Français seuls, ainsi qu'ils estimeront plus à propos, si on les va secourir avec une armée de douze mille hommes de pied, cinq cents chevaux, cinq cents hommes avec selles, armes et pistolets pour se montrer étant dans leur pays, et une armée navale de cinquante vaisseaux : étant juste, en ce cas, que lesdits secourants aient quelque port et descente qui leur donne assurance de n'être pas maltraités. Il verra donc quel port on leur voudra donner. Il leur proposera ensuite la sincérité de la France, si grande envers eux que, s'ils se veulent délivrer de la sujétion d'Espagne, elle ne prétend d'autre chose que la gloire de les secourir et sûreté avec eux de le pouvoir faire. Et pour leur en donner une plus particulière assurance, il leur dira qu'il ne doute pas que la France n'entende volontiers à leur donner un secours annuel et perpétuel, à cette condition qu'ils se tireront pour toujours de l'obéissance du roi d'Espagne. Il ajoutera ensuite que, s'ils veulent chasser les Espagnols de toute l'Espagne, la France, voulant bien

les assister, ne prétend aucune part aux conquêtes, ains consent qu'elles seront toujours entières pour celui qu'ils éliront leur roi et que si le duc de Bragance y veut entendre, la France le trouvera bon, sinon on leur enverra un des héritiers de leurs derniers rois (1). » Le billet de Louis XIII, les instructions de Richelieu font suffisamment connaître que tout n'est pas exact dans cette assertion de Voltaire : « Le ministère français, qui n'avait contribué en rien à cet événement, en retira sans peine le plus grand avantage qu'on puisse avoir contre son ennemi, celui de le voir attaqué par une puissance irréconciliable (2). »

Au moment où la guerre, qui se prolongeait, entraînait sans cesse de nouvelles dépenses, Richelieu perdit l'un de ses deux surintendants des finances : M. de Bullion mourut dans la nuit du 22 au 23 décembre 1640. Le cardinal, qui lui trouvait l'âme fort désintéressée et qui lui faisait, au début de chaque année, un présent de cent mille francs, ne s'affligea pas outre mesure de cette mort. Un jour comme Son Éminence, qui s'était sentie très mal, se rétablissait lentement, l'un des Bautru était venu lui rapporter certaine conversation qu'il avait échangée avec le Roi. Aux compliments de Bautru à propos du rétablissement d'un ministre que jamais personne ne pourrait remplacer, si l'on avait le malheur de le voir mourir, Louis XIII avait répondu avec sérénité que « la France n'étoit pas aussi dépourvue de bonnes têtes qu'il se l'imaginait ». « Et où sont-elles, ces bonnes têtes? avait demandé Bautru. Je ne les connais pas (3). » Le Roi n'avait point caché que l'une d'elles était Bullion. Il n'en avait pas fallu davantage, assure-t-on, pour indisposer le ministre contre ce successeur éventuel.

Faut-il croire qu'un propos de Bullion, rapporté au Roi, ait envenimé la blessure de Son Éminence? Le surintendant des finances aurait dit à Louis XIII « qu'il y avoit trois gouffres où il ne voyoit goutte, la marine, l'artillerie et la maison du cardinal (4) »? Accusation des plus injustes, car la maison du cardinal,

(1) Aubery, *Mémoires pour l'Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, tome III, pages 759-760.

(2) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, édition Rebelliau et Marion, page 13.

(3) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 302.

(4) *Mémoires de Montglat*, tome I, page 303.

réglée avec un ordre admirable, ne coûtait pas, malgré son faste, cinq cent mille livres par an (494.476 livres 6 sols en 1639). Faut-il croire que Richelieu ait menacé Bullion de lui « casser la tête à coups de pincettes », s'il refusait de signer un écrit par lequel il se reconnaissait coupable de plusieurs malversations, et qu'en prenant le papier, il ait dit : *Le procès de Bullion est fait quand il me plaira* (1)? Quoi qu'il en soit, l'un des derniers jours du mois de décembre 1640 Richelieu avait résolu de se rendre à l'hôtel que le surintendant avait bâti, en 1631, rue Plâtrière, non loin de Saint-Eustache et dont la haute galerie offrait aux regards du visiteur, peintes sur ses murailles par Simon Vouet, les aventures d'Ulysse, mais ce n'étaient point ces peintures que le ministre tenait à examiner. Il ne dut pas être fâché, lorsqu'il lut dans un billet du Roi, ces quelques lignes : « Je trouve très à propos que vous alliez à Paris pour retirer les papiers de M. de Bullion. Pendant que vous y serez, si le temps le permet, j'irai à Triel pour courre le loup (2). »

(1) Voir Maximin Deloche, *La Maison du Cardinal de Richelieu*, pages 484-485.

(2) Archives des Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

CHAPITRE ONZIÈME

LA RÉVOLTE DU COMTE DE SOISSONS

Le duc d'Enghien.

L'année 1641 commença, pour le cardinal, par un triomphe familial : il fit épouser, à sa nièce Claire-Clémence de Maillé, fille du maréchal de Brézé, le duc d'Enghien, fils aîné de Monsieur le Prince. « C'était, nous dit le duc d'Aumale, une tradition des princes de la maison de Bourbon de chercher souvent femme parmi les belles et nobles héritières. » La mère du duc d'Enghien était Charlotte de Montmorency, sa grand-mère Charlotte de La Trémoille, son arrière-grand-mère Éléonore de Roye. Mais en cette petite Claire-Clémence au visage enfantin, Monsieur le Prince voyait moins la fille du maréchal de Brézé, que la nièce du cardinal. Il désirait si ardemment de ne point perdre les bonnes grâces du ministre, qu'il était prêt à marier sa fille Anne (future duchesse de Longueville) au jeune marquis de Brézé. Empressement qui n'avait nulle chance d'être agréé, le cardinal « voulant bien donner des demoiselles à des princes, mais non pas des gentilshommes à des princesses ». Pour bien montrer que ce n'était point l'intérêt pécuniaire qui poussait le père du duc d'Enghien et que seule l'alliance du cardinal était désirée, Richelieu avait stipulé que sa nièce, qui recevait de lui six cent mille livres en se mariant, n'aurait rien à attendre de sa succession. Et comme l'avarice proverbiale de Condé se trouvait quelque peu blessée d'une telle stipulation, Son Éminence avait écrit à Bouthillier le 30 janvier 1641 : « Si cela grève son esprit, je ne m'éloigne pas de le dégrever. S'il ne trouve rien à redire aux articles que vous lui avez donnés, vous ne direz rien (1). » Monsieur le Prince s'était contenté d'une protestation secrète, mais notariée.

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 751.

Le fiancé n'était pas plus charmé de « M^{lle} sa maitresse », comme on disait alors, que le père ne l'était du contrat, mais il s'efforçait de dissimuler ses sentiments. Monsieur le Duc avait écrit à Monsieur le Prince le 10 décembre 1640 : « M. de Chavigny vint hier me voir et me dit qu'il me vouloit dire quelque chose d'importance, qui est qu'un gentilhomme lui avoit mandé que le bruit couroit que je n'avois point d'inclination pour M^{lle} de Brézé et que j'avois de l'aversion à ce mariage et qu'on remarquoit beaucoup de mélancolie sur mon visage et partant qu'il me prioit d'y prendre garde. Je lui répondis que c'étoit un méchant homme celui qui lui mandoit cela et tous ceux qui faisoient courre ces faux bruits, et que je tenois à grand honneur et faveur ce mariage, que c'est la chose du monde que vous et moi souhaitions le plus, au reste que tous ceux qui faisoient courre ces bruits-là étoient vos ennemis et les miens, et que, bien loin d'être mélancolique, je n'avois jamais été si gai (1). »

Bien que déçu par le contrat, Monsieur le Prince continuait de montrer le plus vif enthousiasme pour le mariage qui l'alliait au ministre. Il l'afficha plus que jamais le 14 janvier 1641, au théâtre du Palais-Cardinal, où la tragédie de *Mirame*, que Richelieu avait fait écrire par Desmarets et qui procède à la fois du *Cid* et de *Roméo et Juliette*, venait de se dérouler sans grand succès, au milieu de décors miraculeux. Lorsqu'un pont doré eut réuni à la scène la loge royale, lorsque, sur cette scène transformée en salle de danse, Anne d'Autriche eut ouvert le bal et que la nièce de Son Éminence y eut été conduite, toute resplendissante des bijoux que lui avait prêtés la Reine, le prince de Condé ne cessait de répéter : « Ah! qu'elle est jolie! Ah! qu'elle est jolie (2)! » « Mais soudain, raconte dans ses *Mémoires*, M^{lle} de Montpensier, M^{lle} de Brézé tomba, comme elle dansoit une courante, à cause, que, pour rehausser sa taille, on lui avoit donné des souliers si hauts qu'elle ne pouvoit marcher. Il n'y eut point de considération qui empêchât de rire toute la compagnie, sans en excepter le duc d'Enghien. »

Le cardinal eut le plaisir de faire représenter, le 7 février, sur le

(1) Duc d'Aumale, *Histoire des Princes de Condé*, tome III, page 636.

(2) Voir Octave Homberg et Fernand Jousset, *La Femme du Grand Condé*, page 34.

même théâtre le *Ballet de la prospérité des armes de la France*, où l'on vit paraître « tantôt les campagnes d'Arras et la plaine de Casal et tantôt les Alpes couvertes de neige, puis la mer agitée (1) ». Décors que purent admirer les généraux prisonniers à Vincennes, invités par le cardinal à cette fête, les Jean de Werth, les Enkendorf, les don Pedro de Léon.

Louis XIII s'était si fort intéressé à ce ballet, que, de Royau-
mont, il avait mandé à Richelieu la veille de la représentation :
« Je trouve très bon que Charost (Louis de Béthune, comte de
Charost, l'un des quatre capitaines des gardes), fasse l'ordre à votre
ballet. Vous lui montrerez ce mot, qui lui servira de commande-
ment. » Et tout occupé de fournir de gibier la table du cardinal à
l'occasion du mariage, il avait ajouté : « Nous ferons tout ce que
nous pourrons pour tuer des marcassins, ce qui est assez difficile
en cette saison; je ferai toujours tuer un chevreuil et une bête
fauve (2). » Le 9, il s'excusait de n'avoir pas été heureux à cette
chasse : « Je crois que *Monseigneur* (surnom de l'un de ses serviteurs
de confiance) vous aura porté ma chasse d'aujourd'hui. Pour des
marcassins, je vous puis assurer qu'il n'y en a pas encore en un
lieu (3). » Louis XIII prit la peine de venir, le 9, au Louvre pour
assister à la lecture du contrat. Le 11, après la bénédiction nuptiale,
la messe dite dans la chapelle du Palais-Cardinal par l'archevêque
de Paris, qui « était venu s'offrir », un repas de dix-huit couverts
fut donné chez Bouthillier. Puis le théâtre et les appartements du
Palais-Cardinal s'ouvrirent pour la comédie, que suivit le souper.
Et l'abbé Arnauld put écrire au président Barillon : « Jamais on
n'avait vu Son Éminence de meilleure humeur (4). »

Le duc de Vendôme.

L'avant-veille de ces fêtes, Louis XIII avait recommandé à
Richelieu : « Je vous prie de ne vous point mettre demain dans la

(1) Voir Henry Prunières, *Le Ballet de la cour de France*, page 161.

(2) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 402.

(3) *Ibidem*, page 403.

(4) Octave Homberg et Fernand Jousselin, *La Femme du Grand Condé*, page 37.

presse, comme vous fites l'autre fois (1). » La recommandation n'était pas superflue. Le Roi connaissait les aveux arrachés, le 16 décembre 1640, à un ermite des faubourgs de Vendôme, accusé de plusieurs crimes. Cet ermite, nommé Guillaume Poirier, avait été arrêté à Paris ainsi qu'un certain Louis Allaiz soupçonné d'être son complice. Guillaume Poirier avait déclaré que, dix-huit mois plus tôt, « étant dans les prisons de Vendôme, il en avoit été tiré et conduit dans la maison d'un chanoine qui n'en étoit pas éloignée, qu'il y avoit trouvé M. le Duc de Vendôme, qui, après l'avoir entretenu quelque temps, lui avoit proposé d'attenter à la personne de M. le Cardinal de Richelieu, et qu'ensuite il avoit fait part de ce dessein à deux autres ermites, dont l'un étoit Frère Allaiz et l'autre un ermite qui demeurait près de Gisors (2). »

A la suite de cette déclaration, les ermites furent transférés du Grand Châtelet à la Bastille, interrogés par le chancelier. Cependant le duc de Vendôme, fort inquiet, envoya la duchesse sa femme et ses deux fils avec mission de le justifier et de faire observer que les témoignages de trois criminels ne méritaient pas d'être pris en considération. Il offrait, d'ailleurs, de venir lui-même à la Cour, afin de prouver son innocence. Le Roi et le cardinal acceptèrent son offre et rédigèrent, avec un soin minutieux, la lettre qu'ils lui adressèrent à son château d'Anet près de Dreux : « Je vous envoie, écrivait Louis XIII à Richelieu le 19 janvier, la lettre pour mon frère de Vendôme tout ouverte, de peur de faillir, parce que, dans celle que vous m'avez envoyée, j'ai trouvé le commencement un peu brouillé, afin que vous voyiez si je l'ai écrite dans votre sens. J'ai choisi Monnin-court, qui vous rendra ce paquet, pour porter la lettre à mondit frère de Vendôme, parce qu'il est sûr et a de l'esprit; vous lui direz ce qu'il aura à faire; s'il eût été ici (à Versailles), je vous l'eusse envoyé dès hier au soir, mais il étoit à Saint-Germain, où, je l'ai envoyé quérir. Je vous prie de prendre plus de soin de vous que jamais (3). »

(1) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 403.

(2) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 314.

(3) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, pages 398-399.

Cependant le duc de Vendôme avait quitté son château d'Anet pour se rendre à Paris. A mesure qu'approchait le moment où il allait se remettre entre les mains du Roi, son inquiétude le tourmentait davantage. Il se trouvait aux portes de la capitale, quand soudain, tournant bride, il prit la route d'Angleterre : « Le procédé de mon frère de Vendôme ne m'a point surpris, mandait Louis XIII au cardinal le 1^{er} février 1641, car je n'ai jamais cru qu'il se présentât à la confrontation. Soit qu'il soit venu à Paris ou non, son absence fera voir à tout le monde que l'accusation qu'on lui a mise sus est véritable. S'il est nécessaire pour cette affaire ou pour quelque autre qui vous touche le moins du monde, que j'aie à Paris promptement, mandez-le-moi : je m'y rendrai à point nommé (1). » Le 2 février, Louis XIII ajoutait : « J'enverrai demain un gentilhomme à ma sœur de Vendôme, qui vous verra auparavant (2). » La duchesse de Vendôme, née Mercœur, vit aussitôt arriver une lettre de cachet, qui lui enjoignait de se retirer, avec ses deux fils, dans son château de Chenonceaux.

Le Roi constitua un tribunal de vingt-quatre juges, qu'il voulut présider lui-même, ce qui porta le nombre des juges à vingt-cinq. Les membres du tribunal que Louis XIII avait désignés étaient le prince de Condé, les ducs d'Uzès, de Ventadour, de Luynes; les ducs de Chaulnes et de La Force, maréchaux de France; le maréchal de Châtillon, M. de Cinq-Mars, grand écuyer de France, le chancelier Séguier, les présidents de Bellière et de Nesmond; Bouthillier, d'Ormesson, Bignon, de Marca, conseillers au Parlement; Talon et Morigq, commissaires rapporteurs.

Assemblé le 22 mars dans le cabinet du Roi, le tribunal entendit le rapport du procès, dont M. Talon donna lecture. Le duc de Vendôme, qui avait gagné Cherbourg, puis l'île de Jersey, puis l'Angleterre, était alors à Londres. Trois de ses lettres furent produites. L'une avait été écrite au château d'Anet le 2 janvier 1641, les deux autres à Londres le 25 février. Le chancelier fit

(1) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 399.

(2) *Ibidem*, page 402.

observer que le duc de Vendôme, se présentant à Londres devant la Reine mère, avoit dit : *Madame, vous voyez un pauvre exilé, accusé d'une entreprise qu'il voudroit avoir exécutée plus en pensée qu'en effet.* — « Cela est vrai, confirma Louis XIII, j'en ai la lettre. » Il fut décidé que le contumace serait « pris au corps » et ses biens saisis (1).

Environ deux mois plus tard, le 15 mai, M. de Noyers écrivit de Rueil à Chavigny : « Je vous prie de faire souvenir le Roi qu'il a trouvé bon de donner demain une heure de son temps pour quelque formalité de l'affaire de M. de Vendôme. Cela étant, il plaira à Sa Majesté de commander aux officiers de tenir le dîner prêt pour MM. du Parlement, qui seront, comme je crois, huit ou dix en nombre (2). »

Le tribunal se réunit le 17 mai, un peu moins nombreux que le 22 mars, le prince de Condé notamment ne put venir. Tous les juges présents se conformèrent aux conclusions du procureur général, qui étaient que, « les témoins seroient récolés en leur déposition et que le récolement vaudroit confrontation contre le duc de Vendôme ». Récolés, c'est-à-dire entendus, — toujours en secret, — pour la deuxième fois.

Mais un valet de chambre du Roi est venu dire à Sa Majesté que M. Cherré, secrétaire de M. le Cardinal, est à la porte du cabinet et demande à parler à M. le Chancelier. Sur l'ordre du Roi, le secrétaire est introduit, il s'approche du chancelier, à qui il remet une lettre de Son Éminence. Le chancelier ouvre la lettre, la lit et dit quelques mots au Roi, qui se lève et dit à son tour : « Messieurs, demeurez en vos places, je reprendrai incontinent la mienne. » Il s'entretient « un bon quart d'heure », en un coin du cabinet, avec le chancelier, avec Bouthillier, surintendant des finances, et M. de Noyers. Les autres juges, qui ne peuvent rien saisir de cette conversation, observent qu'il parle avec action, puis ils le voient retourner à sa place.

A présent Louis XIII s'adresse à toute l'assemblée : « Messieurs, commence-t-il, c'est M. le Cardinal qui me prie de pardonner à

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 316.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 792, note.

M. de Vendôme, ce n'est pas mon avis. Je dois la protection à ceux qui me servent avec affection et fidélité, comme fait M. le Cardinal et si je n'ai soin de faire punir les entreprises qui se font contre sa personne, il sera difficile que je trouve des ministres pour prendre soin de mes affaires avec le courage et fidélité qu'il fait. Je me suis donc résolu à prendre un expédient que j'ai proposé à M. le Chancelier, de retenir le procès criminel de M. de Vendôme à ma personne et d'en suspendre le jugement définitif, et selon, qu'il se conduira envers moi, j'userai de bonté envers lui et lui pardonnerai, si ses actions le méritent. » Mais le chancelier insiste : « Sire, je suis obligé de répéter à Votre Majesté que M. le Cardinal m'a donné ordre par sa lettre de demander avec instance le pardon de M. de Vendôme; je crois que Votre Majesté le peut accorder sans blesser son autorité. »

Louis XIII, qui en cela ressemblait à sa mère, se laissait aller à son opiniâtreté, il repartit qu'il « ne vouloit point pardonner présentement, mais qu'il étoit résolu de suspendre le jugement du procès et se réservoir de faire grâce à M. de Vendôme, si sa conduite à l'avenir étoit telle qu'elle le méritât (1) ». Il dit ensuite au chancelier : *Lisez la lettre que M. le Cardinal vous a écrite.* « Monsieur, lut aussitôt le chancelier devant l'assemblée attentive, les intérêts de l'État ayant toujours été les seuls que j'ai eus devant les yeux, j'estime maintenant que le public doit être aucunement satisfait par la connaissance du mauvais dessein que M. de Vendôme s'étoit mis dans l'esprit, et que je puis, sans préjudicier au service du Roi, supplier Sa Majesté de pardonner à M. de Vendôme et d'approuver la résolution que j'ai prise en mon particulier de ne me jamais souvenir du mal qui a été projeté contre moi. La clémence dont il plaira au Roi d'user en cette occasion n'étant accordée qu'à ma très humble supplication, on ne sauroit penser, à mon avis, qu'elle puisse donner lieu à une pareille entreprise, qui est, selon la connaissance que j'ai de la bonté de Sa Majesté, la seule considération qui la peut arrêter. Je vous conjure, sur tous les plaisirs que vous me sauriez faire, d'obtenir d'elle l'entérinement de ma supplica-

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 317.

tion et de croire que je suis, Monsieur, votre très affectionné serviteur. » M. de Nesmond alors fut d'avis « d'enregistrer dans le Parlement la lettre de M. le Cardinal pour demeurer à la postérité (1) ». La clémence de Richelieu ressemblait à la clémence d'Auguste, célébrée par Corneille dans *Cinna*.

En réalité, il était impossible de condamner le duc de Vendôme sans preuve et fort politique de montrer la magnanimité du cardinal. C'est avec raison que la Livie du poète suggérait à Auguste :

Son pardon peut servir à votre renommée.

Le duc de Lorraine.

« Je suis extrêmement aise de ce que me mande Le Hallier, je confesse que je ne croyois pas que cette affaire pût réussir, ayant été tant de fois trompé par le duc Charles. Nous en serons encore plus assurés, quand nous le verrons ici. Je parle en ces termes, étant toujours en confiance de ce côté-là (2). » C'est de Saint-Germain, le 17 février 1641, que Louis XIII envoyait à Richelieu ce bref billet. Quelques semaines auparavant, M. du Hallier, gouverneur de Lorraine, avait reçu à Nancy M. de Saint-Martin, envoyé de Charles IV, et, le 16 janvier, un passeport avait été préparé à Saint-Germain pour le prince lorrain, qui voulait se rendre à Paris et négocier lui-même sa paix avec le Roi et le cardinal.

Cette paix, Richelieu la désirait fort. Il y avait longtemps qu'il avait répondu à certaines propositions de M. de Salins, agent secret de l'Altesse dépossédée : « Les domaines de la Lorraine étant réduits à rien, les Lorrains morts pour la plupart, les villages brûlés, les villes désertes, de telle sorte qu'il n'y a pas moyen de rétablir la Lorraine d'un siècle entier, Sa Majesté, pour donner au Duc le moyen de vivre en homme de sa naissance et de sa condition, lui donnera l'Auvergne en retour de la Lorraine, ayant égard à la ruine entière d'icelle, laquelle Auvergne est une fois plus grande que la Lorraine, plus fertile et abondante en toutes choses. Quantité

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 791.

(2) Comte d'Haussonville, *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France*, tome III, page 138.

de noblesse, grandes villes opulentes, évêchés et grands bénéfices et lesdits pays conservés de toutes parts et protégés par les États du Roi... ce qui est le plus grand avantage que le Duc pût jamais désirer (1). » Charles IV estimait sans doute que l'avantage était, — si on peut dire, — à double tranchant, car il refusa l'offre du cardinal et déclara fièrement « qu'il entendoit rentrer dans ses États de Lorraine et pays de Barrois, ainsi qu'ils étaient à la mort de son père ». Rien n'avait pu le décider, pas même l'offre d'avoir la conduite d'une armée du Roi. Mais Richelieu n'avait pas renoncé à négocier avec lui. Le 23 novembre 1639, il avait rédigé cette instruction pour le lieutenant au gouvernement de Brisach, Paul Le Prévost, baron d'Oysonville, à qui le duc de Bavière venait d'écrire une lettre où il se montrait désireux de « se remettre bien avec Sa Majesté » : « Si le député dudit Sieur Duc désire savoir comme quoi on pourroit, dans une paix, traiter le duc Charles, ledit sieur d'Oysonville lui dira qu'il n'en sait pas le particulier, mais qu'il croit que le Roi a assez de bonté pour se relâcher grandement au revenu des États que possédoit le duc Charles en lui ôtant tout moyen de mal faire, selon sa coutume, en se réservant les places fortes desdits États (2). »

Le cardinal était bien résolu de les réserver toutes au Roi, sans en excepter une seule. Il avait écrit à Louis XIII le 17 janvier 1641 : « Le duc Charles changeant tous les jours de pensées et de paroles, il n'y a point d'apparence de lui mettre une place entre les mains, dont il pourra abuser ou sur quelque explication imaginaire ou par le manquement ordinaire de sa foi, qu'il n'a point gardée en aucun traité qu'il ait fait avec le Roi. Au reste ledit Duc avoit jusques ici demandé au Roi toutes conditions déraisonnables pour se remettre en son devoir; il est hors de doute qu'étant fortifié d'une place, il en demanderoit encore de moins recevables. De dire que le dépôt de ses colonels (en qualité d'otages) soit une sûreté, c'est chose ridicule, tant parce qu'ils sont de nulle considération au respect de la place que parce que le Roi veut éviter la rigueur

(1) Comte d'Haussonville, *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France*, tome III, pages 82-83.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 626.

qu'il seroit contraint d'exercer, si ledit Duc venoit à manquer de foi, en leur faisant couper la tête... Ainsi que ces considérations ne permettent pas d'adhérer aux propositions faites par le sieur de Saint-Martin de la part du duc Charles, aussi la raison d'État ne veut-elle pas qu'on perde l'occasion de lui donner tout ce qui est nécessaire pour venir trouver le Roi, si bon lui semble, avec sûreté et conclure un traité, s'il a bonne intention... Faire moins que cela seroit perdre une occasion qui semble devoir réussir, faire plus seroit une témérité qui, en matière d'État, feroit commettre une faute irréparable (1). »

En cette fin de février 1641, le duc de Lorraine étoit à la veille de se mettre en route et le Roi, qui se trouvoit à la Maison-Rouge, château situé sur la rive gauche de la Seine, en aval de Melun, écrivoit à Richelieu : « Mandez-moi quand il sera temps que je retourne pour recevoir M. de Lorraine, et le lieu où j'irai, soit à Paris ou à Saint-Germain (2). »

Le duc de Lorraine, qui ne croyoit plus à la victoire de l'Empereur et que la morgue espagnole avoit lassé, étoit d'autant plus désireux de se réconcilier avec le Roi, que sa seconde femme avoit grande hâte de jouir des prérogatives de la souveraineté. Cette seconde femme étoit Béatrice de Cusance, princesse de Cantecroix, qu'il avoit épousée, au scandale de ses peuples, bien que la première fût toujours vivante. A deux lieues de Paris, le 7 mars, il rencontra son cousin Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, que Louis XIII avoit envoyé au-devant de lui. Le cortège entra bientôt dans la capitale et le duc de Lorraine fut conduit à l'hôtel d'Épernon, rue Plâtrière, non loin de Saint-Eustache, car il ne vouloit point descendre à l'hôtel de Lorraine, qu'habitait la duchesse Nicole.

Charles IV dut bientôt donner audience à Chavigny, que le cardinal avoit muni d'instructions fort précises. Le secrétaire d'État avoit ordre de dire au prince : « Je veux savoir de vous ce que vous estimez raisonnable après tout ce qui s'est passé. M. le Cardinal vous tient si équitable, qu'il s'assure que vous vous condamnez

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 747-748.

(2) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII au cardinal de Richelieu*.

à plus que le Roi peut-être ne désirera (1). » Tout était prévu, même le silence du Duc : « Si M. de Lorraine ne veut pas parler, M. de Chavigny lui dira : *Le Roi ne veut que ce qui est capable de vous empêcher, vous et vos successeurs, de faire de nouveaux maux à la France. Outre que cette considération l'oblige à retirer les places, le Barrois et le comté de Clermont, la prudence ne lui permet pas de se gouverner en sorte qu'on pût penser qu'il fût libre à un chacun de l'offenser impunément. Au contraire, elle le contraint de resserrer sa bonté dans des bornes si raisonnables, qu'on ne puisse douter qu'il n'y ait à perdre à l'offenser* (2). »

Le 9 mars, le Roi, revenu à Saint-Germain, écrivit au cardinal, qui avait reçu le prince la veille : « Je ne pourrai pas voir M. de Lorraine aujourd'hui, Brulon (conducteur des ambassadeurs) n'étant arrivé ici qu'à onze heures, et ne m'a point dit que ce dût être aujourd'hui et ne m'a parlé que de demain. Je parlerai, selon ce que vous me mandez, à M. de Lorraine (3). » Dès le lendemain 10 mars, à Saint-Germain, où les gardes avaient pris les armes comme naguère pour le duc de Parme, Charles IV fut accueilli par ces paroles royales, qui semblaient permettre les plus belles espérances : « Mon Cousin, tout le passé est entièrement oublié; je ne pense plus qu'à vous donner à l'avenir des marques de mon amitié (4). » Ces espérances étaient quelque peu trompeuses. Dans les entretiens qu'il eut avec Richelieu, le duc de Lorraine vit bien que les précisions de Chavigny avaient beaucoup mieux exprimé la véritable pensée du cardinal que ne l'avaient fait les vagues courtoisies du Roi.

Il tardait à se rendre et le Roi était « fâché de ses longueurs (5) ». Le 14 mars, au Palais Cardinal, Richelieu crut devoir donner, en l'honneur de Charles IV, une seconde représentation du *ballet de la Prospérité*. Il recevait son hôte avec magnificence, mais il ne

(1) Voir F. des Roberts, *Campagnes de Charles IV*, tome II, page 216.

(2) *Ibidem*.

(3) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 408-409.

(4) Voir F. des Roberts, *Campagnes de Charles IV*, tome II, page 217.

(5) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 409.

se relâchait point de sa rigueur en ce qui regardait le traité.

Le traité n'en fut pas moins signé à la fin du mois. Le Duc recouvrait ses duchés de Lorraine et de Bar. Pour le second, il faisait hommage tant en son nom qu'en celui de la duchesse Nicole. Louis XIII s'engageait à évacuer la Lorraine le plus tôt possible, mais il gardait les places de Clermont, Stenay, Jametz et Dun. Les fortifications de Marsal seraient rasées, Nancy continuerait d'être occupée par les troupes du Roi et ses murailles seraient démolies (1). La clause concernant les droits de la duchesse Nicole ne fit aucun plaisir à Charles IV; le traité n'en fit pas davantage à la duchesse elle-même, qui eût été heureuse de voir le Roi se déclarer pour elle contre sa rivale. Mais le cardinal avait mandé à Chavigny : « Il est à propos que vous voyiez M^{me} de Lorraine (la duchesse Nicole) pour lui dire ce qui s'est passé, particulièrement en ce qui touche ses intérêts. Vous lui ferez connaître comme il lui est avantageux que son procès soit remis au jugement du Pape purement et simplement (2). » Et Richelieu ajoutait le 6 avril : « Je m'étois bien douté que M^{me} de Lorraine avalerait avec amertume la pilule du traité (3). »

Le 20, Charles IV entendit la messe dans la chapelle du château de Saint-Germain. Au dîner qui suivit, on le fit asseoir, en signe de vassalité, sur un pliant que recouvrait un carreau de velours et que deux places vides séparaient de la chaise du Roi. Puis en présence de tous les princes de la maison de Lorraine que l'on avait pu rassembler, la cérémonie du serment se déroula. Les vêpres furent chantées dans la chapelle et ce fut M. de Péréfixe, chapelain du Roi, qui officia. Le Roi et le Duc allèrent s'agenouiller au pied de l'autel, côte à côte, l'un sur son accoudoir, l'autre sur un carreau de velours. Ils baisèrent le livre des Évangiles, que leur présenta M. Séguier, évêque de Meaux, aumônier de Sa Majesté, et ils jurèrent d'observer inviolablement le traité. On pouvait prévoir que le Duc ne l'observerait pas plus que la foi qu'il avait jurée à la duchesse Nicole. Après la cérémonie, il alla voir à Paris l'épouse

(1) Voir Pfister, *Histoire de Nancy*, page 110.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 765-766.

(3) *Ibidem*, page 770.

délaissée, qui, traitée par lui de *Madame*, lui dit en pleurant : « Ne suis-je donc pas votre femme ? » et ne put tirer de son volage époux qu'un *Ma Cousine* des plus froids (1). Lorsque, huit jours plus tard, il eut regagné ses États, ses peuples, qui se portaient sur son passage avec des transports de joie, criaient : « Dieu conserve et bénisse Monseigneur le Duc, ses deux femmes et sa fille ! (2) »

Pendant le cardinal lui écrivait le 17 juin 1641 : « Monsieur, j'envoie ce gentilhomme, l'un de mes domestiques, pour voir si je suis bonne caution à moi-même de ce que je me promets de Votre Altesse depuis le voyage qu'elle a fait cet hiver à la Cour. Elle m'a tant assuré que j'aurois à l'avenir toute part à sa conduite et que deux lignes du cardinal de Richelieu lui feroient faire tout ce qu'il lui témoigneroit désirer d'elle. Je ne doute point que vous ferez de bonne grâce, et pour l'amour de moi, ce que demande de vous Sa Majesté... Votre parole, votre seing et votre honneur vous y obligent... j'espère que vous le ferez pour l'amour de moi, puisque je vous en prie (3). »

Le cardinal n'ignorait pas alors que le duc de Lorraine devait se rencontrer à Luxembourg avec le duc de Guise. C'était cet Henry de Lorraine qui, jouissant des revenus de l'archevêché de Reims, sans avoir reçu les ordres sacrés et proposant au cardinal de résigner tous ses bénéfices à condition d'épouser Anne de Gonzague, avait essuyé cette ironique réponse : « Quoi ! vous jouissez de quatre cent mille livres de rente en bénéfices et vous renoncez pour une femme à un morceau si friand. Je vous admire. D'autres sacrifieraient quatre cent mille femmes, s'ils les avoient, pour ce que vous prétendez quitter. » Le duc de Guise avait gagné Sedan et il avait partie liée avec le comte de Soissons. Or le comte de Soissons était à la veille de se révolter.

(1) Voir F. des Roberts, *Campagnes de Charles IV duc de Lorraine et de Bar*, tome II, pages 321-322.

(2) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 319.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VIII, page 376.

Le comte de Soissons.

Quelques mois auparavant, M. de Noyers se trouvait à Richelieu « pour compter avec les ouvriers qui y avoient travaillé et faire de nouveaux marchés ». Le château de Richelieu n'était pas fort loin du grand chemin de Gascogne. Ayant appris qu'un gentilhomme de M. de Soubise, venant d'Angleterre, suivait cette route, le secrétaire d'État le fit arrêter. Le gentilhomme, qui se nommait M. de La Vigerie fut trouvé porteur de lettres de MM. de Soubise et de La Valette adressées au duc d'Épernon et au marquis de La Force, fils du maréchal. Ces lettres assuraient que, « l'occasion étant favorable, l'on pouvoit faire prendre les armes aux huguenots en Guyenne et tirer de grands avantages de l'embaras où étoit la Cour; enfin qu'il n'y auroit pas faute de gens et des plus grands qui entreroient dans le parti, dès qu'on auroit l'épée à la main ». L'on pensa que la main de la Reine mère était dans cette intrigue et peut-être celle de Monsieur le Comte : celui-ci était, en effet, des plus liés avec le duc de Bouillon. Richelieu n'oubliait pas que Frédéric-Henri, prince d'Orange, oncle de M. de Bouillon, était nouvellement obligé à la Reine mère (1), qui avait fait travailler ardemment au mariage de son fils Guillaume de Nassau avec la princesse d'Angleterre, fille d'Henriette-Marie de France. Louis XIII en avait même pris quelque ombrage : « Pour le mariage du fils du prince d'Orange, écrivit-il à Richelieu, je le trouve fait un peu brusquement, et me semble que le prince d'Orange pouvoit m'en faire dire un mot avant que de conclure (2). »

Conduit à la Bastille et interrogé, M. de La Vigerie déclara que « Monsieur le Comte entreroit en Champagne, dès que les autres armeroit en Guyenne et que M. de Soubise en même temps descendroit sur quelqu'une des côtes de France ». Louis XIII ayant dit que le comte de Soissons « étoit de cette conspiration contre son État », cette parole vola jusqu'à Sedan et Monsieur le Comte lui écrivit aussitôt : « J'envoie Campion à Votre Majesté, auquel je la supplie d'avoir créance, pour l'assurer que c'est une pure

(1) *Mémoires de Nicolas Goulas*, pages 351-352.

(2) *Affaires étrangères, Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu.*

calomnie, où il ne se trouvera jamais rien de vrai. Je crois que Votre Majesté aura assez de bonté pour ne me pas refuser la justice que je lui demande, de pousser à bout l'accusation qui lui a été faite contre moi, afin que, devant elle et devant le monde, la vérité s'en connaisse (1). » Le même jour, il avait mandé au cardinal : « Étant entièrement innocent de l'accusation qu'on a faite contre moi, j'ose espérer que vous ne me refuserez pas vos bons offices (2). »

Ce fut dans la matinée du 16 décembre que M. de Campion, qui avait vu Louis XIII à Saint-Germain, se présenta à Rueil, où Richelieu lui avait donné audience. Le ministre « lui fit cent caresses ». Il lui dit qu'il voulait croire à l'innocence du prince en dépit des propos fort compromettants de M. de La Vigerie : « Sur quoi, manda le soir même M. de Campion à son maître, ayant fort assuré M. le Cardinal que vous n'aviez eu aucun commerce en Angleterre ni en Flandre, il m'a dit que M. l'Abbé de Mercy étoit à Sedan, qui venoit de Bruxelles, et a fait appeler M. de Noyers; mais en attendant qu'il entrât, il m'a dit que si M. l'Abbé de Mercy n'étoit pas venu pour vous, c'étoit pour M. de Guise et pour M. de Bouillon et que don Miguel de Salamanca étoit venu à Montmédy pour conférer avec eux... Je lui ai reparti que je croyois M. de Guise et M. de Bouillon aussi innocents de tous les crimes qu'on leur imputoit, mais que, comme ils n'avoient pas été accusés, je n'avois aucune charge de parler pour eux (3). » M. de Noyers avait alors paru dans la chambre et confirmé les propos attribués à l'hôte de la Bastille : « Il n'y a rien de si facile que de faire parler un prisonnier », avait répliqué M. de Campion. Et le cardinal de conclure avec un sourire : « Vous êtes en colère, Monsieur, je témoignerai au Roi ce que vous m'avez dit et je crois sur votre parole que Monsieur le Comte est innocent de ce dont on l'accuse (4). » Richelieu se rendit ensuite à Saint-Germain et, le soir, Campion reçut à Paris les réponses que le Roi et le cardinal venaient de faire aux lettres du comte de Soissons.

(1-2) Aubery, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, tome V, pages 358-359.

(3) *Lettres d'Alexandre de Campion*, pages 348-349.

(4) *Ibidem*, page 349.

Mais le prince ne voulut point se contenter de cette eau bénite de cour. Il répliqua le 21 décembre : « Sire, par la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire du 13 de ce mois, elle me mande avoir volontiers entendu Campion, qui lui a parlé fort différemment des avis qu'elle a d'ailleurs; que jusques ici elle a cru que mon esprit se contiendrait dans les termes qu'elle pouvoit désirer pour l'amour de moi-même, maintenant qu'elle en prioit Dieu de tout son cœur, comme aussi que je lui donnasse lieu de me témoigner son affection. Ce sont les mêmes termes de la lettre de Votre Majesté. A quoi, avec le respect que je lui dois, je lui répondrai que, puisqu'elle a des avis si différents de ce dont je l'assure de mon entière innocence, il lui importe d'en connaître la vérité, et c'est ce dont je l'ai déjà suppliée sans en avoir réponse, et dont je la supplie très humblement encore, et de plus que mes accusateurs et mes accusations paraissent dans son Parlement. Si je me trouve coupable, il n'y a rigueur que je ne désire souffrir. Si mon innocence paraît, comme j'en suis très assuré, je supplie Votre Majesté que ceux qui m'accusent soient punis devant tout le monde (1). » Monsieur le Comte écrivit une lettre semblable à Richelieu (2) et Campion fut chargé de porter les deux lettres aux deux destinataires.

Au Palais-Cardinal, qu'avait regagné le ministre, Campion, au lieu de « la douceur habituelle » de Son Éminence, ne « trouva qu'emportements et menaces ». Comme le ministre observait que c'était au Roi à choisir des juges et non au prince, Campion osa répliquer : « Monsieur le Comte n'en a point d'autres que le Parlement, et le Roi est trop juste pour ne le lui point accorder. » Puis il partit pour Saint-Germain à toute bride, de peur que Richelieu n'eût le temps de mander à Louis XIII de ne pas recevoir la lettre dont il était porteur.

A Saint-Germain un peu plus tard, rentré au logis où il était descendu, Campion écrivait au comte de Soissons que le Roi venait

(1) Aubery, *Mémoires pour l'histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, tome V, pages 359-360.

(2) *Ibidem*, page 359. Voir aussi Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 736-737.

de lui donner audience : « Je l'ai trouvé soupant, expliquait-il, et, sans me montrer, je me suis tenu sous la porte de son cabinet, où je lui ai présenté votre lettre et je l'ai suivi. Il l'a lue avec attention et a bien voulu que j'aie raisonné avec lui sur vos intérêts, et il m'a écouté favorablement jusqu'à ce que M. de Chamarande (premier valet de chambre de Son Éminence) lui est venu apporter une lettre de M. le Cardinal. Car sitôt qu'il a eu achevé de la lire, il a donné le bonsoir et m'a dit qu'il vous feroit demain réponse (1). »

Il semble qu'un autre gentilhomme de Richelieu avait devancé et Campion et M. de Chamarande, si l'on en croit ce billet de Louis XIII au cardinal, daté du 28 décembre 1640 : « Une heure après que j'ai reçu votre lettre, Campion est arrivé, qui m'a donné la lettre de Monsieur le Comte, que je vous envoie. Je lui ai demandé ensuite s'il n'avoit rien à me dire, parce que la lettre se remettoit en quelque chose sur lui : il m'a parlé, avec toutes les soumissions et respects qu'il se peut, de la part de Monsieur le Comte. Je lui ai dit ensuite que Monsieur le Comte demandait dans sa lettre le Parlement pour juge; et, lui ayant dit là-dessus ce que vous m'aviez mandé de lui dire, il m'a répondu que Monsieur le Comte ne vouloit autre juge que moi-même et que ce qu'il avoit demandé le Parlement n'étoit que croyant que je n'en voudrois pas prendre la peine, et qu'il ne vouloit autres juges que ceux que j'aurois agréables; mais qu'il me supplioit encore, de la part de son maître, de vouloir permettre qu'il se pût justifier, se sentant innocent. Tout cela avec de belles paroles... ce qui m'a trompé, car je croyois qu'il me dût parler avec hauteur, vous ayant écrit comme il a fait. Je lui ai répondu que je ferois réponse à Monsieur le Comte; il s'en est allé là-dessus (2). »

Cette réponse, ce fut Richelieu qui la rédigea : « Depuis la lettre que je vous ai écrite par mon gentilhomme, lui mandait Louis XIII le 3 janvier 1641, j'ai reçu la vôtre et la lettre que je dois écrire à Monsieur le Comte. J'ai vu aussi les deux extraits que vous m'avez envoyés, que je vous renvoie dans ce paquet : dans l'un l'on voit le mauvais dessein de Monsieur le Comte; dans l'autre,

(1) *Lettres d'Alexandre de Campion*, pages 351-352.

(2) *Affaires étrangères, Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

la recherche qu'ils veulent faire des Hollandais pour la trêve (1). » Ils, c'étaient le duc de Bouillon et le comte de Soissons, qui s'efforçaient de détacher de l'alliance française MM. les États. Les réponses du Roi et du cardinal n'en furent pas moins ce que pouvait désirer l'hôte de Sedan, car, le 11 janvier, ce billet partit à l'adresse de Son Éminence : « Monsieur, Sa Majesté m'ayant témoigné, par la lettre qu'il lui a plu m'écrire, qu'elle croyoit mon innocence, j'ai cru vous avoir obligation de lui avoir fait connaître cette vérité. C'est ce qui m'oblige à vous en remercier et vous assurer que je suis, avec beaucoup d'affection, votre très humble serviteur (2). » Richelieu estimait qu'il était habile de paraître dupe et il avait soin de ne pas mettre à la Bastille M. de Campion, que Monsieur le Comte s'inquiétait de voir demeurer si longtemps à Paris : « Je fais ici ce que je veux pour vos affaires, expliquait M. de Campion à son maître le 21 janvier, M. le Cardinal n'ayant garde de s'assurer de moi, tant qu'il espérera vous pouvoir avoir vous-même; et j'ai si peu d'appréhension, que j'ai même été à la comédie de *Mirame* dans le carrosse de Madame le Princesse, où étoient M^{lle} de Bourbon (Anne de Bourbon Condé, future duchesse de Longueville) et M^{lle} votre nièce (Marie d'Orléans Longueville, future duchesse de Nemours), que j'avais l'honneur de mener. La première étoit si belle et si triomphante, que, si vous l'aviez vue en cet état, je ne doute pas que vous ne lui donnassiez l'avantage sur toutes les beautés que vous avez jamais connues. Je me suis trouvé assis près de M. le Cardinal, qui avait tant d'attention au récit de sa comédie qu'il ne pensoit qu'à s'admirer soi-même en son propre ouvrage (3). »

Campion connaissait bien mal Richelieu. Le ministre ne prétendait nullement avoir écrit la pièce de Desmarets et, d'autre part, sa vigilance était loin d'être endormie. Le ministre savait résister à l'impatience du Roi. C'est en vain que Louis XIII avait mandé le 8 janvier : « Pour l'affaire de Monsieur le Comte, j'y persiste et

(1) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 396.

(2) Aubery, *Mémoires pour servir à l'histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, tome V, page 360.

(3) *Lettres d'Alexandre de Campion*, pages 353-354.

crois que le plus tôt qu'on la pourra faire éclater, ce sera le meilleur (1). » Mais le cardinal voulait auparavant avoir pénétré les moindres secrets des conspirateurs de Sedan.

Ce fut en ce mois de janvier 1644 qu'il écrivit au colonel Gassion, qui se trouvait alors du côté d'Arras, dans ses quartiers d'hiver : « Toutes les heures de paix, vous serez souhaité ici, et le Roi, qui vous désire présent à ses armées quand elles doivent agir, n'entend pas que vous ne goûtiez pas une partie du repos commun. Je vous ai mandé là-dessus ce qui étoit de son dessein, venez (2). » Gassion, qui, au siège d'Arras, avait eu querelle avec le maréchal de La Meilleraye, crut que le Roi et son ministre le mandaient pour le faire arrêter. Il fit exposer ses inquiétudes à M. de Noyers par son frère, et reçut bientôt du secrétaire d'État une lettre des plus encourageantes : « Croyez-moi, quittez toutes vos alarmes frivoles et mal fondées et ne manquez pas de vous rendre à Rueil : je vous réponds de tout événement et que l'on ne vous souhaite que pour votre bien... A votre arrivée à Rueil, abandonnez-vous aux désirs de Son Éminence et, sur ma parole, attendez-vous à des choses qui vous surprendront et qui porteront votre fortune au delà de vos espérances. » Gassion partit avec son frère.

Le voici à Saint-Germain, qui salue le Roi, puis à Rueil devant le cardinal. Avant d'entrer dans le cabinet de Son Éminence, Gassion vient d'avoir un bref entretien avec M. de Noyers, qui lui a fait cette suprême recommandation : « Approuvez sans examiner et sans approfondir tout ce qu'il vous proposera », et comme Gassion, qui est protestant, a demandé : « Quoi ! la messe aussi ! » M. de Noyers a répondu : « Non, non, il ne s'agit ici que d'une action et d'une foi humaines, où vous trouverez votre compte. »

A présent le cardinal prie Gassion de lui jurer le secret, et, aussitôt le serment obtenu, il commence : « J'ai des ennemis, M. de Gassion, que vous connaissez et qui vous connaissent, ils ne manqueront pas de vous révolter contre moi et, sous de faux prétextes, de vous envelopper dans les desseins qu'ils ont formés contre moi et contre

(1) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 276.

l'État. Je serois au désespoir de vous voir dans un si mauvais parti et j'ai bien voulu vous avertir de vous précautionner contre leurs pièges. Ouvrez-moi votre âme pleinement, nettement, et entièrement. » Gassion ayant répondu « qu'il n'y avoit aucun péril capable de l'arrêter, quand il s'agissait de M. le Cardinal », Son Éminence tira de son doigt un diamant magnifique : « Ce ne sont là que des arrhes, dit-il; vous verrez comme j'aime mes amis, quand ils sont gens de mérite. »

Une autre fois, il aborda le sujet du comte de Soissons réfugié à Sedan et près de s'avancer à travers le Royaume, à la tête d'une armée : « J'avois craint, expliqua le ministre, que ces rebelles, connoissant votre bravoure et de quoi vous êtes capable, ne vous eussent proposé de vous joindre à eux, pour priver le Roi des grands services que vous pouvez lui rendre, quand il s'agira de battre cette faction. » Gassion ne cacha point qu'il saurait bien, avec des troupes et du canon, réduire les factieux. Le cardinal lui promit de le présenter lui-même au Roi.

Il l'emmena bientôt à Saint-Germain avec M. de Noyers et entra seul dans le cabinet du Roi, qui, au bout d'une demi-heure, fit introduire Gassion et le secrétaire d'État. Louis XIII était étendu sur un lit de repos, non loin de Richelieu assis sur un siège; il dit au colonel « qu'il étoit fort content de lui et qu'il acceptoit volontiers les offres de service qu'il avoit faites à M. le Cardinal ». Mais voici M. de Noyers qui s'approche du Roi. Il vient l'entretenir des affaires de l'État et Gassion ne peut que lui céder la place.

Il n'étoit pas plus avancé que devant. A peine de retour à Rueil, le cardinal lui dit tout à coup : « Le Roi entend se servir de vous en l'affaire de Monsieur le Comte et moi, je suis garant de votre secret, de votre zèle, de votre fidélité. » Gassion apprit alors que les princes avoient résolu de le gagner à leur cause : « Je tuerai, s'écria-t-il, le premier qui osera, m'en parler. — Non, pas cela, dit Richelieu, il vous faut tout écouter, il vous faut faire vos conditions, il vous faut leur promettre vos troupes et les empêcher ainsi d'en faire d'autres, et, dans l'occasion, s'il s'en présente une pour le combat, déclarer que vous êtes bon serviteur du Roi. » Gassion paraissoit atterré. Le cardinal crut devoir lui remontrer « qu'il n'y

avoit parmi les vrais braves aucun qui refusât le parti qui lui étoit offert », il invoqua la raison d'État : « Monseigneur, repartit Gassion, comptez sur ma vie et sur ma mort, quand il faudra vous servir, mais donnez m'en l'occasion sans intrigue et sans trahison. Je vous rendrai bon compte de vos ennemis, mais je veux qu'ils soient les miens. — Monsieur, répliqua le cardinal, le Roi veut être servi à sa manière et il a de quoi reconnaître ses serviteurs et leurs services. » Là-dessus, le ministre et le colonel se séparèrent.

Richelieu ne se tint pas pour battu. Après avoir dépêché auprès de Gassion, le persuasif M. de Noyers, il revint à la charge le lendemain. Gassion, mandé par Son Éminence, reçut un accueil fort gracieux : « Mon pauvre colonel, mon ami, disait le cardinal, je vous donne bien de la peine, mais je vous en suis aussi bien obligé. Vous êtes plus à moi que vous ne pensez et vous êtes peut-être plus mal satisfait que moi de ce que vous me dites hier. — Monseigneur, répondit Gassion, je ne puis vous rien donner de plus que ma vie et ma foi; je perdrai celle-là avec plaisir pour Votre Éminence, mais je ne hasarde point celle-ci. — C'est assez, conclut Richelieu, votre fortune en peut pâtir, mais non pas mon estime. » Estime si profonde que, dans une lettre qu'il adressa quelque temps après à Gassion, il mit ce post-scriptum : « Autant que vous avez été secret pour l'affaire de Champagne, autant j'ai su parler de votre honneur, de votre cœur et de votre zèle; vous en verrez l'effet (1). »

Vers la fin d'avril 1641, grâce aux aveux de M. de La Vigerie et à la fidélité du maréchal de La Force, le cardinal se trouvait « bien éclairci des desseins que Monsieur le Comte, MM. de Reims et de Bouillon avoient de s'unir avec l'Espagne pour exciter quelque révolte en France ». Richelieu songeait à user de moyens nouveaux. L'on pouvait encore, « par nécessité, dissimuler et leur laisser faire toutes leurs négociations, qui seroient peut-être suivies d'effets dans la Champagne, aux villes de laquelle il falloit prendre garde et avoir des gens partout ». Mieux valait désormais

(1) Voir Abbé de Pure, *Vie du Maréchal de Gassion*, tome II, pages 180-191 et chapitres XVII et XVIII. — Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 346-350. — Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 843-845.

« prévenir le mal par la voie suivante » : d'abord envoyer Bouthillier avertir Madame la Comtesse qui se trouvait à Paris, que la mauvaise conduite « de Monsieur le Comte » obligeait Sa Majesté à prendre des mesures et que le Roi n'avait pas voulu le faire sans lui en donner avis à elle-même. « Cela fait, le Roi donneroit tel ordre qu'il lui plairoit dans sa maison », sans avoir égard à Monsieur le Comte, qui en était le grand maître et que, jusqu'alors, on envoyait consulter à Sedan. Il fallait « mettre un homme de qualité dans le gouvernement de Champagne, faire défense à toutes les villes de reconnaître pour gouverneur Monsieur le Comte, que l'on priveroit en outre, de ses pensions et de la jouissance de ses bénéfices ». Il fallait envoyer à Turenne un homme de confiance (Fabert par exemple), qui « lui feroit connaître que le Roi ne vouloit point la ruine de sa maison, mais bien de l'infidélité » de son frère aîné.

Il fallait saisir les revenus « de tout le bien que M. de Bouillon avoit en France » et défendre tout commerce avec Sedan. D'autres précautions paraissaient à Richelieu fort nécessaires : signaler au prince d'Orange et à MM. les États les criminelles manœuvres de M. de Bouillon, à Mme de Guise douairière celles de M. de Reims, à M. d'Épernon celles du duc de La Valette. M. d'Épernon serait invité à « rompre toute communication » avec son fils rebelle : il « ne lui enverroit aucun argent, ce dont ledit fils n'avoit pas besoin pour sa subsistance, à cause qu'il en tiroit du roi d'Espagne (1) ».

Monsieur le Comte hésitait encore entre l'accommodement et la révolte. Pressé par M. de Bouillon, qui lui disait que, quelque parti qu'il voulût prendre, l'hésitation ne pouvait que nuire à ses intérêts, il finit par se résoudre à s'entendre avec les Impériaux et les Espagnols. M. de Bouillon assura qu'il tiendrait toutes les promesses qu'il lui avait faites, mais il lui objecta le danger de soutenir un siège dans Sedan, si l'on n'avait une armée aussi forte que celle du Roi. Il ne manqua point de rappeler l'habitude qu'avaient et l'Empereur et le roi d'Espagne de violer les engagements qu'ils avaient pris à l'égard des princes rebelles, « qui ne tarديوient pas à leur devenir à charge, s'ils n'étoient pas secondés au-dedans du

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 780-783.

Royaume » : « Leurs intérêts et les nôtres, disait le duc, seront toujours opposés dans le fond. Nous voulons entrer en France pour y exciter des mouvements capables de renverser la fortune du cardinal. Nous devons chercher notre sûreté dans une paix avantageuse et dans l'établissement d'un nouveau ministre. La maison d'Autriche doit souhaiter au contraire que nos divisions se perpétuent et par conséquent que le ministre qui les cause subsiste toujours (1). »

Ces sages remarques ne convinquirent point Monsieur le Comte. Cédant à la haine que lui inspirait le cardinal, il signa, — conjointement avec le duc de Bouillon, — un acte qui fut porté à Bruxelles par un agent chargé de traiter avec l'Empereur et le cardinal infant. Les deux princes, dans cet écrit, s'engageaient à repousser tout accommodement séparé. Le duc de Guise voulut suivre les signataires dans leur rébellion et il pria le baron de Beauvau de négocier pour lui à Bruxelles. Bientôt le duc d'Orléans reçut des lettres du comte de Soissons qui cherchaient à le détacher, lui aussi, du service du Roi. Il se contenta de les envoyer à Louis XIII. Monsieur le Comte essaya de gagner à sa cause le duc d'Épernon, mais l'ancien gouverneur de Guyenne ne pouvait plus rien dans sa province, depuis que Monsieur le Prince l'y avait remplacé. Il n'est pas jusqu'à Cinq-Mars qui ne pensât être en butte aux tentatives des agents de Monsieur le Comte. L'un de ceux-ci, le comte de Fiesque, voulut le faire solliciter par M. de Fontrailles, mais ce seigneur, qui jugeait l'occasion peu favorable pour M. le Grand, s'excusa sur ce qu'il était obligé de se rendre dans ses terres.

L'on était alors à la fin du mois de mai 1641. M. de Beauvau reparut à Sedan. Il apportait un traité aux termes duquel sept mille hommes devaient être fournis par l'Empereur, sept mille hommes et deux cent mille écus par le roi d'Espagne. Les hommes du roi d'Espagne n'arrivèrent pas, ses écus arrivèrent en assez petit nombre. L'on ne vit guère à Sedan que les sept mille Impériaux, conduits par le baron de Lamboy (2).

Le 24 de ce même mois de mai, Louis XIII, qui se trouvait

(1) *Mémoires du Duc de Bouillon*.

(2) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 351-354.

au château de Dangu près de Gisors, écrivit au cardinal : « Je vois, par ce que vous me mandez, que le siège d'Aire (sur la Lys) commence très bien, j'espère que nous en aurons bonne issue avec l'aide du bon Dieu. Je partirai lundi d'ici pour aller coucher à Gournay, mardi à Aumale et mercredi à Abbeville (1). »

Le duc de Bouillon.

Deux mois ne s'étaient pas écoulés que Richelieu, depuis quelques jours à Reims, envoyait ces nouvelles à Condé, toujours sur la frontière d'Espagne : « M. de Châtillon a perdu une bataille, Monsieur le Comte est mort, nous en avons gagné une autre en Allemagne, beaucoup plus importante. Le siège d'Aire va bien. Quand il sera fini, nous délogerons, avec l'aide de Dieu, les mauvais Français et les Espagnols du bord de la Meuse, où ils sont (2). » La bataille perdue par M. de Châtillon, c'était la bataille de La Marfée, gagnée par le comte de Soissons, le 6 juillet 1641, près de Sedan, victoire inutile, le vainqueur ayant eu l'imprudenc de soulever la visière de son casque avec le bout d'un pistolet chargé, dont le coup partit et lui cassa la tête (3).

Le cardinal ne pleura point cet ennemi de l'État. Il écrivit à M. d'Avaux : « Si M. de Châtillon a perdu une bataille par sa pure faute, la France a beaucoup gagné en la perte de Monsieur le Comte (4). » Le 26 juillet, tandis que Richelieu faisait ainsi l'oraison funèbre du prince rebelle, la ville d'Aire ouvrait ses portes au maréchal de La Meilleraye. Cependant le duc de Bouillon ne cherchait guère à profiter de la victoire de La Marfée. Puysegur s'étant rendu à Sedan pour négocier un échange de prisonniers, le duc se montra disposé à se réconcilier avec le Roi. Le paiement de trois années d'arrérages, dus pour l'entretien de la garnison de sa principauté, un emploi dans l'armée du Roi, des bénéfices pour

(1) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 496.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*.

(3) *Mémoires du Duc de Bouillon*.

(4) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VIII, page 375.

ses enfants, la reconnaissance de sa souveraineté, l'autorisation de faire inhumer en France le corps de Monsieur le Comte, telles étaient les conditions auxquelles il consentirait de mettre bas les armes.

Les Espagnols, qui craignaient cet accommodement, envoyèrent au duc un mémoire pour lui rappeler que le cardinal ne pardonnait jamais, témoin les ducs de Puylaurens et de La Valette, qui n'avaient pu être sauvés par leur qualité de parents de Son Éminence. Mais deux faits balancèrent leur éloquence : l'inexécution de leurs promesses et le départ du baron de Lamboy, qui après avoir contribué à la prise de Donchery, petite place située à deux lieues de Sedan, avait repassé la Meuse pour rejoindre le cardinal infant.

Louis XIII marcha de Rethel sur Donchery le 29 juillet et s'installa dans une maison de Mézières. Ce même jour, Richelieu vit arriver à son quartier Puységur, qui s'étonna que Donchery tint si longtemps : « C'est, répondit le cardinal, l'opiniâtreté de votre maître et du mien qui en est cause. Vous savez bien que M. de Bouillon ne veut pas qu'on fasse le procès du cadavre de Monsieur le Comte, et le Roi le veut. — Si votre Éminence lui en parloit comme il faut, je crois qu'il y consentiroit. — Il m'a défendu de lui en parler et s'est même emporté contre moi; je ne le veux pas fâcher, j'ai à combattre son humeur, celle du petit coucher et celle du cabinet : cela me fait plus de peine que tout ce que pourroient faire l'Empereur et le roi d'Espagne contre les desseins que nous avons, je suis assuré que j'en viendrais plus tôt à bout. » Sous prétexte d'aller prendre le mot d'ordre pour le porter à l'armée, Puységur, sur le conseil de Richelieu, courut aussitôt chez Louis XIII.

Il y avait déjà quelque temps qu'il s'entretenait avec le Roi, qui était couché sur son lit. Il venait de lui dire : « Monsieur le Comte étoit votre filleul et portoit votre nom. Quand on le condamnera à être traîné sur la claie, on le nommera Louis de Bourbon dans toute l'instruction du procès et dans les sentences de condamnation. » Soudain Richelieu entra suivi de M. de Noyers : « J'ai ici, lui dit Louis XIII, un entretien avec Puységur, qui me demande pourquoi je me veux venger contre le corps de Monsieur le Comte, puisque Dieu prend ce soin lui-même. » Le cardinal convint que

Puységur avait raison, puis, avec M. de Noyers, il accompagna le Roi, qui passa dans son cabinet. Puységur ne tarda pas à y être appelé : « Allez à Sedan, lui commanda Louis XIII, dites à M. de Bouillon que je consens qu'on sorte de la ville le corps de Monsieur le Comte, qu'on le mette dans un chariot couvert de noir, accompagné de cinq ou six gentilshommes à cheval, qui le conduiront jusqu'à Pont-Audemer; là, l'on le mettra dans un bateau (1) pour le conduire à Gaillon (2), où il sera inhumé. J'enverrai demain de grand matin les passeports et l'ordre pour Pont-Audemer, après quoi, M. de Bouillon me pourra venir voir (3). »

Le lendemain, parti de Sedan à huit heures du matin, le duc vint trouver le Roi, il se mit à genoux devant lui et dina ensuite avec le cardinal. Il fut aussi bien reçu de Richelieu qu'il l'avait été de Louis XIII, mais ayant été voir M. de Cinq-Mars dans sa chambre, les paroles qu'il y entendit le jetèrent dans la plus profonde surprise.

Cinq-Mars se vantait alors d'être bientôt connétable et premier ministre. Il était fort irrité contre le cardinal, qui ne voulait ni le laisser créer duc et pair ni lui permettre d'épouser la princesse Marie de Gonzague, que Monsieur avait jadis recherchée : « Je ne crois pas, disait Son Éminence, que la princesse Marie ait tellement oublié sa naissance, qu'elle veuille s'abaisser jusqu'à un si petit compagnon. »

Au dire de M. Le Grand, le Roi était ravi de l'accommodement de M. de Bouillon; à présent, il « avait un brave homme à soi ». Fort persécuté de M. le Cardinal, le Roi ne savait comment s'en défaire, n'ayant pas une seule place pour sa retraite : « Il espère, conclut Cinq-Mars, que vous l'aidez tant de votre personne que de la ville de Sedan. — Monsieur, répondit M. de Bouillon, je suis bien étonné de ce que vous me dites et j'ai bien de la peine à le croire. Je connais M. le Cardinal pour un des plus habiles hommes et des plus grands ministres qui soient au monde et le plus fidèle à

(1) Sur la Rille.

(2) Sépulture de la branche de Bourbon-Soissons.

(3) *Mémoires de Puységur*, tome I, pages 286-288. Voir aussi Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 368-370.

son maître. Si le roi d'Espagne en avait un pareil, ses affaires seroient bien en meilleur état qu'elles ne sont. » Et comme Cinq-Mars insistait : « Si le Roi a dessein de se défaire de M. le Cardinal, repartit M. de Bouillon, vous devez l'en détourner vous-même, si vous le pouvez : le Roi ne sauroit trouver un meilleur homme que lui pour le gouvernement des affaires (1). »

Un si beau loyalisme montre combien le duc de Bouillon craignait de compromettre les avantages d'un accommodement qui n'était pas encore signé. Cet accommodement comportait deux actes, dont l'un fut signé du Roi le 3 août et l'autre du cardinal le 5. Dans le premier, était contenu le pardon accordé; les conditions étaient énumérées dans le second. Il y était notamment spécifié que le Roi ferait cesser les poursuites commencées au Parlement contre Monsieur le Comte et qu'il donnait la permission d'inhumer en France les restes du défunt. Tous les complices du duc de Bouillon et du comte de Soissons recevraient leur pardon et seraient rétablis dans leurs biens à l'exception du duc de Guise et du baron du Bec. La protection accordée à M. de Bouillon en 1616 serait renouvelée, le rang de ce prince maintenu, les privilèges de Sedan et de la vicomté de Turenne en Limousin conservés. Le souverain de Sedan signa les deux actes le 6 août 1641. Depuis le 2, les lettres d'abolition étaient enregistrées au Parlement. Celles qui renouvelaient la protection de Sedan le furent le 26 : elles octroyaient une pension de dix mille livres à M. de Bouillon, une de deux mille à son fils, une de douze cents au gouverneur de Sedan, trente-six mille livres annuelles pour l'entretien d'une troupe d'infanterie et d'un corps de cent hommes d'armes. En retour, les troupes prêteraient serment de fidélité au Roi; les enfants du duc aussi, faute de quoi leur père leur refuserait l'entrée de la ville (2).

Cependant Louis XIII n'avait pardonné que des lèvres à la mémoire du comte de Soissons et Richelieu écrivait à Bouthillier, non sans ironie : « Sa Majesté a trouvé mauvaise la promptitude avec laquelle Madame la Princesse et toute sa famille s'est couverte

(1) *Mémoires de Puysegur*, tome I, pages 289-290.

(2) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 372-373.

de deuil en la mort de Monsieur le Comte. Cela passera comme le monde, qui finira un jour (1). »

Le 6 septembre, le duc de Guise fut condamné à être décapité, sentence qui fut exécutée en effigie.

L'inaction de son cousin le duc de Lorraine était l'une des causes de la défaite de La Marfée. Au lendemain de cette trahison le cardinal essayait encore de retenir Charles IV dans l'alliance française. Il lui écrivit le 7 juillet 1641 : « Je ne doute point que l'accident arrivé à M. de Châtillon ne hâte Votre Altesse de venir trouver le Roi avec vos troupes, où votre commandement sera d'autant plus honorable qu'il sera sous le propre commandement du Roi. Vous donnerez lieu, par ce moyen, à Sa Majesté de vous témoigner de plus en plus son affection et à moi de reconnaître que la parole d'un prince comme vous est inviolable (2). » Cette parole était déjà plus qu'à demi violée. Le prince refusa les offres du cardinal et tenta vainement d'obtenir que la Lorraine fût neutralisée pendant la guerre et complètement évacuée après la paix générale. Le 28 juillet, il fit part de sa défection à Richelieu qui dépêcha vers lui M. de Saint-Aoust avec de nouvelles offres, mais il ne put être rejoint, car il avait déjà rallié en Flandre le camp des Espagnols.

La guerre fut déclarée à Charles IV le 15 août 1641, et, le 31, la princesse de Phalsbourg mandait à Chifflet, son médecin : « Les Français ont tout pris en Lorraine, excepté La Mothe, Épinal, Remiremont, Mirecourt et ce qui est sur la frontière du Luxembourg (3). » Mais Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, Saint-Mihiel, Ligny, Gondrecourt ne tardèrent pas à ouvrir leurs portes à l'armée du Roi, commandée par le comte de Grancey. Puis Neufchâteau, Épinal, Châtel sur la Moselle, tombèrent. Charles IV, à la fin d'octobre, contraignit Grancey à lever le siège de Dieuze puis il s'en fut au delà de la Sarre. Il n'avait point cessé jusqu'alors de négocier avec Richelieu, qui lui avait écrit le 7 octobre : « Monsieur, Votre Altesse reconnaissant sa faute comme elle fait, je ne manque point de bonne volonté de procurer sa réconciliation auprès du Roi

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 870.

(2) Voir F. des Roberts, *Campagnes de Charles IV*, tome II, page 255.

(3) Archives de Besançon.

pourvu qu'elle trouve moyens qui puissent, pour l'avenir, donner assurance contre les changements inopinés qui arrivent quelquefois à sa conduite (1). » Charles IV n'accepta point l'unique condition que Louis XIII mettait à son pardon : le licenciement immédiat de l'armée lorraine, qui entrerait au service du Roi. Il ne se laissa point tenter par les promesses que lui fit le cardinal : Remiremont et Épinal lui seraient rendus, il aurait la permission de résider à La Mothe et recevrait cent mille écus par an, qui « lui seraient payés de mois en mois (2). » A la fin de l'année 1641, il se retira avec ses troupes dans la direction de la Sarre et se trouva de nouveau, — selon la formule plaisante que Henri IV appliquait au duc de Savoie, — duc sans Lorraine, rentré dans ses quartiers avec un visage qui témoignait du mécontentement.

Saint-Preuil.

Au lendemain de la mort de Monsieur le Comte, le cardinal infant avait repris la ville de Lillers, conquise par Gassion durant le siège d'Aire, puis il avait obligé le maréchal de La Meilleraye à s'éloigner de cette dernière place et l'avait aussitôt investie. Pour obliger lui aussi le cardinal infant à s'éloigner des murailles d'Aire, le maréchal de La Meilleraye, à qui s'était joint le maréchal de Brézé avec des troupes nombreuses, résolut d'assiéger les villes espagnoles : « On était persuadé, rapporte le Père Griffet, que ces deux hommes ne pourraient jamais s'accorder ensemble, mais ils trompèrent l'attente publique et l'on vit avec étonnement le maréchal de Brézé avoir toute sorte de complaisance pour le maréchal de La Meilleraye. Le désir de plaire au cardinal de Richelieu était le lien qui les unissait et la crainte de s'attirer quelque reproche de Sa Majesté suffisait pour dompter leur humeur altière (3). » Cette « bonne correspondance », pour parler comme le maréchal de La Force, qui n'avait pu l'obtenir entièrement, quand il commandait avec Brézé, comblait d'aise le ministre qui, de Corbie,

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 333.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 871.

(3) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 333.

en constatait les résultats : « Le siège d'Aire continue, annonçait-il à Monsieur le Prince le 10 septembre, les ennemis en ont pour plus de trois mois. Lens et La Bassée sont pris et la dernière de ces places n'est guère de moins d'importance qu'Aire. Bapaume est assiégée, vous en connaissez l'importance pour la Picardie... Tous les environs de Lille sont ruinés. Après cela je vous prie de considérer, quand même nous ne sauverions pas Aire, quelle a été la campagne (1). »

Seize jours plus tard, Bapaume venait d'ouvrir ses portes au maréchal de La Meilleraye, le cardinal était à Nesles et il rédigeait ces instructions pour M. de Bellejambe, maître des requêtes : « Il faut recevoir les diverses plaintes des habitants et, pour leur ôter la crainte qui pourroit les empêcher d'en faire, il les faut assurer que le sieur de Saint-Preuil ne rentrera jamais dans le gouvernement d'Arras. Il faut informer des violences qu'il a commises, depuis qu'il est gouverneur, tant envers les habitants qu'officiers du Roi et autres particuliers... (2). » Ce début ne présageait rien de bon pour Saint-Preuil, arrêté depuis le 24 septembre, parce qu'il avait taillé en pièces la garnison espagnole de Bapaume, qui, marchant sous la sauvegarde du Roi, se retirait à Douai. Il est aisé de voir, par le soin minutieux avec lequel Richelieu étayait l'accusation, que Saint-Preuil était condamné d'avance. Le 9 novembre, il comparut, à Amiens, devant vingt-cinq juges. Il était convaincu notamment d'avoir fait mourir un meunier dont il avait enlevé la femme. C'est en vain que le rapporteur se contenta de requérir la prison, alléguant que l'accusé ne méritait point la mort, « le moindre de ses services suffisant pour effacer le plus grand de ses crimes » (3). François de Jussac d'Ambleville, seigneur de Saint-Preuil, fut condamné à mort et monta sur l'échafaud le jour même. La veille, il avait écrit à Richelieu : « Monseigneur, ce m'est un déplaisir très sensible de n'avoir pu parler à Votre Éminence premier que de mourir, pour lui dire de bouche que ma passion à son service a été sans tache. J'emporte avec moi cette satisfaction que j'ai été, comme je suis à la mort, sans condition

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 871.

(2) *Ibidem*, tome VII, page 878. Voir ci-dessus, tome IV, pages 464-466.

(3) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 340.

et sans fin, Monseigneur, votre humble, très obéissant et très obligé serviteur et créature Saint-Preuil. Ce 8 novembre 1641 (1). »

Le cardinal lui rendit sa politesse par cette petite oraison funèbre qu'il inséra dans la *Gazette* et dont il était sans doute l'auteur : « Samedi dernier, 9 de ce mois, le sieur de Saint-Preuil, ci-devant gouverneur d'Arras, eut la tête tranchée dans Amiens, après avoir vécu jusqu'à l'âge de quarante ans, sans faire grande réflexion sur soi-même et sans rendre à Dieu ce qu'il lui devoit. Il est mort avec grande constance et autant de repentir de ses fautes et de zèle et d'ardeur envers Dieu, qu'il avoit eu par le passé d'attachement au monde. Comme sa vie a été d'un vrai et courageux soldat, on peut dire avec vérité que sa mort a été d'un parfait chrétien. Ce gentilhomme a cet avantage qu'il a été regretté du Roi et de Son Éminence, qui eût fait grandes instances pour sa grâce, si les considérations de l'État ne prévalaient toujours en lui sur ses affections particulières. Bien que son procès contienne divers faits, son malheur est venu de la dernière faute qu'il commit en attaquant la garnison qui sortoit de Bapaume, accompagnée d'un trompette du Roi, et de la rigueur avec laquelle il se conduisait en la ville d'Arras contre les ordres très précis qu'il avoit reçus de faire le contraire. »

Mais si Richelieu déplorait la mort du condamné d'Amiens, il ne regrettait pas d'avoir montré à de nouveaux sujets du Roi qu'il savait défendre leurs intérêts. L'année suivante, il devait écrire à M. de Noyers, à propos de Perpignan, devenu français lui aussi : « Je supplie le Roi de considérer Perpignan comme la place du Royaume laquelle il doit plus assurer et contre le roi d'Espagne et contre toutes sortes de pensées semblables à celles qui avoient passé dans l'esprit du pauvre Saint-Preuil (2). »

Le prince Thomas de Savoie.

Celui-ci ne donna pas plus de satisfaction au cardinal que le duc de Lorraine et le comte de Soissons. N'étant ni vassal de la

(1) Archives de M. le Comte H. de Lestrango.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 915-916.

Couronne, ni prince du sang de France, il n'hésita pas à refaire un traité avec l'Espagne, et cela dès le 27 février 1641 : « Il n'a rien exécuté de ce qu'il avoit promis, mandait Mazarin à Richelieu, le 1^{er} mars, que de recevoir l'argent du Roi (1). » Le 19 heureusement, le cardinal pouvait féliciter ainsi Mazarin : « Ces trois mots, vous témoignant la joie que j'ai que votre expédition militaire ait réussi à votre contentement, ne vous diront rien de la perfidie dont a usé le prince Thomas, parce qu'en ce sujet on ne sauroit assez dire : Dieu fera voir ses jugements. » La petite ville de Moncaglieri, proche de Turin, venait d'être prise et Mazarin « avoit contribué à ce bon succès par ses soins et bons avis (2) ».

Bientôt le comte d'Harcourt arrive de France. A peine à la tête de ses troupes, il reçoit une lettre du cardinal qui l'invite à marcher vers le nord-est et non vers le sud-est, ainsi que le lui avait conseillé Mazarin : « Pour moi, explique Richelieu, je ne vous cèle pas que j'aimerois beaucoup mieux que l'on attaquât des places qui sont ès mains des Espagnols et qui couvrent le chemin de Casal et du Milanais. De ce genre, Verrue est cellé qui me semble le plus considérable... Je préfère tant l'attaque des places qui vont vers le Milanais aux autres, que j'estimerois quasi meilleur, si vous ne jugez pas pouvoir prendre Verrue, la prise d'Yvrée et de Santia pour fruit de toute cette campagne que celle de Coni. Comme ceux qui sont éloignés ne voient pas toujours les objets aussi bien que ceux qui sont près, je vous prie de ne considérer ce que je vous mande que comme de simples ouvertures dont la résolution vous est remise (3). »

Le comte d'Harcourt prend à la lettre cette prudente recommandation. Il abandonne le siège d'Yvrée, auquel s'acharnait Turenne, miné par la maladie; il se hâte d'aller secourir Chivas, que le prince Thomas assiège. Mais ces mouvements harassent les belligérants et une sorte de trêve, due à la fatigue des troupes, interrompt les opérations (4).

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 854.

(2) *Ibidem*, page 855.

(3) *Ibidem*, page 865-866.

(4) Voir A. Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, tome VII, page 315.

Le comte d'Harcourt les reprend bientôt avec succès. Il s'avance non pas vers le Milanais, mais vers le comté de Nice, il veut couper les communications entre le prince Thomas et le cardinal de Savoie, atteindre la mer, être en liaison avec la Provence. Cette fois, le cardinal approuve. Le 5 septembre, il écrit au comte d'Harcourt : « Je suis extrêmement aise de la prise de Cève (dix-neuf lieues au sud-est de Turin) qui, vous ayant donné lieu de réduire à l'obéissance de M. de Savoie une des meilleures parties du Piémont, vous donne encore plus de facilité de faire l'entreprise de Coni (1). » C'est aussi à M. de Savoie que devra être remise cette dernière place, « lorsqu'elle sera réduite à son devoir ». Richelieu y tient beaucoup, mais il tient encore plus à la faire « garder sous le nom de M. le Duc de Savoie... à des conditions que Son Altesse n'en puisse abuser par mauvais conseil ». La Duchesse Régente voudra bien se conformer au désir du Roi, qui choisit M. de Senantes pour gouverneur éventuel de Coni; elle recevra le serment de Senantes, qui lui jurera de garder fidèlement la place. Mais, explique le cardinal au comte d'Harcourt, le même Senantes « en fera un autre à part entre vos mains, qu'il vous donnera par écrit, signé de lui, par lequel il promettra de ne remettre jamais ladite place de Coni, sans le consentement de Sa Majesté et par son exprès commandement ». Et Richelieu ajoute sans rire : « Il sera de votre adresse de faire valoir en temps et lieu à Madame le procédé du Roi en ce sujet et la pureté de ses intentions (2). »

Mais la duchesse de Savoie goûte peu le procédé du cardinal. En une lettre du 5 octobre, elle supplie Richelieu de considérer : « combien l'arrêt du comte Philippe a touché son autorité » : « Si jamais, ajoute-t-elle, mes humbles prières ont eu quelque pouvoir sur vous, je vous supplie de me le faire paraître en donnant la liberté au comte Philippe. Je ne veux point recourir au Roi mon frère, je la veux de vos prières et je vous en conjure pour mon bien et pour votre gloire. J'ai dit au comte de Cumiane de vous la demander en mon nom. »

Comment Richelieu pourrait-il se laisser fléchir? Il ne tarde pas

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, page 875.

(2) *Ibidem*, pages 877-878.

à apprendre que le Père Monod a tenté de s'évader du château de Miolans et qu'un Capucin a formé le dessein de s'emparer de Montmélian et d'enlever le jeune duc de Savoie. Il n'ignore pas non plus, la mauvaise volonté de Madame, à qui il répond le 5 novembre : « Je prendrai toujours part à ce qui vous arrivera de bien ou de mal. Je suis extrêmement aise qu'en l'état présent de vos affaires, j'aie à me réjouir des bons succès au lieu de plaindre les mauvais. La reddition de Demonte et de Revel ensuite de la prise de Coni accomode grandement vos affaires... J'ai su ce qui se passe entre Votre Altesse et le comte d'Harcourt... Il importe qu'on ne croie pas en Italie et en toute la chrétienté que vous ayez méfiance ou jalousie des armées du Roi... Je vous avoue, Madame, que je ne saurois croire que vous ayez contribué aux conditions qu'on dit que le gouverneur de Revel a voulu mettre en sa capitulation, vu que ce seroit chose aussi honteuse pour le Roi que préjudiciable à vos affaires qu'une telle pensée vint de Votre Altesse... Je ne répons point à Votre Altesse sur le sujet du comte Philippe, parce que j'en ai entretenu au long M. le Comte de Cumiane... J'ose l'assurer qu'il est de son service qu'il soit au lieu où il est pour les considérations particulières dont je me suis ouvert audit sieur de Cumiane... Je crois que les mêmes raisons obligent Votre Altesse à faire bien garder le Père Monod (1). »

Cependant les victoires du Roi avaient amené le prince Thomas et le cardinal de Savoie à faire de nouvelles propositions de paix. Dès le 3 octobre 1641, Richelieu avait écrit : « Le traité avec M. le Prince Thomas est signé. Celui de M. le Prince Cardinal, si avancé, que, se voulant contenter de la raison, on ne peut rencontrer aucune difficulté dans la conclusion. Et en celui de MM. les Princes avec Madame, il semble qu'il n'y aura pas grand peine à y mettre la dernière main, puisque Madame a consenti presque à tous les points que les sieurs Comte de Meulan et Auditeur Moneti firent connaître être désirés de MM. les Princes. Le Roi ne prétend point se prévaloir des avantages de ses armes, des pertes que lesdits princes ont faites en Piémont et du mauvais état dans lequel sont

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 881-882.

les intérêts des Espagnols, desquels ils sont protégés, pour diminuer les grâces et le bon traitement qu'il leur avoit dernièrement accordés; mais Sa Majesté a bien sujet de trouver étrange, après ce qui s'est passé, les prétentions qu'a à présent M. le Prince Thomas, qui ne pourroit les avoir plus grandes, s'il se fût rendu maître de Querasque, si M. le Comte d'Harcourt n'eût pas heureusement achevé l'entreprise de Coni et si les armes de Sa Majesté n'eussent pas eu des avantages si nobles de tous côtés... et il semble qu'il les devoit d'autant plus modérer qu'on sait bien de quelle façon il est traité des Espagnols et qu'en se remettant aux bonnes grâces de Sa Majesté, outre les avantages qu'il en reçoit, celui que lui donne la mort de Monsieur le Comte (son beau-frère, dont il était l'héritier), n'est pas peu considérable, duquel Sa Majesté sera contraint de le priver, s'il continue à demeurer uni avec les ennemis (1). »

Le prestige du Roi poussa, dans le même temps, un autre prince à quitter le service de l'Espagne, qui l'opprimait dans sa principauté. Honoré, prince de Monaco, s'entendit avec le comte d'Alais, gouverneur de Provence, surprit la garnison espagnole de sa petite capitale et la remplaça bien vite par des troupes françaises accourues d'Antibes. Il reçut la promesse de vingt-cinq mille écus de rente, car la pension des Espagnols ne pouvait pas manquer de lui faire défaut désormais et Richelieu écrivit au prince de Condé le 29 novembre : « L'affaire de Monaco doit donner courage à tous ceux qui servent au quartier où vous êtes, de faire quelque chose de bon, afin de n'être pas seuls à n'augmenter pas les progrès des armes du Roi (2). »

La bataille gagnée en Allemagne à la fin de juin et que le cardinal déclarait beaucoup plus importante que la défaite de La Marfée, c'était la victoire de Wolfenbutel, avantage que le comte de Guébriant remporta devant la place de ce nom, qui était assiégée par le duc de Lunebourg. Quelques mois auparavant, les armées confédérées, s'étant avancées, n'étaient plus qu'à une portée de canon de Ratisbonne. « Un parti que les généraux (Banner et

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 881-882.

(2) *Ibidem*, page 839.

Guébriant) avaient envoyé en campagne, dit le Père Bougeant, passa le Danube sur la glace, porta le feu bien au delà du fleuve et prit aux ennemis plus de quinze cents chevaux. L'Empereur lui-même pensa être surpris. Ce prince devait aller ce jour-là à la chasse. Sa litière, ses oiseaux et tous ses équipages étaient déjà sortis de la ville et furent pris par un parti. L'Empereur eût été pris lui-même, s'il fût sorti une heure plus tôt. Le hasard pensa ainsi amener le moment fatal qui aurait terminé la guerre et épargné bien du sang à l'Europe (1). » Le dégel sauva Ratisbonne, qui n'en reçut pas moins cinq cents coups de canon. Puis Banner, qui voulait marcher sur la Bohême, s'était séparé de Guébriant. Poursuivi par les Impériaux, il avait dû, au mois de mars, appeler Guébriant à son secours. Sauvé d'une défaite à Zwicaw, il était mort à Halberstadt le 20 mai 1641. Le général français parvint à maintenir les troupes suédoises jusqu'à l'arrivée du comte Torstenson, qui venait remplacer Banner. Guébriant, le 3 décembre 1641 emmena l'armée du Roi en Westphalie, pour entrer dans le duché de Juliers, où il pourrait donner la main au prince d'Orange. Celui-ci avait réussi à prendre la petite ville de Genep, dans le pays de Gueldre, le 27 juillet, trois semaines après la défaite de La Marfée, que la mort du comte de Soissons empêchait de tourner au désastre. Rien n'était perdu. « Dieu a voulu, songeait le cardinal, châtier Monsieur le Comte et nous donner un coup de fouet. »

(1) Père Bougeant, *Histoire des Guerres et des Négociations qui précédèrent le traité de Westphalie*, tome I, page 511.

CHAPITRE DOUZIÈME

LA CONJURATION DE CINQ-MARS.

La Cour à Lyon.

Le 4 novembre 1640, tandis que venait de se constituer en Angleterre ce *Long Parlement*, qui devait, moins de neuf ans plus tard, envoyer Charles I^{er} à l'échafaud, Louis XIII écrivait à Richelieu : « Pour les affaires d'Angleterre, je suis bien aise qu'elles aillent en empirant; pour le moins, ils n'auront pas le loisir de penser à nous (1). » Richelieu, qui n'était pas étranger à ces troubles d'Angleterre, écrivait à son tour le 27 janvier 1642 : « La Reine d'Angleterre ne peut être secourue que par deux moyens, par sa bonne conduite et par la force. » Le cardinal ne croyait guère au premier, « le naturel des femmes les portant plutôt à suivre leurs humeurs que la raison ». Le second ne lui paraissait pas possible avant que l'on eût « mis l'Espagne si bas qu'elle ne pût s'opposer aux efforts qu'on feroit à cette fin; autrement... ceux qui s'en prévaudroient ne feroient autre chose que lier les ennemis du roi et de la reine d'Angleterre et ceux de la religion catholique aux Espagnols et à leurs partisans (2). »

Louis XIII, qui avait donné pour vice-roi à la Catalogne le maréchal de Brézé, était sur le point de s'acheminer vers le Roussillon avec son ministre, pour hâter la prise de Perpignan. Il appelait cette expédition « le fracas que nous prétendons faire dans l'Espagne (3) ». Bien qu'il assurât qu'il ne s'était jamais mieux porté depuis dix ans, de « mauvais bruits » couraient sur sa santé. Ces mauvais bruits allaient servir à M. le Grand pour entraîner dans

(1) Affaires étrangères, *Lettres de Louis XIII au Cardinal de Richelieu*.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 894-896.

(3) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 423.

une conjuration nouvelle des gens à qui une régence éventuelle du cardinal paraissait la pire des catastrophes. Depuis le mois d'août 1641, Cinq-Mars pouvait compter sur Monsieur, sur le duc de Bouillon. Son ami de Thou avait paru aux conciliabules qui s'étaient tenus à Saint-Germain ou à Paris. Les conjurés se déchaînaient contre le cardinal, l'accusaient de sacrifier aux intérêts de son ambition la santé et même la vie de son maître. Aussi, quelques mois plus tard, le ministre rédigeait cette déclaration, que le Roi se contenta de signer : « Je dis à mon Cousin le Cardinal de Richelieu, que j'aimois beaucoup mieux entreprendre ce voyage que de demeurer les bras croisés à Saint-Germain, ce qu'il savoit bien être contre mon humeur ; mais que toute ma crainte étoit qu'il n'eût pas assez de force pour en supporter la fatigue. A quoi il me dit qu'il me prioit de n'avoir point de considération à sa personne en ce sujet... Il estimoit que Dieu l'assisteroit en me servant... il ne faisoit point de distinction entre mourir en un lieu ou en un autre... c'étoit à moi à penser à loisir à ce dessein et à lui à se conformer à ce que je résoudrois. Depuis, je me résolus de plus en plus à ce voyage, croyant qu'il me seroit glorieux et ne pouvant me résoudre à demeurer à Saint-Germain plutôt qu'en mes armées qui agiroient (1). »

Partis de Fontainebleau le 3 février, le Roi, le cardinal et M. le Grand se trouvaient à Lyon le 22. Déjà M. le Grand avait refusé le gouvernement de Touraine, que lui avait fait offrir le cardinal, sans doute afin de complaire au Roi, qui n'avait pu s'empêcher d'admirer ce qu'il prenait pour l'effet du désintéressement et qui n'était que l'effet du dédain (2); déjà le favori avait envoyé Josué, comte de Chavagnac, recruter dans les Cévennes des soldats pour a guerre civile; déjà le vicomte de Fontrailles, l'un de ses complices, avait gagné secrètement la frontière des Pyrénées pour soumettre au comte duc un projet de traité. Cependant à Lyon, Louis XIII assistait au triduum célébré dans la cathédrale pour remercier

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu, Déclaration du Roi sur son voyage de Roussillon*, tome VII, pages 117-118.

(2) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 410.

Dieu de la victoire gagnée par le comte de Guébriant sur le baron de Lamboy, général de l'Empereur, « une des plus grandes, disait la *Gazette* que nous ayons remportées en Allemagne, il y a longtemps (1) ».

En l'apprenant à Paris, le duc de Bouillon, qui se promenait avec Monsieur, dans la galerie du Luxembourg, ne cachait point son découragement : « Considérez, s'il vous plaît, Monsieur, disait-il à Gaston, qu'après ce nouvel échec donné à la maison d'Autriche, on ne doit rien espérer des Espagnols. Le comte de Guébriant est si avantageusement posté, que leurs affaires seront entièrement ruinées dans les Pays-Bas, si les Hollandais veulent seconder tant soit peu les efforts du Roi (2). » Cinq-Mars ne cessait de représenter à Louis XIII que le cardinal, pour se rendre nécessaire, prolongeait la guerre qui ensanglantait l'Europe au désespoir des alliés comme des ennemis du Royaume. Certes Sa Majesté n'en verrait jamais le terme. Le favori osa presser le Roi de faire assassiner son ministre, dès que celui-ci viendrait rendre ses devoirs à son maître. Le Roi se contenta de répondre qu'il serait excommunié, parce que le ministre était prêtre et cardinal.

Le 23 février 1642, tandis que Louis XIII et Richelieu approchaient de Valence, le maréchal de Brézé, salué dans la cathédrale de Barcelone par les applaudissements des Catalans, jurait de conserver les privilèges de la Catalogne. Lorsque, deux mois plus tard, le Roi campa devant Perpignan, le maréchal de La Mothe-Houdancourt venait de s'emparer de la ville de Collioure, succès qui lui valut le bâton de maréchal, comme la victoire de Kempen venait de le valoir à Guébriant. La Mothe-Houdancourt eut de plus le duché de Cardone et la vice-royauté de Catalogne, à laquelle le maréchal de Brézé, contraint par la fatigue et la maladie, avait renoncé : « Le maréchal de Brézé est ici en un état pitoyable, mandait le cardinal au Roi : il est pris depuis les pieds jusqu'à la tête. Il est certain qu'il a un corps incapable d'emploi (3). » Ici, c'est-à-dire à Narbonne, où Richelieu se trouvait bien plus souffrant que lui.

(1) Voir Vicomte de Noailles, *Le Maréchal de Guébriant*, page 253.

(2) Levassor, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome VI, pages 453-544.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 916.

Richelieu à Narbonne.

A la souffrance, se joignait, chez le ministre, une inquiétude mortelle. M. le Grand avait accompagné le Roi, qui, installé au mas de Joan Pauques, à une demi-lieue de Perpignan, pouvait, du haut du plateau dominant son logis, suivre les opérations du siège (1). Le cardinal s'attendait à être assassiné dans son lit. Le favori, en tout cas, n'oublia rien pour le perdre dans l'esprit du maître. Le 6 mai, Richelieu écrit à Noyers, chargé de surveiller M. le Grand : « Il s'est fait une nouvelle fluxion sur mon bras et l'ancienne ouverture, que Dieu et la nature avoient faite, s'est ouverte, a jeté de nouveau pus en bonne quantité. On parle maintenant, pour me consoler, de jouer de nouveau des couteaux, à quoi j'aurai bien de la peine à me résoudre, n'ayant plus ni force, ni courage pour cela. Je supplie Dieu qu'il m'en donne pour me conformer à sa volonté (2). » Et, le 8, il mande au même secrétaire d'État : « J'ai souffert des douleurs extraordinaires cette nuit. Il est arrêté qu'il me faut faire une ouverture dans le pli du bras. On craint cependant de rencontrer et de couper la veine, je suis en la main de Dieu. Je voudrois bien avoir achevé mon testament, mais je ne le puis sans vous et vous ne pouvez désemparer que Perpignan ne soit fini (3). »

Là-bas devant la ville assiégée, Cinq-Mars assiège l'esprit du Roi; il se croit sûr du succès; il est si présomptueux qu'un jour en présence de Louis XIII, il affecte d'en remonter à Fabert — alors commandant d'un bataillon des gardes — sur la fortification et l'art de prendre les places, et le Roi observe aussitôt : « M. le Grand, vous avez tort, vous qui n'avez jamais rien vu, de vouloir l'emporter contre un homme d'expérience. » M. le Grand sort fou de rage, non sans avoir répliqué insolemment : « Votre Majesté se seroit bien passée de me dire tout ce qu'elle m'a dit. » Et le Roi ne peut se tenir de confier à Fabert : « Il y a six mois que je le vomis... Il n'y a point d'homme si perdu de vices et si peu com-

(1) Charles Vassal-Reig, *La Prise de Perpignan*, pages 155-156.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 911.

(3) *Ibidem*, page 912.

plaisant, c'est le plus grand ingrat du monde. Il m'a fait quelques fois attendre des heures entières dans mon carrosse, tandis qu'il crapuloit. Un royaume ne suffirait pas à ses dépenses. Il a, à l'heure que je parle, jusqu'à trois cents paires de bottes (1). »

La colère du Roi ne laisse pas d'inquiéter le favori, qui, le 12 mai, se plaint à Noyers d'avoir, « depuis deux jours, éprouvé trois charges de la mauvaise humeur du Roi ». Dès le 14, le secrétaire d'État avertit le cardinal et il ajoute le 16 : « Il y a eu, un grand jour, la froideur (pour Cinq-Mars), et l'aversion a duré six jours et la chaleur n'est pas revenue. Si nous pouvons obtenir que l'on (le Roi) demeure trois mois à Fontainebleau, il n'y a rien que Son Éminence ne fasse certainement, mais il faut cela; autrement ce que nous édifions en un entretien d'une heure se détruit en huit jours qu'il (Cinq-Mars) a les coudées libres pour travailler (2). »

Mais, tout malade qu'il est, Richelieu ne reste pas inactif. Sachant que le Roi souffre « de ses hémorroïdes », il lui mande : « Bien que mon mal me soit bien sensible, la moindre incommodité que reçoit Votre Majesté me l'est bien davantage (3). » Il se souvient de la journée des dupes et il écrit pour Chavigny, qui est auprès de sa personne et pour Noyers, qui est auprès du Roi : « Dieu s'est servi de l'occasion d'une porte non barrée, qui me donna lieu de me défendre, lorsqu'on tâchait de faire conclure l'exécution de ma ruine (4). Laisser attaquer une place non fortifiée sans la secourir, c'est le moyen de la perdre. On est très certain qu'on attaque mon innocence; ne rien dire est donner aux méchants le moyen de venir à leurs fins. On estime qu'il faut prendre des moyens innocents et qui obligent le Roi pour rompre les mauvais desseins. L'un est de faire parler par Mathusalem (Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, un parent d'un parent de Richelieu, gentilhomme de la Chambre et fort goûté de Louis XIII). L'autre est que MM. de

(1) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, tome I, pages 450-451.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 913, note. Voir aussi Avenel, *Le dernier épisode de la vie du cardinal de Richelieu*, page 45. (Extrait de la *Revue des questions historiques*.)

(3) *Ibidem*, page 914.

(4) Voir ci-dessus, tome III, page 306.

Chavigny et de Noyers parlent au Roi et lui disent que le cardinal, voulant partir de Narbonne suivant son conseil pour changer d'air et ne sachant quel changement son transport apporteroit à son mal... il a voulu lui témoigner l'extrême confiance qu'il a en Sa Majesté en lui découvrant ce qui s'apprend de toutes parts. Les lettres du prince d'Orange, les gazettes de Bruxelles, celle de Cologne, les préparatifs de la Reine mère pour venir, les litières et mulets achetés, ce qui s'écrit par lettres sûres de M^{me} de Chevreuse, ce qui s'écrit de tous côtés de la France, les bruits qu'il y a dans toutes les armées, les avis qui viennent de toutes les cours d'Italie, les espérances des Espagnols, soit du côté de l'Espagne, soit de Flandres, la résolution que Monsieur a prise de ne point venir contre ce qu'il avoit promis, attendant peut-être l'événement du tonnerre; toutes ces choses ont obligé à en avertir le Roi, afin qu'il mette tel ordre qu'il lui plaira à des bruits qui ruinent ses affaires. » Il faut que, de son côté, le Roi avertisse le cardinal de ce qui se trame, comme il l'a naguère averti des desseins de la Reine mère, des discours du Père Caussin; il faut qu'il déclare que, « si quelqu'un est contre le cardinal, il le tient être contre sa propre personne »; il faut éloigner M. de Thou (que, trois mois plus tôt, le duc de Bouillon entretenait secrètement près de sa terre de Limeuil en Périgord); il faut éloigner Chavagnac (qui est venu rendre compte à Cinq-Mars de sa mission). Et voici comment MM. de Chavigny et de Noyers pourront parler au Roi: « Si Dieu eût appelé le cardinal, Votre Majesté eût expérimenté ce qu'elle eût perdu; ce seroit bien pis, si vous le perdiez par vous-même, vu que, le perdant ainsi, Votre Majesté perdrait toute la créance que l'on a en elle (1). »

Depuis deux jours, Richelieu avait « fait écrire et signer son testament », « la maladie et les abcès sur son bras droit l'empêchant de faire lui-même l'un ni l'autre. Il voulait que son corps fût enterré dans la nouvelle église de la Sorbonne. Il remettait tout son argent comptant à M^{me} d'Aiguillon et à M. de Noyers. Cet argent devait être consacré au règlement de ses dettes. La donation du Palais-Cardinal au Roi confirmée, l'hôtel de Sillery laissé au

(1) Voir Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 921-923.

Roi pour faire une place devant la grande porte du palais, une somme de quinze cent mille livres, qu'il gardait toujours en réserve, également laissée au Roi, tels étaient quelques-uns des articles de ce testament qui remplissaient seize pages et demie. Le cardinal déclara à propos des quinze cent mille livres : « De laquelle somme, je puis dire, avec vérité, m'être servi très utilement aux plus grandes affaires de l'État, en sorte que, si je n'eusse eu cet argent en ma disposition, quelques affaires qui ont bien succédé eussent apparemment mal réussi; ce qui me donne sujet de supplier Sa Majesté de destiner cette somme que je lui laisse pour employer en diverses occasions qui ne peuvent souffrir la longueur des formes des finances. » Le duché-pairie de Fronsac était légué à Armand de Maillé, fils du maréchal de Brézé et le duché de Richelieu à Armand de Vignerod, petit-neveu du cardinal. « Et, déclarait encore Son Éminence vers la fin de la dernière page, je ne puis que je ne die, pour la satisfaction de ma conscience, qu'après avoir vécu dans une santé languissante, servi assez heureusement dans des affaires difficiles et assez épineuses et expérimenté la bonne et mauvaise fortune en diverses occasions, en rendant particulièrement au Roi ce à quoi sa bonté et ma naissance m'ont obligé particulièrement, je n'ai jamais manqué à ce que j'ai dû à la Reine sa mère, quelques calomnies que l'on ait voulu m'imputer à ce sujet (1). »

Le 27 mai, il se mit en route. Il était à Agde le 4 juin et recevait ce billet de Louis XIII : « Quelques faux bruits qu'on fasse courir, je vous aime plus que jamais; il y a trop longtemps que nous sommes ensemble pour être jamais séparés (2). » Il y avait là de quoi le consoler de la bataille d'Honnecourt (près de La Bassée), perdue par son neveu le maréchal de Guiche (3). Défaite dont le cardinal ne s'affectait pas outre mesure, si l'on en juge par la belle humeur avec laquelle il en parlait à Noyers : « Ce billet est pour dire à M. de Noyers que je suis en peine de ne point savoir quel ordre le Roi a donné à Paris pour pourvoir au malheur arrivé à M. le Maréchal de Guiche. Sa Majesté me mande que M. de Noyers me fera savoir

(1) Aubery, *Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, tome I, pages 619-626.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 926, note.

(3) *Ibidem*.

tout ce qu'elle a fait, et cependant ni M. de Noyers, ni M. de Dangu (1) ne m'en mandent rien, ce qui ne met pas en petite peine une personne qui a passion pour l'État comme moi. Je prie l'un de ces deux Messieurs, qui ne sont qu'un, de continuer à m'écrire, comme ils faisaient auparavant, afin que je sois informé du cours du monde et que je puisse contribuer quelque chose aux justes mesures que le Roi doit prendre (2). »

C'est d'Arles, le 9 juin, que le cardinal stimulait en riant M. de Noyers, baron de Dangu. Le 11 il lui adressait ces lignes triomphantes : « Le sujet du voyage de M. de Chavigny vous étonnera. Dieu assiste le Roi par des découvertes merveilleuses (3). » La plus merveilleuse des découvertes, c'était le traité signé à Madrid le 3 mars 1642 : « Nous découvrîmes, dira quelque cinq mois plus tard Louis XIII, stylé par son ministre, que le dérèglement de son mauvais esprit avoit porté M. Le Grand à former un parti en notre État, que le duc de Bouillon devoit donner entrée en ce Royaume aux étrangers par Sedan; que notre très cher frère le duc d'Orléans devoit marcher à leur tête et que ce misérable esprit devoit se retirer avec eux, s'il voyoit ne pouvoir mieux servir ce parti et ruiner le cardinal duc en demeurant auprès de nous. Nous apprîmes que le roi d'Espagne devoit fournir à ce parti douze mille hommes de pied et cinq mille chevaux;... il lui devoit donner quatre cent mille écus pour faire des levées en France;... il donnoit à notre frère six vingt mille écus de pension, au duc de Bouillon soixante mille écus et audit sieur de Cinq-Mars vingt mille écus et, en outre, il devoit munir la place de Sedan et en payer la garnison (4). »

Que la découverte du traité soit due au maréchal de Brézé, au baron de Pujols (5), au maréchal de Schomberg, à la duchesse de Chevreuse ou même à la Reine, qui aurait fini par tout révéler

(1) M. de Noyers possédait la baronnie de Dangu, près de Gisors.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 928-929.

(3) *Ibidem*, page 929.

(4) *Ibidem*, tome VII, page 73.

(5) M. Auguste Leman ne croit pas que cet agent de Richelieu à la cour d'Espagne ait pu découvrir le traité : « Si Pujols, remarque-t-il, était en relation habituelle avec André de Rozas (secrétaire du Roi Catholique) et Carnero (secrétaire du Conseil de Madrid), il n'en était pas moins surveillé et peu à même de surprendre des secrets d'État. » (*Richelieu et Olivares*, page 162.)

au cardinal, peu importe, Richelieu est plein de confiance; il écrit le 11 juin : « Dieu ayant fait la découverte qu'il a faite, j'espère que le Roi viendra à bout de tout (1). »

Cependant Fontrailles, revenu de Madrid, était allé à Chambord, où il avait vu Monsieur. Tandis que, sur son conseil, le prince envoyait M. d'Aubijoux en Italie, prier le duc de Bouillon de donner l'ordre qu'on le reçût à Sedan, Fontrailles faisait route vers « le camp devant Perpignan ». Lorsqu'il y arriva, Cinq-Mars venait de recevoir une lettre de la princesse Marie de Gonzague qui ne lui cachait pas que son « affaire étoit sue à Paris comme on savoit que la Seine passoit sous le Pont-Neuf ». Il montra la lettre à Fontrailles, qui le pressa d'aller se réfugier à Sedan, où il ne tarderait pas à le rejoindre. Mais M. Le Grand ne voulait pas paraître devant Monsieur « comme un fugitif (2) ». Il ne se laissa pas convaincre et suivit le Roi, qui, trouvant l'air du Roussillon « trop intempéré pour la constitution de sa personne », s'en allait à Narbonne sans attendre la prise de Perpignan.

Louis XIII descendit à l'archevêché. C'est là que Chavigny se présenta le 12, de fort grand matin. Le Roi dormait encore. L'envoyé du cardinal conféra, durant une heure, avec M. de Noyers, puis les deux secrétaires d'État s'en furent chez Sa Majesté, à « qui ils rendirent compte bien au long de toutes les affaires ». Après quoi ils mandèrent à Richelieu : « Toutes les résolutions ont été prises conformes au sentiment de Son Éminence et les dépêches s'en feront ce soir sans faillir. » Le Roi approuve le voyage de M. de Castelan (3). » Ce maréchal de camp allait à Casal porter l'ordre d'arrêter le duc de Bouillon, qui commandait l'armée d'Italie.

Le soir même Louis XIII donna l'ordre d'arrêter Cinq-Mars, qui fut découvert le lendemain dans une maison de Narbonne, où il avait été contraint de se cacher, car les portes de la ville étaient closes.

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 932.

(2) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 459.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 934.

Richelieu à Tarascon.

Le cardinal venait d'arriver à Tarascon. Il comptait y prendre les eaux. C'est là qu'il reçut les premières nouvelles de la disgrâce de son ennemi. Elles n'étaient pas sans lui causer quelque inquiétude : dès le 14, en effet, le Roi se prend à douter de la culpabilité du favori : « N'a-t-on pas mis un nom pour un autre ? » demande-t-il. Tandis que Noyers assure qu'on ne s'est pas trompé, Louis XIII demeure dans « une profonde rêverie ». En vain le secrétaire d'État s'efforce de le distraire en lui disant des nouvelles de l'armée d'Italie, le Roi ne semble pas les avoir entendues, il répète : « Quel saut a fait M. Le Grand ! » Et Noyers ne peut que répondre : « Il est vrai, Sire, mais le plus grand saut est celui de l'infidélité. » Puis des environs de Frontignan, il mande à Richelieu : « J'estime que le plus tôt que M^{gr} le cardinal Mazarin pourroit venir ici, ce seroit le meilleur, car, en vérité, je reconnais que Sa Majesté..... a le cœur fort serré. »

Déjà le comte du Plessis-Praslin, l'un des maréchaux de camp de l'armée d'Italie, s'était rendu à Casal. Il venait arrêter le duc de Bouillon. Apprenant que Praslin était dans la ville et voyant qu'il ne se présentait point à son logis, Bouillon demanda : « M. de Castelan est-il avec lui ? » Lorsqu'on lui eut répondu affirmativement, il devina pourquoi M. de Castelan arrivait de la Cour et il s'enfuit aussitôt.

Richelieu tenait à ne pas manquer Gaston. Il lui fallait, avant tout, les aveux du prince pour obtenir ceux des autres conjurés ; il fallait empêcher Son Altesse de se sauver en Espagne. Pour mieux leurrer Gaston, le cardinal lui donna le commandement de l'armée de Champagne. Le 1^{er} juin le Roi écrivit à son frère de s'opposer à toute avance des vainqueurs d'Honnecourt ; il lui manda, le soir du même jour, l'arrestation de M. le Grand et se contentait de se plaindre des « insolences extraordinaires » que le favori « avait commises en son endroit ». Dupe de cette ruse, Gaston s'empessa, le 17, de flétrir l'indigne « conduite de ce méconnaissant M. le Grand » : « C'est, écrivait-il au cardinal, l'homme le plus coupable de vous avoir déplu après tant d'obligations...

Et vous avez bien cru, je m'assure, que si je l'ai considéré, ce n'a été que jusqu'aux autels (jusqu'à ce qui est permis). Aussi est-ce pour vous, mon Cousin, que je conserve mon amitié tout entière. Et comme je connais que vous m'y avez tout nouvellement obligé par l'honneur que Sa Majesté m'a fait de me donner le commandement de son armée de Champagne, je vous prie de croire que vous ne sauriez jamais avoir de plus véritable ni de plus fidèle ami que moi. » Richelieu répondit sans rire « qu'il savoit, il y avait trop longtemps, l'affection dont il plaisoit à Son Altesse l'honorer, pour en pouvoir jamais douter ». Mais soudain le 30 juin, le cardinal jette le masque : « Monseigneur, dit-il, puisque Dieu veut que les hommes aient recours à une ingénue et entière confession pour être absous de leurs fautes en ce monde, il vous enseignera le chemin que vous devez tenir pour vous tirer de la peine où vous êtes (1). »

C'est à ce moment que le cardinal reprit, sur la Méditerranée, la maîtrise de la mer. Il avait écrit, le 17 juin, à Noyers : « Je crois qu'il est très bon que l'armée navale du Roi aille chercher les ennemis à Majorque, devant qu'ils soient assemblés en autre lieu, où ils penseront pouvoir les combattre avec avantage, ainsi que le marquis de Brézé le propose (2). » Le neveu de Richelieu se trouvait alors à Barcelone avec la flotte du Ponant. Le 28 juin, les Barcelonais enthousiasmés le virent combattre victorieusement M. de Ciudad Réal, accouru de Tarragone avec une flotte nombreuse; la lunette à la main ils avaient reconnu le marquis de Brézé sur son navire, « animant tout avec un courage digne de son père ». Le vainqueur, après une bataille de trois jours, rentra à Barcelone à la tête de l'armée navale. Ciudad Réal dut se réfugier à Port-Mahon. L'ambassadeur d'Angleterre, à Madrid, écrivit à son gouvernement : « On commence ici à perdre tout espoir de secourir Perpignan, mais aussi d'être maître de la Méditerranée, ce qui est un grand point (3). »

Cependant, l'abbé de La Rivière, que Monsieur, retiré à Bour-

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 932 et 942.

(2) *Ibidem*, page 937.

(3) Charles Vassal-Reig, *La Prise de Perpignan*, page 254.

bon, avait envoyé au cardinal pour lui dire qu'il désirait le voir, était reparti avec la lettre du 30 juillet. De son côté, M. de Chavigny alertait le comte de Noailles et un corps de cavalerie, qui aurait l'ordre, le cas échéant, d'arrêter le prince : si Monsieur ne se laissait pas convaincre par les raisons de Son Éminence, il ne saurait rien refuser à celles de la peur (1). On lui fit comprendre que le meilleur parti était de se réfugier à Annecy. C'est de là qu'il écrivit, le 26 juillet 1642, à sa sœur la duchesse de Savoie ce billet où il ne cache ni sa confusion, ni son repentir... momentanément : « J'ai bien cru que vous apprendriez avec beaucoup de déplaisir le malheur qui m'est arrivé; je vous suis bien obligé du témoignage que vous m'en avez rendu par le marquis de Saint-Maurice (2) et par la lettre que vous m'avez écrite; je vous prie d'agréer que celle-ci vous assure de l'extrême ressentiment que j'en ai; j'espère tant en la bonté du Roi, mon Seigneur, et aux offices favorables de Monsieur le Cardinal, dont j'ai déjà très grand sujet de me louer, que Sa Majesté aura agréable de me recevoir en l'honneur de ses bonnes grâces. C'est ce que j'ai bien l'occasion de désirer pour réparer ma conduite passée (3). »

La duchesse de Savoie venait de s'accommoder avec ses beaux-frères le cardinal de Savoie et le prince Thomas, qui s'étaient aperçus que les places dont ils s'emparaient, devenaient des conquêtes espagnoles. Les conséquences de l'accommodement devaient être le mariage du cardinal de Savoie, — qui avait renoncé à son chapeau, — avec la princesse de Savoie, sa nièce et la facile reprise des villes piémontaises, heureuses de se rendre à leurs princes, qui représentaient leur souverain légitime. Un traité avait été conclu entre la France et la Savoie. Il avait été ratifié par Louis XIII à Montfrin près d'Avignon. Richelieu avait félicité Christine, bien qu'il trouvât qu'il y avait beaucoup à redire au traité qui avait été fait avec MM. ses beaux-frères. Ce passage de la lettre du cardinal dut surprendre quelque peu la duchesse : « Nous ayant

(1) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 476.

(2) Croyons-en plutôt Gaston que le Père Griffet, qui nous dit à la page 487 de son livre : « La Duchesse de Savoie, sa sœur, n'osa l'envoyer saluer de sa part. »

(3) Archives de Turin.

été rapporté confidemment que M. de Bouillon espéroit porter Votre Altesse à favoriser ses mauvais desseins, je me sentirois extrêmement obligé en mon particulier, si elle me vouloit faire la faveur de me faire part des discours qu'il lui a tenus sur ce sujet et ce qu'elle a pu pénétrer de ses intentions (1). »

C'est de Montfrin, que Louis XIII se rendit à Tarascon le 28 juin. Il était si las, qu'il se fit dresser un lit à côté de celui de Richelieu. Le Roi et le ministre s'entretinrent en présence de Noyers et de Chavigny. On peut juger de leurs sentiments par les lettres qu'ils s'écrivirent le lendemain : « Je ne me trouve jamais que bien de vous voir, disait Louis XIII. Je me porte beaucoup mieux depuis hier et ensuite de la prise de M. de Bouillon, qui est un coup de partie (2). » — « J'envoie savoir, disait Richelieu, à la même heure, comment Sa Majesté se porta hier de son voyage, priant Dieu de tout mon cœur qu'il lui ait produit un aussi bon effet que j'en ai reçu de l'honneur de sa visite, qui me soulagea tellement, qu'en me faisant panser à six heures, je levai mon bras tout seul à la vue de la Faculté... Sa Majesté ayant autant de tendresse pour ses créatures qu'elles ont d'excès de passion pour sa personne et autant de confiance en elles qu'elles en prendront éternellement en sa bonté, elles mettront avec contentement mille vies, si elles en avaient autant, pour le servir et pour lui plaire (3). »

Mais le 14 juillet, Richelieu mandait à Noyers et à Chavigny : « Les énigmes les plus obscures commencent à s'expliquer, le perfide public (Cinq-Mars) connaissant, au lieu où il est, qu'il a eu de mauvais desseins contre la personne de M. Amadeau (le cardinal), mais qu'il n'en a point eu que le Roi n'ait consenti... Vous aurez beaucoup de peine à rapproviser l'esprit d'Amadeau, qui, sachant le consentement du Chesne (le Roi) aura toujours peur, aux lieux où ce que l'on a voulu faire pourroit être, tandis que ceux qui étoient destinés à l'exécution seront présents (4). »

Cependant Chavigny, à Valence avec Louis XIII, mandait, ce

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 956, note.

(2) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, pages 951-952.

(4) *Ibidem*, tome VII, page 8.

même jour, à Richelieu que le marquis de Mortemart venait de « dire au Roi le coup qu'on avait manqué à Lyon ». Le Roi ordonnait que l'on avertît son ministre qui, feignant de n'avoir jamais rien soupçonné, s'empressa de le remercier en homme qui n'oublie pas le « consentement de M. du Chesne » : « J'avoue, observait Son Éminence, qu'il étoit aisé à M. le Grand d'exécuter son dessein, duquel je ne me fusse jamais douté, ne croyant pas qu'il eût été assez méchant pour se souiller du sang d'un cardinal qui, depuis vingt-cinq ans, a, par la bénédiction de Dieu, assez bien servi son maître (1). »

Le Roi et son ministre firent en ce temps-là une perte qui leur laissa peu de regrets. Marie de Médicis mourut à Cologne, le 3 juillet 1642. La nouvelle de son décès ne fut connue que quinze jours après l'événement. Le 17, Richelieu l'ignorait encore, mais il savait que la princesse étoit à l'extrémité. Il mandait à Louis XIII : « Puisqu'il plaît au Roi avoir mon avis sur le sujet de la Reine sa mère, ma pensée est qu'il doit y envoyer un gentilhomme sage et avisé qui aille en diligence avec une lettre semblable à la teneur qui s'en suit : *Madame, aussitôt que j'ai appris votre indisposition je n'ai pas voulu manquer à vous dépêcher ce gentilhomme pour vous témoigner le déplaisir extrême que j'en ai et le contentement que ce me seroit d'apprendre, par son retour, que vous en soyez délivrée et que votre santé soit entièrement rétablie. Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il lui plaise vous la rendre et vous la continuer autant de temps que vous pouvez le désirer vous-même. Vous le croirez, s'il vous plaît, Madame et que je suis, etc.* (2) » Lettre des plus froides, qui ne l'est pas moins que l'article qui parut dans la *Gazette* du 19 juillet et que le prévoyant cardinal avait peut-être adressé à Chavigny aussitôt qu'il avait su la Reine mère indisposée : « Elle étoit, disait le rédacteur de la *Gazette*, veuve de Henri le Grand et mère des rois et reines qui possèdent les principales couronnes de l'Europe. Le regret de sa mort a été accru en cette Cour par celui de l'absence qu'elle s'étoit causée, suivant le conseil de quelques esprits brouil-

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu* tome VII, page 20.

(2) *Ibidem*, pages 36-37.

lons, auxquels la facilité du sien avait laissé trop de créance (1). » L'article avait à peine paru que Richelieu écrivait à Chavigny et à Noyers : « Je supplie Dieu de tout mon cœur qu'il ait donné un repos éternel à l'âme de la Reine. J'ai de la joie d'avoir vu, par des lettres, quelle ait eu grande repentance de ses fautes et qu'elle ait pardonné de grand cœur à ceux qu'elle tenoit ses ennemis (2). » Et quelques semaines plus tard, le cardinal annonçait à Chavigny que les « domestiques » de la défunte avaient de fort « bons sentiments » et il ajoutait avec un sourire et peut-être une pointe d'émotion : « Le sieur Riolan (3) m'écrit qu'ils me gardent le perroquet de la Reine qu'autrefois j'avois eu l'honneur de lui donner. Je supplie le Roi trouver bon que je sois héritier de cet animal (4). »

Richelieu ne dictait pas seulement les lettres que le Roi devait écrire à l'occasion de la maladie et de la mort de la Reine mère, mais encore les discours que devait tenir Monsieur, confronté avec ses complices : « Par exemple, expliquait le cardinal, quand on amènera M. le Grand au lieu où sera la personne de Monsieur, Monsieur lui doit dire : *Monsieur le Grand, bien que nous soyons de différente qualité, nous nous trouvons en même peine, mais il faut que nous ayons tous recours au même remède; j'ai confessé notre faute et supplie le Roi de me la pardonner, c'est à vous d'en faire autant.* Ou M. le Grand prendra le même chemin et demeurera d'accord de ce qu'aura dit Monsieur, ou il voudra faire l'innocent auquel cas Monsieur lui dira : *Vous m'avez parlé en tel lieu, vous m'avez dit cela; vous vîntes de Saint-Germain me trouver en mon écurie avec M. de Bouillon, tel et moi, tels et tels; là nous formâmes l'union qui étoit entre nous pour faire la guerre au Roi conjointement avec le roi d'Espagne, où il fut résolu que Fontrailles iroit, ce qui fut fait depuis.* Ensuite Monsieur dira tout le reste de l'histoire. Il fera de même, lorsqu'on lui amènera M. de Bouillon (5). » Celui-ci, en effet, après avoir hésité à se laisser glisser du haut des remparts de Casal, pour s'enfuir à Sedan, s'était caché dans le grenier d'une maison de la ville,

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 36, note.

(2) *Ibidem*, pages 43-44.

(3) Médecin de Marie de Médicis.

(4) *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 91.

(5) *Ibidem*, pages 25-26.

où il n'avait pas tardé à être découvert (1). Mais Gaston ne voulut jamais accepter la honte d'une confrontation : « Il n'y a, disait Chavigny, point d'extrémité qu'il ne souffre plutôt que de voir MM. le Grand et de Bouillon en face... Il offre de ratifier sa confession en présence de M. le Chancelier et de toutes autres personnes qu'on voudroit choisir, d'y ajouter tout ce qu'il pourroit avoir omis et dont on le fera souvenir (2). » Le chancelier finit par trouver un expédient des plus simples dans ce que Richelieu appelait « son abîme judiciaire » : la confrontation fut remplacée par une déclaration que le cardinal feignait de n'estimer nullement déshonorante pour le déclarant. Il la justifiait au moyen d'une argumentation bien subtile : « Monsieur, remarquait Son Éminence, demande pardon et s'accuse lui-même en accusant autrui. Sa propre accusation fait que celle qu'il fait conjointement de ses complices ne peut être suspecte. Si on dit qu'il obtient son pardon et non celui de ses complices, lesquels par conséquent il lui est bien aisé d'accuser comme bon lui semble, cette instance ne peut diminuer la force de son accusation contre ses complices, puisqu'il obtient son pardon à des conditions ruineuses pour lui telles que sont celles auxquelles il se soumet pour demeurer en France, ce qui montre bien que le crime qu'il déclare est d'autant plus véritable qu'il se soumet volontairement pour peine d'icelui, à souffrir une mort civile plus cruelle que la naturelle à ses complices (3). »

Ce n'était point l'avis de Cinq-Mars, qui paraissait tellement résolu à s'évader de la citadelle de Montpellier, que Richelieu tremblait

(1) Le 18 juillet, il avait adressé à Éléonore de Berg, duchesse de Bouillon, ce billet où il protestait de son innocence : « Chère femme, ce n'est que pour vous assurer de la continuation de ma bonne santé et pour vous apprendre que je pars d'ici pour aller à Pignerol, d'où, plus promptement et plus facilement, si on me le permet, vous pourrez avoir de mes nouvelles. J'espère que le bon Dieu me tirera de ce malheur. J'ai demandé permission d'envoyer à la Cour et d'écrire à Son Éminence et à mon frère (le vicomte de Turenne). De votre côté vous n'oublierez rien des choses qui me peuvent secourir et qui nous peuvent remettre ensemble et m'éclaircir de ce qui a pu obliger le Roi à m'arrêter, puisque j'ai été assez malheureux de lui avoir déplu. Sur ce, je vous conjure de ne vous point laisser aller au déplaisir et de prendre soin de vous et de nos enfants. De Casal, ce 18 juillet. Je pars à cet instant. » (Archives de M. G. Haumont). Le duc de Longueville remplaça le duc de Bouillon à la tête de l'armée d'Italie.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 65, note.

(3) *Ibidem*, pages 78-79.

qu'il ne réussit dans son dessein. Le cardinal mandait à Chavigny et à Noyers : « Si par hasard, mon mal ne m'eût retenu à Tarascon, on peut dire avec vérité que M. le Grand ne seroit plus à Montpellier et qu'il se seroit sauvé. Les prisonniers que nous avons ont enfin tout déclaré. Il a reçu et écrit des lettres tant qu'il a voulu. Son cordonnier, son blanchisseur et son boulanger, qui étoient dans la ville, portoient les lettres, et les siens, qui étoient dans la citadelle, les recevoient et les lui donnoient. Les confidants de dehors qui menaient la trame sont Sionjac et Prugues. Prugues est pris. Nous sommes après à attraper Sionjac, qui s'est longtemps retiré à Sommières (aux environs de Nîmes) avec un lieutenant du régiment des gardes, tellement attaché à M. le Grand qu'il cherche avec les siens le moyen de le sauver. Le dessein de M. le Grand étoit de sortir la nuit de sa chambre par le moyen des gardes du corps qu'il a gagnés... M. le Grand n'attendait plus qu'à faire gagner par ses gens quelques soldats de la citadelle pour favoriser sa descente dans le fossé tout du long d'un bastion; Sionjac avait des coureurs pour lui. » Et le cardinal songeait non sans quelque inquiétude au voyage que ferait le prisonnier pour être jugé à Lyon : « Le tout, remarquait-il, est de jeter les yeux sur quelqu'un qui soit vigilant, actif et un peu rude pour la garde de ce seigneur, qui parfois crie, tempête et fait rage, et, d'autres fois, s'adoucit selon la diversité de ses humeurs. » Puis, comme s'il ne négligeait rien pour montrer à Louis XIII que la cause du Roi étoit inséparable de celle du ministre, il ajoutait, pensant que cette phrase passerait sous les yeux de son maître : « Je ne me plains point, en mon particulier, de ce misérable, tenant à grande vanité que ceux qui en veulent au Roi et à l'État commencent toujours par tenter ma ruine (1). »

Infatigable, il se rendait justice à lui-même, quand il disait à Noyers le 4 août 1642 : « Bien que je ne parte point du lit, vous ne m'accuserez pas de paresse, puisque tous les jours je vous écris (2). » Et Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas, constatait : « Il travaille et fait écrire sous lui depuis sept heures jusques à huit. Depuis huit jusques à neuf, on le panse. Depuis neuf jusques à dix, il parle à ceux

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 31-34.

(2) *Ibidem*, page 69.

qui ont affaire à lui. Depuis dix jusques à onze, il travaille. Après cela, il entend sa messe et dine. Jusques à deux, il s'entretient avec M. le Cardinal Mazarin et d'autres. Depuis deux jusques à quatre, il travaille et puis il donne audience..... Il n'a jamais plus agi qu'il a fait pour l'affaire de Perpignan, qui continue à tenir les esprits merveilleusement en suspens (1). » Il déclare lui-même aux deux secrétaires d'État qui ont suivi Louis XIII dans son voyage de retour : « Quatre choses m'ont travaillé l'esprit : la maladie du Roi, le siège de Perpignan, le procès de M. le Grand et mon mal (2). » Et de fait, quelques jours auparavant, il avait mandé auprès de son lit M. de Thou, qui était emprisonné au château de Tarascon, mais l'interrogatoire avait été peu fructueux et Son Éminence avait confié à ses deux correspondants ordinaires : « M. de Thou a suivi le style de tous les criminels, niant tout absolument (3). »

Le mardi 15 août 1642, il leur annonça : « Après avoir fait tout ce que je puis pour le service de Perpignan, quoique je ne sois pas guéri, je me suis résolu de partir dimanche et de gagner Valence par le Rhône. J'emmènerai M. de Thou avec moi, et ferai partir, cinq ou six jours après, M. le Grand, avec la cavalerie qui a amené M. de Bouillon d'Italie, avec toutes les précautions requises pour une sûreté entière (4). »

Si le cardinal estimait que la « pièce décisive de cette campagne était Perpignan (5) », il ne se désintéressait nullement de ce qui se passait en Lorraine et en Alsace, où le duc Charles « faisait le mauvais (6) », où l'on craignait qu'il n'assiégeât Saverne et Haguenau. Le comte du Hallier, qui avait reçu l'ordre de l'arrêter, était contraint de lui faire la guerre.

Richelieu, avait écrit à Chavigny et à Noyers, le 30 juillet : « Si La Mothe peut tomber cet hiver, c'est toujours une nouvelle épine arrachée de la Lorraine, qui doit être considérée comme un membre

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 69, note.

(2) *Ibidem*, page 63.

(3) *Ibidem*, page 17.

(4) *Ibidem*, page 93.

(5) *Ibidem*, page 64.

(6) *Ibidem*, page 85.

de la France qui n'en peut plus être séparé (1). » Du Hallier vint bloquer La Mothe et l'eût acculé à une capitulation, si le Roi ne lui eût commandé de détacher au siège de Perpignan le comte de Grancey avec deux mille hommes. Du Hallier, menacé par l'armée lorraine, leva le siège. Le duc Charles le battit à Lison et se présenta devant Neufchâteau, qui s'empessa d'ouvrir ses portes, mais il assiégea vainement la citadelle, où s'était retiré le gouverneur de la place, M. de Batilly, avec cent vingt hommes. Le 10 septembre, le Duc décampait (2).

De Valence à Fontainebleau par Roanne et Bourbon.

Entre temps, le cardinal avait remonté le Rhône. Installé dans la chambre principale de son bateau, qui était toute tendue de feuillage cramoisi sur fond d'or, il était couché dans un lit de taffetas pourpre. Ses gardes, à l'avant et à l'arrière, tenaient garnison, revêtus de leur casaque écarlate. Montés sur d'autres navires, des évêques, des abbés, des gentilshommes lui faisaient escorte. Une frégate le précédait, chargée de la découverte des passages, ainsi qu'un bateau plein d'arquebusiers. Derrière le cardinal, voguait de Thou dans un petit bateau fermé où veillaient un exempt du Roi et douze gardes de Son Éminence. Des barques suivaient avec l'argenterie et les hardes. Sur les deux rives du fleuve, des troupes marchaient. Six hommes, à chaque étape, s'emparaient du lit toujours occupé par le malade et l'introduisaient, par la fenêtre ou par une ouverture pratiquée à travers la muraille, dans le logis préparé pour la nuit (3). A partir de Valence, de Thou avait cheminé en carrosse, mais Richelieu avait continué sa navigation. Il avait abordé, le 5 septembre, à Lyon, où Cinq-Mars, qui suivait la rive droite, l'avait devancé le 3 et de Thou le 4. Les deux prisonniers étaient enfermés dans la citadelle de Pierre-Scize sur la Saône.

Le 9, le cardinal se réjouissait déjà de l'issue prochaine du procès.

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 58-59.

(2) Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 552.

(3) Voir E. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, tome VII et P. de Vaissière, *La Conjuration de Cinq-Mars*, pages 82-84.

Cinq-Mars et de Thou ne pouvaient manquer d'être condamnés et le duc de Bouillon contraint de remettre entre les mains du Roi sa principauté de Sedan, pour ne point subir leur sort : « Les affaires du Roi vont fort bien, écrivait le ministre à Chavigny et à Noyers. Le procès sera vidé, comme je crois, dans cette semaine, et, si l'affaire de Sedan réussit, je supplie le Roi considérer quel chemin il y a depuis La Rochelle jusqu'à Pignerol, Nancy, Brisach, Arras, Perpignan et Sedan sans compter ce qui est au dedans de ces limites. En vérité, bien que tout cela soit dû à la bénédiction de Dieu et à la vertu du Roi, le zèle et la vigilance de sa créature n'y ayant pas été inutiles, il me semble qu'il a fallu être démon comme M. le Grand pour vouloir persécuter et perdre un homme qui a si bonne intention pour la France et pour le service de son maître (1). »

La prise de Perpignan devait être suivie bientôt de celle de Salces, Richelieu écrivit alors à Noyers : « Cette place étant telle qu'elle est et pouvant aider beaucoup à contenir le pays dans l'obéissance du Roi, j'estime que Sa Majesté ne doit pas penser à la raser. Je suis bien aise que vous ayez envoyé fortifier Lerida et Ardres (2). » Précaution fort utile, car le 7 octobre, les Espagnols allaient essayer d'enlever Lerida, que secourut le maréchal de La Mothe-Houdancourt. Quelques semaines auparavant, en Boulonnais, don Canthelme avait échoué devant Ardres.

La prise de Perpignan permit aussi au comte de Grancey de reconduire ses troupes vers la Lorraine. Elles y arrivèrent sans lui, car, ayant battu le comte de Scey, gouverneur de Franche-Comté, il fut blessé à la jambe et transporté à Langres.

Ce fut le 12 septembre, dans la matinée, que Richelieu quitta Lyon. Il s'arrêta à Lentilly, à deux lieues de la ville et il y attendit la nouvelle de la condamnation. Vers deux heures de l'après-midi, un certain Picaut, exempt du Roi, lui remit une lettre du chancelier : d'Effiat et de Thou étaient « déclarés atteints et convaincus du crime de lèse-majesté, à savoir ledit d'Effiat pour les conspirations et entreprises, proditions, ligues et traités, faits par lui avec les étrangers, contre l'État, et ledit de Thou pour avoir eu connaissance

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 119.

(2) *Journal de Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu*, pages 254-255.

et participation des dites entreprises, proditions, ligues et traités (1) » : « M. de Thou! » s'écria le cardinal et il ajouta : « M. le Chancelier m'a délivré d'un grand fardeau. Mais, Picaut, ils n'ont pas de bourreau. L'exempt répondit que l'on trouverait aisément quelqu'un pour faire l'office du bourreau de Lyon, qui s'était cassé la jambe. Puis Son Éminence, après avoir averti Louis XIII, écrivit à Chavigny : « Ces trois mots vous apprendront que Perpignan est es mains du Roi et que M. le Grand et M. de Thou sont en l'autre monde, où je prie Dieu qu'ils soient heureux (2). » De Roanne, le 18, il donnait au même Chavigny ces détails sur l'exécution, qui avait eu lieu place des Terreaux : « M. le Grand a porté sa hauteur jusque sur l'échafaud... En y montant, un archer du prévôt lui ôta son chapeau, parce que les condamnés n'y apparaissent jamais couverts. Il le reprit brusquement, le mit sur sa tête, et fit deux ou trois tours sur l'échafaud, les deux mains sur les côtés, regardant tout le monde, couvert ; par après, il salua le peuple et jeta son chapeau. Ensuite il s'essaya sur le billot, y mettant le col, pour voir s'il seroit bien. Il se releva par après et se promena encore sur l'échafaud, tenant la croix sans se déganter. Il ne voulut pas être bandé. En venant à la place avec M. de Thou et leurs confesseurs, M. de Thou demanda à son confesseur si on lui donneroit le temps de prier Dieu sur l'échafaud et M. le Grand lui répondit : *N'avez-vous pas prié Dieu?* On dit qu'il avait dit souvent qu'il témoigneroit plus de résolution en mourant que M. de Montmorency et M. de Saint-Preuil : mais, à mon jugement, les autres sont morts plus chrétiennement. Ce n'est pas que je ne croie qu'il ne soit mort en bon état, son confesseur qui est ici venu de sa part, pour me dire beaucoup de choses, témoignant en être satisfait. Son confesseur a eu charge de lui, de me demander pardon et je me suis chargé de le demander au Roi de sa part (3). »

(1) *Journal de Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu*, pages 254-255.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 123.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 134. La duchesse de Bouillon sortit de Sedan le 29 septembre et les troupes du Roi y firent leur entrée. Ordre fut aussitôt donné à Pierre-Scize, pour que le duc de Bouillon fût remis en liberté. Le 10 mars 1651, Mazarin ne devait pas lui rendre sa ville de Sedan, mais lui accorder, en compensation, le comté d'Évreux, les duchés de Château-Thierry et d'Albret. Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, pages 541 et suivantes.

Qu'advenait-il du duc de Bouillon au début du mois de septembre 1642? Mazarin, chargé de lui proposer sa grâce en échange de sa principauté, était assuré de réussir et Richelieu avait conté à Chavigny dès le 16 septembre : « M. de Bouillon a eu si grande peur de l'exécution de ces Messieurs, que, s'il avoit trois Sedan, il les donneroit pour sauver sa vie (1). »

Quant à Gaston, il avait, un mois plus tôt, accepté les conditions spécifiées dans cet écrit qu'il avait signé : « Nous Gaston, fils de France, après avoir donné une ample déclaration au Roi, du crime auquel le sieur de Cinq-Mars, grand écuyer de France, nous a fait tomber par ses pressantes sollicitations, recourant à la clémence de Sa Majesté, nous nous trouverons extrêmement obligé et bien traité, s'il plait à Sa Majesté nous laisser vivre comme simple particulier en son Royaume, sans gouvernement, sans compagnie de gendarmes ni de cheveu-légers, ni sans jamais prétendre pareilles charges ou administrations, telles qu'elles puissent être et à quelles occasions qu'elles puissent arriver (2). » Le Père Griffet observe que le cardinal en dictant toutes ces clauses, prenait ses précautions pour le cas, où, le Roi venant à mourir, Monsieur prétendrait quelque part à la Régence. Monsieur, lui, ne voyait pas si loin; il était tout à la joie. Le 15 août il tint à annoncer à la duchesse de Savoie la nouvelle de son prochain départ : « Sa Majesté a eu agréable de me permettre de rentrer en France et de me remettre purement en la jouissance de tous ses bienfaits et de mon apanage. C'est une obligation que j'ai tout entière au bon naturel de Sa Majesté et aux favorables offices que M. le Cardinal m'y a voulu rendre (3). » M. le Cardinal, qui venait de le déshonorer une fois de plus, le « suppliait de se confirmer en la résolution de continuer à agir avec sincérité envers le Roi » et il concluait ainsi : « C'est la conduite la plus avantageuse à votre personne (4). »

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 128.

(2) Louis XIII devait supprimer ces clauses quelques mois après la mort de Richelieu, et trois semaines avant la sienne.

(3) Archives de Turin.

(4) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 312.

Le Roi et le cardinal.

L'hôtel d'Albret à Fontainebleau, le 13 octobre 1642. Le cardinal, qui a soigné ses maux à Bourbon-Lancy durant une dizaine de jours, s'est engagé sur le canal de Briare et n'a renoncé aux douceurs de la navigation que le plus près possible de Fontainebleau. A Nemours, sur le Loing, où soixante carrosses à six chevaux sont venus au-devant de lui, il a pris la route. Toujours porté dans son lit de taffetas pourpre, il a fait dans l'hôtel une entrée de malade. Il a peu d'espoir de guérir et il songe : « On me fait croire que je recevrai à l'avenir du soulagement du séjour que j'ai fait aux eaux; mais, pour le présent, je n'en vois pas grand effet, quoique je sois mieux que quand j'y suis arrivé. »

A présent, il était assis depuis quelques minutes dans une chaise à bras et, soudain, le Roi. Le cardinal se lève avec peine en s'appuyant sur les bras de MM. de Chavigny et de Noyers. Le maître et le serviteur s'embrassent au milieu d'un silence qui se prolonge et que les assistants attribuèrent à « l'excès de la joie ». Puis, sur l'ordre du Roi, tout le monde sortit : Louis XIII et Richelieu demeurèrent trois heures ensemble (1).

Que se dirent-ils? Nul doute que l'ombre du mort, du favori décapité ne mit une gêne entre eux. Richelieu profita peut-être de l'occasion pour réfuter certaines calomnies de Cinq-Mars, comme il le fit dans un mémoire sans date qui fut rédigé vers ce temps-là et qui était destiné à Louis XIII. Il osa peut-être dire à peu près comme il l'avait écrit : « Connaissant l'humeur du Roi jalouse, M. le Grand lui persuadoit continuellement que ma réputation étouffoit sa gloire et que l'autorité qu'il me donnoit rabaissoit la sienne, bien qu'il n'y eût personne qui ne sût fort bien que je ne prétendis jamais autre honneur que celui qu'une créature peut recevoir de l'ombre de celui de son maître... Le connaissant peu libéral de sa nature, il lui représentoit qu'étant d'un naturel contraire, j'étois cause de beaucoup de dépenses qu'on pouvoit épargner, lui faisant croire qu'on donnoit de l'argent au tiers et au

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 150 et 151.

quart à son insu... Connaissant le Roi soupçonneux, il le mettoit en ombrage de toute chose. » Le discours du cardinal se terminait par une louange qui n'était pas exempte de quelque amertume : « Je ne dois pas oublier entre vos victoires celles que vous remportâtes sur vous-même, lorsque, ayant été combattu, l'espace de plus de deux ans, par les artifices d'un esprit qui, en sa jeunesse, avoit les derniers degrés de malice, pour changer la face du gouvernement de votre État et l'abandonner à ses dérèglements, vous vous surmontâtes vous-même en postposant ce qui étoit de votre inclination à la raison. Il est vrai qu'il y eut beaucoup de peine à vous faire voir l'injustice de ses desseins, le préjudice que vous receviez en votre personne et en vos affaires, mais enfin Dieu vous éclaira de telle sorte que vous mîtes sous les pieds l'ancienne inclination que vous aviez pour lui, vous surmontâtes la mauvaise impression qu'il vous avoit donnée de vos vieux serviteurs (1). »

Les conditions du ministre.

En cette journée du 27 octobre 1642, il y avait neuf jours que Richelieu, toujours alité, s'était embarqué sur la Seine à Valvins (près de Fontainebleau). Il avait abordé, le 17, à Paris, au port Saint-Paul et, par un itinéraire que les « commissaires de quartier avaient reçu l'ordre de faire nettoyer », regagné son Palais-Cardinal (2). Il ne cessait d'y être hanté de la crainte que les amis de Cinq-Mars, MM. de Tilladet, des Essarts et de La Salle, capitaines des gardes et le sieur de Tréville, lieutenant des mousquetaires, qui n'avaient pas été disgraciés, ne fissent « naître dans l'esprit du Roi quelque aversion et dégoût contre sa personne ». Louis XIII lui-même ne l'avait-il pas mis en garde contre leur haine? Le cardinal se souvenait du conseil que le Roi lui avait donné le 11 septembre avant son départ de Lyon : « Je finirai en vous recommandant d'avoir plus soin de vous que jamais étant au lieu où vous êtes, ceux du parti de Cinq-Mars croyant avoir sauvé leur chef,

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 161-162.

(2) *Ibidem*, page 150, note.

s'ils s'étaient défaits de vous (1). » Mais, il était plus aisé de se protéger contre leurs poignards que contre leurs langues.

C'est à quoi songeait le cardinal tout en dictant pour le Roi un mémoire qui débutait ainsi : « M. le Grand n'ayant oublié aucune adresse ni artifice imaginable pour faire croire à ceux qu'il vouloit engager dans ses intérêts que le Roi commençoit à se lasser du service du cardinal, bien qu'il n'y ait pas lieu de croire ce qui sort de la bouche d'un menteur et d'un imposteur, ledit cardinal n'estimeroit pas satisfaire à la passion qu'il a de plaire au Roi en le servant, s'il ne le supplioit très humblement de lui permettre de se retirer de la Cour au cas que cette impression que ledit sieur le Grand a insinuée dans beaucoup d'esprits, dedans et dehors le Royaume, ait quelque fondement dans le sien. » C'était une fois de plus, cette démission, que le Roi avait si fort redoutée depuis tant d'années.

Pour ne point la donner, le ministre exige, — le plus respectueusement du monde, — « cinq choses » : « la première, que Sa Majesté n'ait pas d'autre favori que le bien de ses affaires qui seul, lui doit occuper l'esprit. La deuxième, qu'elle n'ait confiance à qui que ce puisse être à l'exception de son conseil et qu'il lui plaise promettre à ses créatures de ne leur rien celer de tout ce qui sera dit à leur préjudice; à condition que, si ce sont vérités, ils se condamneront eux-mêmes sans vouloir mal à ceux qui les auront découvertes; au lieu que, si ce sont des calomnies, Sa Majesté en fera punir les auteurs ainsi qu'ils l'auront mérité. La troisième, qu'elle garde un secret inviolablement à sondit Conseil et lui ôte tout lieu d'appréhender que ce qu'il lui communiquera, pour le bien de son service, puisse être découvert à son préjudice. La quatrième, qu'il commande à sondit Conseil de lui dire librement, sans crainte et sans retenue, ce qu'il estimera être de son service sur le sujet de ses affaires, Sa Majesté se réservant à faire ce qu'elle estimera plus à propos ensuite. La cinquième, qu'elle ait agréable de nettoyer de temps en temps la cour des esprits malintentionnés, la raison voulant qu'ils ne soient pas plus tôt connus que bannis, pour prévenir

(1) Comte de Beauchamp, *Le Roi Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 441.

l'effet de leur malice, qui produit souvent des maux presque irré-médiabiles (ainsi qu'il a paru en l'affaire dudit sieur le Grand), quand on est négligent à y apporter le remède. » Et Richelieu, citant plus d'un précédent fameux, ne craignait pas d'ajouter : « Le cardinal même, après la mort du maréchal d'Ancre et la retraite de la Reine mère à Blois, fut, avec ses parents, bien que tous innocents, éloigné non seulement du Roi et de la Reine sa mère, mais du Royaume sur des soupçons qui n'avaient d'autres fondements qu'une fausse apparence (1); et cependant il ne voudroit pas dire qu'on eût mal fait d'en user ainsi, parce que les grands États ont de temps en temps besoin de tels rigoureux exemples, pour ne pas dire violents, pour contenir par la crainte chacun en son devoir (2). »

Ce mémoire « reçu sans aigreur » par le Roi, cinq jours avant la Toussaint, demeura sans réponse et, le 5 novembre, le cardinal, surpris, crut devoir renouveler l'offre de sa démission. Il crut aussi devoir rappeler qu'il connaissait certains secrets révélés par M. le Grand et dont « on n'avait pas voulu donner connaissance au Roi » : « Sa Majesté, déclara-t-il, saura de plus qu'expressément on ne voulut pas faire donner la question à M. le Grand de peur qu'il ne dit en public ce qu'il avoit fait connaitre en particulier. Elle saura enfin que son confesseur eut bien de la peine à l'empêcher de parler sur l'échafaud conformément à ce qu'il avoit dit plusieurs fois en prison, que, lorsqu'il seroit pressé et n'auroit plus rien à espérer, il n'épargneroit personne (3). »

Comme un insupportable écho, Chavigny, à Saint-Germain, ne manquait pas de répéter au Roi les arguments du cardinal. Le 5, il affirmait à Richelieu qu'il contestait auprès de Sa Majesté, « avec la fermeté respectueuse d'une personne qui soutient une cause juste et qui ne craint rien pour le service de son maître ». Le 6, à cinq heures du matin, il se hâta d'avertir le cardinal de ce qui s'était passé, la veille depuis les premières heures du jour : « Le Roi, écrivait-il, s'étoit rendu assez traitable; mais sans rien conclure; l'après-dîner il fut à la chasse, où les parties intéressées l'accompagnèrent.

(1) Voir ci-dessus, tome II, page 199.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 163-167.

(3) *Ibidem*, page 169.

Je crois qu'il eut bien de la peine à leur pouvoir parler en particulier s'il le fit; mais au moins leur vue le rendit le soir moins raisonnable. Il va ce matin à neuf heures à la chasse. Je le verrai aussitôt qu'il sera éveillé et incontinent après, j'irai pour rendre compte à Son Éminence de toutes choses qu'on ne peut écrire. » Le 7, Chavigny ne fut pas plus heureux : « Je trouvai hier, à mon arrivée, disait-il, le Roi couché et endormi; je l'ai vu ce matin à son lever, mais, lorsque je lui ai fait des compliments de la part de Monseigneur, il m'a demandé comment il se portoit et s'en est allé aussitôt, pour éviter, à mon avis, que je ne lui parlasse (1). »

On comprend qu'une telle insistance rendit Louis XIII fort impatient. Il était d'autant plus irrité que Chavigny avait osé lui dire que, s'il ne voulait pas éloigner les amis de Cinq-Mars qui étaient encore ses officiers, « il devoit trouver bon que les gardes du cardinal ne quittassent plus les armes en sa présence, pour mettre » le ministre « en sûreté des insultes que ces gens-là lui pourroient faire ». Le secrétaire d'État ne craignoit pas de demander que le cardinal eût permission « d'entrer à Saint-Germain avec ses gardes armés ». Louis XIII trouva la prétention fort insolente. Mais Chavigny n'en dit pas moins que, « puisque cette proposition déplaisoit au Roi, Sa Majesté devoit accorder l'exil de ces quatre personnes ». Alors Louis XIII : « Est-il plus juste que le cardinal se mêle de ceux qui m'approchent que moi de ceux qui sont auprès du cardinal. — Si Son Éminence, observa Chavigny eût chez lui quelqu'un qui déplût à Sa Majesté, il ne le verroit jamais. — Il ne vous verroit donc jamais, car je ne saurois vous souffrir. » Et Louis XIII, tournant le dos à Chavigny consterné, était sorti de la chambre (2).

Le 8 novembre, le secrétaire d'État avoit la satisfaction d'écrire au cardinal : « Le Roi commence à se remettre de meilleure humeur, ainsi que M. de Noyers l'aura pu dire à Monseigneur. Aussitôt après qu'il a été parti, Sa Majesté a été à la chasse. Ce soir à son retour, je lui ferai voir la lettre de Son Éminence, laquelle, à mon avis, fera un très bon effet (3). » Cette lettre, adressée à Chavigny,

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 178-179.

(2) *Mémoires du Marquis de Montglat*, édit. Petitot, tome I, pages 393-394.

(3) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 179-180.

commençait ainsi : « Quelques esprits commencent à soupçonner de deçà que je suis en quelque mésintelligence avec le Roi, sans en savoir le détail. Comme l'effet de cette pensée est un fort mauvais moyen pour me rendre la santé, le bruit n'en est pas fort avantageux aux affaires du Roi (1). »

Cinq jours se passèrent sans que Louis XIII répondit au mémoire du 5 novembre, si bien que, le 13, le cardinal résolut d'en adresser au Roi un troisième, à la fin duquel figurait une nouvelle énumération des cinq choses nécessaires : « Sa Majesté, concluait Richelieu, est très humblement suppliée de mettre franchement ses intentions au pied de ce mémoire... Elle est aussi suppliée d'y vouloir ajouter les conditions auxquelles elle se veut relâcher pour faire la paix, afin que, si la guerre continue, parce que les Espagnols ne seront pas assez raisonnables pour les consentir, il y ait de quoi justifier que leur seule injustice empêchera la paix et non pas la conduite du cardinal, qui suivra toujours très religieusement les intentions du Roi (2). »

A peine le mémoire présenté à Louis XIII, Chavigny mandait à Richelieu : « L'esprit du Roi est toujours dans la même disposition, il connaît qu'il ne peut éviter de faire ce qu'on lui demande et a d'extrêmes peines à s'y résoudre. » Même état d'âme le lendemain 14 : « Le Roi dit nettement qu'il veut satisfaire Monseigneur, mais qu'il veut mettre son honneur à couvert. Sur quoi on lui répond ce qu'on doit : je presserai dans l'occasion pour avoir une promptة résolution (3). »

Cette résolution fut prise vers le 20 novembre et le cardinal lut, « au pied de son mémoire », la réponse de son maître : « Ayant vu le papier ci-dessus, je n'ai rien à dire à mon Cousin le Cardinal de Richelieu, sinon qu'il a trop connu, pendant que le sieur de Cinq-Mars a été auprès de moi, sa malice, ses impostures et ses artifices (pour) qu'il puisse ajouter foi à ce qu'il a dit au préjudice de l'amitié que je porte à mondit Cousin et de l'estime que je fais de sa personne... Tant s'en faut que j'aie jamais souhaité qu'il se

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 170.

(2) *Ibidem*, page 180.

(3) *Ibidem*, page 179.

retirât, ni que je puisse jamais consentir à une telle résolution, qu'au contraire, je désire qu'il continue et veux qu'il agisse, sous mon autorité, avec plus de liberté et de pouvoir qu'il ne fit jamais. En cette considération, je m'engage à n'avoir jamais d'autre favori que celui qu'il me propose, savoir le bien de mes affaires, comme aussi n'avoir secret ni confiance avec qui que ce puisse être à son exclusion. Je lui promets de plus que je lui garderai un secret inviolable en tout ce qu'il désirera de moi. Je lui commande de me dire librement ses pensées en toutes choses; ensuite de quoi je lui ferai savoir sincèrement mes volontés. Il se peut assurer que j'aurai un soin particulier de nettoyer de temps en temps la Cour des esprits mal intentionnés, ayant trop expérimenté combien cela est nécessaire, pour y manquer.

« Pour ce qui est de la paix, il faudroit que je m'exposasse à la risée du monde et que je donnasse lieu à mes ennemis de me faire de nouveau la guerre, quand bon leur sembleroit, s'ils ne payoient mes dépens de celle qu'ils m'ont contraint de leur faire. Il ne faut point parler de rendre la Lorraine, Arras, Hesdin ni Bapaume, Perpignan et le Roussillon, Brisach et les places de l'Alsace qui conjoignent avec la Lorraine. J'ai acquis Pignerol à titre trop légitime pour penser jamais à le rendre. Le rétablissement de mon neveu le duc de Savoie est trop juste pour que je puisse jamais consentir à la paix, sans qu'il soit fait.

« Ces conditions accordées, je serai bien aise qu'on trouve toutes les inventions qui se pourront pour faciliter une paix générale en laquelle je ne puisse, en aucune façon, me séparer de mes alliés (1). »

Richelieu ne pensait pas autrement. Après la victoire de Kempen, vers la fin du mois de février de cette même année 1642, il avait mandé à M. d'Avaux : « Si le général Torstenson (qui commandait les troupes suédoises), pouvoit faire quelques progrès de son côté qui secondât celui de M. de Guébriant, il y auroit lieu de croire que ceux qui sont si opiniâtres à laisser la chrétienté en trouble se résoudront à vouloir la paix, j'entends à consentir aux conditions justes et raisonnables sans lesquelles elle ne peut être

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 176-178.

faite (1). » A présent Torstenson, qui avait remporté des avantages en Silésie, venait de battre l'archiduc Léopold et Piccolomini, victoire qui devait amener, avec l'aide des troupes de Guébriant, la capitulation de Leipzig (5 décembre 1642). Le cardinal se croyait assuré de vivre au moins jusque-là.

Cependant, à Saint-Germain, le Roi exécutait sa promesse. Le 29 novembre, il dit à M. de Guitaut que, « pour diverses considérations, il vouloit que Tréville, Tilladet, La Salle et des Essarts se retirassent (2) ». Il fit dire à ces exilés qu'il était satisfait de leurs services, et leur conserva leurs pensions et les avantages de leurs charges, car, selon l'expression dont avait usé Chavigny, il voulait mettre « son honneur à couvert ». Une fois de plus, se sacrifiant au bien de la France, à l'œuvre de son génial ministre, Louis XIII, suivant la saisissante formule de Richelieu, « mettait son inclination sous ses pieds ».

La nuit précédente, le vendredi 28 novembre 1642, le cardinal, en proie à la fièvre, s'était plaint « d'une grave douleur au côté ».

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 904.

(2) Voir ci-dessus, tome IV, pages 499-502.

LIVRE CINQUIÈME
LES PARTIES INACHEVÉES
DE
L'ŒUVRE DU CARDINAL

LIVRE CINQUIÈME

LES PARTIES INACHEVÉES
DE L'ŒUVRE DU CARDINAL

CHAPITRE PREMIER.

RICHELIEU ET LA RELIGION

Sentant sa mort prochaine, le cardinal de Richelieu quittait ce monde avec le regret de n'avoir pas achevé les grandes choses qu'il avait entreprises; il voulait remettre son ouvrage entre les mains de Mazarin « pour le conduire à la perfection (1) ».

Quelles étaient ces « choses entreprises »? Quel était cet « ouvrage »?

Le principal des soucis du cardinal était, comme on le sait, de conduire à bonne fin la lutte contre la maison d'Espagne.

Les deux autres œuvres capitales, signalées par Richelieu lui-même dans la *Succincte narration* qui sert d'introduction au *Testament politique*, à savoir la ruine du parti huguenot et l'abaissement de l'orgueil des grands, étaient réalisées, la première par la prise de La Rochelle, la seconde par la défaite des Montmorency, des Guise, des Bellegarde, des Soissons, des Bouillon, des Rohan, des Lorraine, des Épernon, des La Valette, tous ces hauts personnages qui avaient tenté d'exploiter les ambitions de Gaston de

(1) Voir Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, pages 915-916 et Chéruel, *Lettres du Cardinal Mazarin*, tome I, page xix.

France; Mazarin n'aura qu'à en finir avec ces principautés particulières par sa victoire sur la Fronde des Princes.

Mais Richelieu avait eu aussi d'autres desseins qui occupaient sa prodigieuse activité : on peut considérer cette partie inachevée de son œuvre selon qu'elle se réfère à la religion, aux lettres, aux arts, au rôle de la France agent de civilisation dans le monde. Pour reprendre les expressions du *Testament politique*, le cardinal n'oubliait rien de « ce qui pouvoit relever le nom de la France dans les puissances étrangères au point où il devoit être ».

En suivant les grandes lignes indiquées par Richelieu et par ses actes mêmes, on fera mieux connaître cette vie extraordinaire et l'on donnera une conclusion indispensable à son histoire.

La religion. Richelieu et la Réforme.

Une époque qui comptait, parmi ses grands esprits, l'auteur de la page que l'on va lire ne pouvait pas ne pas mettre, au premier rang de ses préoccupations, les sentiments de la France à l'égard de la religion et, en particulier, les rapports de cette puissance avec l'Église romaine et avec le Saint-Siège.

Pascal écrit, au chapitre XI de ses *Pensées* : « En voyant l'aveuglement et la misère de l'homme, en regardant tout l'univers muet et l'homme sans lumière, abandonné à lui-même et comme égaré dans ce recoin de l'univers, sans savoir qui l'y a mis, ce qu'il y est venu faire, ce qu'il deviendra en mourant, incapable de toute connaissance, j'entre en effroi comme un homme qu'on aurait porté endormi dans une île déserte et effroyable, et qui s'éveillerait sans connaître où il est et sans moyen d'en sortir. Et, sur cela, j'admire comment on n'entre point en désespoir d'un si misérable état. Je vois d'autres personnes auprès de moi, d'une semblable nature : je leur demande s'ils sont mieux instruits que moi; ils me disent que non. Et, sur cela, ces misérables égarés, ayant regardé autour d'eux et ayant vu quelques objets plaisants, s'y sont donnés et s'y sont attachés. Pour moi, je n'ai pu y prendre d'attache, et, considérant combien il y a plus d'apparence qu'il y a autre chose que ce que je vois, j'ai recherché si ce Dieu n'aurait pas laissé

quelque marque de soi. Je vois plusieurs religions contraires et, par conséquent, toutes fausses, excepté une... »

Les choses étant telles pour l'esprit humain, Pascal, homme de haute science et de cœur troublé, entouré de ces âmes anxieuses qui l'accompagnaient dans la vie dévouée de Port-Royal, s'applique à trouver la lumière : il la cherche dans la nature de l'homme, dans le passé de l'humanité, dans ce qui cause la brillante civilisation qui l'entoure, dans l'approfondissement de ses propres sentiments, de ses propres méditations, et il s'arrête finalement devant la Révélation qui fut faite à l'humanité par le plus ancien livre et par la plus haute des apparitions qu'ait connues la terre.

Eh bien ! ce que Pascal a fait, son siècle entier l'a fait comme lui. Après de longs troubles et de terribles luttes, il s'est senti chrétien. Qui serait assez négligent de son être propre et de sa destinée pour se détourner, sans examen, des voies qui furent choisies par cet âge, l'une des plus grandes époques de l'humanité ?

Le temps où Richelieu arriva aux affaires était l'un des plus critiques dans l'histoire de l'esprit humain. Un désordre profond, à l'intérieur et à l'extérieur du Royaume, avait marqué la fin du moyen âge. L'unité chrétienne, qui était restée pendant des siècles sous la direction du Souverain Pontife siégeant à Rome, avait été ébranlée jusque dans ses fondements.

Deux causes bien déterminées avaient produit ce délabrement : d'une part, la décadence des mœurs, en particulier des mœurs ecclésiastiques, par l'affaiblissement de la foi médiévale ; d'autre part, le réveil, dans les esprits, des traditions de l'antiquité, mises au jour par les leçons de l'humanisme et les découvertes de la science, ruinant les méthodes de raisonnement et les principes admis par la tradition intellectuelle des âges antérieurs. Les générations nouvelles étaient toutes préparées à la naissance de doctrines et de méthodes répondant à l'évolution qui s'accomplissait dans les esprits et dans les âmes.

Le protestantisme de Luther et de Calvin s'était targué de répondre à l'appel des grands chrétiens réclamant une réforme et il avait détaché de Rome des parties riches et nombreuses de

l'Europe; mais il n'avait pu gagner à sa cause d'autres parties non moins puissantes et non moins peuplées. Résultat : divisions, guerres religieuses, anarchie.

D'autre part, le principe même de la foi chrétienne ayant été affaibli par le scepticisme des humanistes et par les découvertes de la science, — surtout dans les choses de la nature, — une recherche ardente s'était mise en quête de solutions relevant uniquement du témoignage des sens et de l'intelligence raisonnante. En Italie, une école *libertine*, acceptant la leçon des fameux incroyables de Padoue, Giordani Bruno, Vanini, avait propagé le doute et elle avait osé frapper aux portes mêmes du Vatican (1).

En France, la Ligue et la Contre-Ligue avaient divisé à la fois les esprits et les forces sociales, et le débat, en s'appliquant surtout à la politique, avait opposé, dans les faits comme dans les idées, au « droit du magistrat sur les peuples », « le droit des peuples sur le magistrat ». Le système dynastique lui-même avait été mis en discussion et l'avènement de Henri IV, accompli du fait de la victoire et par l'opportunité d'une heureuse conversion, avait paru à beaucoup une combinaison plutôt qu'une solution. Au point de vue religieux, la question n'avait pas été davantage éclaircie. Le concile de Trente avait bien édicté les principes d'une contre-réforme catholique; mais il n'avait pas été accepté par toute l'Église, et en France, notamment, ses décisions n'avaient rencontré qu'une adhésion partielle, où ne manquaient pas les réticences.

Au même moment, la vieille thèse des « Libertés de l'Église gallicane » avait pris une force nouvelle et elle barrait fermement la route à l'infailibilité dogmatique de Rome (2). Là aussi, division, heurts journaliers, le tout aggravé du fait que l'Espagne se déclarait à la fois l'ennemie acharnée de la France et la protectrice du Saint-Siège, en tenant la Papauté sous sa coupe par sa situation prépondérante dans la péninsule italienne.

(1) Voir l'ouvrage capital de J. Roger Charbonnel : *La Pensée italienne au XVI^e siècle et le Courant libertin*. Champion, 1919, in-8.

(2) Voir les *Trois Gallicanismes : royal, parlementaire, épiscopal* dans l'*Introduction*, par G. Hanotaux, aux *Instructions données par les Rois de France à leurs ambassadeurs auprès du Saint-Siège*, tome I. Alcan, 1888, in-8.

Les choses en étaient là, quand Richelieu était parvenu au pouvoir.

Richelieu était un homme politique, un homme d'action, un homme d'État; mais il était aussi un prêtre, un évêque, un cardinal. En conséquence, la question de doctrine ne fut jamais séparée, dans sa pensée, du point de vue politique et social. Nous avons exposé déjà de quelle manière et de quel biais il sut ménager, dans des circonstances décisives, l'union entre les deux chrétientés et comment il avait maintenu, par une volonté éclairée au sein du Royaume, une raison d'État dominant les causes de dissentiment dans les affaires religieuses; nous avons montré Richelieu, dès le début de son existence active, remplissant avec zèle ses fonctions d'évêque de Luçon (1). Il publie ses *Ordonnances synodales* et un livre de controverse qui eut un grand retentissement : *Les Principaux points de la foi catholique défendus contre les quatre ministres de Charenton*. Plus tard, au temps de sa disgrâce, alors qu'il vivait « au milieu de ses études et de ses livres », — comme il le répète, non sans quelque ostentation, dans nombre de ses lettres, — des travaux assidus témoignent d'une application constante aux débats théologiques qui, dès sa jeunesse, lui avaient assuré une place marquante dans le corps de la Sorbonne.

Un nouvel ouvrage fut le fruit de cette application : *L'Instruction du Chrétien*, daté d'Avignon 1618, et qui parut chez Nicolas de La Vigne en 1626. Disons tout de suite que cette voie ouverte devant lui, Richelieu ne l'abandonna jamais, alors même que, parvenu au pouvoir, il se trouva si pleinement occupé, écrasé par le poids des affaires. Desmarets de Saint-Sorlin, admis auprès de lui dans une sorte de familiarité littéraire, rapporte, dans ses *Délices de l'Esprit*, — où le cardinal est dépeint sous le nom d'Eusèbe : — « Je rappellerai quelques-uns de ses goûts délicats qui feront juger des autres et qui feront connaître l'infatigable force du génie de ce grand homme qui ne pouvait se délasser d'un travail d'esprit que par un autre... Aussitôt qu'il avait employé quelques heures à résoudre toutes les affaires de l'État, il se renfermait souvent avec un savant

(1) *Histoire du cardinal de Richelieu*, tome I, pages 104 et suivantes.

théologien pour traiter avec lui les plus hautes questions de la religion, et son esprit prenait de nouvelles forces dans ces changements d'entretien (1). »

N'aurait-on pas ce témoignage, que les faits sont là. Richelieu mort, on trouva, dans ses papiers, non seulement un amas de notes écrites au cours de sa vie entière, mais deux ouvrages consacrés aux débats théologiques et religieux, ouvrages qui, selon sa volonté, furent publiés par les soins de sa nièce M^{me} d'Aiguillon et sous l'œil de son confesseur, Jacques Lescot, évêque de Chartres : le *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église* (2), et le *Traité de la Perfection du chrétien* (3).

Il est de toute évidence que ces écrits, fruits d'un labeur assidu et prolongé, n'étaient pas dégagés de toute préoccupation politique et gouvernementale. Mais il faut qu'il soit entendu que le problème religieux domine le siècle et que le Roi Très Chrétien, fils aîné de l'Église, ne pouvait, pas plus que son ministre, détacher le sort de son empire de celui de l'Église et de la grandeur romaine.

Dans l'ouvrage consacré à la *Méthode pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église* (remarquer l'expression par laquelle sont désignés les réformés), Richelieu poursuit, d'une volonté passionnée, cette grande œuvre qui avait été parmi celles dont il confia l'achèvement à son successeur, n'ayant pu les réaliser lui-même, à savoir la reconstitution d'une chrétienté pacifiée par la réunion des deux cultes qui subsistaient en Europe et dans le corps du Royaume (4).

(1) Cité par Bayle; article *Desmarets*, tome III, page 550.

(2) Chez Sébastien Cramoisy, 1651, in-4°, 1657.

(3) Chez Antoine Vitré, in-4°, 1646. De magnifiques éditions in-folio ont été publiées par ordre du cardinal Mazarin.

(4) La préface, imprimée après la mort de Richelieu, nous met en présence de ce labeur théologique dont le cardinal ne se détacha jamais : « Les emplois qu'il eut dans le gouvernement de l'État semblaient devoir arrêter le cours de ses études, et particulièrement de celles qui regardent la controverse dans la religion, si éloignée en apparence des pensées et des méditations d'un politique... Ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher savent qu'il a laissé plusieurs autres ouvrages; mais ils savent aussi qu'il n'y en a point sur lequel il ait travaillé avec tant d'ardeur que sur celui-ci. Il le regardait comme le fruit de toutes ses veilles et de toutes ses études. Quelques longs voyages qu'il entreprit, il ne le perdait jamais de vue. C'était de tous ses biens celui

Nous voilà donc, d'abord, en présence de cette œuvre théologique qui doit aider à la réalisation d'un dessein que le cardinal n'a pu conduire à bonne fin. L'histoire religieuse ne l'a pas laissé tomber dans l'oubli. On lui reconnaît un intérêt exceptionnel, en raison de sa gravité, de son heureuse logique, de son incontestable loyauté.

Certains traits caractérisent l'ouvrage : un parti pris manifeste de se dégager du fatras scolastique où s'étaient embourbés les controversistes antérieurs; se conformant au nouveau mouvement intellectuel, l'auteur, en bon contemporain de Descartes, tourne le dos à l'argumentation livresque pour faire appel au sens commun et à la raison. Il se rapproche, en cela, de la position prise par les polémistes de la Réforme qui entendaient ne tenir compte, pour soutenir leur cause, que des textes authentiques et contrôlés des saintes Écritures, l'Ancien et le Nouveau Testament. Quand le cardinal invoque les Pères, c'est à titre de témoins historiques, et non comme maîtres de la doctrine. La controverse, sous la plume de l'homme d'État, s'est humanisée en quelque sorte et sa « méthode » est toute de bonne volonté, de prudence, de tolérance.

Si l'on remarque une certaine préoccupation politique demeurant, en quelque sorte, dans les dessous de l'exposé, on n'en est pas moins frappé de voir le vainqueur de La Rochelle se montrer à la fois si souple, si retenu, si soucieux de parer aux complications dangereuses qui pourraient résulter d'une rigidité excessive. On dirait que la robe rouge se détourne, par une haute et sage prévision, des voies qui conduiront un jour le roi Louis XIV à la révocation de l'Édit de Nantes (1).

qu'il estimait davantage et dont la perte, comme il le disait lui-même, lui eût été le plus sensible... Depuis sa maladie à Narbonne, il ne souhaitait la liberté de son bras que pour lui pouvoir donner la dernière perfection; et le soin de le mettre au jour fut l'une des choses qu'il recommanda le plus particulièrement et le plus expressément avant sa mort. »

(1) Il convient de s'expliquer, une fois pour toutes, sur un certain genre d'argumentation un peu jeune, qui consiste à nier l'attribution au cardinal des œuvres qui lui appartiennent, le *Testament politique*, les *Mémoires*, les ouvrages théologiques, sous le prétexte qu'on ne rencontre pas son écriture sur les manuscrits conservés dans les dépôts publics. Richelieu dictait la plupart du temps. En outre, il faisait travailler ses collaborateurs et ses secrétaires à des dossiers ou « mémoires » qu'il inspirait, à des rédactions qu'il revisait et qu'il corrigeait, le cas échéant, de vive voix ou au moyen de

Quelques courtes indications permettront d'apprécier l'intérêt d'un ouvrage qui, — un peu massif, à la manière du temps, — n'en prend pas moins une figure à part dans l'amas des discussions où s'épuisait la prolixité des théologiens antérieurs et même contemporains.

D'abord une sorte d'avertissement permet d'apprécier la manière supérieure dont le sujet va être traité : « Si j'emploie en cet ouvrage, déclare l'auteur, le témoignage des Pères, on ne le trouvera pas étrange, puisque... je m'en servirai seulement pour confirmer les vérités qui se trouvent établies par les sens et par la lumière naturelle. » (Page 8.) La méthode de discussion étant ainsi déclarée, le prélat ministre prend acte avec autorité de la situation politique nouvelle créée par la chute de La Rochelle et par la déclaration des pasteurs de Charenton, à savoir, « en termes exprès », que « tous les sujets doivent obéissance à leur souverain en ce qui n'est pas contraire à leur salut ». Ainsi se trouve close, par une sorte de tolérance bienveillante et réciproque, l'ère des divisions religieuses qui ont ensanglanté la France. L'ordre et la concorde doivent régner désormais entre tous les Français.

Entrant dans le débat proprement dit, l'auteur se réfère à la pensée initiale des chefs de la Réforme déclarant, avec une insistance réitérée, qu'ils ont entendu fonder une Église. Sinon, — ils l'ont reconnu eux-mêmes, — détruisant sans reconstruire, ils auraient aboli le Christianisme; ils ont reconnu, « non moins expressément », que « hors de l'Église de Jésus-Christ, il n'y a point de salut »; ils ont proclamé, enfin, que « cette Église doit être visible » puisque, invisible, elle serait réduite à l'état de secte obscure et sans prosélytisme efficace. Ceci dit, une religion, une Église doit avoir une croyance; mais cette croyance doit être *une*, sous peine de n'aboutir qu'à un absurde particularisme.

certains signes bien connus de tous ceux qui ont manié cette immense masse de documents authentiques qui viennent de son cabinet. C'est, en vérité, n'avoir aucune idée de la façon dont se traitent les grandes affaires que d'exiger la main du chef pour reconnaître la valeur réelle et historique des pages provenant d'un homme d'État qui a assumé la conduite d'un empire, la publicité de sa politique et la défense de sa mémoire. Sans entrer ici dans une polémique qui occuperait un ou plusieurs volumes, qu'il suffise de dire que des recherches sérieuses et prolongées pendant plus d'un demi-siècle ont autorisé certaines attributions qui n'ont été contestées, d'ailleurs, par aucune sérieuse compétence.

Ces raisonnements s'enchainent et ils conduisent, finalement, à évoquer la parole de l'Apôtre : « qu'il ne peut y avoir de foi sans la prédication »; la prédication étant, en effet, le seul véhicule de la foi et ne pouvant émaner elle-même que d'une autorité reconnue et de ministres qualifiés; le tout supposant donc une Église hiérarchisée et réalisant la parole sacrée d'être « la colonne et le firmament de la vérité ».

Ici, intervient l'argument maître sur lequel va reposer la démonstration destinée à entraîner la conviction des « séparés » : à savoir, l'*antiquité* unique de la vraie Église : « La vraie Église ayant seize cents ans d'antiquité et ayant, dès son commencement, porté le nom d'Église de Jésus-Christ, il est indubitable que toute société chrétienne qui n'est pas de cette antiquité doit se défier de la bonté de son origine et travailler sérieusement à s'éclairer sur ce sujet. » Si la Réforme se donne comme ayant vécu cachée et ignorée, elle n'était pas *visible*, et, en se séparant après tant de siècles, elle a, bien imprudemment, détruit l'unité; d'autre part si sa doctrine n'est pas unifiée et enseignée par des autorités qualifiées, comment peut-elle se réclamer de la consécration indispensable à l'Église du Christ, — la foi dans la charité créant la *communio des fidèles*?

Les ministres réformés s'efforcent d'échapper à l'argumentation tirée de l'antiquité et de l'unité en se réclamant de la qualité de la doctrine. Puisque la doctrine s'était altérée dans les idées et dans la pratique, il était nécessaire, disent-ils, qu'elle fût corrigée, restaurée, rétablie. Mais le cardinal, avec une grande force : « Qui donc a qualité pour dicter la vraie doctrine? » Confier cette tâche, qui intéresse le sort de l'humanité entière, à chaque conscience individuelle? Mais c'est, précisément, déchaîner la discorde, l'intempérance, l'orgueil. Plus de prédication, plus d'enseignement, plus de suite, plus d'égards pour les grandeurs intellectuelles et morales reconnues, la sagesse, la tradition : « La vraie Église visible ne peut être divisée ni en la profession de foi, ni en la communion de ses sacrements, puisqu'elle doit être essentiellement unie et en la profession de foi, et en la communion des sacrements. » (Page 17.)

Ces principes, nécessaires à une Église constituée, ont-ils été

respectés par la Réforme? Voyons les faits : « Luther estime que les paroles de la Cène signifient qu'il faut prendre le corps et le sang de Jésus-Christ par la bouche du corps, et il croit si absolument que cette vérité ainsi entendue est nécessaire au salut, qu'il déclare coupables de la damnation ceux qui ne la croiront pas. Les calvinistes disent et croient exactement le contraire. Et, par conséquent, les calvinistes et les luthériens, qui ne font qu'une même Église, comme le prétendent les calvinistes, sont manifestement divisés en ce point nécessaire au salut, selon le jugement des luthériens qui font partie de cette Église. » (Page 183.)

Et, partout, quels abus, quelle confusion, suites de la réforme! Les Églises particulières de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Hollande, d'Allemagne, de Danemark et de Suède font une Église universelle dans le sentiment des calvinistes : or, les synodes nationaux en Suède, en Danemark, rejettent cette union. Les Églises belgiques sont si étrangement divisées entre elles que les gomaristes montrent ouvertement que les arminiens sont séparés de la communion belge; et les arminiens reprochent le même aux gomaristes. L'Église anglaise n'est pas mieux unie; les protestants accusent les puritains; les puritains accusent les protestants d'idolâtrie, etc... (Page 187.)

Donc, sur ces points d'une si grande importance, une conclusion s'impose : « Nos adversaires étant si manifestement divisés en matière de foi qu'ils ne sauroient le nier, soit que leurs divisions soient fondamentales, soit qu'elles ne le soient pas, et les catholiques étant si parfaitement unis sur tous les points de leur créance que tout le monde en demeure d'accord, celui qui saura comment l'Écriture, les Conciles et les Pères parlent de l'unité de l'Église, l'appelant un corps, une épouse, un troupeau, comment pourra-t-il ne préférer pas la communion des catholiques à la communion des adversaires? » (Page 189.)

L'exposé se poursuit par l'examen des *points fondamentaux* qui séparent les deux doctrines, et ensuite par une sommaire révision des *points non fondamentaux* : « On peut bien dire avec raison, explique Richelieu, qu'il y a des points de foi plus importants les uns que les autres en tant qu'il y en a quelques-uns dont

les autres dépendent absolument. Tels sont les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, desquels tous les autres qui concernent notre salut sont des suites et des dépendances. Mais on ne peut dire qu'il y en ait de nécessaires et de non nécessaires, puisqu'on est aussi bien obligé à croire les uns que les autres, lorsqu'ils sont proposés par l'Église. » (Page 322.) Le volume finit avec le chapitre XVI, qui traite de la défense de lire la Bible en langue vulgaire sans permission : « Nous n'arrachons pas des mains de l'Épouse (du Christ) le contrat de son mariage, observe Richelieu; mais plutôt nous voulons que les âmes simples en reçoivent l'explication de la bouche de l'Épouse, qui est la fidèle gardienne et l'interprète infallible des divins oracles et des divins mystères. » (Page 677.) Ici, le livre s'arrête, inachevé. Une note finale des éditeurs explique : « L'auteur avait le dessein de traiter encore neuf points de controverse en autant de chapitres, si la mort ne l'eût prévenu pour le malheur de l'Église et de la patrie... »

On le sait, d'ailleurs, le but que se proposait le cardinal, à savoir la réunion pacifique des deux parties de la chrétienté française n'a pas été atteint; du moins, sa pensée profonde a-t-elle été inscrite à diverses reprises dans cet ouvrage comme dans ses actes. Dès le début, l'auteur, s'excusant d'avoir abordé un sujet si difficile, si délicat, se tourne vers le public des ministres et des réformés auquel il s'adresse : « Rien de ce qui dépend de nous, écrit-il, ne peut plus contribuer à la conversion des hommes à la foi qu'une droiture en nos mœurs. L'amour que Dieu a pour les âmes est si grand qu'il donnera sans doute cette sainte lumière à ceux qui répondront à ses inspirations avec fidélité. Je conjure, en cette considération, et ceux qui marchent dans les voies de Notre Seigneur Jésus-Christ et ceux qui en étant sortis ont besoin d'être redressés, de se rendre de plus en plus soigneux de ne transgresser pas la loi qui leur est commune. Ce soin chrétien et religieux, inspiré du Ciel, servira aux uns pour être confirmés dans le bon chemin où ils sont, et aux autres pour leur en ouvrir l'entrée. » (Page 5.)

La loi qui leur est commune..., leur en ouvrir l'entrée... Ces paroles, si sages, si mesurées, mettent le prélat, qui les a inscrites en son

livre, au plus haut rang parmi les grands esprits du XVII^e siècle. Ce ministre, cet homme d'État est un chrétien, — un chrétien qui a une juste conscience des hautes destinées de la France et du genre humain. D'un tel homme, les actes sont d'accord avec les paroles.

L'une des grandes pensées de Richelieu ministre avait été, certainement, de réaliser, en fait, cette union entre les deux religions qu'il avait préparée dans ses écrits. Ses intentions, à ce sujet, nées des premières impressions de sa vie publique dans son diocèse de Luçon, s'étaient affirmées en raison de certains indices qui paraissaient favorables, surtout, le retour à l'Église catholique de personnages considérables : tout d'abord, la conversion du roi Henri qui avait sauvé le Royaume et la dynastie, puis certaines autres conversions éclatantes, celle du connétable de Lesdiguières, celle des Créquy, le ralliement des La Force, le retournement des Condé qui, après avoir commandé les armées protestantes durant les guerres de religion, avaient, en la personne de Henri II, pris la tête du parti catholique. Dans l'ouest, où l'enfance de Richelieu avait assisté aux plus atroces déchirements, l'habitude de la vie journalière avait fini par rapprocher les sentiments en apaisant les cœurs. Par-dessus tout, la lutte contre l'Espagne réunissait les Français dans une même campagne patriotique pour l'indépendance nationale.

Au dehors, Henri IV s'était rapproché des protestants de Hollande et il n'avait pas été sans rechercher l'alliance de la reine Élisabeth. Le premier acte du cardinal redevenu ministre, le mariage d'Angleterre, inspiré par un calcul diplomatique, se prêtait, par le rapprochement des deux Couronnes, à une tolérance réciproque. On inaugurerait ainsi ces contacts avec l'Angleterre protestante dont les alternatives devaient prendre un si étrange développement au cours du XVII^e siècle.

Mais, comme on le sait, la politique d'union religieuse avait rencontré l'opposition la plus ardente de la part des pasteurs protestants, les « dévoués », ceux que leurs adversaires appelaient « les fronts d'airain ». Le synode de Dordrecht, les conciles des réformés français dans les premières années du siècle, les publica-

tions même émanant des plus modérés, comme le *Mystère d'iniquité* publié par Duplessis-Mornay, avaient entretenu dans les masses séparées la volonté énergique du grand refus.

Durant la régence de Marie de Médicis, le parti, en tant que force militaire, tenait encore La Rochelle, le Béarn, les Cévennes, une grande partie du Languedoc et de l'Ouest. Il avait fomenté les audacieuses entreprises des Soubise et des Rohan, soulevé l'opinion contre le système catholique des « mariages espagnols ». Le débat politique et militaire avait été tranché, il est vrai, par la prise de La Rochelle et par la décision notoire du cardinal de reprendre, au dehors, la politique de Henri IV ; à son tour, il s'était rapproché des puissances du Nord, des insurgés hollandais et des princes allemands, adversaires de la maison d'Autriche. De là, une raison immédiate, pour lui, de ménager de nouveau les protestants à l'intérieur et de les regrouper autour du front national et royal.

Ainsi, par une évolution insensible, le cardinal en était venu à chercher l'union intérieure sans faire acception des divergences religieuses. Il n'ignorait pas, tant s'en faut, la fermeté et l'aigreur de l'opposition réformée ; mais, c'est pourquoi, justement, on le voit procéder avec la plus grande souplesse et prudence. Le pis eût été, en effet, qu'une fausse manœuvre rouvrit les anciennes blessures.

Ainsi s'explique le secret dont il enveloppait ses démarches et qui laisse planer une sorte de doute sur ce qu'il voulut faire et put faire. De là, aussi, cette sage *Méthode* exposée dans son ouvrage, qui, d'ailleurs, ne fut ni publié ni même achevé de son vivant.

On peut penser que le cardinal ministre se réservait d'agir avec plus d'activité et d'autorité, lorsque l'affaire principale, à savoir l'abaissement de la Maison d'Espagne, eût été un fait accompli. Il considérait que la fin de la lutte était proche ; et Rocroi, en effet, allait décider bientôt. On peut conclure que la réalisation de l'union était l'une des tâches qu'il transmettait à son successeur.

Richelieu n'avait pu qu'aplanir le terrain par quelques mesures préparatoires ; c'est ainsi qu'il avait pris soin d'empêcher les con-

férences entre controversistes dont avait tant abusé le siècle précédent (1). Il s'était aussi appliqué à s'assurer les concours des hommes, des intérêts et des bonnes volontés.

Benoît dit, dans son *Histoire de l'Édit de Nantes* : « Il y a des mémoires qui font monter à quatre-vingts le nombre des ministres déjà gagnés au projet de Richelieu. »

Reportons-nous aussi au témoignage de Tallemant, qui vivait en plein dans les milieux intéressés : « Par ambition, le cardinal voulait accommoder les religions, et méditait cela de longue main. Il avait déjà corrompu quelques ministres en Languedoc; ceux qui étaient mariés, avec de l'argent, et ceux qui ne l'étaient pas, en leur promettant des bénéfices... En Languedoc, le cardinal envoya quérir un des ministres de Montpellier appelé Le Faucheur, natif de Genève. Il le voulait gagner à cause de sa réputation; il lui envoya dix mille francs. Ce bonhomme fut fort surpris : « Hé! pourquoi m'envoyer cela? dit-il à celui qui le lui apportait. — M. le Cardinal, dit cet homme, vous prie de prendre cette somme comme un bienfait du Roi. » Le Faucheur n'y voulut point entendre... Un de ses confrères, nommé Mestrezat, rapporta dix mille écus aux héritiers d'un homme qui les lui avait donnés en dépôt (à l'instigation du Père Joseph) sans qu'eux ni qui que ce soit au monde en sût rien (2). »

Richard Simon constate, à son tour, « que le cardinal de Richelieu employa une bonne partie de ses soins à faire rentrer dans l'Église les protestants de France et que, s'il ne fût pas mort, il y a longtemps qu'il n'y aurait plus de huguenots dans le Royaume ».

Les noms des hommes qui ont été signalés comme employés par lui à ce travail secret sont, du côté protestant, ceux de La Milletière, de du Ferrier, d'Amyraut, de Ferry de Metz; du côté catholique, ceux du Père Véron, du Père du Laurens, de Camus, évêque de Belley, qui écrit : *l'Avoisinement des protestants et de l'Église romaine*.

(1) Voir la lettre que le cardinal écrit de Pézenas à M. de Rancé, le 30 juillet 1629 dans la correspondance publiée par Avenel, tome III, page 394, et les commentaires du Père Henry Fouquieray dans *Histoire de la Compagnie de Jésus*, tome IV, page 264.

(2) *Historiettes*, édit. Techener, tome I^{er}, page 417.

Les choses ne paraissent pas s'être précisées davantage (1).

Mazarin n'avait pas l'esprit tourné vers les questions religieuses; il fut loin d'attacher à cette affaire la même importance que son prédécesseur. Il avait pour système de ne pas remuer l'eau qui dort. Il laissa « le petit troupeau brouter les mauvaises herbes à son aise ».

Quand Louis XIV eut pris en main les affaires, vers 1665, — sans doute, après quelque pression exercée par la Régente, l'espagnole Anne d'Autriche, — les dispositions changèrent. Les esprits s'étant tournés, dans le monde catholique, exactement à l'opposé de la prudente pensée des deux cardinaux, les ardents commencèrent à faire appel au pouvoir séculier. La royauté absolue s'engagea dès lors dans la voie qui devait conduire à la Révocation de l'Édit de Nantes.

La perfection du chrétien.

Examen de conscience du cardinal de Richelieu.

Les écrivains de l'histoire religieuse et ceux de l'histoire de France n'ont peut-être pas donné toute l'attention qu'il mérite à ce deuxième ouvrage auquel Richelieu travailla dans les dernières années de sa vie et qui, d'ailleurs, n'a été publié, comme l'autre, qu'après sa mort : *De la Perfection du Chrétien*.

Pourtant certaines lignes de la préface et un motif typographique, plusieurs fois répété dans le corps de l'ouvrage, étaient de nature à attirer la plus sérieuse attention. On lit dans l'avant-propos : « Cet ouvrage fut commencé pendant le siège de Corbie et mis en l'état où il est pendant celui de Hesdin; et ainsi cet ouvrage a été conçu et enfanté durant les plus grands orages de la guerre. » Quant à l'image, elle est reproduite en cul-de-lampe au bas de plusieurs chapitres : elle représente une roue bloquée par trois cales qui l'empêchent de tourner et elle est accompagnée de la devise : *Non commovebitur* : « Elle restera immuable! »

(1) Cf. Lettre de Guy Patin du 14 mars 1670. — *Dictionnaire de Bayle*, aux articles Ferry, Admiraut; surtout, les textes cités par Rebelliau : *Bossuet historien du Protestantisme*, pages 9 et suivantes. — Haag, *la France protestante*, aux noms indiqués, etc.

Assurément, l'image et la devise s'appliquent à l'Église, étant donné le sujet du livre, et elles visent l'invariabilité de la doctrine catholique. Quant à l'époque de la rédaction « entre le siège de Corbie et le siège de Hesdin », c'est-à-dire de 1636 à 1639, elle répond, — toujours en ce qui concerne spécialement la religion, — au temps où la querelle janséniste venait de se déclarer. En 1633 l'abbé de Saint-Cyran, Duvergier de Hauranne avait publié son livre (1) sous le pseudonyme d'*Aurelius* et dirigeait Port-Royal, avec le concours enthousiaste de la puissante famille des Arnauld.

Ce grand débat va, comme on le sait, troubler les esprits pendant plus d'un siècle, avec des suites sur toute l'histoire de France; jetant l'Église dans le danger d'hérésie, il ébranle la stabilité morale et même l'union nationale; et cela à l'heure où les troupes espagnoles, ayant forcé la frontière, assiègent les places des Flandres et de la Picardie et sont en marche sur Paris : l'année de Corbie!... Songeons à ce que fut, pour notre génération, l'année de Charleroi! Tel est le mal auquel la France s'est exposée tant de fois : à la veille des plus grands périls, elle se divise!

Dans une telle situation, Richelieu agit selon sa manière : la manière forte (2). Il fait arrêter Saint-Cyran et l'emprisonne à Vincennes, en attendant que l'information soit mise aux mains d'un homme sûr, Laubardemont (3). Sur cette mesure Richelieu s'explique, au moment même, en ces termes : il dit à son maître de la Chambre (Hardouin de Péréfixe, futur archevêque de Paris), qui le répéta depuis à plusieurs, « qu'on venait d'arrêter par ordre du Roi un homme qui commençait à se rendre célèbre par l'opinion de sa vertu et de sa capacité et de la profession qu'il faisait d'une sévérité de sentiments et d'une austérité de mœurs devenue recommandable auprès de la plupart des gens de bien, qui en feraient peut-être du bruit; mais il ajouta qu'on ne l'avait arrêté que pour

(1) Première édition : *Vindiciae Facultatis Parisiensis*, auctore Petro Aurelio, Parisiis apud Carolum Moretum. M DC XXXIII, in-4°.

(2) Voir P. Rapin, *Histoire du Jansénisme*, édit. Gaume, page 374.

(3) C'est le lieu de rappeler l'une des maximes politiques du cardinal : « En affaires d'État, il n'est pas comme des autres : aux unes, il faut commencer par l'éclaircissement du droit; aux autres par l'exécution et possession. » *Maximes d'État*, n° LXXX, page 770. — Sur toute la procédure de l'affaire et sur le rôle de Laubardemont, voir les *Mémoires* de Molé, tome III, page 40.

l'amour qu'il avait de la nouveauté (*non commovebitur*) et pour la liberté qu'il se donnait de dogmatiser d'une manière à imposer au public et à scandaliser la vertu; assurant qu'on aurait remédié à bien des malheurs et à bien des désordres dans toute l'Europe, au siècle passé, si l'on avait emprisonné Luther et Calvin dès qu'ils parurent, comme l'on avait fait de l'abbé de Saint-Cyran que le Roi venait de mettre en prison au château de Vincennes (1). »

Après avoir procédé à « l'exécution », Richelieu écrit ce livre, qui est, au fond, un examen de conscience et une justification théologique et chrétienne de la décision prise par l'homme d'État.

Voyons donc comment les choses se présentent à l'esprit du cardinal lui-même. Sa naissance, sa jeunesse, ses souvenirs remontaient au temps où l'Église romaine venait d'achever la grande œuvre de la Contre-Réforme en publiant les décisions prises au concile de Trente (2). Par ces décisions, les doctrines de la Réforme avaient été réfutées, écartées; l'Église catholique avait été rétablie dans sa confiance, dans sa force, dans cette immutabilité que lui avait promise le Christ. Mais, pour obtenir l'accord et la paix religieuse, les Pères avaient dû se résigner à de sages concessions, à certaines imprécisions, à des silences réfléchis. Les mystères sont du domaine de la foi, et les Pères s'étaient confiés à l'élan de la foi. Trop d'explications s'embrouillent et embrouillent.

Par exemple, on n'avait pas poussé à fond les précisions relatives au libre-arbitre, à la prédestination, à la grâce; on n'avait pas tranché la difficulté relative à la constitution de l'Église, à savoir, si cette constitution est absolument monarchique ou, en une certaine sorte, aristocratique (c'est-à-dire épiscopale et conciliaire); on avait laissé pratiquement dans le vague la question de l'autorité revendiquée, par certains théologiens, pour le Pape sur les pouvoirs temporels, enfin, en rendant aux œuvres la valeur salvatrice que leur refusait la Réforme, on avait développé grandement la propa-

(1) P. Rapin, *Histoire du Jansénisme*, page 374.

(2) Voir, sur l'ensemble de ce grand fait historique : Gabriel Hanotaux, *Études historiques sur les XVI^e et XVII^e siècles en France : La contre-révolution religieuse au XVI^e siècle*, pages 88 et suiv. — Abbé Dassance, *Le Saint Concile de Trente*. Traduction et commentaires avec la controverse de Bossuet avec Leibnitz sur l'autorité de ce concile, 1842, vol. in-8°.

gande et encouragé la fondation d'un ordre religieux militant, — qui s'appelait lui-même une « compagnie », — l'ordre des Jésuites : fortement discipliné et se mêlant au monde laïc, il allait offrir à celui-ci, par une méthode plus assouplie et plus humaine, l'espoir du salut dans une moindre sévérité. Le religieux sortait de son couvent, se mêlait à l'activité publique, dirigeait la conscience des princes et des foules; l'idéal chrétien était mis à la portée de tous; le sacrement de la Pénitence s'atténuait de *contrition* en *attrition*; l'étreinte de l'Église et du fidèle se resserrait par l'accès plus fréquent et plus facile à l'Eucharistie.

Inutile de dire que ces procédures et ces mœurs nouvelles suscitaient la polémique et la controverse. Car enfin il faut bien donner pâture à l'esprit de dispute que Dieu a laissé aux hommes, — même aux théologiens, puisque, selon la parole de Salomon : « Dieu a fait toutes choses bonnes en leur temps et a livré le monde à la dispute, sans que l'homme cependant puisse connaître l'œuvre que Dieu a faite depuis le commencement jusqu'à la fin. »

Les théologiens donc se disputaient sur ces questions peu abordables au raisonnement; ils s'étaient partagés en deux camps. D'une part, un groupe de docteurs s'attachaient à démontrer qu'il y avait eu des fléchissements fâcheux, qu'on n'avait pas assez fortement résisté aux glissements de la facilité, que l'Église devait se ressaisir, se resserrer par une exigence plus rigide, une observance plus stricte, fallût-il laisser hors de l'espoir du salut certaines parties de l'humanité parmi lesquelles Dieu n'avait pas choisi ses élus. D'autres docteurs se fiaient à la bonté et à la miséricorde divines, se référaient au sacrifice du Fils crucifié pour que ses bras restassent largement ouverts au pécheur croyant et repentant.

Dans ce débat, qui va torturer les âmes pieuses pendant de longues années, Richelieu, que sa belle intelligence et sa clairvoyance avertissent du péril, cherche un juste équilibre; il s'applique à tracer les voies abordables par lesquelles le fidèle atteindra ce que l'Église considère comme « la perfection du chrétien ». C'est donc au chrétien qu'il s'adresse cette fois, non au séparé ou au libertin.

Cette perfection n'est pas inaccessible, si l'on écarte les contro-

verses dangereuses, interdites d'ailleurs par la bulle *De Auxiliis*. Une bonne conduite, la surveillance des passions, une saine raison, guidées et soutenues par une foi sincère, permettront d'y atteindre. N'exagérons ni la tolérance, ni la sévérité. Janséniste aux Jésuites, jésuite aux jansénistes, l'ouvrage est d'un homme sage, d'un prêtre conscient de son devoir, d'un homme public maître de soi-même et des autres, certes influencé par la politique dans le désir de bloquer un grand péril à sa naissance et de parer, dès l'origine, aux plaies sociales et morales qui résulteraient de telles discordes, si on les laissait se développer.

Les plaies se rouvrirent, comme l'on sait, une fois le cardinal disparu, et atteignirent un excès du mal qui diminua la grandeur de ce grand XVII^e siècle.

Feuilletons donc le livre : il s'attarde encore au langage technique de la scolastique; mais l'on y voit aussi s'affirmer la clarté nouvelle de l'esprit français et le progrès de la langue vers la netteté et la simplicité.

Dès l'avant-propos, une vue générale, une lumière projetée sur l'ensemble du débat, non sans quelque reflet de fraîcheur à la saint François de Sales : « Comme les enfants apprennent à marcher avant de pouvoir courir et sont nourris de lait en attendant que leur estomac soit capable de digérer les viandes solides, de même il faut, en s'accommodant à l'infirmité de l'homme, le faire entrer dans les voies de la perfection par la considération de son propre intérêt afin de l'y faire, après, marcher à grands pas sans autre motif que celui de la gloire de Dieu, laquelle seule peut le faire parvenir au bout de la carrière. »

Le prélat gentilhomme, qui a charge d'âmes et d'empire, donne la note de son enseignement dès l'intitulé de son premier chapitre : *Que les chrétiens doivent avoir soin de leur salut rien que par la considération de la dignité de leurs âmes*. La dignité... Tout de suite, le ton s'élève : le drame qui s'engage est un drame de Corneille, dont l'objet est l'honneur.

Ces prémisses posées, la discussion. En indiquant seulement les solutions apportées aux questions les plus difficiles et qui divisent le plus les esprits, on s'acheminera de point en point, de sommet

en sommet, vers la conclusion magistrale du livre, sur laquelle le ministre théologien, puissant et solitaire, épuisera ses dernières forces et finalement s'abattra.

Les tourments de l'enfer sont l'objet des premières pages. L'horreur des peines éternelles, les terreurs dont le génie sinistre du moyen âge avait menacé la survie du pécheur présentent au chrétien l'une des deux destinées entre lesquelles sa volonté doit se prononcer. Et, d'autre part, la récompense du salut, assurée à la *perfection du chrétien* et réservée à ceux que la vie illuminative a mis en une communication constante avec Dieu : « N'être qu'un avec Dieu par la conformité de volonté, voulant tout ce qu'il veut, ne voulant rien autre chose. »

Entre les deux, il faut choisir. « La vie du chrétien doit donc être un perpétuel combat, une continuelle action éloignée de toute oisiveté, qui est la vraie source des vices (voilà le grand laborieux!) ; une sollicitude qui ne soit jamais interrompue et qui sans cesse travaille à affirmer en lui l'empire de la raison (voilà le contemporain de Descartes!) et à détruire celui des passions, introduit en nous par le dérèglement d'Adam. » (Voilà le chrétien, le simple chrétien!)

Aimer Dieu!... Mais, c'est une affaire de volonté. (Quelle lumière sur l'âme toujours tendue de cet homme froid!) « Il est à remarquer, en ce lieu, qu'il se trouve beaucoup d'esprits qui ne pensent pas aimer Dieu, s'ils ne sont touchés d'une passion sensible et si leur affection n'a de racines dans les sens. Mais ils se trompent : *le siège de l'amour est en la volonté* (1). Ceux-là aiment Dieu qui veulent ce qu'il veut; si leurs sens s'y accordent, à la bonne heure; et s'ils ne le font pas, l'amour en est plus parfait, l'union de la volonté paraissant d'autant plus forte qu'elle surmonte les contradictions des sens. » (Page 61.)

Mais Dieu, comment accorde-t-il à l'homme cette récompense admirable, la volonté d'amour? Cela dépend de l'homme encore : « Une âme sans péché est habitée par Dieu. » Et c'est avec une véritable éloquence que le prélat écrivain expose cet ineffable mystère : « Sera-t-il possible de se représenter que Dieu n'a créé l'homme

(1) Cette vue est exactement celle de saint François de Sales dans la première ligne de son *Traité de l'Amour de Dieu*, publié en 1622.

que pour s'établir une demeure dans son âme; qu'il n'a pris sa nature même (le Christ) que pour s'apprivoiser avec lui et se faciliter l'entrée de son cœur; que lorsqu'il n'est pas reçu dans ce temple fait de sa propre main pour ses délices, il est, continuellement, frappant à la porte afin qu'elle lui soit ouverte; sera-t-il possible d'entrer dans ces considérations sans que nos cœurs, vivement touchés de la douleur de nos péchés, lui soient ouverts par notre amour?» (Page 73.)

Mais par la fatalité du libre arbitre humain, par le détestable choix du péché, l'âme s'est fermée à cet amour pour Dieu, à cet amour de Dieu? Eh bien! non. Dieu, dans sa miséricorde infinie, a envoyé son Fils et celui-ci a apporté la rédemption par son propre sacrifice et par les sacrements.

Et nous voilà en présence des termes mêmes de la grande querelle des controversistes! Comment la grâce divine interviendra-t-elle pour arracher l'homme au péché et pour récompenser sa repentance? Comment la prescience divine aura-t-elle laissé planer son pardon sur la liberté humaine? Mystère insondable, mais qu'il faut accepter : le libre arbitre est inclus dans la prédestination. « Le sacrement de la Pénitence est la préparation de l'Eucharistie. La présence de Dieu dans l'âme du pécheur est de nouveau assurée. Dieu a dressé lui-même l'échelle qui relie l'homme jusqu'à lui. Elle repose sur le Calvaire. »

Et nous voici, précisément, au point crucial du débat entre les deux systèmes : les bras ouverts ou les bras étroits! Difficulté qui est le nœud de la discussion et sur laquelle les partisans, de part et d'autre, reviendront à satiété : la Pénitence avec l'Eucharistie seront-elles accordées au pécheur suppliant sur un principe de pitié ou sur un principe de sévérité? Suffira-t-il d'une repentance entière et sincère sans plus, c'est-à-dire l'*attrition*? Exigera-t-on une repentance totale et sans retour, c'est-à-dire la *contrition*? Sur ces nuances de la pensée ou, si l'on veut, sur ces formes graduées de la prescription s'engage la querelle qui va diviser le siècle.

Et c'est ici que Richelieu, — on le lui a trop souvent reproché (1),

(1) Voir les vivacités de l'invective janséniste, qui ont tant contribué à l'injuste légende de Richelieu, dans *Journal d'Hermant*, tome premier.

— se prononce pour la solution la plus douce, une sorte de latitudinarisme : « l'attrition, qui tenant le milieu entre la très parfaite et l'inutile, est celle qui est nécessaire, et qui peut suffire pour obtenir la rémission du péché au sacrement de Pénitence. » (Page 81.)

Les adversaires ont bien compris qu'une déclaration si formelle décidait de tout; et c'est sur ce point que, du fond de sa prison, Saint-Cyran, quand il plaide lui-même sa propre cause auprès de Chavigny ou auprès de Lescot, envoyés près de lui pour le faire fléchir, s'acharne à discuter et même, s'il faiblit quelque peu, à équivoquer.

En effet, la confession humanisée rend accessible la fréquente participation aux sacrements, et voilà tout le système d'Aurelius et d'Augustinus (c'est-à-dire de Saint-Cyran et de Jansénius) en déroute! Richelieu, avec sa double autorité d'évêque et de ministre, s'est prononcé. Le fameux complot (*novus ordo*) sur la doctrine et les mœurs, imaginé par les deux hommes, et caressé par eux durant toute leur vie, le *Pilmot*, n'aboutit qu'à un trouble profond jeté dans quelques esprits et à beaucoup de littérature.

Richelieu, abordant de front le point à la fois pratique et douloureux de la querelle, intitule le chapitre capital de son livre : *Il faut se confesser souvent, même si l'on n'est coupable que de péchés véniels*, c'est-à-dire même si l'on n'est pas des saints; et, finalement, il déclare toute sa pensée dans son chapitre XIX, page 149 : *De l'utilité de la fréquente communion*. Il répond ainsi, d'avance, au fameux livre qu'Antoine Arnauld ne publiera qu'après la mort du cardinal : *La Tradition de l'Église sur le sujet de la Pénitence et de la Communion*.

Donc, de l'avis du cardinal théologien : fréquente confession, fréquente communion, contacts fréquents avec le prêtre, voie plus ouverte et plus large vers le salut, la religion plus abordable à tous, les porteurs de la parole divine multipliés, des ordres religieux actifs, entreprenants, ayant à tâche la renaissance catholique, poussant aux œuvres, à la pratique des vertus. Les docteurs rigides et se disant inspirés n'ont qu'à se cantonner dans leur couvent. Les Jésuites ont partie gagnée.

Pas tout à fait!... La prudence de l'évêque ministre et son sens



Frontispice du
Traité pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Eglise

profond de l'ordre social reconstitué ne se laissent pas entraîner dans la campagne des réguliers contre les séculiers; il demeure un épiscopaliste, un gallican. On l'a bien vu dans l'affaire de l'*Admonitio* et de *Sanctarellus* (1). S'il a, comme nous l'avons dit, ménagé les Jésuites contre les passions parlementaires et sorbonnards, par crainte de certaines violences dont on les croit capables, il ne s'est pas soumis à leurs exigences, à leurs vivacités polémiques, à leurs ambitions temporelles. S'il n'aime pas Saint-Cyran (nous dirons pourquoi), il n'aime pas, mais pas du tout, le Père Garasse. Il entend que la société civile reste laïque et héréditaire, que la France garde son indépendance politique et diplomatique, — sinon dogmatique, — même à l'égard de Rome et de l'Espagne. Il ne désire pas que les ordres nouveaux, par trop de facilité et de complaisance, gagnent les princes et les foules, deviennent les maîtres de la pensée et des âmes. L'histoire du Père Caussin lui a servi d'avertissement, d'*admonitio*. Ferme soutien de l'Église, s'il maintient avec le Souverain Pontife des relations loyales de déférence et de soumission, il entend que l'on respecte, d'autre part, les droits du Roi (2).

Pour que le chrétien, le Français, garde lui-même cette noble indépendance, il exalte, dans son livre, la force de la prière, de l'oraison qui met le fidèle, par la pensée, la volonté et la foi, en présence de la Divinité. On sent que, pour cet homme, pour ce grand esprit, pour ce cœur bourrelé, le repliement intérieur, la méditation profonde sur la croyance et sur le devoir forment, en quelque sorte, le retranchement suprême de la conscience dans la conduite et dans l'action. C'est à cet asile qu'il recourt pour se retrouver lui-même et se protéger contre les deux excès opposés, soit le relâchement jusqu'à la chute dans l'esprit libertin, soit l'égarement dans un mysticisme exalté et désorbitant.

L'homme est sur la terre par la volonté divine; à cette destinée, il doit se conformer; il doit se soumettre aux devoirs, aux difficultés, aux souffrances de cette vie terrestre, d'un cœur vaillant et généreux, dans l'humilité et l'acceptation : « Un moment d'élévation

(1) Voir *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome IV, pages 29-35.

(2) Voir, ci-dessous, l'exposé des relations avec Rome sous le ministère du cardinal.

d'esprit et de cœur, dans les peines qu'il faut souffrir, en bien faisant au monde, peut être plus efficace et plus agréable à Dieu que les journées passées dans une oisive solitude. Un seul soupir poussé d'un cœur percé d'épines, qui se trouvent en travaillant pour le prochain dans le commerce des hommes, peut avoir plus de mérite que le repos des âmes les plus retirées... Et c'est en cette considération que la vie de ce grand David est toute parsemée d'aspirations qui s'élancent jusqu'au ciel, lorsqu'il est le plus occupé en terre. »

Et le ministre, si « occupé en terre », dit son fait à ces prêcheurs de solitude, à ces enjôleurs d'âmes qui, sous les voûtes fraîches de leurs petites chapelles, fleuries de tendresse féminine et de gracieuse vénération, le prennent de haut à l'égard des hommes qui assurent leur repos au milieu des « épines » du monde : « Si l'on n'est retiré du monde par une vocation de Dieu manifeste et distincte, il faut bien prendre garde, lorsqu'on pense chercher Dieu dans la solitude, à ne pas se chercher soi-même sous ce prétexte spécieux; et, au lieu de suivre les volontés de Notre-Seigneur, de ne pas suivre l'instinct de l'amour-propre, qui n'est jamais chassé ouvertement des âmes, qu'il ne tâche d'y rentrer inconnu et déguisé. » (Page 250.)

C'est avec une sagesse et une finesse extraordinaires que le livre oppose ainsi la méditation à la contemplation et l'action à l'exaltation stérile : « La bonne Marthe n'a pas laissé d'être une grande sainte pour n'être pas contemplative, et il est certain qu'exercer les œuvres de charité est chose de plus grand mérite que de jouir des avant-goûts de la vie éternelle par la seule douceur de la contemplation. Au reste, ce n'est pas un petit témoignage d'élection d'être traité ici-bas ainsi que le Fils de Dieu, dont la vie a été une perpétuelle action avec des peines et des souffrances continuelles. »

Dévoré par l'anthrax qui ruine ses forces et qui hallucine ses nuits, l'homme de grande pensée n'est pas sans se préoccuper dans le fond de son âme des élans du mysticisme. Il l'a combattu déjà chez les *Illuminés*; il le combat chez les premiers jansénistes; mais c'est que son énergique volonté oppose, à leurs « doux loisirs » contemplateurs, les réflexions torturées qu'il consacre à « l'amour des souffrances ». (Page 306.) Il en parle d'expérience : « Un nouveau

soldat pâlit à la seule appréhension d'une blessure, dit Sénèque; mais celui qui est aguerrri voit son sang d'un visage assuré... Les souffrances sont peines et châtement à ceux qui les craignent et qui les fuient, mais consolation et récompense à ceux qui les cherchent comme vraies semeuses de la gloire. »

Et nous voilà en présence du secret de l'homme lui-même et dans ce refuge qu'il n'a ouvert à personne, hormis aux « confessions ». Parmi celles qui nous ont permis d'approcher les grandes âmes, en est-il de plus émouvantes que celles-ci?

Ce ne sont pas des volumes de petites émotions qu'il enregistre : c'est le poids des plus lourdes responsabilités dans l'approche de la mort. Il sait que la mort est là; il connaît la vanité des choses; il a présent à l'esprit l'exemple du « grand roi » David; il évoque les croix de Jésus-Christ; il connaît celles du monde; chrétien, il ne s'abandonne pas : « Pour la perfection du chrétien, il faut que les passions soient abattues, que les sens soient soumis aux lois de la raison, que, quelque résistance qu'ils puissent faire, elle en demeure enfin maîtresse; il faut qu'il ait de si fortes habitudes aux vertus, qu'il souffre avec patience les peines, les mortifications, les ignominies et la pauvreté même, s'il en est affligé... Mais il faut qu'il passe plus avant, s'il veut entrer dans le sanctuaire de ce temple; car il est vrai qu'il y a encore un degré de perfection plus élevé et que l'homme peut monter plus haut, comme il fera certainement, s'il arrive à l'extase des opérations, qui consiste non seulement à souffrir avec patience les injures, les calomnies, la pauvreté, le froid, la faim et toute sorte de croix; mais encore à les préférer aux louanges, aux honneurs, aux richesses et à tous les contentements que notre chair et notre esprit peut avoir en ce monde... » (Page 321.)

L'homme, le grand ministre autoritaire, a donc mesuré à leur juste mesure les grandeurs, dénombré les richesses; il s'est abreuvé des honneurs, et de tout ce qui a comblé son étonnante carrière. Mais il sait aussi ce qu'a été son action, son œuvre, sa raison d'être ici-bas. Dans cette manière discrète et assurée qui fait le puissant intérêt de sa méditation intérieure et de son retour sur la vie humaine, il indique sa pensée dernière, que l'on retrouvera d'autres fois sous sa plume : « De ce que nous avons dit, il faut conclure que,

les œuvres étant la meilleure preuve de l'amour, s'il est vrai que celui qui a le plus d'amour ait plus de perfection et de mérite en ce monde, il est certain que la vie de ceux qui font les meilleures œuvres est plus parfaite et plus méritoire... Cette vérité est d'autant plus assurée qu'ainsi que le règne de la contemplation est principalement le Ciel, celui de l'action a son siège en terre; d'où il s'ensuit manifestement que, parce qu'on ne peut vaquer dans le Ciel à diverses actions de charité, il ne faut perdre l'occasion de les accomplir ici-bas pendant que nous y sommes. Je convie d'autant plus ardemment à ce saint exercice ceux qui aspirent à la perfection que la contemplation est beaucoup plus sujette à tromperie que l'action. » Ainsi l'homme d'action se déclare pour finir.

Chacun acceptera, selon sa nature, le conseil et la conclusion. Nous le savons, Richelieu ne mourra pas dans le repos.

Richelieu et les premiers jansénistes.

Pour saisir, tel qu'il est, le cardinal dans ses rapports avec les hommes de haute préoccupation mystique qui ont détourné son attention de tant d'autres devoirs, il faut maintenant sortir de la querelle des livres et en venir aux circonstances de la réalité et de la vie publique.

L'histoire du jansénisme ne peut être détachée des lieux et des circonstances dans lesquels il a pris naissance. Saint-Cyran était né, en 1581, à Bayonne (au pays de Labourd), qui avait partagé avec le Béarn les destinées de cette région : pays de séparatisme et de protestantisme jusqu'au moment où Louis XIII le réunit définitivement au Royaume et y rétablit le catholicisme, en 1620. Jean Duvergier de Hauranne, futur abbé de Saint-Cyran, avait été le témoin de ces décisives transformations.

Né de parents qui se réclamaient d'un titre de noblesse, catholique, très brillant « scholar », il avait été distingué par son évêque, Bertrand d'Eschaux. Celui-ci, ami très particulier de Richelieu, l'avait dirigé, pour achever ses études théologiques, sur l'Université de Paris. Il l'avait confié au Père Petau, Jésuite érudit, célèbre par ses études sur la « notion du temps » (précurseur des auteurs

de l'*Art de vérifier les dates* et, l'on pourrait dire, de notre contemporain Einstein), mais qui avait, dès lors, la réputation d'un bien mauvais caractère. Le maître et le disciple ne paraissent pas s'être entendus et Duvergier se décida, vers l'an 1600, à aller suivre l'enseignement de l'Université de Louvain, toujours auprès des Jésuites qui y occupaient une position considérable, quoique discutée.

Là, Duvergier s'attacha à un autre maître, non moins illustre, Juste Lipse, de catholicisme incertain, *philosophe* (1), grandement influencé par le voisinage de la Hollande et de l'Allemagne protestante, c'est-à-dire des ennemis de la maison d'Espagne, qui dominait encore les Flandres. Duvergier fit aussi, à Louvain, la connaissance d'un jeune étudiant d'une activité d'esprit singulière, Jansénius, qui avait respiré l'atmosphère régnant dans ce milieu où il était né, cette sorte de non-conformisme que Saint-Cyran avait apporté lui-même de son pays natal. Jansenius, l'autre père du jansénisme.

Les deux hommes se lièrent d'une de ces amitiés absolues, acharnées, d'autant plus fortes, en ce temps-là, que les distances rendaient les relations plus rares et plus difficiles. Les passions restaient violentes et les esprits mal apaisés des luttes de la Réforme et de la Contre-Réforme.

La façon dont le système des Jésuites pouvait être critiqué auprès des esprits scrupuleux et, dans le cas présent, auprès de Louis XIII, est formulée avec vigueur, mais non sans passion dans ce passage calomnieux de Pascal, cité par Gazier : « Vous remarquerez aisément, dans le relâchement de leur morale, la cause de leur doctrine touchant la grâce; vous y verrez les vertus chrétiennes si inconnues et si dépourvues de la charité qui en est l'âme et la vie; vous y verrez tant de crimes palliés et tant de désordre soufferts que vous ne trouverez plus étrange qu'ils soutiennent que tous les hommes ont toujours assez de grâce pour vivre dans la piété, de la manière qu'ils l'entendent. Comme leur morale est toute païenne, la nature suffit pour l'observer. » Ce que les jansénistes dénoncent en eux, c'est une sorte de demi-pélagia-

(1) Voir son livre : *Introductio ad stoïciam philosophiam*, publié en 1604.

nisme, et c'est en cela surtout que les mêmes polémistes recourent à saint Augustin.

Duvergier semble avoir gardé quelque mauvaise impression de ses premières relations avec le Père Petau et avec les Jésuites; d'autre part, Jansénius al'ait se heurter à leur opposition dans le monde des théologiens de Louvain. Ils se communiquèrent leur pensée secrète, se firent part de leurs froissements et de leurs ambitions. Duvergier de Hauranne avait acquis, dès lors, une sorte d'autorité par la hardiesse et le tranchant de ses opinions.

A Paris, une question assez vaine se débattait dans les cercles de gens inoccupés et bavards, à savoir si un sujet devait aller jusqu'à se tuer soi-même pour sauver la vie de son prince. Duvergier se saisit du problème, et, avec un aplomb de débutant, il publia une brochure : *Question royale où il est démontré en quelle extrémité, principalement en temps de paix, le sujet pourroit être obligé de conserver la vie du Prince aux dépens de la sienne*. La réponse affirmative allait jusqu'au paradoxe; le développement n'était qu'un chapelet de lieux communs. Mais on en parla; l'homme était lancé.

C'est vers ce temps-là, en 1607 probablement, que son évêque, Bertrand d'Eschaux, le mit en relations avec ses deux amis, Chasteigner de La Roche-posay, évêque de Poitiers, et Armand du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon. Un autre familier du futur cardinal sert aussi d'intermédiaire, Bouthillier, abbé de La Cochère, doyen de Luçon; et l'on voit se rapprocher l'un après l'autre, autour du groupe, le Père Joseph, l'Aubespine, évêque d'Orléans, le Père de Condren, Bérulle, etc. Ces hommes se retrouveront en des situations bien diverses, au cours de leur existence.

Au premier rang se place, par sa naissance, par son autorité, par sa vigueur, l'évêque de Poitiers, Chasteigner de La Roche-posay. Il s'attacha Duvergier de Hauranne. Une occasion nouvelle se présente à celui-ci de faire apprécier l'originalité de sa pensée et de son caractère. Au fort de la lutte que les princes, groupés autour du prince de Condé, engageaient contre la faveur de Concini en 1614, l'évêque de Poitiers, s'étant prononcé en faveur de la Régente, Marie de Médicis, ferma les portes de la ville à l'armée des princes et prit, en personne, les armes pour diriger la défense en cas de

siège. Duvergier, non moins ardent, se prononça vivement pour son évêque armé, contre les critiques qui ne manquèrent pas, et il publia un nouveau libelle : *Apologie pour Messire Henri Loys Chasteigner de La Rocheposay, évêque de Poitiers, contre ceux qui disent qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques d'avoir recours aux armes en cas de nécessité* (1). Nouveau scandale! Cet écrit était fait pour alimenter pendant longtemps la polémique : on l'appelait l'*Alcoran de M. de Poitiers*. Celui-ci, continuant à mener son diocèse à la baguette, devait, comme on le sait, jouer un assez triste rôle dans l'affaire des Ursulines de Loudun et dans la condamnation d'Urbain Grandier (2).

Et voici, que, dans cette ville de Poitiers, où une sorte d'élite scolaire est armée de telles passions, de telles excitations, de telles ambitions (3), un nouveau lien se crée entre Duvergier de Hauranne et l'évêque de Luçon. Révélation qui nous a été apportée par l'étude des papiers intimes, La Rocheposay et Duvergier de Hauranne travaillèrent avec une ardeur sans égale à l'élection de Richelieu, comme député du Clergé aux États généraux de 1614. A la fin de la campagne électorale, c'est Duvergier qui écrit à l'évêque de Luçon pour lui annoncer le succès accueilli avec grande joie par le groupe entier.

Ainsi l'on trouve l'énergique abbé au premier tournant de la carrière du futur cardinal ministre, lui mettant, selon une image du temps, le pied à l'étrier.

Poitiers centre intellectuel.

Poitiers était dans les premières années du xvii^e siècle un centre intellectuel important ; la ville, fière de son Université, ne craignait pas de s'appeler elle-même « l'Athènes de la France ». Son enseignement était renommé surtout pour les études de droit, de médecine et de mathématiques. Une vie de cercle, de conversations, de cénacles, d'*académies* (car on ne ménageait pas les

(1) Publié anonymement en 1615.

(2) Voir ci-dessus, tome IV, page 252

(3) Voir ci-dessus, tome I, page 115, note 3.

termes), entretenait, parmi son élite, le goût de la lecture, l'amour de la parole, une pratique mentale généralement polie et grave, — gens à grande barbe se détachant de la foule, professant avec assurance, des « Druides », selon le mot de Joachim du Bellay.

L'histoire signale à peine certaines évolutions qui s'accomplissaient par ces rencontres de jeunes, vers la fin du règne de Henri IV, dans cette région de l'ouest où, de Rabelais à Montaigne, tant d'idées circulaient; et elle ignore tout à fait ces contacts familiers, intimes et durables qui déterminaient des opinions communes, des vocations, des sentiments mutuels ou des dissentiments implacables. Les temps nouveaux exigeaient des idées nouvelles et des initiatives hardies, même dans ces groupements provinciaux. Nous avons raconté l'histoire de *La Puce de Madame des Roches*. Il n'y eut pas, alors, en France, qu'un seul hôtel de Rambouillet (1).

Poitiers vit, en ce temps, tourner autour de sa vieille église romane, d'abord les Scaliger, les Turnèbe, les Pithou, les Barnabé Brisson, les Viète; il vit les Pidoux alliés de Richelieu et ancêtres de La Fontaine; il nourrissait des familles de médecins, les Jean Ferrand et les Pierre Descartes qui eurent pour petit-fils et fils René Descartes. Au moment où Duvergier de Hauranne était le vicaire de l'évêque, la jeune génération apparaissait. Descartes précisément faisait son droit à Poitiers.

Chose frappante, on trouve, chez tous ces jeunes esprits, une tendance commune : ils avaient le même dédain de la chose apprise et ressassée, — en science comme en théologie, — de la scolastique. Un mouvement identique les reportait vers l'inspiration intérieure, la raison raisonnante, la confiance dans le sens propre, les langues et l'esprit modernes.

Duvergier, ayant appelé auprès de lui, à Poitiers, son ami Jan-sénus, auquel il avait déjà fait confier, pendant plusieurs années, la direction d'un collège à Bayonne, s'était attaché celui-ci, par ce même penchant de l'esprit.

En 1620 (l'on va voir l'importance de cette date sur la formation du siècle, du Grand Siècle), il recevait des lettres, où son confident

(1) Voir l'intéressant ouvrage, publié sous la direction de M. le Doyen Boissonnade, *Histoire de l'Université de Poitiers*, Poitiers, 1932, in-8°.

lui écrivait : « Pour vous parler naïvement, je tiens fermement, qu'après les hérétiques, il n'y a gens au monde qui aient plus corrompu la théologie que ces clabaudeurs des écoles que vous connaissez... Ce qui me fait admirer grandement la merveille que Dieu fait de maintenir son Épouse hors d'erreurs. Je voudrais pouvoir vous en parler à fond, mais nous aurions besoin de plusieurs semaines, et peut-être mois... Tant est-ce que j'ose dire *avoir découvert, par des principes immobiles*, que quand les écoles discuteroient jusqu'au bout du jugement..., elles ne feroient autre chose que s'égarer davantage (1). »

Ne dirait-on pas que l'on entend parler Descartes? Ainsi, ces hommes de grand esprit, aux abords de la vieille université poitevine, se parlaient entre eux. Nouveauté, indépendance, raison, bon sens, horreur du pédantisme et de l'autorité livresque, tel est le climat qui, à certaines époques et par dégoût des vieilles routines, se met à régner en France, sous toutes les latitudes. Il paraît avoir été, à cette date exacte et décisive, celui qui animait nos jeunes péripatéticiens. Comme contre-partie, ils s'exposaient, sans doute, à l'horrible acharnement de la querelle provinciale : « Il y avait à Poitiers, dit le Père Rapin, dans son *Histoire du Jansénisme* (Page 69), des gens d'école et d'université auxquels les Jésuites donnaient de l'ombrage; il y en avait d'autres qui, par bizarrerie, donnaient dans des sentiments écartés; il y en avait de sombres et mélancoliques. »

Descartes, élève des Jésuites de La Flèche, étudiant en droit à Poitiers, n'était assurément pas dans l'ignorance de cette envolée des esprits qui tournaient autour de lui, tandis que son esprit *solitaire* couvait déjà son instinctive révolte (2). Il ruminait sa fameuse formule : *Cogito, ergo sum*. Qui sait? Peut-être avait-il entendu ces fervents augustiniens, Jansénius ou Saint-Cyran, la

(1) Lettre de Jansénius à Saint-Cyran; voir l'ensemble du texte dans l'abbé Bremond, *Sentiment religieux*, tome IV, page 122.

(2) M. A. Chevalier, le plus récent auteur qui ait étudié la vie de Descartes, dit, en parlant du séjour à Poitiers entre 1615 et 1618 : « C'est durant cette période de sa vie, entre dix-sept et vingt-quatre ans, que se forma son esprit, qu'il entra en possession de sa méthode scientifique, ainsi qu'une lecture attentive du *Discours* en fait foi. » (*Descartes*, page 37.) Voir, sur « le désappointement éprouvé par Descartes », le livre de M. J. Sirven, *les Années d'apprentissage de Descartes*, Albi, 1928, in-8, pages 52 et suivantes.

citant et la ressassant d'après le traité du *Libre arbitre* du maître d'Hippone, où elle se trouve. Descartes, en tout cas, a reconnu par la suite qu'il s'était rencontré avec saint Augustin, et il dit « qu'il en fut bien aise (1) ». Le jeune philosophe, réveillé de son rêve, sait bien qu'il n'arrivera pas à saisir toute sa pensée dans le tumulte de ces discuteurs. Il lui faut la solitude; il s'enfuit jusqu'en Hollande... Mais c'est en novembre 1619 (remarquez la date, 1619), quand il venait à peine de quitter la France, qu'il eut son fameux rêve où il entrevit la loi du principe divin dans l'ordre universel.

Or c'est à la même date, en 1619-1620, que Jansénius, plongé, pour la première fois, dans la lecture de saint Augustin, écrit : « Je suis merveilleusement porté à étudier à ma fantaisie »; et il ajoute « qu'il est décidé *ne pas faire l'âne toute sa vie* », entendant par là qu'il en a assez de rabâcher les manuels et les rudiments des maîtres universitaires.

Richelieu et Saint-Cyran.

Tandis qu'à Poitiers Jansénius écrivait les lignes déjà citées et qui déclaraient si nettement sa rupture avec les « scolastiques » (« Je ne veux pas faire l'âne toute ma vie »); tandis que Descartes avait, à Poitiers, le rêve où lui était suggérée la révolution intellectuelle qui était une même rupture avec le même passé, toujours en 1620 et toujours à Poitiers, Duvergier de Hauranne, qui avait été nommé abbé de Saint-Cyran par M. de La Roche-posay, écrivait à Arnauld une lettre où se trouvaient tracées les grandes lignes de sa future activité religieuse et sociale : « Ce onzième d'août, entre dix et onze heures de nuit... (comparez le rêve de Descartes et, plus tard, le rêve de Pascal.) ...Les grands sont si peu capables de m'éblouir que, si j'avois trois royaumes, je les leur donnerois à condition qu'ils s'obligeroient à en recevoir de moi un quatrième dans lequel je voudrois régner avec eux; car je n'ai pas moins un esprit de principauté que les plus grands potentats du monde... Si nos naissances sont différentes, nos courages peuvent être égaux, et il n'y a rien d'incompatible que, Dieu ayant proposé un royaume

(1) Voir sur cette question de « l'Augustinisme » de Descartes, la page 214 de l'excellent livre, le *Descartes* de M. J. Chevalier; Plon, 1921, in-12.

en prix à tous les hommes, j'y prétende ma part. Cela iroit très loin, s'il n'était après dix heures de nuit... »

Sainte-Beuve dit à ce sujet : « A cette heure de nuit, dans l'échauffement de la solitude, dans la présence lointaine d'un disciple soumis, il lâche son secret : cet homme qui a plus d'ambition que le cardinal de Richelieu et qui, son opposé en tout, son rival, son rebelle dans l'ombre, n'en sera ni séduit ni intimidé, ni vaincu, il est trouvé (1). »

Sainte-Beuve y met quelque romantisme. Disons, plus simplement : à cette date précise, le siècle, qui se cherche encore, fait le premier geste de sa destinée : grandeur et faiblesse, force et modération, guerre et paix, autorité et fronde, unité et division, gallicanisme et ultramontanisme, Édit de Nantes et révocation : il aura à choisir. Il saura choisir. Il saura surtout se limiter, et ce sera *l'esprit classique*. L'embryon, à peine formé, s'est présenté à la main ferme du plus expert des opérateurs, ce Richelieu qui, en ce même moment, exilé à Avignon, écrivait le *Caput apologeticum*, expression de la méditation profonde qui lui dictait le programme de son action d'homme d'État. Par une volonté soutenue et la plus savante adresse, il accomplira ce programme, en se servant de la *raison dans l'ordre*, — accoucheur du plus bel enfant de France, le xvii^e siècle (2).

Il est impossible de faire un exposé, si abrégé soit-il, de l'histoire du jansénisme, ne fût-ce qu'à ses débuts. Toutefois, il est indispensable d'indiquer les faits qui se rapportent à l'action politique du cardinal de Richelieu en vue de préserver le Royaume de nouvelles discordes religieuses et de maintenir la paix, si péniblement acquise par Henri IV et par lui-même.

(1) Voir Sainte-Beuve, *Port-Royal*, I, pages 286-287; et l'abbé Bremond, tome IV, page 52.

(2) Parmi les rencontres si intéressantes en ce groupe poitevin, comment ne pas signaler celle qui aurait été à l'origine des *Pensées* de Pascal, si l'on s'en rapporte au renseignement donné, au cours d'une conversation, par le savant abbé Bridieu, mêlé à tout ce monde janséniste? « Pascal, dit-il, a fait ses fragments (les *Pensées*) contre huit esprits forts du Poitou qui ne croyaient point en Dieu; il les veut convaincre par des raisons morales et naturelles. » Voir Eugène Griselle, *Pascal et les Pascalins* (page 6). Quelle piste pour les érudits poitevins! Il est à remarquer que Filleau de La Chaise, qui écrivit la préface des *Pensées* de Pascal, était de Poitiers.

De ce qui précède, il résulte qu'il connaissait, de longue date, l'un des deux pères du jansénisme, Saint-Cyran, et nous avons vu, d'après ce que rapporte Hardouin de Péréfixe, qu'il était loin de méconnaître la haute valeur intellectuelle et les vertus de l'ancien vicaire de Poitiers. Arrivé lui-même au pouvoir, il manifesta, à diverses reprises, le désir d'attacher Saint-Cyran à la cause royale; mais il se heurte à une suite de refus où il y avait évidemment un parti pris, soit par un sentiment prononcé d'indépendance, soit pour d'autres raisons mal définies.

Un homme de grande moralité et de parfaite impartialité, le Père de Condren, nous donne l'impression produite par Duvergier sur ceux qui le fréquentaient quand il était encore à Poitiers. Le Père avait remarqué en lui « un rare savoir, une connaissance de la philosophie et de la théologie au-dessus du commun, une grande lecture des Pères, un esprit vif et laborieux; mais parmi de telles qualités, un esprit écarté, grand amateur de nouveautés, un penchant excessif à la singularité ». Ajoutons ce trait, pris sur le vif, par un homme qui n'est pas suspect, Chapelain : « Son discours entrecoupé et sautillant et quelques raisonnements informes à demi expliqués ne me laissèrent pas convaincre qu'il fût un si grand homme qu'on le représente. » Chapelain trouve du « creux à son affaire (1) ».

En somme, le trait principal de cette personnalité ardente, exceptionnelle, trait qui s'affirma tout le long de son existence, c'est l'orgueil. A divers indices soigneusement cachés, on pourrait reconnaître aussi, chez l'abbé, comme une certaine humeur à l'égard de Richelieu : peut-être celle de l'homme de cabinet en ce qui touche l'homme d'action, celle de l'homme d'une même carrière à l'égard de celui qui s'élève en s'en détournant (2).

A peine rentré au pouvoir, en 1624, Richelieu fit offrir à l'abbé,

(1) P. Rapin, *Histoire du Jansénisme*, page 94. — Et Georges Collas, *Jean Chapelain*, Perrin, 1912, in-8°, page 70.

(2) C'est le cas de citer cette observation de Richelieu : « Il est difficile de témoigner comme cela se fait, mais il n'y a personne judicieuse qui ne discerne bien, sur le front des hommes, certaine impression de peine que la jalousie et envie grave à l'improviste en diverses occasions : un visage jaloux se resserre et lorsque la raison et l'avertissement qu'un homme se donne à soi-même le veut faire ouvrir, on reconnaît clairement que la raison et la nature combattent ensemble. » *Maximes d'État*, N° LXXVI, page 769.

par l'intermédiaire de Bérulle, les fonctions d'aumônier et de confesseur d'Henriette-Marie, fille d'Henri IV, devenue reine d'Angleterre. Rien de plus honorable et de plus utile. Les affaires d'Angleterre allaient devenir l'une des plus hautes préoccupations de la politique française et de la religion en Europe. Saint-Cyran ne se laissa pas séduire. Lancelot a raconté que Richelieu vit Saint-Cyran à cette occasion et ne lui témoigna nul mécontentement de sa décision. Il l'aurait reconduit à travers les salles, disant à haute voix : « Messieurs, vous voyez là le plus savant homme de l'Europe! » On dit aussi que le cardinal ministre fit offrir à l'abbé plusieurs évêchés, en particulier l'évêché de Bayonne (1).

Ne ressort-il pas de tout cela qu'il y eut, chez l'abbé, de la surprise, de la gêne, en voyant que cet évêque de Luçon, avec sa figure pointue et sa nature sèche, avait réussi à dominer les « Principautés », réalisant ainsi, en pleine jeunesse, le rêve que lui-même avait caressé alors qu'ils déambulaient ensemble, dans la familiarité de l'évêché de Poitiers? Qui pourra jamais peser le poids mort qu'une carrière comme celle de Richelieu traîne après elle, et qui s'attache à elle, comme suite de ses débuts modestes et mal compris? A l'essor, la politique divisa ces puissants oiseaux sortis du même nid. Richelieu planait, mais n'oubliait pas, et on n'oubliait pas.

Rupture avec Saint-Cyran.

Le premier point de rupture entre les deux hommes, les deux amis, semble remonter à la crise qui eut lieu lors de la maladie du Roi à Lyon, en 1630 (2). La question du Chapelet du Saint-

(1) Voir, sur ces points, Abbé de La Ferrière, *Étude sur Saint-Cyran*, page 63. Il convient de citer aussi, pour ce qu'elle vaut, l'*Historiette* de Tallemant des Réaux : « Le cardinal de Richelieu avoit dessein de faire une conférence pour engager les pasteurs protestants à se rallier au catholicisme. En cette intention, il jette les yeux sur l'abbé de Saint-Cyran, homme de grande réputation et de grande probité, pour le faire chef des docteurs. Saint-Cyran lui dit qu'il lui avoit fait beaucoup d'honneur de le croire digne d'être à la tête de tant d'habiles gens, mais qu'il étoit obligé en conscience de lui dire que ce n'étoit point la voie du Saint-Esprit, que c'étoit plutôt la voie de la chair et du sang (l'argent) et qu'il ne falloit convertir les hérétiques que par les bons exemples qu'on leur donnera. Le cardinal ne goûta nullement cette remontrance, et ce fut la véritable cause de la prison de Saint-Cyran. » *Historiettes*. Édition Techener, tome I, page 417.

(2) Voir *Histoire de Richelieu*, tome III, pages 243 et suivantes.

Sacrement et de la Maison du Saint-Sacrement fut évoquée au chevet du Roi par Michel de Marillac, garde des Sceaux. S'étant entendu avec la Reine mère, celui-ci se prononçait décidément contre la politique antiespagnole et, disait-on, « anti-catholique » du cardinal. Saint-Cyran venait justement de prendre à partie, avec la plus grande violence, l'ordre des Jésuites en se jetant dans la querelle de l'Université de Paris et de l'épiscopat français à propos des affaires d'Angleterre. Or Richelieu, nous l'avons dit, avait adopté, au sujet de cette difficulté, une attitude réfléchie d'équilibre entre les partis. C'était donc une véritable tempête qui se trouvait déchaînée contre ses vues et ses actes par les livres de Saint-Cyran : *La Somme des Écrits du Père Garasse* et, bientôt, le fameux ouvrage d'*Aurelius* qui, publié en 1633, déterminait le caractère du premier jansénisme, à savoir la discorde déclarée entre les théologiens français : jansénistes contre Jésuites, bras étroits contre bras ouverts, avec les conséquences infinies que l'on pouvait prévoir en France, à Rome, en Europe.

Richelieu ne fit pas connaître, tout de suite, son sentiment. On dit même qu'il avait promis une récompense à qui lui révélerait le nom de l'anonyme *Aurelius*; pour une raison ou pour une autre, il voulait être exactement renseigné.

La crise politique qui le séparait de Marie de Médicis et des Marillac était alors sa grande affaire, et elle se compliquait bientôt, comme on le sait, de la révolte de Gaston de France, envenimée elle-même par le fait du mariage de ce prince avec Marguerite de Lorraine en janvier 1632. Ici encore, nouveau sujet de rupture : Richelieu entend faire annuler le mariage qui réintroduit les « Lorrains », toujours dangereux et toujours attachés à l'Empire, dans la famille royale et au cœur des affaires françaises. On consulte les théologiens de marque; on s'adresse à Saint-Cyran. Celui-ci, qui alors se dévoile, dit qu'il considère le mariage comme valable et refuse de se prononcer pour l'annulation.

Justement, le cardinal de Sourdis venait, en qualité de métropolitain, de proposer Saint-Cyran pour l'évêché de Bayonne. Richelieu ne refusait pas son assentiment; mais Saint-Cyran fit savoir qu'il

n'accepterait pas, Le ministre élève alors la voix : « Je m'en étais douté (1)! »

Les positions étaient prises de part et d'autre. Elles aboutirent à la crise fatale, lorsque la politique du cardinal se prononça pour les alliances protestantes et pour la guerre contre l'Espagne. Il y eut alors une levée de boucliers de tous les théologiens qui, en Europe et même en France, étaient dans le sillage de la politique « espagnole ». On sait quel avait été le retentissement de l'*Admonitio* et du livre de *Sanctarellus*; et, maintenant, voilà que paraît l'ouvrage le plus violent qui ait été écrit à l'encontre de la politique du cardinal, le fameux *Mars Gallicus*, publié en Flandre, sur la demande du président Rooses et de l'archevêque de Malines. Or il a pour auteur Jansénius!

Tout le passé de la France, l'honneur même du Royaume et de la Royauté française étaient ignominieusement traités, insultés tout au long de ce massif pamphlet. Aucune des races royales, les mérovingiens, les carlovingiens, les capétiens, n'échappaient à cette injure intarissable et bourbeuse. Tous et chacun, parmi les rois de France, autant de coupables, de criminels, d'usurpateurs, d'hérétiques, — alliés des musulmans, des protestants, — ennemis de la chrétienté dans tous les siècles. Louis XIII, leur digne successeur, est l'auteur « de tous les désordres, de tous les crimes qui ont désolé l'Allemagne »; et encore, « à l'heure actuelle », il attaque la cause catholique et la catholique Espagne en choisissant pour alliés les Hollandais révoltés, les Suédois de Gustave-Adolphe et les protestants d'Allemagne!

Richelieu avait mille moyens d'être renseigné sur les concours et les amitiés que Jansénius rencontrait et rameutait en France, en particulier, le très cher ami du pamphlétaire, Saint-Cyran. Il savait que ces dangereux rêveurs étaient liés par une conjuration secrète que, dans leurs lettres (non ignorées de la censure), ils appelaient *Pilmot* et qui visait l'ordre religieux et l'ordre social en leurs bases mêmes. Au besoin, le Capucin Père Joseph lui eût

(1) Voir, sur ces divers points, l'exposé des faits tel que le présente, au point de vue janséniste, le *Journal du chanoine Hermant*, publié par Gazier, tome I, pages 33, 67 et suiv.

dit à l'oreille ces mystères de sacristie et de couvent. Il avait en main des preuves formelles de l'entente entre l'Espagne et tous les partis de l'opposition en France et il n'ignorait pas les tentatives de cette même puissance pour renouveler les grandes discordes religieuses dans le Royaume, jusqu'à intriguer même avec la protestante Angleterre contre la France (1).

Le cardinal se trouvait donc en présence de l'adhésion apportée par Saint-Cyran à la cause de Gaston de France et de la Reine mère, réfugiée en Flandre; il savait que le même Saint-Cyran avait des entretiens avec son plus grand adversaire, familier de Marie de Médicis, le redoutable polémiste et grand insulteur Mathieu de Morgues; il savait que la puissante famille des Arnauld avait aussi un plan politique qui était, en cas de mort du Roi, de chasser le cardinal, de se rallier à Anne d'Autriche et à la « cabale espagnole » et d'obtenir, pour l'un des siens, la situation de précepteur du jeune Dauphin, le futur Louis XIV (2).

Et toute cette campagne se développait dans un demi-secret, facile d'ailleurs à éventer, aux couvents, aux églises, à la Cour, à l'armée, tandis qu'on était en guerre larvée ou déclarée avec l'Espagne, que les troupes espagnoles, sur la frontière des Flandres, allaient envahir ou venaient d'envahir le territoire français, « qu'entre le siège de Corbie et le siège de Hesdin », la France allait se

(1) Ce point si important est apparu par la publication des lettres de Rubens, le peintre diplomate qui fut chargé en particulier de négocier avec les protestants de France et d'Angleterre : il reçut à Madrid l'ordre de se rendre en Angleterre et de se mettre en relations avec le protestant révolté Soubise, qui était alors à Londres (mai 1629). « Le Roi, dit M. Gachard, dans son livre *Rubens diplomate*, avait fait remettre à Rubens, à son départ de Madrid, des lettres de change destinées à venir en aide à Soubise; quelques jours après, ses ministres avaient signé avec Rubens un traité par lequel il s'engageait à payer à celui-ci, chaque année, trois cent mille ducats pour qu'il entretînt six mille hommes de pied et six cents chevaux qui agiraient en Provence, en Languedoc, en Dauphiné et ailleurs; il lui assurait de plus une pension de quarante mille ducats et une de huit mille à son frère (Rohan). (Le traité est dans Dumont, *Corps diplomatique*, tome V, partie II, page 582.) Rubens avait l'ordre de ne se dessaisir des fonds mis à sa disposition que si le gouvernement anglais donnait à Soubise les moyens de se procurer des hommes et des vaisseaux. » Voir Gachard, *Rubens diplomate*, pages 137-139; voir aussi *Correspondance de Rubens*, tome V, pages 86-87, et Gabriel Hanotaux, *Richelieu et Rubens dans les Chemins de l'Histoire*, tome I, pages 264 et suivantes.

(2) Voir Vatin, *La Vérité sur les Arnauld*; et Catalogue de la *Bibliothèque de Gabriel Hanotaux*, n° 206 : Étude sur le livre de Pascal et de Nicole, *L'Éducation d'un prince*, 1670. Il s'agit du jeune Louis XIV.

trouver dans un des plus grands périls qu'ait connus son histoire et que les plus riches provinces du Royaume, Poitou, Bourgogne, Normandie, refusant les impôts, étaient soulevées contre la Couronne!

La personne royale, elle-même, était atteinte par cette audacieuse propagande française contre la France : un certain Père Séguenot, qui paraît avoir été en relation avec le Père Caussin, confesseur de Louis XIII, venait d'écrire un livre, *De la sainte Virginité*, où l'on attaquait, en particulier, cette doctrine de l'*attrition suffisante* que Richelieu défendait fermement dans ses écrits épiscopaux (1). On avait fait passer l'ouvrage sous les yeux de Louis XIII et on avait évoqué, devant son âme de chrétien, les tourments de l'enfer. Richelieu relevait un à un les fils de cette trame enchevêtrée. L'accord de tout ce monde était ourdi contre lui, non sans quelque hypocrisie et tartufferie. Le confesseur Caussin avait été renvoyé dans son couvent. L'heure était venue de se débarrasser des autres. Le Père Séguenot et l'abbé de Saint-Cyran, les polémistes des deux camps, furent arrêtés, dos à dos, le même jour, 14 mai 1638.

Saint-Cyran à Vincennes.

On peut se rendre compte, maintenant, des circonstances dans lesquelles Richelieu écrivit son livre : *La Perfection du chrétien*, et l'on voit pourquoi l'homme d'État, au plus tragique de sa destinée, — l'année de Corbie, — consacrait les heures trop rares de sa vie angoissée à ce livre où il scrutait le fond même du grand débat de conscience, nœud de sa politique et de la partie jouée par la France en Europe et dans le monde. Dans sa conscience comme

(1) Sur l'importance que prend, aux yeux de Richelieu, cette question de l'*attrition*, voir le récit donné par Godefroy Hermant, tome I, page 82, d'un entretien de Richelieu avec le prince de Condé. Le cardinal aurait dit au prince, au sujet de Saint-Cyran : « Savez-vous de quel homme vous me parliez; il est plus dangereux que six armées. Vous voyez mon catéchisme qui est sur la table, il a été imprimé vingt-deux fois. J'y dis que l'*attrition* suffit avec la confession et, lui, croit que la contrition est nécessaire. » Richelieu ajoute, d'ailleurs : « Et en ce qui regarde le mariage de Monsieur, toute la France s'étant rendue à mon désir, lui seul a eu la hardiesse d'y être contraire. » Doctrine et politique, tels sont, nettement exprimés, les deux mobiles de la décision prise à l'égard de Saint-Cyran.

dans ses actes, il est contraint de prendre position entre les deux doctrines, parce que la lutte acharnée qui s'engage entre leurs partisans menace la paix religieuse et morale du Royaume. Ce n'est pas seulement le ministre qui pressent ce nouveau danger, c'est l'évêque, c'est le chrétien. Jamais, au cours des soixante années d'études consacrées à cette grande figure française, il ne nous a été donné d'approcher l'homme davantage et de le découvrir au dernier repli de son esprit et de son âme.

Richelieu a dit à Hardouin de Péréfixe que, si l'on eût arrêté, dès le début, Luther et Calvin, on eût épargné bien des maux à l'humanité. Cette pensée est assurément celle qui lui fit prendre en mai 1638, la résolution de faire enfermer Saint-Cyran à Vincennes. Mais l'intention du ministre était-elle d'aller plus loin et de sévir avec une rigueur absolue contre l'ami de sa jeunesse dont il avait reconnu, à diverses reprises, le mérite extraordinaire et les hautes vertus?

Ces hautes vertus, ces qualités du cœur et de l'intelligence, proclamées à diverses reprises par Richelieu, qui ont séduit tant d'âmes nobles, qui ont orienté toute une élite rigide en ses mœurs et en ses pensées, ne seraient pas mises à leur place et l'homme serait méconnu, si l'histoire ne s'élevait au-dessus de la querelle politique et théologique. On doit s'incliner devant des titres si respectables en les cherchant là où ils se sont manifestés, dans les entretiens, d'âme à âme, dans la prédication qui avait une si grande force de persuasion, et, surtout dans certains passages de ces écrits d'édification qui sont tellement au-dessus de toute littérature. Ainsi on peut donner une idée juste du prêtre qui fut, selon le mot de Sainte-Beuve, le *directeur chrétien par excellence*.

Mais, il ne faut pas que ce voile, tissé de fils si brillants, cache un travail politique qui n'était pas beau. Disons, pour être juste, que le cardinal prenait ses mesures à l'égard de l'homme de parti, non sans connaître et ménager le grand chrétien.

Une procédure par commissaires (c'était la manière du cardinal) fut donc ouverte contre Saint-Cyran. Laubardemont fut chargé de l'enquête. Des hommes de haute autorité, l'évêque de Langres, Vincent de Paul et d'autres, furent interrogés. L'enquête n'aboutit

pas. On dirait qu'une main puissante tient la sanction en suspens...

Ce qui est certain, c'est que des familiers du cardinal vinrent à diverses reprises, s'entretenir avec le prisonnier. D'abord, Chavigny, un ami intime, un homme de confiance s'il en fut. Saint-Cyran, qui le connaissait depuis Poitiers, ne se déroba point à ces approches qui cherchaient visiblement un terrain de conciliation. Entrant dans l'intention bienveillante qu'on lui témoignait, il dit « qu'il n'avoit aucune passion contre les Jésuites; qu'au sujet du mariage de Monsieur, il avoit évité de parler à aucun évêque de l'Assemblée, qu'il craignoit de faire un refus à une personne à qui il devoit un grand respect (Richelieu); que si on l'eût fait appeler, il se fût présenté à lui et la première chose dont il l'eût supplié eût été de lui permettre de détruire ces raisons que l'on proposoit dans les écrits publics; que, *hors les choses qu'il ne pouvoit faire sans blesser sa conscience*, il eût voulu faire tout le reste pour lui obéir ». Il ajouta qu'il « avoit beaucoup de vénération pour l'Église, pour les délibérations du concile de Trente, etc. ».

Mais quelles étaient ces choses qu'il ne pouvoit faire *sans blesser sa conscience*? Toujours la même difficulté de principe, celle sur laquelle s'était fait le départ entre les sectateurs de la voie étroite et ceux de la voie large : « l'*attrition* et la *contrition*, la pénitence et la communion, — fréquente communion. » « Ensuite, M. de Saint-Cyran répéta ce qu'il avoit dit autrement, que jamais Dieu ne donne l'*attrition* à quelqu'un qu'il veut sauver, qu'il ne donne ensuite la *contrition*, et qu'il l'avoit lu ce jour-là dans saint Bernard. »

Cette conversation n'aboutit pas. Mais Richelieu ne la considère pas comme définitive. Le 29 avril 1640, il envoie auprès du prisonnier son propre confesseur M. Lescot, docteur en Sorbonne. Saint-Cyran le reçoit, « non comme commissaire et son juge, mais comme un homme d'honneur et semblable aux autres qu'on écoute paisiblement quand il vient de la part d'une personne de la première considération, avec laquelle on n'a rien à démêler ». Le cardinal avoit chargé Lescot de demander au prisonnier, s'il étoit vrai qu'il étoit prêt, comme l'avoient répété quelques-uns de ses amis, de donner quelque chose par écrit. Donc, on en est à préciser les

termes d'un accord. Cet écrit, Saint-Cyran ne le refuse pas. Il l'avait préparé. Il le met sous les yeux de M. Lescot et commence à le copier. Ce n'était rien autre chose qu'une adhésion assez vague aux décisions du concile de Trente. Sur ce qui s'ensuivit, donnons les termes mêmes du récit, transmis d'une plume janséniste : « Après qu'il eut écrit les deux ou trois premières lignes de cette déclaration, M. Lescot lui dit un peu de paroles basses et entrecoupées, et pour lui témoigner, plus qu'il ne l'exprimoit, *s'il ne vouloit pas bien y mettre quelque chose de l'attrition et contrition*; mais M. de Saint-Cyran lui réplique qu'il ne pouvoit, qu'il n'auroit pas les rétractations, qu'il feroit tout ce qu'il pourroit, *sa conscience sauve*. M. Lescot vit bien qu'il n'y pouvoit pas revenir, de sorte que, en se taisant, il le laissa achever... » Un autre entretien eut lieu avec le même Lescot, qui n'aboutit pas davantage, et le narrateur janséniste, Godefroy Hermant, conclut : « Ces belles apparences ne furent suivies d'aucun effet. »

La volonté d'accord de la part du cardinal ne paraît pas douteuse. Il la manifesta plus nettement encore en envoyant sa propre nièce la duchesse d'Aiguillon visiter le prisonnier. On laissa entendre à celui-ci qu'il ne s'agissait nullement de rétractation, comme le bruit en avait couru. Saint-Cyran releva vivement le mot en disant qu'il ne pouvait *se rabaisser* plus qu'il ne l'avait fait dans la lettre à M. de Chavigny.

Le livre de Jansénius, l'*Augustinus*, avait été publié aussitôt après la mort de son auteur, en 1640. Le survivant de la conjuration, du *Pilmot*, ne pouvait maintenant se dédire et rompre avec le parti arrêté en commun depuis des années et qui avait engagé tout le groupe de Port-Royal et de ses adhérents déclarés. Saint-Cyran resta inébranlable « sur la fermeté de son cœur (1) ».

Richelieu avait prévu les dangers de la querelle janséniste.

Richelieu, d'autre part, avait-il dit son dernier mot, lorsque la mort vint le surprendre? C'est ici qu'apparaît, jusque dans

(1) Voir, sur toute cette triste finale si émouvante, le récit copieux de Godefroy Hermant, dans son *Journal*, publié par M. Gazier, tome I, pages 100-130.

son silence, la puissance de divination et l'autorité sur soi-même qui caractérisent cet homme vraiment extraordinaire.

Il voyait les déchirements, les maux que le Royaume et la Royauté elle-même allaient subir, du fait de la querelle janséniste; il connaissait l'âpreté des disputes françaises, surtout quand un certain idéalisme égaré les envenime; il se figurait, d'après les origines, déjà si pleines de hargne, l'acharnement du duel futur, les blessures inexpiables affaiblissant les élites chrétiennes; il devinait les consciences opprimées, les élans brisés, les enthousiasmes ravalés, la désunion dans l'Église et dans l'État, entraînant l'égarement des fidèles et même d'une partie du clergé, et cette séparation du bas clergé, du « second ordre », qui devait tant contribuer, par la suite des temps, à la Révolution et à la fin du Régime (1).

Ces suites funestes, Richelieu les avait vues, pressenties, considérées; car l'imagination préventive est une des plus grandes parties de l'homme d'État. Il entendait y parer en vertu de la maxime *Principiis obsta*. Ayant usé d'autorité à l'égard de Saint-Cyran, il avait cherché, en même temps, dans un parfait esprit de

(1) Pour se faire une idée complète des ravages causés par la querelle au cours du siècle suivant, voir l'ouvrage si complet, si fouillé, de M. Préclin : *Les Jansénistes du XVIII^e siècle et la Constitution civile du Clergé. Le développement du Richérisme et sa propagation dans le bas-clergé, 1713-1791*. Gamber, in-8°. 1929. On verra à quel point l'idée révolutionnaire était déjà développée par la querelle janséniste dans le bas clergé dès la fin du règne de Louis XIV, par la lettre inédite ci-dessous, adressée par le régent Philippe d'Orléans à l'évêque d'Auxerre, le 18 juillet 1717.

A Paris, le 18 juillet 1717.

Monsieur,

Depuis la lettre que je vous ai fait écrire par un des secrétaires d'État, je n'ai point perdu de vue l'importante affaire de la Constitution (la bulle Unigenitus) et j'ai cherché tous les moyens possibles pour la finir par les voies de douceur et de conciliation... Mais, afin que vous ne soyez pas troublé non plus dans le gouvernement de votre diocèse et que vos ecclésiastiques du second ordre se contiennent dans la subordination qu'ils vous doivent, j'aurai soin de donner les ordres nécessaires pour faire en sorte qu'il ne se passe rien dans le Parlement qui puisse blesser l'honneur et la dignité de l'Épiscopat, et qu'au contraire, vous y trouviez tout le secours et toute la protection que vous en pouvez attendre. Au surplus, s'il se trouve quelqu'un dans votre diocèse qui veuille en troubler le repos et se soulever contre votre autorité ou traverser, par des actes d'appel au futur Concile sans nécessité ou autrement, les mesures que je prends pour parvenir à la paix, vous n'aurez qu'à vous adresser à moi et j'y employerai le pouvoir souverain dont je suis dépositaire pour les réprimer et les punir.

Votre affectionné ami
Philippe d'ORLÉANS.

sagesse et de modération, un moyen d'accord entre les deux partis, sachant comme il faut traiter ces Français de prompt retournement et qui, selon sa parole déjà citée, « ne se tenant jamais au bien, reviennent si aisément du mal ».

Dès l'année 1630, il avait conçu le projet de fonder une *Académie théologique* où ces disputeurs se réuniraient et où leurs polémiques s'épuiseraient en paroles, de même qu'il réglait les disputes des grammairiens et des rhétoriciens en enfermant les « quarante » dans son Académie littéraire (1).

Pourquoi ce projet n'a-t-il pas abouti? Les théologiens se montrèrent-ils plus âpres que les hommes de lettres? D'autres moyens d'accommodement se présentèrent-ils à la pensée du ministre? Comptait-il arranger lui-même les choses par son autorité d'homme d'État théologien? Les affaires de l'État, qui l'absorbaient en pleine guerre, le portèrent-elles à attendre la pacification du Royaume par la victoire sur l'Espagne et sur l'Empire qui rabaisserait les cornes des séditeux de la doctrine?... Il est permis de penser aussi, qu'ayant, dans les derniers mois de sa vie, cherché et à moitié obtenu un *modus vivendi* avec Saint-Cyran, il considérait la chose comme en assez bonne voie pour transmettre le soin de la conclusion amiable à Mazarin.

Mazarin, moins sûr de lui-même, non théologien, ayant à compter avec les entourages de « l'Espagnole », Anne d'Autriche, laissa dormir. Il n'avait nulle envie d'avoir une Fronde théologique comme il allait avoir l'autre. Saint-Cyran fut rendu à la liberté aussitôt après la mort de Richelieu.

Dès 1643, Arnauld faisait paraître la livre de *La Fréquente Communion*; en réponse au libelle des Jésuites, il publiait la *Théologie morale des Jésuites*, les *Apologies pour M. de Jansénius, évêque d'Ypres*. En réplique à un traité du Père Petau dédié à la Reine Régente, il dédiait à celle-ci son fameux livre : *De la Tradition de l'Église sur le sujet de la Pénitence et de la Contrition*. Et voilà que la théologie devient, comme l'avait prévu l'autre cardinal, une affaire d'État. Arnauld dit, dans sa dédicace à la Reine : « Je

(1) Voir le projet de cette Académie théologique dans Avenel, *Correspondance*, tome IV, page 76.

ne doute point, Madame, que Votre Majesté ne reconnaisse jusqu'ou peuvent aller les conséquences de ce désordre et qu'elle ne voie sans peine que si ces maximes (celles des Jésuites) trouvoient quelque créance dans les esprits, l'Église seroit sans pouvoir, les pasteurs seroient sans crédit, les fidèles seroient sans assurance, que toute la chrétienté seroit dans le trouble et la division. »

Le feu était aux poudres. Les Jésuites remuaient ciel et terre : la Sorbonne, l'Université, la Cour, les consciences catholiques et Rome même. Pascal allait lancer le brûlot des *Provinciales* (janvier 1656). Le siècle était engagé dans la plus triste, la plus vaine, la plus insoluble des disputes au sujet des cinq fameuses propositions qui existaient peut-être et qui peut-être n'existaient pas : on n'en sait rien encore !

Richelieu avait écrit, en octobre 1635, à propos d'un autre désordre : « Une seule étincelle est capable d'embraser la plus grande ville du monde... Si l'on ne remédie aux factions, les étouffant dans leur naissance, lorsque leur commencement est si foible que ceux qui n'en connaissent pas la nature n'estimeroient pas qu'elles fussent à craindre, elles croissent et se renforcent de telle sorte en un instant, qu'il est, par après, impossible de résister à leur violence (1). »

La victoire se prononçait à l'extérieur, et Mazarin allait hériter de Rocroi. Mais, à l'intérieur, un nuage s'était levé. Le règne du Roi Soleil, dans tout son éclat, sera obnubilé par les deux orages que Richelieu avait prévus et que sa sagesse eût voulu écarter : la querelle janséniste et la révocation de l'Édit de Nantes.

Richelieu et l'ordre ecclésiastique français.

Quand Richelieu était arrivé au pouvoir, la crise religieuse, née au xvii^e siècle, tendait vers sa fin. Catholique, prêtre, évêque, cardinal, ministre du Roi Très Chrétien, il était dans l'obligation, — et le sérieux de son esprit lui en faisait un devoir (2), — de déter-

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, 23 octobre 1635, tome V, page 330.

(2) Cette gravité de l'esprit du cardinal frappe les contemporains. L'un d'entre eux cite parmi les *graves illustres*, le cardinal de Richelieu, et il dit : « Tous ces gens-là ont été extrêmement sérieux et doués d'une gravité majestueuse qui les rendait vénérables de prime abord. » Cité par Griselle, *Documents*, juillet 1912, page 328.

miner, par une méditation profonde et continuelle, les principes qui devaient diriger son action.

La lecture de ses livres, surtout de ceux qui ont été conçus et écrits dans les dernières années de sa vie, nous a permis d'entrevoir le fond de sa pensée religieuse : à l'égard du problème protestant, nous l'avons vu sage, prudent, tolérant, résolu à imposer l'unité nationale à un Royaume encore divisé, mais, une fois ce résultat obtenu, prêt à se porter vers l'apaisement et travaillant à l'union des deux Églises.

En ce qui concerne ses sentiments catholiques, nous l'avons vu, plein de clairvoyance sur les dangers du jansénisme, s'efforcer de les prévenir par une sagace vigilance, même par l'exercice de l'autorité, étouffant à leur naissance des polémiques qu'inspiraient soit des initiatives orgueilleuses, soit des influences étrangères.

Nous allons voir cette même prudence le guider dans les affaires ecclésiastiques en général, dans l'amélioration des mœurs et de la discipline, dans la réforme des ordres monastiques, dans la position prise par lui à l'égard d'un certain parti épiscopal invoquant, avec une ténacité quelque peu antiromaine, les vieilles libertés de l'Église gallicane.

Reconsidérons d'abord les principes : il les expose lui-même dans ce *Testament politique* qu'il a laissé à la postérité comme legs de son expérience et comme défense de ses actes. Les deux premiers chapitres de la deuxième partie, écrits approximativement vers 1636, présentent une vive et frappante connexion entre l'inspiration religieuse et l'autorité de la *raison* : « Le règne de Dieu, écrit le cardinal, est le principe du gouvernement des États; et, en effet, c'est une chose si absolument nécessaire que, sans ce fondement, il n'y a point de prince qui puisse bien régner ni d'État qui puisse être heureux... Rien n'est plus utile à son établissement que la bonne vie des princes, laquelle est une loi parlante et obligeante (c'est-à-dire entraînant obligation...). La pureté d'un prince chaste (on voit qu'il s'adresse à Louis XIII) bannira plus d'impiété de son Royaume que toutes les ordonnances qu'il pourra faire à cette fin... Il n'y a point de souverain au monde qui ne soit obligé, par ce principe, à procurer la conversion de ceux qui, vivant sous son

régne, sont dévoyés du chemin de leur salut. Mais, comme l'homme est *raisonnable de nature*, les princes sont censés avoir, en ce point, satisfait à leurs obligations, *s'ils pratiquent tous les moyens raisonnables* pour arriver à une si bonne fin... » (Et ici on peut penser à Louis XIV qui crut devoir recourir à la contrainte en révoquant l'Édit de Nantes.)

Cet appel si net à la *raison* amorce, pour ainsi dire, le chapitre suivant où l'autorité de la *raison* est mise en sa pleine valeur : « La *raison* doit être la règle de la conduite d'un État. La lumière naturelle fait connaître à un chacun que *l'homme ayant été fait raisonnable*, il ne doit rien faire que *par raison*, puisque autrement il seroit contre sa nature et par conséquent contre Celui même qui en est l'auteur... »

Au moment où ces lignes sont écrites, Descartes écrit le *Discours de la Méthode*, Corneille fait jouer le *Cid*. La pensée du ministre allait du même pas que le génie du siècle.

Le siècle était en marche. La France, comme il est arrivé souvent au cours de son histoire, reprenait, par une volonté spontanée, ce sens de la mesure qui lui est si naturel, et cela au lendemain d'une de ces crises d'égaré idéaliste qui lui sont propres également. Ce peuple qui, durant une période de vingt années, avait lâché la bride à toutes ses passions, qui s'était abandonné à tous ses caprices, qui avait voulu, si j'ose dire, toucher à tout, goûter à tout; ce peuple qui s'était rué vers une liberté dont il n'était pas capable, qui avait introduit dans ses querelles intestines un étranger détesté, ce peuple se rassied soudain. Après tant de fantaisies, de folies et d'à-coups, il reprend un aspect grave, raisonnable, bourgeois. Il se range et même avec une nuance d'exagération. Désormais, il est tout à la raison, à la pondération, au sens commun, à l'ordre (1).

Or, le fils des Richelieu et des La Porte avait précisément, dans son enfance poitevine, respiré cette atmosphère du siècle nouveau; évêque de Luçon, il s'en était rempli les poumons dans les concilia-bules de Notre-Dame de Poitiers, et il l'avait senti souffler, venant du pays tout entier, aux États généraux de 1614.

(1) Voir Gabriel Hanotaux, *Théorie du Gallicanisme*, dans *Les Chemins de l'Histoire*, tome I, page 153.

Près de Marie de Médicis, il avait mesuré la force active du catholicisme, qui s'était maintenu dans toute l'Europe méridionale, qui avait accompli la tâche difficile de la Contre-Réforme, qui avait soutenu la grandeur de l'Espagne et qui l'avait porté lui-même au cardinalat.

La restauration d'une France chrétienne était son premier devoir, mais sous la condition qu'elle restât la France du Roi Très Chrétien, du fils aîné de l'Église, de ces Rois, les plus hauts défenseurs de l'Église romaine depuis Charlemagne, les Rois des croisades, les Rois de la France forte et indépendante.

Pour le soutenir dans cette pensée, il disposait, comme ministre, de la puissance héréditaire d'un des plus chrétiens parmi les rois chrétiens. A ce point de vue, le fils de Henri IV et de Marie de Médicis ne devait lui manquer jamais.

Fils d'un père qui, après s'être converti d'une volonté réfléchie, avait renoué avec Rome et rappelé les Jésuites, et d'une mère qui avait conclu les « mariages espagnols », Louis XIII, tout pétri de croyance catholique, entendait, cependant, ne rien laisser perdre de son droit royal. Le souverain qui prendrait La Rochelle et qui consacrerait son Royaume à la Vierge par le fameux « Vœu de Notre-Dame », s'il ne tolérait autour de lui aucune impiété, ne se plierait à nul fléchissement.

Près du ministre, nous avons vu les entourages qui s'étaient rangés et alignés, en quelque sorte, pour le combat chrétien et catholique à la française : c'étaient des prélats comme Du Perron, Retz, Bérulle (1), Sourdis et La Rochefoucauld, le Père Joseph,

(1) Pour se rendre compte de la façon dont l'entourage ecclésiastique se conduit au début, à l'égard du ministre cardinal, il est utile de donner ici une lettre inédite, conservée dans les archives personnelles de Richelieu et entre les mains de la famille, parmi les papiers du cardinal, lettre qui lui est adressée par Bérulle, le 26 décembre 1624 : « Il y a un mois que je suis à Dijon, où j'ai appris le changement arrivé. (Richelieu au pouvoir.) Il y a quelque temps que je regarde cette année comme une année d'accidents et de merveilles. Elle a bien commencé et de bonne heure et continuera peut-être, si on sait tirer profit de ce coup de justice et de miséricorde tout ensemble... Je vous supplie très humblement me permettre vous représenter que le R. P. Joseph serait utile à Bordeaux en ces nouvelles rencontres ou à Paris, si on y revient. Si vous êtes du même avis, il seroit bon de le tirer hors des pensées de la guerre contre les huguenots, pour le présent; car il y a autre chose à faire maintenant. Je ne crains que cela en Mgr le cardinal de Retz; car je l'ai toujours vu affectionné au service du Roi, au bien de l'État

plus tard Sublet de Noyers, grand ami des derniers instants, l'abbé de Coursan, le Père Carré, les ecclésiastiques dévoués qui lui furent d'un si grand appui dans la campagne pour la réforme des couvents, Harlay de Sancy, secrétaire de la grande œuvre des *Mémoires*, ancien ambassadeur auprès des Turcs, expert en matière de missions et de « protectorat catholique »; c'était enfin la nièce du cardinal, cette duchesse d'Aiguillon dont la vie généreuse apparaît comme tellement au-dessus de l'injure dont on prétendit la salir (1).

Comment oublier, sur cette liste, le nom du saint le plus saint et le plus français de tous les saints, « Monsieur Vincent »? Membre du conseil de conscience pendant de longues années, M. Vincent ne frappe jamais à la porte et à la bourse du cardinal sans être entendu, secouru. Lié avec Saint-Cyran, il reconnaît en celui-ci « un des plus hommes de bien qu'il ait jamais vus », et il est assez courageux pour se prononcer contre l'ami, dans les thèses duquel il sent le péché d'orgueil et le goût de l'hérésie. Sa première fondation, l'œuvre des Missions, mère de tant d'autres, est combattue par les curés de Paris, tenue en suspens à Rome, mais finalement consacrée, le 12 janvier 1633, par la bulle *Salvatoris nostri* du pape Urbain VIII. Et cela conformément aux recommandations de Richelieu à l'ambassadeur de France auprès du Saint-Siège. Le 21 mai 1648, quelque six ans après la mort du cardinal, une mission va partir évangéliser cette *Francia orientalis*, Madagascar, conquise une première fois par le ministre défunt. M. Vincent désigne Charles Nacquart, jeune missionnaire qui appartenait à la maison de son ancien maître (2). C'est à M. Vincent enfin que le cardinal, par son testament daté du 23 mai 1642, a laissé « pour ses œuvres utiles au public », tout l'argent que l'on trouverait à sa mort, après en avoir déduit le montant des autres legs, notamment de celui qu'il faisait au Roi (3).

et à la réunion des esprits séparés. » On appréciera ce conseil quelque peu hautain, mais toujours modéré, qui ne pousse en rien à la violence.

(1) Voir le livre de Bonneau-Avenant. Et le passage si précis sur elle écrit par Laurent Bouchet et publié par Griselle. *Documents*, juillet 1912, page 319.

(2) Voir Marthe de Fels, *Monsieur Vincent*, édition Gallimard, page 81. Et tout le chapitre du *Vincent de Paul* de l'abbé Maynard, tome II, page 210.

(3) M^{me} d'Aiguillon eut, avec M. de Noyers, la charge de ce legs et mérita l'éloge du biographe du saint. : « Femme admirable, entre toutes ces femmes généreuses qui

Le courant du siècle enveloppait donc et poussait, si l'on peut dire, le cardinal; mais il fallait aussi que ce courant fût canalisé, dirigé, réglé : les grandes œuvres ont besoin, pour leur accomplissement, à la fois d'une élite et d'un homme.

La réforme des monastères.

Il n'y a qu'un avis à ce sujet, l'état de l'Église catholique française, au moment où Richelieu prenait le pouvoir, était lamentable (1). Nul témoignage plus formel et plus autorisé que la plainte du Souverain Pontife, renouvelée dans toutes les instructions adressées aux nonces et rédigées, pour la plupart, par le neveu du Pape, Antonio Barberini, qui avait précédemment séjourné en France : « A dire le vrai, il n'y a eu, dans aucun autre pays, un plus grand dommage que celui qui est résulté, en France, du défaut de qualité et du manque d'aptitudes des prélats et des membres du clergé. L'ignorance générale jointe à de mauvaises coutumes ont eu pour suite des abus de toute sorte qui ont scandalisé les peuples et les ont portés vers le schisme et vers l'irrespect à l'égard du Saint-Siège... Les réguliers ne sont pas hors de reproches. Combien de monastères où les moines vivent sans clôture, livrés aux libertés du siècle, surtout dans les campagnes, où ce spectacle cause un désordre auquel on ne sait comment porter remède (2)! » Rome, bien entendu, a une tendance à rendre responsable de ces maux l'indépendance gallicane; de même, d'ailleurs, que l'Église gallicane ne se prive pas de critiques à l'égard du monde romain. Quoi qu'il en soit, les faits sont là. Les débuts du règne de Louis XIII étaient, au point de vue ecclésiastique, une époque de désarroi, de querelles, de violences dont les excès ne purent être dominés,

pullulent dans la première moitié du siècle et qui, après M^{me} de Joigny et M^{me} Le Gras, contribua le plus à toutes les intentions de saint Vincent de Paul. » Page 214.

(1) Voir le troisième chapitre de la première partie du *Testament politique*, « qui représente le mauvais état où l'Église étoit au commencement du règne du Roi ». — Voir aussi dans *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome IV, chap. 1^{er}, l'exposé de cette situation et le remède que la conversion de Henri IV commença d'y apporter.

(2) Voir le texte des Instructions pontificales dans le *Recueil de Leman*. — Instruction à Bagny, 1627 (pages 96 et suivantes).

refrénés, que par la volonté et l'adroite conduite du grand ministre aidé des hommes dévoués qu'il avait su choisir (1).

Le détail de cette histoire ne peut être rapporté ici. Elle a été écrite, d'ailleurs, à des points de vue divers, dans l'abondante littérature consacrée à ce sujet. Nous rappellerons seulement quelques points saillants qui touchent à l'histoire générale du pays et qui permettent de pénétrer plus près du caractère et de la conduite du cardinal.

Évêque de Luçon, orateur du clergé aux États généraux de 1614, il connaissait à fond tout le haut personnel : au fur et à mesure des vacances, il le recrute avec un grand soin, tant au point de vue de la valeur morale que de la capacité épiscopale, non sans tenir compte, bien entendu, des sentiments politiques et du dévouement au Roi et à sa propre personne.

Il sentait la qualité des hommes formés par l'Église, et son intention avait été, au début, de confier aux évêques certaines fonctions de l'ordre laïc et particulièrement administratif. L'essai ne le satisfait pas. Mais il n'en eut que plus de soins de préparer, pour l'Église, de bons prêtres et de bons prélats. Mgr Degert a très bien montré, dans son *Histoire des Séminaires français*, que Richelieu est le premier évêque qui ait fondé dans son diocèse un séminaire, le premier qui en ait remis la direction aux Oratoriens (2).

L'ouest de la France et, en particulier, le diocèse de Poitiers, qui avait assisté aux débuts de Richelieu, reçurent, durant toute la carrière du ministre, des marques renouvelées de bienveillance attentive. Le cardinal introduisit la réforme de Saint-Maur dans les monastères bénédictins avec le concours de l'évêque M. de La Rocheposay, la réforme du Calvaire à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Poitiers, etc. Dans son testament, il lègue soixante mille livres « pour entretenir à Richelieu vingt prêtres

(1) M. Émile Magne, dans son piquant ouvrage, *Le Plaisant abbé de Boisrobert*, a donné un tableau, pris sur le vif et vraiment rabelaisien, de la décadence des mœurs dans les abbayes et prieurés de Bourgogne, et montré les difficultés de la réforme (pages 345 et suivantes).

(2) Voir Dom Paul Denis, *Le Cardinal de Richelieu et la Réforme des monastères bénédictins*, 1913, page 216. — Voir aussi *L'Oratoire à Luçon*.

afin de s'employer aux missions du Poitou, suivant leur institut ».

Cette affaire de la réforme des ordres monastiques fut l'une de ses grandes préoccupations; il conçut, à ce sujet, une doctrine et s'attacha à une pratique personnelle sur lesquelles on a porté des appréciations sévères. La lumière ne s'est faite que très lentement, car, là comme ailleurs, l'hostilité des adversaires du cardinal a égaré l'histoire.

La grande pensée de Richelieu, conforme à celle du Souverain Pontife et conforme aussi au mouvement de l'opinion, était que la réforme des couvents était devenue indispensable; mais l'on savait aussi que seule la plus ferme autorité pouvait l'accomplir. Le mal, sans cela, était incorrigible. L'abus des commendes, qui encombraient les maisons religieuses de personnages appartenant à la famille royale, aux familles des grands du Royaume, aux favoris, l'attribution des bénéfices à des quémandeurs, souvent laïcs, parfois militaires, la mauvaise volonté égoïste et passionnée des « anciens » (*beati possidentes*) résolu à ne rien céder de leurs privilèges et de leurs jouissances, le tout opposait à la réforme des mœurs et de la discipline une porte d'airain.

De ses premiers échecs le cardinal réformateur avait appris que le seul moyen de réussir était d'imposer aux récalcitrants, des abbés, des prieurs, des religieux, ayant déjà pratiqué spontanément la réforme dans d'autres ordres ou d'autres maisons. Telle fut sa manœuvre. Mais la lutte qui s'engagea entre les partisans des deux systèmes atteignit un tel degré de violence, allant jusqu'aux rixes à mains plates, qu'on dut recourir à des moyens d'exécution plus énergiques encore : le cardinal, sollicité par les ecclésiastiques et les religieux animés de bonnes intentions, se fit attribuer à lui-même, par décision royale, les fonctions de chef des ordres ou des maisons dont les résistances paraissaient incompressibles.

Cette mainmise avait pour suite naturelle de lui attribuer le revenu des bénéfices et la disposition des ressources pécuniaires des établissements. Une telle concentration permettait au cardinal d'employer, selon les besoins de la réforme, les ressources considérables des fondations. Richelieu lui-même, par une lettre circulaire, fait connaître aux ordres intéressés, ses intentions et sollicite,

en même temps, le concours des bonnes volontés : « Le désir que j'ai de purger toutes mes abbayes des désordres et licences qui s'y sont glissés par le temps, m'en a fait rechercher les moyens les plus convenables, et n'en ayant point jugé de plus doux et utiles, pour la décharge de ma conscience et le salut des religieux qui sont sous ma charge, que d'y établir des Pères religieux réformés qui, par leur exemple, porteront les anciens à suivre les bonnes mœurs et l'observation de leur règle, qui a été par eux négligée, cela m'a donné sujet, pour commencer une si bonne œuvre, de faire défense en tous les monastères qui dépendent de moi, de faire donner l'habit, ni recevoir des novices à faire leur profession, si non en la forme que la font ceux de ladite réforme. » Richelieu entendait qu'il fût dressé un acte qui contint tout ce qui se passerait au chapitre réuni pour ouïr la lecture de ses lettres. Il connaîtrait particulièrement l'avis de chacun des religieux qui y assisteraient. Chacun signerait le sien, qui serait envoyé à Son Éminence. Chacun pourrait ainsi contribuer à l'œuvre commune. « Ceux qui se portaient au bien que le cardinal leur voulait procurer » seraient remis « dans l'ordre et la voie que doivent tenir les vrais religieux ».

Il y avait bien, dans ce document, quelque pression; mais le but relevé est incontestable et les formes mêmes sont respectées. Le cardinal agit, comme toujours, en prenant pour guide la nécessité et la raison; il suffit de lire, dans son *Testament politique*, le chapitre *De la Réformation des monastères* : « J'ai toujours pensé, ainsi que je l'estime encore à présent, qu'il vaudroit mieux établir des réformes modérées, dans l'observation desquelles les corps et les esprits pussent subsister aucunement à leur aise, que d'en entreprendre de si austères que les plus forts esprits et les corps les plus robustes aient de la peine à en supporter les rigueurs. Les choses tempérées sont d'ordinaire *stables et permanentes* (n'est-ce pas tout son génie?), mais il faut une grâce extraordinaire pour faire subsister ce qui semble forcer la nature (1). »

Grâce aux ressources dont il peut disposer, le cardinal fait partout

(1) *Testament politique*. II^e partie, section VIII.

les dépenses nécessaires pour que les conditions morales et matérielles de la réforme améliorent le sort et la dignité de ceux qui l'auront acceptée.

Impossible donc de méconnaître la sagesse de ses vues et sa modération dans la façon dont il les applique. Et cependant, comme il se heurte à des intérêts et des passions de longtems en éveil, cette ingérence, qui troublait la quiétude de centaines de couvents et de milliers de religieux (1), ne manqua pas de provoquer une soudaine et violente exaspération, — colère de moines et de troupeau; — de là une polémique acharnée qui se manifesta par une floraison de ces libelles injurieux qui étaient alors les moyens de l'opposition : l'avarice du cardinal s'emparait, disait-on, de la fortune ecclésiastique pour accroître son énorme fortune personnelle et pour subvenir à ses folles dépenses en bâtiments, en pompes, en représentations, en caprices tyranniques.

Et, naturellement, ces critiques enflammées se retrouvent sous la plume des historiens, amateurs de l'ouvrage tout fait. « Son Éminence y allait de bon train, écrit, de nos jours, l'un de ces bons religieux qui n'a pas pardonné; on annule des décisions pontificales sans sourciller et on ne fait appel aux décisions de Rome que pour faire sanctionner les empiètements du cardinal... Ces prétentions (il s'agit d'une pension de trente mille livres attribuée au cardinal par suite de la réforme accomplie sous sa protection à l'abbaye de Chezal-Benoît) étaient écoeurantes. Le cardinal, gorgé de pensions, dont les rentes prélevées sur les bénéfices ecclésiastiques montaient à un million et demi, extorquait des monastères endettés une somme considérable prise ainsi sur l'avoir de ces maisons. Beau moyen de rétablir l'ordre! Mais Richelieu n'avait aucune vergogne quand il s'agissait de palper l'argent. »

Dom Denis, qui cite ce texte dans son excellente étude sur la *Réforme des monastères bénédictins*, l'accompagne d'un commentaire : il démontre, d'une part, que la somme de trente mille livres était stipulée dans un arrangement qui la substituait à une somme

(1) Rien que dans l'ordre de Cluny, les considérants de l'ordonnance du 18 décembre 1631 parlent de six cents monastères; à Noirmoutier il est question de cent vingt prieurés. — Voir D. Denis, *op. cit.*, page 82.

de cent soixante mille livres que le cardinal eût pu réclamer comme montant du revenu des abbayes dont il devenait le chef et que, d'ailleurs, ces trente mille livres, *il ne les toucha jamais*; d'autre part, il établit que l'ensemble du revenu attribué à ce Richelieu « gorgé de pensions », au détriment des ordres monastiques, montait exactement à deux cent soixante-quatorze mille six cent cinquante-trois livres, et non, comme on le répétait, à plus d'un million de livres.

Nous reviendrons sur la question de la fortune personnelle de Richelieu et sur l'usage qu'il en fit, soit au cours de son existence, soit par ses dispositions testamentaires. Mais en ce qui touche spécialement le revenu des bénéfices ecclésiastiques, il n'est que juste de l'entendre lui-même. La rumeur infâme ayant été colportée jusqu'à Rome, le cardinal écrivait, pour être mise sous les yeux du Souverain Pontife, une lettre portant la déclaration la plus nette : « Si le Pape est bien informé, il saura que je ne prends pas les bénéfices pour en profiter, mais bien pour tirer les couvents de leur ruine et les mettre en état d'une bonne réforme. » Telle est la vérité, et on peut l'en croire. Sainte-Beuve dit avec force : « Il n'est pas homme à retenir et à accumuler, à la manière d'un bon trésorier et d'un bon économiste, les gouvernements et les charges; il aime mieux les distribuer aux autres. Il y a du roi autant que du ministre en lui. » Langage digne de l'histoire.

Que faut-il penser, cependant, de la position prise par le Saint-Siège au sujet de la réunion de plusieurs ordres ou établissements ecclésiastiques sous l'autorité de Richelieu? Il est certain que Rome traîna en longueur si longtemps que, sans refuser, elle évita de se déclarer en faveur de l'autorisation sollicitée avec insistance par le ministre de Louis XIII.

Mais, ici encore, l'histoire doit se référer à une documentation précise. Il est hors de doute que cette attitude de la Cour pontificale tenait uniquement à l'opposition ardente et intraitable des deux branches de la catholique maison d'Autriche, toutes puissantes à Vienne et à Madrid, qui avaient Rome sous leur influence. Cette opposition ne devint que plus acharnée quand la guerre les eut déchainées contre la France et ses alliées. Plusieurs des Ordres

visés avaient des maisons dans les pays hostiles à la France et l'autorité que Richelieu pourrait prétendre sur ces ordres risquait d'avoir de graves conséquences, en particulier si elle cherchait à s'étendre jusque sur la Compagnie de Jésus, si puissante à Rome. Il ne s'agit plus ici d'une question de gros sous : c'est la politique internationale dans son ensemble qui est en cause. Nous allons y revenir.

Mais, pour en finir avec cette mesquine querelle montée contre la personne et contre la mémoire du cardinal, et pour conclure en ce qui concerne la réforme monastique telle que sut l'entreprendre et la réaliser, du moins en partie, le cardinal de Richelieu, qu'il suffise de citer ici le jugement de l'historien le plus récent, le mieux informé et le moins suspect sur la matière, Dom Denis : « Libre à certains historiens de reprocher à Richelieu ce qu'ils appelleront une intrusion et un abus de pouvoir : pour nous, nous ne pouvons nous défendre d'un vif sentiment d'admiration pour l'inlassable activité du grand ministre, sa constante et universelle vigilance, son respect de l'autorité régulière, sa préférence incontestable pour les procédés de douceur, et, par-dessus tout, son désir pieux et sincère d'une durable réforme des ordres religieux (1). »

L'amortissement des biens ecclésiastiques.

On ne peut passer absolument sous silence une autre critique très violente dirigée contre Richelieu par l'un de ses collègues en l'épiscopat, qui fut, d'ailleurs, un de ses adversaires déclarés, Montchal, archevêque de Toulouse, président de l'Assemblée du Clergé en 1640. Ce reproche a été repris, de nos jours, par M. Jean Tournyol du Clos dans un ouvrage plein d'érudition : *Richelieu et le Clergé de France. — La question des amortissements* (2).

C'est une vieille querelle, où la responsabilité de Richelieu ne peut se séparer de celle de la Royauté française. De tout temps, et, en tout cas, depuis le règne de François I^{er}, les finances royales ont réclamé, sur les biens ecclésiastiques, le droit d'amortissement

(1) *Op. cit.*, page 215.

(2) Jean Tournyol du Clos, un vol. in-8°, ouvrage non terminé; Giard et Brière. 1912.

qui frappait tous les biens de mainmorte dans le pays. Entre légistes et ecclésiastiques, la querelle ne s'apaisa jamais et elle n'aboutit même pas à l'une de ces transactions, acceptées de part et d'autre, où les thèses contraires se rapprochent et s'accordent dans le silence.

Le Clergé, ordre privilégié, entendait ne contribuer au service de l'État que par des dons volontaires : mais, dans les circonstances extraordinaires, et notamment en cas de guerre nationale, la Royauté réclamait des paiements exceptionnels et, au besoin, les imposait.

Comme la France était en guerre avec la maison d'Espagne-Autriche et, qu'en 1635-1636, la prise de Corbie l'avait exposée à un péril vital, Bullion, ministre des Finances, invoqua, selon la tradition, l'exercice du droit royal : « Le Roi, comme souverain sur tous ses sujets, écrivait le financier, a droit de faire contribuer tous les ordres du Royaume aux dépenses de la guerre. Suivant laquelle maxime, la noblesse, les officiers et le reste du Tiers-État ont supporté de grandes dépenses et d'extraordinaires levées, tandis que le Clergé a été épargné... Comme aîné, il doit contribuer plus puissamment; à quoi il est d'autant plus obligé que les biens immenses qu'il possède procèdent de la Couronne et des gratifications de nos Rois, et que leur particulière conservation dépend de la sûreté générale du Royaume... ».

Sans entrer dans des détails, perdus dans le maquis de la procédure, disons seulement qu'un édit royal de 1639 fit observer qu'on avait négligé de percevoir le droit d'amortissement à des époques plus heureuses. Il demandait au Clergé un concours de cinq à six millions de livres (1). Ce chiffre, auquel on s'arrêtait après de longues discussions, paraissait des plus raisonnables au Roi aussi bien qu'au cardinal : le droit d'amortissement étant légal, on eût pu exiger des sommes beaucoup plus élevées. En un mot, on transigeait, ce qui permettait au cardinal d'écrire dans son *Testament politique* adressé à Louis XIII : « La guerre a été soutenue depuis cinq années, sans prendre les gages des

(1) Voir ci-dessus, page 30.

officiers, sans toucher au revenu des particuliers *et même sans demander aucune aliénation des fonds du Clergé*, tous moyens extraordinaires auxquels vos prédécesseurs ont été obligés de recourir en de moindres guerres (1). »

Les choses, en fait, ne s'étaient pas arrangées. L'édit de 1636, qui revendiquait « le droit du Roi », fut porté devant l'Assemblée du Clergé de 1640, réunie à Mantes, et présidée par Montchal, que l'on savait intraitable. L'Assemblée soutint son président qui refusait de payer, si bien que le Roi, conseillé par son ministre, pour avoir le dernier mot, fit expulser de l'Assemblée l'archevêque de Toulouse et quelques autres récalcitrants.

En présence de ces difficultés et la caisse étant vide, la finance dut parer à des nécessités urgentes; ce fut l'origine de la « taxe des aisés », du fameux *sol pour livre* (promulgué le 28 décembre 1640); en un mot, d'autres contribuables, déjà surchargés, furent contraints de payer; par suite, des émeutes graves, des misères affreuses, accablant le peuple et le Royaume entier. Elles contribuèrent à l'impopularité qui frappa la mémoire de Richelieu. On ne pratiquait pas, alors, la politique des emprunts à fonds perdus, qualifiés de « perpétuels »; il fallait régler les comptes sur chaque budget annuel. On faisait la guerre au jour le jour et par petits paquets; mais elle durait trente ans!

L'affaire de l'amortissement se noya dans la misère du temps et du régime. Quant à Montchal, il répandit sa colère dans ses *Mémoires* sur le cardinal, qui n'en pouvait mais, et sur M. de Bullion. L'histoire, qui sait que les deux hommes allaient de l'avant, ayant dans les yeux la vision de Rocroi, n'a pas à s'appesantir sur cette vilaine querelle.

La question du gallicanisme.

Indiquons enfin, un autre sujet où le rôle de Richelieu a été assez mal compris et expliqué par l'histoire : il s'agit de la fameuse querelle, non moins périmée, des *Libertés de l'Église gallicane*,

(1) *Testament politique*, chap. 1^{er}.

mise sur le tapis, alors, par le fameux livre du syndic de la Sorbonne, Edmond Richer.

Elle avait été agitée, comme on le sait, depuis des siècles, et il ne peut être question d'en présenter ici même un simple exposé (1). Rappelons seulement qu'il y avait, de tradition, en France, un gallicanisme épiscopal, un gallicanisme parlementaire et un gallicanisme royal. C'est, en particulier, au sujet du gallicanisme épiscopal et du gallicanisme royal que Richelieu eut à prendre position. Il le fit dans un esprit d'apaisement et de conciliation qui contribua grandement à panser des blessures qui s'étaient envenimées à la suite de la publication du docteur Richer. L'ouvrage, qui parut au début du XVII^e siècle, — plusieurs fois réimprimé, expliqué, commenté au cours du règne de Louis XIII, — avait soulevé une des plus violentes crises d'opinion qu'aient connues ces temps tourmentés.

Richer, en réponse à certaines publications émanant d'un groupe de théologiens romains, propagandistes de l'infaillibilité pontificale, s'était attaché à démontrer les points suivants : que l'Église est à la fois un État monarchique, institué pour une fin surnaturelle et spirituelle, « tempéré par le souverain pasteur des âmes, Notre Seigneur Jésus-Christ », et un gouvernement aristocratique, « le plus excellent de tous et le plus convenable à la nature »; que la monarchie absolue, que certains théologiens prétendent établir dans l'Église, est contraire à la loi de Dieu et à la fin de la société ecclésiastique; et, enfin, que le pouvoir que l'on veut donner à l'Église sur le temporel des princes est contraire à la loi naturelle (2).

En somme, la thèse de Richer exprimait le sentiment du gallicanisme épiscopal, qui réservait au Concile universel une autorité supérieure à celle du Pape et celui du gallicanisme royal, qui refu-

(1) Voir les deux ouvrages suivants consacrés à cette question : Gabriel Hanotaux, *Études historiques sur le XVI^e et le XVII^e siècle en France. La contre-révolution religieuse au XVI^e siècle*, Hachette, in-12; et *Théorie du Gallicanisme*, Introduction au premier volume des *Instructions données par les rois de France à leurs ambassadeurs auprès du Saint-Siège*, Alcan, in-8.

(2) Voir, pour l'analyse beaucoup plus détaillée de l'ensemble de la doctrine : Dupin, *Histoire ecclésiastique du XVI^e siècle*, tome I, pages 400 et suivantes, en contrôlant par les *Mémoires chronologiques et dogmatiques* du R. P. d'Avigny, année 1638, tome I^{er}.

sait au Pape une autorité quelconque sur le temporel du roi de France. Le débat se perpétuait surtout parce que la France, n'avait pas accepté ou avait accepté de façon mitigée les décisions du concile de Trente. C'est le heurt d'idées que nous avons déjà vu se produire lors de la publication du livre de Sanctarellus.

Une violente polémique s'engagea lorsque parut le livre de Richer. La Sorbonne, le Parlement, l'opinion y prirent part ainsi qu'une nuée de libellistes qui ne manquaient pas de s'abattre sur telles matières à discussion en ces temps que nous croyions condamnés au silence par l'absolutisme royal (1). Cette polémique fut encore envenimée, en 1639, par le traité de Dupuy sur les *Libertés de l'Église gallicane* et, en 1641, par l'ouvrage du grand doctrinaire, Pierre Marca, sur *la Concorde du Sacerdoce et de l'Empire*, paru en 1641. Pour nous rendre compte de la difficulté en présence de laquelle ces discussions mettaient la Couronne et ses conseillers, il faut bien réfléchir à ceci : la France entendait rester catholique et, par conséquent, attachée à Rome et au Souverain Pontife, mais, d'autre part, elle était résolue à garder son indépendance nationale et sa pleine autonomie politique à l'égard des puissances, même catholiques, qui prétendaient exercer sur Rome une autorité exclusive. N'avait-on pas vu, au moment où les haines religieuses avaient fait du territoire français leur champ de bataille, l'invasion espagnole pénétrer jusqu'à Paris et réclamer, comme condition de la paix et gage de leur domination, un changement de dynastie? N'avait-on pas vu le Pape se prononcer contre l'accession au trône de l'héritier salique, le Bourbon? N'avait-on pas vu, alors, se dresser contre Rome, dès l'année 1589, trois ans avant la conversion de Henri IV, près de cent évêques français? De telle sorte que l'avènement de la nouvelle dynastie n'avait pu se réaliser que par le fait

(1) Il n'est pas sans intérêt de faire observer que la liberté de la presse, sur les sujets les plus délicats au point de vue religieux et même politique, était affirmée, proclamée, vantée comme remontant à Henri IV lui-même. Bérulle écrivait, en publiant son *Traité des Énergumènes* : « Le droit de traiter cette question ne me sera pas dénié en cette saison de liberté, fraîchement établie en la France, pays libre s'il y en eut oncques, puisqu'un ancien (Tacite) a dit : *In civitate libera, liberam esse linguam oportere.* » — *Traité des Énergumènes*, Préface, page 8.

de cette énergie épiscopale et gallicane, s'appuyant sur le droit traditionnel de la France.

La question avait-elle été réglée par l'avènement de la dynastie à laquelle s'était ralliée l'unanimité de la nation? Nullement. Le parti catholique européen n'avait pas renoncé à maintenir la doctrine ultramontaine en ce qui concernait l'autorité du Saint-Siège sur le temporel des souverains. Après la mort du roi Henri sous le poignard de Ravillac, l'italienne Marie de Médicis étant devenue régente, cette même revendication s'était développée, à Rome, avec la plus dangereuse recrudescence. Les Ordres religieux nouveaux, chargés spécialement, depuis le concile de Trente, de la défense des droits du Saint-Siège, avaient inauguré, en Europe, deux modes d'action adaptés plus efficacement aux nécessités nouvelles : d'une part, un grand effort pour saisir l'influence directe sur les princes et les élites en s'approchant de leur conscience par le confessionnal; d'autre part, le déploiement extraordinaire, auprès des masses, d'une campagne de prédications, de publications, et surtout la mainmise sur l'enseignement. Henri IV, maître de lui et victorieux, ne s'était pas opposé à cette double activité qui, l'autorité royale étant reconquise, pouvait devenir un double bienfait; mais, après sa mort, le pouvoir s'était trouvé momentanément affaibli dans le Royaume en même temps que la puissance française en Europe.

Dans la Valteline, à Mantoue, en Lorraine, sur les frontières allemandes, espagnoles, italiennes, partout on se heurtait à des prétentions et même à des offensives menées en pleine paix; partout ces revendications se réclamaient des intérêts catholiques et de la politique pontificale. Sur toutes les frontières du Royaume, on travaillait à cet encerclement germano-espagnol qui sera toujours le péril majeur pour la France.

La guerre, qui avait tenu la France sous le couteau quarante années, au temps des Valois, fils de Catherine de Médicis, jusqu'aux victoires de Henri IV, éclate de nouveau. De même n'avons-nous pas vu, de nos jours, les survivants de 1870 assister à la guerre de 1914 et les survivants de 1914 à la guerre de 1940?

Dans un siècle comme dans l'autre, ils revoient ce qu'ils ont vu :

la frontière forcée, les armées défaites, les Flandres et la Picardie envahies, le pays rançonné, Paris à la merci d'un assaut, d'une surprise ennemie? Les flottes espagnoles sont maîtresses des deux mers; elles occupent les îles de Lérins pour débarquer leurs soldats sur la terre ferme, à Cannes. Partout l'ennemi : à Gênes, à Perpignan, à Fontarabie. La famille royale est, une fois encore, insurgée contre le Roi; Marie de Médicis, Gaston de France s'unissent à cette maison de Lorraine qui, appuyée sur l'Empire, a été, durant un demi-siècle, la rivale de la dynastie des Bourbons. Qui donc est visé, sinon ce jeune Roi, le fils de Henri IV, Louis XIII? Qui donc tient à la gorge l'unité française, sinon cette Europe impériale, allemande et espagnole que Rome a toujours soutenue et qu'elle soutient encore?

Et voici que des docteurs romains, flamands, français même, plus ou moins avoués ou désavoués, ont repris la polémique inlassable contre le droit royal et gallican, drapeau intangible des libertés françaises! L'Université, la Sorbonne, le Parlement, l'opinion, le Clergé lui-même s'émeuvent. Laissera-t-on cette nouvelle Ligue se dresser dans le Royaume, gagner les chaires, les confessionnaires, les conciles, les facultés, les groupes, les ambitions, la Cour? La laissera-t-on ébranler, renverser le trône royal? Qu'ont donc fait nos Rois Très Chrétiens pour attirer contre eux les atroces calomnies propagées par ces libelles venus de l'étranger ou inspirés par lui? Comment notre jeune Roi, Louis, fils du roi Henri restaurateur de la catholicité en France, ne se lèverait-il pas, quand il sent en son flanc ces atroces blessures que lui font les siens, sa propre famille, ses sujets, les partis... et Rome? Quels conseils, ses conseillers, interrogés par sa propre colère, vont-ils lui donner? Il se tourne vers eux (1).

Edmond Richer a écrit son livre. La question est posée en public. Richelieu prélat, ministre, est appelé à se prononcer.

Nous avons dit ses premiers actes, depuis « le mariage d'Angle-

(1) Sur les mouvements profonds qui agitent le Royaume et sur la colère du Roi en présence de ces dangereuses polémiques, voir, pour le détail, le livre très nourri de M. Victor Martin : *Le Gallicanisme politique et le Clergé de France*, 1929, in-8°, notamment pages 234 et suivantes.

terre » jusqu'à la prise de la Rochelle. La Rochelle étant abattue, il en revient à la politique de Henri IV, se tourne contre l'Espagne et s'approche des alliances protestantes. Où va-t-il? Que prétend-il? Qui trompe-t-il? C'est lui, maintenant, qu'on accuse! Sa manœuvre est trop claire; il n'a qu'une pensée : se maintenir au pouvoir, étouffer les scrupules du Roi, se constituer en patriarche de l'Église gallicane, avec autorité entière sur l'épiscopat, mettre la main sur la fortune ecclésiastique, acceptant même le risque d'un schisme. C'est lui qui soulève les défenseurs de ces fameuses libertés de l'Église gallicane si notoirement antiromaines. Accusations des pamphlétaires reproduites à satiété par l'histoire.

En réalité, gardien de la cause dynastique et de la cause française, il a présents à l'esprit les maux affreux qui ont déchiré le Royaume au temps de sa jeunesse, les coups désespérés qui ont frappé les deux Henri. Il pense aussi, bien entendu, à lui-même, c'est-à-dire à l'exercice du pouvoir et à sa vie : une crise ministérielle s'est déjà accomplie sous ses yeux par l'assassinat du maréchal d'Ancre. Comme les Rois eux-mêmes, il vit, sous le poignard des assassins : Chalais, Ornano, Marillac, Chateauneuf, Gaston de France, Montmorency, Soissons, tous violents, tous risqueurs, tous dans la main de l'adversaire, — l'Espagne!

Un souci mortel l'accable : il est seul, et l'on attend tout de lui! Sa décision, son conseil? Que conseillera-t-il?

Sa méthode politique, si différente de celle que les pamphlétaires, et l'histoire à leur suite, lui ont attribuée, nous la connaissons maintenant. Selon ses propres maximes, « il marchera à pas de laine et de plomb »; il gagnera le but, « comme le rameur, en lui tournant le dos ». Il ne manquera, certes, ni de clairvoyance, ni de fermeté, ni d'autorité, ni de sévérité; mais il tempérera le tout par une adresse, un savoir-faire, une modération qui le maintiendront toujours dans un parfait équilibre pour gagner l'apaisement par la raison et l'unité par l'union.

Nous l'avons déjà vu prendre une telle attitude dans cette ennuyeuse affaire de Sanctarellus; elle lui a servi d'avertissement; il ne se découvrira plus, il s'enfermera dans le secret de sa grandeur désormais conquise, où si peu sont admis. Assuré du Roi, — non

moins ulcéré que lui-même, — il mettra en avant ces habiles et fidèles agents dont il a su s'entourer : ce prodigieux Père Joseph, ce doux et séduisant Lescot, cette adroite duchesse d'Aiguillon, au besoin ces intimidants Laffemas, Laubardemont. Par une savante longanimité, par ces longs silences qui tiennent en suspens l'inquiétude, par une constante surveillance, il laissera se découvrir les faiblesses et les trahisons mutuelles de ces adversaires sans vergogne, sans ressources et sans tête, et il les verra se précipiter d'eux-mêmes aux pièges qu'il a tendus sous leurs pas. Il ne se découvrira pas; il ne se prononcera pas, précisément puisqu'il est sommé de se prononcer. Richeriste avec Richer, parlementaire avec Molé contre les agités du Parlement, enfermant Saint-Cyran à Vincennes et lui offrant le pain et le miel de la capitulation, Jésuite s'il le faut avec les Jésuites, tous les moyens lui seront bons et, sur son lit de douleurs dans les colloques de Tarascon, sur le bateau qui remonte le Rhône, agacé par le bourdonnement de ce futile Cinq-Mars et de sa bande, qui ne l'emporteront pas en Paradis, veillant à tout, soutenant de son geste ferme ou enjôlant de ses promesses fructueuses, corrupteur de ces faciles corrompus (tel Henri, prince de Condé), il arrivera à ses fins dont le but est clair comme la sagesse et la vérité : ne pas rompre avec Rome, mais ne pas se subordonner à une politique romaine qui ferait le jeu des adversaires du Royaume; tenir bien en mains une France gallicane et royale, mais nullement divisée de Rome, une France appui présent et futur à la fois des libertés germaniques et des libertés romaines.

Pour tout résumer, et sans entrer dans l'exposé impossible des rapports multiples du cardinal avec les hommes, avec les choses, avec les opinions, avec les passions, qu'il suffise de rappeler les faits capitaux et les grandes lignes.

Accablé par les soucis variés, et se renouvelant les uns les autres, de la guerre étrangère, des révoltes, des émeutes, des intrigues, du déficit financier, de la désorganisation des provinces et des armées, tourmenté par une inquiétude constante sur la fidélité du Roi, le cardinal contient Richer, s'efforce d'abord, en suivant sa propre conscience, d'obtenir la paix des consciences; il contient et tient Richer jusqu'à obtenir de lui un désaveu formel, comme il eût

voulu l'obtenir de Saint-Cyran. Le même partout, comme il eût voulu réunir les protestants, il eût voulu apaiser les jansénistes, puis les Jésuites, il eût voulu modérer les gallicans, les gens du Parlement et de la Sorbonne, les yeux tournés vers la grandeur française au dehors.

En Europe, mettant au-dessus de tout « les droits du Roi », fils aîné de l'Église, il saura, en tout cas, par une habileté suprême, éviter la rupture avec Rome, en même temps qu'il saura regrouper autour de la cause française les puissances protestantes, menacées par la domination austro-espagnole.

En revanche, il saura imposer à ses alliés, dans la victoire qu'obtient le génie militaire de Gustave-Adolphe, le respect du catholicisme en Allemagne, préparant ainsi l'ère des « libertés germaniques », libertés protégées par la France. Comme il l'avait fait déjà, à l'heure où il traitait avec l'Espagne, par crainte des protestants, et avec les protestants, par crainte de l'Espagne, le cardinal, ministre d'un Roi absolu et obéi, inaugurerait ainsi l'avènement du monde moderne, en mettant fin aux discordes religieuses, et en obtenant, par une haute tolérance, le sage équilibre de la modération française.

Le Saint-Siège et la paix à tout prix.

« De dire si Pignerol se doit restituer ou non, je m'en dispenserai, étant éloigné comme je suis. Bien dirai-je, que s'il se garde et se met en l'état qu'on peut le mettre, le Roi a fait la plus grande conquête qui se puisse faire et aura lieu d'être arbitre et maître de l'Italie... La question consiste donc à examiner s'il vaut mieux acquérir la paix en rendant Pignerol que de la conserver avec une longue guerre qui obligera à tenir une forte armée en Piémont, une autre en Savoie avec la personne du Roi et une autre puissante en Champagne. Si on veut faire la paix, on la fera, non seulement sans honte, mais avec gloire. Mais, il y a à douter de la sûreté de l'Italie pour l'avenir...

« Si on me demande mon avis, le lieu où je suis me doit empêcher de le dire. Mais je dirai bien librement ou qu'il faut faire une vraie

et solide réconciliation de Monsieur avec le Roi et la Reine et gagner les siens, en sorte qu'il ne reste aucun soupçon de part ni d'autre, ou faire la paix de Pignerol, car autrement nous ne ferons rien qui vaille.

« Si on se résout à la paix, il la faut faire promptement sans perdre un moment, tandis que les affaires du Roi sont en réputation. Si aussi, on se résout à la guerre, il faut attaquer la Savoie sans délai et le plus tôt qu'on le puisse faire sera toujours tard.

« Si le Roi se résout à la guerre, il faut quitter toute pensée de repos, d'épargne et de règlement au dedans du Royaume. Si d'autre part, on veut la paix, il faut quitter toute pensée d'Italie pour l'avenir et tâcher cependant de l'assurer, autant qu'on pourra, dans des conditions qui ne peuvent être qu'incertaines, et se contenter de la gloire présente que le Roi aura d'avoir maintenu par force M. de Mantoue en ses États contre la puissance de l'Empire, d'Espagne et de Savoie tout ensemble. » Et Richelieu, après un exposé non atténué des charges, des risques et des difficultés de la guerre, conclut sur ces paroles qui laissent percer la résolution fixée dès lors dans son esprit en vertu du principe : prévenir pour surprendre et ne pas être surpris : « Sa Majesté ne prendra pas, s'il lui plaît, les difficultés représentées en ce mémoire pour des impossibilités. Les grandes affaires ne sont jamais sans grande peine, auxquelles on ne peut pourvoir si on ne les prenait de loin (1). »

Telles sont, au mois de mai 1630, les bases de la discussion qui s'est engagée devant le Conseil. Le parti de la Reine mère, de Gaston, de Marillac, de Bérulle, manœuvre timidement pour empêcher qu'on ne précipite la rupture. Au fond l'occasion leur paraît bonne pour en finir avec Richelieu. Bérulle écrivait au cours de cette crise : « S'il y a dessein d'entrer dans le Milanais on a besoin d'en avoir un avis, secret (pourquoi secret? pour avertir qui?) pour donner ordre aux frontières (quelles frontières?) Car il n'y a ni gens ni agents pour cela; et on les croit en mauvais état. » Et le 27 février : « Je dois vous avertir que, sur les divers bruits qui ont couru, j'ai vu la Reine mère en grande appréhension d'une guerre

(1) Voir l'intéressant article si fortement documenté de M. Pagès : *Richelieu et Marillac, deux politiques*, dans *Revue historique*, CLXXIX, I, pages 64 et suivantes.

nouvelle et difficile par l'entreprise sur le Milanais (c'est-à-dire contre l'Espagne). Sa prudence cache cette peine. Elle a montré au garde des Sceaux (Marillac) une assurance que cela ne seroit point. Le désir qu'elle en a lui donne par intervalle cette créance (1). »

Mais Louis XIII lisait avec son attention habituelle, dès le mois de février, les premiers avis de Richelieu. Animé de cette fierté militaire et nationale qu'il a héritée de Henri IV, il a pris position et s'est confié une fois de plus aux directions de son ministre : « Voilà mon sentiment sur les mémoires que vous m'aviez envoyés. Je remets toutefois à votre jugement et expérience et vous donne tout pouvoir..., de faire tout ce que vous verrez sur les lieux être plus convenable au bien de mon service, au secours de mes alliés et à ma réputation. Ayant reçu par le passé des effets si avantageux de vos bons conseils et de votre prudente conduite je me promets que le succès de cette entreprise n'en sera pas moins heureux et glorieux que les précédents... »

Les idées exposées dans le mémoire de Pignerol ont donc obtenu, peut-être même d'avance, l'adhésion royale. L'armée est mise en mouvement. Le maréchal de Créqui prend la tête pour envahir la Savoie. L'Italie s'ouvre devant ses pas.

Que pensait-on à Rome? La paix! La paix à tout prix? Mais que faire? On recourt, une fois encore, à la mission du cardinal Antoine et à l'activité de son fameux conseiller Jules Mazarin. Celui-ci se rend auprès de Richelieu, qui le reçoit gracieusement, on pourrait dire avec sa cordialité ordinaire. Se prêtant à la démarche pontificale, le ministre se déclare prêt à négocier la paix, mais une paix qui donne à la France les sûretés nécessaires. Puis il ménage à Mazarin une audience royale. Mazarin gagne par son éloquence les bonnes grâces du Roi. Mais Louis XIII a été bien stylé par Richelieu; il dit que, tout en souhaitant ardemment la paix, il la veut solide et durable : il lui faut de sérieuses garanties; le duc de Savoie l'a si souvent trompé qu'il lui est bien difficile d'ajouter foi à ses paroles; en conséquence, il ne peut suspendre la marche de ses troupes et le cours de ses avantages.

(1) Pagès, *Richelieu et Marillac, deux politiques* (*Revue historique*, CLXXIX, page 78).

Mazarin n'ignorait rien du double jeu où s'était empêtré le Savoyard; admettant, il se tait. Le Roi gardera de lui une impression excellente et qui durera.

Au bout d'un mois, Louis XIII était maître de la Savoie presque entière depuis le pont de Beauvoisin jusqu'au Mont-Cenis (1).

Les quatre drames.

La crise européenne se développe en France, pour ce qui concerne particulièrement les relations avec Rome, selon que se développent plusieurs drames dont les fils entremêlés apparaissent simultanément ou alternativement : 1^o à Paris, le drame de la famille royale, la *révolte* de *Gaston* avec la complicité du parti de la reine Marie de Médicis, acharné à la perte de Richelieu; 2^o en Europe, le drame des *puissances*, Espagne, Allemagne, Italie, soulevant l'union des libertés européennes contre un programme de domination universelle; 3^o en Europe également, le drame des religions qui pose le problème des *alliances* de la France avec les Pays-Bas révoltés, avec la Suède de Gustave-Adolphe et de ses successeurs en lutte contre l'Empire et contre l'Espagne; 4^o en France, le drame qui se joue entre toutes ces puissances, le drame des *frontières*, à savoir l'alliance espagnole encerclant la France en Flandre, en Picardie, aux Ardennes, en Lorraine, en Franche-Comté, sur les Alpes, sur les côtes méditerranéennes, sur les Pyrénées et sur tout le vaste espace des mers et prétendant achever cette incarcération par de nouvelles acquisitions et des passages stratégiques; de partout enfin un drame des *consciences*, aspirant à la paix religieuse autant qu'à la paix politique. Ce drame se centralise à Rome. Rome peut-elle se prononcer pour l'un ou pour l'autre des deux partis qui divisent le monde catholique. Doit-elle le faire? Peut-elle le faire? Qu'a-t-elle fait? Et la France qu'a-t-elle fait pour satisfaire Rome?

Nous n'avons pas à reprendre ici l'exposé du drame de la famille royale ni le détail de la querelle de Gaston de France et de Charles de Lorraine avec le Roi et le cardinal de Richelieu. Qu'il suffise

(1) Victor Cousin, *La jeunesse de Mazarin* (d'après les archives de Turin), page 333.

de rappeler que Monsieur, dans son rêve d'ambition, envisageait soit le remplacement, soit la succession de son frère aîné, dont il était l'héritier présomptif, et qu'il s'était engagé, avec une légèreté et une absence de foi sans secondes, dans la querelle de Marie de Médicis, des Marillac, de Montmorency contre le Roi et contre le cardinal. S'étant enfui en Lorraine, il avait épousé, en coup de tête et clandestinement, la princesse Marguerite, sœur du Duc et, ainsi, il s'était subordonné aux vieilles ambitions de la maison de Lorraine, il servait les Guise, contre les siens, les Bourbons.

Charles, duc de Lorraine, inféodé à la cause de l'Empire, se trouvait à son tour, jeté dans la bagarre, et se mettant à la tête, des contingents impériaux joints à ses propres contingents lorrains, il avait envahi le territoire français. Ainsi se posait, pour la famille royale, pour la France et pour le cardinal, la question à triple face du mariage lorrain, de la succession royale et de la frontière du Rhin. Par un arrêt du parlement de Paris, daté du 5 septembre 1634, le mariage de Monsieur avec la princesse Marguerite avait été déclaré « non valablement contracté » et le duc Charles de Lorraine, vassal lige de la Couronne, avait été condamné « pour rapt et pour avoir, par complot, trahison, conspiration, entrepris de faire contracter et célébrer ledit prétendu mariage, non seulement contre la volonté du Roi son souverain Seigneur... mais aussi contre les lois de la France, les ordonnances des Rois, l'honneur de la Couronne et la sûreté de l'État ». Malgré tout, à la suite d'une entremise du favori de Monsieur, ce Puylaurens qui obtint pour récompense la main d'une cousine de Richelieu, Gaston était rentré en France, au début du mois d'octobre 1634, échappant à ses hôtes de Bruxelles et à la cabale de Marie de Médicis. Mais l'affaire du mariage n'avait pas été arrangée, quoique Gaston et la princesse, s'étant rendus à Malines, eussent fait consacrer leur union selon les règles de l'Église par l'archevêque de cette ville (1).

(1) Pour faire sentir la complication de cette affaire, il n'est pas inutile de donner ici le texte inédit d'une lettre que le Père Chanteloube, confident de la reine Marie de Médicis et grand ennemi du cardinal de Richelieu, adressait le 8 avril 1634 à un homme du parti qui était resté en France : « L'on vous envoie un chiffre duquel on ne se servira point de deçà que vous ayez fait savoir s'il est touché heureusement entre vos mains... Monsieur a envoyé d'Elbène (un des confidents de l'Altesse Royale) trouver le Roi et

Pour ce qui concerne la validité du mariage, tout était resté en suspens par la volonté du Roi. Des années passèrent. Gaston, à la suite de nouvelles incartades, fit soumettre au Roi par M. de Chaudobonne un autre projet d'arrangement. Parmi ses réclamations, figurait celle-ci, visant le mariage : « Il plaira au Roi d'accorder que, Madame étant en France, il lui donne une pension à l'Épargne pour l'entretien de sa maison suivant l'état qui en sera fait en présence de telles personnes que le Roi aura agréable de commettre. » Le Roi écrit, de sa main, en marge du document original : « Quand le mariage sera célébré (donc il ne l'est pas au point de vue du Roi chef de famille) et qu'elle sera venue trouver mon frère en France, je lui accorderai volontiers (1). »

D'autre part Gaston avait écrit au Pape une lettre, portée à Rome par le contrôleur des finances Passart, demandant la reconnaissance de l'union et le Roi, soulevant en même temps toute la question de Lorraine, s'y était opposé. Or que fait Rome ? Obéissant certainement à la pression de Madrid et de Vienne, le Saint-Siège déclare reconnaître la validité du mariage; il invite le duc de

le cardinal de Richelieu pour conclure son accommodement à des conditions bien étranges. puisque Madame y est au hasard de devenir princesse Marguerite (c'est-à-dire d'être répudiée), Puylaurens ayant fait consentir Monsieur à trouver bon que les ecclésiastiques de France soient ceux qui connaissent du mariage pour donner tel jugement que l'on aura désiré d'eux, et puis, en conséquence de ce premier jugement, remettre le tout au Pape. Chacun déplore la condition de cette bonne princesse et blâme quant et quant la lâcheté de Puylaurens. Tous ceux de la maison de Monsieur prétendent leur retour en France, si tôt après Pâques. Puylaurens a apporté de grands soins à faire parler à tous les intéressés de la maison de Monsieur et autres, comme La Vieuville, d'Aubazine, mais surtout a-t-il fait demander et demande lui-même les griefs et prétentions des seigneurs les plus mutinés et qui hautement avoient publié leur ressentiment contre lui, aux uns promettant grandes pensions, aux autres décharges et emplois, et ainsi tâche de dissiper les terreurs qu'ils avoient conçues de ces mécontentements.

« La Reine n'a pu rassurer l'esprit du cardinal qui, ayant outragé sa maîtresse et bienfaitrice au point que chacun le sait, ne croit mériter qu'un juste châtement de Dieu et non attendre le pardon que cette grande et bonne princesse lui accorderoit. Le remords de sa conscience lui a fait appréhender le retour de la Reine auprès du Roi. Ce qui a paru par le refus qu'il a fait de donner un passeport au Père Suffren (Suffren) qui, mieux qu'un autre, pouvoit assurer le Roi de la sincérité des intentions de la Reine sa mère, et lui guérir l'esprit des fausses impressions qu'on lui avoit données d'elle. Le traitement qu'elle a reçu dans son dessein d'accommodement lui fait entièrement perdre la volonté d'y plus penser. Écrit le 8 avril 1634. » (Original. Archives de M. G. Hanotaux.)

(1) Archives de M. Hanotaux. La pièce publiée par Avenel, sous la même date, est une leçon différente de celle-ci.

Lorraine à venir à Rome, où il sera le bienvenu, et, en décembre 1634, Mazarin est envoyé à Paris expressément pour demander la restitution du duché de Lorraine occupé par le Roi. Le Pape prend donc position contre la France dans cette question nationale et dans cette affaire intéressant l'honneur du Roi. Malgré les sentiments favorables que l'on a à Paris pour Mazarin, aux instances de celui-ci, le Roi et son ministre répondent « qu'ils ne peuvent avoir la moindre confiance dans les princes lorrains. S'ils ont moins à se plaindre du duc François que du duc Charles, ils n'ont rien oublié : le duc François, qui s'est en quelque sorte substitué à son aîné, leur a manqué très gravement en favorisant l'évasion de la princesse Marguerite (1), la *prétendue* épouse de Monsieur. A aucun prix le cardinal ne veut entendre parler de la restitution de la Lorraine; il déclare brutalement à Mazarin que, s'il n'a pas d'autre expédient à proposer, il est inutile de poursuivre la conversation; il finit même par se répandre en plaintes violentes contre le Saint-Siège (2).

Peut-on dire en vérité que le Pape ne garde pas sa pleine indépendance à l'égard de la France et que l'Espagne et l'Empire n'aient pas gardé à Rome une influence qui pèse jusqu'à l'engager contre la France, dans une affaire délicate ?

Mais un drame d'une plus haute portée encore secoue formidablement l'Europe entière : c'est la lutte que nous appellerons aujourd'hui *idéologique*, — le conflit des religions qui depuis Luther a brisé l'unité chrétienne : cet antagonisme des âmes après avoir donné naissance aux guerres de religion, subsiste entre peuples du nord et peuples du sud; les Pays-Bas sont en révolte protestante contre la catholique Espagne; de la Suède, Gustave-Adolphe est descendu sur l'Allemagne et s'est mis en marche sur Vienne, pour détruire ce qui reste de l'Empire romain. Vienne est liée étroitement à Madrid, tout l'Empire de Charles-Quint reste uni en ses chefs; par l'héritage de Bourgogne, il domine le Rhin, par conquête ou influence il domine l'Italie, et ainsi il entoure la France, qui a établi sa paix religieuse entre ces deux parenthèses du concordat

(1) Voir ci-dessus, tome V, pages 12-13.

(2) A. Leman, *Urbain VIII et la Rivalité* citant la lettre de Mazarin adressée au Pape.

de François I^{er} et de l'édit de Nantes. Mais cette France isolée et tolérante est menacée sur toutes ses frontières. L'édifice branlant, mais inquiétant d'une domination universelle est penché sur elle et les ambitions espagnoles qui se sont rendues maîtresses de Paris par l'alliance des Guise-Lorraine au temps de la Ligue, sont pour elle une perpétuelle obsession; le patriotisme français est en alerte dès que le nom d'Espagne est prononcé. Quand donc se révélera l'homme, l'héritier du Roi assassiné, qui sera capable de libérer la France de ce cauchemar? Richelieu, à peine arrivé aux affaires, est sacré tel. Lisons cette lettre qui lui est adressée, le 15 décembre 1625 par un homme qui est plus que nul autre l'écho de l'opinion, et qui n'est pas suspect, car on eût voulu l'opposer un jour à l'évêque de Luçon. Il s'agit du fameux Guez de Balzac; Balzac écrit à ce cardinal à peine arrivé au ministère : « Ce sera de votre temps, Monseigneur, que les peuples opprimés viendront, du bout du monde, chercher la protection de cette Couronne, que, par votre moyen, nos alliés se racquitteront de leurs pertes, et que les Espagnols ne seront pas les conquérants, mais que nous serons les libérateurs de toute la terre. Ce sera de votre temps que le Saint Siège aura les opinions libres, que les inspirations du Saint-Esprit ne seront plus combattues par l'artifice de nos ennemis (on était en pleine paix) et qu'il s'élèvera des ouvrages dignes de l'ancienne Italie pour défendre la cause commune (1). » « Nos ennemis », voilà bien cette grande peur française.

Mais les Espagnols la motivent-ils donc? Il faut le reconnaître : tout les tente, tout les aveugle : la grandeur de leur empire sur lequel ne se couche pas le soleil, la richesse des galions, la valeur des soldats, les grandes amitiés religieuses, politiques, le goût de l'invention, — la folie de Don Quichotte, l'héroïsme de Lépante et le cœur du *Cid*. Tels sont leurs mobiles, les ressorts de leur impulsion conquérante et puis leurs ambitions. Les territoires, les titres sont tellement enchevêtrés, disputés, obscurs, dans cette Europe agitée qu'il n'y a pas une motte de terre qui ne puisse soulever un de ces problèmes de la vassalité, une de ces compétitions de la

(1) *Les affaires qui sont aujourd'hui entre les maisons de France et d'Autriche*, 1648, à la Sphère, page 336.

politique, de la langue, des mœurs, de la religion (1). Il faudrait citer ici à toutes pages, un ouvrage, pourtant d'inspiration assez modérée : *Les affaires qui sont aujourd'hui entre les maisons de France et d'Autriche* : — il date même des années qui ont déjà infléchi les deux puissances vers la paix, — pour se rendre compte de la pointillerie de ces préséances, de ces concurrences, de ces colères que rien ne peut apaiser ou concilier. Ce mémoire conclut encore, en parlant de l'Espagne après huit ans de guerre : « Nos victoires ont enfin humilié et abaissé cette arrogance et ambition formidable au reste de la Chrétienté... Tellement qu'on les peut obliger à demander la paix, leur en présenter les articles et les traiter comme celui qui, ayant jeté son ennemi par terre, lui tient le poignard à la gorge et lui fait demander la vie (2). »

Une telle irritation subsistante, une expression si violente et si passionnée se retrouvent-elles dans la bouche des Espagnols? Oui? Bien plus : c'est toujours l'Espagne qui est la plus violente, la plus intolérante, la plus ambitieuse, c'est elle qui agite contre la France de Richelieu le brandon de la guerre, qui s'est refusée avec elle à toutes transactions, qui a empêché Vienne de composer, de sauver la paix quand il en était temps encore; c'est elle qui a entassé revendications sur revendications pour rendre toute négociation impossible; c'est elle qui, au dernier moment, alors que l'Europe entière appréhendait le grand conflit, s'est engagée résolument après Nordlingen aux hostilités qui rendent la guerre inévitable; ce sont les ministres espagnols qui réclament l'évacuation de Pignerol, de Casal, de Mantoue, de toutes les places occupées en Allemagne, la restitution des États du duc de Lorraine, et qui adresseront un ultimatum si les Français se maintiennent en Italie; c'est l'Espagne qui fait occuper Trèves par ses soldats; c'est elle qui prend l'initiative d'un traité d'alliance avec Ferdinand II contre Louis XIII,

(1) Sur les grandes affaires des « préséances » qui ne s'achevèrent que par la succession d'Espagne, voir : *Raisons et causes de préséance entre la France et l'Espagne, présentées par Vignier, de Bar-sur-Seine, dès l'an 1589. Dédié à Sa Majesté, Paris, Olivier de Varennes, 1608, in-12.*

(2) *Recueil de lettres nouvelles* dédié à Monseigneur le Cardinal de Richelieu, *Lettres de Monsieur de Balsac*, page 324. Chez Toussaint Quinet, au Palais, in-8°. Le privilège signé Cowart, 24 novembre 1633.

c'est elle enfin qui arme ses galères pour attaquer la côte de Provence.

Sur tous ces points, la France est avertie et le souci de telles perspectives, ces appréhensions trop fondées l'ont amenée à mettre en état de défense ses frontières, à prendre ses précautions au delà, quand le droit du suzerain le lui permet, à recourir à ces alliances protestantes que l'idéologie catholique (comme nous dirions aujourd'hui) lui reprochait si passionnément.

L'objet, l'effet et les limites de ces alliances sont connus : la Hollande libérée, l'Empire ébranlé, l'Espagne refoulée, les mers ouvertes à l'expansion navale et missionnaire de la France.

Sur les Alpes en Italie, le double jeu du duc de Savoie lui a prêté la main : la plus difficile des questions qui traînait depuis de longues années était l'affaire du passage par cette Valteline, qui, dominée par les adversaires de la France, eût bouclé la boucle et eût assuré le complet encerclement. Richelieu a occupé Casal, il enlève Pignerol, détruit les effets du traité de Monçon, retourne le duc de Savoie, assure au duc de Nevers la succession de Mantoue et ouvre, le cas échéant, aux armées françaises les routes qui assureront de ce côté l'invulnérabilité de la France et l'indépendance des principautés italiennes.

En Lorraine, en Alsace, sur le Rhin, l'aventure de Gaston lui a offert des occasions analogues; il occupe le duché de Bar, soulève le conflit des Trois Évêchés, domine Nancy, met le pied en Alsace; dans les Belges; l'alliance hollandaise enserre ceux qui prétendaient l'enserrer. En cas de guerre, il les condamne à se battre sur les deux fronts. Quant à la mer, la marine hollandaise, et même, dans son sillage, la marine anglaise, en faisant la chasse aux galions et en se saisissant des terres lointaines occupées par l'Espagne, lui ont laissé le temps de parer à notre habituelle imprévoyance navale. Une ombre immense s'étend sur l'empire « qui ne voyait pas se coucher le soleil ».

L'attitude de Rome.

Quelle est maintenant l'attitude de Rome en présence de l'évolution qui se produit même dans la période d'attente, soit en ce

qui concerne la question des alliances, soit en ce qui concerne les précautions prises sur les frontières et dans les régions voisines des frontières? Et quelle sera l'attitude de Richelieu à l'égard de la position prise par Rome?

Le Pape avant tout veut la paix. Il voudrait, à tout prix, empêcher la guerre. Il a pris d'abord, et avec une résolution inébranlable, le parti arrêté d'une absolue neutralité. Assurément, il déplore les alliances protestantes, il s'efforce de les rompre en y mettant toute l'adresse et le savoir-faire de ses nonces-diplomates, toute la fermeté de leurs instructions. Mais, par une sagesse insigne et dont les suites seront des plus heureuses, il refuse énergiquement de se plier aux exigences des partisans de l'Espagne et de l'Empire, il se rit des violences du Borgia et de la cabale espagnole, il refuse de se déclarer contre la France; il refuse de s'allier aux ennemis de la France; il refuse de brandir les armes spirituelles contre le roi de France et son ministre, selon qu'on prétend l'exiger de lui et de les frapper d'excommunication; si bien que nous assistons à ce fait bien extraordinaire (mais qui n'est pas absolument isolé dans l'histoire du Saint-Siège) que le Pape est accusé violemment, par des catholiques, de complicité avec la cause protestante, peu s'en faut d'hérésie. L'ambassadeur d'Espagne à Rome, ce Borgia, l'insulte en plein consistoire : « Parce que le Pape entend sauvegarder son indépendance et celle des autres princes de la péninsule, parce qu'il refuse d'être l'exécuteur docile des volontés du Habsbourg, dans la guerre d'Allemagne, il est toujours soupçonné d'être favorable à la France, il est accusé de préparer, de concert avec Louis XIII, la ruine de la maison d'Autriche... les agents de Philippe IV sont persuadés que le Pape a préparé avec le roi de France une attaque contre le royaume de Naples, etc. » Cette pression tantôt douceuse, et, en quelque sorte suppliante, tantôt violente et quasi injurieuse, ne cesse de s'exercer sur le Pape et elle se sert de tous les moyens. Elle n'est jamais plus instante qu'à la veille de la guerre. « Le nouveau traité d'alliance que Louis XIII a passé avec les Provinces-Unies le 15 avril 1634, la part que ce prince a prise, en 1632, dans la conspiration des gentilshommes belges, fournissent à Philippe IV autant d'arguments pour le convier à se déclarer contre la France.

Le 11 juillet, est envoyé aux ministres espagnols à Rome l'ordre de mettre sous les yeux d'Urbain VIII le texte de la ligue franco-hollandaise... Rien ne démontre mieux que la France veut troubler le repos de l'Italie et de l'Allemagne. Les agents espagnols inviteront le Pape à prendre les mesures pour se défendre. Philippe IV ne se lasse pas de solliciter de Rome des secours pécuniaires. Même ses diplomates le presseront d'envoyer des troupes en Allemagne et de prendre part à la guerre qui va éclater (1). »

Rien de tout cela n'ébranle la volonté arrêtée et déclarée du Pape : il ne prendra pas parti. Certes il multiplie les supplications, les oburgations soit par ses brefs adressés au Roi, soit par la parole de ses nonces, où il dépeint en termes émus la profondeur de son affliction et il réitère ses appels les plus pressants à son fils, le Roi Très Chrétien. Il intercède, il s'ingénie, il propose, multiplie les raisons et les procédures; il revient sans cesse à la charge. Il insiste surtout pour que les populations et les principautés catholiques d'Allemagne soient protégées contre les horribles méfaits de la guerre. Mais il ne va pas au delà.

Il ne sort pas de sa résolution d'éviter tout ce qui peut l'entraîner dans les voies d'une participation politique. Père de tous les fidèles, il entend le rester, et même si l'on admet que ses sentiments ne sont pas sans quelque faveur à l'égard de l'un des deux partis, il ne le manifeste par aucun acte, par aucune parole. Celle qu'il a sans cesse à la bouche est toujours la même : « La paix, la paix (2)! »

(1) Leman, *Urbain VIII et la Rivalité*, pages 311, 388 et suivantes.

(2) Voir les instructions aux nonces et les brefs du Pape cités notamment dans Leman, page 299, etc., et ceux qui font partie de la communication pontificale récente. Tout le monde autour du comte de Noailles, ambassadeur du Roi, ne partageait pas le sentiment que le Pape était favorable à la France. Le poète Maynard, secrétaire particulier de l'ambassadeur, dont l'esprit caustique est d'ailleurs connu, écrivait à son ami Flotte : « Je ne puis rien vous dire sinon que nous avons un Pape de qui l'âme est tout à fait espagnole, témoin deux brefs qu'il a envoyés au duc de Parme où se voit qu'il est fâché que ce prince se soit mis dans nos intérêts. Sa Sainteté pourroit changer ce langage-là après la prise de Valence, que nous estimons infaillible. Si Louis XIII pouvoit devenir duc de Milan, je vous assure qu'il seroit maître du Pape et de tout le Sacré Collège; une armée de vingt mille hommes, bien payée, un général vaillant et fidèle, avec six mois de temps, achèveront cet ouvrage. » C'eût été la manière forte. Il ne semble pas que le roi de France eût gagné à tenter l'aventure. Richelieu ne fut-il pas sage de ne pas le lui conseiller? *Notice sur Maynard par Gaston Garrinon. Œuvres poétiques*, édition Lemerre, tome I, page xix.

L'attitude de Richelieu.

Et Richelieu, de son côté, comment prend-il les choses? Cherche-t-il à exercer, sur le Saint-Siège, la pression violente, exaspérante, qui est celle des puissances « catholiques »? Nullement, il ne se refuse pas aux négociations, il écoute avec attention les nonces, prête l'oreille à leurs confidences, à leurs exhortations, à leurs pensées. Lui aussi il crie : « La paix! » Mais selon la formule sans cesse répétée par le Roi et lui, il veut une paix durable, qui donne à la France des garanties sérieuses et qui soit acceptable pour ses alliés, qui assure à l'Europe une tranquillité générale et qui, en particulier, consacre l'indépendance des princes italiens et du Saint-Siège lui-même.

En ce qui concerne, notamment, le sort des populations et des princes catholiques d'Allemagne, il ne repousse point les demandes légitimes du Saint-Siège. En novembre 1633, Louis XIII, sur les instances du cardinal Bichi, déclare aux princes protestants qu'il ne peut s'accorder avec eux, si réparation n'est faite des dommages causés aux catholiques. L'acte de ratification du traité de Francfort spécifiera que les confédérés protestants seront obligés d'observer l'article 6 du traité d'Heilbronn. Plus tard, lorsque, la guerre battant son plein, Gustave-Adolphe victorieux envahit l'Allemagne australe et porte atteinte à l'indépendance des principautés catholiques du Rhin, Richelieu prend nettement position pour la protection des princes et des populations catholiques et il fait sentir à Gustave-Adolphe le poids des engagements pris et de la volonté française. On peut se demander même ce qu'il serait advenu de l'alliance au cas où Gustave-Adolphe ne se serait pas conformé à ces légitimes réclamations de la France : la mort a laissé le problème en suspens. En ce qui concerne la défense des frontières et des précautions prises dans les régions frontalières, Richelieu est toujours particulièrement vigilant : *si vis pacem, para bellum*. La grande difficulté qui est au fond du débat, c'est toujours, pour la France, la menace de l'encerclement.

La négociation à laquelle le Pape consacre tous ses efforts, tourne autour de ces trois expressions géographiques : la Valteline, Pigne-

rol, la Lorraine. Elles se reproduisent à satiété dans la documentation diplomatique. On se les renvoie comme des balles; parfois on croit les saisir. Mais toujours elles échappent.

Voyons, d'après le jeu lui-même, quelle est aux yeux de Richelieu, leur valeur comparative. Le cardinal aurait été, d'après les rapports des nonces, jusqu'à envisager l'abandon de Casal et même de Pignerol; mais, ce qu'il ne consentira jamais à céder, c'est le passage par la Valteline et les points occupés ou revendiqués en Lorraine, Moyenvic, les places fortes du Duché; car, là, se trouve la sécurité du Royaume (1).

Il y a une autre chose qu'il ne fera pas davantage : ce sera d'abandonner ses alliés, même protestants; il ne donnera des mains qu'à un arrangement qui comme base aurait une pacification générale européenne. La manœuvre qu'il devine et à laquelle il s'oppose avant la guerre et, s'il le faut par la guerre, c'est celle, — trop visible, — qui travaille à isoler la France.

Telles sont les conditions du drame de conscience qui se joue toujours entre Rome et la France. Revenons au point de vue romain : ce que veut le Saint-Père, c'est le maintien de la paix, et si la rupture se produit, le rétablissement, — aussi prompt que possible, — de la paix. Les nonces tendent sur toute l'Europe la toile d'araignée d'une conversation ininterrompue. A la moindre vibration, tout vibre. Rome se tourne vers l'une ou l'autre des puissances, s'efforçant d'aplanir les difficultés, de rapprocher les divergences, de dissiper les méfiances, de calmer les passions. Jeu infiniment complexe et qui, au jour le jour, paraît stérile, alors que peu à peu cependant les oppositions, les solutions se dégagent.

L'intermédiaire : Mazarin.

Sans nous attarder au détail infini de ce travail de termites, nous dirons simplement où en étaient les choses entre la France et Rome, à la veille de la rupture en décembre 1634 et au printemps de 1635, c'est-à-dire au point décisif du débat.

(1) L'Empereur, d'autre part, aurait été amené à laisser à la France Pignerol et Moyenvic; mais une telle concession n'avait jamais été faite par l'Espagne. Leman, *op. cit.*, p. 428.

Tout se passe alors par l'intermédiaire de Mazarin.

Richelieu a amené le Pape à l'idée d' « une négociation générale en vue d'une paix totale ». Mazarin écrit de Paris : « On proteste ici qu'on est tout à fait disposé à favoriser la conclusion d'un traité de paix ; mais nous ne sommes pas satisfaits (c'est-à-dire Rome n'a pas toute satisfaction)... il me semble que c'est pour plaire à Sa Sainteté que, fatigués de si continuelles instances, ils nous ont informés de leur décision d'envoyer des plénipotentiaires (ce qui était un des points les plus discutés jusque-là, puisqu'il engageait la négociation). Mais c'est ici un principe arrêté que les Espagnols n'inclinent pas à un accord, qu'ils doivent bientôt diriger tous leurs efforts contre la France, nous le savons. » Et Mazarin d'ajouter : « Ainsi on ne pourra pas alléguer, disent les Français, que la paix n'a pas pu se conclure à cause de nous. On ne pourra pas dire davantage que les Français se sont servis de nous les représentants du Saint-Siège pour endormir la maison d'Autriche par de vains espoirs de paix (1). »

En échange de ces dispositions qui se rapprochent très sensiblement des vues et des désirs du Saint-Père, la France renouvelle avec insistance auprès de Rome une demande qui intéresse plutôt encore le chef des États romains que le Pontife, puisque, si elle était accordée elle assurerait la pleine indépendance des principautés italiennes : ce serait la formation d'une ligue entre le roi de France, les Électeurs de Bavière, de Cologne, de Trèves, les autres princes catholiques d'Allemagne, et les princes d'Italie. Le Pape serait le chef de cette ligue et il pourrait étendre son autorité politique jusque sur le royaume de Naples : « Vous ne pouvez vous imaginer, écrit Mazarin à François Barberini, l'élo-

(1) Lemañ, *op. cit.*, page 464. Il existe une preuve très frappante des dispositions conciliantes non seulement des diplomates royaux, mais des Français qui les entouraient au cours de la négociation, comparées à la hauteur des Espagnols. On la trouve dans cette lettre qu'un certain Brassit, secrétaire de la légation de France en Hollande, écrivait le 14 août 1650 de La Haye : « Je n'ai pas laissé de soutenir, comme je le crois encore certainement, que c'est un effet de la mauvaise intention de ceux qui voudroient voir les deux Couronnes dans un perpétuel conflit, en altérant entre eux les ministres qui pourroient rendre de bons offices. Il faut espérer de la grâce de Dieu qu'il touchera les cœurs de ceux qu'il reconnaîtra répugner à ce bon œuvre de la tranquillité publique, etc. » (Archives de M. Gabriel Hanotaux.)

quence avec laquelle le cardinal a su démontrer que cette ligue procurerait à la Chrétienté et au Saint-Siège les plus grands avantages. Sans faire courir le moindre risque à Sa Sainteté, elle lui rapporterait beaucoup de gloire et lui permettrait d'obtenir ce qu'il désire tant, la fin de l'alliance de la France avec les princes hérétiques (17 janvier 1635). »

Ainsi la balle est renvoyée à Rome. Le drame de conscience se pose là. Le Pape est-il assez clairvoyant, assez résolu, assez libre pour se dégager de l'influence espagnole, qui seule est contraire à la paix?

Dans ce cas la France le soutiendra avec un groupe puissant du catholicisme européen. Sinon, la France ne peut se séparer de ses alliés protestants. Habileté de Richelieu : en ce qui concerne les alliances, la décision est renvoyée à Rome.

Même si le Pape ne peut en venir à une décision si difficile, un grand pas cependant est fait, pour ne point rendre inutile le grand et si honorable travail diplomatique du Saint-Siège; la France donne des mains à la proposition que le Pape a le plus à cœur, et cela à la veille de la rupture : Richelieu déclare formellement qu'il consent à envoyer des représentants de la France à un congrès qui se réunirait sous la présidence du Pape, pour étudier les conditions de la paix. D'ores et déjà le cardinal est prêt à désigner ses plénipotentiaires. Et la bonne volonté de la France ira plus loin encore : même au cours de la guerre, les négociations engagées par cette haute entremise ne seront pas interrompues; Richelieu, afin d'établir fermement une résolution si encourageante pour le Saint-Père et lui procurer à cette heure critique la certitude que les contacts subsisteront et que les ponts ne seront pas coupés, prend, par une décision unique dans l'histoire, le soin de désigner à cet effet, l'homme que le Saint-Père lui a envoyé, l'homme du *Secrét*, s'il en fut, et le perpétuel conciliateur, Mazarin. Mazarin devient l'homme du Roi tout en restant l'homme du Pape. Quelle marque de confiance, quelle garantie! Que peut-on faire de plus?

Et que serait-ce si l'on voyait, — (comme peut-être Richelieu en avait une vague idée dès lors), — que l'homme choisi ainsi pour l'union des deux pouvoirs par le cardinal, sera son successeur et le

futur négociateur de cette paix générale entrevue par les deux pouvoirs, la paix de Westphalie? Dès le 7 octobre 1636, Mazarin se saisit du rôle singulier que la France lui a réservé. Il quitte Paris et va entretenir Rome des vues de Richelieu, qui a dicté ses instructions. Instructions qui nous ont été heureusement conservées et qui sont le grand document du siècle : les deux barbiches en ont délibéré face à face dans le souci de leur haut devoir.

« M. Mazarini allant à Rome, pourra faire office, près de Sa Sainteté, sur les points suivants. Il assurera le Pape et MM. ses neveux de la sincère volonté du Roi, comme aussi de Son Éminence, pour une bonne paix générale... il dira que Sa Majesté a envoyé le cardinal de Lyon (Alphonse de Richelieu, frère du cardinal duc) pour aller à Cologne (siège du Congrès) et prendre le même chemin que M. le Légat afin de s'y rendre plus tôt... que les sieurs de Feuquières et d'Avaux sont prêts de partir... qu'il importe beaucoup pour le bien public que l'on sache promptement le temps auquel l'Empereur et le roi d'Espagne feront trouver tous leurs députés à Cologne »... Le corps de la dépêche est tout entier consacré aux affaires d'Allemagne, notamment au rôle de la Bavière catholique, qui deviendra, comme on le sait, l'axe des futurs « libertés germaniques ». Et Richelieu achève ses instructions par cette déclaration qui donne la note des relations de la cour de France avec le pape Urbain VIII : « Sur toutes choses, M. Mazarini prendra soin d'assurer Sa Sainteté de la sincère affection que Sa Majesté lui porte et à sa maison, et de son désir véritable de lui en donner toutes les preuves possibles, se promettant le même de sa part. M. Mazarini en donnera de semblables impressions à Messieurs les neveux de Sa Sainteté et leur dira comme il a toujours reconnu que l'intention de Sa Majesté étoit de contribuer à leur grandeur et bonheur, qui consiste principalement en leur union et bonne intelligence (1). »

Union et bonne intelligence, tel est également le principe qui préside aux rapports entre le Pape Urbain VIII et le cardinal de

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome V, pages 604 et suiv. — Pour la suite des négociations engagées sous les auspices du Pape, voir le Père Bougeant, *Histoire du traité de Westphalie*, édition 1751, in-4°, tome I, page 347.

Richelieu, avec, en perspective, l'honneur de la paix qui sera un jour conclue sous le haut patronage du Saint-Père. Les actes répondent aux paroles : la France, ni protestante ni janséniste, reste unie au Saint-Siège en sauvant son indépendance et son unité. Richelieu a obtenu, là encore, la récompense de son habile sagesse et de sa clairvoyante modération.

Politique de prudence et de modération.

Il est donc bien évident que les difficultés qui pouvaient menacer les bonnes relations avec le Saint-Siège n'avaient pas leur origine dans une faute ou une erreur de la France. Les débats mêmes du Concile en témoignent : ses interminables discussions sont encombrées de revendications politiques et embrumées d'une atmosphère d'intrigue, émanant des États qui se disent spécialement chargés de la défense du catholicisme.

Rome avait dû, en effet, convoquer aux séances du Concile les principaux États européens, l'Empire, la France, l'Espagne, etc. On assista alors à un travail politique insuffisamment relevé par l'histoire : l'Empire surtout et l'Espagne, indirectement par ses lenteurs calculées, appuyèrent devant le Concile les thèses luthériennes, par exemple le *calice* (c'est-à-dire la communion sous les deux espèces), le mariage des prêtres, l'abolition des images, la prolongation du Concile avec menace d'un échec final; l'Espagne surtout manœuvrait pour obtenir ce dernier résultat, n'ayant d'autre vue manifeste que de faire du Concile l'instrument de sa politique contre la France. Quant à l'Empire, lié à l'Espagne depuis le temps de Charles-Quint pour encercler la France, s'il soutenait avec tant d'ardeur les revendications luthériennes, c'est qu'il y voyait un moyen de rallier à son autorité chancelante les protestants d'Allemagne.

Seules, la longanimité, la patience, la sagesse du Souverain Pontife et de son conseiller le plus écouté, saint Charles Borromée, permirent au Concile d'aboutir à la haute et sage réforme qui sauva le catholicisme en se dégageant, autant qu'on le pouvait, de la querelle politique du siècle.

En France, la blessure causée par le double échec sur la question de préséance entre les deux Couronnes et par l'affront sanglant de l'excommunication, finit par se guérir, mais non sans lenteur et sans un reste d'aigreur. On n'ignorait rien de la longue insistance de l'empereur Ferdinand et de ses représentants (1) pour satisfaire les princes protestants, pas plus que des calculs de l'Espagne pour s'assurer, le cas échéant, en France, en Angleterre et ailleurs, les alliances protestantes. Répondant aux accusations portées contre Henri IV au sujet du rapprochement avec les protestants de Hollande, le cardinal d'Ossat, dont on connaît la modération, écrivait de Rome au Roi, le 16 janvier 1596 : « Au demeurant Sa Majesté ne doit faire difficulté d'employer, dans cette guerre si juste, toutes sortes de gens pour défendre sa personne et son Royaume; et de penser autrement seroit non seulement simplicité en matière d'État, mais encore superstition en matière de conscience, puisque les théologiens les plus scrupuleux qui ont écrit des cas de conscience, tiennent qu'un prince chrétien, en guerre juste, et en cas de nécessité, peut licitement et sans péché, s'aider, pour se défendre, du secours des infidèles (2). »

De quoi s'agissait-il en somme? De la paix européenne, de l'indépendance, de la France, en un mot de la politique des États. L'État était devenu, non contre l'Église, mais hors de l'Église, la grande force sociale. Rome elle-même n'avait pu échapper à la tentation de s'établir en État avec toutes les conséquences. Pouvait-on demander aux États de décréter leur propre ruine et de faire retomber le monde dans l'anarchie d'où ils l'avaient tiré? Les États avaient le droit à la vie. La France, qui avait été la première nation capable de concevoir et d'établir son unité, et à cause de cela, entourée d'adversaires qui, par la jonction de l'Espagne, de l'Autriche et de l'héritage de Bourgogne, l'enserraient dans un cercle d'airain, avait confirmé, au cours de cette grave crise, son indépendance matérielle, morale et religieuse par l'avènement des Bourbons. Elle la maintenait, en face de l'Empire et de l'Espagne, par la déclaration

(1) Voir en particulier Fra Paolo Sarpi, *Histoire du Concile de Trente*, édition Blaeu, Amsterdam, in-4°, 1713, page 505.

(2) *Lettres*. Tome II, page 5.

séculaire des libertés de l'Église gallicane et de la Couronne.

Rome avait, pour son propre salut, signé le pacte de concorde avec le roi François I^{er}. Même au cours des sessions du Concile de Trente, ces libertés françaises avaient été à maintes reprises affirmées, sinon reconnues. Il est vrai que, maniées comme une arme par les légistes et par les partisans du gallicanisme parlementaire, elles s'étaient envenimées parfois jusqu'à faire courir au Royaume le péril du schisme; la France raisonneuse des parlementaires et même une partie du corps épiscopal s'attachaient aux idées qui devaient se formuler dans le richérisme et inspirer tout le siècle jusqu'à l'Assemblée de 1682.

Mais justement, n'était-il point de la sagesse royale de ne pas s'enfermer dans les formules extrêmes et de poursuivre à Rome une politique de prudence et de modération? Cette politique, une fois encore, sauverait le catholicisme français d'une rupture qui serait l'anéantissement du catholicisme lui-même, car Rome subordonnée à une politique de conquête, c'était Rome désuniversalisée, déchristianisée. Et voilà justement l'issue fatale, menaçante et à laquelle entendait parer le plus clairvoyant des hommes d'État qu'ait eus la France, Richelieu.

Un Pape lettré, ami de la France et de Richelieu.

Richelieu, qu'Henri IV appelait « son évêque », avait été nourri dans ces maximes : défendre l'unité royale française, gallicane et royale, c'était défendre la religion, la civilisation chrétienne. De telles maximes devaient se confirmer en lui du fait de ses réflexions de son expérience et des difficultés de toutes sortes dont il était entouré.

Au moment même où son ministère, dont la durée était déjà longue, et qui se trouvait engagé dans de si nombreuses et si redoutables affaires, était en proie à des rivalités de famille intéressant le sort même de la Couronne, au moment où il était attaqué par une polémique implacable, travaillant les esprits pour les porter vers la cause espagnole et lorraine, c'est-à-dire vers le danger même que la France avait couru avant l'avènement de Henri IV,

il s'attachait avec une force invincible, à la procédure française, qui cherchait la juste balance entre les droits du Saint-Siège et les droits du Roi. Cette politique, il l'exposa avec une clarté pénétrante dans une page de son *Testament politique* : « Si les Rois, dit-il, sont obligés de respecter la tiare des Souverains Pontifes, ils le sont aussi de conserver la puissance de leur Couronne, mais il n'y a pas plus de difficultés de bien distinguer l'étendue et la subordination de ces deux puissances. En telle matière, il ne faut croire ni les gens du Palais, ni ceux qui, par un excès de zèle indiscret, se rendent ouvertement partisans de Rome. La raison veut qu'on entende les uns et les autres pour résoudre ensuite la difficulté par des personnes si doctes qu'elles ne puissent se tromper par ignorance, et si sincères que ni les intérêts de l'État, ni ceux de Rome ne les puissent emporter contre la raison (1). » Ajoutons qu'au même moment, et selon sa manière forte et résolue, le cardinal écrivait à ses familiers, les Bouthillier : « Les grandes affaires n'ont jamais été sans grandes difficultés et jamais on ne les a fait réussir sans une extraordinaire résolution et opiniâtreté à surmonter les obstacles qui s'y rencontrent; d'où nécessité d'une rigueur implacable. » Et encore : « Pour gouverner des États, conduire et maintenir des armées avec discipline, il faut avoir une certaine vertu mâle qui ne se trouve pas aux hommes communs, sans laquelle, toutefois, ni les États, ni les armées ne peuvent être bien gouvernés ni conservés en leur entier... Il faut, en telles occasions, pratiquer vertement ce que les préceptes de la politique font connaître être du tout nécessaire et ce que les maximes de la théologie enseignent être permis (2). »

Il usait de la permission. La rigueur à l'encontre des agents de la politique espagnole en France; paraissait un peu *verte* de la part de sa robe rouge; mais sa volonté *mâle*, dans une crise pareille, était la seule qui convint au salut du Royaume et du Roi.

Le courant de l'opinion, ou plutôt la manœuvre de l'opposition qui se réclamait de l'autorité pontificale, nous l'avons vue en action dans l'affaire du Sanctarel; nous l'avons vue inspirer la pression

(1) *Testament politique*, édition Foncemagne, 1764, in-8°, page 166.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome V, page 282, et pages 334-335.

exercée sur le Roi par le Jésuite Caussin, se servant de son influence sur M^{lle} de La Fayette. C'est elle qui avait poussé Marie de Médicis et les Marillac à rompre avec la volonté royale, en exploitant les ambitions de Gaston de France. Heureusement il n'y avait pas seulement, dans le monde catholique, des partisans de l'Espagne, des polémistes hostiles à la France, des théologiens excités, soit Jésuites, soit jansénistes, il y avait au-dessus de tous, le Saint-Siège; il y avait le Pape.

Le Pape était alors Urbain VIII (Barberini); il régna de 1623 à 1644; son pontificat couvrit les dix-huit années durant lesquelles Richelieu fut ministre.

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment la figure d'Urbain VIII se dessinait aux yeux de ses contemporains à l'heure même où il coiffait la tiare. Nous avons entre les mains, à ce sujet, un document sans prix, c'est la relation adressée, en 1623, au Sénat de Venise par l'ambassadeur Renier Zeno, successeur du « cavaliere Lorenzo, en attendant qu'il fût remplacé lui-même par Contarini (1). »

En quelques traits empruntés à cette belle page historique, nous dirons ce qu'était l'homme que le conclave avait choisi pour remplacer le vieux et débile Grégoire XV.

Agé de cinquante-six ans et doué d'une excellente santé, — ce qui avait décidé le conclave à le nommer, — le nouveau Pape est un prince « d'aspect vénérable, de taille haute, de teint olivâtre, de traits nobles, de poil noir, commençant à grisonner, d'une démarche alerte et vraiment seigneuriale, avec, quand il parle, des gestes et des mouvements du corps heureux (2); révélant sa pratique de la vie, son expérience des hommes... Il a toujours montré du goût pour la poésie et n'en est pas entièrement éloigné, même par les soucis des affaires ni par des occupations plus sérieuses; pareillement de toutes les humanités, il les favorise autant qu'il peut... Ainsi

(1) Une copie manuscrite de cette relation est dans les archives de M. G. Hanotaux. Elle a été publiée, d'après le manuscrit du Musée Correr, par Barozzi et Berchet, dans *Relazioni-Italia*, tome III, page 136. Édition Venise, 1879, in-8°.

(2) Le poète Maynard, dans une de ces lettres familières, écrit de Rome : « Le Pape se porte bien et les vieux cardinaux sont malades, depuis qu'ils le voient monter à cheval avec la disposition d'un jeune homme qui voltige sur un cheval de bois. » *Œuvres poétiques* de Maynard, édit. Lemerre, tome I, page xvii.

s'expliquent son affabilité et surtout son savoir-faire en ajoutant son expérience devenue sans égale par sa nonciature dans le royaume de France, le plus grand théâtre du monde, où il a acquis une connaissance merveilleuse des intérêts des grandes puissances et où il a fondé et confirmé la réputation de sa loyauté, l'attrait de sa conversation familière et de son accueil, la promptitude saillie de son esprit ne dédaignant parfois même pas la plaisanterie ni l'ironie, en un mot tout ce qui est de sa nature et qui distingue le Souverain Pontife.

« C'est ainsi que resplendit, dans le nouveau Pape, la candeur de l'intelligence unie à une foi profonde. Ainsi il fut préparé aux affaires publiques et politiques, parmi lesquelles il suit fermement la ligne de la raison, se vouant tout entier et avec passion à la défense d'une paix vraiment chrétienne qui, ayant été le vœu du cardinal, est maintenant la pensée constante du Souverain Pontife. Dans l'affaire de la Valteline, héritée du pape Grégoire, il pèse avec une entière équanimité les intérêts de la France et ceux de l'Espagne; de même dans l'affaire de Mantoue, qui s'est ouverte par la mort du Duc... »

Pour conclure, en raison de sa naissance, de ses dons, des qualités qui l'ont appelé au Saint-Siège, Urbain VIII apporte un zèle ardent et autorisé au maintien de l'honneur et de la paix de l'Église, il saura par sa perspicacité et par sa parole souveraine trouver, dans les discordes actuelles, les points par où cette paix pourra être sauvegardée.

Dans un autre passage de sa relation, l'ambassadeur signale les sentiments que le Pape avait, en particulier, pour la France : « On ne peut douter, dit-il, que le Pape n'ait une certaine propension de ce côté : c'est en France qu'il a eu, pour la première fois, le sentiment de sa grandeur, et de son mérite, ne serait-ce que par le témoignage déclaré du roi Henri IV. Il aime la manière française, libérale, ingénue, éloignée de tout artifice et de toute duplicité; il a pour ce pays une réelle inclination, pour ce qu'il a reconnu chez son peuple, dans son génie, dans son goût des études, dans sa politesse et sa connaissance des lettres, dans son sentiment, sa langue, de la poésie. La personne du Roi actuel éveillait en lui dès lors une affection

toute particulière ; il l'avait tenu enfant entre ses bras ; il avait reçu ses caresses, il avait assisté à son baptême et il l'avait vu, si jeune arrivé au trône, réaliser son rêve par la destruction de l'hérésie des huguenots... Il faut ajouter, observe encore l'ambassadeur, que les raisons qu'avouait le Pape d'aimer le Roi et le Royaume, ne fermaient pas ses yeux sur les défauts de ce peuple, sa témérité, son inconstance, sa soif de nouveau ; il n'ignorait pas cette ardeur qu'il y a chez les Français à défendre les intérêts de ceux qui savent les rechercher et se dire leurs amis. » Et l'ambassadeur ajoute « que quand le Pape lui signalait cette sorte d'intempérance indéniable chez le peuple français, il n'avait pu qu'en convenir, puisque la République de Venise elle-même en avait supporté les conséquences ».

L'avenir et la longueur du pontificat d'Urbain VIII devaient, dans leur ensemble favorable, justifier ces pronostics, mais faire reconnaître aussi certaines faiblesses du nouveau Pape. On lui reprocha par la suite de verser dans la préoccupation des intérêts temporels de l'État pontifical, jusqu'à entreprendre certaines guerres pour gagner quelques extensions territoriales, par exemple le duché d'Urbin, puis son entreprise sur Castro, dont l'échec aurait précipité sa mort, on devait lui reprocher aussi les excès de son népotisme, son goût, ou, si l'on veut, son besoin de l'argent, sa facilité à l'égard d'une administration insuffisamment surveillée par lui et qui abusa des pouvoirs qui lui étaient abandonnés. L'un des plus grands reproches enfin qui pèse sur sa mémoire est la condamnation du grand Galilée, prononcée par les tribunaux pontificaux, cruelle injustice que le Pape lui-même sut cependant pallier jusqu'à un certain point par les adoucissements qu'il apporta dans l'application d'une si dure condamnation. Urbain VIII étant parvenu en somme au trône pontifical, alors que la guerre de Trente ans ensanguinait l'Europe, il eut la gloire d'apporter au règlement de ces terribles événements une sagesse persévérante et trop méconnue. Comme l'avait prévu l'ambassadeur, il fut un défenseur vénitien, obstiné, et prudent de la paix chrétienne. Il ne se laissa entraîner ni par les sophismes de ses théologiens ni par les passions, — non toujours désintéressées, — de ses entourages, ni par la pression

ardente de l'Espagne et de l'Empire. Ainsi, il sauva l'Église; il sauva la Chrétienté, ayant d'ailleurs une conscience claire, active de ce que, pour arriver à ce résultat, lui apportait la haute et vigilante pensée chrétienne de Richelieu. Le cardinal duc lui-même, en sa manière brève et sans s'éloigner du point de vue politique, qui est sa chose à lui, ne nous cache pas ce qu'il pense du Pape dont il fut le contemporain et qui ne lui donna pas toujours une pleine et entière satisfaction : en 1629, alors que le passage du pas de Suse affirme la politique que la France va se déterminer à suivre en Italie et, par suite, en Europe, il écrit : « Le Pape avoit fait l'impossible pour porter le Roi à venir en Italie, il témoigna une grande joie de son passage (à Suse). Il avoit, en effet, le cœur français, mais il étoit de naturel si timide, que, *quoiqu'il haït les Espagnols à merveille*, il n'osa jamais signer la ligue (la ligue des princes italiens proposée par la France (1), bien qu'il ne fût question en icelle que de la conservation du repos de l'Italie.... (2). »

Ainsi le cardinal mesure le Pape à son aune, mais il faut, en revanche essayer de prendre la mesure de Richelieu, lui-même, comme chrétien et comme serviteur de la France, dans ses rapports avec l'Église.

Sa robe, ses ouvrages, son action épiscopale parlent pour lui. Ceci dit, il faut tenir compte des circonstances et des actes : ses écrits doivent être considérés d'abord, puisqu'ils l'engagent devant l'opinion et devant la postérité. De toute évidence, ils ne comportent nullement l'injure qui lui a été faite d'un machiavélique faux semblant, les ouvrages d'édification auxquels il consacra les rares et douloureux loisirs de sa vie publique, sont des œuvres épiscopales. Sa nature n'est, d'ailleurs, ni dans l'artifice ni dans la tartuferie; elle serait plutôt de vivacité, de roideur, de courage, de témérité.

(1) Voir Dufour.

(2) Dès le premier jour, Richelieu eut le sentiment des hautes qualités du futur Pape et des avantages qui en résulteraient pour la Chrétienté et pour la France. En septembre 1623, il écrivait au cardinal de Savoie pour le féliciter d'avoir contribué à l'élection de Barberini, le Pape Urbain VIII : « Le Roi en a reçu un contentement extrême, celui de la Reine sa mère n'a pas été moindre... Pour mon particulier, je me persuade que par sa prudence il tempérera les affaires d'Italie au point auquel le souhaitent tous les gens de bien... etc. ». Bibl. Nationale, Fonds français, Nouv. acq. n° 5131.

Si un homme eut jamais une *vertu mâle*, c'est lui. L'aurait-il perdue un moment, à la fin d'une vie ayant récolté les plus hautes satisfactions humaines, en face de la mort, en présence de Dieu? La clarté, la constance, la belle humeur, l'espèce d'alacrité et parfois même de jovialité avec lesquelles il accomplit sa mission, sont les qualités qui le distinguent et ont justement, en leur franchise, quelque chose de chrétien. Saint François de Sales écrit : « Une personne qui n'a point la fièvre de la propre volonté, se contente de tout, pourvu que Dieu soit servi. (C'est le mot même de Jeanne d'Arc, *Dieu premier servi.*) Elle ne se soucie pas en quelle qualité Dieu l'emploie; pourvu qu'elle fasse sa volonté divine, ce lui est tout un, mais ce n'est pas tout; il faut non seulement vouloir faire la volonté de Dieu, mais pour être dévot, il la faut faire gaiement. Si je n'étois pas évêque, peut-être, sachant ce que je sais, je ne le voudrais pas être; mais l'étant, non seulement je suis obligé de faire ce que cette pénible vocation requiert, mais je dois le faire joyeusement et dois me plaire en cela, et m'y agréer. C'est le dire de saint Paul : *Que chacun demeure en sa vocation devant Dieu* (1). »

C'est en ces termes fleurant la même gentillesse de l'esprit et de l'âme que le saint parle des hommes tenus à l'action dans son *Traité de l'Amour de Dieu*, dans ce livre admirable, où le grand héritage chrétien, le don de soi à Dieu, est recueilli du moyen âge pour ranimer l'ignorante frigidité des temps modernes. C'est avec des paroles d'une vivacité quasi mondaine que, se penchant vers le siècle et vers la chose politique, le saint déplore la mort de Henri IV, dont il n'était pas le sujet : « Ce prince ayant été si grand en son extraction, si grand en la valeur guerrière, si grand en victoires, si grand en toutes sortes de grandeurs, ha! qui n'eût dit que la grandeur étoit inséparablement liée et collée à sa vie et que, lui ayant juré une inviolable fidélité, elle éclateroit en un feu d'applaudissements par son dernier moment qui la termineroit par une glorieuse mort (2)! »

Les devoirs du Prince en ce siècle où la foi, luttant contre

(1) *Lettres*, page 11.

(2) *Lettres de saint François de Sales adressées à des gens du monde*. Édition Techener. 1865, page 94. Voir aussi, du même, *Traité de l'amour de Dieu*, chez Sébastien Huré 1630, in-12, *in principio*.

l'hérésie et la violence des passions, appelait le frein de la raison, peuvent à peine être compris de notre temps. Richelieu ne s'en sépara jamais! Il nous apparaît entouré, par choix, d'un cortège ecclésiastique qui était sa compagnie permanente : parmi eux, ce Père Carré qui lui prêtait serment *jusqu'à la mort*, le Père Bach, le Père Binet, le saint qui fut l'âme de ses magnifiques libéralités, saint Vincent de Paul, et tant d'autres. Au premier rang et dans son intimité absolue, le pauvre Père Joseph tant décrié, tant calomnié, finalement réhabilité, magnifié par l'histoire impartiale et qui doit être associé désormais à la gloire du cardinal, à toutes ses gloires (1).

« Près d'un saint François de Sales, d'un Bérulle, d'un saint Vincent de Paul, le Père Joseph apparaît comme un incomparable maître des consciences et des âmes : quel directeur pour ces *Calvairiennes*, qui sont ses filles, et qu'il aime, auxquelles il adresse ces lettres édifiantes qui évoquent d'avance le génie fort ou tendre de Bossuet ou de Fénelon!... Apprécié par Rome, soutenu par la France, son zèle accru par la grandeur du devoir, sa volonté de fer répandront ou maintiendront partout le nom de la France, et la grandeur de la religion chrétienne. Nous savons maintenant quel rôle ont joué les Missions dans l'expansion de la civilisation et dans l'adoucissement des contacts entre les humains. Eh bien! le Père Joseph fut, de cette œuvre sublime, l'un des plus ardents, des plus efficaces initiateurs et propagateurs (2). »

(1) Sur les relations de Richelieu avec les moines, voir un bon passage dans Deloche, *La Maison du Cardinal de Richelieu*, page 147, voir aussi, sur les services que lui rendaient les prêtres en général, le même ouvrage, page 78. Richelieu protège énergiquement les moines, en 1633, contre l'évêque de Bellay. Voir les lettres imprimées échangées à cette occasion dans le volume des *Affaires étrangères*. France. Tome LX, folios 132 et suivants. Il n'est pas sans intérêt de signaler une lettre de Laffemas, alors intendant à Troyes, sur l'activité des moines dans la politique extérieure, citée par Deloche, page 146. En particulier sur le Père Joseph, il est à peine nécessaire de renvoyer à la lecture de Gustave Fagniez et du Père Dedouvres. Celui-ci a mis en lumière l'admirable génie initiateur et chrétien du champion de la croisade, du fondateur des Missions, du directeur des Calvairiennes, etc... Il est à noter, pour préciser les relations entre Richelieu et le Père Joseph, que ce dernier apparaît comme un homme dévoué à la politique espagnole de Marie de Médicis jusqu'en 1624 (Voir Fagniez, tome I, pages 188 et suivantes). Mais dès que Richelieu recourt à lui, il est prêt, et il part (page 195). D'où l'observation si juste du nonce Spada : « Ce religieux subit l'influence du cardinal, plus qu'il ne se soumet à la sienne. »

(2) Abbé Dedouvres, *Le Père Joseph de Paris, Capucin. L'Éminence grise*. Préface par Gabriel Hanotaux, tome I, page 9.

Combien était profonde la foi et haute l'inspiration de ces hommes, ces « conseillers » d'État, dont Richelieu, disait lui-même : « Ils sont comme ceux qu'on condamne au supplice avec cette différence seulement que ceux-ci reçoivent la peine de leurs fautes et les autres de leur mérite (1). » Et pourquoi ne pas admettre que leur vocation et leur action ont quelque chose de « catholique » et de « mystique » dans le sens de ce qui est dirigé par la méditation intense du divin?

Le mystique et l'homme d'action chez Richelieu.

Nous avons déjà exposé comment, au fort de leur carrière, Richelieu et le Père Joseph ont été en quelque sorte, envoûtés par le mystère. C'est à l'heure où la reprise de Corbie et la délivrance de Saint-Jean-de-Losne enlèvent un poids écrasant de la conscience de Richelieu.

Les paroles que le cardinal prononça alors sont-elles, oui ou non, celles d'un chrétien? même d'un mystique? Ne sont-elles pas la confirmation éclatante du conseil qu'il donnait au Roi, six mois auparavant, dès le 19 mai 1636 : « Faire un vœu à la Vierge avant que ses armées commencent à travailler. » Le Roi lui-même écrivait au cardinal le 21 mai, de Fontainebleau : « Je trouve très bon de faire le vœu à la façon que vous le mandez dans votre mémoire du 19 mai. » L'accomplissement eut lieu en 1638 (2).

Qui croira que le Roi, et son ministre n'eussent pas la même foi dans la mission de la France, *Gesta Dei per Francos*?

En ces temps où la France, s'arrachant par un effort de volonté suprême aux grands dissentiments religieux, se sentait libérée pour les hautes missions qui sourdaient en elle, combien trouverait-on d'esprits élevés dont les regards ne fussent tournés vers la Divinité? L'ouvrage imposant et puissant de l'abbé Bremond sur le sentiment religieux en France au XVI^e et au XVII^e siècles, ne tombe-t-il pas dans la balance de l'histoire comme une masse décisive? Il ne faut pas

(1) *Testament Politique de Richelieu* : Quelle doit être la probité du Conseiller d'État. Édition Foncemagne, page 275.

(2) Voir ci-dessus, tome V, page 171.

s'imaginer, tant s'en faut, autour de Louis XIII et de Richelieu, un monde asservi où la parole de Dieu n'eût pas un écho libre et efficace. L'historien du sentiment religieux n'a-t-il pas signalé, parmi l'immense agitation théologique, polémique, passionnée qui distingue cette époque, les preuves formelles d'une liberté quasi gauloise se manifestant hardiment sans qu'elle fût inscrite dans le fatras des « libertés de l'Église gallicane ». La première fois que l'évêque de Saint-Brieuc, M. de Villazel, prêcha devant Louis XIII, voyant que le Roi n'était pas assez attentif, il dit : « Sire, je vous demande audience de la part de Dieu. » Sur quoi les gardes du Roi qui tenaient la porte ayant fait quelque bruit ou quelque murmure, il dit au Roi : « Sire, je vous supplie de commander à ces insolents, qui font là du bruit de se taire et de ne troubler pas le respect qui est dû à la parole de Dieu. » Ce que le Roi ayant fait, il lui parla en ces termes : « Sire, j'avois à dire à Votre Majesté que jamais sa munificence et sa libéralité n'est venue plus à propos qu'en ce temps, vu la misère extrême de vos peuples; laquelle est telle que si quelque étranger venoit dans votre ville de Paris, et qu'il vit l'or dans la boue pour orner le carrosse de vos courtisans, il croiroit qu'il n'y a pas de royaume plus florissant que le vôtre; mais s'il alloit dans vos provinces éloignées et qu'il vit vos pauvres sujets brouter l'herbe comme les bêtes pour sustenter leur pauvre vie, il diroit qu'il n'y a point au monde de royaume plus malheureux que le vôtre (1). »

N'est-ce pas la liberté de parole d'un apôtre? et l'eût-on entendue sous Louis XIV, qui, d'ailleurs, laissait en sa présence Bourdaloue « frapper comme un sourd » et Mascaron « dire qu'un héros était un voleur qui faisait à la tête d'une armée ce que les larrons font tout seuls »? Et oublions-nous tous ces grands cœurs, ces grands esprits dont les œuvres et les actes resplendissent comme des éclairs sur le passé religieux de la France : Corneille traduisant l'*Imitation*, Pascal soupirant les *Pensées*, Racine couronnant son théâtre par *Esther* et *Athalie*? François de Sales et Bérulle, saint Vincent de Paul et Madame Acarie sont-ils donc négligeables? Pourquoi ne pas

(1) Cité par l'abbé Bremond d'après *Le modèle d'un grand Evêque en la personne de feu M. Étienne de Villazel dans les diverses œuvres*, de M. J.-B. Noulleau.

reconnaitre la profondeur du sentiment chrétien chez ces hommes soit contemporains, soit disciples de « ce grand cardinal », comme disait Colbert, Richelieu?

Prince de l'Église, croyant sincère et réfléchi dans son livre *De la Perfection du Chrétien*, Richelieu nous dit le mot suprême de sa conscience religieuse en même temps que sa pensée au sujet des rapports entre l'Église et l'État.

Voici donc sa doctrine, son système : appuyant sa conviction sur l'intuition du principe divin, inspiré à l'homme par le simple fait que la vie lui est donnée, il dit avec saint Augustin : « Au commencement le Verbe étoit : voilà ce que Marie écoutoit (c'est-à-dire la méditation) et le Verbe s'est fait chair : voilà celui que Marthe servoit (1). »

Et dans tout le cours de l'ouvrage, l'homme d'action, le chef prédestiné se manifeste : « Jésus-Christ n'étant venu en ce monde que pour travailler au profit et pour le salut de l'homme, non seulement par les fatigues de sa vie, mais par les peines de sa mort, il est certain que celui qui fait semblable vie aux mêmes fins, lui sera plus agréable que celui qui s'emploiera constamment à la contemplation, s'il n'y est appelé par une vocation très spéciale ou par les devoirs de sa condition... Ceux que Notre-Seigneur a choisis pour travailler à sa vigne n'ont reçu d'autre ordre que de s'y employer diligemment, auquel cas seulement il leur promet récompense... De ce que nous avons dit, il faut conclure que les œuvres étant la meilleure preuve de l'amour, s'il est vrai que celui qui a plus d'amour a le plus de perfection et de mérite en ce monde, il est certain que la vie de ceux qui font meilleures œuvres est plus parfaite et plus méritoire..... »

C'est donc, l'amour, l'amour de Dieu, l'obéissance à Dieu et l'imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui détermine la volonté d'action chez le cardinal, ministre du roi de France. Il retrouve les mêmes sentiments, les mêmes expressions qui furent inspirées à François de Sales, quand celui-ci, dès les premières pages de son *Traité de l'Amour de Dieu*, déclarait que, « pour la beauté de la

(1) Pages 352 et suivantes.

nature humaine, Dieu a donné le gouvernement de toutes les facultés de l'âme à la *volonté* ».

La volonté et l'action, la volonté obéissant à l'amour de Dieu c'est-à-dire à la règle universelle de la création, l'*ordre*, voilà le dernier mot de cette haute conviction.

Mais quelles sont les prescriptions, les limites dans lesquelles doivent être dirigés et maintenus, en quelque sorte, ces actes de la volonté humaine, la plus puissante des facultés de l'âme? Ici encore Richelieu s'explique avec une clarté et une autorité singulières : le ministre des Rois, le défenseur de l'État prend son inspiration auprès de l'évêque, du chrétien : « Il faut que ceux qui veulent faire quelque progrès dans la perfection cherchent Dieu où l'Église le montre, et non où leur esprit se l'imagine. Qu'ils marchent par les chemins tracés par nos pères et non par des sentiers particuliers : si ce n'est pour obéir à quelques nouveaux ordres de l'Église qu'il est beaucoup plus sûr de recevoir que de les rechercher sans grand discernement, autrement qu'ils restent assurés que Dieu leur dira un jour : *Je ne vous connois point... au lieu de vous assurer sur l'infaillibilité de mon Esprit que j'ai promis à mon Église, vous avez suivi l'erreur du vôtre... Vous m'avez quitté, moi qui suis la fontaine d'eau vive. Je ne vous connois point.* » Peut-il se rencontrer, dans la littérature théologique du temps et dans les plus profondes intuitions de l'esprit, quelque chose de plus clair, de plus précis? S'en tenir à la règle enseignée de toute antiquité par l'Église romaine; le mot même d'*infaillibilité* est prononcé. Voilà qui répond à toutes les insinuations perfides, à ces accusations de schisme et de patriarcat qu'une polémique de bas étage et trop écoutée brandissait contre cet honnête homme, ce cardinal, ministre du Roi Très Chrétien.

La correspondance d'Urbain VIII et de Richelieu.

Maintenant passons aux actes. Les relations entre la France et le Saint-Siège à l'époque de Richelieu ont été étudiées, avec une science et une impartialité incontestables, par M. Leman dans deux études qui ont obtenu un légitime succès; mais le plus autorisé des témoignages n'est-il pas celui que nous apporte la correspon-

dance d'Urbain VIII adressée au cardinal? Ces lettres sont en grande partie conservées dans les archives du ministère des Affaires Étrangères; mais, par la volonté expresse de Sa Sainteté le Pape Pie XI et par la bienveillante intervention de Son Éminence le Cardinal Pacelli, Sa Sainteté le Pape Pie XII, aujourd'hui glorieusement régnant, celles qui manquaient ont été reproduites et nous ont été transmises par la photographie en vue de la présente étude.

Les lettres d'Urbain VIII ont toujours été formulées, bien entendu, selon le style de la Cour de Rome; mais en dépit de ce que ce style peut avoir de conventionnel, on ne peut nier que celles qui sont adressées à Richelieu ont toujours, dans leur accent, quelque chose de personnel; on les sent dictées par la haute considération et la confiance suprême d'un Pontife qui ne s'inspire que du sort de l'Église et de la Chrétienté. Le Pape connaît à fond les affaires de France, il connaît personnellement le Roi et son ministre. Dès la première lettre, qu'il envoie en réponse aux compliments que le cardinal lui a fait parvenir lors de son élévation au trône pontifical, ces dispositions se manifestent. Il est à remarquer que cette première lettre est du mois de décembre 1623. Le cardinal, à cette date, n'est pas encore élevé, pour la seconde fois, aux fonctions de ministre du Roi. Retenu en France sans doute par la crise qui va le porter au pouvoir, il n'est pas venu à Rome pour prendre part au conclave.

Dans sa lettre, le Saint-Père se montre « moins réjoui, par les acclamations des fidèles, qu'il n'est atterré par le sentiment de sa propre faiblesse en regard des calamités qui affligent le monde chrétien ». Il mettra son honneur, non pas à amasser des trésors, mais à défendre la religion : les princes de l'Église peuvent l'y aider puissamment et il a confiance surtout en Richelieu, qui joint le renom des lettres à l'éclat de la pourpre et qui, déjà en plus d'une occasion, a triomphé de l'hérésie. Le Pape l'encourage donc en ses efforts pour chasser du royaume de France les monstres de l'impiété. Ce but sera facilement atteint, quand les armes du Roi Très Chrétien appliqueront à la pestilence hérétique un remède salutaire. C'est pour la gloire de Richelieu et pour le bien de la France, le vœu du Pape, qui n'oubliera jamais les bons offices

dont ce pays l'a honoré, quand il y remplissait ses fonctions de légat pontifical (1). Annonçant, sous la même date, 30 décembre 1623, l'envoi en France du nonce Spada (2), le Pape écrit : « La France et Rome retentissent des louanges décernées à la sagesse et à la piété du cardinal français... L'exercice de ces vertus, la noble carrière due déjà à son activité obtiendront les dignités dues à son mérite. L'Église partage, à ce sujet, le sentiment de la France. »

Richelieu est arrivé aux affaires. Sa première pensée se tourne vers le Saint-Siège, il écrit au cardinal de La Valette, qui se trouve à Rome, que Schomberg vient d'entrer en Conseil; il aborde immédiatement les grandes affaires, pendantes du côté de l'Italie; immédiatement son caractère et la position qu'il adopte se dessinent : « J'espère que de votre côté, explique-t-il au cardinal de La Valette, vous ne contribuerez pas peu à porter Sa Sainteté à ce que le Roi ait le contentement qu'il désire instamment pour la Valteline. Si cette affaire se termine à l'amiable, toute la Chrétienté en recevra de l'avantage et Sa Sainteté verra que le Roi s'emploiera virilement pour l'Église. Si elle se passe autrement, on connaîtra que nous ne sommes pas si propres à faire des rodomontades espagnoles, mais que nous valons ce que l'on peut valoir aux effets. Je ne vous parle point du mariage d'Angleterre, parce que M. de Bérulle vous en porte toutes nouvelles. Seulement, vous dirai-je que les conditions que l'on a précitées ne sont pas telles qu'on en a fait courir le bruit... Le Roi a autant de soin en effet que les autres en ont en apparence de ce qui concerne la religion (3). »

Ce premier contact avec Rome ne suffit pas. Le cardinal a envoyé à Rome son confident intime, le Père Joseph. Mission d'une importance capitale, sans nul doute, c'est alors que les dessous de la politique entre les deux pouvoirs seront abordés et que l'on se dira ce qui se dit. Les relations officielles de ces entretiens secrets

(1) Archives du Vatican, Epistolæ ad Principes, N° 37.

(2) Voir Auguste Leman (*Recueil des instructions, etc.*) l'instruction au nonce Spada et la notice, page 13.

(3) Bibliothèque Nationale. Fonds Ashburnham. Nouvelles acquisitions. N° 5.131.

ne se sont pas retrouvées, peut-être n'ont-elles pas été écrites (1). Nous avons du moins l'expression très nette de la confiance qui en est résultée pour le Saint-Père dans la lettre que celui-ci adresse au cardinal : « Le Père Joseph a confirmé de vive voix ce que le cardinal de Richelieu avait déjà fait savoir à Rome. Le Pape a été très satisfait de ses entretiens avec le Capucin (Lepré-Balain assure qu'il le recevait deux fois par semaine). Le Pape a remarqué sa prudence, sa piété, son esprit cultivé. Il a écouté avec une grande satisfaction, de la bouche du Père Joseph, le sérieux et long exposé des projets que Richelieu médite pour la paix de l'Église et la destruction de l'hérésie... Il faut que Richelieu triomphe des difficultés qui, dans le monde chrétien, peuvent être contraires à ces projets... » C'est la collaboration, l'entente sinon entre les deux pouvoirs, du moins entre les deux hommes.

Le 20 mars 1626, au sujet des mesures à prendre contre la publication des libelles qui menacent la paix du Royaume et la paix de l'Église, — nous sommes au temps de l'*admonitio* et du livre de Sanctarellus, — le Pape écrit au cardinal, dont il loue, une fois de plus, le « sublime génie ».

La chute de La Rochelle confirme les sentiments du Pape, à qui elle inspire une joie profonde. Urbain VIII exulte et prodigue au ministre du Roi les témoignages de son admiration et de sa gratitude.

Il est intéressant de relever, à cette heure d'euphorie, le témoignage personnel adressé par le Pape à Richelieu, quand le cardinal Ant. Barberini remet à celui-ci les poésies latines de Sa Sainteté. Remercié et félicité par Richelieu, Urbain VIII prend plaisir à caractériser l'esprit d'édification qui a inspiré ses poésies; il a notamment, ajouté à la nouvelle édition quelques pièces à l'adresse des princes chrétiens, qu'il invite à la concorde et à l'union de leurs forces contre les infidèles.

Pape et cardinal, tous deux amateurs de belles-lettres, se sentent en confiance ici encore et s'entendent à demi mot.

(1) Voir Fagniez, *Le Père Joseph et Richelieu*, tome I, page 214.

« Catholique » et « d'État ».

Mais voilà qu'un changement profond, une complication grave se produit dans les faits et dans les intentions. La politique pacifique du Pape se heurte, en Europe, aux exigences des deux partis qui divisent le monde catholique et qui se disputent sa faveur. Ainsi qu'on l'a vu, c'est en Italie que s'est produit le conflit initial à propos des affaires de la Valteline et de la succession de Mantoue. La France s'est trouvée dans la nécessité de prendre position, puisque c'est elle qui est sous la menace de l'encerclement austro-espagnol. Situation terrible et à laquelle elle fut si souvent en butte au cours de son histoire. La Savoie joue alors entre les deux forces rivales ce double jeu qui complique si dangereusement la position de la péninsule, toujours exposée, toujours menacée par la terre et par la mer dans sa séculaire faiblesse.

Richelieu a hésité longtemps avant de manifester, par les paroles officielles et surtout par des actes qui engagent, la politique vers laquelle il se sent porté. Nous l'avons vu, durant les années 1625-1630, tourner, en quelque sorte, autour de la question posée à l'égard de Rome par le *Catholique d'État*. Faut-il être catholique, ou faut-il être d'État?... Il sera, tout ensemble « catholique » et « d'État ». Mais les passions intérieures, les dangers extérieurs lui permettront-ils de maintenir cette si difficile balance?

Jusqu'à la prise de La Rochelle, ses démarches n'ont été de toutes parts, que de lentes approches; il a tâté le terrain, il a consulté; il s'est consulté; à diverses reprises, il a eu des entretiens, sur les choses d'Italie, avec un émissaire du Saint-Siège qui sait sans doute le secret, qui, en tout cas, le suggère en l'imaginant, — on pourrait presque dire le *Père Joseph de Rome*, — Jules Mazarin. Avec celui-ci il a parlé, écouté, on se comprend à demi mot, on se mesure sans s'engager. Diplomatie française, Richelieu a tourné les yeux d'abord vers l'Angleterre et il a conseillé le mariage d'Henriette-Marie, fille d'Henri IV avec Charles, héritier du Trône. Mais le Soubise et le Buckingham se sont chargés de dissiper ses illusions, s'il en eut.

Quant à l'Allemagne, elle est, comme elle a toujours été pour la France, le grand souci. La voilà en pleine guerre de Trente ans. N'est-elle pas toujours en guerre, au besoin contre elle-même et jusque dans la paix? Nord contre midi, protestants contre catholiques? Là aussi, Richelieu aurait l'intention de maintenir la balance, il voudrait ne rompre ni avec les protestants qui tiennent en échec les ambitions de l'Empire, ni avec les catholiques dont il défendra nettement et énergiquement l'indépendance et la religion. Selon les conseils des Français, il serait enclin à chercher un moyen terme et un concours auprès de la catholique Bavière, mais la Bavière est insaisissable, toujours prompte à « changer de ristourne ».

Le parti « catholique » en Europe, c'est l'Espagne, l'Espagne maîtresse de l'Italie, bénéficiaire des galions d'Amérique. En manigancant au temps de la régence « les mariages espagnols », l'Espagne a prétendu saisir la main de la France : mais elle n'a jamais voulu donner la sienne. Il est vrai qu'elle a envoyé une flotte devant La Rochelle, mais cette flotte n'a pas tiré un coup de canon. Catholique, elle a toujours un sourire et un ducat pour les protestants des autres pays.

La prise de La Rochelle a donné à la France et au ministre vainqueur une situation unique en Europe. Il est assuré de la faveur du Roi et de l'audience du monde. Olivarès a vu Richelieu se saisir de cette autorité et de cette sécurité à laquelle il aspire lui-même. Toutes les inquiétudes, toutes les jalousies intérieures et extérieures sont, du fait de cette situation unique, à l'alerte contre notre cardinal impassible, quoique très nerveux. L'Espagne, en premier lieu, et l'Autriche à sa suite, établissent leurs batteries : échec de la paix de Monçon, échec de la mission de Bautru à Madrid, échec des négociations de Ratisbonne, intrigues à la cour de Louis XIII, mobilisation sur la frontière du nord et sur toutes les frontières communes. Dès 1629, Richelieu est mis au pied du mur. Et ces choses d'Italie qui intéressent Rome au premier chef vont le forcer à se prononcer. Observons tout de suite que le trouble et la hâte qui vont précipiter vers un choc les grandes affaires européennes ont leurs origines dans les ambitions de la maison de Savoie. Les docu-

ments extraits des archives de Turin et publiés par Victor Cousin, dans sa belle étude sur la jeunesse de Mazarin, ne laissent aucun doute à ce sujet. Le duc de Savoie et son fils le prince de Piémont, à la faveur de la double crise qui se produit en Italie, d'une part les revendications des passages de la Valteline et d'autre part la succession de Mantoue, ont mis face à face la France et l'Espagne et les ont poussées au bord de la rupture et de la guerre.

C'est alors que le Saint-Siège, en présence du péril qui menace l'Italie et qui peut entraîner une guerre européenne, fait un effort désespéré pour empêcher la terrible suite qu'appréhendent les deux partis, la guerre. Le Pape a chargé de cette négociation délicate d'abord son nonce, envoyé sur les lieux à Bologne, Panzirolo, puis son propre neveu Antoine Barberini, l'un et l'autre ayant pour conseiller et pour émissaire actif le jeune confident de la pensée du Pape, Jules Mazarin.

Nous avons dit ci-dessus comment Richelieu, pour obtenir un règlement satisfaisant de l'affaire de la Valteline, avait franchi le pas de Suse et imposé au duc de Savoie un arrangement dont celui-ci ne cherchait qu'à se dégager (1). Mais la présence en Italie d'une armée française, commandée par le duc de Créqui, avait provoqué naturellement le renforcement d'une armée espagnole commandée par le fameux Spinola et la constitution, sur la frontière vénitienne, d'une armée impériale, commandée par Collalto. Si la France ne se montrait pas décidée à tenir bon et à mener les choses, le cas échéant, jusqu'à la guerre, elle courait le risque d'être chassée d'Italie et envahie par toutes ses frontières; le duc de Nevers perdait Mantoue; la Valteline devenait une route espagnole.

Par une décision dont on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, la pensée ou l'exécution, Richelieu donne à La Force et à Créqui l'ordre de s'emparer de Pignerol, ville de Piémont, forteresse qui lui ouvre à jamais les portes de l'Italie et qui lui permet de brider les ambitions traîtresses du duc de Savoie. Un si beau succès, obtenu sans coup férir, a mis aux champs tous les adversaires de la France. Le Pape, talonné par son entourage espagnol, donne pour instruction

(1) Ci-dessus, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome III, pages 234-235.

à ses diplomates de faire la plus énergique pression sur la cour de France. Ces agents devaient réclamer la remise de Pignerol et, en même temps, exiger que fussent continuées les négociations qui traînaient depuis des mois, et dont le retard voulu par Madrid et Vienne, présentait pour la France un danger vital. Le Roi Catholique et l'Empereur espéraient, grâce à ces lenteurs, obtenir des délais qui leur permettraient de masser leurs troupes dans la haute Italie. Ainsi de concert avec la Savoie, on faisait perdre à la France, l'avantage de la situation qu'elle s'était acquise sur la frontière franco-italienne.

Richelieu alors, parti de Pignerol le 2 mai, ayant occupé presque toute la Savoie et donné l'ordre au duc de Guise d'occuper le comté de Nice, vient retrouver Louis XIII à Grenoble. Il y tient, en présence du Roi, un conseil où l'on prendra les grandes et définitives résolutions (1). Sans doute, c'est en vue de ce conseil qu'il a remis au Roi le mémoire rédigé à Pignerol « (Étant éloigné comme je suis) » que vient de publier M. Pajès et où les raisons qui déterminent le cardinal et qui engageront la France, sont exposées avec clarté et force.

(1) Voir *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, édition Petitot, tome VI, page 772.

CHAPITRE DEUXIÈME

RICHELIEU, LA LANGUE ET LES LETTRES

La langue française d'aujourd'hui, une et générale, est l'image de la centralisation.

LITTRÉ.

Le devoir royal en ce qui concerne la langue française et les lettres.

Il est bien difficile de s'imaginer l'état d'esprit de Richelieu, alors que, maître d'une juste autorité dans le Royaume, il portait ses réflexions sur la langue, sur les lettres françaises et sur la mission intellectuelle qui, à ce sujet, incombait au pouvoir royal.

Le plus grand des penseurs contemporains, René Descartes, a exposé l'embarras d'un esprit grave, ayant reçu les mêmes leçons que son voisin du Poitou, Armand de Richelieu : « Je ne laissois pas, écrit-il, d'estimer les exercices auxquels on s'occupe dans les écoles. Je savois que les langues qu'on y apprend sont nécessaires pour l'intelligence des livres anciens; que la gentillesse des fables réveille l'esprit, que les actions raisonnables des histoires le relèvent... Mais je croyois avoir déjà donné assez de temps aux langues et même à la lecture des livres anciens et à leurs histoires et à leurs fables. Pour les autres sciences... je jugeois qu'on ne pouvoit rien avoir bâti qui fût solide sur des fondements si peu fermes... Et enfin, pour les mauvaises doctrines, je pensois déjà connoître assez ce qu'elles valaient pour n'être plus sujet à être trompé ni par les promesses d'un alchimiste, ni par les prédictions d'un astrologue, ni par les impostures d'un magicien, ni par les artifices ou les van-

teries de ceux qui font profession de savoir plus qu'ils ne savent... »

Tel était le dédain de l'homme de bon sens pour le pédantisme de ces maîtres qu'Henry Estienne, dès le siècle précédent, appelait les *Druydes*.

Descartes n'aspire qu'à ceci : voir les choses et les gens tels qu'ils sont dans le présent, exprimer sa pensée en toute simplicité et telle qu'elle lui vient. — « Sitôt, dit-il, que l'âge me permit de sortir de la sujétion de mes précepteurs, je quittai entièrement l'étude des lettres et, me résolvant de ne chercher plus d'autre science que celle qui se pourroit trouver en moi-même ou bien dans le grand livre du monde, j'employois le reste de ma jeunesse à voyager, à voir des cours, des armées », etc.

« Des cours, des armées », c'était l'affaire de Richelieu. Sa volonté et son expérience étaient mûries ; son opinion était faite sur la vie, sur les hommes et sur l'action. Restaient les choses de l'esprit, l'art d'exprimer sa pensée, de parler, de convaincre. Conseiller éminent du pouvoir royal, prélat consacré, législateur, orateur, s'occuperait-il des règles de cet art et les soumettrait-il à l'exercice de l'autorité royale?... Sa grande préoccupation avait toujours été le problème de l'unité nationale. C'était, d'ailleurs, de tout temps, la grande affaire du peuple français. Ce peuple n'avait-il pas prouvé, au cours de son histoire, qu'il avait une claire conscience de son développement physique, social, moral, et n'avait-il pas toujours cherché un moyen de rendre avec clarté et exactitude les manifestations de la vie commune ? Car, à la réalisation de cette unité, non seulement nationale, mais intellectuelle, la diversité, l'instabilité des langues avait été l'un des principaux obstacles. Les Français se savaient *France* ; mais, d'une province à l'autre, ils ne se comprenaient pas, ou se comprenaient mal.

L'histoire mieux connue des origines de la langue française a éclairé, pour notre temps, la nature et la difficulté du problème ainsi que les étapes de l'entreprise poursuivie, le long des siècles, pour le résoudre. L'époque de Richelieu n'avait à ce sujet que de vagues aperçus ; on ne savait rien, ni sur les langues originaires : le gaélique, le celtique, le bas latin ou roman, le tudesque, etc., ni sur la succession ou la coexistence de plusieurs langues, mortes

depuis, mais non sans laisser quelque infiltration dans les langues survivantes. On constatait, sans plus, l'existence, dans le pays, de nombreux « dialectes », le provençal, le gascon, le basque, le bourguignon, le bas breton, le picard, le français.

On avait aussi recueilli, dans l'administration, dans les écoles, dans les familles mêmes, une certaine recherche sur les moyens de rapprocher et de cimenter en une langue maîtresse ces éléments divers (1). Mais le travail avait quelque chose d'obscur et de machinal; il se poursuivait dans une sorte d'inconscience, donnant d'ailleurs, malgré tant de lenteurs, de contradictions, d'incertitudes, d'incompréhensions mutuelles, des résultats appréciables. En somme, le manque d'une langue dominante était un sérieux empêchement à l'unité de la pensée, à l'unité de discipline, à l'unité dans l'art de convaincre, c'est-à-dire dans l'art social par excellence. La France en était encore à bégayer, alors qu'elle avait fait les plus grands efforts pour se guérir, par sa propre volonté, de ce défaut enfantin.

Rappelons cependant quelque chose de ce travail séculaire et des résultats obtenus, ne serait-ce que pour faire mieux comprendre le sentiment profond qui n'était pas seulement répandu parmi les élites, et qui, — véritable instinct national, — s'acharnait sans trêve et sans recul, dans tout le pays, à dénouer la langue et les lèvres.

Au moyen âge et jusqu'à la veille des temps modernes, il y eut, en France, plus de dix façons de dire et d'écrire le mot de Dieu : *Deu, Déu, Diou, Dicon, Dé, Diex, Dié, Due et Dieu*. Le soleil recevait plus d'appellations encore : *sol, solhelh, souleï, souré, soulé, souley, souleio, souleu, soleihe, solail, solaux, soleus, solez, soulaus, soulens, souleuz, soulouz, slot et soleil*; l'eau se nommait, selon les pays : *aigua, eg, aïguo, aïgo, eve, eive, age, aïe, iau, aucie, eau*.

(1) Ce travail de « cimentage » est admirablement dépeint dans ces vers de J.-A. de Balf cités par Frémy dans son livre sur les premières académies, page 9, note :

... Là, près de Toussaint qui enseigne le grec,
Là, quatre ans je passai façonnant mon ramage
De grec et de latin et de divers langage
(Picard, parisien, tourangeau, poitevin,
Normand et champenois) mellay mon angevin.

La confusion des langues était telle qu'il avait fallu un miracle pour qu'un clerc reçût, par une inspiration soudaine, la révélation de la langue française, alors qu'il ne connaissait que le dialecte de son enfance. Le récit authentique de ce « miracle Notre-Dame » est plus démonstratif que n'importe quel ouvrage de science linguistique :

Bien vous puis de celui tant dire
 Qu'il ne savoit chanter ni lire,
 En romancier, chartre ni brief,
 Ne ni savoit longue ne brief.
 Une messe sans plus savoit,
Salve sancta parens, qu'avoit
 Aprise d'enfance et d'usage.
 N'en karesme, ne en charnage,
 Ne Pentecoste, ne Noël;
 Cestoit tous jors tous ses efforts
 Et par les vifs et par les morts (1).

Ce ramage était encore en usage au xv^e siècle; toujours la langue qu'avait parlée et écrite le grand-père de Richelieu, peut-être même, en son enfance, son père, le prévôt de l'hôtel. A peine commençait-on à se servir d'une langue plus débrouillée, celle de Villon, celle de Marot et de Rabelais.

On veillait partout, on travaillait partout. Pas un centre un peu important qui n'eût ses réunions, ses assemblées, ses conseils, ses « jeux floraux », ses « tournois » de grammaire, on disait même ses « académies de bien-dire »; tels les groupes qui ont été étudiés par Paul Meyer, dans son ouvrage sur *La Manière de langage qui enseigne à parler et à écrire le français au xvi^e siècle* (1873). L'hon-

(1) Extrait d'un manuscrit, *Les Miracles Notre-Dame*, de la bibliothèque de Notre-Dame de Soissons, cité par Gabriel Peignot, dans *Essai sur l'origine de la langue française*, Dijon, 1835, page 65. — Voici l'indispensable traduction : « Je puis bien vous dire de celui-ci qu'il ne savait chanter ni lire en roman, ni charte ni brief, et ne savait ni longue ni brève. Il ne savoit qu'une messe, et c'était *Salve sancta parens*, qu'il avait apprise d'enfance et d'usage. Ni en carême ni hors carême, ni à la Pentecôte, ni à Noël, il ne chantait autre messe. C'était tout, soit pour les vivants, soit pour les morts. »

Il fallut donc un miracle de la sainte Vierge pour que cet ignorant sût dire et chanter selon les procédés instinctifs qui déforment les langues antérieures et donnèrent naissance aux langues romanes, en remontant au fameux « Serment de Strasbourg ». Il faut aussi relire, avec une véritable admiration, les chapitres vi et vii de l'*Histoire de la Poésie provençale* de Fauriel, 1846, in-8°, tome I, pages 182 et suivantes.

neur de la langue, c'était, d'ores et déjà, un culte, une religion (dont il nous reste, d'ailleurs, quelque chose) et où la foi s'accompagnait d'une grande espérance et d'une émouvante charité. Les meilleurs enseignaient, distribuaient la manne aux écoliers mendiants des Universités et des collèges; et partout la volonté d'une telle largesse s'affirmait; et par tous elle était reçue comme un bienfait.

Les écrivains de la littérature française naissante avaient pris l'affaire en mains. La France, pour remplir la mission sacrée qui lui était dévolue, de répandre la religion du Christ, de former une Europe totale, de susciter les Croisades et de répandre au loin « la matière de France », — la France « terre majeure », — reprenait avec une fidélité inlassable, en sa langue propre, sa « geste » et la leçon des aïeux.

Les écrivains peu à peu se mettaient à écrire dans cette langue naissante. Clovis était à peine roi de France que les premières *Chroniques* narraient, en un latin évolué et déjà bien différent de la langue de Cicéron, les premiers faits de notre histoire. Quand, au temps de Charles le Chauve, l'Empire qui avait été celui de Charlemagne se partageait, quand la France se trouvait constituée en sa nationalité propre, le premier document qui l'établit comme telle, le fameux « Serment de Strasbourg », fut le texte initial de la langue nouvelle, le *français*. Ainsi la politique, les mœurs, la loi se mettaient simultanément à la chaîne du travail qui créait, par la langue, le pays.

Le début des lettres françaises.

Les Croisades furent une épopée à la fois nationale et européenne. Or ce sont les Croisades qui inspirèrent la première œuvre littéraire en *français* : la *Chronique de la Conquête de Constantinople par les Francs*. La *Chronique* a pour auteur le maréchal de Champagne et de Roumanie Villehardouin. Voici quelques lignes de ce texte véritablement homérique de cette première langue littéraire avec l'accent, viril et héroïque qui donnera au monde la première idée du génie français. Il s'agit de l'assaut qui, d'un magnifique élan, enleva Constantinople : « Quand ce virent li chevalier qui estoient es vis-

siers (1) s'en issent (2) à la terre et drecent (3) eschiele à plan del mur et montent contres le mur par fort et conquirent bien quatre des tors (4); et il comencent à assaillir des nés et des vissiers et des gabies (5), qui ainz ainz qui mielz mielz (6) et dépècent bien trois des portes et entrent enz (7); et comencent à monter et chevauchent droit à l'herberge (8) l'Empereur; et il avoit ses batailles rangées devant ses tentes. Et com il voient venir les chevaliers à cheval, si se desfissent (9); et s'en va l'Empereur fuiant par les rues et chastel de Boukelion. Lors veissiers Griffons abatre te chevaux gaeigner et palefroi et mules et autres avoir. Là ot tant de mors et des navrez qu'il n'en eu ne fins ne mesure (10). »

Un siècle ne sera pas écoulé que Joinville dessinera les traits émouvants de la Royauté française dans un langage de toute noblesse et simplicité; et la figure du saint Roi se trouve ainsi inscrite à jamais dans l'histoire de la civilisation. Tel chef, tel pays, telle langue. C'est la France-Chrétienté. Cœur et cerveau, volonté, foi et sacrifice sont unis pour l'action. La France est formée aux XII^e et XIII^e siècles. Elle a dit les chansons de geste; elle bâtit les cathédrales; elle colonise les terres voisines: Angleterre, Germanie, pays du Nord; elle sauve la civilisation et la chrétienté en barrant, une fois pour toutes, la route aux invasions musulmanes.

Or, en même temps, sa langue s'est formée et elle a conquis, au fur et à mesure, tout ce qui veut apprendre, savoir, penser en Europe. Elle est si aisée, si simple, si claire qu'on peut dire qu'elle aurait été la plus belle des langues, si on ne l'avait transformée et un peu gâtée, par la suite. La théologie, les affaires, la poésie lyrique, le drame, les dits populaires, l'histoire, la doctrine philosophique, l'enseignement littéraire et scientifique produisent des chefs-d'œuvre dignes de l'avenir. La langue de France était en

(1) sur les vaisseaux.

(2) s'en allèrent à terre.

(3) dressent.

(4) tours. — (5) galères.

(6) comme ils pouvaient de mieux en mieux.

(7) dedans. — (8) au logis. — (9) se séparèrent.

(10) Texte extrait de Buchon. Collection des *Chroniques françaises*, 1828, Villehardouin, tome I, page 96.

voie de gagner le monde comme l'art gothique, *opus francigenum*.

Mais, par une fatalité que notre histoire a subie à diverses reprises, la recherche trop intense d'une plus haute ascension, coïncidant avec les efforts épuisants des guerres de l'indépendance et de l'unité, produisirent des lassitudes et des égarements qui empêchèrent de réaliser le rêve, trop audacieux peut-être. En cette crise, le mieux fut l'ennemi du bien. On vit naître un premier humanisme, l'humanisme bâtard du moyen âge. Les « gens à latin », pour parler comme Jean Gerson, se séparèrent du populaire et demandèrent à l'antiquité une philosophie, une doctrine, un idéal, un goût où ils ne pouvaient atteindre : ils se lancèrent dans l'incroyable entreprise de marier la loi du Christ avec la philosophie d'Aristote. Cet Aristote!.. Il en résulta deux cents ans de pédantisme, d'incohérence, d'erreurs, de vagabondages, avec quelques réussites sans lendemains. On avait Joinville, Froissart, Commines, Villon, et l'on cherchait quelque chose de nouveau, de raffiné, dans une ligne moins pédestre, — disons, plus livresque, — la fable, la mythologie, l'astrologie, l'allégorie, parmi les grâces fanées de l'herbier classique : *le Roman de la Rose*, mon Dieu!..

Les gens « sans latin » n'y comprenaient rien. La langue qu'on appelait vulgaire n'avait pas à se charger d'un tel bagage; elle ne put que s'en tenir à sa simplicité. Chacun de son côté! On se sépara. Le travail de l'unité intellectuelle resta en suspens.

La vie publique était, d'ailleurs, elle-même, un déchirement, une absolue dislocation : les ambitions des branches cadettes, Plantagenet, Bourgogne, Bretagne, Bourbon, mettaient le pays en miettes par d'innombrables guerres larvées, sans merci, et sans trêve. Après la dissolution des forces nationales, ce furent les invasions par toutes les frontières; finalement, la conquête : l'Anglais à Paris!

Le clergé, qui ne parlait plus que latin, qui prêchait en latin, qui catéchisait en latin, n'avait plus de contact intime avec le peuple. Le peuple lui échappait; et il accusait le peuple de retourner à ses antiques superstitions. Ce fut le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, procès qui eut, d'ailleurs, pour miraculeux effet de juger les juges et de les condamner en ravivant le sens national. Par la grâce de Dieu, le destin de la France veillait : la France

fut restaurée plus encore par la victoire de Jeanne d'Arc que par celles du « Victorieux ».

On pouvait croire que la crise était passée, mais le mal n'avait pas épuisé son venin. Une nouvelle crise se produisit : le grand humanisme, l'humanisme de la Renaissance.

Influence de l'humanisme sur la langue.

François I^{er} rapporta de sa défaite et de sa captivité ce que nous appellerions aujourd'hui « le snobisme italien ». La France a pour nature de s'incliner sous la tempête et de saisir, sur l'adversaire vainqueur, certains des moyens par lesquels il l'a vaincue, pour s'en servir contre lui.

De même que le gothique céda le pas à l'art italien, de même la langue et les lettres françaises se parèrent de brillants *tra los montes*, Italie, Espagne.

En même temps, la Réforme se dressait sur le Rhin.

L'Église romaine ne perdit pas pied. La Papauté alla chercher un asile en Avignon. Cependant, les esprits étaient inquiets, hésitants : quels seront les lendemains ? Quel parti la France doit-elle prendre ? Rompre avec le Saint-Siège, se soumettre à cette pensée germanique toujours si encombrée de démesure et d'obscurité?... On hésita, mais pas longtemps. Dans l'état de l'Europe, il n'y avait de salut que dans la fidélité à l'Église romaine, à la pensée latine. L'atroce misère des guerres de religion imposa finalement au peuple de France le devoir de s'unir dans une même volonté d'indépendance et de tolérance. Et c'est ainsi que se créa un instrument de victoire, de concorde, de paix glorieuse et de grandeur : la civilisation *classique*.

Fait imprévu, c'est la langue moderne, soudainement achevée, qui produisit le miracle. La France allait fixer, par sa volonté persévérante, le français de Descartes, de Corneille, de Bossuet, de La Fontaine, de Voltaire, le français qui s'empara de l'esprit universel, ce moyen d'expression droit, facile et robuste, peuple et noblesse, compris aux halles, admis aux salons, qui allait achever l'unité nationale par l'adhésion unanime, rassembler le pays, amplifier son prestige, l'unir à l'Église sauvée et achever l'Europe.

L'instinct national et la langue française.

Nous avons dit que cette formation définitive fut obtenue par un effort de la volonté nationale : il y a lieu de préciser. La lutte s'engagea entre gens à latin et gens sans latin. Un instinct conscient s'attacha à la défense de la langue dite vulgaire contre la domination des langues mortes et contre l'invasion des lettres étrangères.

Aux deux maîtres de la pensée française de ce siècle, Rabelais et Montaigne, il appartient de dicter la manœuvre du combat engagé contre les deux adversaires. Rabelais d'abord, — ce Rabelais de toutes les audaces, de toutes les adresses et de toutes les simulations. Au début du cinquième livre de *Pantagruel*, publié en 1549, il se prononce, avec sa verve puissante, caricaturale, méprisante en sa vulgarité même, contre le pédantisme et il revendique les droits de la langue naturelle et populaire : « Par argumens non impertinens et raisons non refusables, je prouveray en barbe de je ne say quels centonifiques botteleurs de matières cent et cent fois grabelées, rapetasseurs de vieilles ferrailles latines, revendeurs de vieux mots latins, moisés et incertains, que notre langue vulgaire n'est tant vile, tant inepte, tant indigente et à mespriser qu'ils l'estiment. »

Et, un peu plus tard, notre Montaigne, avec son joli jugement qui touche au fleuret moucheté, se joue de la faveur extrême dont jouit l'Italie. Il ira voir lui-même comment les choses se présentent là-bas; et voici ce qu'il constate *de visu*, d'abord, la terre, le pays : « Nous avons (en approchant de Rome), louin sur nostre main gauche, l'Apennin, le prospect du pais mal plaisant, bossué, plein de profondes fendasses, incapable d'y recevoir nulle conduite de gens de guerre en ordonnance : le territoire nud sans arbres, une bonne partie stérile, le pais fort ouvert tout autour et plus de dix mille à la ronde et quasi tout de cette sorte, fort peu peuplé de maisons... » Et voici Rome : « Il disoit, écrit sous la dictée le secrétaire du voyage, qu'on ne voist rien de Rome que le ciel sous lequel elle avoit été assise et le plan de son gite; que cette science qu'on en avoit étoit une science abstraite et de contemplation, de laquelle il n'y avoit rien qui tombât sous les sens... Il disoit que les bâtiments

de cette Rome bastarde qu'on aloit asteure attachant à ces mesures, quoiqu'ils eussent de quoi ravir en admiration nos siècles présans (politesse oblige), lui faisoient ressouvenir proprement des nids que les moineaux et les corneilles vont suspendant en France aux voûtes et parois des églises que les huguenots viennent de démolir. Encore craignoit-il à voir l'espace qu'occupe ce tombeau qu'on ne le reconnût pas tout et que la sépulture en fût elle-même pour la plupart ensevelie. »

On voit, nul emballement; plutôt un certain parti pris d'ironie douce. Mais incontestablement, celui-ci, comme Rabelais, prend position pour la terre de France, pour la pensée française, pour le jugement et le style de la belle France.

En ce qui concerne la langue, la France n'a nul besoin des autres : elle n'a qu'à s'appuyer sur elle-même, se débrouiller chez elle, et par ses propres moyens. Il y a une élite d'hommes, qui ne sont pas des *Druydes*, qui entendent que ce peuple, avec ou sans latin, sache ce qu'il doit savoir, comprenne ce qu'on lui dit, accomplisse ce qu'on lui demande et fasse ce pour quoi on compte sur lui.

C'est par la loi que l'on commence. « Nul n'est censé ignorer la loi », disent les légistes; et telle va être la ligne de conduite tracée par leur pratique comme s'imposant à tous les Français. Mais cette loi, pour que nul n'en ignore, on la leur dira non plus en latin, en français.

Le roi François I^{er}, dominant son engouement italien, s'est, sous la pression desdits légistes, incliné devant cette nécessité nationale et royale. Deux grandes mesures décident : l'ordonnance de Villers-Cotterêts prescrivant l'emploi du français dans tous les actes civils et judiciaires; ensuite la rédaction des Coutumes en français.

Il y avait sur le Lignon, dans le pays où se passe le fameux roman de *l'Astrée*, une borne portant l'inscription : « Ici commence le domaine du droit romain. » Cette inscription était, à elle seule, une négation de l'unité législative. Mais par la rédaction des Coutumes en langue française, la France déclare sa volonté d'être régie par elle-même. Et, comme conséquence, il est décidé que le *droit écrit* ne sera plus reçu désormais que comme une coutume.

La même volonté veille sur tout le domaine de l'action et de la pensée : on traduit les œuvres de l'antiquité en français; et ce travail est présenté comme un hommage rendu au langage national. Le bon Amyot, dont Montaigne dira : « Nous autres ignorans, étions perdus si son livre ne nous eût relevés du borbier », le bon Amyot explique, avec une parfaite bonne grâce, que sa traduction des *Vies de Plutarque* est formée des mots les plus doux, les plus propres, qui sonneront le mieux à l'oreille, puis s'accoutumeront en la bouche des biens-parlants, « étant les mots bien françois et non étrangers (1). »

Ramus, dont l'autorité s'imposa quand il eut publié, en 1572, sa *Grammaire* dédiée « à la Reyne mère du Roy », dicte la doctrine des défenseurs de la langue que l'on n'osera plus, désormais, appeler « vulgaire »; il écrit : « Le peuple est souverain seigneur de sa langue, et la tient comme un fief de franc aleu et n'en doit recognoissance à aucun seigneur; l'école de cette doctrine n'est point es auditoires des professeurs hébreux, grecs et latins en l'Université de Paris; elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Grève, à la place Maubert. » Malherbe n'a qu'à venir.

Est-il nécessaire de le dire? Les pédants humanistes ne lâchèrent pas pied.

Premier éclat des lettres françaises.

Les nôtres se défendirent. En première ligne, les poètes. Avaient-ils besoin, comme ils le disent, de s'appuyer et de se grandir sur la gloire et les œuvres antiques et étrangères? Ou bien ne s'appliquaient-ils pas principalement à satisfaire à la fois les professeurs, les critiques, les entourages des reines Médicis, dont le suffrage leur était si précieux ou dont ils craignaient la critique? Ne se laissaient-ils pas aller à un penchant doux-coulant et facile à leur imagination débordante?

Il semble qu'il y ait eu, chez Ronsard en particulier, une sorte de jeu-parti, une rivalité, une course engagée avec Jean-Antoine de Baif, qui, d'origine demi-italienne, lui avait appris assez tardivement

(1) Cité par Félissier, *Origines de la langue française*, 1866, in-12, page 228.

le grec et la vénération de l'antiquité et de l'Italie (1). Ce qui est certain, c'est que les deux poètes, camarades du collège Coqueret, élèves de Dorat (*Auratus*), restèrent attachés, non sans lutte, à la faconde humaniste par le fait de leur propre volonté. Écoutons, d'abord, le cri de guerre de celui qui devint le maître de la *Pléiade*, Ronsard :

L'honneur sans plus du vert Laurier m'agrée,
Par lui, je hais le *vulgaire* odieux;
Voilà pourquoi Euterpe la sacrée
M'a, de mortel, fait compagnon des dieux.

L'Olympe! Euterpe, les dieux! le « Laurier »! Voilà ce qu'il faut à ce chrétien! C'est sa « prière sur l'Acropole ». Ajoutons, d'ailleurs, que son admirable génie, si naturel et si français, en dépit de son éducation factice, le retiendra sur la rive gauloise. Suivons son évolution, en feuilletant du doigt son œuvre immense, si variée, si contrastée. Voici l'aspirant poète, dans toute l'ardeur de sa belle jeunesse :

Aussitôt que la Muse eut enflé mon courage,
M'agitant brusquement d'une gentille rage,
Je sentis dans mon cœur un sang plus généreux,
Plus chaud et plus gaillard qui me fit amoureux.
A vingt ans, je choisis une belle maîtresse;
Je vis que du françois le langage trop bas
Se traînoit sans vertu, sans ordre ni compas.
Adonque pour hausser ma langue maternelle,
Indompté du labeur, je travaillai pour elle,
Je fis des mots nouveaux, je rappelai les vieux,
Je fis, d'autre façon qu'avoient fait les antiques,
Vocables composés et phrases poétiques,
Et mis la poésie en tel ordre qu'après,
Le François s'égala aux Romains et aux Grecs.

Puis c'est l'humanisme sacrifiant encore à tous les dieux périmés :

On dit que Jupiter, pour vanter sa puissance,
Montrait un jour sa foudre et Mars montrait sa lance,
Saturne sa grand faux, Neptune ses grands eaux,
Apollon son bel arc, Amour ses traits jumeaux,
Bacchus son beau vignoble et Cérès ses campagnes,
Flores ses belles fleurs, le dieu Pan ses montagnes,

(1) Voyez le curieux détail de leurs travaux communs, diurnes et nocturnes, dans Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, 1887, in-8°, page 15.

Hercule sa massue, et bref, les autres dieux
L'un sur l'autre vantoient leurs biens à qui mieux mieux;
Toutefois, ils donnoient par une voix commune
L'honneur de ce débat au grand prince Neptune...

C'est tout de même un peu froid. Et combien vieilli!

Le poète s'est, sans doute, averti lui-même : n'était le dixième vers, voici un morceau qu'on dirait écrit en plein XVII^e siècle, dans la langue de Malherbe et même de Boileau.

Or, aille qui voudra mendier à grand peine
D'un prince ou d'un grand roi la faveur incertaine!
Quant à moi j'aime mieux ne manger que du pain
Et boire d'un ruisseau puisé dedans la main,
Sauter ou m'endormir sur la belle verdure,
Ou composer des vers près d'une eau qui murmure;
Voir les Muses baller dans un antre de nuit,
Ouir au soir bien tard pêle-mêle le bruit
Des bœufs et des agneaux qui reviennent de paître;
Et, bref, j'aime trop mieux cette vie champêtre,
Semer, enter, planter, franc d'usure et d'émoi,
Que me vendre moi-même au service d'un roi.

Citons encore une chanson rustique que, certes, n'eût point désavouée La Fontaine :

Les Hirondelles.

Dieu vous garde, messagers fidèles,
Du printemps, vites hirondelles,
Huppés, coucous, rossignols,
Tourterres, et vous oiseaux sauvages,
Qui de cent sortes de ramages
Animez les bois verdelets.

Cent mille fois je ressalue
Votre belle et douce venue.
O que j'aime cette saison
Et ce doux caquet des rivages,
Au prix des vents et des orages,
Qui m'enfermoient en ma maison.

Voici un vœu funéraire qui annonce le *Saule* d'Alfred de Musset :

Quand le ciel et mon heure
Jugeront que je meure,
Ravi du beau séjour
Du commun jour,

Je défends qu'on ne rompe
Le marbre, pour la pompe
De vouloir mon tombeau
Bâtir plus beau.

Mais bien, je veux qu'un arbre
M'ombrage au lieu d'un marbre,
Arbre qui soit couvert
Toujours de vert.

Et nous entendrons, finalement, la corde épique qui a, depuis, manqué à la France. C'est ce bel *Hymne à la paix* :

Quelle fureur vous tient de vous entretuer,
Et, durant votre temps, aux enfers vous ruer,
A grands coups de canons, de piques et de lances?
La mort vient assez tôt, hélas! sans qu'on l'avance.
Et de cent millions qui vivent en ce temps,
Un à peine viendra au terme de cent ans.
Par la cruelle guerre, on renverse les villes,
On déprave les lois divines et civiles,
On brûle les autels et les temples de Dieu.
L'équité ne fleurit, la justice n'a lieu,
Les maisons de leurs biens demeurent dépouillées,
Les vieillards sont occis, les filles violées,
Le pauvre laboureur du sien est dévêtu,
Et d'un vice exécration on fait une vertu!

N'est-il pas intéressant de suivre, dans l'œuvre si variée du puissant génie, l'inquiétude d'une langue et d'un goût littéraires qui n'ont pas pris tout à fait leur parti et qui se cherchent encore?

La première Académie française.

Quant à la langue elle n'en est plus à se chercher; mais elle se travaille, s'épure, même officiellement : car le pouvoir a compris qu'il est de son devoir strict de veiller sur elle.

De cela, nous avons des preuves sans nombre et, notamment, la déclaration formelle du roi Henri II. On peut lire dans le *Privilege* accordé, en 1558, pour l'impression des *Regrets* de Joachim du Bellay (privilege qui se retrouve dans l'édition originale du *Bois de Ronsard*): « Désirons, non moins que notredit feu seigneur et père, l'augmentation des bonnes lettres et illustration de notre

langue françoise et, à ces fins, les œuvres des bons auteurs, du nombre desquels est notre cher et bien aimé Joachim du Bellay, estre bien élégamment et correctement (comme elles le méritent) imprimées, avons à iceluy du Bellay enjoinct et très expressément enjoignons eslire et commettre tel imprimeur docte et diligent qu'il verra et cognoistra estre suffisant pour fidèlement imprimer ses œuvres... »

La Royauté a l'œil, non seulement sur les auteurs, mais sur les imprimeurs, non seulement sur les lettres, mais sur la grammaire et sur l'orthographe : une virgule est du ressort de la politique, qui se mêle de tout, trop souvent pour retarder tout; les choses allaient trainer encore. Nous allons voir Charles IX fonder la première « Académie ». Mais, la Cour s'installant ainsi en arbitre du beau langage, son ingérence n'est pas sans contribuer aux complications de l'heure.

De la manière la plus inattendue, le grand ami de Ronsard, Joachim du Bellay, prend la tête de la campagne contre les invasions antiques et étrangères : c'est sa fameuse déclaration : *Défense et illustration de la langue française*. Remarquons-le, son premier livre de poésies, *L'Olive*, publié en 1549, était encore sous l'inspiration italienne; l'édition récente, donnée par M. Chamard, fait le rapprochement, pièce à pièce, avec les œuvres d'outre-monts que l'écrivain français se contente de traduire ou d'adapter. Quel verbiage! Quelle stérilité! Ni sincérité, ni originalité. On voit le disciple, sous sa lampe, penché sur le grimoire de ses maîtres d'un jour : c'est insupportable.

Las enfin d'une telle servitude, brusquement du Bellay se retourne, avec une franchise et un bonheur impressionnants, vers la langue maternelle et vers le goût français. De là, son nouveau livre de vers, les *Regrets*, qui suit de près son fameux manifeste. Les *Regrets* déplorent les heures de la jeunesse perdue, les erreurs de la première direction, suites du séjour trop prolongé à Rome. Dans le manifeste, *Défense et illustration de la langue française*, il avait déjà dit : « Le principal but où je vise, c'est la défense de notre langue, l'ornement et amplification d'icelle; en quoy si je n'ai grandement soulagé l'industrie et labeur de ceux qui aspirent

à cette gloire où si du tout je ne leur ay point aidé, pour le moins, je penserai avoir beaucoup fait si je leur ai donné bonne volonté. » Suit l'appel final, qui ramasse en deux lignes tout le morceau : *Exhortation aux François d'écrire en leur langue, avec les louanges de la France*. Et le tout se précise dans l'admirable sonnet qui assure la gloire du poète :

Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage,
Ou, comme cestuy là qui conquit la toison,
Et puis est retourné plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge!

Quand revoirai-je, hélas! de mon petit village
Fumer la cheminée, et en quelle saison
Revoirai-je le clos de ma pauvre maison,
Qui m'est une province et beaucoup davantage?

Plus me plaît le séjour qu'ont basti mes ayeux,
Que des palais romains le front audacieux :
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine,

Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin
Et plus que l'air romain la douceur angevine (1).

Le poète chante en français : *Gallus cantat*. Et, ce qu'il entonne, c'est le chant national des âmes libres :

J'aime la liberté et languis en service.

La liberté! Mais va-t-il la rencontrer en France? Est-ce donc la destinée de notre race que la servitude? Les rois de France de son temps, les Valois, se sont entourés d'Italiens, élevés à l'école de la « tyrannie » et soumis à l'Espagne, à l'Empire. Comment se dégager, comment lutter, comment se libérer? Charles IX n'est pas un ennemi des lettres, tant s'en faut. Mais il les aime trop, en quelque sorte; il tendrait à les subordonner par son désir de les honorer.

Voici que, pour la première fois, le mot « Académie » est prononcé officiellement en France. Un homme de la Pléiade, un ami cher de Ronsard et même de du Bellay, mais à demi Italien par sa naissance, Jean-Antoine de Baïf, emprunte l'idée et le nom à l'antiquité par le canal de Florence. Jean-Antoine de Baïf apporte donc à la

(1) *Cœuvres françaises de Joachim du Bellay*, Antoine de Harvy, 1575, in-12, page 358.

France le principe d'une Académie, qui reçoit ce nom d'un si grand avenir : l'*Académie française* (1).

Mais l'institution, les mœurs du temps lui imposent une mission toute particulière : elle s'intéressera non seulement à la langue et aux lettres; mais surtout au chant, à la musique; et, si la poésie entre en jeu, c'est une poésie subordonnée à la musique, une poésie faite pour être chantée. Les statuts de cette *Académie française* ne laissent aucun doute : « Afin de remettre en usage la musique selon sa perfection qui est de représenter la parole et chant accompli de sons, harmonie et mélodie, et qui consiste au choix, règle des voix et accords bien accommodés, pour faire l'effet selon que le sens de la lettre le requiert... renouvelant ainsi l'ancienne façon de composer vers mesurez pour y accommoder le chant pareillement... Nous avons convenu dresser une Académie ou Compagnie, composée de *Musiciens et Auditeurs* », etc. (2). *Musiciens et Auditeurs* : les poètes étaient de simples « assistants ». J. A. de Baïf avait, naturellement, un associé musicien : Thibaut de Courville. Les deux étaient qualifiés, par les lettres patentes, les *entrepreneurs* de la fondation.

Le roi Charles IX fut un simple *auditeur*, un auditeur assidu. Les séances se tenaient soit chez Baïf, soit au collège Boncourt, que Ronsard appelait le *Parnasse français*. Le roi de France faisait des vers pour la musique; il chantait dans les chœurs, il donnait à Ronsard des conseils sur le genre métrique qui convenait aux chants; et il ne détestait pas qu'on lui attribuât les vers de Ronsard. Amadys Jamin, « académiste » lui-même, publiait, en tête de la *Franciade*, ces quatre vers que le poète roi laissait passer :

Tu n'as, Ronsard, composé cet ouvrage,
Il est forgé d'une royale main :
Charles savant, victorieux et sage,
En est l'auteur; tu n'es que l'écrivain (1).

Le Roi mourut à vingt-quatre ans, après avoir frappé le coup terrible de la Saint-Barthélemy, qui le frappa en retour.

(1) Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, page 106; et Henri Martin, *Histoire de France*, tome VII, page 230.

(2) Frémy, *L'Académie des derniers Valois*, page 48.

L'Académie française reçut le contre-coup des malheurs publics. Les chants se turent. Après une courte interruption, un honnête homme, qui n'était pas orateur, un excellent conseiller des Rois, Du Faur de Pibrac, lui rendit un semblant de vie en la ramenant au principe toscan, la philosophie. Mais, décidément, la mode n'était plus à ces ingénérances étrangères. La France entendait être chez elle. Vauquelin de La Fresnaye écrit :

...Les provinces sont en France si troublées
Que pour Mars seulement se font les assemblées :
Les Muses n'y sont plus. Phœbus en est party.

Pasquier raille, en vrai savant, ces savantasses : « C'est décliner, écrit-il, que passer son temps à étudier la déclinaison. » Passerat parle en bon français comme va parler bientôt la *Satire Ménippée*. La France, par lui, en appelle au nouveau Roi, Henri III :

Maïs toi, mon sang, tu dois ailleurs entendre.
Voici les arts qu'il te convient d'apprendre ;
C'est commander à toutes les nations,
Leur donner paix et les conditions ;
Te montrer doux, modérant ta puissance
Envers celui qui rend obéissance ;
Combattre aussi l'orgueil des ennemis
Jusques à tant qu'abatu l'ayes mis.

L'Académie française mourut de sa naturelle mort par les décès successifs de ses membres. Les temps étaient changés. Le coup du moine (c'est-à-dire l'assassinat de Henri III), l'installation à Paris de la conquête espagnole, enfin le relèvement national que déclenche l'inaltérable ressort français appellent d'autres hommes et d'autres mœurs : « L'Académie, écrit Colletet, prit fin avec le roy Henri troisième et dans les troubles et confusions de ce Royaume. » Car la politique, comme il lui arrive, fauchait à tort et à travers. L'Académie des Rois mourait, en somme, — en dépit de son nom, — de n'être pas française.

Henry Estienne publie son *Language français italianisé* et, en ce même moment, le chevalier Trellon, excellent poète, trop méconnu, exprime le sentiment public dans le sonnet sur l'Italie, qui est un cri de soulagement :

Sortons de cet enfer, allons revoir la France ;
L'Italie n'a rien d'égal à sa beauté.
Ce n'est rien que larcin, rien que déloyauté
Et jamais les vertus n'y firent résidence.

Sortons, sortons d'icy! Tout ce qu'on en disoit,
Ce n'est rien en regard de tout ce qu'on y voit :
La trahison, l'orgueil, l'envie et l'avarice,

Le meurtre, la vengeance y président toujours.
Allons revoir la France, allons voir la nourrice
Des lettres, des vertus, des honneurs, des amours.

Et, comme il faut que la France, telle qu'elle se concevait alors,
ait le dernier mot, le poète chevalier lance enfin son *Cartel* :

Nous sommes chevaliers, qui de nostre naissance
Portons l'honneur au front et au cœur la constance...

Que si quelqu'un de vous veut dire le contraire,
Qu'il pense de bonne heure hardiment à bien faire :
Car le moindre de nous, plein d'amoureux espoir,
S'assure, par effet, de le luy faire voir,

Soit au combat de picque ou celui de l'espée,
Bref, à ce qu'on voudra : car notre destinée
Veult que d'un tel combat nous remportions le prix,
Comme les plus constants serviteurs de Cypris (1).

L'esprit national s'est relevé; et, dans ce rétablissement, la préoccupation de la langue et des lettres est au premier rang.

Un travail persévérant a recruté de longue date les ouvriers de la tâche nouvelle : il ne s'agit pas seulement des écrivains et des poètes; il s'agit des techniciens, des grammairiens, des ouvriers de la langue creusant dans le tréfond du sol, loin des salons et de la Cour, et instruisant tous les participants à la vie courante, les écoliers, les étudiants, les bourgeois de toute profession, et même le peuple. De ceux-là on parle peu; mais, par eux, l'action occulte n'en est que plus élargie.

Ce minutieux approfondissement de la vie des mots et des phrases

(1) *Le Cavalier parfait*, publié en 1589; édition de 1614, pages 185 et 237.

ne peut qu'être indiqué ici (1) : c'est un travail de termites, accompli en vrac, dans cet âge de transition, par les Dubois (Sylvius), les L. Maigret, J. Pelletier, G. des Autels, P. Ramus, J. Garnier, J. Pillot, Ad. Mathieu, Robert et Henri Estienne, Théodore de Bèze, etc.

Par milliers, des fautes de détail qui empoisonnaient la langue et l'intelligence françaises sont corrigées. Le sens des mots, les accords, la prononciation, la métrique, tout était encombré, obscur, et tout se purifie peu à peu. Mais quelle patience, quel labeur, quelle bonne volonté, quelle persévérance sont nécessaires pour accomplir ce sourd travail ! Un homme, qui sera de l'entourage du grand cardinal, Scipion Dupleix, publie un ouvrage, *La Logique ou art de discourir et raisonner*, qui présentait « les moyens de la langue dans le domaine du raisonnement et de la pensée ». Raisonner juste et penser clairement. — non sophistiquement, — devient comme une sorte de devoir patriotique.

Et les femmes ne se tiennent pas en dehors de cet effort national. Scipion Dupleix, en dédiant son livre à Marguerite de Valois (la reine Margot), lui dit : « C'est là votre soulas, Madame, duquel vous ne vous pouvez saouler ; c'est là votre récréation vraiment royale. Qui dit royale dit tout. »

Tels sont les stades de l'évolution qui s'accomplit : pureté de la langue, maturité de la pensée : il y en a pour un siècle. Ce que l'on peut dire, maintenant, c'est que le génie français sait ce qu'il veut. Il entend avoir une seule langue et il prétend la créer lui-même, dégagée de tout pédantisme, sortie tout armée du cerveau de la race, et consacrée par l'usage.

La langue que parle Richelieu.

Nous sommes arrivés à l'année où naquit le jeune Armand du Plessis de Richelieu. Son enfance se passe au plein de ce grand débat. Nous pouvons nous imaginer le retentissement qu'un tel effort vers l'unité de la langue et des lettres françaises peut avoir sur cet

(1) Voir l'excellent ouvrage de Livet, *La Grammaire française et les grammairiens au XVI^e siècle*, Didier et Durand, 1859, in-8°.

esprit attentif, aux écoutes, et dont la pensée intime est unité.

L'un des fils un peu plus tardifs de la même époque, mais qui assistent au règne de Henri IV, et issu du même milieu, de bonne noblesse, Saint-Évremond écrit : « Je sais que, de mon temps, on ne faisoit étudier, parmi les gentilshommes, que ceux qui devoient être d'église; encore se contentoient-ils, le plus souvent, du latin de leur bréviaire (1). Ceux qu'on destinoit à la Cour ou à l'armée alloient honnêtement à l'*Académie*. Là, ils apprenoient à monter à cheval, à danser, à faire des armes, à jouer du luth, à voltiger, un peu de mathématique, et c'étoit tout! Vous aviez en France mille beaux gens d'armes, galants hommes : c'est ainsi que se formoient les Termès, les Bellegarde! Du latin! De mon temps! du latin, un gentilhomme en eût été déshonoré (2)! »

Pas de latin surtout! Foin du pédantisme!

Le livre de Montaigne était, alors, dans les mains de tout fils de bonne mère : quelles diatribes que celles qu'il lançoit comme un manifeste dès ses premiers *Essais* : *Du Pédantisme* et *De l'institution des enfants* (3). « De vray, le soing et la dépense de nos pères ne vise qu'à nous meubler la teste de science. Du jugement et de la vertu, peu de nouvelles!... Nous ne travaillons qu'à remplir la mémoire et laissons l'entendement et la conscience vuides. Tout ainsi que les oiseaux vont quelque fois à la queste du grain, et le portent au bec pour en faire bécher à leurs petits, ainsi nos pédants vont pillant la science dans les livres et ne la logent qu'au bout de leurs lèvres, pour la dégorger seulement et mettre au vent... » Le sceptique est, d'ailleurs, on le sait, un bon collaborateur du roi Henri.

(1) Richelieu écrivait un latin que n'eût pas désavoué Cicéron. Au mois de janvier 1634, dans une lettre adressée à Bouthillier, il sait fort bien railler M^{me} Séguier, née Fabri qui trouva l'alliance du marquis de Coislin, cousin du cardinal, peu digne de sa fille Madeleine : *Richeliorum et Fabriciorum familie pari passu ambulare non possunt, possunt tamen gibbus adolescentis et forma juvenula nostræ*. (Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 715).

(2) Lettre à M. d'Olonne, *Œuvres de Saint-Évremond*. Édition de Londres, 1715, tome I^{er}, page 137. — Il ne faut pas oublier que la noblesse de Guyenne était fort cultivée, Charlotte de Gaumont La Force, marquise de Turenne, petite-fille du maréchal de La Force, savait le latin, le grec et même l'hébreu. — Voir pour M^{me} de Les-tonac, sœur de Montaigne, ci-dessus, tome I, page 179.

(3) *Essais*, livre I^{er}, chapitres xxiv et xxv.

La langue française, — disons encore, pour une fois, « la langue vulgaire », — a reçu un renfort imprévu, celui que lui apporte la Réforme.

En somme, que prétend le nouveau dogme? Supprimer la doctrine traditionnelle obnubilée sous la brume du bas latin; l'antiquité se satisfaisait du mystère dans la foi; Rome l'acceptait. La Réforme prétendait éclaircir, simplifier tout cela, rendre la foi plus proche de nous, en quelque sorte, et « sans intermédiaire ». Quand le Picard Calvin eut publié en français la deuxième édition de son fameux livre de *l'Institution de la Religion chrétienne*, dédié au roi François I^{er}, vers 1541, il sembla à des esprits assoiffés de nouveauté que le ciel s'était ouvert; la parole du Christ leur parvenait droitement, les touchait profondément. Et quand, après Calvin, les Théodore de Bèze, les Duplessis-Mornay, les d'Aubigné eurent assailli le catholicisme de raisonnements, d'invectives, de railleries dont le sel gaulois paraissait parfois très piquant, les chefs de la Réforme purent croire qu'ils avaient cause gagnée.

Pas pour longtemps. La Ligue enrôle le sentiment national et la fidélité religieuse; l'instrument qui avait servi aux uns devient une arme pour les autres. Non seulement la politique, mais encore la religion aiguise la pointe des Français contre les envahisseurs du sol et de la croyance. La prose, tirée du fourreau, brille d'un soudain éclat. Parvenue plus tôt à plus de précision, elle a plus de pénétration que la poésie (1). La vie publique avait besoin d'elle.

Ce qui signale l'éloquence de la *Satire Ménippée*, c'est son caractère précis et réaliste. Ah! il s'agit bien des Muses, de l'Olympe, d'Aristote, de Platon, de Pétrarque! L'homme qui parle va droit au but et vise les intérêts immédiats. Écoutez le prévôt des marchands Aubray, ainsi que le fait parler Pierre Pithou : « Chacun

(1) Remarquer pourtant que Thomas Sebillet, auteur de *l'Art poétique français*, qui avait paru dès 1548 et qui fut comme la trompette de la Pléiade, se prononça très vivement, en 1589, pour la cause de l'ordre et la religion catholique : « Il faut que notre Roy soit de la religion catholique, apostolique et romaine », écrivait-il. Il disait encore : « Nous sommes Français; ne soyons pas cause de la ruine de notre propre mère et patrie... Il n'y a point de doute que Dieu bénira nos bonnes, saintes intentions, et fera prospérer les affaires de l'union des catholiques, leur donnant bon succès à son bonheur et gloire, et au bien général de la république de cet État de monarchie française. » — Voir *Art poétique français de M. Sebillet*, publié par F. Gailfe, *Introduction*, page IX, etc.

avoit jadis du bled en son grenier, du vin en sa cave; chacun avoit sa vaisselle d'argent et sa tapisserie et ses meubles... Maintenant, qui se peut vanter d'avoir de quoi vivre pour trois semaines, si ce ne sont les voleurs... Avons-nous pas consommé à peu près toutes nos provisions, vendu nos meubles, notre vaisselle, engagé jusqu'à nos habits pour vivoter bien chétivement? Où sont nos salles et nos chambres tant bien garnies, tant diaprées et tapissées; où sont nos festins et nos tables friandes? Nous voilà réduits au lait d'un fromage blanc comme les Suisses (1)... » Sauf l'orthographe de quelques mots, c'est la harangue d'un candidat du xx^e siècle lançant sa surenchère. La langue de la politique et de la polémique est faite. L'instinct national se manifestait encore en une autre chose : il lui fallait la critique, une troupe de gens qui ne s'en laissaient pas conter, décidés à lutter jusqu'au bout. Justement, c'est cette critique et cette énergie qui se dressent contre la clique des Valois et revendiquent l'unité nationale par l'avènement de Henri IV et le maintien de la religion catholique. Le groupe s'appelle lui-même les « bons François », et il parle le bon français.

L'éloquence, la haute et noble éloquence se met de la partie. Voici le grand orateur de la fin du xvi^e siècle, l'auteur du *Traité de l'éloquence française et des raisons pourquoi elle est restée si basse* (2), Guillaume du Vair.

Écoutez-le et nous saurons comment, dès lors, la conscience de l'honnête homme s'adressait à la franchise de France. Voici quelques lignes du discours que ce sage conseiller adressa, en décembre 1596, aux habitants de Marseille pour les rallier à la cause du roi Henri : « Il se trouve toujours parmi les peuples des hommes pernicieux et désespérés qui, ayant dessein de bastir leur fortune de la ruyne de leur pays, vont flattant l'ignorant populaire et luy chatouillant les oreilles de ce doux nom de liberté. Le vulgaire imprudent, charmé de ce doux nom, autorise les factieux et séditionnaires et les assiste pour renverser la puissance légitime du Prince et s'emparer du commandement, tant qu'étant fortifiés par le sang et le pillage de leurs citoyens, ils descendent aux médiocres et des

(1) Édition Le Duchat, 1711, tome I^{er}, page 109.

(2) Publié en 1595.

médiocres aux plus petits, et, après avoir tout pillé et ravagé, vendent enfin les villes aux plus offrants comme ont fait Loys d'Aix et Casan (les révoltés de Marseille). Soyez, Messieurs, toujours en garde contre telles gens. Veillez, veillez soigneusement sur ces empoisonneurs du peuple qui sucent, de cette venimeuse douceur d'apparente liberté, le poison d'une tyrannique servitude, le leur font avaler sans qu'ils le sentent et les endorment tellement sur le mal qu'ils se connoissent aussitôt morts que malades... Davantage vous voyez de tous côtés les étrangers qui vous marchandent, enragés que cette proye leur soit échappée des mains et ne souhaitent autre chose que de voir la discorde et division parmy vous comme de fausses clefs qui seules leur peuvent ouvrir vos portes. »

N'est-ce pas là du français de France comme il y a la sagesse de France? Cette langue est celle que parleront nos orateurs, nos tribuns, les Mirabeau, les Lamartine, les Gambetta. Bon sens, raison, finesse, chaleur, conviction.

Comme la querelle de la religion est la grande affaire de cette époque, nous étonnerons-nous, maintenant, si la langue française va devenir, à l'appel de la foi, la langue religieuse par excellence, celle qui, par les missions, répandra le christianisme sur la planète?

Voici le langage qu'un contemporain d'Henri IV et de Louis XIII, Bérulle, adressait au peuple pour célébrer les gloires de Jésus. Sa parole est d'avance celle de Bossuet ou de Bourdaloue : « Les histoires de tous les siècles et de tous les pays sont ouvertes; les annales de tous les rois du monde sont connues; les conquêtes de tous les Empires sont rapportées par de grands auteurs. Qu'y a-t-il qui soit digne d'en approcher? Ici, nous voyons l'Empire de l'univers et l'Empire éternel établis par de pauvres pêcheurs, muets comme poissons d'entre lesquels ils sont tirés; et nous voyons, dans les rêts de ces pêcheurs, les savants, les orateurs, les monarques du monde. Nous voyons douze pauvres pêcheurs, sans science et sans éloquence, sans finance et sans puissance, sans cabale et sans prudence, sans armée et sans violence, soumettre le monde à Jésus; et le lui soumettre en peu d'années, et le lui soumettre en pâtissant et en enseignant à pâtir, en mourant et en exhortant à mourir. Et les Empires que nous voyons et exaltons ne sont que

petits restes de leurs exploits et petits éclats de leurs conquêtes. Car le théâtre de l'exercice de ces pauvres pêcheurs, c'est le rond de la terre; les bornes de leurs victoires sont les fins du monde, et leurs armes sont leurs simples paroles qui se répandent partout : en l'Orient, en l'Occident, au Septentrion et au Midi. Dans l'Asie, dans l'Afrique, dans l'Europe, leurs pas sont reconnus et comme adorés. Et ainsi d'un pôle à l'autre, et d'un soleil à l'autre, ils étendent et dilatent le nom, le sceptre et l'empire de Jésus avec l'étonnement et enfin avec l'obéissance de l'Empire romain. Et, pour marque de leur triomphe, Rome, la capitale de l'Empire romain, par la puissance de la croix, devient la capitale de l'Empire de Jésus (1). »

Et si l'on trouve, dans ce langage, quelque reste de rhétorique latine attardée, voyons comment la religion se fait entendre et comprendre par le commun des mortels sous la plume du saint le plus tendre, le plus adorable qu'aient connu les temps modernes : saint François de Sales. Dans l'*Introduction à la vie dévote*, chapitre v, *De l'Humilité pour l'extérieur*, il s'exprime en ces termes, visant les grandeurs du monde : « Si nous sommes pointilleux pour les rangs, pour les séances, pour les titres, outre que nous exposons nos qualités à l'examen, à l'enquête, à la contradiction, nous les rendons viles et abjectes; car l'honneur qui est beau, étant reçu en don, devient vilain quand il est exigé, recherché et demandé... La poursuite et amour de la vertu commence à vous rendre vertueux. Mais la poursuite et amour des honneurs commence à nous rendre méprisables et vitupérables (2). »

Mais si la parole doit s'élever jusqu'au plus haut, au plus solennel des mystères chrétiens, celui de la grâce divine se penchant sur la désolation de l'âme humaine, ce maître de la candeur et de la simplicité trouvera encore, dans la langue française à peine achevée, les accents d'un Père de l'Église : « Vrai Dieu, Théotime, quelle consolation de considérer la méthode sacrée avec laquelle le Saint-

(1) *Discours de l'État et des Grandeurs de Jésus*, par le Père de Bérulle, imprimé pour la première fois en 1623; nouvelle édition, donnée par l'abbé Piquant, chez Siffre, in-8°, page 21. (Préface au Roi).

(2) *Introduction à la Vie dévote*, réimprimée d'après l'édition de 1619 par Fabius Henrion. In-8°, page 157.

Esprit répand les premiers rayons et sentiments de la lumière et chaleur vitale dans nos cœurs. O Jésus ! que c'est un plaisir délicieux de voir l'amour céleste qui est le Soleil des Vertus, quand, petit à petit, par des progrès qui insensiblement se rendent sensibles, il va déployant sa clarté sur une âme et ne cesse point qu'il ne l'ait toute convertie de la splendeur de sa présence, lui donnant enfin la parfaite beauté de son jour. Oh ! que cette aube est gaie, belle, aimable et agréable ! Mais, pourtant, il est vrai que l'aube n'est pas le jour, ou, si elle est un jour commençant, un jour naissant, c'est plutôt l'enfance du jour que le jour même. Et, de même sans doute, ces mouvements d'amour qui précèdent l'acte de la Foi requis à notre justification ne sont qu'un amour commençant et imparfait : ce sont les premiers bourgeons verdoyants de l'âme, échauffée au Soleil céleste, comme un arbre mystique commence à jeter au printemps ses fleurs qui sont plutôt présages de fruits que fruits (1). »

De tout ce livre de l'*Amour de Dieu*, — règle admirable et profonde de la conduite humaine, dont il faut sentir l'émotion pénétrante et la douce contrainte, — la langue française recueille, dès lors, un honneur dont elle est digne.

Passons à l'autre extrémité de la gamme chromatique ; qu'il soit permis de citer ces propos familiers qui, de Villon et de Rabelais, passeront à notre Molière et à notre La Fontaine. La citation aura en outre, l'intérêt de faire toucher du doigt les difficultés que rencontrait l'abandon du vieux langage : « Comme le cuistre voulut sortir, raconte Francion (il s'agit du garçon du collège), je le priai de me mener avec lui ; car n'ayant pas souvent la liberté, j'étois bien aise d'aller par la ville, pour quelque sujet que ce fût. Il fut si doux à cette fois-là, qu'il m'accorda ce que je désirois. Nous allâmes donc ensemble chez le cabaretier, mais nous n'y trouvâmes rien de ce qui nous duisit (2) et nous ne primes que du vin. Nous allâmes d'avis d'aller jusqu'à la rôtisserie du Petit-Pont. Le cuistre acheta un chapon et voulut encore un aloyau, il alla voir chez tous

(1) *Traité de l'Amour de Dieu*, par François de Sales, évêque de Genève. Revu et corrigé en cette 15^e édition. A Douay, chez Marx Wyon, 1625, in-12, p. 108.

(2) Qui nous convint.

les rôtisseurs s'il n'en trouveroit point quelque bon. J'en avisai un qui me sembla de bonne grâce et m'en allai le marchander. La rôtisseuse avait été nouvellement mariée; elle n'entendoit pas encore le train de la marchandise; je lui demandai ce que valoit son aloyau; elle me le fit vingt-quatre sols, qui étoit trois plus qu'il ne valoit. Un *viedaze* (1) lui dis-je, en m'en allant. Et alors, son mari, voyant qu'elle chassoit les chalands de sa boutique en surfaisant par trop la marchandise, lui dit : *Je ne sais à quoi tu songes de faire cela si cher! Si tu faisois toujours ainsi, je ne vendrais rien. Rappelle-moi ce garçon.* Voulant alors réparer sa faute, et croyant qu'un *viedaze* fût quelque monnaie étrangère qui eût cours depuis peu, elle me rappela le plus haut qu'elle put, me disant : *Holà! marchand, en voulez-vous donner viedaze et demi?* Cette naïveté me fit tant rire que je ne sais si jamais j'ai ouï quelque chose qui m'ait donné plus de contentement. Je m'en retournai tout ravi vers sa boutique et lui dis que je lui donnerais deux *viedazes* si elle voulait; mais le mari s'approchant voulut faire le sérieux, et me dit : *Là, là, vous êtes trop vilain aussi; ce qu'elle a dit, ce n'est pas par malice, çà n'est que par méprenture. Une autre fois, elle ne vous surfera pas tant; donnez m'en douze sols.* Notre cuistre vint qui lui en donna dix, dont il se contenta et, après cette belle aventure, nous nous en retournâmes au collège avec notre achat (2). »

C'est là, n'est-il pas vrai, le parler du peuple, « le parler des halles », celui que Malherbe va tirer de son ignominie. *L'Histoire comique de Francion* paraît en 1622. On voit que, sauf quelques mots : *duisit, viedaze, méprenture*, cette langue vulgaire peut tenir sa place dans les lettres françaises; c'est le langage naturel du badaud français, fin, spirituel, un peu faubourien, prompt à la réplique.

Et, pour être complet, il faut donner enfin quelque idée du langage rustique, le parler de ceux de nos paysans qui s'attardaient encore à leur patois, mais qui, tout de même, voulaient être compris. Citons, au hasard, cette page des *Propos rustiques* du Normand

(1) *Viedaze* ou *vidaze*. On traduisait visage d'âne et même autrement : plaisanterie qui pouvait être libre et que la jeune femme ne pouvait assurément comprendre.

(2) *La Vraie histoire comique de Francion*, par Charles Sorel. Édition Delahaye, 1858, in-12, page 153.

Noël du Fail : « Le bonhomme Robin, après avoir imposé silence, commençoit un beau compte (conte) du temps que les bestes parloyent (il n'y a pas deux heures) : comme le renard déroboit le poisson aux poissonniers; comme il fait battre le loup aux lavandières, lorsqu'il l'apprenoit à pescher; comme le chien et le chat alloient bien loing; de la corneille qui en chantant perdit son fromage; de Mélusine, du loup garou; de Cuir d'Annette (Peau d'âne); des fées et souventes fois parloit à elles familièrement, mesmes la vesprée (le soir) passant par le chemin creux et qu'il les voyoit danser au branle près la fontaine du Cormier, au son d'une belle veze (cornemuse) couverte de cuir rouge; ... et disoit ce continuant que en charriant (quand il était à la charrue) elles le venoient voir, affermant qu'elles sont bonnes commères et volontiers leur eust dict le petit mot de gueule s'il eust osé (1)... »

Voilà donc où en était, en cette variété de la ville et de la campagne, la prose française à l'heure où Richelieu allait apporter à Paris le fruit de ses études et l'ardeur de sa jeunesse poitevine.

Inutile d'insister sur la médiocre littérature du même temps. Elle est oubliée, parce que n'étant plus populaire (ou « vulgaire »), elle n'est pas encore classique. Infrainville, Agoneau, La Roque, Clovis, la duchesse de Bar, Huxattimi, Vermeil, Beaumont, Pyard, Lépine, Chaulvet, Chovaine, Lastre, Elbène, Chrestien, Coulomet, etc. Que sont devenus, aux yeux de la postérité, ces enfants des Muses, illustres en leur temps? Et à ces énumérations stériles, combien de noms ne faudrait-il pas ajouter, si l'on s'en référait, par exemple, aux patientes recherches de M. Frédéric Lachèvre?

Mais voici qu'une nouvelle troupe se présente, et avec elle déjà ceux qui doivent attirer l'attention du jeune évêque de Luçon. Au premier rang, Desportes. Desportes, né à Chartres en 1546, mourut en 1608, donc avant la mort de Henri IV. Ses œuvres de jeunesse sont d'une inspiration quelque peu italienne, gracieuse et désordonnée.

Parmi ses poèmes religieux, il convient de citer ce sonnet, l'une

(1) Noël du Fail, *Propos rustiques*. Édition Jacques Boulenger, chez Bossard, 1921, in-12, page 69.

des plus belles choses qu'il ait écrites et qui présage les grandes « repentances » du siècle :

La vie est une fleur épineuse et poignante,
Belle au lever du jour, sèche en son occident;
C'est moins que de la neige en l'été plus ardent,
C'est une nef rompue au fort de la tourmente.

L'heur du moment n'est rien qu'une roue inconstante,
D'un labeur éternel montant et descendant;
Honneur, plaisir, profit, les esprits débordant,
Tout est vent, songe et nue et folie évidente.

Las! c'est dont je me plains, moi qui vois commencer
Ma tête à se mêler, mes jours à se passer,
Dont j'ai mis les plus beaux en ces vaines pensées.

Et le fruit que je cueille et que je vois sortir
Des heures de ma vie, hélas! si mal serrées,
C'est honte, ennui, regret, dommage et repentir.

Desportes laissa un neveu héritier de son don poétique, mais qui devait en faire un tout autre usage : le satirique Régnier.

Et nous arrivons aux contemporains de Richelieu ministre.

Maynard est né à Toulouse en 1582. Nous sommes en présence d'un de ces protestants du Midi, — de ce pays d'*adiousias*, comme disait Malherbe, — qui, Français encore incertain, facile à se désunir ou à se convertir selon l'intérêt du moment, sera au point de vue politique et même au point de vue littéraire, un si grand souci pour le cardinal de Richelieu.

Ces gens avaient reçu le coup de la Saint-Barthélemy; ils avaient vu la conversion de Henri IV; ils assistaient à la chute de La Rochelle et vivaient sous la menace d'une abolition soudaine de l'Édit de Nantes. Bouche close, ils sont de l'opposition; mais, nés Français, ils entendent rester Français; Français d'une race tolérante, non bigote, non espagnole, bons sujets du Roi et comptant sur leur part dans le service et dans les largesses royales.

Il y a parmi ces huguenots, des Lesdiguières, des Sully, des Turenne, des Conrart. Richelieu les surveille et n'a pas renoncé à les réunir et à les « employer ».

Maynard vécut dans l'entourage de Gaston de France où l'on

détestait le cardinal (1); il resta, au fond, de l'opposition avec les Cramail, les Bassompierre, etc. Richelieu ne lui pardonna jamais une épigramme désobligeante que le poète avait lancée contre lui et qui n'était qu'une mise en demeure assez sotte de lui procurer une prébende. Cependant, le fondateur devait, par la suite, inscrire Maynard sur la première liste des membres de l'Académie. Nous verrons qu'il ménagea longtemps ses adversaires protestants, surtout ceux qu'il espérait convertir. Toujours son principe de l'unité. Maynard s'était rapproché de Malherbe, qui parlait de lui avec estime, l'adjoignant à l'équipe des réformateurs.

Parmi les meilleurs vers de Maynard, on cite la *Belle Vieille*; en voici de moins connus qui sont d'un mérite égal et qui permettent de déterminer sa situation à l'égard de Richelieu. Le poète, cherchant à réparer l'incident de l'épigramme, célébrait le succès du *Voyage du Languedoc* et dédiait cette pièce au ministre vainqueur de La Rochelle :

Un excès d'aise me transporte
Que mortel n'a jamais connu :
La guerre domestique est morte
Et le bon siècle est revenu.

Le laboureur et sa famille,
Entre les ris et les chansons,
Feront tomber sous la faucille
La jeune beauté des moissons.

La paix revient du ciel nous rendre
Nos premières félicités;
Par elle s'en iront descendre
Les dieux qui nous avaient quittés.

Armand, on voit que ce monarque
T'estime sans comparaison;
Et c'est ta véritable marque
Et la force de ta raison.

La raison! Toujours le mot du siècle. Maynard l'avait chantée. Il fut de l'Académie.

Théophile est aussi l'un des derniers survivants du xvi^e siècle.

(1) Voir un bon exposé de cet entourage dans l'ouvrage de M. Émile Magne, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, tome 1^{er}, *passim*.

Né en 1591, à Clairac, il est du Midi et c'est un protestant converti. Engagé dans les milieux d'opposition frénétique, irréductible, il sera malheureux, le plus malheureux de tous. Les temps nouveaux qui se lèvent vont l'accabler. Il lutte, mais il n'est pas de force. Accusé, emprisonné, condamné au feu, banni, malade, il meurt en 1626, alors que, partisan du « style nouveau », ses débuts ont attiré l'attention de Malherbe. Son génie en fleur allait s'épanouir; sa langue était formée, si sa poésie s'attardait encore. Dans un morceau de lui, qui, publié après sa mort, n'est pas assez connu, il précise les règles qui doivent être celles des lettres françaises avec une netteté et une intelligence magistrales : « Il faut, dit-il, que le discours soit ferme; que le sens y soit naturel et facile; le langage exprès et signifiant : les afféteries ne sont que mollesse et qu'artifice qui ne se trouvent jamais sans effort et sans confusion. Ces larcins, qu'on appelle imitation des auteurs anciens, se doivent dire des ornements qui ne sont point à notre mode. *Il faut écrire à la moderne.* »

Paroles de grande portée (1).

Ses vers, publiés dans sa jeunesse, lui avaient fait une renommée et lui avaient suscité des envieux avant même qu'il eût jeté sa gourme. Il fut accusé sans preuves, mais non sans vraisemblance, d'avoir donné des vers « impies » au *Cabinet satirique*. Poursuivi, il fut, après un long emprisonnement, condamné au feu et n'y échappa que grâce à de puissantes interventions. La peine du bannissement le forçait néanmoins à quitter la France, lorsque la maladie l'enleva dans sa trente-sixième année... grand, s'il eût vécu!...

(1) M. Lachèvre a découvert un contemporain, un admirateur, un disciple de Théophile qui, en invoquant son exemple, se dictait à lui-même les règles du maître en des vers que voici :

Et sans rien emprunter de grec ni de latin,
D'hébreu ni d'espagnol, et moins de florentin,
Sans dérober d'autrui figure ni méthode,
Suivant mon sens commun je travaille à ma mode;
Je ne blâme personne et laisse en l'imitant
Chacun libre à parler du sujet qu'il entend.

Ces vers seraient de l'auteur de la *Satire du temps* qui, d'après l'attribution nouvelle de M. Lachèvre dans l'un de ses savants livres, *Glanes bibliographiques* (tome I, page 62), serait un certain N. Besançon, qui a peut-être quelque parenté avec ce du Plessis-Besançon, ingénieur, qu'employa Richelieu, et dont les *Mémoires* ont été publiés par la *Société de l'Histoire de France*.

Parmi les éditions de ses œuvres, celle de 1632 est présentée comme donnant « le recueil des pièces qu'il aurait faites, en prison, jusqu'à sa mort ». La préface est de lui; elle le montre plein de résolution, même d'audace. Il brave ses adversaires et se défend sans reculer d'un pas : « On a parlé de moi, écrit-il, comme d'un homme à périr pour exemple; sans que jamais l'Église ni le Palais aient repris ni mon discours, ni mes actions... Je me suis vanté d'avoir assez de vertu pour imputer à l'envie les médisances qui m'ont persécuté. Ces outrages ne m'ont point affligé l'esprit, ni détourné le train de la vie... Le Roi ne voit que des révoltés; Dieu n'entend que des impiétés; tout le siècle est maudit du Ciel et de la terre; les gens de lettres ne savent rien; la plupart des juges sont criminels; passer pour honnête homme, c'est ne l'être point. Dans ce rebours de toutes choses, j'ai de l'obligation à mes infamies qui, au vrai sens, se doivent expliquer par des faveurs de la renommée... »

Quel tableau de la France, à l'heure où Richelieu arrive au pouvoir! L'homme qui s'exprime ainsi, avec une âme si ardemment passionnée, fut-il imprudent? fut-il coupable (1)?

Malherbe goûtait les vers de Théophile. Combien l'époque, privée de beautés littéraires depuis la fin de la Pléiade, n'eût-elle pas été fière de ce poète, qui eût été peut-être le Malherbe de la tendresse et de l'émotion!

La poésie classique. — Malherbe.

Enfin, Malherbe vint! Malherbe! Cet homme fut le bon sens même, ni plus ni moins. Mais il fallait cela. Il faut toujours cela pour que la France soit la France. Malherbe est Normand, comme Corneille. Le siècle nouveau s'alignera entre ces deux Normands. Fait à remarquer : Rouen surveille Paris. Malherbe taille à fond dans le verbiage des italianisants qui ont succédé à la Pléiade. Il émonde. Il a compris le mal du temps : trop de facilité; abondance stérile; trop de fleurs... sans fruits.

(1) Sur l'attitude de Théophile au point de vue de ses relations avec le pouvoir et sur le sentiment un peu ironique du cardinal, à son égard, voir *Lettres de Richelieu*, note de M. Avenel, tome VII, page 35.

La France le sentait bien, qu'elle s'égarait. Donc, elle se reprend, se modère elle-même. La lassitude des guerres de religion, la haine de l'étranger envahisseur ont pour résultat l'avènement de Henri IV, ce Bourbon, protestant converti, ce fils de la race, vrai Français, un peu Gascon.

Rouen est reconquise sur les Ligueurs. Malherbe fait partie du royal butin.

On s'est attardé sur les détails du système qui fut celui de Malherbe : chasse aux allégories, aux inversions, nouvelles règles de la métrique, coupure des hémistiches, guerre aux rejets, cadence des strophes. Assurément, tout cela aura ses suites sur la tenue de la versification française; mais ce n'est pas ce qui détermine l'influence de Malherbe ni ce qui caractérise son génie.

Ce qui est lui, c'est son sens droit : nulle prétention, nulle affectation, nulle préciosité : simplicité, netteté, vigueur. Malherbe est un Français complet et que les erreurs et les malheurs de son temps ont averti. Il est un poète patriote, — disons : un poète officiel. Sauf dans les vers de jeunesse, vous ne rencontrerez, chez lui, ni l'amoureux, ni le gracieux, ni le galantin, ni le pédant, ni le moraliste, ni le satirique, à peine le lyrique, quoi qu'on dise. Il est le chantre du Prince, de la Cour, des ministres, de la paix, de l'ordre, et, s'il s'adresse à des femmes, c'est en qualité de *poète royal*, chantre des amours princières.

Quittant sa Normandie, il a vécu dans le Midi et connaît donc ses deux Frances. Il a subi la crise des dissensions et des conversions dans sa propre famille; il a souffert de la querelle des classes; il a été accablé par le drame des duels, qui a tué son fils.

Et ce sont ces émotions intimes qui ont réveillé en lui cette réaction du terroir qui remue la province quand elle sait se faire écouter par Paris : la volonté de l'ordre dans l'union, s'exprimant dans une langue comprise par tous, celle qui s'était retrouvée sur les lèvres d'Aubray dans la *Satire Ménippée*, celle qui était sous-jacente dans la dislocation de ce long xvi^e siècle, celle qui se retrouvait dans le parler populaire et qui jaillissait sur les lèvres du Roi au panache blanc.

Suivons donc, dans son œuvre, la ligne de ses sentiments, de

cette résolution, de cet enthousiasme, contenu il est vrai, mais tout de même passionné en sa froideur surveillée.

En 1606, Malherbe a célébré Sedan pris par Henri IV :

Arrière, vaines chimères
De haines et de rancœurs!
Soupçons de choses amères,
Éloignez-vous de mon cœur!

Loin, bien loin, tristes pensées
Où nos misères nous avoient ensevelis!
Sous Henri, c'est ne voir goutte
Que de révoquer en doute
Le salut des fleurs de lis.

Voilà notre Malherbe, notre Malherbe tout entier! Il n'a jamais été meilleur que cela. Ni enflure, ni nerfs, ni gongorisme : la sagesse, l'action, les choses dans leur ordre, dans leur juste valeur poétique; et c'est tout! Lisons, parue à la même date, la *Prière pour le Roi de France allant en Limousin* :

En nous rendant alors nos douces destinées,
Nous ne reverrons plus ces fâcheuses années
Qui pour les plus heureux n'ont produit que des pleurs.
Toute sorte de biens comblera nos familles,
La moisson de nos champs lasserà les faucilles
Et les fruits passeront la promesse des fleurs.

Rythme déjà usité, mais qu'il scande en une perfection nouvelle. Un poète officiel! Oui, un militant de la cause royale et du loyalisme français. Cela va nous mener loin : voici, parmi tant d'autres, la *Chanson pour Henri le Grand sur la dernière absence de la Princesse de Condé*. On connaît l'aventure : le Roi est sur le point de partir en guerre pour les beaux yeux de cette Charlotte, fille des Montmorency, mariée à Henri, prince de Condé. Un vrai scandale! Or, le poète officiel prend son luth et sonne les amours du Roi, belles puisqu'elles sont royales :

Que n'êtes-vous lassées,
Mes tristes pensées,
De troubler ma raison?
Et faire avec blâme
Rebeller mon âme
Contre ma guérison?

O beauté non pareille,
 Ma chère merveille,
 Que le rigoureux sort
 Dont vous m'êtes ravie
 Aimeroit ma vie
 S'il m'envoyoit la mort!

La cause n'est pas bonne, les vers non plus. Faire parler ainsi Henri IV!... Ici, notre Malherbe n'est pas lui-même, il est un poète de convention. On sent, dès la naissance, cette insuffisance de l'art classique.

Le génie du poète va se relever; c'est que le sort du pays est en cause. Témoin ces vers adressés à Richelieu au moment où le ministre se saisit définitivement du pouvoir, en 1624 :

A ce coup, nos frayeurs n'auront plus de raison,
 Grande âme aux grands travaux sans repos adonnée :
 Puisque par vos conseils la France est gouvernée,
 Tout ce qui la travaille aura sa guérison.

.....
 Le bon sens de mon Roi m'a toujours fait prédire
 Que les fruits de la paix combleroient son empire,
 Et, comme un demi-dieu, le feroient adorer :

Mais voyant que le vôtre aujourd'hui le seconde (1)
 Je ne lui promets pas ce qu'il doit espérer,
 Si je ne lui promets la conquête du monde.

Qu'étaient donc, pour Malherbe, tous ces ronsardisants, tous ces pétrarquisants, dont s'était encombré le siècle qui touchait à sa fin? Moins que rien. Il effaçait leurs fatras d'un trait de plume et les condamnait d'un haussement d'épaule; comme le bon Breton, maître Pihourt, qui avait dit leur fait aux architectes italiens, envahisseurs du vieil art français : « Monté sur sa jument, botté de foin, ceint de sa grande robe et le chapeau bridé, il montrait à tous qu'il en savoit plus que son pain à manger. » Voilà des âmes qui fleurissent le vrai goût de terroir. Tels étaient les hommes de la vieille France!

Malherbe et Richelieu se comprennent : il s'agit de l'unité de

(1) Le bon sens de Richelieu.

la France, la France du bon sens, obéissant à une seule loi, parlant une seule langue, maîtresse chez elle, se réglant selon les règles de la raison et la mesure : une mesure, il est vrai un peu courte et rigide; il en sera ainsi jusque et y compris Boileau.

L'heure était sonnée; le courant entraînait tout, la génération se portait entière dans le même sens. Elle savait où elle allait.

Nous ne faisons pas ici une histoire des lettres françaises : nous essayons seulement d'analyser l'atmosphère qui régnait autour de Richelieu. Si Malherbe n'était pas venu, d'autres eussent pris sa place, donné l'exemple, dicté la loi. Lisons les vers du gentilhomme que l'on considère comme son disciple et qui savait bien, lui aussi, « son pain manger », Racan. Qu'y a-t-il de plus achevé, dans le legs du siècle, que cette *Ode au Duc de Bellegarde*, publiée en 1621?

Mais nos prospérités sont de courte durée;
 Il n'est point ici-bas de fortune assurée.
 Elle changea bientôt nos plaisirs en douleurs,
 Quand, durant une paix en délices féconde,
 La Seine, par la mort du plus grand Roi du monde,
 Vit rouler dans son lit moins de flots que de pleurs.

La langue de ce galant soldat n'est-elle pas pleine, pure, tout à fait formée? Et comment passer sous silence les *Stances à la retraite*, écrites en 1618, publiées en 1620?

O bienheureux celui qui peut de sa mémoire
 Effacer pour jamais ce vain espoir de gloire,
 Dont l'inutile soin traverse nos plaisirs,
 Et qui, loin, retiré de la foule importune,
 Vivant dans sa maison, content de sa fortune,
 A, selon son pouvoir, mesuré ses désirs!

On dit que Malherbe fut jaloux de la pièce *Consolation à M. de Bellegarde sur la mort de son fils*. Elle est aussi belle, en effet, que le fameux : *Ta douleur, du Perrier...*

Il voit (du haut du ciel) ce que l'Olympe a de plus merveilleux:
 Il y voit, à ses pieds, ces flambeaux orgueilleux
 Qui tournent à leur gré la fortune et sa roue,
 Et voit, comme fourmis, marcher nos légions
 Dans ce petit amas de poussière et de boue
 Dont notre vanité fait tant de régions.

Une telle magnificence du style n'a pas été dépassée, ni par le lyrisme du maître lui-même, ni par celui du siècle en ses meilleurs jours.

Et voici un autre serviteur de la langue qui n'est pas, tant s'en faut, un disciple de Malherbe, et qui le combattrait plutôt, mais qui n'en donne pas moins aux lettres françaises un autre accent, à savoir celui de la bonhomie, de la simplicité, — la *vis comica*, la belle humeur, tout ce qui était, en somme, dans le plein héritage gaulois. C'est Régnier : il prend la main de Rabelais et il la met dans celles de Molière et de La Fontaine. Chaine qui ne se brisera pas. Il puise aux sources et y boit de l'eau fraîche à plein gosier; sa verve fouette « le poète de Cour », en le faisant parler :

Apprenons à mentir, nos propos déguiser,
A trahir nos amis, nos ennemis baiser,
Faire la cour aux grands et, dans leurs antichambres,
Le chapeau dans la main, nous tenir sur nos membres,
Sans oser ni cracher, ni tousser, ni s'asseoir,
Et, nous couchant au jour, leur donner le bonsoir;
Car, puisque la fortune aveuglément dispose
De tout, peut-être enfin aurons-nous quelque chose
Qui pourra détourner l'ingrate adversité?...

Écoutons aussi les propos de la fameuse « Macette », cette « Tartuffe » en jupons, cinquante ans avant Molière :

Le péché que l'on cache est demi pardonné,
La faute seulement en git en la défense;
Le scandale, l'opprobre est cause de l'offense.
.....
Mais la bonté du Ciel nos offenses surpasse,
Pourvu qu'on se confesse, on a toujours la grâce.

Rapprochez ces vers de ceux de Molière : c'est tout un.

Molière dira :

De l'amour sans scandale et du plaisir sans peur.

Régnier avait dit :

Enfin, votre scrupule est facile à détruire,
 Vous êtes assurée, ici, d'un plein secret,
 Et le mal n'est jamais que dans l'éclat qu'on fait.
 Le scandale du monde est ce qui fait l'offense,
 Et ce n'est pas pécher que pécher en silence.

Les choses sont au point. Le Grand Siècle entre dans sa gloire,
 dans toutes ses gloires!

La prose française au début du XVII^e siècle.

Au début du XVII^e siècle, la prose, qui s'était fixée et comme mûrie, du moins dans la pratique de la vie publique et privée, s'attarde, s'alourdit dans les œuvres d'imagination. Deux hommes ont conquis l'oreille et la faveur du public : Honoré d'Urfé, Guez de Balzac. Or leurs œuvres, à tous deux, qui avaient eu un éclat incomparable, devaient le perdre avant que le siècle fût achevé.

L'auteur de *l'Astrée*, Honoré d'Urfé, était encore un homme du XVI^e siècle. Né en 1568 à Marseille, il avait été catholique militant, « espagnol » et ligueur, attiré d'ailleurs, par ses attaches personnelles, vers la Savoie et l'Italie. Les premières parties de *l'Astrée* parurent en 1607; l'ouvrage complet ne fut publié qu'en 1626. Or l'admiration, l'engouement, l'éblouissement qui suivirent cette apparition sont uniques peut-être dans les lettres françaises. Les *Bergeries* qui s'y trouvaient contenues, imitées soit des Italiens, soit de la *Diane* de Montemayor, eurent un tel succès que la mode s'en prolongera durant de longues années. La sophistique de l'amour, la prolixité et l'encombrement du débat amoureux s'installèrent, pour non moins de temps, dans la psychologie littéraire de la France. Ce fut une obsession; peu s'en faut, une maladie! Un style moelleux, mielleux, collant, gluant, alourdissant la main et la pâte des cuisiniers du roman.

Une seule phrase donnera l'idée de ce qu'il y avait d'alam-biqué dans le motif et dans l'expression : il s'agit du procès d'amour, ce fameux procès engagé depuis le temps de la littérature courtoise et que *l'Astrée* plaide encore tout le long de ses dix volumes. Dans

le passage dont il s'agit, le point du litige est tel : l'amour doit-il durer et lier le survivant même après la mort de l'être aimé? Hylas et Phylis plaident devant Sylvandre qui, appelé à juger, prononce la sentence : « Des choses débattues devant nous, dit-il, le point principal est de savoir si l'amour peut mourir par la mort de la chose aimée. Sur quoi nous disons qu'un amour périssable n'est pas vrai amour, car il doit suivre le sujet qui lui a donné naissance. C'est pourquoi ceux qui ont aimé le corps seulement doivent enclorre tous les amours du corps dans le même tombeau où il s'enserme; mais tous ceux qui, outre cela, ont aimé l'esprit doivent, avec leur amour, voler après cet esprit aimé jusques au plus haut ciel, sans que les distances les puissent séparer. Et, par ainsi, il soit d'or-en-là (c'est-à-dire désormais) défendu aux recherches de Laonice de tourmenter davantage le repos de Cléon : car telle est la volonté du Dieu qui parle en moi. »

Et il y en a ainsi des pages et des pages; car l'*Astrée*, à l'imitation des grands poèmes chevaleresques, est un *roman-fleuve*, léguant aux époques suivantes, et jusqu'à notre génération, ses proportions redoutables.

Nos contemporains n'ont pas eu, non plus, à inventer l'*histoire romancée*. D'Urfé s'est donné beaucoup de peine pour enfermer ses divagations amoureuses dans les annales de nos princes mérovingiens, carlovingiens, bourguignons, etc. Il accumule pêle-mêle, en ses visions nuageuses, l'Olympe, le Paradis, les démons, les rois, les nymphes, les mages, les druides, les sorciers, — ne parlons pas des bergers et des bergères dont la foule se livre à des passepieds interminables dans une sarabande pseudo-rustique.

Ces imaginations inouïes, dans leur affublation invraisemblables, s'imposèrent par surprise à la candeur publique; le sage Patru, lui-même, déclarait qu'il donnerait la clef des personnages de l'*Astrée*, à commencer par Henri IV, Céladon imprévu. Littérature! Littérature! Si l'on veut frapper les esprits, il est habile de prendre le contrepied du temps; le paradoxe a du bon.

Mais le sentiment simple et vrai finit par retrouver l'honneur qui lui est dû. Un écrivain d'une inspiration différente succède à d'Urfé dans la grande notoriété. Peu s'en fallut qu'il ne fût

le Malherbe de la prose ; en tout cas il a dicté les meilleurs préceptes, répandu la bonne parole, et obtenu les plus hauts suffrages. Avouons-le, cependant : bien que les plus belles cartes fussent dans son jeu, il a, lui aussi, perdu la partie. Son œuvre est morte, sa mémoire se soutient à peine : c'est Guez de Balzac. Que l'on compare sa renommée avec la gloire de son proche contemporain Montaigne qui, lui, pourtant, s'était attardé dans son gascon.

Cette observation ne va pas, bien entendu, jusqu'à nier les grands services rendus par Balzac à la langue et aux lettres françaises. Pour déterminer la place qui fut la sienne en son temps, reportons-nous d'abord à la critique que Balzac fit de l'*Astrée* ; on verra que sa méthode et son style diffèrent entièrement des procédés de la bergerade et de la pastorale : « N'avons-nous pas vu, écrit-il, des bergers chargés de pierreries et de toiles d'or peintes et fardés de tout le blanc et de tout le rouge de nos voisins ? Dans la plupart des fables que nous avons vues, nous n'avons rien vu qui leur fût propre, rien qui fût pur, rien qui fût reconnaissable. Nous avons vu des hommes artificiels, des passions empruntées et des passions contraintes. Nous avons vu la nature falsifiée et un monde qui n'est point le nôtre. Nos gens ont cherché de l'éclat et de la force où il ne falloit que de la clarté et de la douceur. Ils ont fait de la comédie ce que les maîtres font de leurs servante quand ils les épousent : ils les ont fait changer d'état et de condition ; ils sont cause que ce n'est plus elles. »

Voilà qui est écrit à la moderne, et spirituel, et dépouillé de tout gongorisme, emphase, affectation livresque.

Au moment où la régente Marie de Médicis et les Concini accueillent avec tant de faveur le cavalier Marini, écoutons notre libérateur porter un jugement à la Saint-Evremond, ou même à la Montesquieu, sur l'Italie de son temps : « Dira-t-on des Italiens, écrit-il, ce qu'on disoit des peuples d'Asie, que, pour hommes libres, ils ne valent rien, mais que c'étoient d'excellents esclaves et qu'ils supportoient une tyrannie insupportable à faute de ne savoir pas dire non, et de pouvoir prononcer fermement cette syllabe ?... Puisque toutes sortes de paix avec l'Empire germanique sont trompeuses et déguisées, puisque son amitié est superbe et

violente, il faut de toute nécessité qu'ils choisissent de deux choses l'une, ou d'être ses sujets ou d'être ses ennemis et qu'ils regardent ce qu'ils aiment le mieux ou de la servitude ou de la guerre. Les choses ne sont pas tellement altérées en leur pays que la nature n'y ait conservé quelque reste de bonne humeur. Elle peut encore susciter des âmes fortes et courageuses de cet ancien principe de valeur qui n'est pas éteint et démêler quelques gouttes de sang purement romain et italien (1). »

N'est-ce pas une vue profonde sur les choses du temps? Retour à la France, tel est le coup de bride donné par cet écrivain si maître de ses gestes et de ses voies.

Comment ne pas apprécier ce portrait *ad vivum* du roi Louis XIII qu'on appelait déjà *le Juste* et qui inspirait à Balzac sa belle étude sur le *Prince*? « Certes, quand ce ne seroit qu'on le voit à la tête de ses armées, qu'il range lui-même ses soldats en bataille, qu'il se fait apporter les cartes pour voir les lieux qu'il est expédient de prendre ou d'abandonner; quand ce ne seroit que c'est lui qui surveille quasi tous les ordres, qui fait les principaux commandements, qui prend connoissance des moindres fonctions de chaque charge, il faudroit que les choses se détournassent du cours ordinaire et n'allassent pas par où elles doivent aller, s'il ne réussissoit mieux que les princes qui règnent à leur aise entre les bras d'une femme ou d'une maîtresse et qui, ne voyant leurs affaires que dans les dépêches de leurs lieutenants, attendent ordinairement les succès à trois cents lieues de la guerre. » Oui, et ce sera le jugement de l'histoire, sur ce Roi capitaine, sur ce Roi de bon conseil et de bon jugement qui sut être grand avec modestie en appelant et gardant un ministre plus grand que lui.

Balzac avait figuré un moment, par l'appui du duc d'Épernon, dans l'entourage de Marie de Médicis, lors du fameux voyage d'*Amadis* (la fuite de Blois). On put croire alors, et il put croire, qu'il deviendrait le conseiller de la Reine mère, tandis que l'évêque de Luçon s'attardait avant de la rejoindre (2).

(1) *Le Prince*. Édition originale de 1632, petit in-12, page 268.

(2) Voir, sur la fuite de la Reine mère de Blois et sur les suites de ce « voyage d'*Amadis* », Gabriel Hanotaux, *Histoire du cardinal de Richelieu*, tome II, 2^e partie, pages 270 et suivantes.

Nous allons évoquer bientôt les étonnantes rencontres de Balzac, de Silhon, de Bérulle, de Descartes autour du cardinal de Richelieu, quand, dans leurs nobles conciliabules, se traitait la question du langage. Or Balzac, dans ce même livre, le *Prince*, publié en 1632, signale la valeur et l'autorité de cette belle équipe; il la dépeint avec son esprit grave, si différent de celui que la légèreté des « précieuses » et des « burlesques » attribua, par la suite, aux fondateurs de l'Académie française; il s'attache à cette élite qui, « pour tout l'éclat » et tous les enrichissements de l'expression, ne voulait que la clarté et la propriété des termes, s'efforçant de mettre en usage et de réduire à l'action les plus subtiles idées de la rhétorique et d'élever la *raison* jusqu'à la plus haute pointe des « choses ». Il montre ces hommes essayant de civiliser la doctrine « en la dépaysant du collègue et en la délivrant des mains des pédants qui la gâtent et la salissent en la maniant; qui sont, pour le dire ainsi, ses corrupteurs et ses adultères et abusent à la vue de tout le monde d'une chose si belle et si excellente (1) ».

Tâche admirable à laquelle cette génération intellectuelle va se consacrer, sachant ce qu'elle fait en se conformant à la politique de ce ministre, de cet homme d'État, vers lequel tous les yeux sont tournés. Oui, Balzac en est l'apôtre et pour ainsi dire le prophète, rien que par la foi dont il est animé pour ce Roi dont il fait le type du *Prince*, Louis XIII, « ce Roi qui trouve une plus belle chose de rendre la liberté aux Républiques que de leur donner un bon maître, de s'acquérir des serviteurs pleins de passion que des sujets mal affectionnés, de se faire des amis que des feudataires et d'avoir sur tous les hommes une supériorité de puissance (2) ».

Allons jusqu'au bout : Balzac était grandement apprécié de Descartes, tous deux étant de ces Français qui avaient étudié en Hollande; il était aussi grandement apprécié de Richelieu, qui méditait, dès lors, l'alliance des Hollandais. Balzac avait même écrit un *Discours politique sur l'État des Provinces-Unies*

(1) *Première lettre au Cardinal de Richelieu*, à la suite de l'ouvrage le *Prince*.

(2) Le *Prince*, chap. xxxii.

des Pays-Bas, qui fleurait, en somme, ce même parfum de liberté (1). Tout cela antiespagnol et dévoué, avant tout, à la cause de l'indépendance.

La situation de notre auteur étant telle, son autorité étant si grande parmi ses contemporains; comment expliquer le discrédit où, même de son vivant, son œuvre et sa réputation sont tombées?

Il faut, d'abord, tenir compte du caractère de l'homme, *gent de lettres*, s'il en fut (on trouve déjà le mot sous sa plume), en tout cas, ne faisant état que de lui-même, de sa prose, de sa publicité : il ne pensait qu'aux gros « tirages » ! En plus, vaniteux au suprême degré, ses écrits ne sont trop souvent qu'une accablante apologie personnelle. Ce n'est pas tout, il est combattif et n'accepte nulle critique, alors qu'il ne craint pas de dauber sur les autres. Il se lance dans des querelles qui amassent contre lui toute la colère des pédants, tribu farouche, comme on sait. Et, justement, il tourne le dos à cette meute agressive, alors qu'elle eût pu le considérer comme l'un des siens.

En vérité, pouvait-on lui permettre de traiter, ainsi qu'il le faisait, les pâtisseries en métaphores, en pointes, en hyperboles, quand lui-même écrivait des phrases comme celle-ci : « Les vents ne se lèvent point contre les paroles, et les délibérations ne vont point donner contre les écueils. Il ne faut qu'un commencement de passion, qu'un faible bouillon de colère, qu'une légère teinture de honte, qu'une petite grimace pour gâter toute la ressemblance d'un portrait et pour faire une autre chose, voir une chose contraire de celle qu'on estimoit le moins semblable (2). »

Tout cela pour dire que l'image n'est pas la chose elle-même ! Vraiment, il abusait. Ses adversaires eurent bientôt fait carnage de ses subtilités, de ses vanités, de ses critiques et de ses prétentions.

Un écrivain qui, dès lors, avait engagé une campagne pour le style direct, Charles Sorel, dans son *Histoire comique de Francion*,

(1) Le texte original de ce *Discours*, publié à Leyde, chez Jean Marie, est reproduit en appendice dans l'ouvrage capital de M. Gustave Cohen, *Écrivains français en Hollande*, page 713.

(2) Voyez *Aristippe*, ouvrage paru en 1658, c'est-à-dire en un temps où l'âge classique battait déjà son plein, où Corneille avait donné ses plus belles pièces, où Pascal avait publié les *Provinciales*.

publiée en 1632 (la deuxième édition, plus complète, en 1641), berne le pédant Hortensius, et tout le monde sait qu'il s'agit de Guez de Balzac. Hortensius aborde, dans la rue, un pauvre vieilleur et lui demande en ces termes de jouer un air : « Oh! bonhomme, sonnez-moi le branle que les Lacédémoniens dansoient à leurs sacrifices ou la sarabande que jouoient les Curètes, ces Corybantes, emportant Jupiter hors du Louvre de Saturne, de peur qu ce grand goulu n'ouit crier ce petit enfant et ne le vint dévorer comme les autres. » « Le vieilleur, qui n'entendoit non plus son langage que s'il eût parlé marjagat (sioux) ou huron, continuoit toujours le premier air de son ballet, de quoi Hortensius, en colère, le frappe plus ferme qu'auparavant, ce qui fait crier le vieilleur en haute gamme. » Et le bon pédant, s'étant amouraché d'une jolie fille de la campagne, lui écrit une lettre « où il l'appelait : Médée, Mégère, Tésiphone. Il lui dit que, puisqu'elle ne vouloit pas être rose et se laisser cueillir par un nourrisson des Muses, qui avoit avalé plus d'un seau de l'Onde Aganipide, Phœbus la métamorphoseraït en chardon afin qu'elle servit de pâture aux ânes, qu'elle voyoit bien par l'exemple de Jupiter qui s'étoit transformé en cygne... », etc. (1). Voilà du bon Balzac, n'est-il pas vrai? Mais ce n'est pas du bon français.

Sorel fut plus équitable par la suite, et, dans sa *Bibliothèque française*, rendit justice aux qualités du maître de la prose éloquente. Mais le mal était fait. Les deux gros in-folios de Balzac vieillirent soudain, refoulés à jamais au fond des bibliothèques savantes, non familières.

L'âge classique n'est rien autre chose qu'un retour décisif vers la simplicité. On passe, d'abord, par des voies assez basses : le tombeur de Balzac, Charles Sorel, est considéré comme l'initiateur du roman de mœurs qu'on appelle *réaliste*. En fait, ses œuvres,

(1) Charles Sorel, *Histoire comique de Francion*; édition Delahaye, in-12, pages 56 et suivantes. — Cf. Ch. Sorel, *Bibliothèque française*; édit. 1664, pages 84 et suivantes. — Il n'est pas inutile de rappeler pour mémoire que Pierre Louys, incontestable connaisseur en bibliophilie et lettres françaises, a prétendu, sans pouvoir le démontrer, que Pierre Corneille avait été à dix-huit ans l'auteur du *Francion*. De même, Pierre Louys s'est efforcé de démontrer que plusieurs des pièces de Molière avaient pour auteur Pierre Corneille. Voir la curieuse plaquette, publiée à petit nombre, par Frédéric Lachèvre : *Broutilles*, chez l'auteur, 1898, in-8°.

quoique dignes d'intérêt, sont gâtées par une imagination des plus vulgaires. Après le *Page disgracié* de Tristan l'Hermitte, l'exemple de Sorel donne lieu à une école littéraire de très bas étage et quelque peu encore d'origine étrangère, le *grotesque*, le *burlesque*.

Chose invraisemblable, cette mode gagne même l'entourage des *Précieuses*. Leurs oreilles raffinées se prêtent à certaines grossièretés venant de la boue et du cabaret. Tolérances mutuelles dont les protagonistes furent les Scarron, les Scudéry, les Boisrobert d'une part, et même, avec quelque mesure, les Voiture, les Godeau, les Lingende d'autre part.

Quelles pouvaient bien être les réflexions d'un Richelieu quand, autour de lui, ces maladies intellectuelles sévissaient sur les doctrines, sur les mœurs et sur les lettres?

Reconnaissons qu'il s'en amusait parfois aux courtes heures de délassement que lui laissaient les grandes affaires; pouvait-il négliger tout à fait les contacts avec ce monde dont le concours lui était indispensable? C'était une règle de conduite qu'il s'était tracée à lui-même : « En la Cour, écrivait-il, c'est sagesse de tâcher d'éviter la haine de qui que ce soit, quand même on le devrait faire en relâchant de l'austérité qu'on doit avoir au bien (1). » Mais une telle complaisance ne l'engageait en rien : il réagira bientôt et, sous sa direction, le génie classique, avec la fermeté, la décision, la pureté, la simplicité, prendra la direction des esprits. Comment pouvait-on se gaudir longtemps, en effet, aux *Stances* qui figurent dans le *Recueil des poésies de divers auteurs*, publié en 1661? Comment le même public raffiné eût-il pu supporter des vers comme ceux sur « le tabouret » accordé par la Reine à une duchesse et sur la partie du corps dix fois nommée dans ces vers, qui allait étrenner le meuble officiel? Il eût donc fallu tout admettre : Scarron et son *Virgile travesti*, ses tristes gaudrioles, les plaisanteries triviales sur ses maladies, etc. Est-ce l'esprit du Grand Siècle qui dicte à Claude le Petit les cent strophes du *Paris ridicule*, avec des grossièretés devant lesquelles eût hésité Rabelais?

C'est entendu, il y a Voiture et ses charmants rondeaux; il y a

(1) *Maximes d'État*, publiées par Gabriel Hanotaux. Documents inédits, tome LXXIV, page 768.

les sonnets de *Job* et d'*Uranie* ; il y a « les commodités de la conversation ». Mais Voiture déclamaient bien aussi, devant ces dames soi-disant platoniciennes, des vers comme ceux-ci, — nous citons les plus innocents, — pris dans son œuvre tout à fait au hasard (1) :

Pour nous saouler, il nous faut des perdreaux,
Force pluviers et force cailletaux ;
Mais à cela je veux faire la nique
Si nous n'avons la bisque magnifique
A double front et triple chapiteaux.

Que l'entremets paraisse des plus beaux,
Suivi des fruits entassés en morceaux ;
Car il nous faut une chère angélique
Pour nous saouler.

Nous y voulons contes et mots nouveaux,
Chansons, dizains, ballades et rondeaux,
Et quant et quant excellente musique,

.....
Pour nous saouler (2).

Était-ce donc là le goût littéraire attendu par la France ? Faut-il, en vérité, aller le chercher dans le cabinet d'Arthénice, dans « les chambres bleues » de ces *Femmes savantes*, de ces *Précieuses* qu'allait railler Molière ? Mais, même à cette pucelle au froid visage, Julie d'Angennes, Voiture, ce platonicien essentiel, en disait de raides. En somme, la violence du tempérament frondeur piétinait avec ses bottes embourbées les fines broderies travaillées par l'affectation. Il fallait un maître.

Le siècle, rendu à l'ordre et aux grands devoirs, prenait conscience de son destin. Des honnêtes gens, des esprits vigoureux, des hommes de réflexion et de bonnes mœurs, des Alcestes, maîtres de leur sagesse et de leur jugement, se mettaient à l'œuvre, faisant de la littérature l'organe de la discipline nationale et d'une plus haute humanité.

(1) Consulter, sur Voiture, les recherches si précises, si curieuses de M. Émile Magne, *Voiture et l'hôtel de Rambouillet*, 2 volumes, Paris, Émile Paul, 1930.

(2) Signalons aux gourmands et aux gourmets les strophes de *l'Hôtel des Ragoûts*, tome I^{er}, page 47, du Recueil de 1661.

Premiers groupements classiques.

Nous sommes aux environs de l'année 1630; déjà dans des réunions à demi secrètes, un goût qui s'épure a rapproché quelques-unes de ces personnalités graves et fières.

L'homme « au silence prudent », Conrart, a convoqué chez lui quelques amis. Et voici que, dans l'ombre, un jeune Poitevin tout à fait inconnu, qui vient de passer plusieurs années en Hollande, et qui, sans doute, y aura rencontré, parmi tant d'autres Français, Guez de Balzac, ayant lu, en tout cas les *Épîtres* de celui-ci, expose à un ami l'intérêt qu'il porte au style nouveau : « Ces lettres, écrit-il, ont la pureté de langage qui est comme la santé du corps de l'homme, d'autant plus excellente qu'elle ne se fait pas du tout sentir, et c'est comme la beauté dans une femme parfaitement belle; elle ne consiste pas en tel ou tel trait particulier, mais dans l'accord et l'harmonie de l'ensemble... Dans ces *Lettres* où, à elles seules, la suprême élégance et l'abondance du discours suffiroient à donner au lecteur un plein contentement, les arguments gardent toute leur force, sans que rien les énerve ou les étouffe (songez au pédantisme et au gongorisme); et la dignité des maximes qui ont assez de poids pour se soutenir par elles-mêmes n'est pas rabaisée par l'expression... D'un aussi heureux accord du fond et de la forme, il résulte une grâce aisée bien différente de ces articles auxquels le peuple ordinairement se laisse prendre... » Et voici encore quelques lignes qui auraient pu figurer dans le *Discours de la Méthode* : « Aux âges primitifs, antérieurs à la civilisation, avant qu'il n'y eût encore de querelle en ce monde et lorsque la parole étoit l'expression naïve et spontanée des émotions de l'âme dans toute leur sincérité, l'éloquence des esprits supérieurs avoit comme une force divine dont la source étoit dans le zèle de la vérité et dans un grand bon sens : c'est elle qui a retiré des forêts les hommes à demi sauvages, établi les lois, fondé les villes, le don de persuader conférant en même temps la royauté (1). »

(1) Cette lettre de Descartes, parue en latin, est traduite excellemment dans l'édition de la *Correspondance de Descartes*, publiée par Ch. Adam et G. Milhau. Librairie Félix Alcan, tome I^{er}, page 30.

L'homme qui écrit ces lignes est justement René Descartes. Il a trente-deux ans; si jeune, il unit déjà, en ces lignes trop peu connues, le problème de la langue à celui de la pensée; il prévoit ce que notre temps a appelé « la dictature de la persuasion », montrant « que le don de persuader confère en même temps la royauté ». Comme cela va loin!

Nous reviendrons, en suivant Descartes, sur la haute direction intellectuelle que la France va se donner à elle-même. Tenons-nous-en, pour le moment, au point de savoir si ces idées ont pénétré jusqu'à l'audience du ministre, Richelieu.

D'abord, quelques précisions techniques. Le commentateur de Descartes s'exprime ainsi : « Cette missive est une apologie des *Lettres du sieur de Balzac* (Paris, Toussaint du Bray, 1624, in-8, privilège du 3 mai, juste au moment où Richelieu devient premier ministre); elle est probablement adressée à un ami commun de Descartes et de Balzac, Jean de Silhon, qui présenta lui-même ces lettres de Balzac dans une préface adressée au cardinal de Richelieu. »

Descartes, vers le même temps, au cours d'une séance qui eut lieu en présence de deux prélats, Bagni, nonce du Pape, et Bérulle, fondateur de l'Oratoire, — séance qui frappa grandement son esprit et dont il évoque fréquemment le souvenir, — se trouva confirmé dans sa pensée de se consacrer entièrement à la philosophie. Il prend alors confiance en lui-même et se déclare. La séance dont il s'agit est de l'automne 1628. Descartes se trouvait donc alors en relations intellectuelles immédiates et en échange de vues profanes avec un groupe qui s'attachait à l'étude du problème du langage, comme il s'en occupait lui-même.

En mars 1630, dans une lettre adressée à son correspondant habituel, le Père Mersenne, il demanda « si M. de Balzac et M. de Silhon seroient, cet hiver, à Paris » (1); et, dans une autre lettre, adressée à son correspondant au cours de l'été de 1631 il disait : « Vous avez vu ces deux fruits de ma belle règle de *Méthode naturelle*, au

(1) *Correspondance de Descartes*, page 126. — La lettre par laquelle Descartes envoie à Balzac le *Discours de la méthode*, lettre datée « de Hollande, ce 14 juin 1637 », a été publiée par Victor Cousin dans *Fragments philosophiques*. Édition Durand et Didier, in-8 1860, tome III, page 113.

sujet de ce que je fus obligé de faire dans l'entretien que j'eus avec le nonce du Pape, le cardinal de Bérulle, le Père Mersenne et toute cette grande et savante compagnie qui s'étoit assemblée chez ledit nonce. »

Bérulle, Balzac, Silhon, Mersenne entourant Descartes, tel est le groupe qui travaille dans le silence au perfectionnement de la pensée et des lettres françaises. Or ils sont tous de l'entourage de Richelieu. Ils lui dédient leurs œuvres; le cardinal remercie Balzac, qu'il connaît depuis longtemps, par une lettre où il vante, lui aussi, les dons de l'écrivain; à ce moment même, il confie à Bérulle les missions les plus délicates; Silhon travaille, pour le défendre, à des pamphlets inspirés par lui; un autre de ses familiers et apologistes qui sera son premier historien, Scipion Dupleix, vient de publier une *Logique ou Art de raisonner*, qui précède d'un demi-siècle la *Logique de Port-Royal*. Il y réclame, pour les Français, « le droit d'aborder les sujets les plus sévères, et notamment la philosophie, en langue vulgaire », comme va le faire précisément Descartes. « On n'en voit que bien rarement, écrit-il, qui soient studieux de traiter, en leur langage, les sciences philosophiques, quoique l'exemple de toutes les autres nations bien policées et réglées, tant voisines que les plus étrangères, les y exhorte. Il ne faut point s'excuser, ajoute-t-il, sur le défaut de notre langue; car elle est aujourd'hui si bien cultivée qu'elle ne le cède ni en abondance, ni en élégance, ni en propriété de mots à nulle autre des langues vulgaires (1). »

Richelieu est au courant de tout cela. Il réfléchit; il surveille; son génie créateur et organisateur est en émoi, comme l'esprit de sa génération tout entière.

L'illustre président Pasquier, dans ses *Recherches sur la France*, publiées en 1621, a consacré une étude des plus poussées aux « transformations de la langue romane en langue française », et il conclut que les langages, tant en particulier qu'en général, accompagnent les dispositions des esprits (2).

(1) *La Logique ou Art de discourir et raisonner*, par Scipion Dupleix, conseiller du Roy. Paris, veuve Dominique Salis, 2^e édition, 1604, in-12, page 2.

(2) *Les Recherches de la France*, d'Estienne Pasquier, chez Jean Petitpas, 1621, in-folio. Voir la table, au mot *Langue*, page 675.

Pierre de Brémond d'Ars travaille, en ce moment même, à son *Traité de l'éloquence*. Ce traité est resté manuscrit, mais répondant à cette question : « Qui mérite le nom d'orateur? » il dit : *C'est l'homme de bien éloquent en qui la bonté des mœurs est présumée à toute autre perfection* (1). Bref, le groupe se présente en disant : « Nous sommes prêts. » Oui, le bon auteur, c'est « l'honnête homme » du XVII^e siècle, « l'homme généreux » de Descartes.

Mais d'où vient à Descartes ce tourment qui le porte d'un si puissant élan vers les problèmes de la langue?

Descartes, on le sait, a pris le parti de s'enfermer dans une vie, en quelque sorte cénobitique, pour laisser à ses facultés intimes le temps et la paix qui, par une méditation aussi profonde que la prière, lui permettront d'accéder au grand secret des choses et des idées. N'est-ce pas comme une inspiration divine qui descend sur lui dans les trois songes qu'il eut, au cours de ses errances en Allemagne, et dont il a fait un récit tellement impressionnant? « Il nous apprend, dit son historien Baillét, que, le dixième de novembre mil six cent dix-neuf, s'étant couché, tout rempli de son enthousiasme et tout occupé de la pensée d'avoir trouvé, ce jour-là, les fondements de la *Science admirable*, il eut trois songes consécutifs en une seule nuit qu'il s'imagina ne pouvoir être venus que d'en haut... Il fut assez hardi, ajoute son historien, pour se persuader que c'étoit l'Esprit de Vérité qui avoit voulu lui ouvrir les trésors de toutes les sciences par ce songe. »

Juste un an après, le 11 novembre 1620, l'inspiration se manifeste de nouveau, et Descartes écrit sur ses notes : *XI novembre 1620, cœpi intelligere fundamentum Inventioni mirabilis*. « J'ai commencé à me saisir du fondement de l'Invention admirable. »

« L'Invention admirable », c'est *l'Unité foncière* de la Science, c'est la *Méthode* pour arriver à cette haute intelligence qui unit la science terrestre à la foi céleste en une même étreinte.

Et voilà justement ce que le découvreur de cette intelligence

(1) *L'Éloquence*, par P. de Brémond d'Ars, marquis de Migré, 1634-1653, publié par H. de Brémond d'Ars, Protat, Mâcon, page 6. Pour les origines de l'Éloquence dans l'âge classique, voir encore le volume : *Harangues sur toutes sortes de sujets avec l'art de composer, augmentée d'un grand nombre de préceptes*, et l'Introduction : *De l'utilité de l'éloquence*, par Vaumorière, Paris, Guignard, in-4, 1693.

de l'Unique, par un pressentiment inouï, avait exposé, dès le 26 mars 1618, à son ami Beckmann : « Ce à quoi j'aspire, c'est à une Science, en quelque sorte nouvelle... un ouvrage infini et qui ne peut être d'un seul, aussi incroyable qu'ambitieux; mais je ne sais quelle lumière éclaire pour moi ce chaos, dont je pense que, par ce concours, je pourrai pénétrer les noires ténèbres (1). »

Descartes a donc reçu le coup de foudre qui devait bientôt frapper Pascal et qui a frappé tant de hautes vocations. Pour dicter la loi de la raison à la nouvelle humanité, il fallait, sans doute, cette magnifique révélation, cet éclair, ce tonnerre qui a renversé l'apôtre saint Paul sur son chemin et que Dieu réserve aux temps qui, par leur aspiration, en sont dignes.

Descartes était, d'ores et déjà, entouré de disciples sentant qu'il naissait en lui quelque chose de grand. La présence du nonce Bagni, du futur cardinal de Bérulle, du Père Mersenne et des participants à ces hauts échanges intellectuels permet de déterminer le caractère de ces réunions à l'égard de la foi catholique, à savoir le sentiment du divin dans les choses humaines.

Bérulle, à ce même moment, publiait son œuvre magistrale, *Discours de l'État et des grandeurs de Jésus*, et il s'adressait, en ces termes, à la France : « France honorable, vous étiez autrefois la gloire de la terre et les délices de l'Europe; splendide sur les autres provinces, comme un œil du monde, et, maintenant, je vous vois triste et désolée, sanglante et défigurée comme prête à mourir. Vous jetiez autrefois les rayons de votre puissance, les flammes de votre courage, les desseins de votre pitié jusques aux pays plus lointains et barbares... La funeste et infidèle hérésie, adultérant, avec le sens humain, l'ambition des grands, a ruiné et l'État et l'Église tout ensemble... Entrez en meilleures pensées, convertissez cette fureur brutale en une passion plus sainte; portez-vous à un genre de combat plus humain, plus chrétien, combat d'esprits à esprits, en la recherche du salut. C'est au nom du Dieu des armées que nous vous parlons. Si les lois civiles ne se

(1) Les détails sur cette crise intellectuelle et morale abondent dans les ouvrages consacrés à Descartes. Nous avons suivi surtout l'exposé de M. G. Cohen, dans son ouvrage d'une si belle érudition, *Les Écrivains français en Hollande*, pages 396 et suivantes.

font point ouïr parmi les armées, la parole de Dieu se fait ouïr partout... En son nom et de sa part, nous parlons pour votre bien et pour votre salut (1)! »

Cet appel ne vient-il pas du sentiment qui porte le siècle vers une règle classique de la pensée et des mœurs; n'est-ce pas, dans tous les temps, le sacrifice imposé au courage viril pour assurer le triomphe du noble et du vrai?

Et partout, les esprits étant ainsi avertis, mêmes conseils, même ambiance, même bras levés vers le ciel. En septembre 1614, saint François de Sales écrivait à un courtisan qui lui demandait quelle conduite il avait à tenir : rester à la Cour, ou s'en éloigner, — la question même qui s'agitait dans l'esprit de Descartes : « Dieu vous tienne de sa sainte main et établisse de plus en plus ce généreux et céleste dessein qu'il vous a donné de lui consacrer toute votre vie. Il est juste et équitable que ceux qui vivent ne vivent pas pour eux-mêmes, mais pour Celui qui est mort pour eux. Une grande âme, Monsieur, pousse toutes ses meilleures pensées, affection et prétention jusque dans l'infini de l'Éternité; et puisqu'elle est éternelle, elle estime trop bas ce qui n'est pas éternel, trop petit ce qui n'est pas infini; en surnageant à toutes ces mêmes délices ou plutôt à ces vils amusements que cette chétive vie nous peut représenter, elle tient les yeux fichés dans l'immensité des biens et des ans éternels (2). »

Si l'on ne comprend pas que les âmes étaient ainsi tournées constamment et avec une foi ardente vers le souci de la religion et de la présence de Dieu dans les œuvres humaines, en un mot vers l'amélioration de la pensée et de l'expression, par la vertu et par la foi, on ne saisira jamais ce qui détermine l'action des plus grands esprits dans tous les temps.

Et Descartes lui-même, faut-il le faire parler et évoquer sa soumission si simple et comme enfantine aux préceptes de la religion et au respect de la foi chrétienne? Quoi qu'en ait dit et

(1) Pierre de Bérulle, *Discours de l'État et des Grandeurs de Jésus*. Édition 1866, in-8, page xxxiv.

(2) *Lettres de saint François de Sales adressées à des gens du monde*, Techener, 1865, in-12, page 144.

répété la cohue de ses soi-disant disciples et de ses commentateurs, qui se sont efforcés de rabaisser son œuvre à leur portée, allons, comme ils ne l'ont pas fait, droit vers la vérité.

Baillet rappelle les liens qui, précisément, attachaient le philosophe à Bérulle : « Descartes, dans les séjours qu'il avoit faits à Paris en différents temps, voyoit fréquemment le cardinal de Bérulle et les principaux membres de l'Oratoire, tels que les Pères de Condren, Gibieuf, etc.; et c'est même à ce cardinal qu'il avoit confié le soin de sa conscience. » Et, à l'occasion de la mort de M. de Bérulle, Baillet dit que « M. Descartes perdit, en sa personne, un *excellent directeur* »... Il ajoute que Descartes, « après la mort de M. de Bérulle, eut la satisfaction de trouver de ses disciples aux mains desquels il put confier la direction de sa conscience ».

Descartes lui-même nous laisse-t-il à ce sujet dans l'ignorance? Sans avoir à rappeler ses prodigieuses études, recherches et découvertes sur le Dieu créateur, sur l'immortalité de l'âme, ne le voyons-nous pas porter virilement et joyeusement le léger fardeau d'une foi sincère? « Jacques Regius, fameux théologien de Leyde, tenta d'engager avec le philosophe une dispute sur les fondements de la religion. Pour couper court, Descartes lui déclare : *J'ai la religion de mon Roi* (c'est la fameuse maxime du temps : *Cujus regio, ejus religio*, née de la nécessité de se rattacher à une autorité reconnue dans le désordre des guerres de religion); et, comme le disputeur insiste, Descartes traite comme il le mérite le pédant indiscret : *J'ai la religion de ma nourrice*, dit-il, et l'on n'en put tirer rien de plus. »

La reine Christine de Suède, qui se convertit du protestantisme au catholicisme, a témoigné que « M. Descartes avait beaucoup contribué à sa conversion et qu'il lui en avoit donné les premières lumières (1) ».

(1) Relire la lettre de la reine Christine attestant que Descartes est mort « dans notre religion ». Édition des *Méditations métaphysiques* de 1724, chez Huart (tome 1^{er}, en tête de l'ouvrage). — Relire aussi l'*Introduction* du duc de Luynes où est affirmée l'union indispensable de la raison et de la foi. — En ce qui concerne les sentiments religieux de Descartes, voir *Pensées de Descartes sur la Religion et la Morale*, par l'abbé Émery, Paris, 1811, in-8, page 112 et *passim*. Il est bon aussi de consulter les lettres inédites de Descartes, publiées par Cousin dans ses *Fragments philosophiques* (tome III,

Descartes mourut, comme on sait, à Stockholm, après une courte maladie, dans la maison de son ami, Pierre Chanut, ambassadeur du Roi, un prêtre ne l'ayant pas quitté dans sa brusque agonie et lui ayant donné les secours de l'Église au milieu d'une assemblée agenouillée et s'unissant aux prières que le prêtre adressait à Dieu pour la recommandation de son âme.

Au lendemain des guerres de religion, dans le doute profond qui agitait encore l'Europe, et la France en particulier, sur le parti à prendre dans les choses politiques, sociales et religieuses, la pensée du philosophe se portait, naturellement, sur les directions à donner, dès l'enfance, à la culture des esprits. C'était, comme dans tous les temps troublés, la question de l'enseignement qui dominait. Pas un esprit sérieux, pas un père de famille qui ne comprit que le vrai problème était là.

Le duel était donc engagé entre la tradition scolaire-scolastique

pages 100 et suivantes). Une simple citation, extraordinaire par sa précision; il écrit au Père Mersenne, le jour de Pâques 1641 : « Vous verrez dans ma réponse à M. Arnauld que j'y accorde tellement avec ma philosophie ce qui est déterminé par les Conciles touchant le Saint-Sacrement que je prétends qu'il est impossible de le bien expliquer par la philosophie vulgaire... Aussi n'ai-je pas voulu le taire, afin de battre de leurs armes ceux qui mêlent Aristote avec la Bible..., etc. » (*Fragments philosophiques*, tome III, page 110). — Au sujet des problèmes qui agitaient l'esprit de Descartes, il n'est pas possible de négliger tout à fait les relations qu'il eut avec les *Illuminés* et les *Rose-Croix*. Il fut certainement en contact avec eux à diverses reprises, durant ses séjours en Hollande; mais rien n'indique qu'il soit entré dans leurs cadres ni que son esprit ait subi leur propagande. On a dit, à tort, que les Illuminés venaient de France. D'origine sans doute alexandrine, ils avaient eu leur développement surtout dans l'ancien Empire germanique, dans la haute Italie et sur le Rhin, d'où ils étaient passés en Hollande. Richelieu les avait écartés résolument du royaume de France. En Hollande, et par la suite, en Angleterre, ils trouvèrent des appuis qui se confondaient avec les sentiments d'hostilité contre l'Espagne et contre la Papauté. Il semble bien qu'il y eut un rapprochement entre eux, les « free-comtes » et les « free-maçons ». Tout cela n'avait rien à voir avec les tendances françaises et la thèse éminemment cartésienne, cherchant la conciliation de la foi avec le bon sens et la raison. Sur les visions, voir le grand ouvrage de Goerres : *La Mystique divine et diabolique*, traduit par Sainte-Foi, Poussielgue, 1854, 5 volumes. — Sur la Maçonnerie en Hollande et son développement en Angleterre, voir G. Hanotaux, *Mon Temps*, tome II, pages 474 et suivantes. — Pour avoir une idée complète de la principale des thèses physiques soutenues par Descartes, thèse rejetée à tort par une certaine science « moderne », il est intéressant de se renseigner sur la conception de l'antiquité chinoise au sujet du Tourbillon et de la doctrine du *Vide* et du *Mouvement*, origine de la création précisément dans le Tourbillon. On lira avec fruit le précieux volume des *Essais annamites* de Pham Guynh, ministre de l'Annam (Hué, 1937, in-8, pages 150 et suivantes). Descartes avait pu être renseigné à ce sujet par ses maîtres, les Jésuites de La Flèche.

et l'esprit de recherche moderne; par suite, entre le latin et la langue usuelle, entre le monopole des universitaires et les différentes formes de l'enseignement libre, soit laïc, soit séculier ou régulier, en particulier les collèges de Jésuites.

Nous avons dit avec quelle franchise Descartes se prononçait dans le *Discours de la méthode* : « Je jugeois que l'on ne pouvoit rien avoir bâti de solide sur des fondements si peu fermes, etc. » En fait, il rompait avec le passé, avec le latin, avec la scolastique et les universitaires.

Ainsi tout se tient dans son esprit, la philosophie, la foi chrétienne et son sentiment sur la question du langage qui l'occupa et le préoccupa toujours. Il disait avec force que « le langage n'est pas le produit de la sensation, mais l'œuvre de la raison »... « Sans le langage, l'édifice de la pensée, le soutien de la raison, de la science, de la philosophie ne peut s'élever (1). »

Ce n'est pas tout. Le philosophe donnait, non seulement à la langue, mais à la littérature, à la poésie, une valeur de pénétration dans les esprits aussi puissante qu'indispensable. Ses songes lui avaient révélé que les poètes, « même ceux qui s'occupent de bagatelles », étaient pleins de sentences plus graves, plus sensées, mieux exprimées que celles qui se trouvent dans les écrits des philosophes. Il attribuait cela à la chaleur de l'enthousiasme et au rayonnement de l'imagination, le tout « faisant lever les semences de la sagesse déposées en l'esprit de tous les hommes, de même que le feu éclate par les étincelles des cailloux, avec beaucoup plus de facilité et beaucoup plus de brillant que ne peut faire la raison des philosophes ».

On pense si le groupe d'amis qu'on appelait déjà les *descartistes* s'enthousiasmait à recevoir cette manne, pour ainsi dire céleste. Ces disciples se pressaient de plus en plus nombreux et choisis autour de l'homme qui, en son rêve, avait reçu, on s'en souvient, le *Corpus poetarum*. Ces orateurs, ces écrivains, ces poètes, ces prêtres, ces savants entendaient être compris, alors qu'ils parlaient le langage de la Raison, en même temps que celui de la Foi.

Or voici qu'autour des premiers adhérents, le Père Mersenne,

(1) Voir le commentaire de J. Millet, *Histoire de Descartes*, page 118.

le cardinal de Bérulle, Silhon, etc., se rangent des hommes nouveaux dont un prochain avenir appréciera l'autorité et le caractère : d'abord Chapelain, qui sera le grand conseiller littéraire de Richelieu et l'un des fondateurs de l'Académie française; on lui communique, avant qu'elles soient publiées, les découvertes de Descartes; avec son ami Silhon, il applaudira au succès du *Discours de la Méthode*; il s'unit à Balzac, qui a reçu le *Discours* des mains de l'auteur, pour appeler familièrement Descartes : *notre grand Démon*; et c'est lui qui, avec Clerselier, fera paraître la première édition des *Lettres* du philosophe.

Un autre fondateur de l'Académie française, Serizay, sera le grand animateur de la Compagnie que Richelieu aura adoptée, c'est lui qui sera chargé de tout l'appareil officiel des règlements, des lettres patentes qui créeront et organiseront le corps nouveau. Descartes a connu Serizay, sans doute, par le Poitou; c'est un homme bien à lui; c'est aussi un ami de ce Silhon si dévoué au cardinal et qui paraît un fameux recruteur. Voici encore Desargues, le grand mathématicien et architecte, le maître de la perspective qui travailla, avec Lemercier, à la construction du Palais-Cardinal; voici Charnacé, le diplomate raffiné, agent de la politique de Richelieu en Hollande et en Suède; voici Cureau de La Chambre, médecin du chancelier Séguier, médecin ordinaire du Roi, qui a l'oreille des grands, qui s'est d'ores et déjà prononcé avec énergie contre l'usage du latin dans les études scientifiques et qui, dans son livre *Les Caractères des passions*, met Descartes de plain-pied avec Socrate (1).

Ces esprits éminents, graves et posés, sont tous de l'entourage intime du cardinal. Comment pourrait-on supposer qu'ils n'ont eu aucune communication avec lui, quand il s'agissait de l'avenir de la langue et que tous donnaient leurs soins au progrès de la culture française, s'appliquaient à former la jeunesse et l'esprit public?

Une fois avertie, l'histoire peut-elle s'en rapporter exclusivement aux vanteries de ce Boisrobert, de ce plaisantin dépravé, de cet

(1) En ce qui concerne l'ensemble du groupe et les rapports de chacun de ses membres avec Descartes, voir Meillet, *op. cit.*, page 329, et, dans le premier volume de la nouvelle édition de la *Correspondance* de Descartes, chez Alcan, la table des noms propres.

abbé grotesque, traité à coups de pied par le cardinal et chargé, tout au plus, d'entretenir, aux heures de repos, quelque bonne humeur dans l'esprit du ministre en rapportant les potins de la Cour et de la ville? Peut-on croire que ce Boisrobert aura seul qualité pour attirer l'attention du maître sur la réalisation de ces graves desseins qui sont éminemment ceux de l'homme d'État, de l'orateur, de l'écrivain, du prélat qui a toujours eu le souci de son devoir national et qui veut la France à son rang, rayonnante dans le monde?

D'où vient la véritable inspiration du cardinal ?

Finalement, pourquoi ne pas interroger Richelieu lui-même, en nous demandant pourquoi on ne l'a pas fait jusqu'ici? Pourquoi les historiens de l'Académie française ont-ils suivi pied à pied, au sujet de cette fondation, les adversaires ou les valets suspects du grand ministre défunt, et n'ont-ils pas cherché dans sa propre parole les vraies raisons qui l'ont décidé?

On les eût trouvées, en effet, dans des propos vérifiés, dans des confidences authentiques qui émanent de lui. On s'est rapporté bien légèrement aux récits des Boisrobert, des Pellisson. Il eût fallu réfléchir qu'à l'époque où ils écrivaient, c'est-à-dire sous la régence d'Anne d'Autriche, la Cour et l'opinion étaient en pleine réaction contre la mémoire du cardinal. De toute évidence, ceux qui entouraient la Régente n'auraient jamais osé mettre la vérité en lumière, à supposer qu'ils l'eussent connue. « Le grand Pan » était mort; ils n'avaient plus rien à attendre de lui. Et la Cour, les parlementaires, les frondeurs se fussent révoltés contre des éloges qui les compromettaient. Les apologistes du cardinal y auraient perdu la faveur du public... et leurs pensions!

Pendant des siècles, il ne fut plus permis de parler du cardinal sans vitupérer les tyrannies, la violence et les méfaits de la *robe rouge*. Comment ne l'eût-on pas souillée de vilaines histoires? Heureusement, Richelieu a laissé de quoi éclairer l'avenir sur sa véritable pensée.

En ce qui concerne, d'abord, la question de l'enseignement

et le choix à faire entre le latin et le français, sa volonté de dépeupler l'intelligence française, il l'a établie on ne peut plus clairement. Il était opposé au monopole universitaire et, par conséquent, à la prédominance du latin. Le chapitre des *Lettres*, dans son *Testament politique*, va même au delà de ce qu'avaient pu réclamer les plus hardis novateurs parmi ses contemporains. Il écrit : « Si les Universités enseignoient seules, il seroit à craindre qu'elles revinsent avec le temps à l'ancien orgueil qu'elles ont eu autrefois qui pourroit être à l'avenir aussi préjudiciable qu'il l'a été par le passé. » Il admet, non sans quelque réserve, l'enseignement des Jésuites, — sorte d'enseignement libre, — en faisant observer que « l'émulation aiguë la vertu des deux enseignements rivaux ».

Il met le pouvoir en garde contre le trop grand nombre des collègues, et, chose vraiment extraordinaire pour un homme de son temps, il se préoccupe de l'organisation d'un système d'enseignement en quelque sorte pratique et populaire offrant à la jeunesse, « outre les connaissances élémentaires dans les lettres et dans les sciences, une préparation utile au corps général de la nation ». Il écrit : « Comme la connaissance des lettres est tout à fait nécessaire en une République, il est certain qu'elles ne doivent pas être indifféremment enseignées à tout le monde; le commerce des lettres banniroit absolument celui de la marchandise qui comble les États de richesses; il ruinerait l'agriculture, vraie mère nourrice des peuples, et il déserteroit en peu de temps la pépinière des soldats qui s'élèvent plutôt dans la rudesse de l'ignorance que dans la politesse des sciences... C'est en cette considération que les politiques veulent, en un État bien réglé, plus de maîtres ès arts mécaniques que de maîtres ès arts libéraux pour enseigner les lettres. Il me semble, en effet, lorsque je considère le grand nombre de gens qui font profession d'enseigner les lettres et la multitude des enfants qu'on fait instruire, que je vois un nombre infini de malades qui, n'ayant d'autre but que de boire de l'eau pure et claire pour leur guérison, sont pressés d'une soif si déréglée que, recevant indifféremment toutes celles qui leur sont présentées, la plus grande partie en boit d'impure et souvent en des vaisseaux em-

poisonnés, ce qui augmente leur soif et leur mal, au lieu de soulager l'un et l'autre (1). »

Ces vues si hautes, — bonnes pour tous les temps, — sont exposées, par Richelieu, dans son *Testament politique*, publié seulement après sa mort; mais il s'en était inspiré de son vivant, ainsi que nous avons eu l'occasion de l'indiquer déjà.

Quand il eut fini d'élever sa ville de Richelieu, en septembre 1640, il y créa une « Académie » destinée à entretenir le goût des études et des lettres. Or, à la cérémonie de la fondation, un jeune maître des Requêtes, qui avait toute sa confiance, Barin, vicomte de Rezé (2), fut chargé d'exposer le sentiment du cardinal sur les méthodes d'enseignement. Cette manifestation, en quelque sorte officielle, est un bel éloge de la langue française qui est déclarée « préférable à toute autre, et, en particulier, au grec et au latin, même pour l'expression de la philosophie ».

C'est exactement la pensée du groupe descartiste, et cela au moment même où le cardinal faisait attribuer une pension à Descartes : « La langue française, disait l'orateur, exprime les choses en l'ordre qu'elles viennent à la pensée; la langue française est plus droite que les autres et plus uniforme en sa prononciation, et c'est pour cela qu'on l'appelle la langue des hommes (3), et elle est plus propre aux fonctions de raisonnement, qui doit être tranquille et sans agitation... N'est-ce pas une honte que, par la négligence de la langue vulgaire, nous parlons de beaucoup de choses en grec et en latin que nous pouvons exprimer en français? N'est-ce pas une injuste et insupportable servitude, une perte irréparable de consommer, à la recherche et à la discussion des mots qui ne sont

(1) *Testament politique* du cardinal de Richelieu. (*Des Lettres*, 2^e partie, section X.)

(2) J. Barin, sieur de La Galissonnière, père de M^{me} Arnauld, dont parle Tallemant (*Historiettes*, édition Paulin Paris, tome II, page 166, etc.). Au sujet de son rôle dans le fameux scandale de Noyon, voir *ibidem*, tome V, page 107. Il était l'un des hommes de Richelieu, qui lui confiait les affaires très délicates de son neveu le général des galères et celles de la duchesse d'Aiguillon. Voir *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome V, page 102. Jacques Barin appartenait à une famille de Bretagne.

(3) Allusion au fameux dicton que l'on attribuait à Charles-Quint : « La langue espagnole pour parler à Dieu; la langue italienne pour parler aux femmes; la langue française pour parler aux hommes; la langue anglaise pour parler aux oiseaux; la langue allemande pour parler aux chevaux. »

plus en usage dans aucun lieu du monde, le plus précieux temps de la vie? On donne mille fois à la géhenne et à la torture toutes les facultés de l'âme de l'enfant. Un esprit franc et libre, un génie noble et relevé ne se peut captiver ni abaisser jusqu'à ces rudiments; il se cabre, il se rebute, et enfin il secoue ce joug fâcheux et importun. » Mais n'oublions pas que le latin est la clef du français.

Richelieu avait donc pris nettement position en faveur de la langue française, à la condition de la fixer, de l'améliorer, de la purifier. Tel était son dessein, son parti pris, tel était le sens qu'il donnait à la création de l'« Académie » de sa ville, Richelieu, — et naturellement aussi de l'*Académie française*, — la bien nommée!

On ne peut donc dire qu'il ne se fût pas occupé de ces questions vitales, si Boisrobert ne l'eût pas averti de l'existence du groupe Conrart. Une disposition favorable se manifestait parmi ces esprits distingués, — rien de plus — et le cardinal la mit à profit, pour le succès de ses vues et de celles des descartistes, en accordant au groupe une autorité officielle.

Mais, en ce qui concerne sa fondation maitresse, nous avons des déclarations authentiques et d'une tout autre portée.

Écoutons Hippolyte-Jules Pilet de La Mesnardière, natif de Loudun, médecin du Roi, médecin du cardinal, qu'il suivit au cours de la dernière et douloureuse campagne du Roussillon; élu à l'Académie française (1655), en raison de certaines aptitudes littéraires qu'avaient révélées ses divers ouvrages sur les *Possédés de Loudun*, sur la *Poétique*, une tragédie, la *Pucelle d'Orléans*, etc. Voici comment il s'exprime dans son discours de réception : « J'eus de Son Éminence, Messieurs, de longues et glorieuses audiences vers la fin de sa vie. Durant le voyage de Roussillon, dont la sérénité fut troublée pour lui de tant d'orages, *il me mit entre les mains des mémoires faits par lui-même* pour le plan qu'il m'ordonna de lui dresser de ce magnifique et rare collège qu'il méditoit pour les belles sciences et dans lequel il avoit dessein d'employer tout ce qu'il y avoit de plus éclatant pour la littérature *dans l'Europe*. Ce héros, votre célèbre fondateur, *eut lors la bonté de me dire la pensée qu'il avoit* de vous rendre arbitres de la capacité du mérite et des récompenses de tous ces illustres professeurs qu'il appeloit,

et de vous faire directeurs de ce riche et pompeux prytanée des belles-lettres, donnant un honnête et doux repos à toutes les personnes de ce genre qui l'auroient mérité par leurs travaux. C'eût été là, Messieurs, dans l'intention du grand cardinal, *le premier et plus noble ouvrage de la paix... Pouvoit-il mieux témoigner à toute la terre la grande opinion qu'il avoit de vous qu'en vous établissant, s'il eût vécu un peu davantage, une espèce de souveraineté perpétuelle sur ce qu'il y avoit de plus éminent dans le monde et de plus connu pour les lumières de l'esprit? »*

L'Europe entière, toute la terre, dans le monde : voilà donc jusqu'où s'étendaient les vues du cardinal; soutenir partout et dans tous les pays, par l'expansion de la langue et de la culture françaises, les études supérieures, le labeur intellectuel, si longtemps pauvre et abandonné, l'aider, le secourir, faire de l'Académie, en un mot, un prytanée universel des lettres et des sciences.

C'était là bien autre chose que les étroits conciliabules et les chambres closes des amis de Conrart; Richelieu visait à répandre l'autorité de la langue et de l'esprit français sur tout le domaine de la pensée. La fondation de l'Académie n'était que le premier pas vers cette entreprise vraiment cardinalice et royale. Et c'eût été « le premier ouvrage de la paix ».

Après la mort de Richelieu, l'injustice des polémiques médiocres, la mesquinerie de la gendelettrie, honteuse de ses platitudes à l'égard du maître défunt. Que l'on ouvre seulement le *Parnasse royal* et les *Epicinia Musarum* de Boisrobert, si l'on veut se rendre compte de l'excès de la flatterie pensionnée, et l'on comprendra pourquoi les mêmes hommes ont ramené à leur taille les projets du grand ministre défunt, pour ne pas se heurter aux passions politiques des temps nouveaux.

Richelieu, comme on vient de le voir, avait envisagé les résultats grandioses de la victoire qui allait, par ses soins, se déclarer à Rocroi; il avait eu le juste pressentiment de la situation nouvelle que l'unité achevée et la puissance militaire assureraient à la France dans le monde, et il couronnait ces succès par l'expansion magistrale de l'autorité intellectuelle du pays le plus éclairé de l'Europe. Il avait prévu, en un mot, ce que, cinq ans après sa

mort, Conrart écrivait à son ami Rivet, en 1647 : « La langue française est maintenant connue et aimée de presque tout l'Occident. »

La conception suprême du cardinal n'était donc pas un rêve. Par la création de l'Académie, l'esprit français, purifié, comme la langue elle-même de la grossièreté, de l'obscénité, de la préciosité, n'aurait qu'à poursuivre, *dans la paix*, ce travail de pénétration dans le monde qui inaugurerait l'âge classique.

Telles sont les raisons authentiques de la vigilance avec laquelle le cardinal se penchait sur l'enfance de l'Académie, du soin qu'il prenait de la grandir et de l'élever aux yeux de l'opinion, du souci qu'il avait d'affirmer son autorité.

Et, en ce point encore, nous sommes amenés à reviser ce qu'on a dit de son attitude dans un débat littéraire qui a fait grand bruit : il s'agit de la fameuse Querelle du *Cid* et des sentiments du cardinal à l'égard de Corneille.

Richelieu et Corneille. La querelle du « Cid ».

Richelieu jaloux de Corneille! Misérable calomnie qui salit grossièrement l'histoire des lettres et l'histoire de la France au Grand Siècle. Écartons ici encore le mensonge pour faire place à la vérité. Richelieu s'intéressait grandement aux choses du théâtre, voilà ce qu'il faut tout d'abord reconnaître pour replacer l'affaire dans l'ambiance des esprits et du temps.

Le théâtre fut, à toutes dates, une émanation pour ainsi dire naturelle, significative, du génie français. C'est un propos courant que le peuple français n'a pas l'âme épique, — ce qui est d'ailleurs injuste, puisqu'il a produit le cycle des chansons de geste; mais cette observation s'explique jusqu'à un certain point par le fait que, dans l'âge classique, la veine créatrice française s'est appliquée surtout à la littérature dramatique. Peut-être une telle tendance tient-elle à la disposition qui, au dire des historiens de l'antiquité, caractérisait le génie gaulois, le goût du beau langage, *argute loqui*. Or, sur la scène, on cause!

En fait, c'est par centaines, par milliers qu'il faudrait dénom-

brer les œuvres théâtrales françaises, s'il était question de les arracher à l'oubli où elles sont tombées et où elles devaient tomber, puisque *verba volant* : la plupart des pièces meurent avec les acteurs qui leur ont donné la vie.

Des hommes actuellement vivants ont encore pu entendre, aux fêtes des villages, des troupes nomades jouer *Les Miracles*, *Notre Dame* ou *Geneviève de Brabant*, en un mot le cycle héroïque populaire que les Italiens ont peint sur leurs charrettes. Nous avons vu encore, dans les faubourgs des grandes villes, dans les églises, dans les chapelles, dans les parloirs des pensions, des tableaux vivants et parlés représentant la *Passion*, la *Vie des saints*, etc.

A-t-on oublié que, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, se sont transmis de générations en générations, les fabliaux, les farces, les moralités, les mystères, les proverbes, et qu'il n'est pas un château qui ne les ait accueillis, pas une école, pas un couvent où ils n'aient été récités, joués.

Tout le monde sait que les collèges des Jésuites ont été les gardiens de ces traditions scéniques durant les derniers siècles de l'ancien régime : le Père Porée, professeur de Voltaire, était un auteur dramatique. Les mesures sévères qui frappèrent la scène et les acteurs sont de la fin du xvii^e siècle : il n'en était pas question auparavant; ni le public, ni la Cour n'en ont réellement tenu compte, laissant cette sévérité aux Jansénistes.

Avant le développement de la presse, qui, nous le dirons, fut dû surtout, en France, à Richelieu, le théâtre était le seul moyen d'amuser et d'instruire les foules par l'intrigue de la vie, de les réunir autour de la pensée laïque. Si on voulait leur parler, leur apprendre à parler, à bien parler, le théâtre était le lieu de réunion le plus indiqué, le plus fréquenté.

On n'a jamais essayé de dresser la statistique des pièces qui ont été jouées, en France, dans la période qui a précédé l'explosion du *Cid*; mais il est constant que, dans les vingt-cinq dernières années du xvi^e siècle et les vingt-cinq premières années du xvii^e, elles ont dépassé le millier; Hardy, à lui seul, en a produit cinq à six cents.

L'humanisme, à partir du *César* donné par Muret, a élargi

la scène par la transposition du théâtre antique. Les œuvres de Plaute, de Térence, de Sénèque ont été les modèles passionnément copiés, imités. Le théâtre avait pris, dès lors, une ampleur, une noblesse, une autorité qui, sans parler de la comédie, déterminent l'apparition de ces *types* qui vont s'imposer à l'esprit public : le héros tragique, le grand amoureux, parfois même le martyr, le saint; car le théâtre n'a pas renoncé à l'une de ses antiques traditions, la représentation des sujets religieux.

On doit même remarquer que le protestantisme, avec son goût pour le prêche en langue vulgaire, a pris au théâtre, comme dans la littérature en général, des initiatives heureuses. Théodore de Bèze, très occupé d'autre part, a écrit une tragédie. *Abraham sacrifiant*, qui eut un réel succès. De la même veine, il faut citer les trois *Tragédies saintes* de Desmases, parues au fort des guerres de religion, *David combattant*, *David triomphant*, *David fugitif*, empreintes d'un esprit calviniste et politique, non sans plaindre les souffrances de la persécution, exposées en ces termes dans le prologue :

Innocent poursuivi, qui, par force et par guerre
Des malins, suis contraint d'abandonner ma terre
Pour éviter de mort le poursuivant danger,
Emmenant avec moi en pays étranger,
Pour souffrir désormais des peines mille et mille
Et vivre en dur exil, femme, enfants et famille.

Ce cri, cette fuite, cette « tragédie » au réel inspire la tragédie au théâtre. La Saint-Barthélemy restait fichée au cœur de ces persécutés. Violence! Vengeance! Appel à la justice divine. Le théâtre était ainsi une tribune et un tribunal. La même génération en entendra bien d'autres : elle entendra un autre huguenot, Schelandre, dans son étonnant *Tyr et Sidon*; elle entendra Maynard, lui aussi protestant d'origine; elle entendra le libertin Théophile dans *Pyrame et Thisbé*; Tristan L'Hermitte fera jouer sa *Marianne* au moment où Mondory joue le *Cid*.

Comment les maîtres du pays, dans la crise prolongée où ils ont tant besoin de l'opinion, ne se seraient-ils pas servis d'un tel moyen de toucher les âmes?

Une émotion plus générale, sinon plus profonde, avait suivi

l'invasion du goût italien et espagnol qui avait donné jour à l'extraordinaire succès de l'*Astrée* : c'était l'apparition sur la scène du style champêtre de convention par la *Bergerie* ou *Bergerade*, exaltant le « retour à la nature » et ce sentiment si naturel, l'amour.

D'Urfé lui-même n'avait pas dédaigné le théâtre; mais le chef-d'œuvre du genre fut, au-dessus d'un fatras dramatique désespérant, une œuvre digne du souvenir, les *Bergeries* de Racan, ce gentilhomme terrien disciple de Malherbe, et déjà si proche de Corneille (1).

Les grands événements de l'heure ont grandi les exigences du Français : devenu héroïque, il lui faut, non plus des bergers, mais des héros. La Fare, dans ses *Mémoires*, nous a fait connaître les dispositions du siècle à ses débuts. Relisons cette belle page déjà citée : « L'esprit et la hardiesse personnels furent d'un grand usage et il fut permis d'avoir le cœur haut et de le sentir. Ce fut le siècle des grandes vertus et des grands vices, des grandes actions et des grands crimes; après que celui qui fut commis en la personne de Henri III eut laissé à Henri IV, non pas un trône où il n'y eût qu'à monter, mais une couronne à conquérir, le Royaume éprouva, pendant le reste de ce siècle, tout ce que la rébellion lui pouvoit faire essayer... (2). » La rébellion, l'ambition, les ligues, les frondes, les meurtres politiques : mais c'est la tragédie; la lutte entre la passion et le devoir, la volonté domptant les sentiments, le sacrifice consenti par la vertu, l'honneur la gloire; nous y sommes : c'est le héros! Héros grec ou romain, chevalier ou martyr, périsant pour son Dieu, pour sa patrie, pour la femme aimée. Le drame, le drame absolu. On attend... Mais qui donc attend-on?... Corneille!

Nous sommes à l'heure où les guerres de religion ont remué dans ses couches les plus profondes la masse nationale. Des chocs terribles, des destructions infinies, le sol rasé, des peuples en fuite, en exil; l'Espagnol à Paris, le lanquesnet partout. Et pour quels endemains, mon Dieu! Ces maux sont-ils sans remède? La nation interroge son courage. Il lui reste une ressource, l'union dans

(1) Et parfois même de Hugo (voir Duc de la Force, *Le Beau passé*, tome II pages 185-187).

(2) Voir ci-dessus, tome IV, page 4.

l'énergie : elle le sait. A son appel, un chef se présente : Henri de Navarre. Elle obéit, une discipline exaltée s'offre à elle. La France se rallie à son panache blanc; elle se rue dans les décisives journées de son relèvement : Arques, Fontaine-Française. La vie est un drame, le théâtre s'offre à la vie. Le type est en scène : le *héros!*

C'est dans cette atmosphère que le jeune du Plessis de Richelieu a été élevé par les siens, les deux combattants de la Ligue; le « moine » et le « prévôt ». Les circonstances feront de lui un évêque, c'est entendu; mais, au fond, il reste un cavalier, un élève de l'Académie des armes, un homme de vie active et forte, qui commandera à La Rochelle, au Pas de Suse, dans le Roussillon, quand il le faudra, sous l'ombre du chapeau rouge; homme public d'une vertu mâle, — selon sa propre expression, — qui luttera le front haut, qui parlera un langage net et clair pour être compris et obéi, le langage du commandement.

Il aime le théâtre. Assurément! Comment ne l'aimerait-il pas quand le théâtre parle et veut être entendu par les Français qui veulent l'entendre? Corneille, homme de cette génération, féru d'honneur, jaloux de la gloire, d'un génie fier, et fier de son génie, s'adresse à ces hommes et leur parle en homme.

1635-1636. — La France est déchirée par de nouvelles luttes intestines et menacée du dehors. L'Espagnol est, une fois encore, en marche sur Paris. Marie de Médicis, la Florentine, vient de quitter la France et elle a pris pour refuge les terres espagnoles, emportant dans sa tête obstinée une haine farouche contre le glorieux gouvernement qui succède à sa lamentable régence. La diplomatie du cardinal ministre, engagée dans les affaires de Lorraine, d'Italie, des Flandres, rameute le monde pour une guerre qui, cette fois, sera décisive, avec toute la maison d'Autriche, dont l'hostilité encercle la France. Une émotion profonde, un sentiment unanime a secoué l'énergie nationale, comme du temps de Henri IV, et l'a lancée contre le même adversaire : la France se retrouve France.

Corneille, Normand dont l'esprit est aux écoutes, restera-t-il indifférent? N'éprouvera-t-il pas ces tourments qui bourrèlent

les âmes, quand le sort de la patrie est en jeu? Jusqu'à ces années 1635-1636, il a puisé l'inspiration dans les caprices de l'amour. Il a fait jouer, avec un succès qui a lancé son nom, *Mélite*, *Clitandre*, la *Veuve*, la *Galerie du Palais*, la *Suivante*, la *Place Royale*, l'*Illusion*. A peine, en écrivant *Médée*, a-t-il tourné les yeux vers les légendes antiques. Tout cela reste encore « style Régence ». Il s'est distingué, cependant, par la netteté de la langue, la souplesse du dialogue, l'habile observation des détours de l'âme, le charme de l'expression. Il est quelqu'un. Mais soudain, c'est la crise, la guerre!

Mais Rome ignore encore comme on perd des batailles;
Les deux camps sont rangés au pied de nos murailles,
Loin de trembler pour elle, il lui faut applaudir;
Puisqu'elle va combattre, elle va s'agrandir (1).

Et le *Cid* paraît! Après le *Cid* se succéderont *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*! Tous, drames de l'énergie. Hommes et femmes, des héros! Brusque volte-face dans l'œuvre et dans l'inspiration du poète qui n'a jamais été bien comprise ni expliquée. Faut-il dire que la critique, — même celle de Sainte-Beuve, — sait peu l'histoire, qu'elle connaît mal la réalité, qu'elle s'attarde au jeu des mots, du convenu, du « déjà dit ». Les trois coups sont frappés : la tragédie cornélienne entre en scène. Et Richelieu sera-t-il donc le seul à ne pas comprendre? Car on affirme que Richelieu n'a pas compris Corneille. Richelieu, assure-t-on, est un auteur dramatique; « il est jaloux de Corneille! » Telle est la leçon accréditée depuis des siècles!

On vient, heureusement, d'y regarder de plus près. De récents travaux ont fait la lumière, ont relevé d'indignes erreurs, ont dissipé d'absurdes obscurités; il est démontré qu'on ignorait tout des vraies relations entre Richelieu et Corneille (2).

Les deux hommes, — on devrait dire les trois hommes, en

(1) *Horace* (1637).

(2) Voir Gasté, *La Querelle du Cid*, 1898, chez Welter, in-8; F. Bouquet, *Les Points obscurs de la vie de Corneille*, Paris, Hachette, in-8, 1888; Calvet, *Polyeucte de Corneille*, Mellotée, in-12; et surtout Louis Batiffol, *Richelieu et Corneille*, 1936, in-12, Calmann-Lévy.

nommant aussi Descartes, — avaient pour destinée providentielle d'être contemporains. Témoins des orages qui s'abattaient sur la France, ils avaient pour mission de travailler, en même temps, avec la même passion, forte et raisonnable, à son salut et à sa grandeur, par la langue, par le bon sens, par le courage, par un génie pareil, et de gagner la cause du pays pour le grand honneur de l'humanité. De leur union, le Grand Siècle allait naître.

Richelieu jaloux de Corneille! Quelle basse gendeletrie a pu inventer cette misérable calomnie et l'imposer à une lamentable crédulité?

En décembre 1636, le *Cid* éclate (1). Il est accueilli par un hurra. Le public est emporté par un vent d'enthousiasme : une tension, une joie profonde le remuent jusqu'aux entrailles. Une crise littéraire? Non! Une tempête d'âmes! Les habiles arrangeurs d'incidents dramatiques, les amateurs de bergères faciles et précieuses, les beaux parleurs sont affolés, assommés. Qu'est-ce que pesaient désormais un Mairet, un Scudéry, un Claveret, rats de lettres grignotant dans les caves de l'hôtel de Rambouillet? Une campagne sournoise se propage aux tables des cabarets et autour de quelque alcôve prétentieuse, contre cet événement sublime; des propos se colportent; des libelles se glissent sous le manteau, dans ce Paris où les mauvais propos et les mauvais garçons sont si généreusement accueillis. La boue du ruisseau fait une marée dont le Normand inexpérimenté de la gloire s'irrite.

Corneille relève brutalement ces coups fourrés dans son *Excuse à Ariste* d'où son orgueil blessé laisse tomber ces vers magnifiques, mais terribles, qui vont se retourner en armes empoisonnées contre leur auteur.

Je sais ce que je vaux et crois ce qu'on m'en dit.

.....
 Je satisfais ensemble et peuple et courtisans,
 Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans,
 Par leur seule beauté ma plume est estimée;
 Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

(1) Sur la date, fin décembre 1636, et sur les conditions de la représentation au théâtre du Marais protégé par Richelieu, voir le récent et excellent ouvrage d'André Lemoine, *La Première du Cid*, Hachette, pages 10 et suivantes.

Et, en plus, les deux vers à l'adresse de ces Messieurs qui se piquaient d'être des auteurs à talent :

Je pense toutefois n'avoir point de rival
A qui je fasse tort en le traitant d'égal...

Un mépris si hautain, quel coup de massue sur la tête des jaloux matés, et quels bravos dans l'opinion, fière d'avoir applaudi le *Cid* ! L'auteur se dressait dans sa gloire, Corneille !

Les rats étaient sortis de leur trou : mais, quoi ? Comment mordre un tel lutteur ? Le public s'étant prononcé, à quel juge faire appel ? On pensa au maître suprême, le cardinal de Richelieu. Mais le cardinal avait autre chose à faire. La France était en péril : 1636 ! L'année de Corbie !

Le ministre savait, bien entendu, quelque chose de la querelle cornélienne. On a dit et répété qu'il avait, même avant les autres, pris parti contre le poète, parce que le *Cid* était un héros espagnol. Comme c'est mal connaître l'homme, le temps, la France ! Est-ce qu'il est jamais arrivé que la France, quand elle se bat contre un ennemi qui se bat bien, insulte le courage de son adversaire ? Tout au contraire : pour exhausser son propre honneur, elle gonflerait plutôt la vaillance hostile. Il suffit de rappeler l'accueil que Richelieu fit au plus grand général espagnol, Spinola, jusqu'à être accusé de je ne sais quelle complicité avec lui pour faire durer la guerre (1).

Et comment ne pas évoquer les paroles de Bossuet, dont la jeunesse avait connu les heures de Rocroi : « Restait cette redoutable infanterie de l'armée d'Espagne dont les gros bataillons serrés, semblables à autant de tours, mais à des tours qui sauroient réparer leurs brèches, demeuroient inébranlables au milieu de tout le reste en déroute et lançoient des feux de toutes parts. Trois fois le jeune vainqueur s'efforça de rompre ces intrépides combattants ; trois fois il fut repoussé par le valeureux comte de Fontaine qu'on voyoit porté dans sa chaise et, malgré ses infirmités, montrer qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. »

(1) Nous avons trouvé cette accusation nettement exprimée dans des *Extraits inédits des Mémoires du garde des Sceaux Marillac*, écrits par celui-ci peu de temps avant sa mort. — Archives de M. Gabriel Hanotaux, manuscrits du XVII^e siècle.

Tout au contraire de ce qui a été rapporté, les deux hommes responsables du salut de la France, Louis XIII et Richelieu, comprirent si bien le secours que la pièce leur apportait auprès du public que le Roi la fit jouer trois fois de suite immédiatement dans son palais du Louvre. Quant à Richelieu, après avoir assisté à ces trois représentations, il la fit reprendre deux fois encore dans la salle de spectacle de son hôtel de la rue Saint-Honoré.

Corneille, assurément, suivait des yeux « son maître », comme il appelait le cardinal. Autorisé à lui dédier *Horace*, il lui dit bientôt (notez ces graves paroles qui expliquent tout) : « *Certes, ce changement visible qu'on remarque en mes ouvrages depuis que j'ai l'honneur d'être à Votre Éminence, qu'est-ce autre chose qu'un effet des grandes idées qu'elle m'inspire quand elle daigne souffrir que je lui rende mes devoirs...* Il faut, Monseigneur, que tous ceux qui donnent leurs veilles au théâtre publient hautement avec moi que nous lui devons deux obligations très signalées : l'une *d'avoir ennobli le but de l'art*; l'autre de nous en avoir facilité les connaissances... Vous nous en avez facilité les connaissances, puisque nous n'avons plus besoin d'autres études pour les acquérir que d'attacher nos yeux sur Votre Éminence, quand elle honore de sa présence et de son attention le récit de nos poèmes. C'est là que, lisant sur son visage ce qui lui plaît et ce qui ne lui plaît pas, nous nous instruisons avec certitude de ce qui est bon et de ce qui est mauvais... »

Haute communication des âmes! Corneille ne pouvait pas ne pas reconnaître le service de l'homme *qui avait ennobli le but de l'art et dont les actes inspiraient la nouvelle poésie*, puisqu'il déclare en propres termes que telle était l'origine du changement qui s'était produit dans sa propre inspiration.

Les faits parlent d'ailleurs. Richelieu accepte que Corneille dédie le *Cid* à sa nièce M^{me} de Combalet, la future duchesse d'Aiguillon; et, pour lui-même, il agréa la dédicace d'*Horace*, pièce qui suit immédiatement le *Cid*; il accorde, sur ses deniers, une pension de quinze cents livres à l'auteur. Et, dès janvier 1637, c'est-à-dire au plein succès de la pièce, le Roi, sur son conseil, fait dresser, en faveur du père de Corneille et de la famille, des lettres d'anoblisse-

ment. C'est, si l'on tient compte de la différence des temps, le mot de Napoléon sur Corneille : « Je l'aurais fait prince ».

Plus tard, Corneille a exprimé, en ces vers adressés à Louis XIV, tout ce que cette récompense royale (nous dirions nationale) avait fait pour sa gloire :

La noblesse, grand Roi, manquait à ma naissance.
Ton père en a daigné gratifier mes vers,
Et mes vers anoblis ont couru l'univers
Avecque plus de pompe et de magnificence.

Magnificence! C'est tout le siècle (1).

En cette année 1636, la France est à l'une des époques les plus graves de son histoire. Louis XIII lutte contre ses ennemis du dedans et du dehors : sa mère Marie de Médicis, son frère Gaston, le duc de Lorraine, le roi d'Espagne, l'Empereur, leurs alliés, sont conjurés contre lui. Les pamphlétaires reprochaient à Richelieu son ingratitude à l'égard de la Reine mère et les souffrances du peuple accablé d'impôts. Les armées françaises, au début de la campagne, sont vaincues, le territoire envahi : en un mot, c'est *l'année de Corbie*. Richelieu et le vieux maréchal de La Force parcourent la ville pour susciter l'émotion patriotique et pousser aux enrôlements le peuple de Paris.

Horace va paraître en 1637. Écoutons le vrai langage du poète :

Combattre un ennemi pour le salut de tous
Et contre un inconnu s'exposer seul aux coups,

(1) Les deux siècles qui ont suivi se sont obstinés à s'inspirer uniquement des pamphlétaires adversaires de Richelieu et n'ont pas manqué de répéter, au sujet des relations du cardinal avec Corneille, les quatre vers qui ont été attribués à celui-ci comme épitaphe de Richelieu :

Qu'on parle bien ou mal du fameux cardinal,
Ma prose ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Il m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

Jamais on n'a fourni une preuve quelconque établissant que ces vers sont de Corneille. Ils ont été publiés dans un de ces *Recueils*, imprimés en Hollande, où Richelieu fut abominablement traité par les adversaires de la France, notamment au temps de la guerre de Hollande. On a fait observer, avec raison, que le manque d'alternance de rimes masculines et féminines suffirait pour prouver qu'ils ne sont pas de Corneille. Quant au sonnet sur la mort de Louis XIII, dont il a été donné au moins quatre versions différentes, c'est Voltaire qui l'a publié, et peut-être inventé ou remanié. (Voir Taschereau, *Vie de Corneille*, Bibliothèque Elzévirienne, pages 117 et 320.)

D'une simple vertu c'est l'effet ordinaire ;
Mille déjà l'ont fait, mille pourroient le faire ;
Mourir pour le pays est un si digne sort
Qu'on briguerait en foule une si belle mort.

Mais vouloir au public immoler ce qu'on aime,
S'attacher au combat contre un autre soi-même,
Attaquer un parti qui prend pour défenseur
Le frère d'une femme et l'amant d'une sœur !
Et, rompant tous ces nœuds, s'armer pour la patrie,
Contre un sang qu'on voudroit racheter de sa vie,
Une telle vertu n'appartenoit qu'à nous :
L'éclat de son grand nom lui fait peu de jaloux
Et peu d'hommes au cœur l'ont assez imprimée
Pour oser aspirer à tant de renommée.

Mettez-vous un instant parmi les auditeurs. Est-ce que ces vers ne frémissent pas de la lutte fratricide engagée par les membres de la famille royale contre le Roi, et qui se propage parmi les membres des familles françaises ? Jamais la France n'a eu davantage besoin de courage, d'union et d'autorité sur elle-même. Le sentiment familial, l'amour, l'intérêt particulier, les passions doivent s'incliner devant la cause publique. Corneille a dit le mot de ces heures qui inspirera désormais son théâtre héroïque :

En rompant tous ces nœuds, s'armer pour la patrie.

Et, dans quelle belle et bonne langue française le vieux mythe des chansons de geste s'exprime-t-il alors avec l'accent qu'essaieront de retrouver, par la suite, les hymnes révolutionnaires : *Mourir pour la patrie !*

Nous avons dit l'effet qu'avait produit l'*Excuse à Ariste*, lancée si imprudemment par Corneille en réponse à ses insulteurs et la violence de la campagne qui, en retour, avait été déchaînée contre lui. Les choses s'étaient envenimées à un point extrême. Aux attaques renouvelées, Corneille répondait sur un ton de haut mépris, selon sa fière nature et selon son génie : *Je ne vous crains ni ne vous aime !*

D'autre part, les moindres injures contre lui l'envoyaient aux « Petites-Maisons », le traitaient de *Chat sauvage*, de *Mulet de Messire Jean*. L'avertissement en forme de prédiction adressé à très

bredouillant poète comique Messire Pierre Corneille se terminait par ce pronostic :

Vous le verrez cet hiver dans Paris,
 Bien étrillé comme un cheval de prix.
 Déjà partout le bâton s'appareille
 Dont son grand dos doit être endommagé,
 Esprit de fange, âme de savetier.

Corneille, de son côté, dans le rondeau visant Mairet :

Qu'il fasse mieux ce jeune jouvencel,

renvoyait la muse de son insulteur en un lieu qui rime à « jouvencel ».

Vilaine, vilaine querelle sur laquelle la badauderie de l'histoire s'est vilainement appesantie. Le public avait pris parti pour Corneille; les jaloux n'en étaient que plus ardents. Cette querelle des vanités exaspérées contre l'homme dont le génie triomphait excédait, après le public, tous les gens de tact et de mesure. L'insulte finit par lasser jusqu'aux insulteurs. Tout le monde aspirait à une fin. Scudéry, qui avait engagé la bataille par ses *Observations sur le Cid*, lourd pamphlet de pédantisme grammatical, cherche lui-même une issue. Il la trouve : il demande que le différend soit porté devant l'Académie.

L'Académie venait de naître; elle sortait, non sans peine, de ses langes. On sait les conditions de son origine : la France, nous l'avons dit, avait, alors, le désir unanime que la langue française fût améliorée. En province comme à Paris, des groupements nombreux se consacraient à cette tâche. Les salons comme les parlottes s'en mêlaient; les gens du monde, la Cour et, au plus haut degré, les chefs de l'opinion, les gens d'Église, le pouvoir royal s'y employaient. Nous avons vu la pression que les protestants, les philosophes, les politiques exerçaient à ce sujet sur Richelieu.

L'Académie, à sa naissance, est saisie de la querelle.

L'un de ces groupes s'était formé à Paris autour d'un protestant, peut-être converti, Conrart; ce groupe comptait plusieurs personnes

appartenant à l'entourage du cardinal, Desmarets, Sirmond, Du Châtelet et, notamment, ce Boisrobert dont Richelieu avait fait son plaisantin, une sorte de fou de cour, colporteur des potins de la ville et des lettres. Boisrobert n'ignorait pas l'intérêt que Richelieu portait à la pureté de la langue, dans le besoin où il était de s'assurer le concours de l'opinion, de rallier la France entière à l'idée de l'unité nationale; il savait que le cardinal cherchait des hommes, des écrivains capables d'exposer clairement ses idées et d'entraîner le pays vers de promptes solutions dans ce laborieux effort pour l'unité. Il attira l'attention du cardinal sur le groupe Conrart. Richelieu prit intérêt à l'initiative, qu'il fit sienne avec sa netteté et sa profondeur ordinaires : « Le cardinal, dit Pellisson, qui avoit l'esprit naturellement porté aux grandes choses, qui aimoit surtout la langue françoise en laquelle il écrivoit fort bien, demanda à M. de Boisrobert si ces personnes ne voudroient point faire un corps et s'assembler régulièrement sous une autorité publique. »

Les hommes qui appartenaient à ce premier groupe, « tous gens de lettres et d'un mérite au-dessus du commun », dit encore Pellisson, étaient Godeau, plus tard évêque de Grasse, Gombauld, Chapelain, Conrart, Giry, Hubert de Montmort, son frère l'abbé de Cerizy, Serizay, Malleville. La liste des quarante membres, chiffre qui fut arrêté, se compléta peu à peu, du consentement de Richelieu (1). Si on examine cette liste avec attention, on est frappé du nombre de cartésiens et de protestants qu'elle renferme. Peut-être y avait-il là une pensée intime du cardinal en vue de son éternelle préoccupation : l'unité intellectuelle et religieuse du pays, unité qu'il espérait achever même par la paix religieuse et la réunion des deux Églises (2). Telle fut l'origine, en somme modeste, de cette institution destinée à un si grand avenir.

Le 22 mars 1634, les promoteurs avaient chargé l'un d'entre eux d'exposer au cardinal les raisons pour lesquelles ils sollicitaient

(1) *Relations contenant l'histoire de l'Académie française* (par Pellisson). A Paris, chez Augustin Courbé, édition originale 1653, pages 16 et suivantes.

(2) Voir ci-dessus, pages 156 et suivantes, *Richelieu et la Religion*. Ce dessein, le cardinal y travailla toujours. Il en entretint plus d'une fois saint Jean Eudes. Voir l'ouvrage du Père Georges, *Saint Jean Eudes*, pages 57 et 67.

sa protection : raisons intellectuelles et littéraires qui seules étaient de leur compétence et qui seules les intéressaient; mais avec cette nuance où l'esprit cartésien se révèle : « Il ne suffisoit pas d'avoir une grande et profonde connaissance des sciences ni une facilité de parler agréablement en conversations, ni une imagination vive et prompte, capable de beaucoup inventer, mais il falloit comme un génie particulier et une lumière naturelle capable de juger de ce qu'il y avoit de plus fin et de plus caché dans l'éloquence, il falloit enfin comme un mélange de toutes ces autres qualités en un tempérament égal, *assujetties sous les lois de l'entendement et sous un jugement solide.* »

Rien de plus frappant, n'est-il pas vrai, que ce souci de la règle, de la mesure, du bon sens, méthodes et doctrines qui, dégagées par Descartes, acceptées par la France, allaient être celles des temps nouveaux.

En ce qui concernait la tâche spéciale et, pour ainsi dire, technique de l'Académie, elle devait s'appliquer au choix et à l'usage des mots : « Quant aux fonctions attribuées à l'Académie, qui étoient la seconde chose dont on avoit promis de traiter, elles seroient de nettoyer la langue des ordures qu'elle avoit contractées, ou dans la bouche du peuple, ou dans la foule du Palais et dans les impuretés de la chicane ou par les mauvais usages des courtisans ignorants ou par l'abus de ceux qui la corrompaient en l'écrivant et de ceux qui disent bien dans les chaires ce qu'il faut dire, mais autrement qu'il ne faut; que, pour cet effet, il seroit bon d'établir un usage certain des mots; ... que si ces résolutions ne pouvoient servir de règles à l'avenir, au moins pourroient-elles bien servir de conseils... Cette Compagnie, disait-on pour finir, avoit pris le nom d'*Académie françoise* parce qu'il étoit le plus modeste et le plus propre à sa fonction (1). »

L'esquisse si mûrement méditée et soigneusement rédigée fut présentée au cardinal, qui se la fit lire deux fois : d'abord par le cardinal de La Valette qui se trouvait là, ensuite par Boisrobert; après quoi, il dit simplement « qu'il estimoit toute la

(1) Pellisson, *op. cit.*, pages 33-43.

Compagnie en général et chacun en particulier, qu'il leur savoit gré de ce qu'elle lui demandoit sa protection et qu'il la leur accorderoit de bon cœur ». Ce fut tout : le cardinal ne devait jamais paraître dans une réunion de l'Académie; et, comme l'a fait observer M. Batiffol, on ne trouve ni dans ses papiers, ni dans ses archives aucun document qui se rapporte à cette fondation.

Boisrobert, toujours fidèle à son esprit de flatterie, dit, devant lui, que, dans le programme de l'institution, on pourrait inscrire, comme sujet des travaux de la Compagnie, de célébrer la gloire et les hauts faits du cardinal. Celui-ci dit qu'il ne pouvait en être question.

Non pas, certes, que Richelieu fût insensible aux louanges, fussent-elles conventionnelles. Il suffit de parcourir les ouvrages du temps, en particulier le *Parnasse royal* de Boisrobert, les *Poésies* du Père Lemoine, celles de Godeau, de Maynard, de Colletet, pour être édifié à ce sujet; personne n'ignore que le cardinal entretenait autour de lui l'équipe de ces louangeurs et qu'il leur réservait, en retour, des satisfactions sonnantes et trébuchantes. Il soignait ce que nous appellerions aujourd'hui sa publicité. Sans doute aussi, il mûrissait en lui-même les grands projets qu'il contait à son médecin La Mesnardière; mais, habile ménager de son activité, il reportait la réalisation de ses vues au temps d'une paix victorieuse.

Le consentement du cardinal obtenu, on s'occupa d'abord de rédiger les *Statuts* et ensuite les *Lettres patentes* de la fondation; celles-ci sont datées du 2 janvier 1635; elles ordonnent « la création d'un corps chargé de rendre le langage françois non seulement élégant, mais capable de traiter tous les arts et toutes les sciences ».

La volonté royale étant ainsi exprimée, l'Académie ne se trouvait pas encore consacrée. Il fallut plus de deux ans pour qu'elle existât légalement. En effet, les *Lettres patentes* n'avaient force d'exécution qu'après avoir été vérifiées par arrêt du Parlement de Paris. Or, ce ne fut qu'après un long retard voulu et après que les vétillieux du Parlement eurent mis au point certains détails relatifs aux privilèges du corps nouveau que, non sans une pression

réitérée du cardinal, l'arrêt indispensable fut rendu en juillet 1637. Le cardinal reçut les membres du bureau de l'Académie, venus pour le remercier. Il leur parla avec une élégance et une bonne grâce qui les charma.

Richelieu et les « sentiments de l'Académie ».

L'Académie n'avait pas encore d'existence légale quand, en mai 1637, Scudéry lui adressait sa requête relative au *Cid* : « C'est, écrivait-il, la plus belle et la plus importante action publique par où votre illustre Compagnie puisse commencer les siennes. »

L'impression dans le public, et parmi les membres mêmes de l'Académie, fut que c'était une *fâcheuse aventure* pour elle. Elle hésitait à accepter, ne pouvant le faire, d'ailleurs, que si l'on obtenait, à la fois le consentement de Corneille et l'approbation du cardinal. Corneille se méfiait; il se taisait; il grognait. Les Boisrobert, les Desmarets, etc., n'étaient pas de ses amis. Et le cardinal?

Revenons sur la question : le cardinal était-il, comme il a été dit et répété à satiété, un auteur dramatique, qui voyait d'un mauvais œil le succès de Corneille? Était-ce lui, comme on l'a dit également, qui avait suggéré la procédure soumettant l'examen du *Cid* à l'appréciation du corps littéraire qu'il fondait?

La connaissance des faits bouscule, une fois pour toutes, cette indigne légende. Richelieu, quoi qu'on en ait dit, ne se piquait nullement d'être un poète; il ne cherchait pas cette palme. On ne connaît pas un vers qui soit certainement de lui; il n'a collaboré, — ce qui s'appelle « collaborer », — à aucune des pièces jouées sur son théâtre, pas même à la pièce dite « des Cinq auteurs ». Il faut expliquer, maintenant, d'après les faits authentiques, par qui et dans quel esprit ces propos ont été colportés.

Naturellement, le cardinal était au courant de la Querelle du *Cid* : elle faisait assez de bruit; il avait fait jouer la pièce plusieurs fois. Il s'était bien aperçu, comme tout le monde, que, si admirable qu'elle fût, elle n'était pas sans défauts. Il connaissait Scudéry

et ménageait ces « précieux » et bruyants personnages de l'hôtel de Rambouillet; il pensait, comme tout le monde, que l'heure était venue de mettre un terme à ces fâcheuses polémiques. Son familier Boisrobert, auteur dramatique, lui, insistait auprès de l'Éminence, au nom des adversaires de Corneille, parmi lesquels des membres de l'Académie. Finalement, le cardinal se laissa faire et il dit « qu'il seroit bien aise de voir leur jugement et que cela le divertiroit »... « Que cela le divertiroit » : voilà le mot du maître ! Corneille n'avait qu'à s'incliner. La question lui fut posée; il s'inclina : « Je n'ai rien à dire. »

C'est un grand art, chez ceux qui ont en mains la destinée des peuples, de savoir se servir de l'esprit public dans l'intérêt de tous et de faire du bien même avec les passions : bon feu avec tous les bois. Par exemple, lorsqu'un pays s'est laissé aveugler par les sophismes, par ce faux langage de la surenchère des partis, il importe qu'une main forte réagisse et règle, selon l'équité et la sagesse, les querelles, les abus qui sont de tous les régimes. C'était le système de Richelieu dans les grandes et les petites affaires : viser le bien, se limiter au possible, c'est tout l'esprit de son gouvernement.

Pour rester dans le domaine des lettres, ne craignant pas la lumière, ne craignant pas la critique, le ministre acceptait la discussion, l'examen public des choses et des causes. Ne verrons-nous pas ce « dictateur », ce « tyran » créer la presse politique et inaugurer ainsi la publicité des affaires? Il avait besoin de l'opinion et ne craignait pas de l'avertir, de la renseigner et de faire appel à son sentiment.

C'est ainsi, qu'en soumettant la Querelle du *Cid* au jugement de l'Académie, il réclamait, des lettres françaises, une réflexion, une méthode plus approfondies, écartant à la fois les improvisations et les partis pris. Le débat s'engageait, d'ailleurs, sur différentes questions du plus réel intérêt : influence du théâtre sur les mœurs, formes techniques du drame, emploi de la prose ou du vers, etc., débat important pour l'avenir de l'intellectualité française et moderne.

En lisant, aujourd'hui, les *Sentiments de l'Académie sur le Cid*,

on est d'abord accablé par un verbiage embrouillé et diffus. Mais, à y regarder de près, on finit par distinguer certains morceaux où une étude attentive de la pièce et même des observations de Scudéry donne des indications sages en ce qui concernait les mœurs du théâtre, la technique dramatique et la langue.

Les mœurs d'abord. Une fille dont l'amant a tué le père peut-elle s'arracher décemment à la douleur filiale et épouser l'homme qui, — pour des raisons honorables, — a été le meurtrier? Les *Sentiments de l'Académie* insistent sur cette délicate question morale : Chimène, alors que, selon son premier cri, la mort de Rodrigue pouvait seule expier celle du comte, poursuit mollement le châtiment, craint d'en obtenir l'arrêt; et, finalement, le devoir que lui dictait son honneur cède à la violence de la passion amoureuse. Le document académique signale cette faute contre les mœurs dans les termes suivants qu'on trouvera bien quelque peu adoucis : « Et maintenant, si on nous allègue pour la défense que cette passion de Chimène a été le principal agrément de la pièce et ce qui lui a suscité le plus d'applaudissements, nous dirons, ce n'est pas parce qu'elle est bonne, mais parce qu'elle est heureusement exprimée. » En somme, on ne peut que reconnaître la parfaite justesse de cette sentence.

Les observations de Scudéry sur le *Cid* s'étaient référées avec un pédantisme superficiel aux fameuses règles attribuées à Aristote et concernant la technique dramatique, particulièrement dans la tragédie. D'abord, invoquant la règle de l'unité d'action, Scudéry fait à Corneille le reproche que sa pièce déborde le cadre tracé par la règle, « puisqu'elle entasse en un jour plus d'actions que l'esprit n'en peut aborder d'une seule vue ». A ce sujet, les *Sentiments de l'Académie* s'expriment ainsi : « Nous n'estimons point que le *Cid* pêche en excès de grandeur pour avoir ramassé en un seul jour les actions de plusieurs années, s'il est vraisemblable qu'elles puissent être advenues en un jour. » Ici l'Académie prouve qu'elle a un sens réel de l'intérêt dramatique, puisque, tout en reconnaissant l'importance des règles, elle laisse à l'auteur une certaine latitude dans la manière de les appliquer.

Au sujet de l'unité de temps, le rédacteur des *Sentiments de*

l'Académie, — ce serait, assure-t-on, Chapelain (1), — est non moins raisonnable : on a blâmé Corneille d'avoir tiré un parti inattendu d'un combat avec les Maures qui survient juste au moment où se noue la péripétie de l'amour de Chimène, et d'avoir ménagé, en vue de cet événement, la présence d'un corps de troupes en apparence composé des gardes du prince, mais qui, en fait, ne se trouve là d'une façon si opportune que pour aller battre les Maures sous la conduite de Rodrigue et dénouer, pour la commodité de l'auteur, la crise du mariage. Sur ce point, l'Académie déclare que cette péripétie n'encourt aucun blâme : « Le poète seroit plutôt digne de louange d'avoir inventé cette assemblée de gens, en apparence contre le comte et, en effet, contre les Maures, car une des beautés de l'art dramatique est que ce qui a été imaginé et introduit pour une chose serve à la fin pour une autre. »

La discussion qui se trouve engagée entre Corneille, Scudéry et l'Académie au sujet de la langue est trop longue et trop minutieuse pour être exposée ici. Ce qui importe, c'est qu'elle se soit produite en toute application et même avec une certaine minutie. En effet, la langue française avait encore à lutter contre une certaine obscurité et incertitude. L'Académie ne donne pas à ses décisions un accent trop absolu; elle signale les points en litige et, en somme, elle s'en rapporte à l'usage. Voilà le mot décisif qui sera désormais la loi et les prophètes en matière de langage. Le peuple fait lui-même sa langue; les doctes n'ont d'autre autorité que de vérifier si l'usage est établi.

Pour projeter quelque lumière dans ce lourd et, en somme, assez médiocre factum, le mieux est de lui emprunter ces quelques lignes raisonnables de la conclusion : « Après tout, il faut avouer qu'encore que l'auteur de la pièce ait fait choix d'une matière défectueuse, il n'a pas cessé de faire éclater en beaucoup d'endroits de si beaux sentiments et de si belles paroles qu'il a en quelque sorte imité le Ciel qui, en la dispensation de ses trésors et de ses grâces, donne indifféremment la beauté du corps aux méchantes

(1) Voir, au sujet du rôle essentiel de Chapelain, la correspondance de cet académicien publiée dans la *Collection des documents inédits*, par M. Tamisey de la Roque, et, surtout, le volume de l'abbé A. Fabre, *Chapelain et nos deux premières Académies*, indispensable pour l'étude de la Querelle.

âmes et aux bonnes. Il faut *confesser* qu'il y a semé un bon nombre de vers excellents et qui semblent avec justice demander grâce pour ceux qui ne le sont pas. »

Cette *confession*, arrachée à des gens qui n'étaient pas trop bien disposés en principe, accordait à l'œuvre de Corneille un prix et elle se dégageait entièrement de l'invective brutale des Scudéry, Mairet, Claveret et autres Boisroberts.

Après trois siècles, ce qui apparaît, en tenant compte des circonstances et du temps, c'est que le *Cid*, pour citer les paroles mêmes de l'Académie, « a conquis à l'auteur un rang considérable entre les poètes français ». Mais on peut admettre aussi que la pièce pouvait, non sans avantage, être soumise à l'examen réfléchi des hommes qualifiés, fussent-ils académiciens.

La preuve, et cela tranche le débat, c'est que Corneille, lui-même, prit, dès lors, le parti de se livrer, à propos de chacune de ses pièces, à un *examen* portant à la fois sur les *mœurs*, sur les *règles* et sur la *langue*; que, de plus, Corneille crut devoir écrire et publier bientôt après, ses trois *Discours* sur *l'Art dramatique* et sur les *Tragédies*, — études sincères et qui sont devenues la loi du théâtre français pendant plusieurs siècles; et qu'enfin Corneille se conforma désormais avec le plus grand scrupule à ces fameuses règles attribuées à Aristote, mais qui étaient appliquées, d'ores et déjà, dans l'art dramatique, par le bon sens français.

Quant à la décision du cardinal, qui avait déféré la Querelle du *Cid* au jugement du corps à peine institué, il est incontestable que l'Académie en reçut un honneur, un éclat, une autorité qui n'ont fait que s'affirmer par la suite et que cette autorité a été décisive pour l'excellence de la langue et même de la scène française.

Richelieu, en prenant le parti de confier cette mission à l'Académie, fut doublement son fondateur et son législateur; et il est intéressant de préciser ce qu'il pensa lui-même des *Sentiments* exprimés par la Compagnie.

Avant de les publier, on alla lui soumettre une sorte d'esquisse ou de première rédaction. Chapelain confia ce soin à l'éternel Boisrobert. Or, ce premier texte est conservé en manuscrit à la Bibliothèque nationale, et il porte des notes marginales de la

main de Citois, le médecin qui écrivait souvent, la nuit, sous la dictée du cardinal. Or, les notes émanant du « maître » sont, toutes, en faveur de Corneille; toutes, elles atténuent les critiques et demandent des adoucissements : « Il faut un tempérament... » « Il faut adoucir cet exemple... », etc. L'impression générale ressort de ce fait qu'un passage des *Sentiments* blâmant la vanité de Corneille est effacé à la demande du cardinal, et que son appréciation personnelle est exprimée par ces paroles, jetées à la volée, mais nettement favorables au poète : « Bon, mais il y falloit jeter quelques poignées de fleurs. »

Il reste à expliquer comment la légende de l'hostilité et de la jalousie de Richelieu, en tant qu'auteur dramatique, à l'égard de l'auteur du *Cid*, a pu se créer.

La chose s'explique, d'abord, par les mêmes raisons que la méconnaissance générale, qui fut longtemps celle de l'histoire de France, relativement à Richelieu. Le point de départ, nous l'avons dit, s'en trouve dans l'explosion du soulagement qui éclata, après la mort de Louis XIII, lorsque la régence d'Anne d'Autriche appela au pouvoir ceux qui avaient été les adversaires du cardinal et ameuta l'opinion contre le grand homme d'État qui avait fait peser si lourdement le poids de son autorité sur le pays, sur la Cour, sur les grands, sur les partisans de la cause espagnole, sur la Reine elle-même.

Pour l'histoire, ce temps s'appelle la Fronde. Est-ce clair? Les prisonniers sortirent de la Bastille avec leurs plaintes, leurs griefs, leurs *Mémoires* qu'ils avaient eu le temps d'écrire et de cuisiner au sel de leur rancune; les ambitieux, les déçus, les favoris de Gaston, les amis de la Chevreuse, les jansénistes, les parlementaires, les protestants, les libellistes firent chorus.

Louis XIV, fils de « l'Espagnole », ayant reçu cette tradition, laissa tomber, non sans quelque satisfaction, la gloire du cardinal, qui eût porté ombrage à celle de sa couronne.

La duchesse d'Aiguillon fut mise au rang des Marion de Lorme et des Ninon de Lenclos par la cohorte des pamphlétaires et des polémistes hollandais; et l'histoire s'écrivit d'après Morgues, d'après Tallemant, d'après les grotesques, les salisseurs, et les

publicateurs de la *Milliade*. Richelieu, c'était « la robe rouge ». L'opinion, dans son ignorance magnifique, accepta, comme on dit, sans y aller voir. Le théâtre, le roman, la polémique libérale, l'impéritie scolaire puisèrent à pleins seaux dans ces sources adultérées. L'injure et l'injustice s'installèrent. Le romantisme, avec Victor Hugo, Alfred de Vigny et Alexandre Dumas, se gava de cette pâture.

La gendeletterie du temps avait facilité cette manœuvre. Après avoir encensé, avec une si misérable platitude, le maître tant qu'il vivait, elle comprit qu'il fallait se retourner contre lui pour se laver elle-même de son indignité. En l'année 1653 (c'est-à-dire dix ans après la mort du cardinal), parut l'*Histoire de l'Académie française*, rédigée par Pellisson, inspirée par Boisrobert. On apprit et on admit que, pour la création de l'Académie, Boisrobert avait été l'inspirateur et l'organisateur. En ce qui concerne la *Querelle du Cid*, les insinuations perfides se glissèrent dans un récit d'autant plus agréable pour les auteurs dramatiques que Corneille encombrait encore la scène.

Pellisson écrivait donc : « Il ne faut pas se demander si la gloire de l'auteur du *Cid* donna de la jalousie à ses concurrents; plusieurs ont voulu croire que le cardinal lui-même n'en avait pas été exempt et, qu'encore qu'il estimât fort M. Corneille et qu'il lui donnât pension, il vit avec déplaisir le reste des travaux de cette nature, et surtout ceux où il avait quelque part, entièrement effacés par celui-là. » Voyez-vous le raffinement et le glaive à deux tranchants? Voilà Richelieu auteur dramatique! Et jaloux de Corneille! C'est officiel, donc incontestable. Et voilà de quoi satisfaire les curieux d'anecdotes, les copistes à gages, les dénigreur impuissants.

Conclusion sur la langue française.

Revenons à notre sujet : Richelieu, la langue et les lettres. Le fait incontestable, c'est le soudain essor pris par la langue et la littérature françaises au moment même où le pays, sous la haute direction du cardinal de Richelieu, scellait son unité et projetait son rayonnement sur l'Europe, sur le monde.

Pourrait-on donner même une vague idée du labeur infini et minutieux qui occupe dès lors, non seulement les grammairiens, les lexicographes, les imprimeurs, les professeurs, mais les esprits les plus raffinés, les gens du monde les moins capables d'application en apparence?

Feuilletons seulement les opuscules de l'abbé d'Olivet, ses analyses serrées du *verbe*, des *participes*, des *déclinaisons*, du *temps*, des *voyelles*, des *consonnes*; essayons de pénétrer, avec celui-ci et tant d'autres, dans le secret du sens des mots ou de la construction des phrases. Allons un peu plus loin et voyons l'œuvre elle-même en bonne voie d'achèvement dans les *Observations* du Père Bouhours, qui enregistre les résultats à une époque qui est encore celle de la transition, vers le milieu du siècle. Voici ce que dit, par exemple, celui-ci à propos du mot *valeur*: « Ce mot a deux significations dans notre langue, comme tout le monde le sait. Il signifie *courage* et *prix*; mais, avec cette différence que tout le monde ne sait pas peut-être, qu'il ne se joint qu'aux personnes quand il signifie *courage* et qu'aux choses quand il signifie *prix*. On dit : c'est une chose de *valeur*, de *peu de valeur*; il m'a donné la *valeur de mon diamant*. Mais on ne dit pas : c'est un *homme de valeur*, de *peu de valeur* pour signifier que c'est un *homme qui vaut beaucoup*, ou bien un *homme qui a plus de mérite*. On dit encore moins que c'est un *homme qui a de la valeur* pour marquer du mérite en général... M. de Balzac a fait une grande faute quand, après avoir dit, de M. le Comte de Fiesque : *Je fais une estime très parfaite de sa valeur*, il ajoute : *Je prends ici valeur dans le sens le plus étendu en signification*. N'en déplaise à M. de Balzac, ce mot, appliqué à une personne, ne signifie que cette qualité : la *vertu guerrière*, dont M. de Cassagnes a parlé dans son *Traité de la Valeur*. » Appréciez ces fines nuances et ce beau langage consolidé dans sa rigoureuse justesse.

Est-il un mot plus banal, plus neutre que le mot *tout*? Eh bien! il a fallu le définir, l'animer, lui donner, en quelque sorte, la vie; l'usage s'en est chargé. Notre auteur, le Père Bouhours, y insiste à force d'exemples et de citations autorisées : « Un de nos plus illustres écrivains, dit-il, observe dans ses *Mémoires*, en parlant

des exilés qui furent rappelés après la mort du cardinal de Richelieu : « *Presque tout ce qui avait été banni revint.* » M. Pellisson dit, au sujet de ce grand ministre dans l'*Histoire de l'Académie française* : *Comme il était au lit et que tout dormait chez lui...* L'auteur de la *Relation des campagnes de Rocroi et de Fribourg* se sert de ce terme lorsqu'il parle des Espagnols qui, ne pouvant plus soutenir l'effort des Français, se réfugièrent autour du prince à la bataille de Rocroi : *Tout ce qui peut échapper à la fureur du soldat accourt en foule pour lui demander la vie et le regarde avec admiration.* »

Donc, *tout* se trouve personnifié, et voilà même que *tout* « regarde ». *Tout* désigne, dans ces cas, une foule vivante, ardente, trépidante. Notre auteur tient, d'ailleurs, à le préciser : il cite la phrase de l'*Histoire de l'Arianisme* décrivant une bataille : « *Tout combattit, tout se mêla, tout fut confondu sans qu'il n'y eût plus aucun ordre, ni distinction de corps.* » Ainsi, les hommes et les choses, à la faveur du mot *tout*, font partie du même indiscernable tumulte. Oui, langage nouveau, enrichi, assoupli, précisé qui, dans sa brièveté, évoque *tout* en une si claire expression.

Mais suffisait-il de l'usage pour lui donner cette clarté, cette sûreté, cette netteté, cet éclat? Non, il y fallait, en plus, le génie des écrivains; et il y fallait, — allons jusqu'au bout, — l'exigence de l'âme française.

L'année de la langue, c'est l'année de la fondation de l'Académie française, oui; mais c'est aussi l'année du *Cid*. Nos enfants apprendront à jamais les vers de Corneille et les pensées de Pascal. Mais c'est aussi l'année de Corbie, l'année de la France libérée et unifiée. Tous ces grands faits étaient nécessaires et simultanés pour fixer cette chose flottante depuis plus de mille ans, la langue.

En ces années glorieuses, la France était en travail de ses diverses grandeurs sous les ordres réfléchis du cardinal; et elle obéissait, elle voulait obéir. Lui mort, elle obéit encore. Depuis lors, elle a obéi avec zèle et ponctualité aux lois du langage dictées par l'autorité du ministre qui dort sous le dôme de la Sorbonne. Et cette langue est maintenant acceptée par tout le pays, par toutes les classes, parlée et comprise partout, en France et au dehors, aux sources du Nil et sur le fleuve Mékong; elle sert à la psychologie,

aux sermons, aux techniques les plus diverses. Elle est fixe et, cependant, elle se transforme, elle s'adapte : le télégraphe, le téléphone, le cinéma se servent d'elle et elle les aide par sa simplicité son ordre, sa brièveté. L'étranger l'apprend avec honneur; elle est, malgré tout, la langue de la diplomatie et la langue de la paix. Les institutions ou les règles internationales qui lui échappent ne durent pas.

Restons dans le cadre de la littérature. Par la fondation de l'Académie française et sur le signe du cardinal, tout le monde en France s'est mis à la tâche.

Nous savons très mal ce que faisaient les quarante : peut-être rien, se disputant beaucoup. Mais la France a compris que la langue, puisqu'on faisait appel à l'usage, était l'affaire de tout le monde et qu'il fallait s'occuper d'elle constamment. Dès lors, il n'y a plus une pensée, une forme, une syllabe, une lettre dans l'écriture ou dans la conversation qui ne soit considérée et méditée : dans les moindres de nos villes, bourgs, châteaux, le même goût de la recherche, de la clarté, de la pureté, de l'élégance. On connaît la Querelle du *Cid* qui amusa Paris; mais a-t-on assez tenu compte de la croisade qui enrôla toutes les intelligences au sujet de la syntaxe et de l'orthographe? A-t-on insisté sur la querelle, autrement délicate, des adjectifs et des participes? Sait-on seulement que, dès l'année 1656, dans la quatrième partie du *Théâtre* de Pierre Corneille, dans la troisième partie des *Poèmes dramatiques* de Thomas Corneille, suivant la volonté déclarée de Pierre, la réforme de l'orthographe, — usurpée plus tard par Voltaire, — est en voie d'accomplissement, sans bruit et par un ordre au correcteur?

Il ne peut être question d'analyser ici les commentaires infinis de Vaugelas, de Ménage, de Segrais, de Huet, de Patru. Que, du moins, l'histoire rappelle avec autorité les faits notoires et acquis. La Bruyère dit : « L'on écrit régulièrement depuis vingt années (ce qui fait remonter le fait vers le temps de Richelieu); l'on est esclave de la construction; l'on a enrichi la langue de nouveaux mots; secoué le joug du latinisme et réduit le style à la phrase purement française; l'on a presque retrouvé le nombre que

Malherbe et Balzac avaient les premiers rencontré et que tant d'auteurs depuis peu ont laissé perdre; l'on a mis enfin dans le discours tout l'ordre et la netteté dont il est capable. »

Qui donc avait voulu cela, exactement cela? Richelieu. Qui donc l'a réalisé répondant à l'appel de Richelieu? Tout le monde. On a parlé non sans emphase du salon des *Précieuses*; la vérité est qu'il faut élargir la chambre bleue d'Arthénice jusqu'à y comprendre la France tout entière. Certains traits caractérisent ce prodigieux travail : les mots qualifiés *vieux mots* sont chassés; par exemple, *meshuy, souloir, devers, contemptible*; les mots des dialectes sont éliminés, par exemple : *mettez-vous, languir, espérer* (pour *attendre*), *quand c'est que* (pour *lorsque*), etc.; les mots malhonnêtes, ou obscènes (qu'il est inutile de citer) sont rejetés à jamais; les termes ou métaphores à prétention sont bafoués; citons celui-ci, puisqu'il est drôle : *le bouillon des deux sœurs pour un lavement*; et celui-ci parce qu'il est d'avance romantique : *le flambeau du silence, pour la lune*.

Nous avons vu les mots; parlons maintenant des hommes : voilà que s'alignent en une chaîne ininterrompue les écrivains de la génération créatrice : après Corneille, tant d'illustres contemporains du cardinal : Rotrou, Saint-Évremond, le cardinal de Retz, M^{lle} de Montpensier. Comparez leur style si clair, si souple, si mesuré, à la rhétorique de leurs prédécesseurs, même Malherbe, même Desportes, même Balzac.

Et maintenant voici les jeunes qui se déclarent : voici Molière qui fut en service dans la chambre du cardinal et qui tenait sans doute de là ce Montaigne corrigé de la main de M^{lle} de Gournay qui porte la signature du jeune J.-B. Pocquelin (1). Voici Pascal, dont le cardinal avait encouragé les débuts juvéniles : « Je vous recommande vos enfants, disait-il à Étienne Pascal, père de Jacqueline et de Blaise; j'en ferai quelque chose de grand. » Blaise Pascal, venu de son Auvergne à Paris en 1631, y vécut en plein sous le ministère du cardinal. D'une précocité extraordinaire, il voit tout, sait tout, comprend tout. Près de lui et dans son absolue

(1) Cet exemplaire, relié en maroquin par Dureuil, est dans la bibliothèque de M. G. Hanotaux.

confiance, âme à âme, il y a sa sœur Jacqueline, dont on a dit qu'elle avait dans le génie quelque chose de cornélien; elle écrivait ce vers sur l'amour :

Qui veut te résister est aussitôt le maître,

et ces autres vers sur le mystère divin :

Mon Dieu, je ne pénètre pas
 Dans les secrets dont, ici-bas,
 Vous nous ôtez la connaissance;
 Mais j'espère en votre équité
 Et crois que votre Providence
 Suit les lois de votre bonté.

N'est-ce pas toute la simplicité et la grandeur que la pensée peut exiger de l'expression? Mais cela sonne comme du Corneille, du Descartes, du Richelieu.

La langue de ces deux enfants, c'est la langue française achevée; ils la parlent et l'écrivent naturellement et sincèrement. Le frère aborde la période mondaine de sa vie tourmentée, il fréquente les beaux esprits du temps, le chevalier de Méré, le duc de Roannez et sa sœur. On lui attribue le *Discours sur les Passions de l'amour*, que l'on considère même comme « une confiance, un fragment autobiographique de Pascal écrit par Pascal ». Si cette attribution est discutée, n'est-il pas frappant, en tout cas, que ceux qui refusent d'y reconnaître une œuvre de l'auteur des *Provinciales* le donnent à La Bruyère, c'est-à-dire à un écrivain de la fin du siècle : donc la langue est déjà formée telle qu'elle sera et durera.

Poussons la démonstration en nous tournant vers le simple langage courant : la sœur, Jacqueline Pascal, au moment où sa vocation la porta à entrer à Port-Royal, c'est-à-dire en juin 1648, et son père s'y opposant, écrit à celui-ci une longue lettre dont voici quelques passages : « Si Dieu me fait entendre que j'y suis propre, je vous promets que je mettrai tout mon soin à attendre sans inquiétude l'heure que vous voudrez bien choisir pour sa gloire; car je crois que vous ne cherchez que cela... Vous pouvez être certain que vos commandements me sont des lois et que toutes les fois qu'il s'agira de votre satisfaction, au préjudice même du

repos de toute ma vie, vous connaîtrez, par la promptitude avec laquelle j'y courrai, que c'est par reconnaissance et par affection plutôt que par devoir. »

Or cette prose, le critique qui la cite la rapproche avec raison des admirables vers de Racine :

Mon père,
Cessez de vous troubler, vous n'êtes point trahi;
Quand vous commanderez, vous serez obéi.
Ma vie est votre bien; vous voulez le reprendre;
Vos ordres sans détours pouvaient se faire entendre.
D'un œil aussi content, d'un cœur aussi soumis
Que j'acceptais l'époux que vous m'aviez promis,
Je saurai, s'il le faut, victime obéissante,
Tendre au fer de Calchas une tête innocente,
Et, respectant le coup par vous-même ordonné,
Vous rendre tout le sang que vous m'avez donné.

Les mêmes mots, les mêmes nuances, la même distinction le même accent. En coup de foudre, la langue est faite; elle ne changera pas. Jacqueline Pascal et Iphigénie n'ont qu'un seul et même langage de l'âme.

Or, ces deux enfants de l'Auvergne, Pascal et sa sœur, ont entendu la propre parole du cardinal. Et puisque nous en sommes à Racine, n'est-il pas intéressant de remarquer qu'il a recueilli le sujet d'une de ses tragédies, *Bajazet*, de la bouche du secrétaire des *Mémoires de Richelieu*, Cézy (Harlay de Sancy), qui avait été camarade d'enfance de Richelieu et ambassadeur à Constantinople (1).

Voici, maintenant, le livre classique s'il en fut, classique par la solidité, par l'achevé, par la pénétration psychologique et la portée philosophique, les *Réflexions ou Sentences et Maximes morales* de La Rochefoucauld. Quand donc son auteur l'a-t-il conçu? De quelle expérience de la vie, de quel jugement sur les hommes, de quelles relations sociales ces pages ont-elles été en quelque sorte le miroir?

La Rochefoucauld (alors le jeune Marcillac) a fait ses débuts

(1) Voir, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome IV, page 562; et le *Racine* de l'Édition des Grands Écrivains, tome III, pages 460 et suivantes.

dans l'opposition contre le cardinal de Richelieu. S'étant cru un homme d'action, ayant des ambitions politiques, il prit, alors, un faux départ qui eût égaré sa vie entière. Grand écrivain, par la suite, peut-être pour avoir été un politique raté, en tout cas un mécontent au début.

C'était en 1637, au plein de la carrière du grand cardinal et alors que l'intrigue espagnole, montée contre celui-ci, battait son plein : un fragment des *Mémoires* de La Rochefoucauld, fragment qui avait été égaré, — peut-être volontairement, — mais qui a été retrouvé, raconte ceci : « Dans un certain moment, la Reine (Anne d'Autriche), persécutée, abandonnée de tout le monde et n'osant se confier qu'à M^{me} de Hautefort et à moi (à lui qui avait vingt-trois ans!), me proposa de les enlever toutes deux et de les emmener à Bruxelles. Quelque difficulté et quelque péril qui parussent dans ce projet, je puis dire qu'il me donna plus de joie que je n'en avais eue de ma vie. J'étais dans un âge où l'on aime faire des choses extraordinaires et éclatantes et je ne trouvais pas que rien ne le fût davantage que d'enlever la Reine au Roi son mari et au cardinal de Richelieu qui en était jaloux, et d'ôter M^{me} de Hautefort au Roi qui en était amoureux. »

Alors, le blanc-bec se jette, corps et âme, dans la fameuse intrigue Chevreuse. Faux départ, encore une fois, lamentable carrière brisée... Quelle désillusion pour l'ambitieux, mais quelle expérience pour l'homme et quelle pâture pour l'imagination de l'écrivain! Le cri de la passion refoulée se traduit dans la belle langue du siècle prête à ces hautes confidences, et ce seront les *Maximes* : « La fortune fait paraître nos vertus et nos vices, comme la lumière fait paraître les objets. » — « Toutes les passions ne sont autre chose que les divers degrés de la chaleur et de la froideur du sang. — Le pouvoir que des personnes que nous aimons ont sur nous est presque toujours plus grand que celui que nous avons sur nous-même. (S'agit-il de M^{me} de Chevreuse?) — La plupart des amis dégoûtent de l'amitié et la plupart des dévots dégoûtent de la dévotion. »

Et, en somme, cette haute qualité littéraire, cet achèvement définitif de la langue, du goût et de l'esprit français, pourquoi

aller les chercher autour de Richelieu quand nous les trouvons en lui, dans sa volonté, dans son esprit, sous sa plume? Sa correspondance, écrite ou dictée, révèle, à chaque page, un homme sûr de son langage, un artiste en force et en finesse, un ténor de la clarté et du tact, un maître de la mesure, de la persuasion, de l'argumentation, de l'insinuation et du silence éloquent.

L'éloquence elle-même lui est si naturelle que personne n'y a pris garde; et, pourtant, qui en a fait un plus bel usage que l'écrivain de ces lignes sur *la probité qui doit être celle d'un homme d'État?* « Si la probité d'un conseiller d'État requiert qu'il soit à l'épreuve de toutes sortes d'intérêts et de passions, elle veut qu'il le soit aussi des calomnies et que toutes les traverses qu'on lui sauroit donner ne le puissent décourager de bien faire. Il doit savoir que le travail qu'on fait pour le public n'est souvent reconnu d'aucun particulier, et qu'il n'en faut espérer d'autres récompenses en terre que celle de la renommée, propre à payer les grandes âmes...

« De plus, il doit savoir qu'il n'appartient qu'aux grandes âmes de servir fidèlement les rois... Enfin, il doit savoir que ceux qui sont dans le ministère d'État sont obligés d'imiter les astres, qui, nonobstant les abois des chiens, ne laissent pas de les éclairer et de suivre leurs cours, ce qui doit l'obliger à faire un tel mépris de pareilles injures que sa probité n'en puisse être ébranlée ni lui détourné de marcher avec fermeté aux fins qu'il s'est proposé pour le bien de l'État. »

Tel fut l'homme, tel était son style, — son style naturel acquis par sa naissance et que lui et son temps léguaient à la France.

Une sorte de sursaut intellectuel s'était soudainement produit depuis les années si peu nombreuses qui séparent la représentation du *Cid* et la fondation de l'Académie française de la mort du cardinal. La spontanéité, l'ampleur, l'unanimité de la transformation, tout dans cette soudaineté ferait crier au miracle. Comment une telle explosion a-t-elle pu se produire si largement et si efficacement?

Disons que cela s'est passé comme cela s'est toujours passé en France aux grandes heures de son histoire. Elle travaille d'un seul cœur, avec une passion volontairement disciplinée, à l'appel

d'un chef inspiré et dévoué; le sentiment national se soulève. La France veut alors unanimement et héroïquement.

Le vœu que le cardinal tint caché, les dents serrées jusqu'à sa mort, s'est accompli : la coupole du « Prytanée » s'est élevée selon son ordre et, de son noble hémisphère, elle domine l'avenir de l'humanité.

CHAPITRE TROISIÈME

RICHELIEU ET LES ARTS

*Mes yeux avides de beauté, mon âme
de salut, n'ont d'autre vérité pour monter
au ciel que de contempler les belles formes.*

(Michel-Ange)

I

L'architecture. Créations architecturales de Richelieu. La coupole dans Paris.

L'homme est un animal bâtisseur. L'habitation, c'est la famille; la route, c'est l'humanité; le temple, c'est la religion.

La construction demande plus d'invention, une réflexion plus profonde, une inspiration plus variée et plus souple, un calcul plus exact, un souci plus intense « du solide et durable » que n'importe quelle création humaine; elle offre aux yeux et aux âmes des leçons et des services plus sensibles et plus profonds. On donnerait toute la littérature scolastique pour le dessin de la cathédrale de Chartres.

Ces considérations nous sont imposées par la marche même de l'histoire. Voulant déterminer les causes et les modalités de l'âge classique en France après le ministère de Richelieu, nous nous trouvons amenés à montrer, d'abord, l'évolution des arts au temps du cardinal et sous son influence.

Dans ce siècle, comme dans les autres, les évolutions du goût ont précédé celles de la langue, des lettres et des mœurs; il faut donc passer en revue, d'abord, les œuvres de l'art pour faire

reconnaitre ensuite le développement des idées, des créations intellectuelles et des relations sociales dans ces années qui ont été la riche et ardente jeunesse du Grand Siècle.

Depuis longtemps, une crise profonde agitait les élites. Les nouvelles générations avaient pris le parti héroïque de libérer l'esprit français des chaînes du passé. C'est le caractère de la France : toujours mobile, elle cherche, et elle marche : elle découvre.

Le génie national avait, au moyen âge, donné sa mesure dans l'architecture et dans les créations qui l'accompagnent : la sculpture, la peinture, la tapisserie, les vitraux, sans parler de l'art des jardins et de la disposition du domaine, art seigneurial par excellence.

Le peuple français savait bâtir, ordonner, décorer, orner, planter, aligner, fleurir. Il était, comme on disait : « le maître de l'œuvre ».

La première France, — la France mérovingienne et carlovingienne, — avait exprimé sa pensée et magnifié son sentiment dans la pierre. Mais, comme les siècles se déroulaient, le génie de la race, après la brillante fantaisie du gothique fleuri, s'était laissé séduire par une inspiration, venue d'une connaissance nouvelle de l'antiquité, et avait tourné vers d'autres perspectives, la technique incomparable de son expérience millénaire.

L'époque de cette illumination est fixée historiquement : c'est celle des expéditions de nos Rois en Italie. Disons tout de suite que ce n'est pas tant l'art italien de la Renaissance qui, dans les premiers contacts, frappa le génie français, que l'art antique.

La Rome chrétienne apparut, en ses créations récentes, surtout comme un retour aux méthodes classiques. Nos Français étaient, d'ailleurs, tout préparés et dans l'attente : l'enseignement que leur avaient donné, depuis plus d'un siècle, les premiers humanistes et qui allait se développer encore, après le Concile de Trente, par la multiplication des collèges de Jésuites, était tout latin. La Sorbonne parlait et disputait en latin; l'Église parlait et chantait en latin; jusqu'au temps de François I^{er} la justice plaidait et édictait ses arrêts en latin; la spiritualité, comme la loi, était latine.

L'art italien était, certes, en plein travail, et, par lui, un bel exemple

(a) Voir l'ouvrage précieux d'Émile Picot, *Les Français italianisants*, 1907, et celui de Paul Durieu : *Les Gascons en Italie*, Auch, 1885, in-8°.

était donné. Les grands Papes, protecteurs de Raphaël et de Michel-Ange, construisaient; mais les monuments commandés par eux, étaient à peine achevés; le moellon des murs attendait encore le revêtement du marbre ou de la fresque (1). Michel-Ange n'avait pas achevé la coupole de Saint-Pierre, quand il mourut en 1564 (l'expédition de François I^{er} était de 1515); et le Roi gentilhomme n'avait-il pas dû offrir un asile, dans les jardins de Touraine, aux dernières années du grand Léonard?

En fait, c'était la splendeur du passé qui se trouvait ravivée. Les humanistes du siècle précédent n'avaient pu que l'évoquer; ils n'avaient pas su lui donner sa véritable figure. Mais, maintenant, il ne s'agissait pas de lecture seulement : voilà que les scènes de la vie antique et les tableaux de la « Ville », — Rome, — s'étaient étalés devant les yeux, étaient soumis à la réflexion, s'imposaient à l'imitation.

Le pollen s'était répandu, soudainement, sur la fleur de la pensée nouvelle; la tige de l'art reverdissait : un rayon de soleil illuminait le champ fécond du génie français.

Le xvi^e siècle se lève devant nous avec ce quelque chose de trouble et d'anxieux qui l'agite, cette subordination à l'antique qui s'introduit dans son christianisme ébranlé, divisé, en quelque sorte laïcisé. Selon la parole de Platon, « la plus grande gloire que puisse ambitionner un philosophe, c'est de se rendre habile dans tous les arts,... sinon dans tous, au moins dans la plupart, surtout dans ceux qui méritent au plus haut point notre estime, comme étant du ressort de l'intelligence plutôt que de l'opération des mains. Si l'ouvrier vaut six cents drachmes, l'architecte en sera estimé dix mille (2) ».

L'art est une politique; l'art va devenir, avec le siècle nouveau, une philosophie. C'est ainsi que nous voyons notre Descartes réclamer une « architecture rationnelle », au moment même où

(1) Les palais de Vicence sont des bâtisses de briques avec crépis simulant la pierre, A Choisy, *Histoire de l'architecture*, tome II, page 673.

(2) La première édition de Vitruve fut donnée à Rome en 1486, in-folio. Mais celle qui pénétra en France, et de là dans le monde entier, parut à Lyon chez Jean de Tournes, avec le commentaire de Philandre en 1551, in-quarto. Toute l'antiquité pratique est là, par suite toute la Renaissance monumentale. Le livre est dédié à François I^{er}.

notre Richelieu dira à son homme de l'art, Lemercier : « Je suis mon architecte (1). »

L'architecture rationnelle.

La raison : C'est elle qui, par l'art d'abord, va dominer toute l'œuvre intellectuelle. Le siècle nouveau se soumettra à ce concept essentiel qui, non par imitation, mais par inspiration, naît dans les esprits et se soumet l'homme tout entier.

Pour n'invoquer qu'un témoignage, rappelons seulement la préface qu'adresse à M. de Saint-Aignan, le poète tragique Tristan L'Hermitte au moment même où Descartes écrit le *Discours de la Méthode*, et où Richelieu fonde l'Académie française.

D'abord, ces deux vers :

L'esprit tout plein de la chaleur
Dont la *raison* s'exprime avec magnificence...

et, ensuite, ces lignes de simple prose qui appuient et précisent : « Je parle de ces diverses habitudes que la *Raison* établit en nous, et que l'on ne gagne que par la violence; cette sagesse vigilante qui règle avec tant d'autorité les *passions* qui débordent, et qui se conserve le pouvoir de les calmer, lorsqu'elles sont le plus émues; qui donne la preuve, par mille soins, d'une ardente amour pour la gloire, faisant bien à tout le monde avec tant de facilité, d'ordre, et de grâce. »

Quel chant dans les mots! La *raison*, la *magnificence*, la *règle*, la *violence*, les *passions*, la *gloire*, la *facilité*, l'*ordre*, la *grâce*! Et, par suite, quelle symphonie des idées! Le monument, avec sa lumière diffuse d'en haut et distribuée d'une égale dispensation à tout l'édifice, la *forme ronde* dont les lignes tendent toutes à un centre commun, telle est la conception artistique qui répond à cet élan de l'âme française.

Ne nous écartons pas de notre sujet : la volonté qui va être celle du maître, s'exerce sur la création maîtresse, l'architecture.

(1) On pourrait ajouter à ces noms illustres, celui de Rabelais, qui fut, comme on le sait, le grand ami de Philibert Delorme et qui aurait collaboré au livre du *Vrai et parfait amour*, dans lequel l'hellénisme, l'architecture, et l'alchimie se donnent la main, — connaissances spéciales qui inspirèrent à l'auteur de *Pantagruel* l'architecture de l'abbaye de Thélème. — Voir Préface de Rathery à l'édition du *Rabelais* de la maison Didot, 1882, in-12, page 55.

Toute capitale doit être une Rome.

Nous avons sous les yeux une gravure ancienne, en couleurs, représentant *Rome dans sa splendeur* : au premier plan, à droite, un obélisque; à gauche un portique à colonnade donnant ouverture sur un temple à coupole; dans le fond, une longue galerie percée de fenêtres en plein cintre et couronnée par une balustrade, au-dessus de laquelle se développe une rangée sans nombre de statues; au milieu, une fontaine dont le jet aérien laisse tomber son eau dans des vasques s'élargissant; au second plan, un arc de triomphe sommé d'un quadrigé, et, en arrière, une colonne Trajane; au loin enfin, un Colisée aux étages superposés. Telle était l'idée qu'on se faisait de la Rome des Césars.

Eh! bien, l'inspiration vient de là : on ne pouvait plus admettre qu'une capitale fût digne de ce nom, si elle était autre chose que cette « Rome dans sa splendeur ». Paris devait avoir, dorénavant, ses « galeries », — celles du Louvre, rejoignant les Tuileries, — son « Panthéon », une place centrale avec des fontaines au jet d'eau tombant en s'élargissant dans des vasques superposées, son « Arc de Triomphe », son « Colisée », sa « colonne Trajane, etc... » Rome avait parlé : *Roma locuta est*.

L'architecture « rationnelle » devait se substituer au désordre du moyen âge, sans se soucier d'altérer la silhouette dentelée de la vieille cité de nos Rois. Il fallait, à Paris, des horizons plus vastes, avec des monuments dignes de sa gloire nouvelle, et meublant l'espace.

Ce sera donc, d'abord, la coupole, — la coupole de la Rotonde, — qui, venue de Rome, imposera, par la volonté du cardinal, de l'unité à l'architecture religieuse française. Elle lui donnera son caractère moderne et la courbera en ruche d'abeilles sur le ciel de Paris, dégagé et éclairé.

Tout en respectant, dans l'île et sur la rive droite, les clochers et les tours, on arborera, sur la rive gauche, les frontons et les dômes; et, tout autour, les maisons bourgeoises neuves, dont la brique fardera de rouge la figure crasseuse des vieux quartiers périmés.

La coupole! D'où vient donc la coupole? Et pourquoi cette

préférence de la part du cardinal? Voyons comment elle a été adoptée par lui et par son temps.

Née en Orient, la coupole a fait route de Perse à Constantinople, où elle a couronné Sainte-Sophie, à Venise; où elle s'est posée sur Saint-Marc. De bonne heure, elle est venue en France; elle s'est multipliée à Saint-Étienne et Saint-Front de Périgueux, à Cahors, à Angoulême, dans les vieilles églises du Languedoc et de l'Ouest (1). De nef en nef, elle vola de Poitiers à Angoulême, à Fontevault, et même sur la Loire, donnant une atmosphère aérienne à la maison de Dieu et appelant vers sa demi-sphère la prière comme un encens qui monte vers la voûte céleste.

Le gothique flamboyant, lui-même, l'avait, en se jouant, placée au milieu de la fantaisie du château d'Anet, comme sur la chapelle vénérée du pèlerinage de Notre-Dame des Ardilliers. En fait, nos « maîtres de l'œuvre » se sont toujours transmis la science de cette construction, et il est même à noter qu'ils n'ont pas eu à s'inspirer de la technique de Bramante et de Brunelleschi. Les architectes français, comme le fait observer le chanoine Chenesseau, tout en n'empruntant plus au gothique ses formes précises, ont toujours subi l'ascendant de ses lignes et de ses proportions (nécessitées par les grandes assemblées religieuses du catholicisme). Il y a même, dans le dôme des Invalides, une réaffirmation très nette du *verticalisme*.

Voilà, en effet, ce qui distingue nettement la coupole française de la coupole italienne (2). Et notre savant ami peut ajouter : « La

(1) Cet itinéraire très sommaire est indispensable pour rappeler la part que les Croisades ont eue dans le développement de l'art français. Choisy, dans son *Histoire de l'architecture*, fait cette remarque capitale sur la conception de la coupole, celle que Brunelleschi réalisa à Florence, sur l'église Sainte-Marie-des-Fleurs, c'est-à-dire avec l'idée d'une double construction intérieure, en hémisphère, séparée par un intervalle vide, conception qui se trouvait déjà réalisée à la mosquée de la Sultanie à Constantinople, d'après l'art persan (voir *Histoire de l'architecture*, tome I, page 681). Pour ce qui concerne l'installation de la coupole en France, dès le moyen âge, il faut se reporter aux études lumineuses de M. Puig y Cadafalch, Catalan, membre de l'Institut de France : *L'Architectura romana à Catalunga*, trois vol. Barcelona, 1909-1918 et *Le premier art roman dans l'Occident méditerranéen*, dans *Revue de l'art Ancien et moderne*, année 1929. Voir aussi *La Touraine, berceau des Écoles romanes* : même *Revue*, tome XXXVIII, page 130. Et, pour la synthèse la plus récente Jean Vallery-Radot, *Églises romanes. — Filiations et échanges d'influences*, in-12, 1931, édition Renaissance du Livre.

(2) Sur le verticalisme relatif de la coupole de Saint-Pierre de Rome, résultant de la correction apportée par Giacomo della Porta à la coupole projetée par Michel-Ange et

technique reste toute nationale; la chapelle du château de Versailles répond à la même tendance; c'est, en somme, la Sainte Chapelle de saint Louis en style classique (1). »

Telle allait se dégager l'architecture du Grand Siècle, cette architecture « soumise aux règles de la *raison* », que Descartes, — chose vraiment extraordinaire, — avait appelée de ses vœux dans un passage du *Discours de la Méthode*. Parlant des villes françaises, il écrit : « On dirait que ces anciennes cités, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont devenues, par succession du temps, des grandes villes; et qu'elles sont ainsi ordinairement si mal composées auprès de ces plans réguliers qu'un ingénieur trace à sa fantaisie, dans une plaine,... que c'est plutôt la fortune que la volonté de quelques hommes *usant de raison* qui les a ainsi disposées. »

Une architecture conçue et élevée par la volonté de quelques hommes *usant de raison*, telle était donc celle que Richelieu, par une décision éclairée, réfléchie, — faut-il dire « cartésienne »? — allait soumettre au goût français.

En prenant ce parti et en le réalisant « d'une volonté soutenue », au prix des plus grands sacrifices et en bravant des polémiques atroces, le grand homme tenait à donner l'exemple et à dominer partout. Il déterminait avec une efficacité plus réelle et, en tous cas, plus exemplaire que celle de l'écrivain, en actes et non pas seulement en paroles, la *Méthode* devenue celle de ce génie nouveau, qui, par la France, allait, au Grand Siècle, planer sur la nouvelle Europe.

Bien entendu, il ne s'agit nullement d'écarter de cette initiative les influences extérieures : la France aime à prendre son bien où elle le trouve; une certaine nouveauté exotique l'intéresse toujours.

se rapprochant des cathédrales gothiques, voir M. Reymond, *De Michel-Ange à Tiepolo*, 1912, in-12, page 48.

(1) Il n'est pas inutile de citer à l'appui d'une thèse, admise d'ailleurs dans sa ligne générale, cette phrase si claire d'un autre technicien de l'art, M. Vaudoyer : « La coupole fut une conquête dont les architectes du xvii^e siècle enrichirent l'architecture française et dont il faut leur faire honneur... Car les églises de ce siècle ne laissent pas de présenter, dans leur ensemble, un aspect noble et grandiose, tout aussi susceptible d'exalter les sentiments religieux que les plus belles églises gothiques. » Voir Vaudoyer, *Patria. La France antique et moderne*.

Mais il convient d'observer, pour comprendre les faits et les résultats, qu'une semence venue du dehors, étant tombée sur une terre fertile et bien préparée, il se fit comme un choix, une sorte de ventilation entre les éléments qui allaient former le style classique en France. Le grain français ainsi obtenu par le travail des siècles, fructifierait une fois encore, par la mesure, dans la beauté.

L'Italie est là, assurément. Le Primatice travaille à Fontainebleau, Rosso, Serlio, Benvenuto Cellini, le Boccador sont à l'œuvre partout dans le Royaume, sans parler du grand Léonard, qui regarde naïtre Chambord et qui donne, peut-être, l'idée de l'escalier à double évolution. Incontestablement, ces hommes apportent un souffle d'au delà des Alpes. Mais il ne faut pas oublier qu'ils ont trouvé, sans retard, une résistance déclarée et éclairée chez les gens du cru dont la technique était assurée de son originalité et de ses ressources (1).

Philibert Delorme, Lescot, Chambiges, Jean Bullant ne se laissent pas faire. Un biographe de Philibert Delorme, M. Vatout, donne, de ces rencontres et de ces heurts, un tableau pittoresque et vivant : « Les écoles provinciales engagent énergiquement la campagne contre l'italianisme, écrit-il. Au Congrès de Chateaubriand, réuni par Jean de Laval pour délibérer sur les plans de son nouveau château, maître Pihourt, architecte de Rennes, *monté sur sa jument, botté de foin, ceint de sa grande robe et le chapeau bridé*, défend au nom de ses collègues, la doctrine de l'école française, contre les doctrines ultramontaines et gagne son procès, *ayant montré à tous qu'il savoit plus que son pain manger* (2). »

Homme d'un talent inné, et d'un vaillant cœur s'il avait un assez mauvais caractère, Philibert Delorme mène le jeu. « Il déteste les Rossi, les Primatice et ne se fait point faute d'afficher nettement, à toute heure, son opinion sur ces artistes italiens qui, « pour leurs beaux portraits et une je ne sais quelle ténacité, accompagnée de grand nombre de paroles et d'arrogance, déçoivent les hommes crédules et se persuadent et promettent incontinent être les princes

(1) Consulter sur ces points : Choisy, *Histoire de l'Architecture*, tome II, 1.

(2) Noël du Fail, *Contes d'Eutrapel*.

du monde, avoir mérité d'être réputés grands architectes. »

Observons, qu'au même moment, cet éternel mécontent a la fierté de sentir que sa résistance rallie l'opinion des hommes avertis. « C'est la mobilité de l'esprit mercurial des Français, écrit-il, *mais non de tous*, car il y en a un grand nombre de sages et très prudents qui savent fort bien regarder le profit du Royaume, y faisant laisser l'argent qui se transporterait aux étrangers, afin de le faire gagner à ceux du pays et s'aider de tout ce qu'on y trouve, sans aller chercher dehors autres singularités que celles que nous avons en grand nombre et savons (grâces à Dieu) bien orner et disposer (1). »

Il en était de même dans la vie publique, et c'est le lieu de remarquer ici, combien est étroite l'union qui existe entre l'art, la pensée et les mœurs, — étant entendu que la politique suivra à son tour : un L'Hospital, un Du Vair, un d'Ossat, un président Jeannin, ne se laissent pas prendre aux finasseries ambitieuses de la Médicis, mère de trois Rois. Dans les lettres, Henri Estienne engageait le même combat contre les gens de cour qui affectaient d'« italianiser » la langue ; il mettait, dans la bouche de son Céltophile cette apostrophe, adressée au courtisan : « Que diriez-vous là-dessus, Monsieur Philausone ? Ne mettez-vous point votre pauvre conscience en repos et criez, en présence de vos compagnons courtisans : *Mea culpa, mea culpa* ? Vous crierez merci à votre patrie de ce que vous avez ainsi déshonoré et honni son langage naturel ? Ores, je vois un grand changement, ajoute le Philologe ; mais j'espérerois, si vous demeuriez un peu de temps hors de la Cour, que vous auriez incontinent recatholisée en bon langage français (2). »

Ce mot *recatholisée* donne soudainement au débat toute sa portée. Il s'agit, non de langage seulement, mais de la pensée, de la foi, de l'idéal à la suite de l'art et des lettres. L'humanisme avec le retour vers une sorte d'éblouissement produit par la philosophie antique, puis la Réforme, puis les guerres qui en ont été la suite,

(1) Voir, pour ce grand débat l'étude de Marius Vatout sur *Philibert Delorme*, Paris in-4°, page 55.

(2) Henri Estienne, *Deux Dialogues du nouveau langage français italianisé*, publié en 1579, Édition Lizeux et Belin, 1883, in-8°, tome II, page 288.

ont changé beaucoup de choses. Henry Estienne allait justement se faire protestant et se réfugier à Genève. Dans le sentiment qu'il exprime avec une ironie mordante, il y avait quelque chose qui tenait à l'évolution de sa croyance, en même temps qu'à un vigoureux nationalisme et libéralisme antiespagnol. Nous avons retrouvé cet état d'esprit, quand nous avons traité de l'évolution de la langue et des lettres au temps du cardinal de Richelieu.

Ainsi s'annonçait le règne de Henri IV. Ce Bourbon, deux fois converti, finalement « catholique d'État », allait sauver le catholicisme en France, non sans garder toutefois en lui-même et dans ses entourages, l'empreinte de ses origines et de ses alliances protestantes. C'est un des traits les plus frappants et les plus mal discernés de l'histoire de France à cette époque. Et, ici encore, l'art est révélateur.

**L'architecture française sous Henri IV. La Place Royale.
La brique à l'honneur.**

Avant les guerres de religion, le xvi^e siècle français avait été grand bâtisseur, bâtisseur laïque. C'était le temps des châteaux, soit dans les nouveaux quartiers de Paris, soit dans la banlieue parisienne, soit sur la Loire et ailleurs : châteaux des Rois, des seigneurs, des favoris, des favorites. Relativement, l'art religieux s'était attardé. Par exemple, Henri IV, pour une cathédrale qu'il avait ordonné de construire, avait préféré encore le style gothique.

Dans les châteaux, le goût moderne battait son plein. A Chambord, à Anet, à Saint-Germain-en-Laye, à Blois, Chenonceaux, Coullommiers, on laissait libre cours à l'invention française. Le dessein se simplifie, les arceaux gagnent peu à peu la ligne droite; les tours s'affinent en pavillons.

Quand les guerres de religion eurent appauvri les classes riches et irrité les peuples contre un luxe trop voyant, — selon le rude proverbe : « En France, trop de châteaux et de là trop de pauvres », — il y eut un retour plus marqué encore vers la simplicité. Comme il est arrivé si souvent dans l'histoire de notre art et de nos mœurs la prodigalité fit place à une sévère économie et l'astragale céda

la place à la rigide moulure. Les matériaux eux-mêmes se conformeront à cette parcimonie; et voilà que la brique se substitue au liais et à la pierre de taille. Cela sent son huguenot.

En fait, l'esprit du Nord franchit les frontières et prend à partie l'esprit latin. On tourne le dos à l'Italie. Notre jeune noblesse passe le Rhin et va faire ses premières armes sous les Orange-Nassau. Ceux-ci font l'objet de l'*Ode Pindarique* de notre poète soldat, Schelandre :

Prince, non pas le Phénix,
Mais le soleil de prouesse,
L'appui, la force et l'adresse
De tant de peuples unis.

« Tant de peuples unis! » Hollande, Angleterre, régions baltiques, principautés protestantes d'Allemagne, cantons suisses, huguenots de France, tous avaient la même excitation, la même haine contre l'Espagnol, le *demi-Maure*.

Les demi-Maures, honteux
D'avoir porté les échelles,
Les pics, les planches, les pelles,
Pour un effort belliqueux.

C'est-à-dire des manœuvres, des valets, non des soldats.

Sous Henri IV et sous Louis XIII, nombre d'étudiants, se faisaient inscrire aux Universités de Hollande, tous appartenant aux élites. Saumaise disait que, « quant à lui, il restait dans les Pays-Bas pour y goûter le charme de la liberté qu'il ne trouve pas en France ». Et ce sera le sentiment déclaré de notre Descartes.

Les soldats vont, en nombre, apprendre, là-bas, le courage, la discipline, la rudesse des mœurs. Laissons parler l'historien des *Gueux* : « Le refoulement de l'individu lui-même a pétri de grands caractères. Élevés dans les camps, durs aux intempéries, invincibles à la fatigue, accoutumés à braver la mort, on sent frémir tout un peuple d'athlètes intellectuels, de confesseurs, de martyrs, de soldats de la foi, d'argonautes au front d'airain (1). »

Ces hommes savent ce qu'ils veulent. Et, quand ils rentrent chez eux, ils ont dans l'esprit, une vision, des aspirations, un parti pris

(1) Eugène Baie, *Le Siècle des Gueux*, tome II.

qui rompent une fois pour toutes, avec les mièvreries, du goût italien, avec l'art des favorites et des Médicis. Un vrai Français se garde de tout ce qui est Espagne ou qui vient de là-bas.

La mode et les tendances nouvelles construisent; et c'est un style nouveau qui se révèle déjà sous Henri IV, quand le Roi de l'Édit de Nantes commande au protestant Sully la Place Royale, c'est-à-dire la symétrie froide des pavillons avec la pauvreté de la brique.

Un château élevé en Picardie, à Marfontaine, près de Vervins, précisément sous le règne du roi Henri, nous a apporté un renseignement précis, — confirmé par tant d'églises de briques et fortifiées qui subsistent dans cette région. — D'après une inscription en langue latine, mais en caractères hébreux, les vastes communs de cette demeure ont été construits en *briques de Hollande* par des *maçons de Hollande*. Or les briques sont les matériaux des pays d'Outre-Rhin (1).

(1) Voir Aug. Demmin, *Encyclopédie des Arts plastiques*, tome I, page 704. — La construction en briques était usitée durant tout le moyen âge, dans le nord de l'Europe et, en particulier, en basse Allemagne. Forster, dans son important ouvrage : *Les Monuments de l'Allemagne, Architecture* (tome I, page 86), donne des listes vraiment impressionnantes de monuments, soit civils, soit religieux, construits avec ces uniques matériaux. Il cite les hôtels de ville de Lubeck, Rostock, Stralsund, Elbing, etc. Il rapporte que l'église Sainte-Catherine de Brandebourg-sur-le-Havel est, depuis ses fondements, construite en briques, les statues, même placées à l'extérieur, sont de la même matière. — En Italie, la construction romaine en briques, s'est conservée jusqu'à la Renaissance, et même alors, les plus beaux édifices sont souvent de briques ou de moellons cachés sous un revêtement. Au sujet de cet emploi de la brique hérité de l'antiquité et qui paraît s'être maintenu surtout dans les terres d'Empire, Ferdinand Bac nous signale deux constructions particulièrement remarquables, la ferme de Fleury en Bière (Seine-et-Marne), commun d'un château qui abrita souvent le cardinal de Richelieu (Voir Avenel, *Lettres de Richelieu*, tome II, page 141 et tome VIII, page 29). Le créateur de ce domaine s'appelait Cosme ou Clause, maître des eaux et forêts (dont le vrai nom Klotz, indique assez l'origine). « L'architecture de ce domaine agricole imite les formes les plus savantes de la construction en pierres, dans les profilages, les courbes, les niches, les colonnes, les chapiteaux, et jusque dans ces creux à forme de coquille qui couronnent les niches. Aucune de ces ingéniosités de la brique, de ces coquetteries rouges ne se trouvent mentionnées dans les traités professionnels. » Et le même ami, si spécialement compétent, constructeur lui-même, nous signale, à Venise, les « fabriques » du palais construit par Tomaro Contarini, « dont les développements révèlent exactement la même technique qu'à Fleury et que celle que nous apercevons dans les tableaux hollandais et flamands, formant le fond des portraits et des groupes de familles (tableaux de Rubens, etc.). — Ces similitudes absolues qui se retrouvent dans la construction des châteaux français, — par exemple celui de Marfontaine, cité ci-dessus, — viennent assurément de la transmission que se faisaient les uns aux autres les corporations ou

La brique du Nord, la brique des styles Henri IV et Louis XIII, la brique de la Place Royale, la brique hollandaise et *antiespagnole*, peut-on voir quelque chose de plus caractéristique, de plus *un*, de plus *lié*, dans l'histoire de l'art, dans l'histoire des mœurs, dans l'histoire politique, dans l'histoire militaire?

Toute l'époque, en France, est consacrée à cette grande affaire : la lutte contre la maison d'Espagne; on peut dire du style architectural qu'il est « alliance hollandaise » et « protestants d'Allemagne ». Une tradition, généralement acceptée confirme cette théorie. Les manuels, répètent, en effet, que les premiers spécimens du style dit Henri IV ont été répandus en France par les dessins de Windel Ditterlin, venu de Strasbourg, d'après ceux de Vredeman Vriese, dit Gérard de Jode (1).

C'est en 1604 que Henri IV donnait l'ordre d'ouvrir et de bâtir dans Paris, cette nouveauté la Place Royale. Les lettres patentes prescrivaient une symétrie absolue entre tous les pavillons de la place; la construction devait être « de briques pour les murs, et de pierres pour les arcades, les chaînes, les embrasures des fenêtres, les entablements et les pilastres (2) ».

En même temps que la Place Royale s'élevait à Paris, le propriétaire de l'un des pavillons de cette même place, d'Escures, soldat distingué, chef des gardes du Roi, faisait bâtir à Orléans, dans le même style, les « pavillons d'Escures », qui sont restés l'une des curiosités de la ville.

confréries de maçons, — disons sans hésiter de francs-maçons, — qui n'ont pour ainsi dire jamais été mentionnés dans les ouvrages consacrés à cette technique et dont il serait si intéressant de relever les traces depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. — Pour ces travaux et ce style très spécial des pays du Nord avec l'emploi de la brique, voir en particulier l'ouvrage, — en allemand, — d'Essenwein, *La construction en briques au moyen âge dans l'Allemagne septentrionale*; et les dessins recueillis par Forster sur l'*Architecture en Allemagne*, loc. cit. — Voir aussi Gabriel Hanotaux, *Mon Temps*, tome II, pages 100 et suivantes.

(1) Voir Aug. Demmin, page 704.

(2) Lucien Lambeau, *La place Royale*, 1906, in-8°, chez Daragon, page 52. Comme constructeur, on n'a désigné, jusqu'ici, que le maître des œuvres, Jehan Fontaine (voir page 21). A noter, qu'en Hollande, les simples artisans étaient qualifiés « maîtres de l'œuvre », et faisaient fonction d'architectes. Voir le livre de Cohen, *Les écrivains français en Hollande*, page 440, page 593, etc. Ces corporations de maçons avaient gardé des secrets reçus de l'antiquité et ils les ont conservés jusqu'à nos jours (*Mon Temps*, tome II, page 473 et suivantes).

Ainsi Paris et la France prenaient une figure nouvelle; et ce style simplifié tendait à se répandre à Saint-Germain-en-Laye, sur la Loire, partout où l'influence royale se faisait sentir.

Henri IV disparaît, laissant un fils mineur et la régence à Marie de Médicis, l'Italienne. Celle-ci veut aussi marquer son passage; elle élève le palais du Luxembourg selon les plans des architectes italiens. Mais les architectes français luttent avec énergie contre cette préférence; Salomon de Brosse reprend le projet et l'arrange à la française.

Il semble, d'ailleurs, qu'après la mort d'Henri IV, l'art comme les mœurs, reprennent leur caractère autochtone aussi bien à l'égard des influences hollandaises que des influences italiennes.

Balzac écrit dans une lettre à son frère : « Pour éviter la rencontre de ces grands causeurs, je prendrais la poste, je me mettrois sur mer, je m'enfuirais jusqu'au bout du monde... Mais, particulièrement, il me font mourir *quand ils viennent fraîchement de Hollande* ou qu'ils commencent à étudier la mathématique. »

En tous cas, le style Henri IV reste un style laïc; il s'applique aux maisons, aux châteaux; pour l'architecture religieuse, le gothique a dit son dernier mot à la cathédrale d'Orléans et Saint-Eustache de Paris n'est que l'expression d'une magnifique incertitude.

Un sentiment catholique qui accompagne le retour au calme et à la prospérité cherche sa formule dans un style nouveau. Henri IV lui-même a rappelé les Jésuites. On dit qu'il a du « Coton dans les oreilles », c'est-à-dire qu'il écoute leur proviseur. L'heure des fondations et des œuvres va sonner avec Bérulle, saint François de Sales, saint Vincent de Paul. Tous demandent à servir et tous s'empressent à bâtir : hommes nouveaux, services nouveaux, goût transformé.

Un cardinal est aux affaires : Richelieu. Il lui appartient de dégager les principes de cette architecture « rationnelle » que tout le monde réclame. Innovateur, constructeur, ministre des Rois, il veut, bien entendu, des édifices : évêque et croyant, il entend rendre au Dieu des chrétiens, après les abominations des guerres de religion, l'hommage qui lui est dû pour la paix reconquise, par la foi

et par l'amour. Il a été à Rome; juste au moment où l'esprit du Concile de Trente cherchait un art plus religieux, plus sobre, s'inspirant au besoin du style classique. Il a vu; sa mémoire n'a rien oublié : à Rome, il a pris la mesure des deux grandeurs.

Richelieu architecte. — La Sorbonne.

Une rencontre de bibliophile a évoqué pour nous, d'une façon tout à fait imprévue, les circonstances dans lesquelles la pensée du cardinal a pu se préciser et une vision illuminer, en quelque sorte, l'âme du contemporain de Corneille et de Descartes. Il s'agit d'un exemplaire de l'ouvrage *Antiquæ Urbis Splendor*. Cet exemplaire porte, sur le titre, la mention manuscrite : *Ex libris Claudii Expillii anno 1625, dono nobilis Laurentii Rostaing Valentini*. Le livre était donc, en 1625 (remarquez la date), la propriété de Claude Expilli, qui est loin d'être un inconnu : président du parlement de Grenoble, il fut un des hommes du cardinal, qui l'employa, en particulier, dans les affaires d'Italie. Après avoir été intendant des armées de Lesdiguières et de Créqui, il fut désigné comme « intendant de la justice, de la police et des finances en la ville de Pignerol et environs », l'année 1631, au moment où le cardinal lui-même était dans cette ville, venant d'exécuter le fameux coup de Pignerol.

Assurément Expilli avait emporté ce livre en vue de ses missions en Italie et à Rome. N'est-il pas vraisemblable que Richelieu et lui se sont penchés sur ces pages, précisément lorsque l'Italie était leur grande préoccupation et juste au moment, où le cardinal ayant décidé de construire la Sorbonne, devait saisir une occasion de contempler l'image des monuments qu'il avait admirés à Rome? Il retrouvait, dans cet album, la « Ville » par excellence, les monuments, les places, les perspectives, les amphithéâtres, les temples, qui devaient être ceux d'une capitale et, au folio 12, ce Panthéon, *vulgo Rotunda*, avec la légende latine si pleine de noblesse et qui remuait tant de choses en sa réflexion et en vue de ses projets.

Contemplant cette image, lisant cette notice, comment le car-

dinal ne se serait-il pas dit qu'il dépendait de lui, maintenant, que la « Rotonde » devînt l'ornement de Paris? Et comment n'aurait-il pas évoqué, du même coup, en son souvenir, la piété de ces coupoles françaises de l'ouest, Périgueux, Angoulême, Fontevrault surtout, où sa jeune cléricature avait ressenti les premières émotions de la prière et respiré l'atmosphère sacrée des nefs à motif circulaire, désencombrées de la décoration surchargée du gothique? L'histoire, la science, la raison, la beauté, l'ordre étaient là. Ainsi les avait exprimés la civilisation gréco-romaine; ainsi les avaient perpétués l'âge de Constantin et celui de Charlemagne; tels saurait les reprendre la nouvelle grandeur française.

L'ordre rationnel et circulaire, serait la loi du Royaume unifié; il se manifesterait aux yeux de tous dans l'art, par cette chapelle de la Sorbonne dont le projet était alors à l'étude; on l'imposerait à ces « druides » attardés qui ne voulaient pas qu'on touchât à leur routine intellectuelle, pas plus qu'à leurs vieilles mesures. *Architecture de la raison*, telle la réclamait, au même moment, dans son *Discours de la Méthode*, le philosophe de Poitiers, Descartes. Et le monument s'imposerait à ces hommes du livre avec une éloquence doublement romaine, antique et chrétienne à la fois.

Nous n'avons malheureusement aucun renseignement précis sur les entretiens qui s'engagèrent entre le ministre et l'architecte chargé de réaliser sa pensée esthétique. Tout ce que nous savons, sur les précédents de Jacques Lemercier, c'est qu'il avait été à Rome pour y compléter ses études. De retour en France, on le voit travailler, à Versailles, dans les bâtiments de la cour d'honneur du modeste château de Louis XIII. En 1621, il a donné les plans de l'église des Pères de l'Oratoire, qui devait être achevée, plus tard, par François Mansart. Il est désigné, par Richelieu, pour prendre en mains les travaux du Louvre et des Tuileries, et il y continue l'œuvre de Pierre Lescot et de Jean Goujon. Dans l'aile qui fait face aux Pères de l'Oratoire, il couronne le pavillon Louis XIII, sinon d'une coupole, du moins d'un dôme. On lui attribue le portail de l'église Saint-Paul-Saint-Louis, l'une des plus belles choses qui soient restées de cette époque dans Paris et dont le cardinal de Richelieu aurait fait les frais. Le cardinal

aurait officié, en 1631, à la première messe dite dans l'église, en présence du Roi, de la Reine, de la Cour.

Richelieu connaissait donc très bien Lemercier. Il avait trouvé, en lui, son homme pour le grand projet qui s'était fixé dans son esprit dès l'heure où il arrivait au pouvoir : construire dans Paris, et, d'abord, rebâtir la vieille Sorbonne.

En qualité d'évêque de Luçon, il avait été élu proviseur de Sorbonne, le 29 août 1622, et avait été salué dès lors, par le doyen Roquenant, comme « le bienfaiteur de la maison », « son puissant patron et proviseur ». C'est à ce titre que le cardinal, avait pensé à faire restaurer les vieux bâtiments de la Sorbonne et à construire une chapelle en l'honneur de la Divinité.

Les premiers plans lui furent présentés, le 28 juin 1626; il les approuva le 30 juillet, et le gros œuvre fut entamé dès le 18 mars 1627, tant le ministre avait hâte de voir se réaliser sa pieuse pensée. Les premiers projets ne nous sont pas parvenus; on ne peut dire si le dessin de la chapelle, avec la coupole, y figurait déjà.

Ce qui est certain, c'est que le cardinal, tout le long de sa vie, se tint au courant de la marche des travaux qui ne furent pas d'ailleurs, sans être suspendus à certains moments, les entrepreneurs ayant abandonné le chantier au cours de l'année 1631, comme si l'on hésitait avant d'aborder définitivement la construction de la chapelle.

C'est seulement le 3 novembre 1634 que Richelieu passe enfin le marché relatif à ce travail. Lemercier s'y emploie, dès lors, avec ardeur et pousse rondement les entrepreneurs. En septembre 1640, Léonor d'Estampes de Valençay, évêque de Chartres, familier de Richelieu, écrit à celui-ci que la nef est achevée, que le dôme s'élève à dix-huit pieds au-dessus de la corniche et que les deux côtés du dôme sont couverts. Au mois de septembre 1642, quelques semaines avant sa mort, Richelieu écrit à Sublet de Noyers pour que l'on achève le travail et que notamment l'on dégage les vues de la chapelle.

Conformément à sa volonté testamentaire, ses entrailles furent déposées, le 10 décembre 1642, à la chapelle, dans un caveau envisagé derrière le maître-autel, en attendant que le corps prit la

place qui devait être la sienne dans la tombe achevée, sous la statue de Coysevox, représentant le cardinal en prière.

En somme l'édificateur put, avant de mourir, avoir le sentiment que l'œuvre était terminée.

Et pourtant, les difficultés ne lui avaient pas manqué.

Ce qu'il avait entendu faire élever ou relever ce n'était pas seulement un édifice religieux, mais une « maison », c'est-à-dire, selon le langage du temps, un ensemble offrant un habitat complet à cette antique compagnie des hommes de l'Université parisienne. Or, — fait curieux, mais si humain, — il se trouva que ce corps, vieilli et accroupi sur sa gloire, n'entendait pas qu'on touchât à ses usages, à ses demeures, pas plus qu'à son esprit et à sa confiance en lui-même. Qu'est-ce que venait faire, parmi ces figures solennelles, ce jeune prélat à la barbiche pointue, cet ambitieux, ce favori comme on en voit tant se succéder au pouvoir ?

La besogne était, d'ailleurs, de nature à faire reculer le plus brave, s'il n'eût été, en même temps, le plus opiniâtre des chefs et le plus illuminé des mystiques d'État.

A proximité de la Grande Rue Saint-Jacques, un enchevêtrement, une toile d'araignée de ruelles étroites, de passages resserrés, de coins infects, la rue des Mathurins, la rue de Sorbonne, la rue des Poirées (maigre régal) bloquait un entassement baroque de cloîtres, de collèges, de logis plus ou moins canoniques, noircissant et empuantant l'atmosphère autour d'une petite chapelle au clocher pointu; et la « maison » était flanquée de collèges poussiéreux, — le collège de Sorbonne, le collège de Calvi, le collège de Laon, etc.

C'était sur cet ensemble, que, la pioche s'abattait pour qu'on élevât, à la place, une demeure unifiée, transformée, éclairée à la fois au point de vue matériel, intellectuel et moral. Le quartier sordide, les bâtisses croulantes, les coins mal salubres, les routines vénérables luttèrent énergiquement.

Nous avons le relevé des contrats que durent passer les notaires du cardinal pour acheter chacune de ces bicoques, chacun de ces panneaux, le moindre de ces platras, toute cette antiquaille,

tapissée de mousses et de syllogismes. Résistance acharnée, qui épuisa le marchandage des agents, et la générosité du maître.

La bataille dura des années, tandis que le maçon-chef, Pierre de Saintot, tenait son mortier frais et que les architectes mordaient leur crayon en arrêt. Les procès durèrent pendant toute la vie du cardinal et se prolongèrent longtemps après sa mort, ils nous mettent en présence des dettes contractées par lui pour la maison de Sorbonne. Et ce n'est qu'une partie seulement de la dépense, puisque les plus importants paiements avaient été réglés de son vivant. Or le total, resté en suspens, cinquante ans après sa mort, ne se monte à rien moins qu'à un million quatre cent mille livres.

En fait, l'initiative et la générosité du cardinal se heurtèrent tout le temps à l'opposition sourde d'abord, puis au mécontentement déclaré du haut personnel de la maison. Quand ces Messieurs eurent constaté, en assistant au travail des maîtres de l'œuvre, que le cardinal entendait tout nettoyer, ils se cramponnèrent à leur résistance.

Rien de plus comique que leur indignation, telle qu'ils l'exprimèrent dans un style qui eût fait la joie de maître Pathelin! « Mémoire à Monseigneur pour lui faire très humbles remontrances que cette compagnie s'est conservée un grand temps en sa pureté jusqu'ici et que sa maison, soit vieillie et demeure caduque, ayant besoin d'un si grand restaurateur que Monseigneur le Cardinal, néanmoins, *elle a toujours conservé sa vigueur et sa vertu* dans sa caducité et dans la vieillesse de ses bâtiments... Étant très certain et notoire que les nouvelles pierrés et les embellissements dont Monseigneur le Cardinal fait enrichir la maison de Sorbonne serviront beaucoup *pour empêcher la ruine de leur maison et demeure, mais point pour la conservation des docteurs, de leur société et de leur splendeur*; mais, qu'au contraire, l'exercice de leurs lettres, de leur discipline dans les collèges servira entièrement *pour la conservation de leur dignité et de leur splendeur. Si bien qu'il auroit été plus à propos de laisser vieillir, leur demeure que d'interrompre leur exercice, crainte que, par cette brèche, sa ruine ne lui arrive.* » Gens solennels, s'il en fut!...

Mathieu de Morgues le fameux pamphlétaire, était plus simple en

exprimant la même pensée : « Pour détruire la Sorbonne, il la fait bâtir (1). »

Le grand patron ne recula pas; le « proviseur » remplit sa fonction de prévoir. Il passa outre à la paperasse des procès et à la déclamation des pamphlets, et il apporta à la « maison » une nouvelle « splendeur », remplaçant l'antique « splendeur » tant vantée.

Le burin d'Israël Sylvestre nous permet de contempler les deux façades de la Sorbonne du cardinal, l'une sur la ville et l'autre sur la cour intérieure, et de nous imaginer l'impression produite sur les contemporains quand tombèrent les échafaudages.

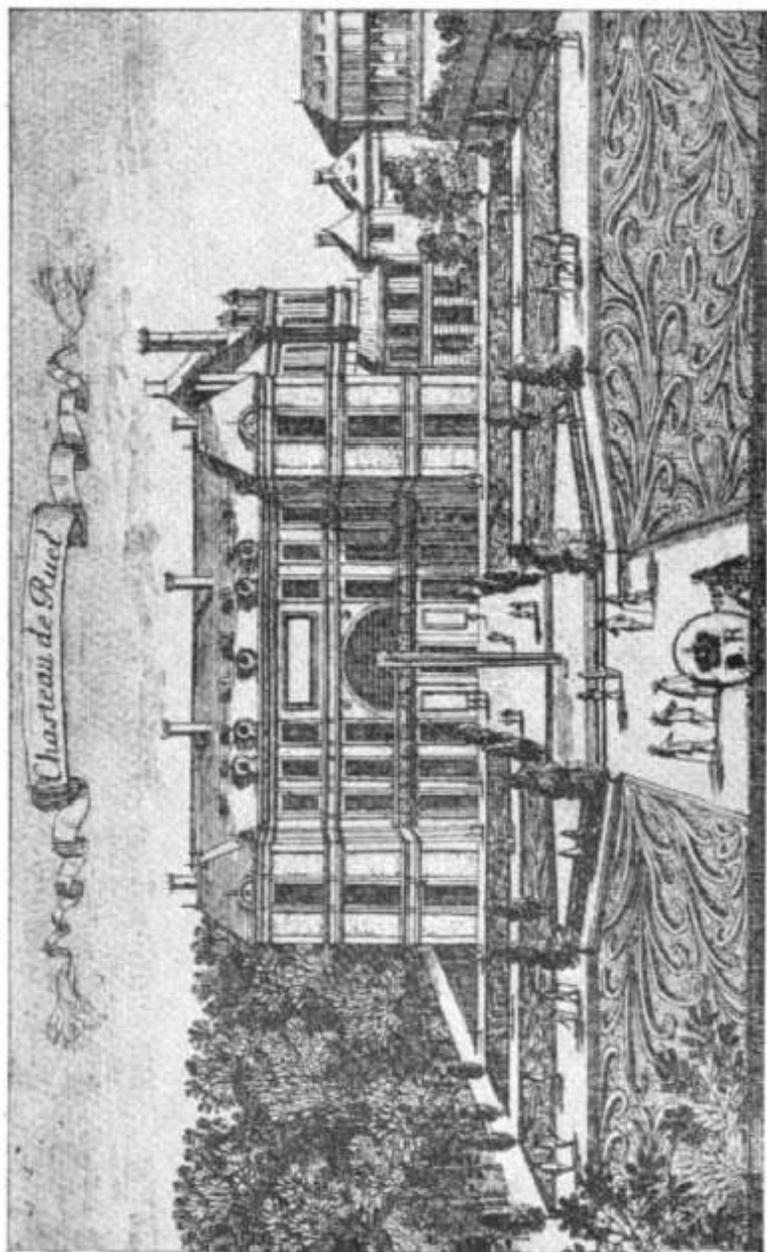
Sur un espace de plusieurs hectares, deux quadrilatères adossés, rappelant, en somme par l'aspect général, les principes sobres de la Place Royale, s'élevaient avec leurs étages superposés et un abondant développement de fenêtres sans frontons ni ornements, mais dont l'effet d'ensemble résultait de la répétition du motif.

La noble unité de l'édifice s'affirmait magistralement dans l'alternance des pavillons, les uns à deux étages, les autres à trois étages, couverts de hauts toits d'ardoises avec des pinacles aux fenêtres géminées et couronnées par des frontons soit triangulaires, soit en demi-cintre.

Le double quadrilatère était adossé, en son milieu, à un bâtiment qui déterminait, d'une part, une cour intérieure et dont le flanc s'ouvrait sur la place de la Sorbonne. Ainsi la distribution permettait, à la fois, l'isolement nécessaire à l'étude et l'accès à la vie publique. Il ne s'agissait nullement de cellules pour des moines en contemplation, mais d'appartements pour des maîtres professant l'enseignement des facultés supérieures.

En gravissant les degrés du perron et en pénétrant dans l'édifice, on parcourait de somptueux dégagements où les foules scolaires pouvaient se rassembler, se presser, se bousculer, se disputer, comme il convient aux libertés intellectuelles. Les doubles portes, en

(1) *Recueil de diverses pièces pour la défense de la Reine mère. Remontrance au Roi* (1631), édition in-4°, page 21. Nous avons vu dans le chapitre *Richelieu et les Lettres*, que Richelieu n'avait pas oublié cette attitude du corps de la Sorbonne et que ses résolutions avaient été prises de fonder une académie des lettres pour l'éducation des jeunes gentilshommes avec enseignement français. M. Avenel dans sa note des *Lettres de Richelieu*, tome VIII, page 140, me paraît avoir été mal renseigné sur ce point.



LE CHATEAU DE RUEIL, PRÈS PARIS
d'après N. de Pöllly

tournant sur leurs gonds découvraient l'*aula magna* et des salles grandes comme des amphithéâtres romains, où des orateurs sauraient grouper, au pied de la chaire, les auditoires sans nombre, des élèves, des disciples, destinés à devenir des docteurs et, finalement des maîtres à leur tour.

Mais l'effet recherché par le cardinal n'est pas là seulement : il est dans la chapelle, sous la chapelle. Au-dessus du bâtiment qui réunissait les deux quadrilatères la « rotonde » s'élève, attirant vers elle l'émotion et la prière.

Ce n'est pas la coupole antique; ce n'est pas la coupole italienne; c'est la coupole française; la coupole qui a passé par Périgueux, Cahors, Fontevrault, non alourdie et comme tassée sur elle-même, mais élancée, surélevée, harmonieuse, haut dans le ciel. Son style vertical l'exhausse sur un tambour hexagonal, éclairé par six fenêtres, soutenu aux angles par des clochetons ajourés; et sa demi-rotundité, quelque peu ovalisée, porte à son sommet, la lanterne.

De là haut, la lumière tombe, à l'intérieur, sur l'autel; elle se disperse dans la nef aérienne, elle illustre le tombeau où reposeront les cendres du bâtisseur. *Nunc cinis.*

Du côté de la cour, la chapelle s'ouvre par un vestibule orné de six colonnes antiques, surmontées d'un fronton; sur la place, la nef s'avance avec son haut toit, calé par des arcs-boutants. Au milieu, de ce côté, un autre portail de la hauteur de deux étages et couronné par un fronton triangulaire; celui-ci s'inspire visiblement, du chef-d'œuvre si français, le portail de Saint-Paul-Saint-Louis.

Car tel sera décidément le style que nous appellerions « style Richelieu ». Rome et France, antique et moderne, classique en un mot, simple et grave, élancé, équilibré, Descartes l'a dit : *rationnel.*

Le chemin de la coupole dans Paris.

Ce bâtiment, qui encombra les pensées de toute une vie, d'ailleurs si occupée, n'est encore qu'un essai, une esquisse, un premier fragment de l'œuvre parisienne qui couve dans la pensée du maître.

La coupole va, maintenant, se multiplier sur la rive gauche et

meubler un horizon que ce goût si sûr vient de découvrir.

Le cardinal n'ignorait pas que la reine Anne d'Autriche rêvait d'avoir, dans Paris, son édifice à elle, comme Marie de Médicis avait le Luxembourg : et, ce qu'elle voulait, c'était, comme le cardinal, une « maison », c'est-à-dire un ensemble de bâtiments entourant un sanctuaire. En bonne Espagnole, en reine qui attendait, qui espérait si ardemment la naissance d'un enfant, elle voulait une crèche, qui serait confiée aux religieuses du Val-de-Grâce.

La première pierre fut posée dès 1624. Mais, pour une raison non précisée, provenant probablement des froideurs du ménage royal, les travaux languirent; les plans ne paraissent pas avoir été arrêtés de bonne heure. Seulement, du vivant de Richelieu et de Louis XIII, on avait fait appel à la compétence reconnue d'un architecte destiné à une haute renommée, Nicolas-François Mansart. De 1632 à 1634, il avait construit l'église de la Visitation des Filles de Sainte-Marie, rue Saint-Antoine, *sur le modèle de la Rotonde à Rome*; ensuite, la rotonde de l'Oratoire (aujourd'hui le temple protestant). Il pouvait donc passer pour « le maître des coupoles », comme, plus tard, Gabriel devait passer pour « le maître des colonnes »; mais Mansart n'avait pas alors une très bonne réputation; on l'accusait de grivèlerie; avec lui nul engagement ferme et sûr. On disait « qu'il ne sauroit achever un bâtiment sans en abattre plus de moitié ». Finalement, on fit appel à Lemercier, et celui-ci se mit à la tâche quelque temps après la mort de Richelieu. Le style était adopté une fois pour toutes; ce fut, pour le nouveau sanctuaire, la coupole, — « l'inévitable coupole », selon l'expression de M. Lemonnier (1).

Le monument, dans son ensemble, est une chose considérable. Inutile d'insister : on sait assez la gloire du Val-de-Grâce, la collaboration successive des grands architectes, Mansart, Lemercier, Le Muet, enfin Le Duc; on a assez vanté la splendeur de la décoration, — François et Michel Auguier pour la sculpture, Philippe de Champagne pour la peinture, — Molière les a célébrés dans des vers qui manquent peut-être un peu d'onction, mais qui sont une gloire.

(1) Lemonnier, *op. cit.*, page 228.

Ce qui s'impose à l'histoire, c'est la superposition, sur le même penchant de la rive gauche, des deux coupes, la Sorbonne et le Val-de-Grâce, en attendant les Invalides et le Panthéon (1).

Richelieu, en 1635, poursuivant son œuvre d'édification et d'unification, créera l'Académie française. Et quand le Collège des Quatre-Nations s'élèvera, toujours sur la rive gauche, en 1662, par les soins de Pierre Levau, celui-ci, se conformant au style du cardinal ministre, le couronnera de la coupole, — l'inévitable.

La règle de la langue française, la réforme intellectuelle, donnant le jour à l'âge classique, s'abritera, sous cette architecture *circulaire, rationnelle*, conforme au génie du temps.

Richelieu l'avait imposée, une fois pour toutes, au ciel de Paris, de même que sa politique imposait à la France, au lieu et place de la cacophonie féodale, l'unité et la discipline de la raison sous le sceptre royal.

Cette vue, cet idéal, en ce qu'il a même de mystique, un autre contemporain, Guez de Balzac, l'avait présenté en son beau style fleuri : « En notre religion, écrit-il, la raison et l'équité doivent être les bornes de la volonté des Rois, comme les fleuves et les montagnes sont celles de leur Royaume (2). » « La France est ronde », ainsi que le dira par la suite un autre sage français, Vergennes.

Richelieu avait eu une telle vision. Telle, elle inspirait toute sa conduite. L'art français l'avait attendu pour établir l'ordre, de même que la foi avait recouru à sa pensée vigilante et à son inlassable vigueur pour maintenir la religion dans une France raisonnable, réfléchie et tolérante, au sein d'une Europe attardée et divisée.

L'architecture laïque. — Le Palais-Cardinal.

Paris et la France étaient en droit d'attendre du génie bâtisseur et artistique de Richelieu, autre chose que des monuments à

(1) Sur les séjours de la reine Anne d'Autriche, au Val-de-Grâce, et sur les événements qui s'y passaient du temps du cardinal de Richelieu, consulter P. Bondon : *L'affaire du Val-de-Grâce en 1637 dans Bibliothèque de l'École des Chartes*, année 1922, page 14; et G. Vauthier, *Anne d'Autriche et l'église du Val-de-Grâce*, dans *Mélanges Guiffrey*, année 1916.

(2) *Le Prince*. Œuvres de Balzac, édition Charpentier, in-12, tome I.

destination religieuse ou intellectuelle. La vie civile devait attirer son attention, en ce qui concernait particulièrement les conditions d'existence de la population, la commodité, l'hygiène, en un mot, l'organisation de la cité qui, tombant naturellement sous l'autorité royale, devait apporter à la vie courante la dignité inséparable de l'idée d'une capitale, chez un peuple civilisé.

Paris, lieu du pouvoir, est le domicile nécessaire de l'homme d'État français; mais le nombre des habitants, l'intensité de la circulation, l'encombrement et, pour tout dire en un seul mot, l'éloignement de la nature, rendent le séjour de Paris insupportable à la longue pour le chef responsable, qui a besoin de réflexion, de solitude, de repos, du moins de trêve dans le labeur acharné qui s'impose à lui. Richelieu, de santé délicate et de pensée dévorante, oscilla toute sa vie entre les deux nécessités qui se disputaient ses trop courtes heures. Nous allons le voir battant la campagne tantôt près de Paris, tantôt loin de Paris pour y réfugier l'accablement de son existence.

Mais Paris le tient.

L'évêque de Luçon, quand il arriva à Paris, s'était contenté d'un modeste logis, rue des Mauvaises Paroles. Puis, suivant la mode et, peut-être pour complaire à la fantaisie de Henri IV, il apparaît Place Royale.

Sa carrière se développe. Favori de Marie de Médicis, cardinal et une première fois ministre; puis, après une longue disgrâce, devenu enfin premier ministre, il accepte de la générosité féminine et royale, en juin 1627, le Petit-Luxembourg; il s'y livre à des travaux d'aménagement et de décoration qui indiquent comme une intention de se fixer. Est-ce qu'il n'a pas prévu les événements tout proches, ou bien espérait-il y parer par une cohabitation permettant, avec une intimité plus assidue, une plus étroite surveillance? Quoi qu'il en soit, l'année ne s'est pas écoulée que tous les calculs sont bousculés. La journée des dupes ouvre une ère nouvelle : tout est rompu avec Marie de Médicis; le toit commun est abandonné.

Chose digne d'attention : Richelieu paraît avoir songé à la séparation, même avant la crise; car dès le 7 septembre 1624, il achète

l'hôtel de Rambouillet, rue Saint-Honoré, à proximité du mur d'enceinte, avec vue sur la campagne.

Ici il serait dans le vrai Paris d'État : une rue le sépare à peine du Louvre. Notre-Dame, l'hôtel de ville sont proches dans le plus vieux quartier de la vieille cité. L'habitation du ministre sera donc, comme son service, « au tronc de l'arbre ». Un tel voisinage voulu, choisi, affirme la subordination entière à l'œil et à la volonté du Prince. Le Roi règne. Par le choix royal le cardinal administre, comme il est de raison; Richelieu s'installe donc dans Paris pour le travail, sur la campagne pour la santé et, — qui sait? — pour la sécurité.

Mais observons une pensée secrète qui domine tout, mais qui ne se manifesterà que par la suite. Quand le Palais-Cardinal sera construit, il deviendra, par un acte de donation solennelle, le Palais-Royal. Le serviteur est chez le maître.

Richelieu, déclarant être son *seul* architecte, fait de Lemercier le confident de ses projets. D'après ses instructions, ledit Lemercier, le maître-maçon Thiriot, les notaires se mettent à acquérir les terrains nécessaires pour élever l'important établissement qu'il a conçu. On est là dans une sorte de banlieue vaguement bâtie. Il faut acheter, non pas seulement le sol, mais des propriétés mal définies, des maisons éparses. Affaire longue et délicate.

C'est, d'abord, l'hôtel de Rambouillet; puis c'est l'*Hermine*, l'hôtel de Louis Lambert, les maisons du *Tripot*, de *Pourcelet*, des *Trois Pucelles*; on n'obtient que difficilement l'acquisition des terrains étendus constituant l'*Académie Benjamin* (on ne les aura qu'en 1633); puis c'est la *Cour Orry* et plusieurs autres maisons; on s'étend vers la campagne par l'achat du *Clos-Georgeau*; et l'on atteint enfin le rempart, dont la démolition est décidée.

Tout cela ne va pas sans grosse dépense, sans marchandages et longs retards. La cassette du cardinal n'y suffira pas. Lemercier a ordre de procéder au plus vite, dût-il signer des billets, consentir des hypothèques. Après cinq ans, on n'est pas encore en possession de tout le terrain exigé par les devis. Tant pis! Lemercier n'a qu'à bâtir. Si le terrain n'est pas libre, les constructions s'élèveront, quitte à contourner les bâtisses encombrantes, et à se glisser,

en quelque sorte, par les terrains acquis, entre les vieilles baraques debout.

Dès 1629, on est au travail; mais la vraie mise en train s'attarde jusqu'à l'année 1634. Le cardinal presse, presse. Il veut être chez lui. Si l'on se heurte à de trop grandes prétentions, il passe outre et renonce, pour le moment, à des achats, pourtant indispensables, comme celui de l'hôtel du Plessis-Châtillon.

Le cardinal se voit, en son rêve, déjà installé dans sa maison, avec ses meubles, ses collections, sa chapelle, sa musique, son théâtre, ses idées, son labeur et ses chats.

C'est bientôt la grande crise de l'année de Corbie; c'est aussi l'année du *Cid* et de l'Académie française. Les pamphlétaires ne tarissent pas. Excellente occasion que ce trouble universel pour éveiller, contre le ministre, la méfiance du Roi et surtout la haine des peuples.

D'abord la *Remontrance au Roi* (1637) : « Un serviteur vous a pris en six ans plus de six millions d'or : ses maisons vous coûtent plus de huit millions de livres et les ameublements plus de six millions, lorsque votre modestie ose à grand peine faire à Versailles un petit logement d'un gentilhomme de dix ou douze mille livres de rente et que votre Louvre demeure imparfait (1). »

Et, voici pour le peuple : « Toute la France et ses bons alliés disent que la cause de toutes les guerres qui assiègent la chrétienté est la trop grande autorité du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire d'un homme lequel, ayant des bâtiments superbes par-dessus les royaux, a porté ses desseins à la Royauté elle-même. Ses paroles sont de souverain; ses actions et ses usurpations de celui qui le veut être (2). »

Et pour nourrir la polémique chez les adversaires : « Cet homme a été plus soigneux de faire voir ses palais magnifiques, ses riches ameublements et ses grandes terres que ses rares vertus. Il a fait enfermer dans Paris un vieux faubourg fort étendu, a mis des impositions extraordinaires sur le peuple et l'a obligé à une dépense de deux millions pour ajouter un jardin à sa maison. »

(1) *Remontrance*, page 50.

(2) *Observations sur la conduite du Cardinal de Richelieu*, page 36.

Dans tous les temps le pamphlétaire voit court et tire bas.
 Qu'importe, pourvu qu'il frappe et blesse!
 On y va même de quelques rimes : la muse est une bonne à tout faire.

Sur le *Palais-Cardinal*

Que ce superbe bâtiment
 Du faite jusqu'au fondement
 Puisse tomber en décadence,
 Et que le Démon infernal
 Fasse, du Palais-Cardinal,
 Le tombeau de Son Éminence (1).

Les plans s'exécutent, les constructions s'étendent. C'est un nouveau Paris qui s'ébauche. La rive droite aura son tour. A partir de la porte Saint-Honoré, les jardins inaugurent tout un quartier neuf qui, par-dessus l'enceinte, s'élèvera, gagnera les pentes de Chaillot et de Monceau, même le pied de la colline de Montmartre.

Cette extraordinaire expansion, à laquelle nul n'avait songé, est bien l'œuvre du cardinal. Il nettoie et aligne Paris, comme il avait nettoyé et aligné la France sous le niveau royal. La ville est arrachée à la fétidité du Marais, aux larmes des toits et aux boues de Lutèce. Comme la rive gauche, la rive droite se met à respirer; des deux côtés la vieille crasse est purgée. Le Louvre et les Tuileries, dans leur magnificence glorieuse, mais un peu distante, sont désormais abordables, populaires, comme il convient à une monarchie moderne. C'est une autre Rome; mais c'est surtout « Paris dans sa splendeur ». Par les bâtiments les mœurs seront transformées; c'est un monde qui naît.

En dépit des pamphlétares — et en dépit du prétendu dissentiment littéraire qui opposait les deux hommes, quelqu'un, parmi les contemporains, a parfaitement compris cela : c'est Corneille. Quel interprète!

Que l'ordre est rare et beau de ces grands bâtiments!
 — Paris semble, à mes yeux, un pays de romans :
 J'y croyois, ce matin, voir une île enchantée.
 Je la laissai déserte et la trouve habitée.

(1) *La Vérité défendue*, page 38. Voir *La Vie et le Gouvernement des Cardinaux Richelieu et Mazarin*. A Cologne, chez P. de Marteau, 1694, page 90.

Quelque Amphion nouveau, sans l'aide des maçons,
 En superbes palais a changé ses buissons.
 — Paris voit tous les jours de ces métamorphoses :
 Dans tout le Pré-aux-Clercs tu verras mêmes choses,
 Et l'univers entier ne peut rien voir d'égal
 Aux superbes dehors du Palais-Cardinal.
 Toute une ville entière avec pompe bâtie,
 Semble d'un vieux fossé par miracle sortie,
 Et nous fait présumer, à ses superbes toits,
 Que tous ses habitants sont des dieux ou des rois (1).

Et ce ne sont pas des apparences seulement. Il faut aller au fond de la pensée du cardinal. Il n'a pas considéré la maison qu'il élevait comme destinée à rester son habitation particulière. Sa résolution était prise : le palais devait appartenir à l'ordre de la dynastie : le cardinal avait prescrit que l'on construisit, en toute hâte, vers l'entrée urbaine du grand terrain qui lui appartenait, un hôtel de dimensions modestes et qui devait porter le nom d'*Hôtel de Richelieu*. La mort ne lui laissa pas le temps de l'élever et de l'occuper; mais cette idée était si bien la sienne qu'il prescrivit, dans son testament, que l'hôtel en question fût l'habitation de ses héritiers. On sait, d'ailleurs, que, dès le 1^{er} juin 1636, — quatre ans avant sa mort, — le ministre avait fait don au Roi du Palais-Cardinal, destiné à devenir ainsi le Palais-Royal.

Il entendait que ce séjour, moins officiel en quelque sorte que le Louvre et les Tuileries, fût à la disposition du Prince, et pût devenir, le cas échéant, le logement attribué à l'héritier de la Couronne; mais à celui-ci uniquement, de telle sorte qu'il devint une espèce d'ajout extérieur et familial à la demeure officielle du souverain.

Et c'est dans cet esprit que s'éleva la vaste construction. Nous n'avons pas à la décrire : il n'en reste pour ainsi dire rien, et ce qui a survécu en donne à peine l'idée.

En fait, un sort était jeté sur elle en raison de sa destination même; et c'est ce que les événements de l'histoire devaient prouver.

Dès le principe, une sorte d'hésitation, un scrupule frappant veille à écarter du projet un trop grand éclat et une trop dangereuse magnificence. C'est ce que constate l'historien du Palais-Royal :

(1) *Le menteur*, acte II, scène V.

« Qui sait si Richelieu, après avoir accepté de Lemercier, le programme imposant qui s'affirme par le plan de l'édifice et *par les premières assises*, ne fut pas, lui-même, effrayé des proportions qu'il allait avoir. Ce fut, sans doute, par un sentiment de prudence qu'il arrêta tout à coup la verve de Lemercier et qu'il diminua la hauteur du monument à des proportions qui n'étaient pas d'accord avec son étendue. De là cette apparence étriquée et trapue de l'édifice; de là cette toiture maussade et monotone posée sur des entre-sols trop bas; de là enfin l'ornementation maladroite de la façade et la pauvreté des sculptures dont nous avons un spécimen dans les *proes* qui existent encore (1). »

Nous voilà sur la piste. Le cardinal vit l'édifice achevé vers 1639; il y habita quelques années, mais, si l'on peut dire, sans conviction. Il y goûta l'agrément des collections qu'il y réunit, surtout l'arrangement de la grande galerie, où il fit représenter les personnages illustres de l'histoire de France, non pas tant les souverains, mais plutôt leurs bons serviteurs, Dunois, Jeanne d'Arc, La Trémoille, Amboise, Montmorency, le cardinal de Lorraine, ceux qui ont été le soutien et les éducateurs de la monarchie (2); de même ses collections de pierres et statues, principalement les « antiques », à l'aide desquels il entend pénétrer de son goût propre l'avenir de l'art français, — pensée non moins secrète, mais toujours présente dont il sera parlé ci-dessous, dans le chapitre de la *Sculpture* (3).

Mais ces trop rares et trop courtes jouissances ne sont en rien comparables à celle que le sujet des Rois, leur serviteur et ministre, s'accorde à lui-même par une décision qui avait été prise et réalisée dès le 1^{er} juin 1636. C'est à cette date, que le cardinal avait, par anticipation, fait donation de son Palais au Roi, sous condition que, lui-même en ayant la jouissance jusqu'à sa mort, ses

(1) Victor Champiez, *Le Palais-Royal, du Cardinal de Richelieu à la Révolution*. Édition Propagation des Livres d'Art, in-4°, page 40.

(2) Voir *Les portraits des hommes illustres français qui sont peints dans la Galerie du Palais Cardinal de Richelieu*, par Vulson, sieur de La Colombière, à Paris, chez Jacques Cotin, 1668, in-12, avec reproductions gravées des portraits.

(3) Voir ci-dessous, pages 386-387. Voir enfin *La sculpture et le Château de Richelieu ou l'histoire des Dieux et des Héros de l'antiquité*, par M. Vignier, Paris, chez Herel-Desbordes, 1676, in-12.

héritiers seraient à perpétuité capitaines-concierges dudit hôtel et que ledit hôtel demeurerait à jamais inaliénable à la Couronne, sans même *pouvoir être donné à aucun prince, seigneur ou autres personnes* pour y loger sa vie durant et à temps, l'intention dudit cardinal étant qu'il ne serve que pour le logement de Sa Majesté quand elle l'auroit agréable, ses successeurs, Rois de France ou l'héritier à la Couronne seulement, et non autre. »

Le Palais construit par le ministre à l'ombre du Louvre et des Tuileries sera donc, selon qu'il l'exige, comme un complément, un arc-boutant de l'hérédité royale : « l'héritier de la Couronne et non autre; ni prince, ni seigneur, etc... »

La pensée qui a été constamment la sienne se manifeste, une fois de plus, dans ces dispositions. Le pouvoir royal seul; ni concurrents, ni héritiers, autres que directs, pas de branches cadettes surtout. L'histoire des siècles précédents avait averti le fidèle et perspicace serviteur du Roi, et son ministère avait su ce que pèsent, dans l'ordre héréditaire, les ambitions d'un Gaston de France.

Le cardinal a donc voulu élever, sur la rive droite de la Seine, un palais, comme il avait élevé, sur la rive gauche, un sanctuaire et il entendait que ce palais fût consacré à la Royauté, comme le sanctuaire l'était à la Divinité. Si le palais a quelque chose de modeste, relativement, il y a une chose magnifique, c'est le terrain, ce sont les jardins qui seront ouverts à la population urbaine et qui lui offriront, à la fois, un air pur et une sorte de vie commune avec le Prince.

Des jardins immenses livrés à la joie et au bien-être de la population, telle est la véritable raison de ces acquisitions, qui, sautant par-dessus les remparts de la ville, font craquer la ceinture du vieux Paris. Ainsi le cardinal, par une vue extraordinaire de l'avenir donne au peuple de Paris les débouchés, les commodités, l'atmosphère pure et jusqu'au parfum des bois : bois de Boulogne, plaine de Clichy, bois de Vincennes, par où la grande ville respire encore!

Voilà ce qui est grand dans la conception du Palais-Cardinal; ce n'est pas le monument, c'est la percée, c'est la rue, la très bien nommée rue de Richelieu. Telle est, après la Sorbonne, l'œuvre,

parisienne par excellence et vraiment française, du cardinal. Il savait ce qu'il faisait : car la ville, le peuple vont bientôt s'emparer de ces jardins, de ce terrain, et s'y installer pour y vivre leur vie, la vie des foules.

Tournons les yeux vers les futurs accomplissements.

Le peuple de Paris sera désormais, dans les jardins du Roi, chez lui. Le Paris de la bourgeoisie et du luxe, qui arrive au pouvoir, prendra là ses ébats. De Molière à Beaumarchais les détenteurs du génie français en belle humeur s'y succéderont. Les nourrices y élèveront les enfants, et les gardes du Roi garderont les nourrices et Guignol. Avec la bourgeoisie, le peuple.

Et il arrivera, un jour, que Camille Desmoulins, montera sur une chaise et arrachera à la charmille, la feuille de la liberté. Une France achevée de la main du ministre voudra être une France maîtresse de ses destinées. Une France assez imprudente pour courir au-devant des catastrophes, en rompant avec la vieille monarchie qui l'avait élevée sur ses genoux.

Et une autre destinée s'accomplira ici encore. Revenons à l'acte de donation, le cardinal a stipulé, en des termes d'une netteté frappante, que le palais pouvait, à la rigueur, servir de « logement » à l'héritier de la Couronne, *mais à nul autre*.

Ces mots visent, sans doute possible, les branches cadettes. Gaston de France, duc d'Orléans, ne fut-il pas l'adversaire le plus dangereux non seulement de son ministère, mais du pouvoir royal, jusqu'à s'allier à l'étranger! Or qu'a donc défendu, maintenu, au péril de sa vie le clairvoyant ministre? Après l'unification de l'Empire, l'unité dans le gouvernement, dans la famille royale, la succession de l'ainé, de l'ainé du mâle fils des mâles, en un mot, la loi fondamentale, la loi salique.

L'entreprise constante des branches cadettes pour arracher la Couronne à l'héritier légitime avait été au cours de l'histoire, le péril séculaire auquel avaient été exposés le Roi et la paix publique. Là était l'origine des plus grands malheurs qui avaient frappé la France, la guerre de Cent ans, les guerres des princes, la Ligue, etc... Le cardinal le savait par tradition et par expérience. Et c'est pourquoi l'homme clairvoyant écrivait dans son testament :

« L'héritier de la Couronne, et *nul autre*. » Il pensait à Gaston de France, duc d'Orléans.

Et ce sont justement les Orléans qui deviendront les successeurs du cardinal dans ce palais qu'il avait construit pour les Rois. C'est Philippe-Égalité, cet odieux fabricant de révolutions, qui vendra les précieuses collections amassées pour la gloire de la France. Ce sera un autre Orléans, Louis-Philippe, qui écartera du trône le comte de Chambord, héritier de la Couronne, — le comte de Chambord, dont le comte de Paris deviendra finalement, après la réconciliation, le légitime héritier.

Quelle extraordinaire intuition avait dicté les trois mots fatidiques : *et nul autre*? De Richelieu à Camille Desmoulins, de Camille Desmoulins aux deux Philippe, quelle prescience et quel sentiment de la précarité des œuvres humaines s'efforçait, vainement d'ailleurs, de lutter contre les ambitions fatales pour sauver l'unité de l'Empire?

En province : le château et la ville de Richelieu.

Ne l'oublions pas, — il ne l'oubliait pas lui-même, — Richelieu était un homme de l'Ouest. L'Ouest, la partie du Royaume la plus éloignée de la capitale, qui avait été la plus difficile à « réunir » et à garder, celle qui avait subi le jeu sanglant des plus acharnées autonomies, des plus longues rivalités seigneuriales et dynastiques, des conquêtes les plus dangereuses, avec la menace constante des voisinages hostiles, soit par les mers, soit par les défilés de la montagne : l'invasion musulmane au temps de Charles Martel, les ambitions des Plantagenets, les ligues des princes depuis Charles VII et Louis XI, jusqu'à la régence de Marie de Médicis. La religion elle-même y avait entretenu la discorde : les Albigeois, le protestantisme, et jusqu'au jansénisme, ébranlant sans cesse l'unité sociale et dynastique. Au moyen âge, cent ans de guerre étrangère et intestine n'avaient pu prendre fin que par l'intervention de Jeanne d'Arc, sauvant Orléans; aux siècles suivants, Jarnac, Moncontour, Saint-Jean-d'Angély, le Béarn, Montauban, La Rochelle, tout cela aboutissant à la grande révolte du pays de Langue-

doc, au temps des Montmorency, des Condé, des Rohan, des Soubise et de combien d'autres. Ces populations qui ne parlaient même pas le français étaient en lutte constante contre Paris. Louis XIII avait dû faire ses premières armes dans ce Béarn d'où était venu son père. La Bretagne, la Vendée, l'Anjou étaient toujours des pays mal assurés, fût-ce aux mains des princes du sang, les Vendôme et autres cadets plus ou moins légitimes. Même si la Royauté parvenait à abattre les derniers grands féodaux; il restait toujours de ce côté, quelque danger de particularisme. Une vigilance constante était nécessaire avec la présence efficace du pouvoir royal, du bras royal, des hommes du Roi. Ces dangers et ces devoirs contrastés, Richelieu les connaissait de tradition dans sa propre descendance. Les du Plessis, originaires des brandes du Berry et de l'Anglin, avaient subi le désordre et les tristesses de ces partages, de ces dissensions familiales et nationales; les cadets avaient dû se réfugier dans la plus modeste des seigneuries, à Richelieu. Il est vrai, cette branche était restée énergiquement fidèle à la cause royale. Conscients de leurs devoirs, les Guyon Le Roy, les Richelieu, « le moine », le « capitaine » Richelieu, les La Porte n'avaient pas quitté le « tronc de l'arbre »; le père du cardinal, le prévôt de l'hôtel, était mort jeune, laissant à sa veuve ce seul bien, l'attachement à la cause monarchique.

La mère de Richelieu l'avait appris à ses enfants : pour s'élever en ces provinces, il n'y avait d'autre appui que l'autorité du prince. L'unité, qui avait été si lente à s'établir, demandait qu'on lui rappelât sans cesse, au besoin par la force, qu'elle était France. Avec son sens pratique et son génie constructeur, alors qu'il vivait en un temps où le domaine était encore le moyen et le signe de la puissance, l'évêque de Luçon, devenu ministre cardinal, avait décidé de rendre manifeste et éclatant le succès de sa carrière, aux yeux de ses parents, de ses amis, de ses voisins, — et de ses adversaires, — par une création s'imposant à tous les yeux et qui manifesterait à la fois le respect de l'autorité et la surprise d'une ascension exemplaire.

Et comme le principe héréditaire se maintenait toujours par les possessions du domaine, ce fut sur le modeste manoir de ses

aïeux que la volonté réfléchie du ministre se tourna pour l'accroître et y bâtir selon les projets du père, mais en tenant compte de la situation acquise par le fils. La fidélité ancestrale et la fierté personnelle lui inspiraient donc l'idée d'une construction imposante et unique; aux architectes, qu'il faisait venir à Paris, il traçait cette ligne de conduite : respecter dans la maison, les appartements qui avaient été ceux de son père et de sa mère. Aux visiteurs on montrait plus tard, « la chambre où le cardinal était né », alors qu'il était né à Paris; mais, restant attaché à ses origines poitevines, il consacrait la fidélité des siens jusqu'à la hauteur d'un service royal.

Chose curieuse, le sentiment filial qui animait Richelieu, nous le retrouverons, plus tard, chez Louis XIV, quand ayant décidé de bâtir le château de Versailles, il ordonna, lui aussi, que l'on conservât le modeste pavillon de chasse de Louis XIII. De telle sorte qu'à Versailles, comme à Richelieu, les dispositions des architectes se trouvèrent dominées en quelque sorte, par une même volonté pieuse. Mademoiselle de Montpensier, la grande Mademoiselle, — qui visita Richelieu peu après la mort du cardinal, — se fait l'écho d'une opinion répandue, quand elle écrit : « C'est une chose inconcevable que les appartements répondent si mal dans ce château pour leur grandeur à la beauté du dehors. J'appris que cela venoit de ce que le cardinal avoit voulu que l'on conservât la chambre où il était né. »

En fait le plan n'avait pas été conçu d'abord, dans toute sa magnificence. La correspondance du cardinal démontre qu'il était loin, au début, de penser à l'érection de Richelieu en duché-pairie et qu'il se refusa même, pendant trois ans environ, à faire la moindre démarche à ce sujet (1).

En 1631 seulement, il accepta la faveur qui lui imposait des honneurs et des devoirs nouveaux. Sa correspondance avec Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui fut l'agent principal de sa pensée en ce qui concerne le château, la ville de Richelieu et la duché-pairie, prouve que le souci de veiller à la sécurité dans ces provinces

(1) Voir Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome III, page 101.

devint, assez tardivement il est vrai, sa principale préoccupation. Mais, quand la résolution fut prise, les travaux furent menés de front avec ceux du port de Brouage confiés à un seul et même architecte, Lemer cier (1). Il ne s'agit donc plus seulement d'un titre fastueux, mais bien d'un établissement solide et politique à la fois. Après la duché-pairie, le château et le port, se développant ensemble, révèlent la pensée intime du cardinal; tout à la fin, et une fois la sécurité assurée, l'esprit de magnificence prit le dessus (2).

Le château dans sa forme nouvelle et vraiment royale fut commencé en 1631, il était achevé, en somme, peu de temps avant la mort du cardinal. Celui-ci écrivait à M. de Noyers le 27 septembre 1642 : « On me mande de Richelieu que Prévost n'a plus rien à faire que les travaux de la chapelle d'en bas, à quoi il ne travaille pas pour ne savoir pas quelle histoire on y veut mettre, M. de Noyers lui fera, si il lui plaît, savoir que je désire qu'il y mette la vie de la Sainte Vierge. »

Si le château, conçu et bâti dans une telle pensée, à la fois personnelle et politique, fut achevé du vivant du cardinal, celui-ci ne le vit pas.

Dans son testament privé, écrit en mai 1642, on lit cette disposition : « Mon intention est que les exécuteurs de mon testament fassent achever les fontaines et autres accommodements commencés et nécessaires pour la perfection de nos bâtiments et jardins de Richelieu... »

Sa nièce, la duchesse d'Aiguillon, reçut le château en vertu de ces mêmes dispositions testamentaires. Les Richelieu, héritiers du nom et de la duché, se les transmirent de génération en génération. Les acquéreurs de biens seigneuriaux saisirent le tout au cours de la Révolution et, plus tard, il passa aux mains d'un homme de la

(1) Voir, dans les *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome IV, page 192, les mesures prises dans la région contre l'insurrection de Gaston de France. Il est intéressant de constater, au sujet de ces précautions de sécurité, que prit le cardinal, quand il construisit Brouage, qu'au moment où il fut question de sa disgrâce dans l'affaire Cinq-Mars, le bruit courut qu'il avait gagné cette place. Voir *Variétés Historiques et Littéraires*. Tome VIII, page 123.

(2) Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VII, page 149.

bande noire, son dernier acquéreur, sous la condition qu'il serait démoli (1).

On ne pourrait donner une idée de ce que fut cette pièce monumentale même, si l'on faisait appel à la veine poétique du bon M. Vignier, qui la célébra quelque temps après la construction : une avant-cour demi-circulaire mesurant soixante et deux toises de long et quarante et une de large, dont la porte centrale s'ouvre entre des communs appuyés aux angles sur des pavillons carrés. En arrière, une autre cour, non moins majestueuse, est formée par d'immenses écuries et corps de logis au rez de chaussée, dont les angles s'appuient sur des pavillons du même style, mais de plus d'allure à deux étages et coiffés de hauts toits d'ardoise. Ceux-ci, notre poète les célèbre en des vers qu'il faut bien accepter, puisqu'ils le furent par le Grand Siècle :

Tout rit, tout plaît également :
 Au milieu de deux grandes ailes,
 Deux dômes s'élevant font un bel ornement ;
 Aux quatre coins en parallèles,
 Quatre gros pavillons règnent superbement.

Une troisième cour, mais plus étroite, prolonge les deux autres et c'est sur cette cour que le château est construit. Certainement, il paraît un peu étriqué et comme gêné dans sa sobriété froide n'étant surélevé qu'au centre par un troisième étage formant pavillon. La façade prend jour, d'une part sur les cours et, d'autre part, sur la campagne, ce qui inspire encore notre poète :

Prodige que l'on peut dire unique et nouveau,
 Incomparable point de vue
 D'où l'œil perce parc et château,
 La ville, la grande avenue,
 Le petit parc et le rond d'eau (2).

En un mot, une disposition générale en plusieurs retraits, qui, sera la même à Versailles et pour la même raison, c'est-à-dire la volonté de préserver la petite demeure du père. Il y a là un manque d'unité et de proportion qui, chose curieuse, s'imposera à l'archi-

(1) Voir ci-dessous, pages 424-425.

(2) Vignier, *Le Château de Richelieu avec des réflexions morales*. Saumur. Chez Desborde, 1678, in-12.

itecture du Grand Siècle, car on l'accepte : c'est la mode française!

Le pavillon central est, d'ailleurs, coiffé d'un dôme qu'on disait inspiré par celui de Fontainebleau. Sur ce dôme enfin, s'élevait, dans un élan superbe, la statue de la Renommée, brandissant deux trompettes. Elle était l'œuvre du sculpteur Berthelot; et ce même Berthelot avait élevé, au-dessus de la porte d'entrée, la statue du roi Louis XIII en marbre, à l'antique.

Ainsi se trouvaient célébrées la gloire du serviteur et celle du maître; la pensée du cardinal s'exprimait là tout entière, planant dans l'atmosphère de ce pays de l'Ouest réuni désormais sans discontinuité. Seul Versailles pouvait, dans le Royaume et devant l'histoire, surpasser Richelieu.

Quant à la ville de Richelieu, rien de tel ne fut jamais ni rêvé, ni conçu, ni exécuté. Comment parler de cette extraordinaire création architecturale sans rappeler, d'abord, la phrase déjà citée de Descartes dans le *Discours de la Méthode*, opposant à la figure des anciennes cités « ordinairement si mal composées », *les plans réguliers qu'un ingénieur tracerait à sa fantaisie dans une plaine et conçus selon la volonté d'hommes usant de raison* (2).

C'est la théorie même de l'architecture rationnelle, et c'est aussi l'inspiration exacte de Richelieu dictant à Lemerrier, le projet d'une ville élevée dans une plaine, selon les plans réguliers d'un ingénieur? Programme unique pour une création en quelque sorte intellectuelle (1). Descartes et Richelieu : telle s'affirme la rencontre de ces deux génies, au moment où naît, en France, l'âge classique, l'âge de la raison!

A considérer l'ensemble de l'œuvre, on y trouve combinées, selon des règles géométriques, la défense, l'habitation, la justice, la religion, la charité.

Capitale de la duché-pairie, la ville de Richelieu concentrera, en ce temps de concentration, — les moyens et les ressources d'une autorité politique à la moderne; elle aura même son port, créé en même temps qu'elle, et à sa portée, Brouage. Le tout forme un

(1) Voir ci-dessus, page 372 et Descartes, *Discours de la Méthode*, début de la « seconde partie » : *Principales règles de la Méthode*.

ensemble organisé et muni, pouvant servir de refuge en cas de discordes intestines ou bien encore assurer du secours en cas de conflit ou bien même permettre une libération. Tout cela est, comme on le voit, plus que seigneurial, et pour ainsi dire, royal : c'est qu'en fait le Roi le sait, le veut, l'ordonne. Les lettres patentes, signées par lui, comportent la création d'un « bourg clos », entouré de douves, d'une solide muraille (actuellement pour partie subsistante), élevée selon les principes de la fortification qui vont devenir ceux de Vauban, et qui permettraient non seulement de résister à un coup de main, mais de soutenir même un siège.

Les mêmes lettres patentes et la série des interventions royales contribuent à accroître le domaine ducal et à lui assurer, tant par sa grandeur que par sa population, à la fois richesse et stabilité. Des vassalités importantes lui sont réunies : Mirebeau, Chinon, Champigny-sur-Veude, ce merveilleux Champigny des Montpensier, acquis il est vrai, par voie d'échange, mais qui, en fait, est enlevé aux princes de la famille royale, et, en plus l'Ile-Bouchard, Faye-la-Vineuse, Céaux, Prinçay, Neuville, Nueil, Le Chillou, Charnaux, Chateauneuf, Beauregard, etc... (1).

La correspondance de Richelieu prouve que la construction de la ville l'intéresse au plus haut point, plus peut-être que celle du château. Quelques traits suffiront. A partir de juin 1632, il suit le détail de la construction avec une vigilance minutieuse et il écrit à Sourdis de ne pas manquer de lui mander, articles par articles, tout ce qui se fera (2).

La connexité du travail à Richelieu et à Brouage est bien établie, en juillet 1632, par cette autre lettre : « Je suis bien aise que vous ayez mené M. Mercier à Brouage, tant pour ma maison que pour

(1) Voir l'énumération dans Bossebeuf, *op. cit.*, pages 269-271. Et compléter pour les adjonctions postérieures, par l'étude de M. P. Raveaux, *Un détail inédit de la construction de la ville de Richelieu*, dans *Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1919, page 260.

(2) Voir Bossebeuf, *Création et organisation de la ville, duché, etc. Op. cit.*, page 267. Pour les contrats d'entreprise passés par le cardinal avec Jean Bartel, qui prend le titre d'« entrepreneur du pavillon et bâtiments de Richelieu » et qui est qualifié par la suite « architecte du Roi » voir l'étude déjà citée de M. Raveau dans le *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1919, page 262. On trouvera aussi, dans cette étude, de curieux détails sur les plans et les devis des pavillons, sur leurs propriétaires, sur le rôle de Lopez chargé des paiements au nom du cardinal, etc...

tout ce que vous me mandez. Il faudra bâtir, l'été qui vient, la maison dont vous pouvez dès cette heure faire marché avec Tiriot (l'entrepreneur), par l'avis dudit sieur Mercier. » En août 1633, Sourdis donne ces précisions au sujet de la ville : « Les maisons des grandes rues sont merveilleusement avancées. C'est la plus belle chose du monde à voir... » Et Richelieu écrit en réponse : « Je suis bien aise que la ville s'avance. » Il fait, bien entendu, tous les sacrifices nécessaires surtout en ce qui concerne l'organisation de l'autorité royale; tous les édifices publics sont à sa charge, l'église, le tribunal, les écoles, les hôpitaux.

Une idée lui est venue : c'est de mettre en demeure tout son entourage, ses familiers, ses protégés, tout ce qui recourt à son pouvoir, d'élever une maison à Richelieu et de la faire bâtir sans nul délai sur un terrain livré sous condition d'urgence. Ainsi sera créée rapidement la « Grande Rue », telle qu'on la voit encore : magnifique cénotaphe, aujourd'hui vide, s'étant dépeuplé le jour même de la mort de l'impérieux bâtisseur (1).

En 1638, deux mille ouvriers commandés par Thiriot (qui se qualifie architecte-ingénieur, c'est justement l'ingénieur que Descartes appelait de ses vœux), travaillent à plein. La ville a pris sa figure en quelque sorte administrative et « rationnelle ».

Desmarets peut en faire, dans ses *Visionnaires*, une description pompeuse, qui flatte assurément l'orgueil de l'homme, — lui-même grand « visionnaire ».

Quand du riche escalier que l'étranger admire
Aux deux larges rampants de marbre et de porphyre,
J'entre en la vaste cour où, tournant mes regards,
J'aperçois dans les murs des dieux de toutes parts,
Je crois d'un œil ravi voir, dans Rome l'antique,
Ce Panthéon pompeux, ce temple magnifique,
Ou que, du Grand Armand le charme industriel,
Le transporta du Tibre entier jusqu'en ces lieux (1).

Le Panthéon, « La Rotonde », le voilà enfin à sa place moderne, à Richelieu!

(1) *Les Promenades de Richelieu ou les Vertus chrétiennes*, dédiées à Madame la Duchesse de Richelieu, par J. Desmarets. Chez Sanry Le Gras, 1653, page 22.

Mais comment résister à la tentation de citer ici les délicieux vers de La Fontaine, qui visita le château et la ville en 1663 et qui en écrivit à sa femme :

Enfin elle est, à mon avis,
 Mal située et bien bâtie,
 On en a fait tous les logis
 D'une semblable symétrie.
 Ce sont des bâtiments fort hauts;
 Leur aspect vous plairait sans faute;
 Les dedans ont quelques défauts :
 Le plus grand c'est qu'ils manquent d'hôtes.
 La plupart sont inhabités,
 Je ne vis personne en la rue.
 Il m'en déplaît; j'aime aux cités
 Un peu de bruit et de cohue.

La ville et le château étaient vides le plus souvent en effet. Il faut tenir compte cependant d'une certaine vie anecdotique qui les animait, de temps à autre, par exemple quand Madame de Combalet, la future duchesse d'Aiguillon, y recevait l'hôtel de Rambouillet et le groupe de Julie d'Angennes (1).

Si le bâtisseur, Richelieu, n'a pas considéré son œuvre comme achevée, pas plus à Richelieu que dans le Royaume, c'est qu'il voit plus haut que les admirateurs et les visiteurs. Sa pensée prévoyante et sa vigilance soucieuse prolongent une inquiétude inlassable, qui s'emploiera à l'amélioration future des mœurs, des relations sociales. Le sort du peuple, l'éducation populaire, le soulagement des misères générales et particulières ne cessent de le préoccuper.

(1) Lire, à ce sujet, les pages intéressantes de M. Magne, dans son livre *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*. Il fait usage de la correspondance de Voiture, qui figurait parmi les invités, des documents provenant de Conrart, actuellement à l'Arsenal et, peut-être un peu trop, des propos libertins et satiriques, les vaudevilles, les chansons, etc. Mais cela permet de juger, précisément, l'effet qu'un tel désordre de la société élégante et intellectuelle (les relations de ce beau monde avec les Louison, les filles de Tours et de Blois, l'entourage de Gaston de France, etc.), pouvait produire sur l'esprit grave du cardinal de Richelieu. On comprend aussi les suites que de telles mœurs pouvaient avoir sur les directions de sa politique intérieure et extérieure, ce Gaston de France et son parti se trouvant entraînés vers l'Espagne par le mariage de Lorraine et groupant toutes les forces de désordre contre la volonté royale et contre l'autorité du cardinal. Voir ci-dessus le chapitre *Richelieu et les Lettres*, et la correction du désordre dans les lettres par la fondation de l'Académie française, pages 249-310.

Tels sont les devoirs suprêmes que l'homme s'impose et voici comme il les remplit.

Disons, d'abord, qu'il applique ici cette capacité dans le choix des personnes qui est l'une des qualités éminentes du chef. Il confie l'organisation religieuse, morale, aumônière et hospitalière à la plus grande âme du siècle, « Monsieur Vincent », saint Vincent de Paul. Le 11 janvier 1638, il écrit à l'évêque de Chartres, qui était devenu son agent à la place de Sourdis : « Je vous envoie le contrat que j'ai passé avec M. Vincent afin que vous fassiez un petit plan de ce qu'il faudra bâtir de nouveau au logis destiné pour la cure, pour accommoder ses confrères. » Et il ajoute : « J'ai reçu la réponse de M. de Poitiers, fort civile et fort honnête, dont je suis très satisfait (1). » Il s'agit précisément de l'installation à Richelieu des missionnaires de M. Vincent. « Pour la fin de l'année 1637, il fut décidé en principe que des prêtres de la Mission se rendraient dans la ville avec l'emploi aux ordonnants et aux exerçants du diocèse de Poitiers et plus particulièrement pour instruire le peuple. »

Par devant notaire, le 4 janvier 1638, il fut arrêté que, dans le cours du mois, sept prêtres partiraient pour Richelieu. L'année suivante, le cardinal, fort satisfait des premiers résultats, s'entendit avec le supérieur de Saint-Lazare; outre les dix prêtres qui s'y trouvaient déjà, dix autres furent envoyés à Richelieu, et il s'engagea à subvenir à tous leurs besoins, etc.

La mort l'empêcha de donner suite à ce projet : mais il avait tout prévu. Par son testament, fait au mois de mai 1642, outre la disposition générale par laquelle il charge sa nièce la duchesse d'Aiguillon et M. de Noyers, de faire des œuvres de piété utiles au public, le testateur confie à M. de Noyers l'exécution des clauses spéciales consacrées à la ville de Richelieu : « Je le prie aussi de faire réparer, accommoder et orner la maison des Pères de la Mission que j'ai fondée à Richelieu... Et, bien que j'aie déjà fondé, audit Richelieu, lesdits Pères de la Mission pour entretenir vingt prêtres, afin de s'employer aux missions dans le Poitou suivant leur institut, je leur

(1) Avenel, *Lettres du cardinal de Richelieu*, tome VI, page 5. Voir toute la lettre, si curieuse par son détail même.

donne encore la somme de soixante mille livres, à la charge d'employer ladite somme de soixante mille livres en achat d'héritages pour être de même nature que les autres biens de leur fondation (1). »

Ces missions, outre leur fonction religieuse, avaient pour principal devoir envers la population de lui donner une instruction, surtout pratique et morale. A des Filles de Notre-Dame de Bordeaux, ordre fondé par M^{me} de Lestonac, nièce de Montaigne, était confiée l'éducation des enfants du sexe féminin sous la surveillance de M. Vincent. Quant aux garçons, dans leurs écoles dirigées également par la Mission, on leur apprenait, outre la lecture, l'écriture et le calcul, les éléments de la géographie, de l'histoire, etc... On a constaté que cet enseignement, établi à Richelieu par le cardinal, éduquait une moyenne de 58 à 60 % de la population urbaine.

Dans cette ville qui était pour lui une Salente, le ministre fonda (24 septembre 1640) une « Académie », — comme celle qu'il venait de fonder à Paris; — et, à cette académie, à cette élite de quelques lettrés, il confiait le soin de développer et de défendre « l'excellence de la langue française ».

Notre grand cardinal admettait l'étude appliquée aux lettres pour quelques-uns; mais il craignait l'épidémie du pédantisme et de l'esprit de chicane. Il admettait une certaine organisation littéraire pour les dévoués de l'intelligence, mais non, dans une infinité de collèges, une profession de bavards, corrupteurs du bon sens national.

Après sa mort, son Académie, comme sa ville, se vida; la vanité du bourgeois se précipita dans les collèges; elle dédaigna les « arts mécaniques », vers lesquels Richelieu eût voulu la porter. Elle raisonna et déraisonna surabondamment en plein siècle de la raison. Richelieu, comme Descartes, avait trop compté sur l'autorité de la mesure et du bon sens.

(1) Testament de Richelieu dans Aubery, *Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*. Édition Elzévirienne, tome II, page 470 et, pour l'instruction, pages 319 et suivantes.

Sur le reste exquis de l'antique sculpture.

(MOLIÈRE.)

II

La sculpture.

Un esprit constructeur, comme était celui du cardinal de Richelieu, ne pouvait s'en tenir à la considération d'un seul art, l'architecture, — fut-ce l'architecture religieuse, politique et sociale. De nature, il voulait planer, dominer, combiner, prévoir, élever, ajuster, pour que le règne de son Roi fût, même dans les choses matérielles, celui du *juste*.

Le ministre cardinal voulait une France riche et noble, conformément à son double héritage, latin et gaulois : il la voulait telle en raison de son acquis et par un nouvel élan vers l'avenir. Nous avons vu comment sa politique assurait au pays le plein de son unité et la puissance d'un nouveau développement; comment il modela les facultés de propagande et d'expansion du peuple français par la langue, les lettres, la publicité. Il avait des clartés de tout, comme il avait des curiosités de tout. N'est-ce pas chose frappante qu'on ait pu affirmer son intention de faire paraître une étude sur les métaux?

Avec cette ambition universelle, il abondait en volontés, en activités, en labeurs, en fécondité. Rien ne l'arrêtait, pas même l'affaiblissement de ce corps épuisé qu'il traînait avec lui.

La beauté étant, comme la grandeur, son perpétuel souci, il convoquait à la fois tous les arts, spécialement les arts complémentaires de l'architecture, la sculpture, la peinture, la tapisserie, l'art des jardins, toutes ces créations délicates et fines qui, vous entourant, vous pressant de leur exigence délicate, vous captent et vous rendent l'existence supportable.

Pour lui et pour l'élite de son temps, c'était là autre chose qu'un goût satisfait et une joie de la vie, c'était un devoir accompli, non sans le risque de quelque péché.

Au Concile de Trente, la religion catholique et romaine avait dû livrer à nouveau, le combat des « images ». Le protestantisme étant cruellement iconoclaste, les Pères de l'Église s'étaient prononcés, avec une autorité consciente, pour la défense héroïque de l'art, et ils avaient admis que la vision de ces images devant lesquelles s'était inclinée, au moyen âge, la prière de la mère de Jeanne d'Arc et de la mère de François Villon, devait toujours illuminer les âmes simples.

Mais en se prononçant ainsi, l'Église avait eu à se dégager, jusqu'à un certain point, de l'humanisme. Le Concile avait dénoncé l'impudeur de l'art antique et de ses disciples dans l'art moderne. Au milieu des clameurs, il avait fait voiler les détails libres du *Jugement dernier* de Michel-Ange dans la Chapelle Sixtine. En un mot l'autorité ecclésiastique avait jeté un regard soupçonneux sur cet asile de la liberté, l'art.

Il n'était nullement dans les intentions du cardinal de Richelieu de se dérober à cette loi restrictive dictée par Rome, mais comment sa préoccupation de l'art national n'eût-elle pas trouvé quelque embarras à l'appliquer? Romain à Rome, il ne pouvait pas ne pas être gallican en France. Dans laquelle des deux voies devait-il engager la France et la Royauté française? Tel fut le délicat problème qui se posa devant son esprit et devant celui des hommes qui avaient les yeux tournés vers lui. Richelieu en porta, plus que nul autre, le souci et la peine.

Considérons d'abord, avec lui, le premier des arts décoratifs, la sculpture.

L'homo faber est né sculpteur. Dès qu'il eut trouvé l'abri d'une caverne, il y grava son image et la représentation de la nature. Rien de plus beau et de plus exemplaire que l'application de cet être nu, au muffle mal équarri, quand il s'acharne à la taille du silex, cette taille qui saura maîtriser, un jour, le marbre de Phidias.

Il y a quelque chose de non moins admirable, c'est l'effort du moyen âge pour surmonter la plastique léguée par Phidias, pour l'humaniser par l'émotion et la sensibilité de la leçon évangélique. La sculpture s'adaptait aux besoins de l'âme, mais une difficulté se présenta : l'antiquité, découverte par l'humanisme, avait

mis l'art en présence d'un problème délicat. A quel parti s'arrêter? S'inspirer de l'antique païen ou rester fidèle à la pudeur chrétienne?

Richelieu naît à l'heure précise où la question se pose et où il faut choisir.

Quand il arrive aux hauts emplois, le prélat ministre doit se prononcer lui-même, puisque c'est lui qui commande et que l'œuvre d'art, en ce temps surtout, est une *commande*.

Notez qu'il s'agit de l'inspiration qui sera celle du Grand Siècle. Richelieu avec son sens de la beauté, mais aussi de la dignité humaine, — non pas craintive et les yeux baissés, mais franche, fière et les yeux dans les yeux, — se trouve en présence d'une nouvelle tendance artistique qui a fait son choix : l'art jésuite, le rococo, importé de Rome et qui prétend, d'un coup d'épaule, se débarrasser du gothique.

Par quoi entend-on le remplacer? en architecture, par un médiocre plaquage du décor antique, émasculé, pauvre, balayant et vidant ces monuments vastes, nécessaires pourtant aux assemblées de l'Église chrétienne, mais que, désormais, on soumettra dans la mesure du possible, aux règles de Vitruve, faisant ainsi un amalgame du poncif antique et du poncif jésuite, ancêtre de l'art de Saint-Sulpice.

Nous avons dit comment, en architecture, la décision de Richelieu, imposant au style français la coupole et surélevant celle-ci par le verticalisme national, avait maintenu à l'art français son caractère propre contre l'exigence médiocre du style « baroque ».

En sculpture, l'influence de Richelieu ne fut pas aussi heureuse. Le décorateur avisé qu'était le cardinal se laissa entraîner par le collectionneur : *trahit sua quemque voluptas*.

Richelieu collectionneur.

Collectionneur, Richelieu l'était jusque dans les moelles. Il acheta, il acheta toujours à chaque minute de sa vie, jusqu'à l'extrême-onction..., et au delà. Or ce qu'il acheta, ce fut uniquement et désespérément les « antiques ». Nous avons entre les mains un document d'un prix inestimable : c'est un album in-folio aux armes

des Richelieu, ayant pour titre : *Disegni delle Statue, busti, teste e vasi delle'Eminentissimo e reverendissimo Sig^{re} Cardinal Duce di Richelieu*. Et, après ce titre, se trouve, d'une écriture du xviii^e siècle, la mention suivante : *Cesti disegni mi sembrano fatti di Angel Maria Canini, pittor Romano nella di lei gioventu*. (Ea collectione P. J. Mariette) (1).

Ainsi se trouvent réunies les marques les plus certaines de l'authenticité; ajoutons, que sur chacun des dessins, une main qui, si elle n'est pas celle du cardinal, doit être celle de l'un de ses secrétaires, a inscrit le lieu où devaient être placés les statues, les bustes ou les autres morceaux, reliefs, vases, etc. : *salon, escalier, galerie, cour*, etc. Sur la feuille de garde, à la fin du volume, on lit de l'écriture du xviii^e siècle : « Avec ce feuillet, il y a cinquante bustes, précédés de quatre-vingt-dix-huit statues en pied. »

Eh bien! ces dessins d'une exactitude et d'une qualité exceptionnelles représentent les antiques achetés par le cardinal pour figurer parmi les collections qu'il réunissait dans ses maisons en particulier, dans son château de Richelieu et, à Paris, dans le Palais-Cardinal. Et ces mêmes pièces, en général excellentes, figurent dans les inventaires faits après la mort de Richelieu (2).

Le rapprochement entre les images de l'album et les relevés des inventaires et ceux des listes publiées par M. Bonnaffé dans son livre *Les Collections de Richelieu* ne laissent aucun doute. Ce sont les représentations des collections du cardinal, telles que les achetaient pour lui, les agents sans nombre envoyés partout, en Italie, en Grèce, en France, en Hollande : témoignage sans prix pour l'histoire de l'art français.

Or ces collections d'une splendeur insigne, qui ont été dispersées, après la mort du ministre, dans des conditions qui ont

(1) Giovanni Angelo Canini né à Rome en 1621, mort en 1666. Fameux comme dessinateur de médailles et d'antiques. Peintre de Christine de Suède, etc. Il vint en France et on signale qu'à l'un de ses voyages, il présenta à Louis XIV un volume dans lequel il avait réuni des têtes d'hommes illustres et de divinités païennes, et que le jeune Roi le récompensa par le don d'un collier d'or. S'agit-il du présent album? Voir Hoefer Lanzi et Tecozzi.

(2) Ces inventaires ont été exhumés des archives de la famille et publiés par M. de Boissile dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, tome XLII, Paris, année 1882.

été précisées par M. de Boislesle, établissent comme un fait indiscutable que Richelieu achetait, — sauf quelques beaux morceaux de la Renaissance italienne, — avant tout, des « antiques ».

Quel regret de ne pouvoir donner une reproduction de l'album en son entier! La liste de quelques morceaux, rapprochée de la lecture des inventaires, éclairerait tant de problèmes historiques et artistiques.

Voici d'abord, les personnages de l'histoire romaine : voici Auguste; voici Tibère; voici Caligula un rouleau à la main; voici Marc-Aurèle vêtu de la toge; Caracalla levant le bâton de commandement; voici un Marius méditatif, œuvre d'une qualité insigne; voici César, voici Brutus. Maintenant, les femmes : Domitia, Servilia, Plotilla, Faustina, figures intéressantes, mais de si peu d'âme! Et voici le vaste Olympe des Dieux : un Bacchus avec la grappe de raisins; un Mars casqué, un Apollon tenant la lyre, un Mercure, la bourse à la main, un autre Apollon appuyé sur le rameau où grimpe une salamandre; une Vestale énigmatique, une Cérès serrant sous le bras la gerbe des moissons; une Pomone portant la corne d'abondance; une Cléopâtre dont l'aspic mord le doigt. Ajoutons un ensemble de bustes, de vases, de reliefs, de têtes de Méduse, de médaillons et, couronnant le tout, la figure de Rome « dans sa splendeur ».

Eh bien! dans ce précieux rendez-vous de la représentation humaine et divine, tout est à la Grèce ou à Rome; rien que le paganisme; aucun morceau de l'inspiration nationale et chrétienne!

Mille ans n'ont donc pas sculpté? Le cardinal n'a donc pas vu la *Vierge dorée* d'Amiens, lui qui avait fait, de cette ville, son quartier général au cours de l'année de Corbie? Il n'a donc pas vu le *Sourire de Reims*. Il n'a donc pas vu les vierges sages et folles du portail de Chartres? Pas davantage les prophètes du *Puits de Moïse* ni les *pietà*, ni les *mises au tombeau* d'Avignon, de Bar-le-Duc, etc. En un mot, tout ce qui emplissait d'une émotion sacrée les églises où il priait (1)?

(1) On sait que les deux *Captifs* de Michel-Ange, qui viennent des collections du cardinal et qui sont au Louvre, lui avaient été légués par une volonté suprême du duc de Montmorency.

Tels sont les caprices de la mode, tel l'arbitraire du nouveau, qui, en se cherchant lui-même, brise tout ce qu'il entend remplacer! Nous le savons assez!

Pour ne pas sortir de notre sujet, le classique c'est, surtout, l'horreur du « gothique »; et nous devons reconnaître que l'origine d'une si pénible méconnaissance du génie français remonte en partie à ce grand Français, Richelieu. La rareté, à ses yeux, surmontait tout, même la piété, la piété filiale, la piété nationale et divine. On sait aussi les suites funestes que cette erreur eut sur les richesses accumulées par l'art français.

Nul doute, en plus, que le mépris de la tradition nationale n'ait été pour quelque chose dans la médiocrité relative de la sculpture française au cours de la première moitié du XVII^e siècle. « Époque de transition et d'incertitude », a-t-on dit (1). En effet, la sculpture française, en tous temps si féconde, si ingénieuse, si résolue, si glorieuse, fut comme frappée alors d'un demi-sommeil, elle dormit, comme parfois le bon Homère.

Richelieu s'en occupait pourtant avec ardeur. Il l'employait, la stimulait, multipliait les commandes personnelles et officielles. Un certain excès, une certaine emphase ne lui eût pas déplu. Mais justement, cet appel au luxe un peu doré accablait, en quelque sorte, la rusticité de nos Gaulois. Les Italiens étaient là pour s'en gausser : marchands de gentillesses et de contrefaçons, ils encombraient le marché de leur concurrence.

On peut citer quelques noms d'artistes français qui, malgré tout, se distinguèrent, Pierre Biard, qui triomphe s'il est l'auteur de la *Renommée* de bronze du Louvre, Berthelot, Guillain, Warin, Sarrazin, les Anguier. Richelieu les employa; mais ce ne sont pas des princes!

Il faut attendre que nos hommes aient, en quelque sorte, digéré « l'antique » pour retrouver, avec Puget, Coysevox, Girardon, et tant d'autres, le sentiment, la vigueur, le sans-façon, l'aisance, l'originalité de la vieille tradition française.

(1) Louis Gonse, *Histoire de la Sculpture française*. Édition in-folio, page 155.

III

La peinture.

La peinture ne se laissa pas faire. Nos peintres, bien entendu, allaient à Rome, comme nos architectes et nos sculpteurs; mais ils gardaient l'air de France dans les poumons.

La peinture est, en fait, un art plus aisé, plus abordable, plus familier. Le peintre a sa vocation dans le sang; sa jeunesse en est saisie et s'y dévoue.

Depuis des siècles, nos primitifs avaient enfoncé le clou de leur émotion dans l'âme des peuples. Tous ces vieux Français de France hommes de Bourgogne, de Flandre, du Berry, de la Provence, avaient un acquis et un aplomb que les grands exemples italiens pouvaient confirmer, enrichir, mais qui leur assuraient le privilège d'une autorité acquise.

Il n'est pas inutile de rappeler, en outre, qu'il n'y avait pas de peinture antique subsistante. Artistes du Nord et artistes du Midi, face à face et à deux de jeu, sans qu'un Apelle quelconque embarrassât la partie.

Un peintre n'a pas besoin de tant de science et de préparation qu'un architecte ou un sculpteur : dès l'enfance, il crayonne et barbouille; c'est déjà peindre. L'école...? Dire de professeur! Voyez ce Poussin, le maître éminent et, nous dirions le classique de cette époque. Où est-elle sa classe? Artisan rustique et ignoré, il court les champs et les routes : on l'entrevoit dans quelques ateliers et sacristies, comme, plus tard, notre Corot. Après son voyage à Rome, les historiens de l'art le découvrent, lui clouent une étiquette : « C'est le Romain ». Maintenant, pour être dans les règles, il faut lui trouver un maître. On cite Jean Warin. Quel est cet illustre que la gloire de son « élève » tire du néant? Ne cherchons pas. Poussin peignait français, comme il parlait français, de naissance; son maître était son pays. A Rome, il apprit l'italien « comme on le parle ». Mais sa langue fut toujours, ainsi que son talent et son génie, français de France.

Il serait bien à désirer, qu'une fois pour toutes, l'histoire de

l'art mit à sa place le préjugé de « l'école ». Invention moderne, cadres encombrants et qui craquent, aux prises avec la réalité.

C'est entendu, il y a eu une « Renaissance », et une Renaissance florentine, puisque Vasari, pour glorifier sa chère patrie, nous l'a affirmé. En fait, durant les longs siècles qui ont précédé ladite « Renaissance », on ne trouvera pas une année qui n'ait vu la vie, la vraie et non factice, livresque, d'un art total : peinture, sculpture, d'un peintre, d'un sculpteur, d'un maître, architecture et génie créateur. Aura-t-on l'audace de tenir pour nulle et non avenue la production immense qui fut celle des artistes occidentaux, baptisés négligemment « les primitifs », comme si c'était une infériorité d'avoir été les premiers !

Il faut donc attendre le siècle quatorze pour saluer la nouvelle Naissance ou Renaissance avec son avènement, son progrès, son apogée, sa décadence comme disent les manuels. Catégories des plus ridicules galimatias, géographique et chronologique : aide-mémoire, sans mémoire ; bon, tout au plus, à alimenter la répétition machinale de nos bavards scolaires.

La vérité est ceci : l'Europe a toujours créé, même quand il n'y avait pas d'école ; mais l'art n'était pas seulement d'un temps, d'une province ou d'une classe. Il était *l'art européen*.

Le peintre naît là où il peut ; à peine les yeux ouverts, il regarde ; il se regarde, il s'amuse, il s'applique, il réfléchit, il se décide. Avec son escabeau, sa boîte et son baluchon, il part, si le cœur lui en dit ; il passe la frontière de sa province ou de son pays ; autour de lui, il s'imprègne de la nature et des œuvres ; il dessine une vache ou un arbre, copie une mosaïque ou un retable, croque plus ou moins heureusement un homme ou une femme, une statue même, s'il la rencontre ; mais pas un « modèle », bien sûr, où le dénicherait-il ? Plantant sa chaise de droite ou de gauche en haut ou en bas, il s'entête, efface et recommence. Finalement, il a des esquisses dans son cartable et dans son cerveau, ayant fait son tour de France et s'il a pu, son tour d'Europe. La voilà, l'école ! Non pas quai Malaquais.

L'un de nous écrivait il y a vingt ans : « J'ai vu et admiré les œuvres de l'art médiéval à peu près dans tous les pays ; j'ai visité

les monuments et les musées de France, d'Italie, de Belgique, de Suisse, d'Allemagne, en particulier les admirables richesses de l'Espagne et de la Catalogne. Or ma conviction est faite : rien n'est plus faux, plus contraire à la connaissance historique que de supposer qu'il existait, à cette époque, des *écoles* distinctes selon les nationalités et les provinces; en fait, l'*art européen* est de partout, c'est un seul et même art et, si l'on veut employer le mot d'école, on est en présence d'une seule et même école, l'*École européenne*.

« Je m'explique : l'art gréco-romain, l'art antique, ne mourut pas; il se transforma lentement. Il devint, d'abord, ce qu'on est convenu d'appeler l'art byzantin, puis l'art roman, puis l'art du moyen âge, appelé par des ignorants art *gothique*, mais cette progression, cette évolution s'accomplit d'un mouvement insensible et qui se développa par un travail universel et non spécialement italien. On le trouve analogue partout et plutôt en avance dans le Nord, au même moment, ou peu s'en faut. La mode voyage rapidement; des manifestations sympathiques entre elles, changent peu à peu le caractère du langage artistique. Les idées sont muables! L'art étant un moyen d'expression, ces transformations s'accomplissent, par lui, en larges ondes qui couvrent à la fois tout le continent (1). »

Ces observations étaient inspirées par l'étude des monuments de l'art dans notre midi, dans notre Provence, dans cette belle région niçoise, si originale, si féconde. Comment ne pas s'émouvoir, quand on les a connus, de l'oubli où de tels trésors avaient été laissés par la négligence et l'ignorance des générations successives, toutes appliquées à leur propre besogne et laissant tomber le passé qui les avait formées?

Ce Midi, français était déjà riche et largement producteur; mais apportait-il seul des œuvres durables? Non, on peut même le dire: en peinture, c'est du nord qu'est venue la lumière. On finit bien par s'en apercevoir : au xiv^e siècle, le pape Boniface demandait des peintres à nos Rois. Il y avait des maîtres bourguignons, des

(1) Gabriel Hanotaux. *La Provence niçoise*, 1928, in-4°, page 101.

maîtres tourangeaux, des maîtres berrichons, alsaciens, toulousains, avant la Renaissance; il y avait eu des peintres flamands et ceux-ci, jouant des coudes, ont su prendre leur place, les premiers.

On est bien obligé de le reconnaître : ce sont les tapissiers des Flandres, habiles à manier la couleur qui ont inventé la peinture à l'huile et qui l'ont apprise aux Italiens.

Rome et l'art français,

Ceci une fois dit et avéré, il ne s'agit pas de nier l'autorité sans pareille que surent prendre l'art florentin, puis l'art romain, l'art vénitien, l'art bolonais, sur l'ensemble de la peinture européenne. Par la rencontre unique des plus hauts génies, « le style nouveau », selon la parole du Dante, donna du nerf, de la force, de la splendeur à une production quelque peu vague et flottante jusque-là, et ouvrit à l'art européen des voies nouvelles. Il n'est pas davantage question, d'éliminer de l'histoire de l'art en France, l'influence des campagnes d'Italie depuis Charles VIII jusqu'à Henri II; il ne s'agit pas de fermer les yeux sur l'autorité et l'influence des maîtres de Fontainebleau. Les Français comme les Flamands, comme les Belges, comme les Allemands voient s'élargir et se purifier soudain leurs horizons. Ils quittent leur pays pour visiter la péninsule et même ils y demeurent; mais encore une fois, ils n'ont pas laissé, sur la frontière, leur bagage, leur nature, leur tempérament.

Rappelons maintenant, que, la peinture, moderne fut atteinte bientôt par les décrets du Concile de Trente. Rome a décidé que la moindre trace d'une quelconque sensualité et, en particulier, de la représentation du corps humain dans sa nudité devait être bannie des images religieuses.

L'inspiration de l'antiquité, et même l'inspiration de la nature se trouvaient, sinon condamnées, du moins étroitement surveillées. Le style jésuite naissait, à la fois chaste et cloîtré, sans passion et sans horizon. L'art italien hésita, l'art français se décida.

Le second avait en lui une certaine liberté, disons un savoir-

faire, une souplesse, habiles à tourner la difficulté; il sut, tout en se conformant à la règle, garder une indépendance raisonnable et modérée; cela se fit promptement, finement, « à la française ».

On ne peut trouver une preuve de ce qui vient d'être dit plus éclatante que l'œuvre du premier de nos peintres qui parut après le Concile, un peu avant le temps de Richelieu, Vouet. Vouet était un Parisien, — devenu un « Romain », puisque jeune encore il s'était installé en Italie et qu'il y était resté quinze ans. C'était un créateur abondant et varié, auquel justice n'a pas été entièrement rendue. Rome, Florence, Venise lui avaient appris la pratique et le raffinement de la composition, du dessin, de la couleur. Mais ce qui le distingue le plus, — et voilà peut-être la raison pour laquelle le poncif académique l'a boudé, — c'est une grâce, un charme, une sorte de volupté dans ses types de femme, qui a dicté à Louis Gillet cette appréciation : « En vérité, Vouet est déjà presque un homme du XVIII^e siècle, plus près de Boucher que de Lebrun. Son *Bain des Nymphes*, sa *Diane et Callisto* et même, parmi ses tableaux d'église, son *Job et ses filles* sont des morceaux, où la séduction féminine va jusqu'à la lascivité. Son portrait d'homme de la collection Magnin à Dijon annonce le Descartes de Franz Hals. Le tempérament français loyal et virilement passionné, éclate dans ces images tracées d'une main si sûre et si facile, et l'on comprend l'enthousiaste accueil qui fut fait au peintre quand il revint en France, la place qu'il sut conquérir et la parole de Louis XIII quand il s'attacha Poussin : « Voilà Vouet bien attrapé. »

On le considérait donc comme un rival.

Au même moment, les Flamands, ces initiateurs, les *prérubiniens* se tenaient ferme sur leur acquis, sans égaux pour le rendu des chairs éclatantes, des voluptés désirées, des ardeurs à peine comprimées. Il suffit d'évoquer l'œuvre entier de Rubens. Peintre de Marie de Médicis, la Florentine, est-ce qu'il craindra de déshabiller ses Parques, ses déesses, ses muses, ses dames opulentes? Et Rome elle-même, pas plus que la catholique Espagne, n'en détournera ses yeux.

La multiplication des images par l'estampe entretenait dans l'art une sorte d'universalité; elle répandait les motifs empruntés

aux fabliaux, aux sotties, aux contes populaires qui se colportaient de bouche en bouche : on les verra même au xvii^e siècle se maintenir dans les salons des précieuses avec Voituré, Colletet, Boisrobert et notre grand La Fontaine (1). »

La grandeur du Poussin.

Poussin est le contemporain de Rubens. Il travaillait, avec lui au Luxembourg pour Marie de Médicis. Or, n'étant pas un Flamand, il ne prend aucune des libertés que s'accorde le peintre, favori de la Reine. « Romain », il reste français.

Il a toujours gardé certains traits caractéristiques, évoquant, — même dans la période dite « romaine », — la permanence de sa nature originelle et les impressions qu'avaient laissées en lui les images de sa Normandie d'origine (2). Parmi les raisons qui l'ont conduit et maintenu à Rome, il conviendrait de distinguer celles qui se réfèrent aux conditions de l'existence et celles qui sont en rapport avec son art et son œuvre. Assurément Rome l'attire, comme elle attire la plus grande quantité des artistes contemporains, par la splendeur de son passé antique et de la Renaissance chrétienne. Là, il peut étudier, réfléchir, mesurer, observer; mais en fait, s'il copie, il copie peu, il regarde et il pense. Parmi les maîtres contemporains, il défend avec vigueur l'énergique Dominiquin; mais il ne se laisse séduire en rien par les habiletés des autres artistes en renom : en tant que pensée et technique, il a son quant à soi nettement affirmé.

(1) Sur les libertés prises par les *prérubiniens*, lire des pages excellentes de M. Eugène Baie dans son beau livre, *Le Siècle des Gueux*, tome III. Il observe avec raison qu'il faut tenir compte aussi de la Réforme : « Ce que les Flamands eussent le moins compris, c'est l'emprise que la leçon (c'est-à-dire l'esprit académique) eut sur le goût français à la fin du xvi^e siècle. L'orthodoxie en art était leur moindre souci. La dissidence spirituelle faisait fureur en Flandre. Il n'était point d'artiste que la Réforme n'eût touché en quelque manière... Le fétichisme de la forme idéale épuisa tôt l'admiration des élites... » et cet auteur cite cette phrase de Van Mander sur Breughel l'Ancien : « Le bonheur de Breughel était de saisir sur le vif les mœurs agrestes, les ripailles, les danses, les amours champêtres qu'il exultait à traduire par le pinceau (page 314). » Les frères Le Nain vont paraître non sans la mesure et la finesse du goût français!

(2) Voir le livre si plein d'intérêt consacré par M. Hourticq à la jeunesse de Poussin.

S'il s'installe à Rome, c'est qu'il y a trouvé un climat favorable à sa médiocre santé, qu'il y a acheté une « petite maison », adaptée à ses besoins et à ses goûts, qu'il a trouvé là des amis qui l'aident et lui procurent des commandes même officielles, qu'il s'y est marié, — dans une famille française, mais qui y demeure, — à une femme qu'il aime et qui lui a donné des enfants nés à Rome. Là, selon son expression, « loin des embarras de la Cour », il jouit d'une demi-solitude, d'une tranquillité, qui lui laissent le temps de mûrir lentement et longtemps des travaux où la pensée domine. Tout cela résulte de la lecture de sa correspondance.

La vie d'un artiste est une chose, son inspiration, sa création, une autre chose. Il convient d'interroger directement un artiste d'une si haute volée pour apprendre, de lui, quelle était sa nature, sa formation, sa direction réfléchie et voulue. Laissons donc parler ce contemplateur de lui-même : « Mon naturel est contraint de chercher et aimer les choses bien ordonnées, fuyant la confusion qui m'est aussi contraire et ennemie comme est la lumière des obscures ténèbres (lettre du 7 avril 1642). »

La voilà bien cette clarté française ! Et on découvre, dans cet esprit si extraordinairement muni, une faculté d'abstraction qui se retrouvera en son œuvre et que nous surprenons dans cette page difficile, recueillie au hasard de ses notes : « *De l'idée de la beauté.* L'idée de la beauté ne descend dans une matière qu'autant qu'elle est aussi bien préparée que possible. Cette préparation consiste en trois choses, l'ordre, le mode et l'apparence ou la forme. L'ordre signifie l'intervalle des parties; le mode se rapporte à la quantité; la forme consiste dans les lignes et dans les couleurs. Il ne suffit plus de l'ordre et de l'intervalle des parties; il ne suffit plus que les membres du corps aient chacun leur position naturelle, si l'on n'y ajoute pas le mode qui donne à chaque membre sa grandeur voulue proportionnée à celle du corps, et l'apparence, afin que les lignes soient tracées avec grâce, et la lumière et l'ombre rapprochées par une douce harmonie. »

En vérité le peintre est un cartésien. Cette main est un cerveau. Comme c'est encore français cela !

Mais la France elle-même, la « douce France », quelle idée s'en fait-il notre « Romain? » Oui ou non, a-t-elle touché son cœur, a-t-elle saisi son œil d'artiste? Laissons-le parler encore :

De Paris il écrit le 14 mars 1642 : « Telles sont les variations de ce climat; il y a quinze jours, la température était devenue extrêmement douce, les petits oiseaux commençaient à se réjouir, dans leurs chants, de l'apparence du printemps, les arbrisseaux poussaient déjà leurs bourgeons; et la violette odorante avec la jeune herbe recouvrait la terre, qu'un froid excessif avait rendue peu de temps auparavant aride et pulvérulente. Voilà qu'en une nuit, un vent du nord excité par l'influence de la lune rousse (comme ils l'appellent dans le pays), avec une grande quantité de neige, viennent repousser le beau temps qui s'était trop hâté. »

Certes, c'est ici un regard averti, une âme sensible au modeste paysage français, comme elle l'est aux magnificences romaines.

Mais Poussin, dira-t-on, s'est enfui de la France et de Paris. Il a préféré Rome! Il n'avait donc pas au cœur pour la France cette affection fidèle que vous lui attribuez.

De Rome, précisément, à la nouvelle de la mort de Louis XIII, il écrit : « La mort du Roi et la retraite de la Cour de Monseigneur (il s'agit de M. de Noyers) ont été deux choses qui m'eussent fait mourir de déplaisir, je vous assure, Monsieur, que dans la commodité de ma petite maison et dans l'état de repos qu'il a plu à Dieu de m'octroyer, je n'ai pu éviter un certain (1) regret qui m'a percé le cœur jusqu'au vif; en sorte que je me suis trouvé ne pouvoir reposer ni jour ni nuit, mais à la fin, quoi qu'il m'arrive, je me résous de prendre le bien et de supporter le mal (2). »

Et quelle finesse d'observation et de langage dans le souvenir gardé de quelques-uns de ses passages en cette belle France! Il écrit, le 20 mars 1642, à son grand et vigilant ami, M. de Chantelou, qui vient de visiter Nîmes : « Je m'assure bien, qu'à cette fois, vous aurez cueilli avec plus de plaisir la fleur des beaux ouvrages, qu'autrefois vous n'aviez vus qu'en passant. Les choses auxquelles il

(1) Le mot *certain* est employé, selon l'usage du temps, en son sens étymologique, un *réel* regret.

(2) 9 juin 1643, de Rome.

y a de la perfection, ne se doivent pas voir à la hâte, mais avec temps, jugement et intelligence, il faut user des mêmes moyens à les bien juger comme à les bien faire. *Les belles filles que vous avez vues à Nîmes, ne vous auront, je m'assure, pas moins délecté l'esprit par la vue que les belles colonnes de la Maison Carrée, vu que celles-ci ne sont que de vieilles copies de celles-là* (1). »

Tous ces traits, par leur harmonie variée, nous aident à démêler quelque chose de ce mystère, l'inspiration de l'artiste. Et maintenant, c'est l'étude attentive de l'œuvre qui va nous permettre de préciser.

Ce qui caractérise éminemment l'art de Poussin, c'est l'intensité dans l'expression du sentiment humain, la magnificence de la pensée dans l'ordonnance des paysages, et enfin une supériorité inégalable quand cette poésie du sentiment se rapproche de cette poésie de la nature en une seule et même image.

L'expression du sentiment : le peintre en fait son souci constant inlassable, sa recherche ardente, sa réalisation toujours juste jamais hésitante ou forcée, soit qu'il s'agisse de scènes antiques ou modernes, soit qu'il s'agisse de scènes religieuses ou civiles. Il applique avec rigueur les prescriptions du concile de Trente; mais il s'arrache au péril de la banalité qui deviendra la plaie académique. Regardons : *l'Enlèvement des Sabines*, le *Maître des Falisques*, la *Manne*, la *Plaie des Philistins*, *l'Arche d'Alliance dans le peuple de Dagon*, *Rébecca et Eliézer*; et enfin la multiplicité des sentiments humains exprimés en ces pages incomparables : *Les Sept Sacrements*.

Arrêtons-nous devant le sacrement de la Pénitence : cette question de la repentance et de la grâce a troublé le cœur du siècle, en raison de la demi-réforme tentée par le jansénisme. Comment ce problème théologique abstrait, le tourment des âmes pécheuses et leur apaisement par le pardon, a-t-il été traduit par la peinture? Il l'est indubitablement sur les divers visages de cette assemblée groupée autour du Christ; et, en même temps, la scène

(1) Le même rapprochement fut fait, un jour, devant nous, par Rodin. Il comparait les colonnes parfaites à des jambes de femme. Avait-il lu ce passage des *Lettres du Poussin*?

présente une réalisation sublime de la beauté; c'est ici à la fois *l'ordre, le mode* et la forme, tels que les réclamait la doctrine du peintre. Madeleine s'agenouille et baise les pieds du Christ; le Fils de Dieu, à la table du festin, l'écoute; il l'entend, il la bénit, elle est pardonnée. Les convives s'interrogent, le plus vieux, — Simon sans doute, — ne peut en croire ses yeux, le plus jeune, — sans doute Jean, — se penche vers la pécheresse en un délicieux ravissement; les docteurs discutent, ils se prononceront après examen; deux incroyants debout, sentent s'éveiller en eux un scrupule : « Est-ce possible? Mais alors? » La composition a isolé le Fils de Dieu au bout de la table dans une clarté divine, près de la repentante; et le drame s'accomplit ainsi en une majesté claire. Le *Sacrement de la Pénitence* devient une joie en pleine lumière.

Maintenant, le *paysage* tel que le conçoit Poussin.

Poussin est incontestablement le premier maître qui ait développé, dans l'ensemble d'un tableau, l'éloquence de la nature. Ni Rome, ni Florence, ni Venise ne lui avaient appris cela. D'où cette pensée et cette admirable création?

En pleine évidence, et d'autres preuves vont être apportées par l'étude du mouvement artistique de ce temps, Poussin est préoccupé des décisions du concile de Trente : le peintre ne pouvait plus prendre, pour sujets, la nudité humaine, la passion humaine dans ce qu'elle a de plus exalté, l'amour; il cherchait un refuge « un champ éloigné où il retrouvât la liberté ». Et ce fut le paysage!

La nature lui offrait son vaste spectacle. On reconnaît, en cette révélation, un souvenir des années de jeunesse; en effet, dans son œuvre, même tardive, il y a des paysages qui sont incontestablement normands : vallée de l'Eure, environs des Andelys, etc.; de même qu'on retrouvera des paysages lorrains, illuminés par la lumière romaine, dans les tableaux de Claude Lorrain. Le certain, c'est qu'il s'agit d'une beauté nouvelle, — nouvelle Rome, — une beauté de l'âme, une beauté de plein air et non de l'atelier, une beauté fille de la solitude et de la pensée, à la fois un repos et une libération, le grand souffle à pleins poumons de l'homme, fils de la nature. Ni l'application des Carrache, pas même la grâce raphaë-

lienne ou la puissance michelangelesque n'ont annoncé cette émotion sublime. Cela vient d'ailleurs et de loin.

Ce Français est dans la péninsule en conquérant, comme François I^{er}. Il a occupé Rome; il a annexé même la « Renaissance », même « l'antique », par le pacte de la lumière.

Voici le *Diogène brisant son écuelle...* Où est-il, Diogène? On le voit à peine. Autour de lui, l'immensité, l'espace, le ciel! Les eaux dévalent des sommets lointains à peine visibles; d'humbles maisons de pêcheurs se mirent dans un ruisseau lucide, une puissante ramure répand son ombre sur la fraîcheur de la terre; un entassement de rochers donne l'idée de la naissance des choses et une modeste culture, celle du travail de l'homme. Au-dessus de tout, planant en un vaste repos, la lumière emplit l'espace; elle règne, elle parle, elle répète la parole du Créateur : « Et la lumière fut ». Casse ton écuelle, Diogène! Inutile, ta recherche! La vraie philosophie, c'est moi, le peintre, qui l'exprime : rien d'ici-bas; tout de là-haut! La lumière!

Voilà donc la grande découverte qui va décider d'un des caractères les plus frappants de l'art moderne, la poésie de la nature : « un paysage est un état d'âme ».

Mais il y a un problème plus difficile à résoudre, l'union des sentiments humains avec le décor de la nature. Qui avait pensé à cela? Qui s'était appliqué à traduire cela en images, avant Poussin?

La solution la plus illustre du problème est dans le tableau fameux, l'*Arcadie*. Le paysage y sert de support à deux sentiments, d'une part la douceur et d'autre part la mélancolie de l'existence : *Et in Arcadia ego*. Un magnifique paysage, plein de tendresse et d'amour, encadre des ruines dorées dans la verdure des arbres denses. Une femme, habillée à l'antique, se tient debout, dans l'attente comme si elle venait chercher le bonheur. Le bonheur, il est passé! Le vieillard se souvient. Il inscrit la devise comme sur une stèle, comme sur une tombe. Et c'est tout. Ainsi Poussin évoque l'antiquité, à la fois humaniste et moderne; il réunit les deux âges. Le ciel, les arbres sont sa philosophie finale, plus belle que la philosophie des « sages ».

Maintenant, *Orphée et Eurydice*. Là aussi, des ruines, des arbres, des montagnes, le ciel. Orphée joue de la lyre, la nature écoute, les pierres vont s'ébranler à sa voix. Il chante son Eurydice retrouvée. Mais le serpent qui l'a blessée se glisse dans l'herbe. Le poète chante encore. Eurydice est frappée; elle va mourir. L'amour même n'est pas le tout pour l'homme. La religion sera son refuge suprême.

Retour vers le Christ. Le peuple élu annonce le Dieu unique. *Moïse sauvé des eaux*. L'enfant prédestiné touche le rivage. Le voici, celui qui sera le maître de l'avenir et par qui le monde recevra la visite du salut divin. Le Nil roule ses eaux puissantes pour le sauver.

Dieu ne veut pas la perte du genre humain. La plus émouvante des péripéties l'a prouvé : le *Déluge*. Un ciel noir sillonné d'éclairs, les flots déchainés, l'abîme entr'ouvert; des rochers témoins de la naissance du monde, se dressent; est-ce le salut? Ils sont inaccessibles. Tous ces êtres en fuite vers les hauteurs sont repoussés dans leur effort désespéré; sur la dernière barque, la mère avant de mourir, tend le dernier enfant au père épuisé; l'eau engloutit les rares survivants, qui n'ont même plus la force de tendre les bras. C'est fini. Les péchés de l'homme ont décidé de son sort. Eh bien non! L'humanité survivra. Sur une roche, un pontife lève vers le ciel ses mains suppliantes; l'arche apparaît. Dieu a pardonné.

A-t-on compris la grandeur de cette innovation, la pensée dans le paysage?

Et n'est-ce pas le cas de rappeler que Nicolas Poussin avait, à Rome, près de lui, Claude Lorrain.

L'art français s'est emparé résolument de la maîtrise. La peinture est une poésie, et cette poésie, il l'a déposée sur la palette, comme une écriture révélatrice d'une émotion inconnue. A Rome, où il avait été chercher un enseignement, Poussin a trouvé une maîtrise qu'il passe à la France pour des siècles.

Quel noble élargissement de l'art au moment où sont édictées les prescriptions restrictives du concile de Trente! L'art libéré a conquis l'espace, presque l'infini. Telles sont les ressources de l'ingéniosité française.

Richelieu patron de la peinture française.

Mais Richelieu, dans tout cela?... Chose prodigieuse, on dirait qu'il a tout compris, tout deviné. Averti par quelques amateurs retour de Rome, se consultant avec M. de Noyers, qui avait un haut sentiment administratif de sa fonction de grand maître des bâtiments, il avait commandé à Nicolas Poussin divers tableaux pour l'ornement de son château de Richelieu; on dit quatre bacchanales, on parle aussi d'une commande des *Quatre saisons*, ce qui est tout à fait en conformité avec l'art déjà notoire du paysagiste.

Richelieu, Sublet de Noyers, Mazarin, tout le monde s'emploie à faire venir Poussin de Rome à Paris; d'autant plus que le bruit courait que les Espagnols entendaient l'y retenir. Nous avons dit comme cette volonté du cardinal se réalisa. Poussin eut quelque peine à se décider. Finalement il arriva à Paris au début de l'année 1641.

Le 20 mars, on lui adressa un brevet de premier peintre du Roi par lequel on lui donnait la haute main sur l'ornement et le décor de tous les bâtiments royaux. On le payait largement; on le logeait dans un pavillon royal au jardin des Tuileries; on lui laissait l'entière liberté de prendre toute commande, même des particuliers. En somme, on l'accablait d'honneurs et de satisfactions, sa correspondance l'établissait. Richelieu, en particulier, lui commande pour l'hôtel de Richelieu de Paris, alors en construction, un *Ravissement de Proserpine* et un *Hercule délivrant Diomède*. Si certaines difficultés se produisirent entre Poussin, Lemercier et quelques autres, soit pour la décoration des Tuileries, soit pour des raisons variées et pas très belles, ni Richelieu ni le Roi ne s'en préoccupaient. On voulait garder Poussin à tout prix.

Mais il était rappelé par Rome, où il avait laissé sa famille, son atelier, sa maison, ses promenades, ses habitudes. Au bout de deux ans, il repartit pour la Ville éternelle, non sans esprit de retour; il écrivait même, après la mort de Richelieu, après la mort du Roi et après la chute de Sublet de Noyers : « Vous savez que mon absence a été cause que quelques téméraires se sont imaginé que, puisque jusques à cette heure, je n'étois point re-

tourné en France, j'avois perdu l'envie d'y jamais retourner. Cette fausse croyance, sans aucune raison, les a poussés à chercher mille inventions; ...ils ont composé de fausses lettres, portant que j'avois dit que je ne retournerois jamais en France, etc... J'avois une grande envie de retourner cet automne et si je suis secouru à temps, j'espère être en France pour la Toussaint. »

Cela suffit. Il est vrai, Poussin avait mis à sa venue certaines conditions, il entendait notamment être libéré de certaines corvées inférieures. Mais, comme nous l'avons vu, il fut navré de la rapide disparition de ses protecteurs, Sublet de Noyers, Richelieu, Louis XIII. Retenu à Rome par nécessité, il resta jusqu'à sa mort bon Français, loyalement attaché à la France.

Richelieu avait pris ses précautions pour la décoration de ses maisons et des bâtiments officiels; il avait à sa disposition l'équipe des peintres français qui avaient grandi autour de Vouet et de Poussin, Stella, Blanchard, Fouquières, bientôt Lebrun, dont Poussin avait prédit le brillant avenir. En plus, le cardinal s'était attaché un maître dégagé lui aussi de l'académisme romain, mais dans un tout autre sens, son vrai peintre à lui : un Flamand, mais Flamand de France par son origine, son éducation, ses attaches, son séjour, sa famille et sa gloire, Philippe de Champagne.

Philippe de Champagne était né à Bruxelles en 1602. Il avait fait là son apprentissage; mais sa famille était de Reims. Il était venu en France à l'âge de dix-neuf ans, en 1621, et par l'intermédiaire de Fouquières, il avait été enrôlé dans l'équipe de Duchesne, qui avait reçu de Marie de Médicis, l'entreprise de la décoration du Luxembourg. Dès lors, Philippe de Champagne se trouvait en relations avec l'évêque de Luçon.

Il connut, dans ce groupe d'artistes, Nicolas Poussin. Tous les deux s'étaient logés au collège de Laon, au pied de la montagne Sainte-Geneviève, ils se lièrent et l'on peut deviner facilement quels étaient les sujets de leurs féconds entretiens. Champagne avait, de naissance, des sentiments religieux qui furent ceux de toute sa vie. Pour lui les décisions du concile de Trente étaient chose sacrée. Quand on songea à lui pour la décoration des appartements de Gaston de France à Vincennes, Philippe de Champagne, — c'est

Sauval qui le raconte, — avait posé ses conditions à savoir « qu'il n'aurait pas à peindre des Vénus, des Adonis ou des Grâces, enfin qu'il ne représenterait pas non plus des personnages trop peu vêtus (1) ». Son œuvre religieuse est considérable et elle est d'une chasteté, d'une observance irréprochable.

Son art ne pouvait s'éloigner pourtant de la vie civile. Poussin s'était réfugié dans le paysage, Philippe de Champagne trouva un asile dans le portrait, et ce fut une autre porte qui s'ouvrit pour l'art du Grand Siècle.

L'influence de Richelieu sur la carrière de Philippe de Champagne fut décisive. La gravité, la solidité, la sûreté d'un art de haute tenue étaient pour lui plaire. Rubens ne pouvait pas être son homme : trop d'éclat, trop de kermesse, trop de chair. En plus, Rubens était, en politique, un « Espagnol » déclaré, lancé à fond dans l'intrigue antifrançaise. Quand on présenta à la Cour la fameuse galerie du Luxembourg, Marie de Médicis, si l'on en croit Peiresc, fut satisfaite au delà de toute expression et qualifia Rubens de premier homme du monde dans son art, tandis que Richelieu, non sans regarder et admirer, se tut.

C'est Philippe de Champagne que le cardinal choisit pour peindre les voûtes de la coupole à la chapelle de la Sorbonne et plus tard le Val-de-Grâce. C'est à Philippe de Champagne qu'il s'adressa pour la décoration de son propre palais et pour y peindre l'histoire de sa vie, qu'il se plaisait à faire raconter par le peintre, tandis que celui-ci travaillait à la voûte : « On ne parlait dans le palais que de son pinceau. Tout Flamand qu'il fût, le cardinal l'avait toujours préféré à tous nos autres peintres pour peindre son appartement et une partie de la galerie des grands hommes, non pas tant parce qu'il était habile homme que parce que ses couleurs lui plaisaient très fort. Ce naturel si posé qu'il voyait en lui, sa sécurité, sa discrétion, sa retenue, le charmaient bien autant que la facilité et la liberté de son pinceau ni que ce beau finiment qu'on admire dans ses ouvrages » (Sauval). Ne les voilà-t-il pas bien, face à face, la robe rouge allant et venant, son bonnet à la

(1) Gazier.

main et le noir Flamand, debout brossant le grand portrait du Louvre.

Par ce voyant, le xvii^e siècle se présente aux yeux de l'histoire en son élite puissante et mâle du début, de Richelieu à Turenne de Turenne aux Arnauld, tel qu'il fut avant le rayonnement un peu éblouissant du Roi Soleil.

Quand l'astre fut au zénith, Champagne cligna des yeux, et il tourna le dos. Ayant peint Richelieu jusqu'à satiété et même sur son lit de mort, ayant peint Louis XIII, Mazarin, même Anne d'Autriche, même Louis XIV enfant, son œuvre était complète. Mais il était janséniste et il devint soudainement et exclusivement le peintre de Port-Royal. Par cette autre galerie de ses portraits, il contrebalance devant l'histoire, la gloire tant célébrée du règne. Duvergier de Hauranne, Pascal, M. Hamon, furent ses héros; rien n'est plus beau que la « miraculée », sa propre fille, Sœur Catherine de Sainte-Suzanne, tournant son regard attendri vers la mère Catherine-Agnès de Saint-Arnaud, qui, les mains jointes, remercie Dieu d'avoir guéri la chère enfant, cette autre « grâce » de la Sainte Épine. Avant la fin du règne, les nobles femmes devaient être, par les ordres de Louis XIV, arrachées au repos de leur tombe. Philippe de Champagne ne vit pas cela : il était mort en 1674.

Claude Lorrain et les Le Nain.

Mais l'élan est acquis pour l'art français : voici, maintenant, Claude Lorrain. Le paysage, la lumière, Claude Lorrain!

Ce Claude Gellée était un marmiton, au service d'un certain Tosti, plus ou moins barbouilleur de toiles à ses loisirs, qui l'emmena à Rome. On ne lui connaît pas d'autre école. Sandrart, qui était le familier de ses promenades, a raconté qu'il s'installait devant un site, mouillait son crayon dans un filet d'eau et son pinceau dans l'arc-en-ciel. Il n'a qu'un modèle, la nature. Jamais, on ne l'a vu dessiner une anatomie, un nu. Tous les personnages de ses tableaux, aux noms épiques, sont de quelques rapins amis. A-t-on même essayé de reconnaître où se trouvent, en Italie, les « fabriques » magnifiques qui resplendissent dans son œuvre? Ces

portiques, évoquant l'antiquité, ces flottes aux bâtiments serrés les uns contre les autres. Est-ce sur le Tibre? Impossible! Est-ce à Naples, à Palerme? Rien de plus douteux. Et alors, quoi? Marseille? On ne sait rien de l'emploi que ce piéton a fait de son temps. Il voyageait. Dans un de ses plus beaux tableaux, *Procession du Temple d'Apollon à Délos*, observons que le temple d'Apollon, au premier plan, est un édifice à coupole surélevée, selon les lois du « verticalisme » français. Où le peintre a-t-il vu cela? assurément ni en Italie ni en Grèce. Est-ce le goût français qui dirige sa main? Maurice Barrès était enthousiaste de ce « Lorrain ». Quel est donc le « Romain » qui a reproduit, d'après Rome, ce que ce Français y a trouvé, dessiné, illuminé? Ses seuls spectacles réels, ce sont les jeux de la lumière. On l'appelait *le peintre des instants du jour*? Comment quitter des yeux l'une de ses pages : *Port au soleil couchant*? Elle révèle la passion secrète de ce génie unique qui ne voulut voir de toutes les choses créées que la beauté et la splendeur telles qu'elles se transforment et s'impriment au fond de l'âme.

Et nous voilà aux Le Nain! Rien de plus « Louis XIII »; Louis XIV n'eût pas toléré ces « magots ». Mais Louis XIII, le fils de Henri IV, ce Louis XIII, grand chasseur devant l'Éternel; ce Louis XIII à la vie encore drue et agreste qui se laisse prendre par des fauconniers, pour qui Versailles n'est qu'un rendez-vous de chasse.

On dit des peintures des Le Nain que ce ne sont que des *bamboches* à la flamande. Absurde! Les hommes qu'ils ont peints, sont des hommes vivants et mourants. Nos trois frères les ont vus et dessinés parce qu'ils existaient. De ces trois frères, il en est un au moins, le plus jeune, Mathieu, qui a été chevalier, peintre du Roi, admis dans l'entourage intime de l'élégant Cinq-Mars, favori du Roi. Il peignait les paysans mais il peignait aussi les cavaliers, les dames de la Cour (on en voit qui posent dans son atelier) peut-être même cette capricieuse Ninon de Lenclos, celle qui lui fait la nique dans l'un de ses portraits. Et s'il en est ainsi, pourquoi les trois frères se sont-ils obstinés à peindre des rustiques, des malotrus, ces lourds manants au teint bistre, aux joues non rasées, aux souliers boueux, éculés. Attention! Les paysans qu'ils nous montrent, on ne leur enlèvera pas ce caractère d'être des paysans français. Si

vous les observez dans leurs gestes d'êtres laborieux et grattant la terre, vous les trouverez tels; mais aux heures de réjouissance, aux jours de repos, aux baptêmes, aux réunions de famille, vous les voyez endimanchés et ce sont les mêmes. Jeunes filles et femmes (qui paraissent bien de la famille des peintres) avec des robes ajustées, des bonnets tuyautés, des nattes serrées, ce sont des paysannes aussi, mais des Françaises, telles que nous en connaissons encore qui, dans la semaine, aident les hommes à la moisson ou coupent de l'herbe pour leurs lapins, et qui le dimanche, vont à la messe bien afistolées.

Quant aux hommes, considérons-les bien : ce sont des *hommes* et non des muguets. Dans leur pays de Laon, on les connaît bien : ce sont des *poilus de Rocroi*, dont les fils seront les *poilus de Verdun*.

Nos trois peintres, gens de la frontière, ont vécu dans les champs, ils savent ce qu'est la terre de France quand elle se bat, quand elle offre sa tranchée à ceux qui se battent. Ce n'est pas un jardin de Paris, la Thiérache! Elle n'est ni alignée au cordeau ni peignée au rateau. Boueuse, fertile, féconde, elle est la rude mère et nourrice avec sa mamelle noire.

Telle est la France. Les trois frères le savaient. Ils ont pris leurs personnages autour d'eux et ont disposé leurs maréchaux ferrants autour de la *forge de Vulcain*, beaux comme l'antique. Car c'est l'Olympe, leur village! Et leur puits, c'est « le puits de Moïse! »

Après avoir ainsi déterminé l'attitude si nette de l'art français et de ses « indépendants » à l'égard de l'art romain et sans viser encore l'autorité bureaucratique de Colbert qui, l'enfermera, *volens nolens*, dans l'horizon académique, nous n'aurions plus maintenant qu'à nous retourner vers la peinture officielle naissante, qui ne fut pas d'ailleurs, négligée par Richelieu, et qui va tendre sur les murs et les plafonds des palais royaux, les grandes machines du Grand Siècle, la décoration des Lesueur, des Mignard, des Lebrun. Nos hommes étaient libérés de Rome comme les lettres l'étaient de l'italianisme; ils n'avaient pas qu'une seule corde à leur arc.

IV

La musique.

Puisque nous nous sommes arrêtés devant les rares moments de détente que s'accordait ce grand laborieux, le cardinal, il faut parler aussi des heures qu'il sut consacrer à l'art qui est, par excellence, celui du repos, la musique.

C'est un fait que, dans les histoires générales de cet art, le nom de Richelieu est à peine prononcé. Il est admis que « la musique nous vint d'Italie et qu'elle vint des cieux ». Le cardinal Mazarin, en tant qu'Italien, l'aurait introduite en France.

L'ancienne musique française.

Et, pourtant notre vieille France savait chanter. Si l'histoire officielle a négligé, de parti pris, nos *primitifs* de la musique, elle l'a fait par une sorte de mésestime pour ce qui n'est pas « distingué », de même qu'elle a négligé les autres créations artistiques d'avant la Renaissance. Il y a eu aussi une sorte de négligence de la part des professeurs pour ce qui peut se produire sans diplôme.

Il est permis d'affirmer aujourd'hui que le moyen âge et les premiers siècles du temps moderne ont eu des chanteurs nombreux, puissants, admirables, dignes de l'attention de la postérité.

En cette matière, comme dans les autres productions de l'art, il n'y avait pas d'écoles particulières, mais une seule, l'école européenne.

Citons ici un témoignage compétent : « Une longue querelle s'est élevée, autour des maîtres du xiv^e et du xv^e siècles, au sujet de leur nationalité : Flamands, Belges ou Français, tous ces artistes sont de la même école, tous ont marché du même pas, tous forment cette brillante pléiade de musiciens, dits franco-belges ou franco-flamands, qui tinrent le premier rang dans la musique de cette période et qui furent les maîtres des grands harmonistes italiens (1). »

(1) Lavoix Fils, *La Musique française*, page 58.

L'Église chrétienne, qui avait décrété l'unité « catholique » des âmes, les élevait à une aspiration, à une exaltation communes vers Dieu par les chants sacrés où l'appel de l'orgue créait la plénitude de l'harmonie entre les fidèles. Les raffinements les plus variés et les plus délicats sollicitaient le génie des maîtres de chapelle et de leurs disciples.

En dehors des sanctuaires, les trouvères, les troubadours, la plupart nomades, offraient aux foules la joie et l'amusement de leurs refrains, dont, au-dessus des siècles, l'écho se prolonge jusqu'à nous.

« Les chansons populaires elles-mêmes avaient si bien marqué leur rythme dans les âmes que la liturgie avait bonnement recueilli leurs accents. Union piquante, en vérité, et qui est comme un symbole de la concorde évangélique. Il y avait des messes, désignées par le titre de telle ou telle chanson que tout le monde répétait comme notre *Marlborough* ou notre *Madelon*. Cette mode singulière se prolongea jusqu'à la fin du xvi^e siècle (1). »

La richesse musicale de la France à partir du moyen âge ne résulte-t-elle pas de cette constatation que le fondateur d'une des écoles les plus en vogue, à Rome, vers le milieu du xvi^e siècle, fut un Français, Claude Goudinel, qui compta, parmi ses élèves, le plus grand de tous les maîtres italiens, Palestrina?

Un nom résumerait tout le débat en ce qui concerne la France, celui de Claude Jeannaquin, l'auteur de la *Bataille de Marignan*, ce chef-d'œuvre immortel. Mais il convient d'y joindre un fait on a vu plus haut que dès 1570, Charles IX accordait au poète musicien J. A. Baïf et au musicien Courville le privilège d'une Académie de poésie et de musique, qui reçut le nom d'*Académie française* (2). Nos poètes se glorifiaient de l'honneur, que réclamait Ronsard, d'être un « chanteur ».

Donc, une double tradition musicale sollicitait d'avance le goût de Richelieu : la musique d'église et la musique profane. Son éducation avait été, comme nous l'avons dit, celle d'un gentilhomme : or la musique était une partie essentielle de tout enseignement donné à la noblesse : « Dans le manuel classique de philosophie et

(1) Lavoix fils, *La Musique Française*, page 66.

(2) Voir page 129.

mathématique du Père Gaudruce, — programme d'une éducation complète pour la noblesse, — les huit chapitres de la fin sont consacrés à la science musicale (1).

La danse était au premier rang dans l'art de bien vivre, l'art social par excellence. Ainsi la société s'avancait d'elle-même, d'un pas réglé et cadencé vers une création musicale du plus grand avenir : *le ballet*.

En même temps, un progrès considérable s'était accompli dans la notation et l'exécution musicale : on s'était aperçu que le groupement des voix et des instruments, les œuvres respectables et profondes du plain-chant ne parvenaient pas à exprimer le simple cri de l'âme, tel qu'il explose au fort de la passion; et on se tourna, là encore, vers les origines populaires : le chant à voix seule s'éleva et conquiert tous les suffrages. L'artiste individu s'offrait aux applaudissements dans son exaltante personnalité, en chantant le *solo*.

Les choses en étaient là, vers la fin du xvi^e siècle, quand l'évêque de Luçon prit sa place dans l'entourage de la florentine Marie de Médicis.

De quel intérêt ne serait-il pas, pour nous, d'avoir la connaissance précise de la musique qu'entendait, que goûtait, que recherchait le cardinal de Richelieu, de savoir à quels accents cette grande âme berçait son rêve et son repos?

On ne saurait le dire. Nous connaissons les noms de ses musiciens : nous fera-t-on entendre un jour, les chants eux-mêmes?

Toutes les grandes familles avaient, alors, dans leurs entours, ce qu'on appelait « les violons », c'est-à-dire des orchestres de chambre avec des instruments divers, la viole, le théorbe, le luth, etc. Le cardinal avait, naturellement, un de ces orchestres, composé de quatorze musiciens qui le suivaient partout; en outre, sa chapelle comportait, — sans parler des chapelains et des enfants de chœur, — une trentaine de musiciens dont deux maîtres de musique, « qui battaient la mesure » et, le cas échéant, « composaient des motets

(1) Cité dans l'excellent ouvrage de Maximin Deloche : *La Maison du Cardinal de Richelieu*. Lire le beau chapitre sur la *Musique*.

en choisissant et adaptant les chants d'église selon les circonstances ».

Un célèbre musicien, Maugras, lui réservait des moments délicieux; mais il y eut quelque chose entre eux, peut-être au sujet d'une abbaye qu'on faisait attendre au susceptible joueur de luth, et il partit pour l'Espagne. Un autre musicien de marque, Gautaz, avoue lui-même que, n'ayant pas pu se faire accepter par le secrétaire Le Masle, prieur des Roches, à qui il soumettait sa messe de *Lætamini*, il fut tenu à l'écart de la maison du cardinal, « qu'il sembloit, dit-il, que j'eusse mordu dans la lune ». Cela prouve, tout au moins, que la place était bonne et que les « bénéfiques », même ecclésiastiques, servaient à encourager les artistes. Un autre célèbre musicien qui travaillait avec Benserade, « gueux comme les autres », « bizarre comme la plupart des gens de musique », pour cause d'inexactitude dut aller « planter des choux sur les ailes de son moulin à vent ».

« Si l'on synthétise tout cela, écrit Maximin Deloche, on en arrive à conclure que, dans la maison du cardinal, les musiciens n'ont rien perdu de leur indépendance de caractère et de leur humeur vagabonde, qu'ils y font comme une sorte de bande à part, que Richelieu le sent, qu'il a compris la nécessité de se les attacher par des appointements plus élevés, mais sans pouvoir les fixer comme ses autres domestiques; et, en effet, à sa mort, nous les verrons, pour la plupart, les seuls de la maison, passer, immédiatement après, dans la maison royale. » Changement opportun, car Richelieu, absorbé par les terribles soucis de la guerre, aux années de Corbie et de Hesdin, ne garde plus que cinq ou six d'entre eux. Mais Louis XIII, au contraire, est devenu, en prenant de l'âge, comme nous allons le dire, un mélomane déclaré.

La musique goûtée par Richelieu.

Tout cela nous aide à démêler l'intérêt personnel que Richelieu prenait aux exercices musicaux; mais quelles étaient les auditions qui « berçaient son ennui? » Quelle influence eut-il sur la musique de son temps?

Pour se divertir, il appliqua son esprit à la préparation et à la présentation des ballets. La danse, la musique et le luxe en mouvement, voilà qui plaisait à l'homme d'action, au cavalier, même eût-il revêtu la robe rouge.

Le xvi^e siècle s'était adonné à la parade des *entrées*. Il n'est pas de journée célébrant un voyage princier, un mariage royal, une victoire qui ne fût l'occasion d'un énorme tapage musical avec tambours, trompettes, sonneries des cloches, gros bourdons pour accompagner le défilé des cortèges populaires. Pas un grand artiste, depuis Albert Dürer jusqu'à Rubens et Van Dyck qui n'ait été convoqué pour illustrer ces heures joyeuses. La fameuse entrée de Henri II à Rouen, en 1552, s'était déroulée dans une décoration et des costumes « à l'antique ». Elle était suivie, quelques années après, du non moins fameux *Ballet de la Reine* (1582), où une mer était figurée avec des tritons, des dauphins, des marsouins et autres animaux marins, entourant des héros munis à la fois de contrebasses et de tridents.

On ne peut imaginer, aujourd'hui, rien de plus brillant ni de plus coûteux que la mode des ballets dans la période qui s'étend des règnes des Valois à la régence d'Anne d'Autriche. L'opéra, en France du moins, n'était pas né.

C'est alors que les Guédron, les Mauduit, les Bataille, auteurs du *Ballet du Roi*, du *Ballet de la Sérénade*, du *Ballet de Psyché*, triomphaient sous Marie de Médicis. Ils comptaient naturellement parmi leurs auditeurs, l'évêque de Luçon. Revêtu de la pourpre et fréquentant assidûment le cardinal Barberini, nonce apostolique, lui-même grand protecteur de l'art, il devint, en quelque sorte, le mécène du ballet, se conformant au goût du Roi son maître.

La splendeur de ces ballets et le mérite de leurs auteurs sont choses historiques. Des noms méritent de survivre, ne fut-ce que pour faire cortège à la gloire du cardinal duc : Antoine le père qui fit le ballet des *Dix verds* en 1620, celui d'*Apollon* en 1621, celui du *Roi* en 1622, celui des *Nymphes bergères*, où dansa la Reine en 1626, celui de la *Douairière de Billebahaut*, celui des *Triumphes* et le *Péril d'Orphée*; son fils Jean, collabora, avec plusieurs artistes, au ballet du *Temps*, au ballet d'*Alcibiade* et au *Triomphe de Bacchus*. Sans oublier

Verdier, Belleville, Dumanoir, Le Bailly, Baschet, d'Assoucy. On doit à ce dernier la musique de l'*Andromède* de Corneille. Il faut nommer encore, parmi ces méconnus de l'art, le roi Louis XIII, lui-même, auteur de la musique du ballet de la *Merlaison*.

Quelle trépidation intense anima ces représentations où figuraient les plus hauts personnages de la Cour autour du Roi, de la Reine, de Monsieur! Le tout est évoqué avec les chants, les rythmes, les gestes et les pas de pied, par ces vers du *Ballet de la Reine*, représenté en 1617.

Allez, courez, cherchez de toutes parts!
Allons, courons, cherchons de toutes parts!
Ce superbe Renault, le fier vainqueur de Mars,
Dont le cœur généreux en un lointain séjour,
Par l'effort d'un bel œil,
Est esclave d'amour (1).

Benserade s'y multipliait avec son ami Paillaud en attendant Lulli et Quinault!

Richelieu montait en personne la plus luxueuse de toutes ces représentations et il y dépensait des sommes énormes; il invitait les évêques, les abbés, même jansénistes. C'eût été un blâme et une défaveur de ne pas y assister.

Les auteurs préférés étaient du Buisson (2), Le Bailly, Nicolas de Formé, Le Fresne, Robert, de Saint-Martin, Cambefort, Hébert, qui mit en musique les hymnes notées de Santeuil, surtout Pierre Perrin, auteur d'une comédie musicale. On retrouve ce dernier sous Louis XIV. Il obtint, en 1669, les lettres patentes du Roi pour établir dans tout le Royaume des académies d'opéra en langue française, sur le pied de celle d'Italie et il aurait cédé son privilège à Lulli (3).

Et il convient de nommer aussi les vedettes parmi les instrumentistes et les voix; car, dès ce temps, l'exécution primait même la

(1) Lavoix fils, *Musique française*, pages 84-85.

(2) Voir l'*Historiette* de Tallemant sur M^{me} de Champré, lors du fameux et scandaleux voyage de Noyon. Édition Paulin, Paris, tome V, page 106 et Deloche, *op. cit.*, page 250.

(3) Voir *Œuvres choisies* de Quinault-Crapelet, 1824, 2 vol. in-8°, tome I, page xxiv et pages xli-xlv.

création; un Mondory lançait un Cornéille! Voici ce Maugars, cité tout à l'heure, et puis Gauthier, Dalihay, Camber. Un texte, qui n'a pas été relevé jusqu'ici, nous apporte au sujet de la générosité de Richelieu à l'égard des musiciens une précision qui n'est pas sans intérêt : Du Bois, sieur du Poirier, premier valet de chambre de Louis XIII et plus tard de Louis XIV, écrit dans ses *Mémoires* : « La seconde fois que je fus de garde, qui étoit le vendredi des Rameaux (précédant le dimanche des Rameaux 4 avril 1664), le Roi (Louis XIV) me fit l'honneur de me demander quel motet passoit pour le meilleur du temps du défunt Roi; je lui dis que c'étoit *Nonne Deo subjecta erit anima mea a Domino?* Il me demanda qui l'avoit fait; je lui dis que c'étoit le bonhomme Formé (maitre de la Chapelle de Henri IV et de Louis XIII) et, pour marque que c'étoit le meilleur, que feu M. le Cardinal de Richelieu le voulut entendre, que la musique du feu Roi vint à Paris de Saint-Germain et qu'elle lui fit entendre par deux fois dans sa chapelle du Palais-Royal et que j'eus l'honneur d'être de la musique et d'un magnifique dîner qu'il avait fait apprêter aux *Deux Faisans*; mais que je n'avois pas été de la distribution de deniers. » — *Comment, me dit le Roi, il leur donna de l'argent?* — *Oui, Sire, il leur donna dix mille livres.* — *De son argent?* dit le Roi. — *Non, Sire, de celui du Roi par un acquit patent.* — *Cela étoit bien aisé dans ce temps-là; mais à présent cela ne se fait plus,* dit le Roi (1). »

Il faut insister maintenant, sur ces deux artistes, Nyert et Lambert, qui nous font pénétrer pour la première fois jusqu'à l'influence personnelle musicale de Richelieu. Car il se trouve qu'autour de ces deux hommes, la musique française évolue décidément et prend une direction définitive par une heureuse intervention matrimoniale du ministre.

Pour bien expliquer cet incident qui n'a pas été signalé jusqu'ici, il y a lieu de relever le propos de cet Italien musicien qui, selon le témoignage de Saint-Évremond, allait disant : « *Solus Gallus cantat*; Seul le Français chante (le coq gaulois seul sait chanter). » Et Saint-Évremond ajoute : « Luigi ne pouvoit souffrir que les Ita-

(1) *Mémoires de Marie du Bois, sieur de Lestourmière et du Poirier*, page 368.

liens chantassent ses airs après les avoir ouï chanter à M. Nyert, à Hilaire, à la petite La Varenne. Il disoit à Rome comme il l'avoit dit à Paris, qu'il falloit des airs italiens dans la bouche des Français (1). » Voyons maintenant ce que raconte Tallemant à propos de ce Nyert et de ce qui se passa dans la maison de Richelieu. Nyert, qui appartenait à l'entourage, accompagna M. de Créqui, envoyé à Rome comme ambassadeur d'obédience en 1633. « Là le chanteur prit ce que les Italiens avoient de bon, et le mêlant avec ce que notre manière avoit aussi de bon, il fit cette nouvelle méthode de chanter que Lambert pratique aujourd'hui et à laquelle peut-être, il a ajouté quelque chose. Avant eux, on ne savoit guère ce que c'étoit que de prononcer bien les paroles. Au retour, le feu Roi lui donna une charge de premier valet de garde robe. »

Nyert, dans cette intimité de la musique royale et cardinale, fait la connaissance d'un petit valet de chambre de Monsieur, frère du Roi. Gaston de France groupait autour de lui des poètes, des fantaisistes, des plaisants, à commencer par les fameux Théophile, Faret, etc... Le petit valet de chambre étoit un enfant venu de Champigny en Poitou, et qui chantait. C'étoit celui qui devait devenir avec l'âge le fameux Lambert. « Lambert ayant quitté les couleurs (c'est-à-dire la livrée) se trouva, dit toujours Tallemant, un tel génie pour la belle manière de chanter que Nyert, en peu de temps n'eut plus rien à lui montrer. Ni l'un ni l'autre ne sont de ces belles voix, mais la *méthode fait tout*. »

La méthode! Voici le siècle qui signe de sa griffe cartésienne. Lambert commença à l'enseigner et à le faire chanter dans les compagnies, c'est-à-dire dans le monde. Il composait bien dans le style nouveau, qui mariait la méthode italienne avec la méthode française. Le cardinal le fit venir à Rueil.

Or c'est Richelieu en personne qui, après une scène dramatique racontée par Tallemant, maria, non sans pression, Lambert récalcitrant avec une fille « qui avoit la voix fort belle » et qui étoit la sœur d'une excellente musicienne, la célèbre Hilaire. Toute la

(1) Tallemant, *Historiettes*, tome VI, page 203.

maisonnée chantante fut réunie ainsi par l'entremise et sous l'autorité du cardinal.

Du ménage Lambert devait naître une fille; et voici le pas décisif : celle-ci épousera Lulli que M^{lle} de Montpensier, la grande Mademoiselle, avait recueilli dans sa domesticité en Italie, Lulli qui serait entré, tout jeune, dans la maison du cardinal et qui, quelques années après la mort de celui-ci, devait introduire, en France, l'opéra italien, c'est-à-dire la musique de théâtre, la musique destinée au plus grand essor, la musique avec *sol* (*Gallus cantat*), la musique de l'avenir s'il en fut. Elle se jouera devant les rampes et devant les foules au lieu de se satisfaire de l'obscurité des églises et des salles closes. Car Lulli fut notre Orphée et c'est ainsi que l'acclama la voix retentissante du xvii^e siècle.

Et c'est de la maison de Richelieu que cet extraordinaire envol s'est produit. La musique moderne est née par lui, devant lui.

Ne sommes-nous pas autorisés à citer, maintenant, l'observation des érudits annotateurs de Tallemant, MM. de Monmerqué et Paulin Paris : « Quel exemple de bonté de la part de ce *grand tyran*, bonhomme dès que la politique et son pouvoir n'étaient pas en jeu! De pareils souvenirs font plus, pour l'honneur du xvii^e siècle, que ne font, pour sa honte, les petits scandales particuliers consignés par notre auteur. En balançant les uns et les autres, on connaît mieux, on aime davantage les véritables habitudes de cette époque... Cherchez, maintenant, un premier ministre, fût-il moins puissant que Richelieu, qui s'occupera de faire composer une idylle, paroles et musique, afin de décider un chanteur à épouser celle qu'il avait promis d'épouser? Et n'est-il pas juste que l'histoire signale la haute bienveillance d'un tel homme pour une telle cause! »

Son regard enfantait des Lulli. Sur cette scène, prête à s'ouvrir, les femmes commençaient à paraître, non pas seulement les dames de la société qui daignaient offrir leurs belles épaules et leurs riches atours à la parade du ballet autour de la jeune reine Anne d'Autriche, mais des chanteuses, des professionnelles de facile abord se glissant entre les Marion de Lorme et les Ninon de Lenclos.

On parlait beaucoup d'une M^{me} de Saint-Thomas « de réputation équivoque, à laquelle le cardinal faisait une pension de huit cents écus et qu'il mettait en crédit par sa faveur (1) ». Un peu plus tard la reine Anne d'Autriche accueille l'une de ces déesses du théâtre qui affolent une génération (2), « l'inimitable » Léonora Baroni, celle que Milton a célébrée, celle qu'on proclamait une des merveilles du monde, celle que le pape Clément appelait une *douce sirène* et dont tous les poètes de l'époque faisaient une divinité (2). Elle ne plut pas à tout le monde; mais la Reine la combla de présents; elle en fit autant, d'ailleurs, pour le jeune castrat Atto Melani, qui arriva à Paris un peu plus tard.

La passion de Richelieu pour la musique était connue et appréciée. Il avait pris lui-même des leçons de luth du temps de l'autre régente, Marie de Médicis. Tallemant l'assure et Mathieu de Morgues, qui n'en manque pas une, nous dit à propos de la chute de La Rochelle : « Les accords de sa voix et de son luth ont charmé les tigres et ses enchantements endormi les dragons (3). »

Le cardinal avait, — nous l'avons dit et il convient d'y insister, — un exemple et un maître : le Roi lui-même. Si l'on voulait découvrir la vraie *note* musicale du temps (dans tous les sens du mot) c'est un livre sur Louis XIII mélomane et musicien qu'il faudrait écrire. Héroard raconte que, dès l'âge de trois ans, il avait près de lui pour l'endormir, sur l'ordre de sa mère Marie de Médicis, Boileau, son « violon », joueur de mandore et François d'Hindret, d'Orléans, son joueur de luth. Sa distraction, son plaisir, son refuge, à ce Roi si sage, était la musique. Il pensionnait largement Lambert et composait avec lui; dans la crise de M^{me} de Hautefort, la musique, qui avait été la grande instigatrice, fut la grande consolatrice. Le Roi battait la mesure dans un concert dont les instrumentistes étaient Mortemart, le maréchal de Schomberg et autres grands personnages de la Cour. Si nous voulons entendre les airs qui,

(1) *Variétés historiques et littéraires*, tome VIII, page 121. Lettre de M. de Vineuil à M. d'Humières. Voir aussi Tallemant, *Historiette de L'Étoile et Saint-Thomas*.

(2) Reynaldo Hahn. *La société au temps de Louis XIV. Lulli, musicien du Roi*; dans *Conférenciæ*, n° du 15 septembre 1938, page 353.

(3) *Vrais et bons avis de François fidèle*, cité par Deloche, *La Maison du Cardinal de Richelieu*, page 345.

transposés selon la méthode française, firent goûter, en France, la musique nouvelle et furent comme le prélude de ce magnifique élan dramatique dû bientôt à Mazarin, nous en avons qui furent composés par Louis XIII lui-même et qui subsistent. Ce sont, outre les *Psaumes de David*, paraphrasés par Godeau, une chanson à quatre voix dont le Roi fit également la musique, *Tu crois, ô beau soleil!* A son lit de mort, il se faisait chanter ses psaumes par Nyert, Cambefort et Saint-Martin et il mêlait sa voix aux leurs. Il venait de composer un *De profundis*, qui fut chanté dans sa chambre dès qu'il eut expiré. A peine le deuil royal avait-il pris fin que l'on représenta à la Cour la fameuse *Feinte jolle*, la *Finta Pazza*. Le véritable chant *bel canto*, était né en France, le chant du soliste « permettant à un individu de révéler son être intérieur, d'exprimer en musique ses pensées, ses émotions au lieu de n'être qu'un des éléments perdus dans les ensembles. Ces ensembles, Carmini, l'un des plus actifs parmi les novateurs, les appelle « une musique enchevêtrée qui gâte et détruit le sens des mots, qui ne procure à l'oreille que le plaisir d'une harmonie agréable, l'esprit ne pouvant être frappé sans une parfaite intelligence des paroles ».

Une fois encore, c'est la clarté française qui triomphe. Ainsi naît la musique moderne, la musique française. Le premier opéra va suivre. Mais ici ce n'est plus Richelieu, c'est Mazarin qui sera le grand patron.

Le château de Rueil.

Une perpétuelle agitation pour atteindre un but qui recule sans cesse, un désir passionné d'achever promptement une œuvre illimitée, tel est l'un des caractères les plus frappants de cette carrière maitresse, qui devait être si courte. Or le cardinal, dans son infatigable épuisement, ne cessait de multiplier ses tâches, il avait toujours quelque chose à faire d'immédiat, d'urgent, de difficile, d'écrasant.

Où trouver le temps de la conception, de la méditation, de la préparation, de l'exécution? Et au cours de la réalisation, où trouver les heures de l'indispensable repos?

Toute sa vie, le cardinal chercha le lieu, le séjour, la maison, où il réfugierait son inquiétude, son activité.

Nous l'avons vu, après qu'il eut quitté Luçon et Coussay, s'installer à Paris, rue des Mauvaises Paroles; puis nous le trouvons à Paris encore, sur la place Royale; soudain, il saute par-dessus Paris, pour gagner les collines de Chaillot; le voilà qui rentre dans Paris et accepte le Petit-Luxembourg des mains de Marie de Médicis. Bientôt, pour se rapprocher du Roi, il achète l'hôtel de Rambouillet et les terrains sur lesquels il construira le Palais-Cardinal et il se consacre à ce bâtiment, comme si c'était, cette fois, sa demeure définitive; mais non, il bâtit, à la porte, un petit « hôtel de Richelieu », hôtel qu'il n'habitera d'ailleurs pas.

En même temps, il multiplie des établissements; plus ou moins temporaires, en province : à Limours, à Courance, à Fleury-en-Bière. Inutile d'insister sur ces divers domiciles où il ne fit que passer, son impatience et son faste n'y trouvant jamais une durable satisfaction. Il avait acheté Limours en 1623 à Louis Hurault, comte de Limours, fils du chancelier de Cheverny, et, dès son premier séjour, après l'avoir fait restaurer par Salomon de Caus, il écrivait « qu'il avoit fait cette folie en raison de sa santé et que la maison étoit fort gaie au beau temps », ce qui n'indique pas qu'elle fût gaie en temps ordinaire.

Il ne tarda pas à revendre cette propriété maussade au duc d'Orléans, après y avoir dépensé d'assez fortes sommes, mais non sans un sérieux bénéfice. Il avait, dès lors, rêvé d'une installation, mais à Paris, avec le double avantage de l'air pur et de la proximité du séjour royal.

Mais, décidément, le séjour continu de Paris l'accable. L'âge vient; la santé achève de se ruiner; l'air de la campagne est indispensable. Et puis ce Français, ce grand Français aime la terre, la terre de France. Il goûte à fond, sa beauté, sa fertilité, son entretien. Vivre sa vie, posséder et arrondir un domaine, et le faire fleurir, il ne pense qu'à cela. La France est un verger, un jardin, une vigne, une ferme. Comment donc serait digne de traiter des affaires françaises un homme qui n'aurait jamais produit et vendu, lui-même, une barrique de vin, un boisseau de blé, une corde de

bois (1)? Donc, un domicile rural, *non loin de Paris*, tel sera le rêve final de ce grand tourmenté.

En raison des moyens de communication de ce temps, le cheval ou la voiture, à une distance qui ne doit pas être de plus de quelques lieues.

Le Roi est à Saint-Germain, voilà ce qui va décider du choix définitif. La Grande Mademoiselle écrit en 1638 : « L'on me fit passer par Rueil pour voir le cardinal, qui y faisoit sa demeure ordinaire, quand le Roi étoit à Saint-Germain. »

Rueil est à trois lieues de Paris; le domaine, d'étendue convenable, avait une maison de plaisance bien disposée par le financier Moysset, dit Montauban. Moysset enrichi sous la régence de Marie de Médicis, était un de ces hommes auxquels le monde de la Cour avait affaire comme prêteur et conseiller expérimenté : on allait chez lui; on le recevait. Sa maison était donc connue. Il mourut, laissant Rueil à un héritier nommé Payen. Richelieu avait déjà des vues sur Rueil; on y signale sa présence dès 1621. Marie de Médicis y avait séjourné en 1624; de nouveau le cardinal y vient en 1630, en 1631, en 1632, etc. Enfin il se décide. Payen a des affaires embarrassées; on en profite et on traite « pour le château et maison seigneuriale de Rueil en Paris », au prix de cent quarante-sept mille livres en août 1633. Le nouveau propriétaire s'arrangera bientôt avec l'abbaye de Saint-Denis pour un large élargissement du domaine. La dépense totale atteindra, par la suite, sept cent soixante-douze mille livres.

Rueil fut, pour Richelieu, la fantaisie finale, « son caprice. » La folie Moysset autorisait la folie Richelieu. Là il pouvait s'amuser, se distraire, se complaire à tout ce qu'il aimait, les eaux, les bois, la verdure, les fleurs et les fruits. Joies simples et comprises de tous en ce temps où la vie était surtout rurale, on peut dire rustique, même pour les plus grands.

(1) Richelieu fit planter à Rueil des ceps de vin de muscat de Frontignan qu'il avait apprécié au cours de la campagne du Languedoc.

(2) Voir Cramail, *Le Château de Rueil et ses jardins*, pages 10 et 54. Ce Moysset avait été mêlé, sous la régence de Marie de Médicis, aux intrigues du prince de Condé et Richelieu dit dans ses *Maximes d'État*, qu'il avait mérité la corde. Il passa même en justice; mais on étouffa l'affaire. Voir *Maximes d'État*, publiées par Gabriel Hanotaux, N° XLV, page 758, note.

La réputation du lieu était établie avant même que le cardinal y eût mis la main. Golnitz, ce Hollandais qui voyageait vers 1630, vantait le charme de cet endroit idyllique : « La maison du sieur Moysset avec ses jardins, ses fontaines, ses piscines, mérite d'être vue, écrit-il. C'est un bâtiment carré et de belles proportions, entouré de fossés profonds, bordés de quais, que l'on franchit par un double pont-levis; on y voit des choses curieuses, deux chiens de bronze versant l'eau à la manière de ces bêtes; une fontaine qui a la forme d'une rose, un Hercule, un dragon à plusieurs têtes, un Cerbère; vers la forêt, il y a un labyrinthe avec des rocailles, des grottes, des canaux amenant les eaux dans les jardins. Les promenades sont charmantes. »

Qui se refuserait à de telles délices?

Richelieu s'y consacra en homme de goût et en maître de l'œuvre. Rappelons-le : il n'est pas absolument le personnage à la figure triangulaire qu'une légende a consacré. Entré dans la vie en un temps où le dernier souffle de la Renaissance se respirait encore, il gardait quelque chose de cette disposition enjouée qui avait été celle du bon roi Henri. Il ne lui déplaisait pas qu'on évoquât devant lui le souvenir de son compatriote Rabelais (1).

Et ce Boisrobert, abbé marron, qu'il appelait familièrement Le Bois, avait pour mission principale de le dérider par son ramage gaulois. La correspondance et la conversation du cardinal s'émailaient même, parfois, de certaines facéties s'adressant à des plaisants qui ne se gênaient pas pour lui renvoyer la balle. Tel Gaston de France, quand celui-ci revint de voir les « possédées » de Loudun. On a raconté de lui d'autres histoires qui sont des farces plus ou moins piquantes et qui ont pu amuser son valet de chambre, ce Jean-Baptiste Poquelin, connu, par la suite, sous le nom de Molière (2). En tous cas, c'est à Rueil que l'homme trouva les heures de détente dont il avait besoin.

Il faut reconnaître aussi que son loisir en ce lieu fut le temps

(1) Voir ci dessus, tome IV, page 67.

(2) On rencontre Jean-Baptiste Poquelin dans l'entourage du cardinal, au moment de l'affaire Cinq-Mars.

d'une de ses plus fécondes activités. Car ces laborieux sont sans pareils pour savoir traiter leur repos à la cravache.

D'abord, le domaine de Rueil, en tant que domaine, devint une des affaires de sa vie. Sa passion fut de le développer, de l'embellir, de le rêver toujours plus beau, toujours plus grand; si bien, qu'il ne le devait finir jamais. Et quelles sommes s'engloutirent dans ce magnifique caprice! Le cardinal mort, les comptes qui furent présentés à sa nièce et héritière la duchesse d'Aiguillon, sont éloquentes : « Pour les allées, quarante mille livres; pour la conduite des eaux, quarante mille cent livres; pour le grand escalier du jardin et la grotte de la Baleine, cinquante mille; pour le grand corps du logis couvert du dôme cent trente mille, etc., etc. »

Regardons les images, plus révélatrices que la froideur des chiffres. Suivons Israël Sylvestre. Voici la grande cascade avec ses cinquante degrés et la vasque où la chute des eaux fait un bruit de tonnerre; elle est entourée de la bordure des cyprès, « plantés en vie et en pleine force ». Voici la perspective de la Rocaille, avec sa bordure de marronniers, — ces marronniers dont Richelieu fut l'introducteur en France et qu'on appelait les « cardinaux ». Voici le grand bassin avec sa perspective, au-dessus de la grotte, sa terrasse d'un style italien, où le cardinal, en respirant le bon air, aimait à évoquer le séjour à Rome qui avait fait de lui un évêque. Voici l'orangerie avec l'arc de triomphe, autre souvenir romain, merveille parmi les merveilles.

Or le maître lui-même, malgré tout l'argent prodigué aux architectes, aux entrepreneurs, aux jardiniers, ne sait où se loger : en septembre 1642, trois mois avant sa mort, il écrit qu'il n'y a pour lui d'habitable que la chambre où il mange; ses secrétaires couchent tous dans une seule pièce; ses invités se casent comme ils peuvent dans ce qui reste du vieux bâtiment. « Lorsque, dans l'été de 1635 », Richelieu s'était trouvé « malade à Rueil au point de ne pouvoir bouger, de ne pouvoir même demeurer assis dans le jardin sans se trouver mal », son unique ressource avait été de rester étendu sur « une chaire près de la fenêtre, dans la principale chambre du château qui communiquait avec la chapelle haute ». Il laissait « son regard, moins dur dans la détente de ses nerfs, se reposer sur la

verdure des gazons, sur le coloris des roses des plates-bandes », celui des « tulipes violet et blanc, qui lui doivent leur nom, sur le feuillage sombre de la grande allée, sur les chaudes frondaisons des beaux marronniers d'Inde qui plongeaient leur ombre dans le grand étang (1) ».

C'est donc un repos disputé. Sur ces loisirs, sur ces heures de solitude, recherchées, mais si courtes, se sont accumulés, malgré tout, les grands soucis, les résolutions les plus graves à prendre, les rencontres les plus émouvantes, les exécutions les plus sévères; parfois aussi les succès longtemps disputés. En 1632, c'est à Rueil que, dans un demi-secret, fut jugé le procès du maréchal de Marillac, mesure qui décidait de la politique française à l'égard de la maison d'Espagne et de la carrière du ministre. Elle est fautive, bien entendu, la légende des « oubliettes » de Rueil; la politique du cardinal ne se cachait pas. Le maréchal, une fois condamné à huis clos, fut exécuté au grand jour, en place de Grève.

Autre aspect de cette activité inlassable : c'est à Rueil que furent reçus les trois auteurs chargés par leurs confrères de demander au cardinal l'homologation des statuts de l'Académie française. Conrart, l'un de ces trois, dit à Pellisson « qu'il n'avait jamais ouï mieux parler que fit le cardinal en cette rencontre »; qu'après avoir donné son adhésion à l'acte de fondation, il s'adressa à chacun des députés « à part, si à propos, avec tant de grâce, de civilité, de majesté et de douceur qu'il ravit en admiration tous ceux qui s'y rencontrèrent (2) ».

C'est à Rueil que fut signé, le 1^{er} août 1635, le traité entre Louis XIII et la ville de Colmar, qui inaugurait le rattachement de l'Alsace à la France.

Rencontre émouvante : c'est à Rueil que Richelieu reçut Blaise Pascal, âgé de quinze ans, après avoir entendu sa jeune sœur jouer la comédie. Le père, M. Pascal, aurait été reçu à Rueil avec ses trois enfants. « Le cardinal leur fit mille sortes d'amitié, dit à M. Pascal père qu'il connaissait son mérite; il ajouta : *Je vous*

(1) Maximen Deloche, *La Maison du Cardinal de Richelieu*, 1912, in-8°. Champion, pages 423-424.

(2) *Relations contenant l'Histoire de l'Académie française*. Édition 1653, in-12, page 76.

recommande ces enfants ; j'en ferai un jour quelque chose de grand (1). » Ces deux figures face à face, n'est-ce pas tout le Grand Siècle ?

C'est à Rueil que le Père Joseph mourut, le 18 décembre 1638, à l'âge de soixante et un ans. Le compagnon d'une vie religieuse, nationale et politique, « l'Éminence grise » — qui ne coiffa pas le chapeau rouge, — vint apporter ici le suprême témoignage de sa fidélité à l'ami qui ne devait le rejoindre dans l'éternité, au même mois, que quatre ans plus tard. Est-il vrai (2) que Richelieu se soit penché sur le mourant pour lui crier le fameux mot : « Courage, mon Père, Brisach est à nous ? » On peut le croire. Si la capitulation n'était pas encore un fait accompli, elle était annoncée et escomptée : le cardinal était donc en mesure de recourir auprès du mourant, à cette parole de joie et de réconfort.

Que sont devenues les constructions du cardinal.

La Sorbonne, le Palais-Cardinal, le château de Richelieu, Rueil, des quatre monuments construits par le grand ministre, seul subsiste le sanctuaire, la maison de Dieu, la chapelle de la Sorbonne, telle qu'il l'a conçue et élevée. Tout ce que ce grand Français avait fait pour sa vie particulière, pour sa gloire, ou pour l'utilité publique, a péri.

Qu'importe ! L'idée survit.

En créant un art monumental nouveau à la chapelle de la Sorbonne, Richelieu avait préparé les voies, sur la rive gauche pour un nouveau Paris. En construisant le Palais-Cardinal, il avait créé le Paris de la rive droite. Le château de Richelieu, Rueil avaient dessiné d'avance quelque chose de la figure de Versailles.

L'homme travaillait ainsi, selon l'esprit de sa politique et de son siècle : il magnifiait l'autorité centralisatrice de la Royauté dans une France constituée et déféodalisée, de même que cette France réalisait elle-même, dans le même temps, les principes de la

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, — d'après le *Recueil d'Utrecht* (1740), page 241. D'après Taschereau, dans sa vie de Corneille, la scène jouée par la sœur de Pascal, l'aurait été à Rouen.

(2) Voir ci-dessus, tome V, page 343.

tolérance religieuse et de la philosophie cartésienne. Le cardinal avait élevé enfin, pour la postérité, une œuvre monumentale selon les lois de la raison.

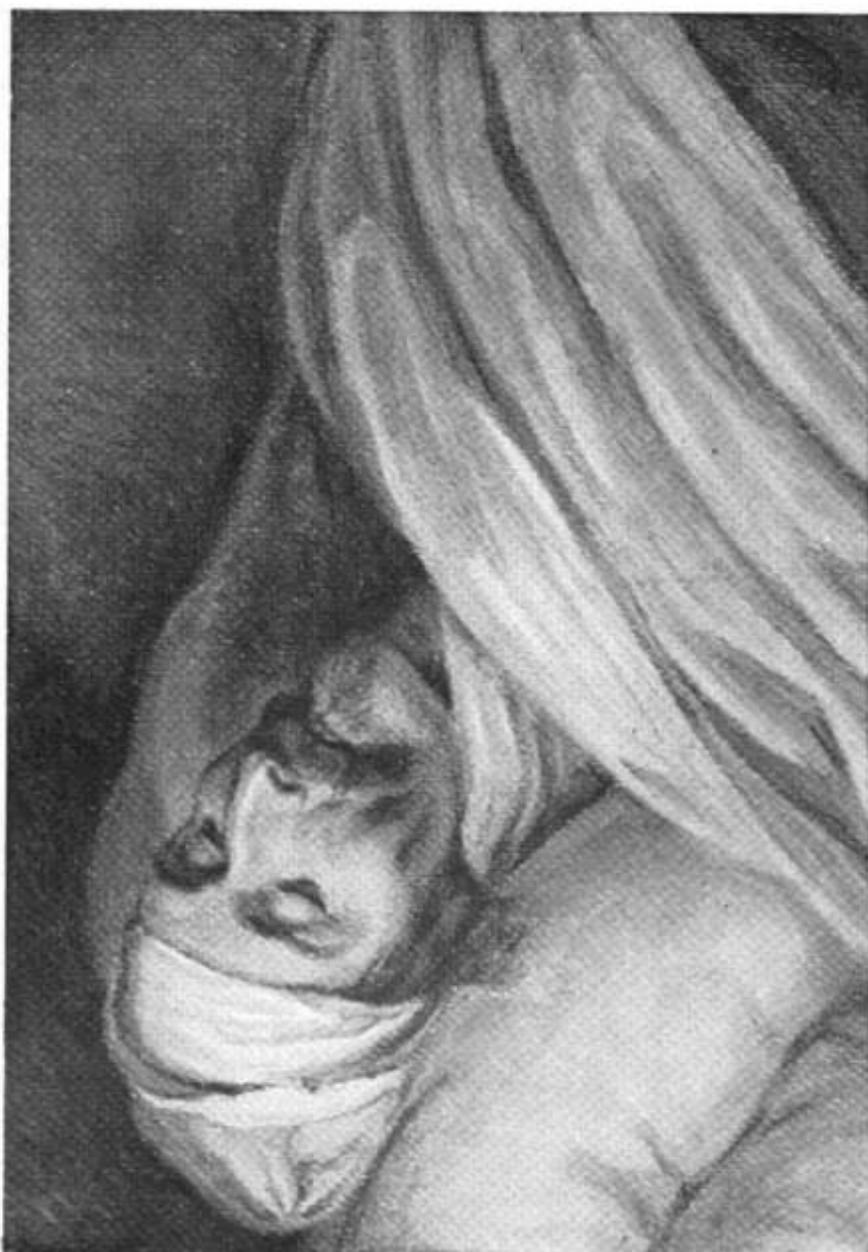
Mais, — il faut bien le reconnaître : — alors, qu'avec une dépense énorme, accablante, une volonté énergique imposait ces œuvres au pays et au siècle, le constructeur renfermait, à son insu, dans ces réalisations, avec l'éclat de leur gloire, le germe de leur ruine future.

La monarchie absolue, telle qu'il l'avait rêvée et modelée, ne devait pas tolérer longtemps qu'un sujet, fût-il le plus hautement qualifié de ses conseillers, disposât, pour lui-même et pour ses héritiers ou ses successeurs, de telles richesses et d'un tel étalage de puissance. Sous le règne suivant, un Fouquet oserait élever le château de Vaux; mais cela à son dam.

Pour les œuvres de Richelieu, la fatalité de leur ruine devait être plus lointaine et plus profonde. En construisant une nation nouvelle, une nation, en somme, plus égalitaire, bourgeoise, libérale, jalouse de ses écus et de son droit, le grand ministre, — né lui-même, d'une classe intermédiaire, — avait déterminé l'avènement d'une puissance qui, elle aussi, saurait invoquer les lois de l'unité et de la raison. Le prestige populaire oserait, un jour, se planter en face du prestige royal et nous vaudrait sept invasions en moins d'un siècle et demi.

Rueil, achevé par Louis XIV, s'il a survécu, ce fut pour assister à la chute de Napoléon. Le Palais-Cardinal est devenu l'apanage du prince qui fit ce que Gaston n'avait pu faire. Quant au château de Richelieu, qui était resté entre les mains des Richelieu, c'est la Révolution et la « bande noire » qui devaient en avoir raison.

En écrivant ces lignes, nous avons sous les yeux une pièce où il y a plus de philosophie assurément que dans le *Discours de la Méthode*; c'est l'album dressé au xvii^e siècle par l'architecte Jean Marrot et où le château de Richelieu est représenté dans tous les détails de sa construction, de sa décoration, de ses communs, de ses jardins, de ses bois. Or, sur la feuille de garde qui double le riche maroquin, on lit ces mots qu'il faut reproduire dans leur hideuse orthographe et leur cruelle précision : *Boutron, rue Villdot, n^o 12 à Paris. Se*



LE CARDINAL DE RICHELIEU SUR SON LIT DE MORT
Pastel de Madame C. Hanotaux d'après Philippe de Champaigne

plant apartien a Monsieur Boutron propriétaire dudit château par laquisition qu'ils en a faites le 13 Messidor en 13 qui répond à 1805 en juillet.

La main qui a écrit ces lignes est celle qui a infligé au château son destin. Cè Boutron a bousculé, d'un coup de pioche, la grandeur d'un Richelieu; il a réduit en miettes la pierre du château pour la vendre aux plâtriers et aux cimentiers, et, par lui, ce grand passé n'est plus que poussière.

Car tels sont les accidents de l'histoire.

La splendide demeure du cardinal périssait cent soixante-trois ans après son maître.

Revenons au mois de décembre 1642. Il nous reste à nous pencher sur le chevet de Richelieu mourant.

LIVRE SIXIÈME
AU CHEVET DU CARDINAL ET DU ROI

CHAPITRE PREMIER

LA MORT DU CARDINAL

Ce mardi 2 décembre 1642, à neuf heures du matin, il y avait grande consultation au Palais-Cardinal, car le malade n'allait pas mieux (1). La douleur du côté était plus vive, la fièvre avait redoublé, de sorte que les maréchaux de Brézé et de La Meilleraye et la duchesse d'Aiguillon avaient cru devoir coucher au palais de leur parent. Une saignée, le lundi, avait amené une courte amélioration, mais, vers le milieu de l'après-midi, la fièvre était revenue plus forte; Richelieu étouffait, crachait le sang. Bouvard et les autres médecins qui ne quittaient plus le logis du ministre et qui avaient pratiqué deux nouvelles saignées, n'avaient pu empêcher la nuit d'être fort mauvaise (2). La consultation ne fut pas rassurante.

Le cardinal conservait peu d'espoir de guérir, lorsque le Roi, qui arrivait tout exprès de Saint-Germain, entra dans sa chambre, à deux heures, suivi de M. de Villequier, son capitaine des gardes : « Sire, dit le moribond, voici le dernier adieu; en prenant congé de Votre Majesté, j'ai la consolation de laisser votre Royaume dans le plus haut degré de gloire et de réputation où il ait jamais été et tous vos ennemis abattus et humiliés. La seule récompense de mes peines et de mes services que j'ose demander à Votre Majesté, c'est qu'elle continue à honorer de sa protection et de sa bienveillance mes neveux et mes parents. Je ne leur donnerai ma bénédiction qu'à la charge qu'ils ne s'écarteront jamais de la fidélité et de l'obéissance qu'ils vous doivent et qu'ils vous ont vouées pour toujours (3). »

(1) Voir ci-dessus, tome VI, page 143.

(2) Ludovic Lalanne, *Un récit inédit de la mort du Cardinal de Richelieu*, *Revue historique*, 1894, tome IV.

(3) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 575.

Le Roi promit, il parlait au cardinal avec tendresse. Louis XIII et Richelieu causaient seul à seul maintenant. Le cardinal conseilla au Roi de garder les secrétaires d'État en fonction, notamment M. de Noyers; il lui désigna le cardinal Mazarin comme le plus digne d'être son successeur. Le Roi promit encore de suivre cet avis. On apporta alors deux jaunes d'œufs et Louis XIII les présenta lui-même à son ministre. Puis il sortit de la chambre et, tandis qu'il se promenait dans les galeries du Palais-Cardinal, on remarqua à plusieurs reprises qu'il « riait en considérant les tableaux ». Accompagné des maréchaux de La Force, de Brézé et de La Meilleraye, du duc de Montbazou et d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, il se rendit au Louvre au lieu de regagner Saint-Germain, car il ne voulait point quitter Paris avant de savoir quel serait le « cours de cette maladie ».

Cependant Henri de Lorraine était revenu auprès du lit du cardinal. Apercevant ce prince qui était devenu son neveu en 1639, depuis qu'il avait épousé Marguerite du Cambout, veuve du duc de Puylaurens, Richelieu lui dit : « Vous allez perdre un grand ami. » Puis il dit à la duchesse d'Aiguillon : « Ma nièce, je veux qu'après ma mort vous fassiez telle et telle chose. » Le comte d'Harcourt en avait les larmes aux yeux et la duchesse d'Aiguillon, n'en pouvant entendre davantage, s'en alla « tout éplorée ». Alors, sans témoigner la moindre faiblesse le cardinal demanda aux médecins « jusques à quand il pourroit encore vivre (1) ». « Ne craignez point, ajouta-t-il, de me dire vos véritables sentiments, vous parlez à un homme parfaitement résigné à la volonté de Dieu pour la vie et pour la mort. » Les médecins cherchèrent à le rassurer puis avouèrent en s'excusant qu'ils ne pouvaient être certains de rien avant le septième jour : « Voilà qui est donc bien, reprit le cardinal. Mais, sur le soir, la fièvre revint si violente qu'il fallut le saigner deux fois, et ce bref dialogue s'échangea entre le patient et l'un des médecins : « Monsieur Chicot, je vous conjure, non comme médecin, mais comme mon ami, de me parler à cœur ouvert. — Monseigneur, je crois que, dans vingt-quatre heures,

(1) Voir Ludovic Lalanne.

vous serez mort ou guéri. — C'est parler comme il faut, je vous entends. » Le cardinal se confessa au docteur Lescot, évêque nommé de Chartres (1). Il ordonna ensuite à ses serviteurs de le réveiller, s'il s'endormait, « dès que minuit serait sonné, afin qu'il pût ouïr la messe et communier (2) ».

C'est à une heure du matin que M. Le Tonnelier, curé de Saint-Eustache, lui apporta le viatique. En présence du Saint-Sacrement posé sur la table, Richelieu dit : « Mon Maître, voilà mon Juge qui me jugera bientôt : je le prie de bon cœur qu'il me condamne, si j'ai eu autre intention que le bien de la religion et de l'État (3). »

Deux heures plus tard, le même prêtre revenait avec les saintes huiles : « Mon Pasteur, dit le cardinal, je vous demande le sacrement de l'Extrême-Onction et de me parler et me traiter comme le plus chétif de votre paroisse. » Il récita le *Pater* et le *Credo* « avec une grande contrition et tendresse de cœur », baisant le crucifix qu'il tenait entre ses mains. Les évêques, les abbés, les seigneurs qui remplissaient la chambre « fondaient en larmes », s'attendant à le voir expirer (4). Ils admirèrent ses réponses, lorsque le curé l'interrogea sur sa foi, sur ses ennemis, sur son désir d'employer sa santé au service de Dieu, si elle lui était rendue : « Plût à Dieu, disait le mourant, avoir mille vies et les donner toutes pour la foi et pour l'Église. Oui, de tout mon cœur et comme je prie Dieu qu'il me pardonne (5). Qu'il m'envoie plutôt mille morts, s'il sait que je doive consentir à un seul péché mortel. » Et comme le prêtre l'exhortait à donner sa bénédiction aux assistants, Richelieu laissa tomber de ses lèvres ces humbles paroles : « Hélas ! je n'en suis pas digne ; mais, puisque vous me le commandez, je la recevrai de vous pour la leur donner (6). »

Le mercredi 3 décembre, voici de nouveau le Roi à son chevet. Les médecins ayant perdu tout espoir, le cardinal est entre les mains d'un empirique de Troyes, un certain Le Fèvre, qui l'a

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 576.

(2) Lettre d'Yves Le Duchat (archives de M. Gabriel Hanotaux).

(3-4) Voir Ludovic Lalanne.

(5) Quelques personnes assurent qu'il répondit : « Je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de l'État. » Voir Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 576.

(6) Aubery, *Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, tome I, page 570.

soulagé en lui faisant boire d'une « eau » et avaler une pilule. Il est quatre heures du soir. Le Roi demeure avec le cardinal jusqu'à cinq, il paraît plus attristé de la mort de son ministre que ce ministre lui-même. Désireux de savoir s'il a encore longtemps à souffrir, Richelieu interroge plus d'une fois les médecins, il finit toujours sur cette phrase résignée : « Non pas qu'il m'ennuie d'endurer ce qui me vient de la part de Dieu, mais parce que je lui veux demander la grâce de supporter jusqu'à la fin mes douleurs, quelque longues qu'elles puissent être (1). » Jamais un murmure, ni même une plainte. Quand il voit pleurer ses proches ou ses serviteurs, il leur demande, — comme fera soixante-treize ans plus tard Louis XIV sur son lit de mort, — « s'ils se sont imaginé qu'il fût immortel (2). »

L'aube du jeudi 4 décembre 1642 vient de paraître, les domestiques du cardinal ne doutent plus de la guérison de leur maître. Grâce à une seconde pilule de ce Le Fèvre, qui est justement « renommé par ses secrets de médecine », Richelieu a passé la nuit assez doucement; il s'est fort bien trouvé d'un purgatif pris à cinq heures du matin. Vers dix heures, l'abbé de La Rivière vient le voir de la part de Monsieur et un gentilhomme se présente de la part de la Reine. Richelieu les reçoit l'un et l'autre. A midi, exténué, il dit à la duchesse d'Aiguillon : *Ma nièce, vous avez certes, une trop grande tendresse; souvenez-vous que je vous ai toujours aimée et estimée plus que personne, et vous retirez, car il ne seroit pas à propos que...* (il n'acheva pas, « ne voulant point prononcer cette rude parole devant elle ») — *que vous me vissiez expirer.*

La duchesse lui répondit par un torrent de larmes, elle lui dit, à travers ses pleurs, « qu'elle ne le croyoit pas dans cet état-là, vu le soulagement qu'il avoit reçu le soir précédent, et aussi qu'une bonne religieuse lui avoit mandé qu'elle avoit eu une vision qu'il ne mourroit point de cette maladie-là » : « Ma nièce, répliqua

(1) Aubery, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome I, page 571.

(2) Lettre écrite par Yves Le Duchat à son frère, conseiller au parlement de Metz, le 6 décembre 1642 (archives de M. Gabriel Hanotaux). Yves Le Duchat est l'auteur de *l'Histoire de la guerre entreprise par les Français pour la conquête de la Terre Sainte sous Godefroy de Bouillon*. Cet ouvrage, composé en grec (1620), fut traduit en français. Yves Le Duchat publia, en 1629, une histoire de la révolte de Soubise et de La Rochelle. *Subiza et Rupellenses domiti, carmen græcum cum versione latina.*

le cardinal, il n'y a point de vérités qu'en l'Évangile; c'est à elles seules qu'il faut croire. » Puis il commanda qu'on « l'ôtât de devant lui, car, répétait-il, elle avoit trop de tendresse ».

Le Père Léon, Carme déchaussé, la remplace. Il donne une nouvelle absolution au cardinal. Puis M. Lescot, évêque de Chartres, qu'on est allé quérir, récite les prières des agonisants. Richelieu-baigné d'une sueur froide, les yeux au ciel, ne se soutient que grâce aux cuillerées de vin qu'on lui verse dans la bouche. Soudain ses yeux deviennent fixes, on entend deux soupirs. Il est mort. La flamme de la bougie que l'on approche de ses lèvres ne vacille pas.

Par la porte que l'on vient d'ouvrir, un flot envahit la chambre : d'abord le maréchal de Guiche, seul, en qualité de parent, puis le cardinal Mazarin; le chancelier, MM. de Chavigny, de Noyers, de Paluau, l'évêque d'Auxerre, maître de chambre, « qui sembloit ne pouvoir survivre à un si bon maître ». « Ce fut une si grande désolation par tout le palais, écrivit Le Duchat, le 6 décembre à son frère le conseiller au parlement de Metz, qu'il me seroit impossible de vous la bien représenter. Le Roi, qui étoit au Louvre, ayant su cette nouvelle, assura MM. de Chavigny et de Noyers, qui l'étaient allés trouver, qu'il se vouloit servir d'eux à l'ordinaire et envoya ses compliments à tous les parents du défunt et les assurer de sa bienveillance, leur faisant dire ces propres paroles : qu'il les prioit de conserver pour son service l'affection qu'ils avaient portée à M. le Cardinal. Le soir il déclara à M. le Cardinal Mazarin qu'il désiroit qu'il prit le même soin de ses affaires que faisoit Son Éminence; de quoi il se défendit longtemps et de bonne grâce; mais enfin, en étant pressé, il accepta cet emploi; et là même, Sa Majesté confirma à ces deux autres Messieurs que je vous ai nommés qu'il vouloit qu'ils le servissent, avec M. le Cardinal Mazarin, comme ils avaient accoutumé, afin que rien ne se changeât au gouvernement. Il envoya aussi quérir le premier président et lui dit qu'il vouloit que le Parlement vérifiât hier la déclaration que Sa Majesté avoit mise, le mercredi, elle-même, entre les mains des gens du Roi, par laquelle Monsieur est déclaré incapable d'aucune administration des affaires d'État pour les fautes par lui commises et qui y sont énoncées une par une; y ayant ceci de remarquable que, le 29 du

mois passé, le Roi, étant à Saint-Germain, écrivit de sa propre main, sur l'original de cette déclaration, qu'il avait commandé à M. le Chancelier de la dresser et sceller toute telle qu'elle est, ce qu'il signa. Cette vérification fut faite au Parlement sans contradiction, les trois chambres assemblées. Il court un bruit que Monsieur est sorti de France, mais je ne vous le donne pas pour assuré (1). Le Roi a agi de si bonne sorte de la maladie et de la mort de M. le Cardinal qu'il a été admiré de tout le monde. Il s'en retourna hier à Saint-Germain et dit, avant que de partir, qu'il y avoit des gens qui croiroient avoir gagné leur procès, mais qu'il vouloit bien qu'ils sussent que l'on ne changeroit point de maximes et que l'on agiroit avec encore plus de vigueur, s'il se pouvoit, que durant la vie de M. le Cardinal (2). »

Quatre jours durant, tout Paris défila devant le corps de Richelieu, exposé en habit de cardinal avec la chape et le bonnet de pourpre. Les arrivants le contemplaient sur son lit de brocatel, ils regardaient à ses pieds la couronne de duc et le manteau ducal et, sur une crédence, une croix d'argent autour de laquelle brillaient des cierges dans des chandeliers d'argent. Assis, au chevet, sur une chaise, M. de Bar, capitaine des gardes de Son Éminence, veillait en habit de deuil sur son maître défunt, tandis qu'à droite et à gauche du lit, psalmodiaient des religieux de divers ordres. Quant au cardinal, ceux des Parisiens qui n'avaient pu oublier « son aspect agréable » et qui l'avaient vu pendant sa vie, « tirant un peu sur le maigre, grêle et haut de stature et de complexion délicate, la vivacité de l'esprit ayant beaucoup endommagé la forme du corps », ils le trouvaient peu changé, ils reconnaissaient sur son visage ce même air qui « donnoit à la fois du respect et de l'amour (3) ». Et comme le constate l'auteur d'une relation écrite le 5 décembre, il était mort « lorsque les Parisiens commençoient à goûter et connoître ce qu'il valoit (4) ».

13 décembre 1642, la nuit est tombée. Voici des lumières qui

(1) Ce bruit était controuvé.

(2) Archives de M. Gabriel Hamotaux.

(3) Aubery, *Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, tome I, page 572.

(4) *Revue historique*.

cheminent vers la Sorbonne. Ce sont, portant des flambeaux de cire blanche, les pages du cardinal, ses parents, ses amis, ses « domestiques ». Les pages sont à pied. Quelques-uns des autres sont à cheval. Ceux qui sont en carrosse, sont représentés dans le cortège par des porteurs de lumières. Au milieu des pages, six chevaux houchés de noir et de blanc, tirent un char au-dessus duquel un grand poêle de velours noir est croisé de satin blanc aux armes de Son Éminence. Le char s'arrêta, non pas devant l'église que Richelieu avait fait commencer en 1636, qui ne fut achevée qu'en 1653 et dans laquelle il repose depuis trois siècles, mais dans la petite chapelle de La Sorbonne, qui devait disparaître. L'évêque d'Orléans, en chape et en mitre, reçut le corps à la porte de cette chapelle. Puis, si nous en croyons un contemporain, le théologien Hermant, qui haïssait le défunt, « M. le Tonnelier commença un discours latin pour rendre témoignage de ce que le cardinal avait été éminent en toutes choses, mais, soit que la chapelle fût étouffée par la quantité de cierges et par le grand nombre de personnes qui y étoient, soit que la vieillesse de ce bon curé de Saint-Eustache et la fatigue qu'il avoit eue l'eût affaibli, il s'évanouit en parlant et on fut obligé de le porter derrière le chœur pour le soulager (1) ».

Quelque temps après ce dernier voyage du cardinal, les Cours souveraines reçurent cette invitation : « Nobles et dévotes personnes, priez pour l'âme du Très Haut, Très Puissant, Très Vertueux, Illustrissime et Éminentissime Seigneur Monseigneur Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, duc, pair, grand maître et surintendant de la navigation et commerce de France, l'un des prélats et commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, chef du Conseil et principal ministre d'État du Roi, pour l'âme duquel se feront les services et prières en l'église de Paris (Notre-Dame), auquel lieu, lundi prochain (19 janvier 1643), après-midi, seront dites vêpres et vigiles des Morts, pour y être, lendemain mardi à dix heures du matin, célébré son service solennel. Priez Dieu qu'il en ait l'âme (2). »

(1) Document cité par A. Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV.*

(2) Aubery, *Histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, tome I, page 572.

CHAPITRE DEUXIÈME

APRÈS LE CARDINAL, LE ROI

En ce printemps de l'année 1643, tous les ennemis du ministre défunt, sauf M^{me} de Chevreuse et Châteauneuf, sortaient de prison ou revenaient d'exil. Louis XIII, sentant sa fin prochaine, les rappelait à la Cour les uns après les autres, de peur de garder sur sa conscience la moindre injustice. Le 21 avril, on vit reparaitre le maréchal de Bassompierre; le 22, le duc et la duchesse d'Elbeuf avec leurs enfants; le 23, le maréchal de Vitry; le 29, la duchesse de Guise, sa fille et ses deux fils ainsi que MM. de Manicamp et de Beringhen; le 1^{er} mai, le duc de Bellegarde; enfin le duc et la duchesse de Vendôme, les ducs de Mercœur et de Beaufort.

C'est avec surprise qu'ils trouvaient, « sur les degrés du trône d'où l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur, doux, bénin, qui ne vouloit rien, qui étoit au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permit pas de s'humilier, autant qu'il l'eût souhaité, devant tout le monde (1) ».

Avec plus de surprise encore, ces revenants constataient que la politique étrangère du nouveau ministre étoit celle de l'ancien. Richelieu mort gouvernait sous le nom de Mazarin. Mazarin, d'ailleurs, reconnaissait le génie de ce Richelieu qui, depuis longtemps, avait su découvrir son mérite et le signaler au Roi. Il écrivait au maréchal de Brézé : « Bien que je ne puisse recevoir de douleur plus sensible que d'ouïr déchirer la réputation de M. le Cardinal, si est-ce que je considère qu'il faut laisser prendre cours sans s'émouvoir à cette intempérance d'esprit dont plusieurs Français sont travaillés. Le temps fera raison à ce grand homme de toutes

(1) *Mémoires du Cardinal de Retz*, tome I, page 232.

les injures et ceux qui le blâment aujourd'hui connaîtront peut-être à l'avenir combien sa conduite eût été nécessaire pour achever la félicité de cet État, dont il a jeté tous les fondements. Laissons donc évaporer en liberté la malice des esprits ignorants et passionnés, puisque l'opposition ne serviroit qu'à l'irriter davantage et consolons-nous par le sentiment qu'ont de sa vertu les étrangers qui en jugent sans passion et avec lumière (1). » Et du fond de sa tombe, Richelieu, en son *Testament politique*, s'adressait ainsi au Roi : « Sire, si mon ombre qui paraîtra dans ces *Mémoires* (2), peut, après ma mort, contribuer quelque chose au règlement de ce grand État au maniement duquel il vous a plu me donner plus de part que je n'en mérite, je m'estimerai extrêmement heureux... Dieu ayant béni mes intentions... j'estimai que les glorieux succès qui sont arrivés à votre Majesté m'obligeaient à lui faire son histoire, tant pour empêcher que beaucoup de circonstances, dignes de ne mourir jamais dans la mémoire des hommes, ne fussent ensevelies dans l'oubli... qu'afin que le passé servit de règle à l'avenir... pièce conçue en termes les plus courts et les plus nets qu'il me sera possible... tant pour suivre mon génie que pour m'accommoder à l'humeur de votre Majesté, qui a toujours aimé qu'on vint au point en peu de mots et qui fait autant d'état de la substance des choses qu'elle appréhende les longs discours dont la plupart des hommes se servent pour les exprimer. »

Ce qui importe dans une carrière comme celle du cardinal, c'est la volonté d'agir et le dessein dans l'exécution et le résultat de l'action, en un mot l'art du gouvernement. C'est par cet art que l'ancienne Gaule est devenue la France, et cet art, la France l'a exercé durant des siècles dans une forme classique, la royauté. Mais la royauté, héritée de l'antiquité, n'était pas un gouvernement absolu, appuyé sur la conception de l'unité. Elle eut à compter, parmi des difficultés sans nombre, avec la seigneurie, qui, dans son ensemble, devint la féodalité. Pour apprécier le rôle d'un de ses chefs, il faut donc tenir compte de la tradition, de la race et de l'évolution

(1) Avenel, *Lettres du Cardinal Mazarin*, tome I, page 186.

(2) Le *Testament politique* fut publié pour la première fois en 1688.

historique, au milieu de cette vaste contrée civilisée, l'Europe, — l'Europe qui se créait. Richelieu possédait au plus haut degré l'art de gouverner, de développer la nation, de faire rayonner son pays, d'établir sa maîtrise sur ses voisins.

Si Louis XIII ne regretta point Richelieu outre mesure, si, comme l'affirme le marquis de Montglat, il « fut ravi d'en être défait et ne le nia point à ses familiers », il ne le jugeait pas autrement que ne faisait Mazarin et il tenait à suivre ses conseils : *Il Re*, notait l'Italien en ses *Carnets*, *e piu risoluto che giamai alla guerra* (1).

C'est depuis le 21 février que la santé du Roi déclinait. Son valet de chambre Du Bois observait à cette date : « Le Roi est tombé malade d'une longue et mortelle maladie, qui paraissoit comme flux hépatique, — les autres la nomment fièvre étiq̄ue, — laquelle ensuite causa des abcès dans le corps, laquelle maladie donnoit toujours quelque espérance de guérison (2). » Cependant Louis XIII ne se leurrerait point. Il dit à son médecin Bouvard le 19 avril : « Vous savez qu'il y a longtemps que j'ai mauvaise opinion de cette maladie ici et que je vous ai prié et même pressé de m'en dire votre sentiment. — Il est vrai, Sire, répondit Bouvard embarrassé. — Je vois bien qu'il faut mourir, reprit le Roi : je ne m'en suis pas aperçu de ce matin, puisque j'ai demandé à M. de Meaux et à mon confesseur les sacrements, qu'ils m'ont différés jusqu'à présent. »

Ce même jour, il fit ouvrir les fenêtres de sa chambre du château neuf de Saint-Germain. Apercevant au loin la basilique de Saint-Denis, il la montra en disant : « Voilà ma dernière maison, où je me prépare pour aller gaiement. » Le soir, il se fit lire, dans l'*Introduction à la Vie Dévote*, le chapitre *Du Mépris de ce Monde* et dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, « celui de la *Méditation de la Mort* ».

Après cette journée du 19 avril 1643, il ne quitta plus son lit. Sa mort prochaine l'incitait à penser de plus en plus à son fils, qui, âgé de moins de cinq ans, et ondoyé le jour de sa naissance,

(1) *Mémoires du Marquis de Montglat*, édition Petitot, tome I, pages 399-400.

(2) Voir Docteur Paul Guillon, *La Mort de Louis XIII*, pages 23-24.

n'était pas encore baptisé. Il résolut de faire procéder aux cérémonies du baptême et comme l'on disait jadis de le « nommer ».

Que de préoccupations lui avait causées ce Dauphin! Quelles jalousies il avait soulevées en lui! Le Roi n'avait pas oublié cet automne 1640 (1) où l'enfant manifestait à son égard une antipathie dont il était ulcéré. Le 9 septembre de cette année-là, Louis XIII avait écrit à Richelieu : « Je suis très mal satisfait de mon fils; dès qu'il me voit, il crie comme s'il voyoit le diable et crie toujours à maman; il lui faut faire passer ces méchantes humeurs et l'ôter d'auprès de la Reine le plus tôt qu'on pourra (2). » Quatre jours plus tard, il avait eu la satisfaction d'annoncer au cardinal : « Par l'adresse de M^{me} de Lansac, mon fils m'a demandé pardon à genoux et a joué avec moi plus d'une grosse heure. Je lui ai donné des babioles pour se jouer; nous sommes les meilleurs amis du monde. Je prie le bon Dieu que cela dure (3). » Et Louis XIII alors, avait été fort content de M^{me} de Lansac (Françoise de Souvré, fille du maréchal de Souvré, son ancien gouverneur); il l'appréciait d'autant plus que, jadis dame d'honneur de la reine Marguerite, elle n'avait jamais été auprès des « Reines étrangères » (Marie de Médicis et Anne d'Autriche). Il n'avait pas été moins satisfait de l'intérêt que Richelieu avait pris à ce léger incident qui pouvait être gros de conséquences. Le 14 septembre 1640, il avait mandé au cardinal duc : « Je vous remercie des bons avis que vous me donnez sur l'aversion que mon fils témoignoit avoir contre moi; grâce à Dieu, j'espère qu'il ne sera pas besoin de les exécuter... Il ne sauroit durer sans moi, il me veut suivre partout; je lui fais toutes les caresses que je puis; je pense qu'un petit discours que je fis devant des personnes que je savois bien qui l'iroient redire, et l'adresse de M^{me} de Lansac... n'ont pas nui à ce changement. Le discours fut qu'il y avait des femmes auprès de mon fils de qui je n'étois pas satisfait, qui lui faisoient avoir peur des hommes et que, si ces mauvaises humeurs continuaient, je changerois tout ce qui le sert,

(1) Voir ci-dessus, page 56.

(2) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 378.

(3) *Ibidem*, pages 379-380.

excepté M^{me} de Lansac et deux femmes, et que je voulois qu'il n'eût plus que des hommes, et dis à Montigny (capitaine aux gardes françaises) : *Si ces mauvaises humeurs durent à mon fils, vous changerez bientôt de garnison.* Je disois cela pour faire connaitre que je le pouvois bien ôter d'ici; mais je m'enquis à M. Bouvard, sans dire pourquoi, quel était le meilleur air ou Chantilly ou Versailles. Deux fois vingt-quatre heures après ce discours, la bonne humeur lui revint. J'ai demandé à M^{me} de Lansac si elle n'avoit point eu connaissance que quelque personne lui ait rien dit pour lui faire venir cette aversion; elle m'a dit n'avoir rien connu. Je crois que l'amitié qu'il me témoigne durera; mais au cas que cela changeât, j'en userois selon les bons avis que vous me donnez; je m'en suis trop bien trouvé jusqu'à cette heure pour en user autrement (1). »

Au printemps 1642, ce n'était pas Richelieu qui avait conseillé au Roi de séparer la Reine de ses enfants (2), que l'on devait envoyer à Fontainebleau. Louis XIII s'en souvenait, Anne d'Autriche avait même alors, remercié le cardinal d'avoir intercédé auprès du Roi. Le 30 avril, elle lui avait mandé de Saint-Germain tandis qu'il était malade à Narbonne : « La lettre que M. de Chavigny a écrite à M. de Brassac (3) par ordre du Roi, m'a encore bien fait connaitre le juste sujet que j'ai eu de m'attrister de votre indisposition, puisque je vois que l'on s'en est servi pour me rendre le plus mauvais office près du Roi, que l'on me pouvoit faire. Me séparer de mes enfants dans la tendresse de leur âge m'a fait une douleur si grande que je n'ai pas assez de force pour y résister. Et comme l'état auquel je suis ne me permet pas de pouvoir de quelques jours partir d'ici et que je ne résisterois au contentement du Roi, au dépens même de ma propre vie, sitôt que je le pourrois, si je suis si peu heureuse qu'il demeure en cette volonté, j'ai estimé avant cela pouvoir être consolée de votre assistance en cette

(1) Comte de Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le Cardinal de Richelieu*, page 380.

(2) Le Dauphin, né comme on l'a vu, le 5 septembre 1638; le duc d'Anjou, venu au monde, le 21 septembre 1641.

(3) Voir une lettre de M. de Brassac à Richelieu du 15 juin 1642, Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*, tome VI, page 928, note.

occasion (1). Je me promets de l'amitié que j'ai reçue de vous en tous rencontres que vous ne me la dénierez en celui-ci, non plus que votre protection pour me garantir d'une affliction laquelle me seroit insupportable (2). »

Louis XIII mourant ne pouvait pas ne pas avoir présente à l'esprit la sollicitude que le défunt cardinal portait au Dauphin allant jusqu'à vouloir connaître les prières que l'enfant, qui savait à peine parler, disait le matin, le soir, avant et après les repas, s'inquiétant du peu de goût que le futur Louis XIV témoignait pour l'étude de l'A. B. C. En cette fin d'avril 1643, voulant que le nouveau ministre ne fût pas moins dévoué à l'enfant que l'ancien, le Roi résolut de le lui donner pour parrain.

Ce fut le 21 avril, dans la chapelle du château vieux de Saint-Germain, que le Dauphin fut tenu sur les fonts par le cardinal Mazarin. La marraine étoit la princesse de Condé. L'enfant avoit revêtu une robe de taffetas d'argent, qu'il portoit sur son habit ordinaire. Il arriva précédé de la Reine sa mère et suivi de M^{me} de Lansac. En présence des seigneurs et des dames installés dans les tribunes et de la musique du Roi qui, dans le jubé, chanta un motet, l'évêque de Meaux fit les cérémonies. Puis le Dauphin, — qu'on venoit de nommer », — fut conduit au château neuf : « Comment vous appelez-vous, à présent, lui dit Louis XIII ? — Je m'appelle Louis XIV, mon Papa, répondit le Dauphin. — Pas encore, mon fils, reprit le Roi, pas encore, mais ce sera bientôt. » Et les yeux au ciel, il fit cette prière : « Seigneur, faites-lui la grâce de régner en paix après moi et en véritable chrétien; qu'il ait toujours devant les yeux le maintien de votre sainte religion et le soulagement de ses peuples (3). » Car le soin des intérêts de la religion le hanta jusqu'à la fin. Il exhorta, le lendemain, les maréchaux de La Force et de Châtillon à abjurer le protestantisme. Il dit à La Force : « Je vous connais pour un des plus sages et des plus vaillants gentilshommes de mon Royaume : mais étant prêt, comme je suis, d'aller rendre compte à Dieu de toutes les actions de ma vie, je suis obligé de vous dire

(1) Elle lui avoit déjà écrit à ce sujet en septembre 1640. Voir ci-dessus, page 56.

(2) Bibliothèque de la Sorbonne. Documents donnés par M. le Duc de Richelieu.

(3) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, tome III, page 62.

que je crois qu'il ne vous a laissé parvenir à un si grand âge que pour vous donner le temps de penser à votre conversion et vous faire enfin reconnoître qu'il n'y a qu'une religion en laquelle on puisse être sauvé, qui est la catholique, apostolique et romaine, que je professe (1). » Discours émouvants qui ne réussirent à convaincre ni l'un ni l'autre maréchal.

Le 14 mai 1643, anniversaire de la mort de son père, après avoir réparé toutes les injustices qu'il avait cru avoir commises, après avoir facilité le mariage de son frère, après s'être préparé à la mort durant des semaines et s'être approché mainte fois des sacrements avec les sentiments de la dévotion la plus vive, il mourut de la tuberculose intestinale et pulmonaire qui le minait depuis des mois (2).

Il mourait, ainsi que l'a chanté Corneille, au lendemain d'une grande victoire de la France :

Illustre boulevard des frontières d'Espagne,
Perpignan, la plus belle et dernière campagne,
Tout mourant contre toi nous le voyons s'armer;
Tout mourant, il te force et fait dire à l'envie
Qu'un si grand conquérant n'eût jamais pu fermer
Par un plus bel exploit une si belle vie (3).

Et bien peu avant de mourir, il avait eu une sorte de vision prophétique. Il savait que le duc d'Enghien allait s'opposer à don Francisco de Mello, qui menaçait Rocroi et se croyait sûr de prendre la place et de planter bientôt ses étendards jusqu'aux portes de Paris. Le 1^{er} mai, il avait cru assister à la victoire que le duc d'Enghien remporta le 19 et qui « anéantit pour des siècles la vigueur de l'infanterie d'Espagne (4) ». Dans sa chambre de Saint-Germain, le Roi avait réclamé ses pistolets et, croyant les saisir, il avait mis la main sur l'éventail que tenait la Reine, assise à son chevet : « Ne voyez-vous pas, disait-il, M. le Duc d'Enghien qui donne une grande bataille aux Espagnols, qui ont assiégé une

(1) Père Griffet, *Histoire du Règne de Louis XIII*, page 612.

(2) C'est l'avis du docteur Paul Guillon dans *La Mort de Louis XIII*, pages 131-132.

(3) *Les Triomphes de Louis le Juste*.

(4) *Mémoires du Cardinal de Retz*, tome II, page 231.

place? Seigneur, comme il les mène! Ils sont défaits, ils sont tous morts ou prisonniers, fors quelques fuyards. Oh! que j'ai bien fait de lui confier mon armée, car c'est de mon pur choix, en quoi j'ai été assez contrarié (1)! » Hallucination d'un mourant!

Ce dont Louis XIII pouvait se glorifier au moment de paraître devant celui qui juge les rois, c'était d'avoir, dix-huit années durant, malgré toutes les intrigues, toutes les conjurations, en dépit de toutes les rancœurs, maintenu à son côté celui qu'il considérait comme le plus grand serviteur que la France eût jamais eu. Avec l'impérieux cardinal dont il avait su discerner le génie, il avait préparé la France puissante et glorieuse qu'il offrait à Louis XIV.

(1) *Mémoires de Lenet*, édition Michaud, page 432.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE QUATRIÈME

LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES (suite)

	Pages.
CHAPITRE SIXIÈME. — <i>Sur la Frontière des Pyrénées</i>	1
La flotte du Ponant. — Les déceptions de Monsieur le Prince.	
CHAPITRE SEPTIÈME. — <i>Faveur grandissante de Cinq-Mars</i>	15
CHAPITRE HUITIÈME. — <i>Le Nonce du Pape</i>	21
CHAPITRE NEUVIÈME. — <i>Les va-nu-pieds</i>	30
CHAPITRE DIXIÈME. — <i>Turin. — Arras. — La Hollande. — L'Allemagne. — La Catalogne. — Le Portugal</i>	37
En attendant la campagne. — Au secours de Casal. — Mazarin en Italie. — Le siège d'Arras et les conseils de Richelieu. — Encore M. le Grand. — Les lenteurs du prince d'Orange. — L'inaction du Maréchal Banner. — La Catalogne. — L'escopette est braquée au coin de tout buisson. — Le marquis de Brézé devant Cadix. — La Hermandad. — Le Portugal.	
CHAPITRE ONZIÈME. — <i>La révolte du Comte de Soissons</i>	78
Le duc d'Enghien. — Le duc de Vendôme. — Le duc de Lorraine. — Le comte de Soissons. — Le duc de Bouillon. — Saint-Preuil. — Le prince Thomas de Savoie.	
CHAPITRE DOUZIÈME. — <i>La Conjuration de Cinq-Mars</i>	114
La Cour à Lyon. — Richelieu à Narbonne. — Richelieu à Tarascon. — De Valence à Fontainebleau par Roanne et Bourbon. — Le Roi et le cardinal. — Les conditions du ministre.	

LIVRE CINQUIÈME

LES PARTIES INACHEVÉES DE L'ŒUVRE DU CARDINAL

CHAPITRE PREMIER. — <i>Richelieu et la religion</i>	147
La religion. Richelieu et la Réforme. — La perfection du chrétien. Examen de conscience du cardinal de Richelieu. — Richelieu et les premiers jansénistes. — Poitiers centre intellectuel. — Richelieu et Saint-Cyran. — Rupture avec Saint-Cyran. — Saint-Cyran à Vin-	

cennes. — Richelieu et l'ordre ecclésiastique français. — La réforme des monastères. — L'amortissement des biens ecclésiastiques. — La question du Gallicanisme. — Le Saint-Siège et la paix à tout prix. — Les quatre drames. — L'attitude de Richelieu. — L'intermédiaire : Mazarin. — Politique de prudence et de modération. — Un Pape lettré, ami de la France et de Richelieu. — Le mystique et l'homme d'action chez Richelieu. — La correspondance d'Urbain VIII et de Richelieu. — « Catholique » et « d'État ».

CHAPITRE DEUXIÈME. — *Richelieu, la langue et les lettres*..... 249

Le devoir royal en ce qui concerne la langue française et les lettres. — Le début des lettres françaises. — Influence de l'humanisme sur la langue. — L'instinct national et la langue française. — Premier éclat des lettres françaises. — La première Académie française. — La langue que parle Richelieu. — La poésie française. — Malherbe. — La prose française au début du xvii^e siècle. — Premiers groupements classiques. — D'où vient la véritable inspiration du cardinal? — Richelieu et Corneille. La querelle du « Cid ». — L'Académie à sa naissance, est saisie de la querelle. — Richelieu et les « sentiments de l'Académie ». — Conclusion sur la langue française.

CHAPITRE TROISIÈME. — *Richelieu et les Arts*..... 341

I. L'architecture. Créations architecturales de Richelieu. La coupole dans Paris. — L'architecture rationnelle. — Toute capitale doit être une Rome. — L'architecture française sous Henri IV. La Place Royale. La brique à l'honneur. — Richelieu architecte. — La Sorbonne. — Le chemin de la coupole dans Paris. — L'architecture laïque. — Le Palais-Cardinal. — En province : le château et la ville de Richelieu.

II. La sculpture. — Richelieu collectionneur.

III. La peinture. — Rome et l'art français. — La grandeur du Poussin. — Richelieu patron de la peinture française. — Claude Lorrain et les Le Nain.

IV. La musique. — L'ancienne musique française. — La musique goûtée par Richelieu. — Le château de Rueil. — Que sont devenues les constructions du cardinal.

LIVRE SIXIÈME

AU CHEVET DU CARDINAL ET DU ROI

CHAPITRE PREMIER. — *La mort du cardinal*..... 429

CHAPITRE DEUXIÈME. — *Après le cardinal, le Roi*..... 436